HAL open science

L'espace politique républicain à Florence de 1494 à 1527 : réforme des institutions et constitution d'une élite de gouvernement

Jean-Marc Rivière

▶ To cite this version:

Jean-Marc Rivière. L'espace politique républicain à Florence de 1494 à 1527 : réforme des institutions et constitution d'une élite de gouvernement. Histoire. Université Paris 8, 2005. Français. NNT : . tel-01355009

HAL Id: tel-01355009
https://hal.science/tel-01355009v1

Submitted on 22 Aug 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

UNIVERSITÉ PARIS 8 – VINCENNES-SAINT-DENIS
U.F.R 5
LANGUES, LITTÉRATURE, CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES

THÈSE

pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ PARIS 8

École Doctorale Pratiques et théories du sens

Discipline: Études italiennes

présentée et soutenue publiquement

par

Jean-Marc RIVIÈRE

le 3 décembre 2005

L'espace politique républicain à Florence de 1494 à 1527: réforme des institutions et constitution d'une élite de gouvernement

sous la direction de **Monsieur le Professeur Jean-Louis Fournel**

JURY COMPOSÉ DE

Mesdames et Messieurs les Professeurs

Denis Fachard

Elena Fasano Guarini

Jean-Louis Fournel

Christiane Klapisch-Zuber

Jean-Claude Zancarini

Mes plus sincères remerciements vont à Monsieur Jean-Louis Fournel, Professeur au Département d'Études italiennes de l'Université Paris 8, qui a accepté d'encadrer cette thèse de Doctorat. Ses conseils toujours riches et fructueux, ses encouragements, son exigence et sa très grande disponibilité m'ont été extrêmement précieux et ont permis à ce travail de recherches de parvenir à son terme.

Je remercie tout particulièrement Monsieur le Professeur Denis Fachard, qui suit mon travail de recherches depuis mon D.E.A.. Ses travaux consacrés aux *Consulte e Pratiche della repubblica fiorentina* ont été l'un des fondements de cette étude. Je lui suis très reconnaissant de m'avoir fait parvenir, dès sa parution, un exemplaire du dernier volume des textes qu'il a publiés.

Je remercie également Mesdames et Messieurs les Professeurs Elena Fasano Guarini, Christiane Klapisch-Zuber et Jean-Claude Zancarini de l'intérêt qu'ils manifestent pour cette étude par leur présence au sein du jury.

Ma très vive reconnaissante va par ailleurs à Cécile Terreaux-Scotto D'Ardino, dont les conseils et les travaux ont amplement nourri ma réflexion.

Merci enfin à Agathe, qui a fait preuve durant ces années de recherches d'une patience infinie et d'un indéfectible soutien, ainsi qu'à Juliette, qui a supporté avec le sourire mon manque de disponibilité, et à mes parents, qui m'ont sans cesse soutenu et encouragé.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION p. 8

PREMIÈRE PARTIE

LA MISE EN PLACE DU NOUVEL ÉQUILIBRE POLITIQUE

Premier chapitre – La mesure de la participation politique

I.1. LA REPRÉSENTATION DU CONFLIT POLITIQUE APRÈS LA MUTATION INSTITUTIONNELLE DE NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1494

I.1.1. Décembre 1494-mai 1499: l'évolution des termes du débat politique au sein du *Consiglio maggiore* p. 25

I.1.2. Le précédent prosopographique de Guidubaldo Guidi p. 40

I.1.3. La théorie des cercles du pouvoir de Roslyn Pesman Cooper p. 46

I.2. LA DÉFINITION DU PERSONNEL POLITIQUE

I.2.1. De nouvelles sources pour une étude prosopographique p. 49

I.2.2. L'élaboration du *Répertoire prosopographique du personnel politique florentin de décembre 1494 à mai 1527* p. 54

Deuxième chapitre – La modification progressive des modalités de la pratique politique

II.1. LA DISTRIBUTION DES PRINCIPALES CHARGES PUBLIQUES DURANT LES PREMIÈRES ANNÉES DU NOUVEAU RÉGIME

II.1.1. La continuité avec le régime médicéen p. 63

II.1.2. La distribution des charges publiques durant le « moment savonarolien » p. 71

II.1.3. La focalisation de l'antagonisme politique autour du conseil des *Dieci di libertà* p. 84

II.2. L'ÉVOLUTION DE LA PRATIQUE POLITIQUE APRÈS LE 31 MAI 1499

II.2.1. L'émergence progressive d'une nouvelle génération politique au sein des *Tre maggiori* après le 31 mai 1499 p. 93

II.2.2. Le blocage du conseil des *Dieci di libertà* p. 98

II.3. LE SENS DES RÉFORMES INSTITUTIONNELLES DE 1502

II.3.1. Pouvoir et influence des *Tre maggiori* p. 106

II.3.2. L'instauration du Gonfaloniérat de Justice à vie p. 111

SECONDE PARTIE

LES PRATICHE, UN LABORATOIRE POLITIQUE ?

Troisième chapitre – Une assemblée au cœur du pouvoir

III.1. LA PLACE DE L'ASSEMBLÉE DES *PRATICHE* DANS LES NOUVELLES INSTITUTIONS

III.1.1. Historique de l'assemblée des *pratiche* p. 126

III.1.2. Des règles de fonctionnement officieuses et empiriques p. 132

III.1.3. Rythme et fréquence des *pratiche* p. 138

III.2. LES DOMAINES DE COMPÉTENCE DES *PRATICHE*

III.2.1. La politique étrangère et la défense du territoire p. 143

III.2.2. L'omniprésence des difficultés financières p. 146

III.2.3. Les questions liées aux institutions et à leur fonctionnement p. 148

Quatrième chapitre – Un instrument aux mains d'une élite restreint

IV.1. UNE REPRÉSENTATION DE LA DIVERSITÉ DE L'OPINION ?

IV.1.1. Les conseils et magistratures représentés au sein des *pratiche* p. 151

IV.1.2. Les citoyens *richiesti* ou *arroti* p. 156

IV.1.3. *Pratiche larghe* et *pratiche strette* p. 164

IV.2. LE PARTAGE INÉQUITABLE DE LA PAROLE

IV.2.1. La mesure du poids politique des intervenants aux *pratiche* p. 171

IV.2.2. L'émergence d'une élite politique restreinte p. 174

Cinquième chapitre – Le rôle politique des *pratiche* et ses limites

V.1. L'INFLUENCE DES *PRATICHE* DANS L'ÉLABORATION D'UN NOUVEAU LANGAGE POLITIQUE

V.1.1. Le double héritage de la tradition rhétorique politique et du langage de Chancellerie p. 183

V.1.2. L'attention portée à l'articulation logique du discours p. 192

V.2. CADRES ET CARCANS DE LA RÉFLEXION POLITIQUE AU SEIN DES *PRATICHE*

V.2.1. Le sens du passage à l'écriture p. 200

V.2.2. L'incapacité des *pratiche* à résoudre l'urgence financière p. 203

V.2.3. L'inertie en matière militaire et diplomatique p. 216

TROISIEME PARTIE

LE CHANGEMENT DE RÉGIME ET LES NOUVEAUX CONTOURS DU PERSONNEL POLITIQUE

Sixième chapitre – La chute du régime sodérinien

VI.1. L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX LEVIERS DU POUVOIR

VI.1.1. La place croissante des conseils restreints p. 227

VI.1.2. Le rôle central de l'administration de la justice p. 233

VI.1.3. Les charges hors les murs, un enjeu politique majeur p. 240

VI.2. LA CHUTE DU RÉGIME SODERINIEN

VI.2.1. La vocation « naturelle » de l'oligarchie à gérer la cité p. 252

VI.2.2. La structure complexe du personnel politique florentin avant septembre 1512 p. 265

Septième chapitre – Le personnel politique après 1512

VII.1. UNE MUTATION SANS RUPTURE

VII.1.1. La fin des catégories médianes comme force politique p. 275

VII.1.2. La « leçon de gouvernement » de Léon X p. 289

VII.2. LES NOUVEAUX CONTOURS DU PERSONNEL POLITIQUE

VII.2.1. Le compromis politique initial de Lorenzo de' Medici p. 296

VII.2.2. La dichotomie au sein du personnel politique, fondement du pouvoir médicéen p. 301

CONCLUSION p. 309

DOCUMENTS ANNEXES

1. Pourcentage des élus aux *Tre maggiori* ayant occupé une charge similaire sous le régime médicéen (décembre 1494-août 1512) p. 318
2. Âge moyen des élus aux *Tre maggiori* et des membres des conseils restreints (décembre 1494-août 1512) p. 319
3. Pourcentage des élus aux *Tre maggiori* intervenant aux *pratiche* (janvier 1495-août 1512) p. 320
4. L'élite politique florentine de 1499 à 1509 selon Roslyn Pesman Cooper p. 321
5. L'élite politique au sein des *Tre maggiori* (décembre 1494-août 1512) p. 323
6. *Dieci di libertà e pace* (décembre 1494-décembre 1513) p. 325
7. *Ufficiali del Monte* (30 mars 1495-mai 1512) p. 335
8. *Otto di guardia e custodia* (4 décembre 1494-16 septembre 1512) p. 340
9. *Conservatori di legge* (mars 1495-12 octobre 1512) p. 352
10. *Sei di mercatanzia* (décembre 1498-août 1512) p. 362
11. La fréquence des *pratiche* (1495-1497, 1498-1502, 1503-1507, 1508-1512) p. 374
12. Participants à la *pratica* du 16 novembre 1508 p. 378
13. Citoyens *richiesti* aux *pratiche* (12 février-16 novembre 1501) p. 380
14. Citoyens choisis pour participer à des *pratiche strette* (13 juin 1495-30 mars 1507) p. 383
15. Principaux intervenants aux *pratiche* (janvier 1495- août 1512) p. 395
16. Pourcentage des élus aux *Tre maggiori* de 1478 à 1494 parmi les intervenants aux *pratiche* et élus aux *Tre maggiori* (décembre 1494-août 1512) p. 398
17. Âge moyen des intervenants aux *pratiche* (janvier 1495-août 1512) p. 399
18. L'intervention de Luigi Mannelli du 16 mars 1503 retranscrite par Bartolomeo Cerretani et par le scripteur des *pratiche* p. 400
19. *Commissari generali di Pisa* (août 1509-mai 1530) p. 402
20. La *balìa* de 1512 p. 405
21. Conseil des Soixante-Dix (janvier 1514) p. 407
22. Pourcentage des élus aux *Tre maggiori* (septembre 1512-mai 1527) ayant été élus de décembre 1494 à août 1512 à une charge similaire ou étant intervenus au sein des *pratiche* et des conseils restreints p. 410
23. Âge moyen d'entrée en charge au sein des *Tre maggiori* (septembre 1512-mai 1527) p. 411

BIBLIOGRAPHIE p. 412

INTRODUCTION

Principale nouveauté introduite dans la vie politique florentine par les textes législatifs du mois de décembre 1494, la création du *Consiglio maggiore*[1] s'accompagne d'une importante réflexion sur l'accès à la citoyenneté et aux principales charges publiques. Pour la première fois dans l'histoire de la république[2], les rapports politiques, qui jusqu'alors pouvaient se résumer à une « *polarisation et* [à un] *heurt entre ceux qui sont admis parmi les membres du* « reggimento » *et ceux qui en sont exclus* »[3], ne se résolvent plus strictement en fonction de la hiérarchie sociale ou du rapport de proximité avec une famille dirigeante[4] et prennent des formes d'une tout autre complexité. De nombreux travaux ont décrit dans le détail le contexte historique qui a entouré la mutation de novembre-décembre 1494, les vicissitudes qui ont accompagné la création du *Consiglio maggiore*, ainsi que la composition, le champ de compétences et le fonctionnement de l'organe central du nouvel ordonnancement institutionnel. L'ouvrage fondateur d'Antonio Anzilotti consacré à *La*

---

[1] À l'exception des conseils des Soixante-Dix et des Quatre-Vingts, dont nous avons traduit les noms, tous les conseils et magistratures cités dans notre étude apparaissent sous leur nom originel et sont transcrits en italique.

[2] Pour des raisons de cohérence et de précision, nous avons choisi, au contraire de certains historiens de la période, de ne pas distinguer sous le terme « république » - par opposition aux régimes médicéens antérieur et postérieur - le régime né en novembre-décembre 1494, puisque la structure républicaine s'est développée à Florence à partir de la fin du XIIIe siècle. Dans les premières pages de son ouvrage consacré à *Machiavel et Guichardin*, Felix GILBERT justifie ainsi son choix lexical différent: « *Les termes de "république" et de "régime républicain" renvoient au système politique qui a existé à Florence entre 1494 et 1512; les quelques mentions de "république restaurée" renvoient au gouvernement de Florence entre 1527 et 1530. Du point de vue formel, Florence fut aussi une république sous les Médicis entre 1434 et 1494 et entre 1512 et 1527, mais les Florentins établissaient une distinction nette entre le système de gouvernement qui existait sous les Médicis et les gouvernements libres (governo libero) de 1494 à 1512 et de 1527 à 1530. Il paraît donc pertinent de réserver le terme de "république aux périodes de "gouvernement libre"* », in Felix GILBERT, *Machiavel et Guichardin. Politique et histoire à Florence au XVIe siècle*, Paris, Seuil, 1996, *Avant-propos*, p. 9.

[3] « [...] *si polarizza la competizione cittadina, che al limite diventa contrapposizione e scontro tra inclusi e esclusi nel novero del "reggimento"*», in Riccardo FUBINI, « L'uscita dal sistema politico della Firenze quattrocentesca dall'istituzione del Consiglio maggiore alla nomina del gonfaloniere perpetuo », in *I ceti dirigenti in Firenze dal gonfalonierato di giustizia a vita all'avvento del ducato*, a cura di Elisabetta INSABATO, Comitato di studi sulla storia dei ceti dirigenti in Toscana, Atti del VII convegno, Firenze, 19-20 settembre 1997, Lecce, Conte, 1999, p. 28.

[4] Antonio ANZILOTTI écrit ainsi que « *durante la prevalenza medicea si era raggiunta la stabilità per le forti aderenze della famiglia, che si era posta a capo dello Stato* », in Antonio ANZILOTTI, *La crisi costituzionale della Repubblica fiorentina*, Roma, Multigrafica, 1969, p. 41.

crisi costituzionale della Repubblica fiorentina[5], a été suivi de nombreuses autres études importantes, depuis le double article de Nicolai Rubinstein sur « I primi anni del Consiglio maggiore a Firenze (1494-1499) »[6], jusqu'à l'article de Sergio Bertelli intitulé « Constitutional reforms in Renaissance Florence »[7] ou encore les trois volumes nés de l'important travail de recherches mené par Guidubaldo Guidi au sein de l'Archivio Storico di Firenze[8]. Plus récemment, la réflexion sur le processus de formation des nouvelles institutions s'est enrichie, grâce à Giorgio Cadoni, de l'intégralité des textes législatifs promulgués du 2 décembre 1494 au 29 décembre 1502[9], dont les commentaires ont été remaniés par rapport à leur version originelle publiée dans l'Archivio Storico Italiano[10]. Ces documents précieux viennent compléter l'ouvrage de Giorgio Cadoni consacré aux *Lotte politiche e riforme istituzionali a Firenze tra il 1494 e il 1502*[11]. Les *provvisioni* publiées par Cadoni se révèlent être des documents d'une grande richesse, qui permettent d'appréhender dans le détail la mise en place progressive des nouvelles institutions et de mieux comprendre quels enjeux politiques sous-tendent les décisions et les orientations prises par le nouveau régime jusqu'à l'instauration du Gonfaloniérat à vie.

L'intérêt de ces différents travaux tient avant tout à leur diversité, car ils envisagent le passage du régime médicéen au gouvernement élargi sous des angles différents et se fondent sur des sources documentaires variées. Ils permettent en particulier d'observer comment, à mesure que l'ordonnancement institutionnel s'organise autour du *Consiglio maggiore* et des principaux organes qui lui sont associés, se dessine au sein de la

---

[5] Voir Antonio ANZILOTTI, *La crisi costituzionale della Repubblica fiorentina*, *op. cit.*.

[6] Voir Nicolai RUBINSTEIN, « I primi anni del Consiglio Maggiore a Firenze (1494-1499) », I, in *Archivio Storico Italiano*, 403, CXII, 1954, p. 151-194 et II, in *Archivio Storico Italiano*, 404, CXII, 1954, p. 321-347.

[7] Voir Sergio BERTELLI, « Constitutional reforms in Renaissance Florence », in *The Journal of Medieval and Renaissance Studies*, vol.3, n°1, 1973, p. 145-154.

[8] Voir Guidubaldo GUIDI, *Ciò che accadde al tempo della signoria di novembre dicembre in Firenze l'anno 1494*, Firenze, Arnaud, 1988 et *Lotte, pensiero e istituzioni politiche nella Repubblica fiorentina dal 1494 al 1512*, 3 vol., Firenze, Leo S. Olschki, 1992. Si nous émettons parfois, dans le corps de notre étude, quelques réserves quant aux conclusions auxquelles parvient Guidubaldo GUIDI, il est cependant indénable que ces deux ouvrages présentent une richesse informative tout à fait notable.

[9] Voir Giorgio CADONI (a cura di), *Provvisioni concernenti l'ordinamento della Repubblica fiorentina (1494-1512)*, Roma, Nella sede dell'Istituto, I (*2 dicembre 1494-14 febbraio 1497*), 1994 ; II (*12 maggio 1497-29 dicembre 1502*), 2000.

[10] Giorgio CADONI avait déjà publié ces textes par le passé, à mesure que progressait son travail de déchiffrement et de commentaire, sous le titre « Leggi costituzionali della repubblica fiorentina dal 1494 al 1512 », in *Storia e politica*, XIX, 1980, p. 770-802; XX, 1981, p. 149-175, 357-378, 792-807; XXI, 1982, p. 112-135, 294-324, 751-785; XXII, 1983, p. 174-197, 353-371, 571-602; XXIII, 1984, p. 94-114, 454-474 et 655-679.

[11] Voir Giorgio CADONI, *Lotte politiche e riforme istituzionali a Firenze tra il 1494 e il 1502*, Roma, Nella sede dell'Istituto, 1999.

cité une ligne de partage fondée sur une différenciation des citoyens en fonction de leur rang social. Fidèle à une tradition citadine remontant au XIIIe siècle, cette fracture avait été quelque peu mise de côté durant les décennies précédant la mutation institutionnelle de novembre-décembre 1494. Durant le régime médicéen, les relations entre l'oligarchie et les catégories médianes[12] fonctionnaient en effet sur le mode de la dépendance et de l'association, selon un système basé sur la *consorteria* et le clientélisme. À partir du mois de décembre 1494, elles prennent en revanche l'aspect d'une opposition très forte, dont tous les principaux chroniqueurs contemporains, à l'image de Bartolomeo Cerretani[13], Luca Landucci[14], Piero Parenti[15] ou Piero Vaglienti[16], se font l'écho.

Les termes du débat politique s'en trouvent dès lors modifiés de manière sensible. Après la promulgation de la *provvisione* du 23 décembre 1494 et l'orientation des nouvelles institutions dans un sens « populaire », la question fondamentale n'est plus tant, en effet, de délimiter les contours de ceux qui peuvent participer à la gestion de la cité, mais plutôt de déterminer quelle forme, quelles modalités et, surtout, quelle ampleur doit prendre l'entrée dans la vie publique de cette large fraction de la population jusqu'alors peu habituée à participer à la définition des principales orientations économiques, militaires ou diplomatiques. À partir de l'instant où la base de recrutement du personnel politique s'élargit aux catégories médianes, le débat perd donc une grande partie de ses fondements théoriques pour se placer sur un champ qui relève, pour l'essentiel, du domaine pratique. Dans un système où tous les citoyens ont, de droit, la possibilité d'accéder aux charges publiques, le contrôle de l'accès à ces dernières (qui passe avant tout par la définition de leur mode d'attribution) devient un enjeu politique majeur. La lecture des *provvisioni* publiées par Giorgio Cadoni illustre bien cette préoccupation puisque, de 1496 au 31 mai 1499, date de l'instauration d'une procédure mixte d'attribution des principales charges

---

[12] Nous reviendrons par la suite tant sur la définition des contours de l'oligarchie que sur les termes qui peuvent être employés pour décrire les différents groupes qui s'opposent à l'intérieur de la cité. Voir plus loin, in I.1.1., p. 30-31.

[13] Voir Bartolomeo CERRETANI, *Storia fiorentina*, a cura di Giuliana BERTI, Istituto Nazionale di Studi sul Rinascimento, Firenze, Leo S. Olschki, 1994.

[14] Voir Luca LANDUCCI, *Diario fiorentino dal 1450 al 1516*, a cura di Iodoco DEL BADIA, Firenze, Sansoni Antiquaria, 1985.

[15] Voir Piero PARENTI, *Storia Fiorentina*, I *(1476-78 ~ 1492-96)*, a cura di Andrea MATUCCI, Istituto Nazionale di Studi sul Rinascimento, Firenze, Leo S. Olschki, 1994; II (1496 ~ 1502), Firenze, Leo S. Olschki, 2005.

[16] Voir Piero VAGLIENTI, *Storia dei suoi tempi (1492-1514)*, a cura di Giuliana BERTI, Michele LUZZATI e Ezio TONGIORGI, Pisa, Nistri-Lischi e Pacini Editori, 1982.

publiques, l'antagonisme politique se focalise essentiellement sur la discussion autour du choix entre le système électif et le tirage que sort.

Le propos de cette étude n'est pas de décrire les modifications institutionnelles qui ont eu lieu durant cette période, déjà décrites en détails par les travaux précédents, mais plutôt d'observer les conséquences de ces changements sur la composition du personnel politique et sur l'évolution des rapports de forces internes. Sur un plan plus large, notre but est de mettre au jour les rouages du mécanisme qui, de l'expérience politique née en décembre 1494, conduit de manière progressive au retour des Médicis au pouvoir après 1512. Nous souhaitons ainsi vérifier si la perspective jusqu'ici communément admise – celle d'une double rupture politique en novembre 1494, puis en septembre 1512 – ne peut être nuancée par la découverte d'importants éléments de continuité, notamment au niveau de la composition du personnel politique impliqué dans ces mutations. Cette démarche a été rendue possible, comme nous le verrons par la suite, par la mise à disposition récente d'un grand nombre de documents qui jusqu'ici restaient difficiles d'accès. C'est d'ailleurs la richesse du matériel documentaire, conservé pour sa plus grande partie à l'Archivio di Stato di Firenze, qui justifie qu'on s'intéresse encore à cette période de l'histoire florentine, comme le remarque Sergio Bertelli:

> L'intérêt majeur que peut prendre une étude de la première république florentine, au sein du cadre plus vaste de la Renaissance italienne et de la naissance d'un « *État de la Renaissance* » (au sens chabodien), réside en effet dans la possibilité qui est donnée à l'historien - grâce à l'abondance de matériel archivistique qui nous est parvenu - de reconstruire le lent et tourmenté passage d'une oligarchie républicaine marquée par l'ancienne tradition communale à un État seigneurial. Un processus qui, chronologiquement, parvient à Florence en dernier, après les seigneuries du Nord et de la Romagne, mais qui en compensation s'accompagne d'un débat politique très riche, que d'autres expériences non pas eu ou au sujet duquel elle n'ont pas conservé de documentation[17].

[17] « *L'interesse maggiore che può rivestire uno studio della prima repubblica fiorentina, nel più ampio quadro del Rinascimento italiano e della nascita di un* « état de la Renaissance » *(nel senso chabodiano), sta infatti nella possibilità che è data allo storico – grazie anche all'abondanza del materiale archivistico pervenutoci – di ricostruire il lento e contrastato passaggio da un'oligarchia repubblicana de vecchia impronta comunale, ad uno stato signorile. Un processo che giunge a Firenze cronologicamente ultimo, dopo le signorie del Nord e delle Romagne, ma che ha in compenso una ricchezza di dibattito politico, che altre esperienze o non hanno avuto o non hanno documentato* », in

Nous disposons désormais d'une documentation suffisamment importante pour envisager une démarche de recherches tout à fait différente de celle sur laquelle se fondent les principaux travaux précédents. Car, comme l'a signalé Guido Pampaloni au sujet de l'identification des partisans de Savonarole dans son article consacré à « Il movimento piagnone secondo la lista del 1497 »,

> il est clair que, si l'on n'entre pas vraiment dans le monde social des groupes politiques, en parvenant, peut-être, à connaître les personnes et en les observant dans leurs activités, on ne pourra jamais circonscrire une question aussi complexe et enchevêtrée: est-il possible d'avoir à disposition des recensements de ces groupes, avec des documents qui les fassent apparaître vivants et agissants sous nos yeux ?[18]

Ce désir de « *connaître les personnes* » afin d'expliquer des phénomènes collectifs, ou qui, tout au moins, mettent en cause des groupes de citoyens liés par des préoccupations, un héritage social ou culturel, des idéaux politiques communs, appelle une démarche prosopographique. Cette méthode se fonde en effet sur l'élaboration des profils biographiques individuels de personnages unis par des caractères communs, dans le but d'identifier un corpus homogène susceptible d'être étudié dans sa globalité. Quelques études de ce type ont été par le passé consacrées à la période du « *governo popolare* ». La tentative la plus probante fut sans doute celle de Roslyn Pesman Cooper, qui a dégagé un certains nombres de critères permettant selon elle de caractériser et d'identifier le « *groupe dirigeant* » de décembre 1494 à août 1512[19]. Son article intitulé « The Florentine Ruling Group under the "Governo Popolare", 1494-1512 » se clôt ainsi sur une liste de soixante et un citoyens qui, selon elle, forment l'élite politique florentine de 1499 à 1509.

Ce choix chronologique n'a cependant rien d'une évidence et mérite d'être discuté. Les changements de régime de décembre 1494 et de septembre 1512 ne peuvent en effet

---

Sergio BERTELLI, « Di due profili mancati e di un bilancino con pesi truccati (A proposito di un nuovo studio su Firenze repubblicana », in *Archivio Storico Italiano*, 534, CXLV, 1987, p. 581.

[18] « *È chiaro che senza entrare veramente addentro nel mondo sociale dei gruppi politici, arrivando magari a conoscere le singole persone e osservando queste nelle loro attività, non si potrà mai venire a capo d'una questione così complessa e intricata: è possibile questo, è possibile cioè avere a disposizione elenchi di quei gruppi con documenti che ce li mettano vivi e operanti davanti agli occhi* ? », in Guido PAMPALONI, « Il movimento piagnone secondo la lista del 1497 », in Myron P. GILMORE (ed.), *Studies on Machiavelli*, Firenze, Sansoni, 1972, p. 339.

[19] Voir Roslyn PESMAN COOPER dans son article intitulé « The Florentine Ruling Group under the "Governo Popolare", 1494-1512 », in *Pier Soderini and the Ruling Class in Renaissance Florence*, Goldbach, Keip Verlag, 2002, p. 141-251. L'élite politique dégagée par Roslyn PESMAN COOPER ne concerne cependant que la période qui court de 1499 à 1509.

être considérés comme des événements singuliers, explicables seulement par les contingences historiques du moment. L'étude du personnel politique, considéré, dans une première définition très large, comme l'ensemble des citoyens qui interviennent dans la vie publique, doit être menée sur une plus longue durée, afin de mettre au jour les différents éléments de rupture ou, au contraire, tendant à marquer une continuité. Nous pouvons ainsi reprendre à notre compte les propos que Riccardo Fubini consacrait, il y a quelques années, à la mutation institutionnelle de novembre-décembre 1494:

> Et cependant, entre ces deux âges, entre le XIVe et le XVe siècle, il n'y a pas encore d'étude, comme on l'a dit, de raccord: les recherches de Rubinstein insistent sur la conservation tenace des institutions républicaines durant toute la période de domination médicéenne, tandis que, comme on l'a déjà écrit, il a choisi comme point de départ pour son étude l'année 1502, avec l'élection du Gonfalonier à vie, étudiée par ailleurs par Pesman Cooper et Bertelli. Mais aucune vision d'ensemble moderne ne nous permet de saisir avec l'ampleur due les plus lointaines racines d'une crise de transformation des vieux organes citadins, afin de mieux pouvoir appréhender, sous leur forme concrète, les termes du débat au sein de la pensée politique, ainsi que la dynamique entre pensée politique et logique institutionnelle[20].

Nous avons ainsi choisi d'orienter notre réflexion vers les hommes qui, du 15 décembre 1494, date de l'élection des premiers *Dodici Buoniuomini* selon le nouvel ordonnancement institutionnel, au renouveau républicain de mai 1527, ont participé de manière active à la vie politique florentine. Une telle ambition suppose cependant qu'on s'interroge préalablement sur les éléments qui fondent la participation à la vie publique et qu'on définisse un certain nombre de critères permettant d'isoler un corpus cohérent. Les questions à résoudre sont en effet nombreuses. Suffit-il ainsi d'être membre du *Consiglio maggiore* et d'avoir de ce fait la possibilité théorique d'être éligible aux principales magistratures pour être considéré comme un membre actif de la vie publique ?

---

[20] « *Eppure tra le due età, tra Quattro e Cinquecento, non vi è ancora uno studio, come si è detto, di raccordo: le indagini del Rubinstein insistono sulla tenace conservazione delle istituzioni repubblicane lungo tutta l'età medicea, mentre il, come s'è premesso, ha assunto come punto di partenza per il suo studio il 1502, con l'elezione del Gonfaloniere perpetuo, studiata altresì dalla Pesman Cooper e dal Bertelli. Ma nessuna visione d'insieme moderna ci permette di afferrare col respiro dovuto le più lontane radici di una crisi di trasformazione dei vecchi istituti cittadini, sì da poter poi meglio conprendere nel loro concreto i termini del dibattito in seno al pensiero politico, nonché la dinamica fra pensiero politico e logica istituzionale* », in Riccardo FUBINI, « L'uscita dal sistema politico... », *op. cit.*, p. 22.

L'appartenance au groupe du « *personnel politique* » n'est-elle pas strictement liée, au contraire, à l'obtention, puis à l'exercice d'une charge publique ? Dans ce cas, toutes les charges se valent-elles ? Par ailleurs, une seule participation à un conseil ou à une magistrature suffit-elle pour intégrer le groupe du personnel politique, ou bien les membres de celui-ci doivent-ils être élus à des charges publiques de manière régulière et répétée, durant une période significative ? Derrière toutes ces interrogations s'en dissimule en réalité une autre, qui, bien que le contexte soit très différent avant et après la rupture de 1512, se révèle être le point central de la réflexion politique de décembre 1494 à mai 1527 : dans quelle mesure l'attribution des honneurs publics et la jouissance du pouvoir politique se superposent-ils ?

Ces nombreuses questions ont trouvé jusqu'à présent des réponses fort diverses et parfois contradictoires. Ainsi, David Herlihy voit dans le simple fait d'être tiré au sort (c'est-à-dire *veduto*) au moment de l'attribution des *Tre Maggiori* la condition unique pour entrer dans le cercle de ceux qu'il nomme les « *citoyens florentins actifs* »[21], qu'il distingue des « *participants potentiels au gouvernement* »[22]. De son côté, Giorgio Cadoni exprime une conception plus large et insiste sur le fait que « les membres du *Consiglio Maggiore* doivent être inclus dans la « classe politique » en vertu de leur participation directe à l'exercice du pouvoir législatif et électoral »[23].

En réalité, la définition des critères d'appartenance au personnel politique est liée aux caractères propres de chaque nouveau régime qui s'installe. Ainsi, après novembre 1494, s'il est ainsi indispensable de détenir la citoyenneté pour jouer un rôle actif dans la vie politique de la cité, il paraît également nécessaire de posséder les instruments nécessaires pour peser sur les principales orientations politiques de la cité. Le premier critère que nous avons retenu dans notre travail prosopographique est donc celui de la participation aux principaux conseils et magistratures intérieurs. La connaissance précise, sur une longue durée, de la composition des organes à vocation générale, dont les attributions relèvent, pour l'essentiel,

---

[21] « *For my purposes, these* veduti *define the circle of active Florentine citizens* », in David HERLIHY, « The Rulers of Florence, 1282-1530 », in Anthony MOLHO, Kurt RAAFLAUB, Julia EMLEN (eds), *City states in classical antiquity and medieval Italy: Athens and Rome, Florence and Venice*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 1991, p. 200.

[22] « […] *potential active participants in government* », in David HERLIHY, « The Rulers of Florence, 1282-1530 », *op. cit.*, p. 208.

[23] « [...] *i membri del Consiglio maggiore debbono essere inclusi nella "classe politica" in virtù della loro diretta partecipazione all'esercizio del potere legislativo e di quello elettorale* », in Giorgio CADONI, « 1494-1512: "Reggimento" oligarchico o "governo popolare"», in *Lotte politiche e riforme istituzionali a Firenze tra il 1494 e il 1502*, *op. cit.*, p. 11.

du pouvoir exécutif (*Signoria*, *Dodici Buoniuomini*, gonfaloniers de Compagnie) et de ceux chargés plus spécifiquement d'administrer un domaine précis (*Dieci di libertà* pour les questions militaires, *Ufficiali del Monte* pour le domaine financier, *Otto di guardia*, *Conservatori di legge* et *Sei di mercatanzia* pour le domaine judiciaire) peut seule nous permettre, en effet, de déterminer si le recrutement des titulaires de ces charges s'effectue ou non au sein d'un corpus homogène ou si, au contraire, l'origine des élus varie selon l'organe considéré. La mise en ligne, par l'équipe de la Brown University rassemblée autour de David Herlihy, de Robert Burr Litchfield, d'Anthony Molho et de Roberto Barducci, des registres des *Tratte* consacrés à l'élection aux charges de Gonfalonier de Justice, prieur, membre des *Dodici Buoniuomini* et gonfalonier de Compagnie de 1282 à 1532[24] nous a été d'une très grande utilité pour poser les bases de notre *Répertoire prosopographique du personnel politique florentin de décembre 1494 à mai 1527*[25], qui regroupe les profils biographiques individuels des membres du personnel politique durant la période considérée[26].

La jouissance des charges publiques ne peut cependant être considérée, seule, comme un critère suffisant pour mesurer le degré d'influence ou de prestige d'un individu. Pour faire sens, ces informations doivent en effet être confrontées à d'autres sources de renseignements, afin de déterminer s'il existe ou non des modalités différentes de participation à la vie publique. Dans cette perspective, les registres des *Libri di Consulte e Pratiche*, publiés par Denis Fachard de 1988 à 2002[27], se révèlent être des instruments précieux et jusqu'ici très sous-exploités au regard de leur extrême richesse. Bien

---

[24] *Florentine Renaissance Resources, Online Tratte of Office Holders, 1282-1532*, Version 1.1, Machine readable data file, Edited by David HERLIHY, Robert BURR LITCHFIELD, Anthony MOLHO and Roberto BARDUCCI, Florentine Renaissance Resources/STG: Brown University, Providence, R. I., 2002. Cette banque de données se révèle d'un usage tout à fait aisé et offre également des informations précises et assez complètes sur la date de naissance de la plupart des personnages cités, ainsi que sur leur appartenance aux corporations majeures ou mineures.

[25] Les 2654 fiches composant ce *Répertoire prosopographique* sont réunies dans les deux volumes (I. Acciaiuoli - Foresi et II. Formiconi - Zerini) joints au corps de notre thèse et reproduits également, pour une utilisation plus souple, sur support numérique (Cd-rom). Il va de soi que la démarche sur laquelle se fonde ce document naît de choix personnels, qui seront par la suite justifiés et soumis à discussion, ne serait-ce que parce qu'ils excluent du corpus étudié un certain nombre de personnes dont le parcours politique se développe en marge du *cursus honorum* classique. Au premier rang de celles-ci vient Machiavel, pourtant très actif durant le régime sodérinien. Nous verrons par la suite comment cette absence se révèle être, paradoxalement, porteuse de sens et illustre de manière tout à fait paradigmatique certains caractères fondamentaux du régime fondé en novembre-décembre 1494.

[26] En réalité, notre étude préliminaire des titulaires des *Tre maggiori* court de 1478 à 1532.

[27] Voir Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e pratiche della Repubblica fiorentina (1505-1512)*, Genève, Droz, 1988; *(1498-1505)*, 2 vol., Genève, Droz, 1993; *(1495-1497)*, Genève, Droz, 2002.

qu'elle n'ait pas d'existence légale dans le nouvel ordonnancement institutionnel, pas plus que de statuts officiels précisant son mode de fonctionnement ou sa composition, l'assemblée des *pratiche* renaît aux tous premiers jours du régime et accompagne ce dernier depuis les phases de mise en place et de stabilisation des nouvelles institutions jusqu'à la chute du Gonfalonier de Justice à vie Piero Soderini. Tous les débats d'importance qui se tiennent au sein de la cité se reflètent dans les allocutions orales prononcées au sein de cette assemblée, si bien que l'on peut d'ores et déjà affirmer que cet organe joue un rôle politique majeur - dont les contours restent bien sûr à définir - de janvier 1494 à août 1512.

La confrontation des hommes élus aux principales charges publiques avec ceux qui sont désignés pour participer aux travaux des *pratiche* paraît donc fondamentale pour bien comprendre comment ces différents organes s'articulent les uns par rapport aux autres, ainsi que pour déterminer le poids politique véritable dont chacun d'eux est investi. On ne saurait en effet concevoir le régime fondé en novembre-décembre 1494 comme un bloc figé, même après que l'appareil législatif lui a donné sa forme et sa structure définitives. L'ordonnancement institutionnel se présente au contraire comme un corps dynamique et en perpétuelle activité, qui réagit à l'évolution du rapport de forces internes à la cité, à mesure que se succèdent lignes de fractures et recompositions politiques. La multitude de *provvisioni*, parfois contradictoires les unes par rapport aux autres, promulguées de décembre 1494 à novembre 1502, en est un témoignage significatif.

Au plus fort du débat consacré au degré d'ouverture des institutions, le conflit qui se développe dans la cité durant le « *moment savonarolien* »[28], en particulier de novembre 1494 à mai 1498, accentue la complexité de la situation, en provoquant une fragmentation des groupes politiques qui s'étaient formés jusque là et en poussant à la radicalisation des luttes internes. La manière dont les partisans de Savonarole, pourtant en très nette infériorité numérique au sein du *Consiglio maggiore*, parviennent à se transformer en une force politique capable de peser sur la vie publique et même de survivre à la disparition de ses principaux dirigeants, a naturellement fait porter le débat historiographique sur la question de l'organisation du courant savonarolien et, plus largement, sur l'éventuelle structuration des groupes antagonistes en véritables « partis politiques », au sens contemporain de

[28] Sur l'emploi de cette expression, voir John G.A. POCOCK, *Le moment machiavélien: la pensée politique florentine et la tradition républicaine atlantique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1997.

l'expression. Sergio Bertelli[29], puis Alison Brown[30], ainsi que Jean-Louis Fournel et Jean-Claude Zancarini[31] se sont ainsi interrogés sur cette question et ont émis des avis divergents. Sans doute la réponse définitive à ce débat passe-t-elle par l'identification précise des partisans de Savonarole et par la comparaison de leur parcours politique durant les premières années du nouveau régime avec celui des autres membres du personnel politique. Nous disposons pour cela de la liste des signataires de la pétition de 1497 en faveur de Savonarole, publiée par Lorenzo Polizzotto en annexe de son ouvrage consacré à *The Elect Nation: the Savonarolan Movement in Florence, 1494-1545*[32]. La mise en relation d'une telle liste avec notre *Répertoire prosopographique du personnel politique florentin de décembre 1494 à mai 1527* montre que la transformation du courant savonarolien, en l'espace de quelques mois seulement, en une véritable « *minorité agissante* », procède d'une stratégie politique cohérente. Celle-ci se fonde sur une mainmise sur certains conseils restreints aux compétences particulièrement importantes dans le contexte de crise que vit la cité[33], ainsi que sur une nette prééminence au sein des *pratiche*. Le contrôle des organes chargés de penser la politique (les *pratiche*) ou d'administrer des domaines nécessitant des compétences que la plupart des citoyens ne possèdent pas, ou peu (en particulier les *Dieci* et les *Ufficiali del Monte*) se révèle à cette occasion être un instrument essentiel pour qui souhaite participer à la définition des principales orientations politiques de la cité.

Malgré l'introduction, le 31 mai 1499, d'un nouveau système d'attribution des principales charges publiques fondé sur le mélange du tirage au sort et du système électif, une dissociation progressive du personnel politique qui intervient au sein des différents

---

[29] Voir Sergio BERTELLI, « Embrioni di partito alle soglie dell'età moderna », in Sergio BERTELLI (a cura di), *Per Federico Chabod (1901-1960). Atti del seminario internazionale*, vol.1: *Lo stato e il potere nel Rinascimento*, Università di Perugia, Annali della Facoltà di Scienze Politiche, 1980-1981, Perugia, Grafica Benucci, 1982, p. 17-35.

[30] Voir Alison BROWN, « Partiti, correnti o coalizioni: un contributo al dibattito », in Anna FONTES, Jean-Louis FOURNEL, Michel PLAISANCE (dir.), *Savonarole. Enjeux, débats, questions*, Actes du colloque international, Paris, 25-26-27 janvier 1996, Paris, Université de la Sorbonne Nouvelle, 1997, p. 50-79.

[31] Voir en particulier Jean-Louis FOURNEL et Jean-Claude ZANCARINI, *La politique de l'expérience: Savonarole, Guicciardini et le républicanisme florentin*, Alessandria, Edizioni dell'Orso, 2002.

[32] Voir Lorenzo POLIZZOTTO, *The Elect Nation: the Savonarolan Movement in Florence, 1494-1545*, Oxford, Oxford University Press, 1994. On consultera également à ce sujet Guido PAMPALONI, « Il movimento piagnone secondo la lista del 1497 », *op. cit.*, p. 335-347.

[33] Pour des raisons de commodité lexicale, nous ferons tout au long de notre étude une distinction entre les charges des *Tre maggiori* (*Signoria*, *Dodici Buoniuomini* et gonfaloniers de Compagnie), organes dont le nombre de membres est certes réduit, mais qui, nous le verrons par la suite, se révèlent ouverts à une large fraction des citoyens, et les « conseils restreints » (*Dieci di libertà e pace*, *Ufficiali del Monte*, *Otto di guardia*, *Conservatori di legge* et *Sei di mercatanzia*), aux compétences limitées à un domaine particulier relevant des questions militaires, financières ou judiciaires et qui, dans les faits, sont distribués entre un petit nombre de membres du personnel politique.

organes incarnant la souveraineté républicaine se manifeste rapidement. Les *Tre maggiori* apparaissent ainsi largement ouverts aux catégories médianes, tandis que les conseils restreints sont réservés à des hommes issus, dans leur grande majorité, des rangs de l'oligarchie. L'influence politique de ces derniers se trouve par ailleurs souvent symbolisée par une place de premier plan au sein des *pratiche*, dont les membres les plus éminents sont désignés par un système de cooptation qui favorise les représentants des familles de l'oligarchie. L'antagonisme entre « *grandi* » et « *popolo* », à nouveau d'actualité après la recomposition de l'oligarchie consécutive à la mort de Savonarole, se concrétise alors par un blocage de l'activité de certains organes pourtant essentiels dans le contexte d'incertitudes économiques et de périls extérieurs que connaît la république. Le refus répété du *Consiglio maggiore*, en 1500, de former le conseil des *Dieci di libertà* ou de voter certains projets financiers soumis à son approbation sont les conséquences les plus visibles de ce conflit. Si les catégories médianes, majoritaires au sein du *Consiglio maggiore*, peuvent paralyser la cité en rejetant les projets qui ne les satisfont pas, elles se trouvent cependant toujours, en raison du contexte d'urgence financière et militaire dans lequel sont prises toutes les décisions, sous la dépendance de ceux qui disposent des compétences techniques et de l'expérience nécessaires pour intervenir dans les domaines les plus complexes.

De là naît la prise de conscience que le véritable pouvoir politique réside moins dans le nombre que dans la capacité à se rendre maître de certains rouages centraux des nouvelles institutions. En plaçant peu à peu la question des compétences au centre de la problématique de l'attribution des charges publiques, l'oligarchie oppose ainsi à la puissance numérique des catégories médianes sa culture et son prestige collectifs, mais aussi l'expérience individuelle de ses membres. Cette stratégie insère au centre de la vie politique l'assemblée des *pratiche*, dont le rôle principal - en théorie du moins - consiste à définir les principales orientations que doit suivre la cité pour résoudre les difficultés structurelles qui minent ses fondations. Or, à lire les comptes rendus publiés par Denis Fachard, on constate que les *pratiche*, plutôt que de se présenter comme un lieu de prospective et d'élaboration de solutions originales face au marasme économique et aux périls extérieures, se font souvent l'écho d'une pensée politique archaïque et se révèlent incapables de s'adapter à l'urgence des temps. Ces réserves ne diminuent cependant pas l'importance prise par cette assemblée en marge de l'ordonnancement institutionnel, d'autant que les *pratiche*, qui reposent sur un système de double élocution tout à fait intéressant, contribuent, dans

une mesure certes limitée et périphérique, à la formation de la langue de la politique qui s'élabore à Florence au début du XVIe siècle[34].

Dans ce contexte, l'élection de Piero Soderini au Gonfaloniérat à vie, elle aussi sujette à des interprétations diverses selon qu'on lise les travaux de Sergio Bertelli[35], d'Andrea Matucci[36] ou de Roslyn Pesman Cooper[37], peut apparaître comme une solution de compromis, au moment où l'édifice institutionnel semble proche de son point de rupture. Durant les dix années qui suivent cette élection, un subtil équilibre politique se met en place, fondé sur non plus sur la mise en concurrence, mais sur la complémentarité d'une double élite politique. Les catégories médianes imposent ainsi leur nombre au moment d'élire les titulaires des *Tre maggiori*, tandis que l'oligarchie se trouve en position monopolistique au sein des conseils restreints et des *pratiche*. Dans ce contexte, la formation des jeunes à la vie politique devient elle aussi un important enjeu politique. La pratique précoce de la diplomatie et l'exercice des charges publiques doivent en effet permettre, à terme, aux jeunes issus des catégories médianes d'atteindre un niveau d'expérience et de compétence suffisant pour s'imposer au sein des conseils restreints, aux dépens des titulaires de ces charges, qui se présentent au contraire comme des hommes âgés et issus de l'oligarchie.

Comme l'a montré Cécile Terreaux-Scotto d'Ardino dans sa thèse de Doctorat[38], une nouvelle ligne de partage s'impose durant les derniers années du régime sodérinien: à la génération des hommes d'âge mûr qui ont accompagné la naissance du régime en novembre-décembre 1494 et qui ont depuis cet instant tenu les rênes de l'État, s'oppose celle des citoyens qui n'étaient pas encore en âge de participer à la vie politique durant les

---

[34] De manière assez paradoxale au regard de l'importance de cette assemblée, peu d'études de grande ampleur ont à ce jour été consacrées aux *pratiche*. On doit en particulier la principale analyse de la langue des *pratiche* existante à Stefano TELVE, *Testualità e sintassi del discorso trascritto nelle Consulte e Pratiche fiorentine (1505)*, Roma, Bulzoni, 2000.

[35] Voir Sergio BERTELLI, « Petrus Soderinus Patriae Parens », in *Bibliothèque d'humanisme et Renaissance*, XXXI, 1969, p. 93-114, ainsi que « Piero Soderini "Vexillifer perpetuus reipublicae florentinae". 1502-1512 », in Anthony MOLHO and John A. TEDESCHI (eds.), *Renaissance. Studies in honor of Hans Baron*, Firenze, Sansoni, 1971, p. 333-359.

[36] Voir Andrea MATUCCI, « L'elezione al gonfalonierato perpetuo di Piero Soderini nella *Storia Fiorentina* di Piero Parenti », in Elisabetta INSABATO (a cura di), *I ceti dirigenti in Firenze dal gonfalonierato di giustizia a vita all'avvento del ducato*, *op. cit.*, p. 265-279.

[37] Voir Roslyn PESMAN COOPER, « L'elezione di Piero Soderini a gonfaloniere a vita. Note storiche » et « Pier Soderini. Aspiring Prince or Civic Leader ? », in *Pier Soderini and the Ruling Class in Renaissance Florence*, *op. cit.*, p. 1-41 et 43-98.

[38] Voir Cécile TERREAUX-SCOTTO D'ARDINO, *Les âges de la vie dans la pensée politique florentine républicaine de la révolte des Ciompi à la chute de la République*, Thèse de Doctorat présentée sous la direction de Jean-Louis FOURNEL, Université Paris 8, 2001.

premières années du régime. Si cette jeune génération parvient, à partir de 1507, à investir largement les *Tre maggiori*, elle ne parvient cependant pas à s'imposer - ni même à s'implanter, d'ailleurs - au sein des *pratiche* ou des conseils restreints. La structure du personnel politique florentin gagne ainsi en complexité, si bien que le schéma en cercles concentriques, de moins en moins peuplés au fur et à mesure qu'on s'avance vers le cœur du pouvoir, établi par Roslyn Pesman Cooper[39] paraît devoir être reconsidéré.

En même temps que les pratiques politiques se modifient, les champs de compétences des divers organes institutionnels tendent cependant à se superposer. Certains d'entre eux, à l'image du conseil des Quatre-vingts, voient leur place dans l'ordonnancement institutionnel profondément remise en question. Si la personnalité et certaines décisions politiques controversées du Gonfalonier de Justice à vie ne sont pas pour rien dans le processus qui a mené à sa démission, la chute brutale de Piero Soderini se présente ainsi avant tout comme la conséquence d'une crise de légitimité générale des principales instances incarnant la souveraineté républicaine. Le changement de régime de septembre 1512 a jusqu'à présent fait l'objet d'un intérêt beaucoup plus limité que celui de décembre 1494. Il est vrai que le renversement de Piero Soderini se révèle peu spectaculaire et que, dans un premier temps du moins, les modifications institutionnelles tiennent davantage d'une mutation sans véritable rupture que d'un bouleversement brutal. Ainsi, les travaux de Rudolf Von Albertini[40], publiés pour la première fois en 1970 dans leur version italienne et commentés l'année suivante par Carlo Dionisotti[41], puis ceux de Nicolai Rubinstein[42] et de Giovanni Silvano[43] consacrés au passage « *de la république au principat* » accordent peu de place à la description des mécanismes qui, durant les deux années qui suivent le coup de force contre Soderini, conduisent à un nouvel équilibre politique.

---

[39] Voir Roslyn PESMAN COOPER, « The Florentine Ruling Group under the "Governo Popolare", 1494-1512 », *op. cit.*, p. 141-251.

[40] Voir Rudolf VON ALBERTINI, *Das florentinische Staatsbewußtsein im Übergang von der Republik zum Prinzipat, Bern, A. Francke AG Verlag, 1955* [*Firenze dalla repubblica al principato. Storia e coscienza politica*, Firenze, Einaudi, 1995].

[41] Voir Carlo DIONISOTTI, « Dalla repubblica al principato », in *Rivista storica italiana*, LXXXIII, 1971, p. 227-263 [in *Machiavellerie*, Torino, Einaudi, 1980, p. 101-153].

[42] Voir Nicolai RUBINSTEIN, « Dalla Repubblica al Principato », in Furio DIAZ (a cura di), *Firenze e la Toscana dei Medici nell'Europa del '500*, I. *Strumenti e veicoli della cultura. Relazioni politiche ed economiche*, Firenze, Leo S. Olschki, 1983, p. 159-176.

[43] Voir Giovanni SILVANO, *"Vivere Civile" e "Governo Misto" a Firenze nel Primo Cinquecento*, Bologna, Pàtron, 1985.

Arnaldo d'Addario s'est ainsi plaint, peu après la publication en langue originale de l'ouvrage de Rudolf Von Albertini, de ce qu'

> une attention limitée a été accordée au fonctionnement et aux structures des organes centraux et périphériques de l'État médicéen, si bien que l'évolution qu'ils ont subie au moment du passage de la République au Principat, et surtout sous le gouvernement des Médicis, est restée presque totalement méconnue[44].

Les travaux de J.N. Stephens[45] et de Humfrey C. Butters[46] sont venus depuis palier ce manque. Humfrey C. Butters, en particulier, a décrit de manière détaillée les modifications institutionnelles sur lesquelles s'appuie la mainmise progressive de Lorenzo de' Medici sur le pouvoir. Si cette étude s'intéresse à l'aspect « technique » de ce passage, elle n'évoque guère la question des contours du personnel politique durant les années qui suivent l'éviction de Piero Soderini. On assiste en effet dans un premier temps, de septembre 1512 à mars 1513, à une première phase qui voit les catégories médianes disparaître comme force politique. Rassemblée autour d'une alliance de circonstances malgré sa division entre partisans et adversaires d'une prééminence politique des Médicis, l'oligarchie s'approprie alors les principaux centres du pouvoir. Il est intéressant d'observer comment cette transition se traduit par un glissement idéologique très marqué et pour le moins paradoxal. Autrefois apanage des « *popolani* » en lutte contre les tenants d'un gouvernement restreint, l'esprit républicain est désormais revendiqué par la frange de l'oligarchie qui refuse la perspective d'une mainmise médicéenne sur le pouvoir. On trouve au sein de ce groupe certains personnages qui, à l'image de Iacopo di Giovanni Salviati ou de Bernardo di Giovanni Rucellai, avaient pourtant quelques années plus tôt marqué violemment leur opposition au régime sodérinien. L'accession au pontificat de Giovanni de' Medici, le 11 mars 1513, modifie cependant notablement le rapport de forces. En définissant, dans

---

[44] « *Una limitata attenzione è stata rivolta al funzionamento e alle strutture degli organi centrali e periferici dello Stato mediceo, così che ne è rimasta quasi del tutto sconosciuta l'evoluzione subita al momento del passaggio dalla Repubblica al Principato e soprattutto sotto il governo dei Medici* », in Arnaldo D'ADDARIO, « Burocrazia, economia e finanze dello Stato Fiorentino alla metà del Cinquecento », *Archivio Storico Italiano*, CXXI, 1963, p.370.

[45] Voir J.N. STEPHENS, *The Fall of the Florentine Republic, 1512-1530*, Oxford, Clarendon Press, 1983.

[46] Voir Humfrey C. BUTTERS, *Governors and Government in Early Sixteenth Century Florence. 1502-1519*, Oxford, Clarendon Press, 1985.

l'*Istruzione al Magnifico Lorenzo*[47] que remet Giuliano de' Medici à son neveu, un système « *non pas d'institutions, mais de personnes* »[48], Léon X montre qu'il a tiré les principales leçons de la profonde évolution de l'équilibre du pouvoir qui a eu lieu entre décembre 1512 et août 1513. Le pape introduit ainsi un nouveau bouleversement des rapports politiques au sein de la cité.

Bien qu'elle se prolonge jusqu'en mai 1527, notre étude prosopographique se révèle surtout intéressante pour illustrer comment Lorenzo, de 1513 à 1519, fait éclater le fragile consensus qui liait jusqu'alors adversaires et partisans des Médicis au sein de l'oligarchie. En quelques années, il parvient en effet à organiser, à partir d'organes restreints tels que la *balìa* du 16 septembre 1512 ou le conseil des Soixante-Dix, élu pour la première fois en janvier 1514, un réseau d'« amis » et de conseillers fidèles, issus pour beaucoup de la même génération que lui. En prenant pied dans toutes les magistratures chargées d'attribuer les principales charges publiques, ceux-ci permettent à Lorenzo de fonder son pouvoir sur le contrôle de l'attribution des postes-clé. L'étude du personnel politique qui se voit attribuer, jusqu'en 1527, les charges des *Tre maggiori* et les fonctions hors les murs dévoile cependant un aspect sans doute plus méconnu de la stratégie de prise de pouvoir médicéenne. En même temps qu'ils incorporent parmi leurs partisans la composante de l'oligarchie qui lui était hostile à l'origine et qu'ils fondent leur influence politique sur une base très réduite en nombre, Lorenzo, puis à sa mort Giuliano de' Medici ouvrent largement l'accès à la vie publique au reste des citoyens, même à ceux qui sont issus des catégories médianes. Ceux-ci accèdent en grand nombre aux très rémunératrices charges hors les murs, alors qu'elles étaient réservées durant le régime précédent aux seuls membres des l'oligarchie. On comprend mieux, dès lors, la relative facilité avec laquelle Lorenzo, arrivé à Florence comme « citoyen privé », parvient, en quelques années seulement, à s'approprier la réalité du pouvoir politique à Florence et, comme l'écrit Niccolò Guicciardini dans son *Discorso*, à faire disparaître provisoirement, sous ce « *voile* »[49], l'héritage de l'esprit républicain.

---

[47] Voir Giuliano de' MEDICI, *Istruzione al Magnifico Lorenzo*, in *Archivio Storico Italiano*, *Appendice*, I, 1842-1844.

[48] « *È una politica non di istituzioni, ma di persone* », in Rudolf VON ALBERTINI, *Firenze dalla repubblica al principato*, *op. cit.*, p. 25.

[49] Voir Niccolò GUICCIARDINI, *Discorso di messer Niccolò Guicciardini del modo del procedere della famiglia de' Medici in Firenze et del fine che poteva havere lo stato in quella famiglia*, in Rudolf VON ALBERTINI, *Firenze dalla repubblica al principato*, *op. cit.*, p. 367.

PREMIÈRE PARTIE

LA MISE EN PLACE DU NOUVEL EQUILIBRE POLITIQUE

Premier chapitre
La mesure de la participation politique

I.1. LA REPRÉSENTATION DU CONFLIT POLITIQUE APRÈS LA MUTATION INSTITUTIONNELLE DE NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1494

I.1.1. Décembre 1494-mai 1499: l'évolution des termes du débat politique au sein du *Consiglio maggiore*

En donnant naissance à un nouvel organe, le *Consiglio maggiore*[50], dont il définit les conditions d'appartenance ainsi que le mode de fonctionnement, le texte législatif du 23 décembre 1494[51] modifie non seulement l'équilibre politique au sein de la cité, mais aussi les conditions même de l'exercice du pouvoir. Organe central du nouvel ordonnancement institutionnel, le *Consiglio maggiore* se voit chargé de légiférer et de distribuer les principales charges publiques, étant de fait, selon les mots d'Antonio Anzilotti, « *le dépositaire de la souveraineté, qu'il délègue à chaque fois aux*

[50] Sur la création du *Consiglio maggiore*, voir Francesco GUICCIARDINI, *Storie fiorentine dal 1378 al 1509*, a cura di Alessandro MONTEVECCHI, Milano, Rizzoli, 1998, XII, p. 219-220, ainsi que Piero VAGLIENTI, *Storia dei suoi tempi (1492-1514)*, *op. cit.*, c. 19r-21r, p. 32-33.

Pour une description du contexte historique entourant la création du *Consiglio maggiore*, voir Nicolai RUBINSTEIN, « I primi anni del Consiglio maggiore a Firenze (1494-1499) », I, *op. cit.*, p. 151-153; Antonio ANZILOTTI, *La crisi costituzionale della Repubblica fiorentina*, *op. cit.*, p. 39-42 ; Sergio BERTELLI, « Constitutional reforms in Renaissance Florence », *op. cit.*, p. 145-154 ; Giorgio CADONI, « La crisi istituzionale degli anni 1499-1502 », in *Lotte politiche e riforme istituzionali a Firenze tra il 1494 e il 1502*, *op. cit.*, p. 101-102 et Giorgio CADONI (a cura di), *Provvisioni concernenti l'ordinamento della Repubblica fiorentina*, I, *op. cit.*, p. 33-37. L'influence des idées savonaroliennes sur la création du *Consiglio maggiore* a été étudiée in Jean-Louis FOURNEL et Jean-Claude ZANCARINI, « Face à l'état d'urgence : sermons et écrits politiques de Savonarole (1494-1498) », in Adelin Charles FIORATO (dir.), *Italie 1494*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 1994, p. 32-37.

[51] Ce texte a été publié in Giorgio CADONI (a cura di), *Provvisioni concernenti l'ordinamento della Repubblica fiorentina (1494-1512)*, I, *op. cit.*, c. 1r-7v, p. 6-30.

magistrats »[52]. Comme le signale justement Nicolai Rubinstein, l'attribution de cette fonction représente,

> si l'on excepte la création du *Consiglio* [*maggiore*] en lui-même, la plus importante innovation de la réforme du 23 décembre 1494. Depuis le XIVe siècle, les élections aux charges vacantes avaient toujours été l'un des problèmes majeurs de l'histoire constitutionnelle florentine, et les méthodes adoptées avaient reflété, d'une fois sur l'autre, la situation politique du moment[53].

Durant la première année du nouveau régime, l'attention se porte principalement sur la composition et le fonctionnement du *Consiglio maggiore*. Ces questions se révèlent d'autant plus fondamentales que, de l'appartenance à cet organe[54], dépendent non seulement l'accès à la citoyenneté, mais aussi, selon la tradition florentine remontant à l'époque communale[55], celui aux principales charges publiques. Le texte du 23 décembre 1494 est ainsi complété le 7 février de l'année suivante par une *provvisione* limitant l'inscription des citoyens dans les « *libri di specchio* » pour dettes privées - afin de réduire les risques de quorum non atteint - puis par le texte législatif du 14 mai 1495, consacré à la

---

[52] « […] *e quindi ritornava ad essere in realtà il depositario della sovranità, che delegava volta per volta ai magistrati* », in Antonio ANZILOTTI, *La crisi costituzionale della Repubblica fiorentina*, *op. cit.*, p. 43.

[53] « *Le due principali funzioni del Consiglio maggiore erano la legislazione e le elezioni: queste ultime rappresentarono, se si eccettua la creazione del Consiglio stesso, la più importante innovazione della riforma de 23 dicembre 1494. Fin dal secolo quattordicesimo le elezioni agli uffici vacanti erano state sempre uno dei problemi chiave della storia costituzionale fiorentina ed i metodi adottati avevano riflesso, di volta in volta, la situazione politica del momento* », in Nicolai RUBINSTEIN, « I primi anni del Consiglio maggiore a Firenze (1494-1499) », II, *op. cit.*, p. 321.

[54] Sur les conditions d'appartenance au *Consiglio maggiore*, voir Nicolai RUBINSTEIN, « I primi anni del Consiglio maggiore a Firenze », I, *op. cit.*, p. 154; Guidubaldo GUIDI, *Lotte, pensiero e istituzioni politiche…*, II, *op. cit.*, p. 461-473. Un intéressant commentaire des critères retenus se trouve in Piero VAGLIENTI, *Storia dei suoi tempi*, *op. cit.*, c. 135rv, p. 254.

[55] La pleine et entière jouissance de la citoyenneté, dès les premiers temps du *Comune* florentin, représente la condition indispensable à l'habilitation à postuler aux charges politiques. Sur ce sujet, et en particulier sur les distinctions internes au sein de la « *communitas civium* », voir le texte des *Ordinamenti di giustizia* édictés le 18 janvier 1292 par Giano della Bella, publié par Gaetano SALVEMINI, in *Magnati e popolani in Firenze dal 1280 al 1295*, Torino, Einaudi, 1960, p. 384-432. Paolo VITI et Raffaella Maria ZACCARIA écrivent à ce propos: « *Al primo di essi si trovava la "piccola cittadinanza", formata da coloro che potevano accedere solo alle cariche di sesto (e poi di quartiere), e che per essere ammessi agli uffici dovevano possedere determinati requisiti, come la residenza nella città per un certo periodo, l'aver pagato le "gravezze" per un certo numero di anni, il possedere un'età minima e il non aver subito condanne infamanti. A un grado superiore erano i "cittadini originari", chiamati così in ricordo dei tempi in cui il Comune era retto dai suoi fondatori, che godevano pienamente dei diritti politici, erano cioè elettori e potevano essere, a loro volta, eletti ad agni tipo di magistratura* », in Paolo VITI e Raffaella Maria ZACCARIA (a cura di), *Archivio delle Tratte*, Roma, Ministero per i beni culturali e ambientali, 1989, p. 6.

Sur l'histoire des institutions florentines depuis 1378, voir Riccardo FUBINI, « L'uscita dal sistema politico…», *op. cit.*, p. 22-38. Sur les usages politiques liés à la citoyenneté durant la période médicéenne, voir Nicolai RUBINSTEIN, « I primi anni del Consiglio maggiore a Firenze », I, *op. cit.*, p. 155-158, ainsi que *Il governo di Firenze sotto i Medici (1434-1494)*, Firenze, La Nuova Italia, 1971, p. 75-77.

convocation et à l'activité du *Consiglio maggiore*, par celui du 10 juin 1495, qui lui transfère l'autorité des *Venti accoppiatori* nommés le 2 décembre précédent, et par ceux des 9 juillet, 13 août et 28 décembre 1495, aboutissant à l'unification des trois sections du conseil[56]. Il aura donc fallu une année entière pour que, au terme de ce long processus législatif, le *Consiglio maggiore* trouve enfin son visage définitif le 1er janvier 1496[57].

Ce processus se révèle d'autant plus nécessaire que le *Consiglio maggiore* se présente, dès sa création, comme le lieu où s'expriment et se confrontent les principaux antagonismes politiques. Dès le début du mois de décembre 1494, se dessine ainsi une ligne de partage très nette entre les tenants d'un « *governo stretto* » et les partisans d'une large ouverture politique. Or, comme l'écrit Giorgio Cadoni,

> malgré la complexité qui les caractérise et rend leur interprétation difficile, les luttes qui se sont développées en son sein au sujet des méthodes électorales et des pouvoirs des *Dieci di libertà*, tout comme celles qui précédèrent les mutations constitutionnelles de 1502, montrent d'évidence que les principaux antagonistes appartenaient à deux groupes sociaux distincts, que les chroniqueurs contemporains, dont on ne peut repousser le témoignage avec une orgueilleuse suffisance, définissent grâce aux termes « *grandi* » (ou « *primati* ») et « *popolani* »[58].

---

[56] Giorgio CADONI (a cura di), *Provvisioni concernenti l'ordinamento della Repubblica fiorentina*, I, *op. cit.*, c. 64v-65v, p. 96-100 ; c. 26v-27v, p. 126-131 ; c. 44v-56v, p. 152-159 ; c. 71v-73v, p. 168-171 ; c. 87r-88r, p. 188-191 et c. 167r-169v, p. 227-230.

[57] La convocation du *Consiglio maggiore* sous sa forme réunifiée, qui devait à l'origine intervenir à partir du premier janvier 1496, a lieu le premier mai seulement, lorsque s'achèvent les travaux de la salle qui devait l'accueillir. À partir de cette date, le conseil se réunit une fois par semaine, le jeudi, en vertu du texte du 22 juin 1496, in Giorgio CADONI (a cura di), *Provvisioni concernenti l'ordinamento della Repubblica fiorentina*, I, *op. cit.*, c.36r-39r, p. 288-295.

[58] « [...] *ma, non ostante la la complessità che le caratterizza e ne rende ardua l'interpretazione, le lotte sviluppatesi al suo interno riguardo ai metodi elettorali e ai poteri dei Dieci di libertà, così come quelle che precedettero i mutamenti costituzionali del 1502, mostrano con evidenza che gli antagonisti principali appartenevano a due gruppi sociali distinti, che i cronisti coevi, la cui testimonianza non può essere respinta con orgogliosa sufficienza, definiscono mediante i termini di "grandi" (o "primati") e "popolani"* », in Giorgio CADONI, « 1494-1512: "reggimento" oligarchico o "governo popolare" », *op. cit.*, p. 14. Lors de la *pratica* du 24 novembre 1496, Giovanni di Bernardo Soldani distingue ainsi pour sa part « *i cittadini grandi et mezani et minori* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e pratiche della repubblica fiorentina (1495-1497)*, *op. cit.*, c. 268v, p. 361.

Sur l'emploi du terme « *popolo* », en particulier par opposition à la « *plebe* » et aux « *grandi* », voir l'introduction de Sandro LANDI à *Laboratoire italien*, 1. *Le peuple. Formation d'un sujet politique*, 2001, p. 7-8, ainsi que, dans le même recueil, Aurora SAVELLI, « Sul concetto di popolo: precorsi semantici e note storiografiche », p. 9-24; Jean-Claude ZANCARINI, « Les humeurs du corps politique. Le peuple et la plèbe chez Machiavel », p. 25-33; Sandro LANDI, « Alcune considerazioni sulla "voce d'un popolo" in Machiavelli (Discorsi, I 58) », p. 35-52.

Sur la division sociale tripartite entre groupe dirigeant, « *uomini di mezzo* » et « *popolo minuto* » avant décembre 1494, voir Felix GILBERT, « Idées, problèmes et institutions politiques à Florence à la fin du XVe siècle », in *Machiavel et Guichardin*, *op. cit.*, p. 27-32; Samuel COHN, *The Laboring Classes in Renaissance*

Il peut paraître étonnant que Giorgio Cadoni reprenne une dialectique traditionnelle, remontant au XIIIe siècle[59], qui se fonde sur des critères de différenciation exclusivement sociaux[60]. Sous la domination médicéenne, cette forme de division de la société avait été quelque peu occultée par la particularité des rapports politiques liant les différents groupes sociaux[61]. Jusqu'à la rupture de décembre 1494, les velléités d'ascension sociale passaient en effet, pour les catégories médianes, par une allégeance, ou tout au moins par une

---

Florence, New York, Academic Press, 1980, ainsi que les actes des colloques consacrés aux groupes dirigeants en Toscane de l'« *età precomunale* » au *Quattrocento* publiés par le Comitato di studi sulla storia dei ceti dirigenti in Toscana (voir à ce sujet la *Bibliographie*, p. 461 et 480).

[59] Nicolai RUBINSTEIN a montré comment cette différenciation sociale appartient à une ancienne tradition de la pensée politique florentine. Il a en particulier écrit: « *Pure, si deve sottolineare il fatto che questa tripartizione era di tradizione aristotelica, e quindi nota ai pensatori politici italiani fin dal XIII secolo* [...]. *Di più, questo tipo di analisi sociologica aveva una lunga tradizione a Firenze in conformità con gli sviluppi contemporanei nella sua struttura sociale e politica, sviluppi dovuti, tra l'altro, al ruolo svolto dalla distinzione legale, adottata alla fine del XIII secolo, tra magnati o grandi e popolani. Durante il Trecento la distinzione tripartita tra grandi, popolo grasso e popolo minuto, che corrispondeva grosso modo, anche se non completamente, alla divisione istituzionale in magnati, membri delle arti maggiori e di quelle minori, divenne di uso corrente. Distinzioni più complesse e raffinate furono adottate nel Quattrocento, e ciò fu senza dubbio in parte dovuto alla drastica diminuzione del numero dei magnati dopo il 1434 e al declino politico ed economico delle arti fiorentine* », in Nicolai RUBINSTEIN, « Le dottrine politiche nel Rinascimento », in *Studies in Italian History in the Middle Ages and the Renaissance*, I: *Political Thought and the Language of Politics. Art and Politics*, Roma, Edizioni di Storia e Letteratura, 2004, p. 246.

[60] Plusieurs décennies plus tard, Donato GIANNOTTI revient sur l'origine immémoriale de cette division: « *Ma tornando al proposito, dico che per quello che abbiamo detto, assai è manifesto che insino a Cosimo de' Medici furono sempre in Firenze due parti, una del popolo, l'altra de' grandi et, non intendo al presente per il popolo una estrema sorte di moltitudine, la quale è abietta et vile et non è membro della città altrimenti che si siano i servi che nelle nostre case ci ministrano le cose necessarie al corpo, ma intendo quella parte che è opposita a' grandi, si come noi diciamo questi termini grande piccolo, ricco povero, nobile ignobile, essere oppositi et pare che l'uno non possa stare sanza intelligenza dell'altro. Et di questa sorte pare che siano questi due termini grandi et popolo perché, datone uno, conviene per viva forza concedere l'altro, non essendo città alcuna che non abbia queste due parti, ma quale maggiore l'una quale l'altra. In Firenze, adunque, erano queste due fazioni: l'una, cioè i grandi, voleva comandare; l'altra, vivere libera* », in Donato GIANNOTTI, *Repubblica fiorentina*, a critical edition and introduction by Giovanni SILVANO, Genève, Droz, 1990, c. 23v-24r, p. 94.

[61] Dans la mesure où le terme « *classe* », bien qu'il soit couramment utilisé au sujet de la Renaissance florentine, notamment par l'école anglo-saxonne, nous paraît absolument indissociable de sa portée idéologique contemporaine, nous en rejetons tout à fait l'usage. Nous éviterons en particulier l'emploi des expressions « *classe sociale* », « *classe politique* » (définie en 1884 par Gaetano MOSCA dans son ouvrage intitulé *Sulla teorica dei governi e sul governo parlamentare*), « *classe dirigeante* » et « *classe dominante* » (telle qu'elle est employée par exemple par Wolfgang REINHARD, in « Élites du pouvoir, serviteurs de l'État, classes dirigeantes et croissance du pouvoir d'État », Introduction à Wolfgang REINHARD (dir.), *Les élites du pouvoir et la construction de l'État en Europe*, Paris, Presses Universitaires de France, 1996, p. 19). Nous avons donc privilégié dans cette étude l'emploi des termes « groupe » et « *catégorie* », en particulier dans les expressions « *groupe dirigeant* » et « *catégories médianes* ». Nous avons enfin regroupé l'ensemble des individus qui participent à la vie publique, au sens large, sous l'expression « *personnel politique* ». Bien qu'également de création récente, le mot « *personnel* » est lié à une fonctionnalité pratique et à l'exercice d'une profession, ce qui en fait, nous semble-t-il, un terme adéquat pour notre étude.

Pour une réflexion sur l'utilisation de l'expression italienne « *ceto dirigente* » et sur l'influence des critères d'interprétation marxistes sur les choix lexicaux postérieurs, voir Riccardo FUBINI, *Introduzione* a AA.VV., *I ceti dirigenti nella Toscana del Quattrocento*, Comitato di Studi sulla storia dei ceti dirigenti in Toscana, Atti del V e VI convegno, Firenze, 10-11 dicembre 1982 ~ 2-3 dicembre 1983, Firenze, Papafava, 1987, p. IX-X. On pourra également lire, dans le même ouvrage, l'important article récapitulatif, d'un grand intérêt bibliographique, de Sergio BERTELLI, « Ceti dirigenti e dinamica del potere nel dibattito contemporaneo » in AA.VV., *I ceti dirigenti nella Toscana del Quattrocento*, *op. cit.*, p. 1-47.

association - personnelle, familiale, géographique ou économique - avec l'oligarchie[62], dans un rapport de *consorteria* dont le modèle est celui qu'organisent

[62] Nicolai RUBINSTEIN rappelle la difficulté à définir avec précision les contours de l'oligarchie: « *It is the absence of objective criteria, such as existed in Venice, which makes the definition of the Florentine ruling class after 1382 so difficult. To identify a nucleus of leading families, such as the Albizzi, the Capponi, the Strozzi, the Medici,is relatively easy; it is the average and the marginal cases which create the difficulty* », in Nicolai RUBINSTEIN, « Oligarchy and Democracy in Fifteenth-Century Florence », in Sergio BERTELLI, Nicolai RUBINSTEIN, Craig HUGH SMYTH (eds.), *Florence and Venice: Comparisons and Relations*, Acts of two Conferences at Villa I Tatti in 1976-1977, vol. 1: *Quattrocento*, Firenze, La Nuova Italia, 1979, p. 100. Humfrey C. BUTTERS livre pour sa part cette définition générique: « *Who were the* ottimati ? *They were essentially wealthy families who had enjoyed political prominence, and in particular the dignity of the Priorate, over a long period of time* », in Humfrey C. BUTTERS, *Governors and Government in Early Sixteenth Century Florence*, *op. cit.*, p. 2.

Voir par ailleurs, en particulier sur la définition du terme « *magnati* », Guido PAMPALONI, « I magnati a Firenze alla fine del Dugento », in *Archivio Storico Italiano*, 472, CXXIX, 1971, p. 387-423, ainsi que Christiane KLAPISCH-ZUBER, « Les acteurs politiques de la Florence communale (1350-1430) », in Jean BOUTIER, Sandro LANDI, Olivier ROUCHON (dir.), *Florence et la Toscane XIVe-XIXe siècles. Les dynamiques d'un État italien*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004, p. 227-235. Robert BURR LITCHFIELD établit quant à lui une distinction très floue - et, nous semble-t-il, assez contestable - entre « *the patrician oligarchy of Florence* » et « *the ruling class of Florence* », dont il écrit qu'elle était « *largely contained among the families who qualified for the three major offices, or councils, of the city: the* Tre Maggiori », in Robert BURR LITCHFIELD, « Demographic Characteristics of Florentine Patrician Families: Sixteenth to Eighteenth Centuries », in *Journal of Economic History*, XXIX, 1969, p. 192.

L'un des principaux critères définissant l'appartenance à l'oligarchie est l'ancienneté dans l'accès au priorat. La date d'accès au priorat de la plupart des familles de l'oligarchie a été publiée in Robert BURR LITCHFIELD, *Emergence of a bureaucracy. The Florentine Patricians 1530-1790*, Princeton, Princeton University Press, 1986, *Appendix* B, p. 364-382. Dale KENT a pour sa part procédé à une recherche similaire sur la liste des familles du *reggimento* en 1433. Elle insiste pour sa part sur la difficulté à lier prééminence sociale et prééminence politique: « *it is thus extremely difficult to distinguish between political and social preeminence. There is consequently a tendency, when attempting to describe that society, to assume that the ruling class or patriciate is synonymous with the* reggimento *or ruling group. This, however, was clearly not the case* », in Dale V. KENT, « The Florentine Reggimento in the Fifteenth Century », in *Renaissance Quarterly*, 28, 1975, p. 581 et 624-632. John G.A. POCOCK insiste pour sa part sur le fait que, au-delà de tout critère objectif, l'appartenance à l'oligarchie relève avant tout d'une forme de cooptation et d' « auto-identification » à ce groupe. Il définit ainsi les « *ottimati* » comme « *ce cercle intime de familles florentines influentes qui se considéraient comme une élite et s'identifiaient comme étant le petit nombre dans le schéma aristotélicien* », in John G.A. POCOCK, *Le moment machiavélien…*, *op. cit.*, p. 132.

Pour connaître les familles florentines perçues comme appartenant à l'oligarchie, il est donc nécessaire de se référer aux textes contemporains, et en premier lieu à la *Cronica* de Benedetto DEI, qui énumère les 385 « *prime chase* » de la cité en 1474, in Benedetto DEI, *La Cronica dall'anno 1400 all'anno 1500*, Firenze, Papafava, 1984, c. 73rv, p. 150-152. D'autres listes des familles dominantes à différents moments du XIIIe siècle sont reportées in Sergio RAVEGGI, Massimo TARASSI, Daniela MEDICI, Patrizia PARENTI, *Ghibellini, ghelfi e popolo grasso: i detentori del potere politico a Firenze nella seconda metà del Dugento*, Firenze, La Nuova Italia, 1978, p. 70-72, 162-164, 232-234, 236-237 et 324-326.

Sur la comparaison avec les noblesses des autres États péninsulaires, voir Lauro MARTINES, *Potere e fantasia. Le città stato nel Rinascimento*, Roma-Bari, Laterza, 1981, p. 169-210, ainsi que les études réunies in Elena FASANO GUARINI (a cura di), *Potere e società negli stati regionali italiani del '500 e '600*, Bologna, Il Mulino, 1978. Plus spécifiquement, sur la noblesse vénitienne, voir Robert FINLAY, *La vita politica nella Venezia del Rinascimento*, Milano, Jaco Book, 1982, p. 69-86; Giorgio CRACCO, « Patriziato e oligarchia a Venezia nel Tre-Quattrocento », in Sergio BERTELLI, Nicolai RUBINSTEIN, Craig HUGH SMYTH (eds.), *Florence and Venice: Comparisons and Relations*, *op. cit.*, p. 71-98. Sur la noblesse napolitaine, voir Giuliana VITALE, *Élite burocratica e famiglia. Dinamiche nobiliari e processi di costruzione statale nella Napoli angioino-aragonese*, Napoli, Liguori Editore, 2003, p. 27-81.

autour d'eux les Médicis et que Sergio Bertelli décrit de la sorte :

> les liens du groupe politique sont en effet ceux du *parentado*, de la *vicinanza*, en un mot: de la *consorteria*. Même si la majorité des exilés de 1434 se compose de membres des plus anciennes familles patriciennes (en un rapport de huit à onze), la faction médicéenne se présente à son tour comme équitablement partagée entre *veteres* et *novi cives* (hommes nouveaux). C'est la *consorteria* qui construit une toile dense de rapports basés sur la protection accordée par le patron à ses *clientes*, sur la recommandation, sur l'usage de la vie publique à des fins privées, en faveur des amis et des *consorti*[63].

En permettant enfin aux catégories médianes de participer de droit à la gestion de la cité, la création du *Consiglio maggiore* a rendu ces liens moins nécessaires et a brisé en partie la stratification verticale qui liait des composantes de toutes origines sociales à la famille dominante, pour la remplacer par une organisation horizontale fondée sur des distinctions

---

[63] « *I legami del gruppo politico sono infatti ancora quelli del parentado, della vicinanza, in una parola: della consorteria. Anche se la maggioranza degli esiliati del '34 è composta da membri delle più antiche famiglie patrizie (in un rapporto da otto a undici), la fazione medicea si presenta a sua volta equamente divisa tra* veteres *e* novi cives *(gente nuova). È la consorteria che costruisce una fitta ragnatela di rapporti basati sulla protezione accordata dal patrono ai propri clientes, sul favoritismo, sulle raccomandazioni, sull'uso della cosa pubblica per fini privati, in favore degli amici e dei consorti* », in Sergio BERTELLI, « Embrioni di partito alle soglie dell'età moderna », *op. cit.*, p. 19.

Francesco BRUNI définit ainsi les liens tissés par la *consorteria*: « *Sembra insomma che la consorteria sia un elemento significativo della vita cittadina di Firenze, ma vada intesa come un'associazione non rigida, come un elemento genealogico che s'intreccia con altre famiglie in un gioco di alleanze e contrasti e si rafforza con alleati estranei al legame di sangue* », in Francesco BRUNI, *La città divisa. Le parti e il bene comune da Dante a Guicciardini*, Bologna, Il Mulino, 2003, p. 74. Voir également à ce sujet Dale V. KENT, « The Florentine Reggimento in the Fifteenth Century », *op. cit.*, note 66, p. 588; Humfrey C. BUTTERS, *Governors and Government in Early Sixteenth Century Florence*, *op. cit.*, p. 9-15; Francis W. KENT, « Il ceto dirigente fiorentino e i vincoli di vicinanza nel Quattrocento », in AA.VV., *I ceti dirigenti nella Toscana del Quattrocento*, *op. cit.*, p. 63-78 ; Christiane KLAPISCH-ZUBER, « Compérage et clientélisme », in *La maison et le nom: stratégies et rituels dans l'Italie de la Renaissance*, Paris, Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales, 1990, p. 123-133; Gunner LIND, « Grands et petits amis: clientélisme et élites du pouvoir », in Wolfgang REINHARD (dir.), *Les élites du pouvoir et la construction de l'État en Europe*, *op. cit.*, p. 173-177. Sur les liens créés par les alliances matrimoniales des principales familles de l'oligarchie, voir Francesco GUIDI BRUSCOLI, « Politica matrimoniale e matrimoni politici nella Firenze di Lorenzo de' Medici », in *Archivio Storico Italiano*, 572-573, CLV, 1997, p. 362-374.

Sur la politique de clientélisme mise en œuvre par les Médicis avant 1494, voir Dale V. KENT, « Dinamica del potere e patronato nella Firenze dei Medici », in AA.VV., *I ceti dirigenti nella Toscana del Quattrocento*, *op. cit.*, p. 58-62; Ilaria TADDEI, « Le système politique florentin au XVe siècle », in Jean BOUTIER, Sandro LANDI, Olivier ROUCHON (dir.), *Florence et la Toscane*, *op. cit.*, p. 47-52. Sur les liens personnels de Lorenzo de' Medici avec les membres des grandes familles de l'oligarchie, voir Francis W. KENT, « *Lorenzo..., amico degli uomini da bene*. Lorenzo de' Medici and Oligarchy », in Gian Carlo GARFAGNINI (a cura di), *Lorenzo il Magnifico e il suo Mondo*, Convegno internazionale di studi (Firenze, 9-13 giugno 1992), Istituto nazionale di studi sul Rinascimento, Firenze, Leo S. Olschki, 1994, p. 43-60.

sociales entre les divers groupes antagonistes[64]. Bien qu'elle illustre mal une réalité plus complexe et nuancée, la ligne générale de partage entre l'oligarchie et les catégories médianes, malgré les contours flous que revêtent ces deux groupes, est ainsi perçue, aussi bien par les acteurs de la vie publique que par les chroniqueurs contemporains, comme l'axe principal de l'antagonisme politique tout au long de l'histoire du nouveau régime. Les catégories médianes montrent ainsi, de décembre 1494 à août 1512, une unité apparente sur les principales questions de la réflexion politique, et en premier lieu sur la nécessité de défendre le régime mis en place après la chute de Piero de' Medici[65]. Cette union défensive face aux tentatives de déstabilisation des institutions menées par les éléments oligarchiques favorables à un gouvernement restreint explique les soupçons permanents des milieux populaires à l'encontre des « *primi cittadini* ».

Si, dans les textes des chroniqueurs contemporains, les catégories médianes montrent aussi peu de divergences internes, c'est bien parce que, dans un contexte de grande tension, elles sont tournées vers la préservation de leurs acquis politiques et ne peuvent courir le risque de se désunir alors que les fondements du régime paraissent fragiles. Les « *popolani* » perçoivent ainsi l'oligarchie dans son ensemble comme source de menace potentielle, malgré le fait que certains membres éminents de cette dernière soutiennent le régime et y participent activement. Aux moments de plus forte tension, la radicalisation du conflit politique prend donc, du côté des milieux populaires, de forts accents sociaux. Dans ce contexte, chaque initiative qui, à leurs yeux, semble promue par les « *primi cittadini* », donne lieu à interrogations et suspicions. Francesco Guicciardini évoque à plusieurs reprises ce phénomène dans ses *Storie fiorentine*, rendant en particulier responsables les membres des *collegi*, pour beaucoup issus des catégories médianes, de l'aggravation de la

[64] Sur cette distinction, voir Sergio BERTELLI, « Embrioni di partito alle soglie dell'età moderna », *op. cit.*, p. 21. La dialectique « *grandi* »/« *popolo* » est omniprésente, par exemple, dans la *Storia Fiorentina* de Piero PARENTI, qui écrit ainsi en mai 1495: « *Confortossi nondimeno tale opera da Piero Capponi e da Paolantonio Soderini, benché de' Primati fussino, imperò che non tutti tra loro concordi erano, anzi in più parti andavano; però il favore del popolo perdere non si voleano, e, sempre che occasione venissi, mostravano per il popolo consigliare. El pericolo etiam in cui incorreva la città, vegliando tale disunione e tra e' Grandi insieme, e poi tra' Grandi e il popolo, li strigneva a bene consigliare, e ogni sforzo operare attenente alla salute della città* », in Piero PARENTI, *Storia Fiorentina*, I, op. cit., c. 149r, p. 227.

[65] Seule l'émergence du mouvement savonarolien, qui établit un nouveau modèle de rapports politiques au sein de la cité, vient provisoirement atténuer la force de cette dialectique. Nous reviendrons en détails par la suite sur cette question et sur les conséquences qu'elle engendre dans la relation entre les divers groupes sociaux, in II.1.2., p. 82-97.

situation d'Arezzo en 1502, qu'ils n'ont pas su, selon lui, percevoir à sa juste mesure tant ils étaient aveuglés par leur méfiance à l'égard des oligarques[66].

Les tensions et les luttes internes à la cité ne sauraient cependant être décrites comme un simple affrontement bipolaire entre deux groupes sociaux-politiques formant chacun un bloc homogène. L'oligarchie est en effet secouée de décembre 1494 à août 1512 par de vives tensions internes et subit durant cette période plusieurs ruptures profondes[67]. Celles-ci n'engendrent cependant pas une altération totale et définitive des liens familiaux, sociaux ou économiques traditionnels. Elles sont d'ailleurs suivies par de multiples recompositions, plus ou moins stables et durables. Dès les premiers jours du nouveau régime se dessine ainsi, au sein même de la *Signoria*, une première ligne de fracture interne à l'oligarchie séparant les partisans de Piero de' Medici à ceux qui, comme l'écrit Piero Parenti dans sa *Storia Fiorentina*, « *pendaient vers le peuple* »[68]. Si, avec le texte du 23 décembre 1494, la balance penche provisoirement en faveur des citoyens « *del nuovo stato* », comme les nomme Savonarole par opposition à ceux du « *vecchio stato* »[69], les dissensions entre « *grandi* » et « *popolani* » au sein du *Consiglio maggiore* ne s'éteignent jamais. On le voit d'abord en juin 1495 avec le violent rejet des *Venti accoppiatori* élus le 2 décembre 1494[70], puis avec l'hostilité à l'encontre du conseil des *Dieci* et enfin avec les heurts

---

[66] « *E' collegi, come fanno gli uomini da pochi ed ignoranti, cominciorono a credere che questa nuova di Arezzo non fussi vera, anzi cosa finta da' primi cittadini* », in Francesco GUICCIARDINI, *Storie fiorentine*, XII, *op. cit.*, p. 358. Sur les circonstances de la révolte d'Arezzo, et en particulier sur le rôle de l'influence médicéenne dans le déclenchement de cet événement, voir Robert BLACK, « Arezzo, the Medici and the Florentine Regime », in William J. CONNELL, Andrea ZORZI (eds), *Florentine Tuscany: structures and practices of power*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, p. 293-311.

[67] Ces divisions internes se font jour, selon Piero PARENTI, dès le mois de décembre 1494, entre Paolantonio di Tommaso Soderini, d'une part, et Francesco di Filippo Valori et Piero di Gino Capponi, d'autre part, puis en mars 1495 entre ces deux derniers et le groupe dirigé par Lorenzo di Pierfrancesco de' Medici et Bernardo Rucellai. Voir Piero PARENTI, *Storia Fiorentina*, I, *op. cit.*, c. 99rv, p. 152 et c. 129r, p. 198. Si les chroniqueurs contemporains sont plus sensibles aux divisions internes à l'oligarchie et présentent les milieux populaires comme un groupe homogène, c'est sans doute également parce que les dirigeants des divers courants oligarchiques sont des personnalités plus connues, dont les gestes et les propos ont une résonance particulièrement forte dans la cité.

[68] « [...] *el Gonfaloniere messer Luca Corsini, Giovanni Uguccioni, Filippo Sacchetti e Chimenti Cerpelloni verso il popolo pendeano* », in Piero PARENTI, *Storia Fiorentina*, I, *op. cit.*, c. 84v, p. 129.

[69] Girolamo SAVONAROLA, *Prediche sopra Aggeo*, Predica XIII (14 décembre 1494), Roma, Angelo Belardetti, 1965, p. 226.

[70] Giorgio CADONI (a cura di), *Provvisioni concernenti l'ordinamento della Repubblica fiorentina*, I, *op. cit.*, c. 44v-45v, p. 152-155. Sur les conditions d'élection des *Venti accoppiatori*, voir le texte d'ouverture des *Provvisioni concernenti l'ordinamento della Repubblica fiorentina*, I, *op. cit.*, p. 15-18. Voir également Bartolomeo CERRETANI, *Storia fiorentina*, *op. cit.*, note 114, p. 221 et c. 216v, p. 223 ; Piero PARENTI, *Storia Fiorentina*, I, c. 97v-98r, p. 149-150; Filippo de' NERLI, *Commentari de' fatti civili occorsi dentro la città di Firenze dall'anno MCCXV al MDXXXVII*, Augusta, Appresso David Raimondo MERTZ e Giovanni Iacopo MAJER, 1728, p. 64-66.

entourant les projets de réforme de 1501-1502. L'analyse de ces dissensions doit cependant tenir compte de l'imparfaite étanchéité de la barrière séparant les oligarques des catégories médianes. Giorgio Cadoni évoque ainsi « *l'hypothèse que la dure opposition entre* ottimati *e* "popolani" *n'exclut pas l'existence de certains liens transversaux entre individus, et entre familles, de différentes conditions sociales* »[71]. Commentant les mutations de décembre 1494, Bartolomeo Cerretani divise pour sa part les citoyens florentins en trois catégories selon leur degré d'expérience en matière de vie publique. Il y a d'une part les hommes qui ont participé au gouvernement durant les dernières années du régime médicéen et, d'autre part, ceux qui, après avoir secondé Lorenzo de' Medici, n'ont pas eu de bons rapports avec son fils et se sont vus privés de l'accès aux principales responsabilités politiques. À côté se trouvent ceux dont la famille a été éloignée des affaires publiques par le régime médicéen. À cette division tripartite se superpose, durant les premières années du régime, une nouvelle ligne de fracture, fondée cette fois sur le degré d'adhésion aux idées savonaroliennes[72]. La situation est rendue plus complexe encore, au-delà de la définition même des critères donnant accès à la citoyenneté, par le problème de l'application pratique de certaines modalités prévues par le texte du 23 décembre 1494. Ainsi, bien qu'elle existât tout à fait officiellement, la possibilité pour les membres des familles exclues du *Consiglio maggiore* d'intégrer celui-ci demeure très peu utilisée[73]. Par ailleurs, nombreux sont les

---

[71] « *In proposito è stata avanzata l'ipotesi che il duro contrasto tra ottimati e "popolani" non escludesse l'esistenza di determinati legami trasversali tra individui, e famiglie, di diversa condizione sociale* », in Giorgio CADONI (a cura di), *Provvisioni concernenti l'ordinamento della Repubblica fiorentina*, II, *op. cit.*, p. 7.

[72] « *Doppo che la casa de' Medici perdè lo stato nella ciptà si trovava tre spetie d'homini, come di sopra; l'una era quella che ultimamente con Piero de' Medici haveva ghovernato et recto la ciptà, e quali erano homini di nobil casa et prudentti et richchi per la lungha aministratione, benché assai di loro g[i]ovani et qualche uno d'infimo sanghue a' quali Piero haveva conferito non piccola reputatione; un' altra partte era che conccorssono nel ghoverno co Lorenzo et fati da lui et di sua schuola, e questi erano richi et savi, et doppo la mortte di Lorenzo s'erano alquanto alienati da Piero; la terza et ultima erano homini benché nobili ma di mediocre prudenzza et richezza respeto che loro e loro patri erano stati alieni da l'aministratione publica, ma doppo questa chacciata de' Medici volenterosi di ministrare. Di queste tre spetie se ne fe' tre altre: l'una furno quelli che seghuivono el frate e per sua consigl[i]o ghovernavano le case publiche et le private, et im questa spetie erano gl'homini di più g[i]uditio et richeze et moltto nobili e che vivevano con ostentatione assai monstranddo essere d'una somma bonttà ma ambitiosisimi: tra questi era moltissimi della infima plebe che stimavano frate Girolamo profeta santissimo; l'altra che era averso contraria a questa, erano homini nobilissimi e richchi ma di mediocre prudentia et che vivevono larghamente apertta frontte; la terzza et ultima erano homini di mediocre qualità di chase et g[i]uditio e quali come homini di mezzo badavano aIle facendde loro non si travagl[i]anddo tralla rabia delle partialità. Militanddo queste partti nella ciptà nostra e frateschi ghuidavano tutto* », in Bartolomeo CERRETANI, *Storia fiorentina*, *op. cit.*, c. 226v-227r, p. 233.

[73] Giorgio CADONI remarque que seuls trente-neuf personnes ont, entre 1497 et 1512, accédé à la citoyenneté en vertu de la *provvisione* du 1er février 1497, in Giorgio CADONI, « 1494-1512: "reggimento" oligarchico o "governo popolare" », *op. cit.*, p. 5-6. Roslyn PESMAN COOPER précise quant à elle qu'entre 1497 et 1512 seuls 28 membres des *arti maggiori* ont ainsi été acceptés au sein du *Consiglio maggiore*, ce qui lui permet de suggérer que « *the admission of new members was no more than a tidying up process and that Florence had moved*

citoyens de droit, jugés « *abili al Consiglio* », mais non « *abili al ragunarsi al Consiglio* », parce qu'ils ont des dettes à l'égard des finances publiques et ne sont donc pas, de ce fait, *netti di specchio*[74]. À l'inverse, comme l'ont montré successivement Nicolai Rubinstein, Guidubaldo Guidi, puis Giorgio Cadoni, certains citoyens non admis au *Consiglio maggiore* étaient néanmoins élus, au moins durant les premières années du régime, à des charges d'importance, y compris aux *Tre maggiori*[75]. Si la polémique sur le degré d'ouverture du *Consiglio maggiore* (« *reggimento oligarchico* o *governo popolare ?* », pour reprendre l'interrogation de Giorgio Cadoni[76]) n'a pas encore trouvé de réponse définitive, c'est peut-être justement parce que la distance séparant la théorie institutionnelle de la pratique politique nuance toute forme de jugement. De ce fait, écrit Giorgio Cadoni, « *identifier les citoyens politiquement actifs avec les membres du* Consiglio maggiore *serait donc erroné* »[77].

Ce constat se révèle d'autant plus intéressant qu'on observe dès 1496, en lisant les textes législatifs adoptés par le *Consiglio maggiore*, un renversement des perspectives et des enjeux politiques. Très vite, il ne s'agit plus en effet de savoir si les 3374 ou 3748 citoyens recensés respectivement en 1496[78] et en 1508[79] sont trop ou trop peu nombreux, puisque

---

towards a serrata », in Roslyn PESMAN COOPER, « The prosopography of the "Prima Repubblica" », in AA.VV., *I ceti dirigenti nella Toscana del Quattrocento*, *op. cit.*, p. 242.

[74] Lors de la *pratica* du 24 novembre 1496, Ubertino di Geri Risaliti recense ainsi 3347 citoyens « *abili al Consiglio* », dont seulement 1500 « *netti di specchio* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e pratiche della repubblica fiorentina (1495-1497)*, *op. cit.*, c. 268r, p. 360. Voir également Nicolai RUBINSTEIN, « I primi anni del Consiglio maggiore a Firenze », I, *op. cit.*, p. 161-167 et 184-187.

[75] Voir Nicolai RUBINSTEIN, « I primi anni del Consiglio maggiore di Firenze », II, *op. cit.*, p. 330-331; Guidubaldo GUIDI, *Lotte, pensiero e istituzioni politiche...*, II, *op. cit.*, p. 583-604, ainsi que Giuseppe PANSINI, « Predominio politico e gestione del potere in Firenze tra Repubblica e Principato », in Elisabetta INSABATO (a cura di), *I ceti dirigenti in Firenze dal gonfalonierato di giustizia a vita all'avvento del ducato*, *op. cit.*, p. 113-114.

[76] « *La riforma costituzionale del 23 dicembre 1494 presenta un duplice aspetto: se, da un lato, bisogna prendere atto che mutò profondamente il carattere della vita politica fiorentina, rendendo possibile una partecipazione assai più ampia e differenziata di quanto non fosse precedentemente avvenuto, dall'altro può apparire come una « serrata », poiché non ammise ai consigli da essa istituiti coloro che discendevano da famiglie i cui membri non avevano mai ricoperto le tre massime cariche dello Stato* […] *o le avevano ricoperte soltanto in tempi assai remoti* », in Giorgio CADONI, « 1494-1512: "reggimento" oligarchico o "governo popolare"», *op. cit.*, p. 5.

[77] « *Identificare i cittadini politicamente attivi con i membri del Consiglio maggiore sarebbe, dunque, errato* », in Giorgio CADONI, « 1494-1512: "reggimento" oligarchico o "governo popolare"», *op. cit.*, p. 8. Cette analyse va à l'encontre de celle de Roslyn PESMAN COOPER, qui fonde la pratique politique sur l'appartenance au *Consiglio maggiore* et écrit ainsi: « *The ruling class at its outer perimeter I have identified with the membership of the* Consiglio Maggiore », in Roslyn PESMAN COOPER, « The prosopography of the "Prima Repubblica" », *op. cit.*, p. 239.

[78] Archivio Storico di Firenze, *Tratte*, 717, c. 72-140. Voir également Guidubaldo GUIDI, *Lotte, pensiero e istituzioni politiche...*, II, *op. cit.*, p. 531.

[79] « *Registro della imborsazione degl'Ufici del presente anno del Consiglio maggiore della città di Firenze fatta e ferma addì ultimo del mese di giugno 1508 di tutti i cittadini abili al Consiglio maggiore e notai* », Archivio Storico di Firenze, *Tratte*, 411. Guidi recense pour sa part 3 742 membres, in Guidubaldo GUIDI, *Lotte, pensiero e istituzioni politiche...*, II, *op. cit.*, p. 535.

leur statut est désormais acquis et définitivement entériné. De la question de la citoyenneté on passe, entre 1496 et 1499, à celle du mode de nomination aux principales charges publiques, internes et externes, et, ce faisant, à celle de la place réelle du *Consiglio maggiore* dans l'ordonnancement institutionnel. Ce renversement de perspective accompagne et souligne en réalité une profonde mutation de la réflexion politique. Car, si les normes d'attribution de la citoyenneté ne sont plus remises en question après 1496, le débat se porte sur les conditions mêmes de l'exercice des droits civiques et, de théorique, il devient pratique.

L'un des premiers à avoir mesuré l'importance de la question du mode d'attribution des charges est Savonarole. Consacrant son sermon du 14 décembre 1494 au thème du « *bon gouvernement* », il propose de définir le mode d'attribution en fonction de l'importance de la charge. Ainsi, énonce-t-il, « *il ne serait pas hors de propos que les charges majeures soient attribuées par élection et les charges mineures par tirage au sort* »[80]. Quatre ans plus tard, il revient sur l'importance de la distribution des charges publiques dans la troisième partie de son *Trattato circa il reggimento e governo della città di Firenze*. Lorsqu'il aborde la question « Della instituzione e modo del governo di Firenze », et en particulier celle du processus qui mène à la tyrannie, il insiste sur l'absolue nécessité de ne laisser personne en prendre le contrôle. Son raisonnement mérite d'être reproduit, tant il met en évidence l'un des enjeux majeurs de la vie politique florentine après 1496 :

> Donc, puisque les citoyens recherchent, dans la cité, la dignité et la réputation plutôt que l'argent, car ils savent que la réputation aide l'homme à s'enrichir, il faut pourvoir à ce qu'aucun citoyen, d'aucune façon, n'ait l'autorité d'accorder les bénéfices, offices et dignités de la cité, parce que c'est là, vraiment, la racine qui fait les tyrans dans les cités, car les citoyens aiment beaucoup l'honneur et veulent être renommés[81].

---

[80] « *Et così ancora non saria fuori di proposito che gli offizii maggiori si dessino per elezione e li minori per sorte* », in Girolamo SAVONAROLA, *Prediche sopra Aggeo*, Predica XIII (14 décembre 1494), *op. cit.*, p. 226.

[81] « *Perché dunque li cittadini cercano più tosto degnità e reputazione nella città, che danari, sappiendo loro che la reputazione aiuta l'uomo arricchirsi, bisogna provedere che niuno cittadino abbia autorità, per modo alcuno, di potere dare li beneficii e officii e dignità della città, perché questa è proprio la radice che fa nelle città uno tiranno, amando molto li cittadini l'onore e volendo essere reputati* », in Girolamo SAVONAROLA, *Trattato circa il reggimento e governo della città di Firenze*, III.1, in *Prediche sopra Aggeo*, *op. cit.*, p. 473. Traduction de Jean-Louis FOURNEL et Jean-Claude ZANCARINI, in SAVONAROLE, *Sermons, écrits politiques et pièces du procès*, Paris, Seuil, 1993, p. 172.

Malgré la chute des Médicis, le goût pour les honneurs n'a pas déserté les esprits. Humfrey C. Butters écrit ainsi que

> plusieurs avantages dérivaient de la jouissance d'une charge publique […]. Le pouvoir qu'accordait une charge était l'une des principales sources d'attirance, mais celle-ci accordait aussi honneur et statut social à un homme et à une famille[82]

Si le *Consiglio maggiore*, « *Signore della città* » selon Savonarole[83], perd le levier principal de son pouvoir politique, c'est-à-dire sa capacité à vérifier que les élections se déroulent de manière égalitaire[84] en son sein, alors il court le risque que

> les seigneurs s'occupent des choses importantes et laissent aux sujets celles de moindre importance, conservant cependant toujours l'autorité de distribuer les charges et les bénéfices[85].

Ce péril est d'autant plus grand que, ainsi que le rappelait déjà Marco Parenti presque trente ans plus tôt dans ses *Ricordi storici*, il met à mal la première des « *deux choses fondamentales en lesquelles consiste tout le bien de la cité, c'est-à-dire la distribution des honneurs et des impôts selon la justice, vie de la cité* »[86].

---

[82] « *There were several advantages to be derived from holding office* […]. *The power that office bestowed was one of its principal attractions, as Guicciardini clearly appreciated, but it also bestowed honour and status on a man and his family* », in Humfrey C. BUTTERS, *Governors and Government in Early Sixteenth Century Florence*, op. cit., p. 12.

[83] « *Fatto dunque questo numero di cittadini, el quale si domanda el Consiglio grande, e avendo lui a distribuire tutti li onori, non è dubio che questo è il signore della città* », in Girolamo SAVONAROLA, *Trattato circa il reggimento e governo della città di Firenze*, III.1, *op. cit.*, p. 474. Pour une analyse de l'influence de Savonarole sur les premières années du régime, voir Donald WEINSTEIN, *Savonarole et Florence*, Paris, Calmann-Lévy, 1973, p. 254-285. L'expression utilisée par Savonarole perdure longtemps après sa mort, puisque, lors de la *pratica* du 16 décembre 1501, Piero di Daniello degli Alberti qualifie à son tour le *Consiglio maggiore* de « *principe della città* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, c. 377r, p. 714.

[84] Sur le concept d'« *equalità* », voir Francesco GUICCIARDINI, *Dialogo del reggimento di Firenze*, a cura di Gian Maria ANSELMI e Carlo VAROTTI, Torino, Universale Bollati Berlinghieri, 1994, p. 71-73, ainsi que Jean-Louis FOURNEL et Jean-Claude ZANCARINI, « Mots de la politique. Mots de la république », *Postface* à Francesco GUICCIARDINI, *Écrits politiques*, Introduction, traduction, postface et notes de Jean-Louis FOURNEL et Jean-Claude ZANCARINI, Paris, Presses Universitaires de France, 1997, p. 348-349.

[85] « […] *onde etiam li signori attendono alle cose importante e alli sudditi commettano le minori, conservandosi però sempre l'autorità di distribuire li officii e beneficii* […] », in Girolamo SAVONAROLA, *Trattato circa il reggimento e governo della città di Firenze*, III.1, *op. cit.*, p. 476.

[86] « […] *due cose fondamentali in che consiste tutto il bene della città, cioè la distribuzione degli honori et della gravezza secondo giustizia, vita della città* », in Marco PARENTI, *Ricordi storici (1464-1467)*, a cura di Manuela DONI GARFAGNINI, Roma, Edizioni di storia e letteratura, 2001, p. 89.

Pour que les voix de Savonarole et de Parenti fussent entendues, encore eût-il fallu que la situation politique de la cité permette à des citoyens jusqu'alors éloignés des principales responsabilités publiques de se former à l'exercice de ces dernières au contact des hommes d'expérience. Or, dans un contexte diplomatique et financier délicat, la nécessité d'assurer la survie de la république prend très vite le pas sur les velléités égalitaires des catégories médianes. L'idée que tous n'ont pas les capacités ni les compétences suffisantes pour gérer les affaires de la cité se trouve déjà exprimée dans le « Discorso I di anonimo sulla riforma dello stato fiorentino l'anno 1494 » publié par Guidubaldo Guidi :

> Et parce que les charges des *Signori*, des Collèges, des *Dodici Buoniuomini*, des *Otto di balìa*, des *Dieci di libertà*, des *Conservatori di legge*, des *Sei di mercatanzia* et des *capitani di Parte* sont celles dont dépendent tout le bien, la santé, la mutation et la rectitude de cette cité, il convient de ne plus les abandonner aux mains du hasard, car le hasard est trompeur, et il produit en peu de temps des hommes qui ne conviennent pas à un tel poids et, comme ils ne conviennent pas, s'ensuivent les souillures et les mutations décrites plus haut[87].

Face la volonté des catégories médianes de se voir ouvrir l'accès à des organes dont elles ont longtemps été privées se dresse le souci des principales familles de l'oligarchie de ne pas perdre le contrôle de la distribution des principales charges publiques. Du 23 décembre 1494 au 31 mai 1499, pas moins de seize textes législatifs viennent ainsi statuer sur le mode de nomination aux divers conseils et magistratures[88]. Suivre les débats entre partisans du tirage au sort et partisans du système électif[89] se révèle cependant un exercice d'une grande complexité, tant les antagonismes au sein du *Consiglio maggiore* se

---

[87] « *Et perché l'ufici de' signori e collegi e dodici e otto di balìa et X di libertà e conservadori di legge e VI di mercatantia et capitani di parte, sono quegli da quali depende tutto el bene et salute et mutamento et fermezza di questa città, non è più lassargli guidare alla sorte, perchè la sorte è fallace, e in brieve tempo produce homini e quali non sono idonei a tanto peso et non sendo idonei ne segue gl'inquinamenti e mutamenti di sopra* », in « Discorso I di anonimo sulla riforma dello stato fiorentino l'anno 1494 », in Guidubaldo GUIDI, *Ciò che accadde…*, *op cit.*, p. 202

[88] Voir Giorgio CADONI (a cura di), *Provvisioni concernenti l'ordinamento della Repubblica fiorentina*, I, *op. cit.*, p. 39-295 et II, p. 5-133.

[89] Pour une histoire des modes d'attribution des charges à Florence, voir Renzo NINCI, « Techniche e manipolazioni elettorali nel comune di Firenze tra XIV e XV secolo (1382-1434) », *in Archivio Storico Italiano*, 553, CL, 1992, p. 735-773; Guidubaldo GUIDI, « I sistemi elettorali agli uffici del Comune di Firenze nel primo Trecento. Il sorgere della elezione per squittinio (1300-1328) », in *Archivio Storico Italiano*, 475, CXXX, 1972, p. 345-407 et « I sistemi elettorali agli uffici della città-repubblica di Firenze nella prima metà del Trecento (1329-1349) », in *Archivio Storico Italiano*, 493-494, CXXXV, 1977, p. 373-424.

diluent et s'entremêlent au cours de cette discussion[90]. Tandis que le système électif favorise l'oligarchie[91] et que le tirage au sort, moins basé sur la notoriété et l'influence, offre en théorie la possibilité aux catégories médianes d'accéder à de plus grandes responsabilités[92], certains oligarques prônent paradoxalement le second système, convaincus qu'un élargissement du champ de recrutement aux principales charges publiques conduirait à une désorganisation des institutions et, en conséquence, au renversement du régime[93].

Des intérêts jusqu'alors divergents se rejoignent donc, tandis que, à l'inverse, des scissions se créent à l'intérieur de groupes qui paraissaient homogènes, en particulier entre les savonaroliens, partisans de l'élection, et les « *popolani* », favorables dans l'ensemble au tirage au sort et pour une fois en accord avec certains tenants du « *governo stretto* »[94]. Le système d'attribution définitif des charges, mis place le 31 mai 1499, a comme objectif premier d'éliminer toute possibilité d'influer sur le cours des élections. Dans son article

---

[90] Cette question a été étudiée dans le détail in Nicolai RUBINSTEIN, « I primi anni del Consiglio maggiore di Firenze », II, *op. cit.*, p. 321-347; Giorgio CADONI, « Genesi e implicazioni dello scontro tra i fautori della "tratta" e i fautori delle "più fave", 1494-1499 », in *Lotte politiche e riforme istituzionali a Firenze...*, *op. cit.*, p. 19-84; Alison BROWN, « Uffici di onore e utile: la crisi del repubblicanesimo a Firenze », in *Archivio Storico Italiano*, 596, CLXI, 2003, p. 304-307; Giuseppe PANSINI, « Predominio politico e gestione del potere in Firenze tra Repubblica e Principato », *op. cit.*, p. 111-122. Sur le texte du 11 décembre 1328 confirmant le tirage au sort comme mode de sélection aux charges de Gonfalonier de Justice, prieur, membre des *Dodici Buoniuomini* et gonfaloniers de Compagnie, voir l'introduction de Paolo VITI et Raffaella Maria ZACCARIA, *Archivio delle Tratte*, *op. cit.*, p. 8-12. Pour un historique complet des modes d'attribution des charges à Florence, voir Giuseppe PANSINI, « Predominio politico e gestione del potere in Firenze tra Repubblica e Principato », *op. cit.*, p. 77-111.

[91] « *Da questo era nato che eziando negli ufici più importanti di fuora, come Arezzo, Pistoia, Volterra, Cortona e simili, si facevano elezione assai ragionevole; in modo che in questa parte el consiglio era forte migliorato, e si vedeva che seguitandosi le elezione per le più fave, gli ufici e lo stato non uscirebbe di molti uomini e de' migliori* », in Francesco GUICCIARDINI, *Storie fiorentine*, XV, *op. cit.*, p. 251. Voir à ce sujet Alison BROWN, « Uffici di onore e utile: la crisi del repubblicanesimo a Firenze », *op. cit.*, p. 303-306.

[92] Cette distinction apparaît clairement lors de la *pratica* du 18 mars 1497, en ouverture de laquelle il est précisé que, « *atteso e' nostri Magnifici Signori giovedì proximo passato essersi ragunato el Consiglio Grande per fare alcuni vicarii et rectori di fuora, et non se n'esser vinto alcuno, et essendo stato richordato a decti Magnifici Signori questo per adventura procedere, perché e' si disiderrebbe per lo universale che questi Ufiti mezani si facessino a sorte per dare speranza a più persone et non per via di electione, et degli altri Ufici Maggiori se ne trahesse uno numero quale fusse giudicato competente* […] », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e pratiche della Repubblica fiorentina (1495-1497)*, *op. cit.*, c. 379r, p. 443-444.

[93] « *Parendo agli inimici del Consiglio che el migliorare ogni dì nelle elezione avessi a essere cagione che molti uomini da bene si assetterebbono volentieri a questo vivere, e così si fortificherebbe tutto giorno, pensorno che e' sarebbe bene introdurre e' partiti più larghi e levare questo modo delle più fave, immaginandosi che quanto più le elezione andassino larghe, tanto più si disordinerebbe el consiglio e verrebbe a noia agli uomini da bene, a' quali dispiacerebbe vedere gli ufici in uomini che o per ignobilità di casa o per loro vizi o per altro conto non lo meritassino. E per fare questo effetto, poiché non avevano tanta potenzia lo potessino condurre per lo ordinario, cominciorono, quando si faceva uno uficio di fuora, a dare le fave bianche a tutti quegli andavano a partito, acciò che, non si vincendo nessuno, bisognassi pigliarvi qualche forma; ed a questo avevano concorso da molti, e' quali non intendendo a che fine e' si movessino, vi concorrevano non per levare via el consiglio, a per tôrre questi partiti stretti delle più fave* », in Francesco GUICCIARDINI, *Storie fiorentine*, XV, *op. cit.*, p. 252-253.

[94] Giorgio CADONI, « Genesi e implicazioni dello scontro tra i fautori della "tratta" e i fautori delle "più fave", 1494-1499 », *op. cit.*, p. 38-54.

consacré à « Il Savonarola e la partecipazione alla vita politica », Guidubaldo Guidi remarque en effet que,

> dans la procédure d'élection des Prieurs et du Gonfalonier de Justice, il était donc possible d'influer sur les résultats des votes et cela pouvait se produire avec une action de propagande qui, sur la base de l'ordonnancement juridique, était licite si elle s'appuyait sur des principes généraux, illicite si dirigée spécifiquement vers une personne ou une famille. De fait, on cherchait à influer, fût-ce grâce à des indications licites, sur le choix que feraient les responsables de la nomination (extraits des bourses) afin qu'ils proposent des personnes dotées de qualités particulières. Par la suite, afin que, parmi les personnes nommées le *Consiglio maggiore* accorde son vote favorable à des éléments considérés comme les plus idoines et capables[95].

Censé empêcher ce type de manipulations, le compromis instaurant un système mixte mêlant élection et tirage au sort adopté le 31 mai 1499[96] ne met cependant pas un terme définitif à la distinction qui émerge progressivement entre les charges accessibles à tous et celles nécessitant des compétences particulières et qui sont réservées, en conséquence, à des hommes « *pratichi* », c'est-à-dire expérimentés.

Tout l'enjeu de notre recherche est de déterminer dans quelle proportion la modification des termes du débat décrite plus haut engendre des effets sur la pratique politique. Répondre à cette question suppose, dans un premier temps, qu'on soit capable de mesurer le degré d'engagement de chacun dans la vie publique. Il existe en effet plusieurs

---

[95] « *Nella procedura per la elezione dei signori e gonfaloniere era dunque possibile influire sui risultati delle votazioni e ciò poteva avvenire con una azione di propaganda che, in base all'ordinamento giuridico, era lecita se poggiante su principi generali, illecita se rivolta specificamente ad una persona o ad una famiglia. Difatti si cercava di influire, sia pure con indicazioni lecite, sulla scelta che avrebbero fatto i nominatori (estratti dalle borse) perché proponessero persone dotate di particulari qualità. Successivamente, perché tra le persone nominate il consiglio accordasse il voto favorevole ad elementi ritenuti più idonei e capaci* », in Guidubaldo GUIDI, « Il Savonarola e la partecipazione alla vita politica », in Anna FONTES, Jean-Louis FOURNEL, Michel PLAISANCE (dir.), *Savonarole. Enjeux, questions, débats*, op. cit., p. 39.

[96] Ce système, mis d'abord en place pour l'attribution des charges extérieures, est décrit in Francesco GUICCIARDINI, *Storie fiorentine*, XV, *op. cit.*, p. 253 et Piero PARENTI, *Storia Fiorentina*, II, *op. cit.*, c. 79r, p. 263. Francesco GUICCIARDINI se montre a posteriori très critique à l'égard de ce système, source selon lui de bien des maux du régime et auquel il préfère le système électif pur: « *A che ha dato tutto el fomento la legge dello imborsare tutti quelli che avessino vinto el partito per la metà delle fave e una più, perché in uno consiglio dove sono tanti li ambiziosi, tanti e' cattivi, tanti li ignoranti, non è maravilgia che moltissimi ottenghino quello partito; e però sarebbe approvato el ridurre a' partiti delle più fave, come si fece ne' primi tempi del consiglio, e si vedeva che* ut plurimum *le elezione erano buone e sarebbono state ogni dì migliore, quando lo stato si fussi più consolidato e fussino mancati molti sospetti che alteravano qualche volta el giudizio del populo* », in Francesco GUICCIARDINI, *Del modo di ordinare il governo popolare*, in *La libertà moderata. Tre discorsi*, a cura di Gennaro Maria BARBUTO, Torino, La Rosa, 2000, p. 14.

manières de participer à celle-ci, qui toutes ne se valent pas en terme de poids politique et d'influence. Ainsi que nous l'observerons par la suite, la majorité des membres du *Consiglio maggiore* n'intervient dans aucun conseil ou magistrature entre 1495 et 1512. Pour ceux-là, la participation à la vie politique prend une forme basique, consistant à répondre aux convocations du *Consiglio maggiore* et à exercer leur droit de vote dans le cadre défini par les divers textes législatifs. Les difficultés récurrentes observées au moment de réunir le quorum nécessaire à son bon fonctionnement montrent d'ailleurs combien beaucoup rechignent, souvent pour des raisons de disponibilité plus que d'opposition, à cette participation[97]. À l'inverse, d'autres sont régulièrement investis de responsabilités publiques et occupent de nombreuses fonctions au sein des *Tre maggiori* ou des conseils restreints. Entre ces deux extrêmes se trouvent tous ceux qui participent à la vie politique de manière occasionnelle et variable dans le temps[98]. La question du degré d'ouverture du *Consiglio maggiore* perd donc naturellement de son acuité au profit de celle du niveau de participation à la vie publique de ses membres - considérés individuellement ou au sein de groupes dont les contours restent à définir.

I.1.2. Le précédent prosopographique de Guidubaldo Guidi

Mesurer le degré de participation politique suppose cependant qu'on dispose d'une connaissance précise et exhaustive des citoyens ayant occupé des responsabilités au sein de

[97] Le texte législatif du 4 août 1501 montre combien la difficulté à réunir le quorum au sein du *Consiglio maggiore* nuit au bon fonctionnement des institutions. On y lit en particulier que « *benché la signoria habbi usato ogni diligentia d'havere el numero perfetto di detto consiglio, cioè di mille o più, nondimeno molte volte è occorso et spesso occorre che tale numero non s'è potuto né si può havere, donde è seguito et segue che tale faccende così publiche come private sono rimaste et rimangono adrieto, con pocha reputatione et dignità della signoria et des consiglio et etiam non con pocho danno del publico et del privato* », in Giorgio CADONI (a cura di), *Provvisioni concernenti l'ordinamento della Repubblica fiorentina*, II, *op. cit.*, c. 21v, p. 181-182. Voir également à ce sujet Girolamo SAVONAROLA, *Trattato circa il reggimento e governo della città di Firenze*, III.1, *op. cit.*, p. 474-475.

[98] Rappelons ce qu'écrivait à ce sujet, en 1516, Lodovico ALAMANNI: « […] *perché infra e cittadini fiorentini sono di tre sorte animi: la prima, per essere di più credito, di più cervello e di più nobiltà, pretende ad lo stato ed al governare; la seconda si contenta delli honori della città et delli officii et non pensa di avere ad governare ad tempo alcuno; la terza in tucto si satisfa quando ella non teme di gravezze extraordinarie et quando la città è abondante et puossi lavorare* », in Lodovico ALAMANNI, *Discorso di Lodovico Alamanni sopra il fermare lo stato di Firenze nella devozione de' Medici*, in Rudolf VON ALBERTINI, *Firenze dalla repubblica al principato*, *op. cit.*, p. 381-382.

l'État entre 1494 et 1527. Or, jusqu'à une date récente, peu d'études consacrées à la Renaissance florentine ont fait appel à la méthode prosopographique[99], pourtant largement usitée dans l'étude de l'histoire moderne des autres pays européens[100]. Le recours à la prosopographie s'avère pourtant souvent intéressant et riche en enseignements. Dans son introduction à *L'État moderne et les élites*, Jean-Philippe Genet, qui s'est beaucoup intéressé

---

[99] Le terme « prosopographie » apparaît pour la première fois en 1537 dans un traité intitulé *Prosopographiarum libri quator, in quibus personarum illustrium descriptiones aliquot seu imagines* […] *continentur*. Son premier emploi au singulier date de la publication à Bâle, en 1565, de la *Prosopographia heroum atque illustrium totius Germaniae*. Selon sa définition la plus générale, cette méthode d'étude vise à la description des caractères externes d'un corps ou d'un groupe. Les premiers travaux répondant à une telle démarche ont été publiés à la fin du XIXe siècle, mais il a fallu attendre les années 1930 pour voir cette méthode utilisée avec davantage d'intensité. Son champ traditionnel d'application se limitait, à l'origine, à l'histoire parlementaire anglaise, avec les travaux de Lewis NAMIER (*The Structure of Politics at the Accession of George III*, Londres, 1929), mais surtout à l'histoire politique du monde romain, avec la *Prosopographia Imperii Romani* mise en chantier par Theodore MOMMSEN. Il convient de citer également les recherches de Ronald SYME, qui ont trouvé un large écho grâce à l'ouvrage intitulé *Roman Revolution*, publié à Oxford en 1939.

Sur les origines et l'histoire de la prosopographie, voir Lawrence STONE, « Prosopography », in *Daedalus*, C, 1971, n° 1, p. 46-57, ainsi que Jacqueline LALOUETTE, « De l'exemple à la série: histoire de la prosopographie », in *Siècles. Cahiers du Centre d'Histoire des Entreprises et des Communautés*, X, 1999, p. 3-19.

[100] Après une longue période de stagnation, suivie d'une phase d'essor durant les années 1980, la prosospographie semble retrouver depuis la fin des années 1990 un nouvel attrait, dû en particulier au développement des technologies informatiques et à la possibilité d'équiper les ordinateurs personnels de logiciels permettant de gérer aisément d'importantes banques de données, comme par exemple le logiciel *File Maker Pro* utilisé pour cette étude.

Sur la pertinence de l'utilisation de la méthode prosopographique dans le champ historique, notamment dans le domaine des rapports politiques à l'époque moderne, voir Jean-Philippe GENET et Günther LOTTES (dir.), *L'État moderne et les élites (XIIIe-XVIIIe siècles). Apports et limites de la méthode prosopographique*, Actes du colloque international CNRS-Paris I, 16-19 octobre 1991, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996. Voir en particulier pour l'Italie les articles de Wolfgang REINHARD et Wolfgang WEBER, « Power Elites of Augsburg and Rome 1500-1600. Experiences with Prosopographical Research », p. 213-231 et de Roberto BIZZOCCHI, « Ecclésiastiques Toscans et officiers de la Curie Romaine pendant la Renaissance », p. 327-335.

Voir également Françoise AUTRAND (dir.), *Prosopographie et genèse de l'État moderne*, Actes de la table ronde organisée par le Centre National de la Recherche scientifique et l'Ecole Normale Supérieure de jeunes filles, Paris, 22-23 octobre 1984, Paris, ENSJF, 1986, en particulier la double introduction rédigée par Jean-Philippe GENET, « Prosopographie et genèse de l'État moderne », p. 9-12 et Françoise AUTRAND, « Y a-t-il une prosopographie de l'État médiéval ? », p. 13-18. Seul est consacré à l'Italie dans ce volume l'article d'Agostino PARAVICINI-BAGLIANI intitulé « Prosopographie et élites ecclésiastiques dans l'Italie médiévale (XIIe-XVe siècles): réflexions et perspectives de recherche », p. 313-334.

Michele LUZZATI a pour sa part consacré plusieurs études de ce type à l'histoire de Pise. Il présente son projet prosopographique, mené dans le courant des années 1980 au sein du Séminaire d'Histoire Médiévale et Moderne de l'École normale supérieure de Pise et du Département du Moyen Âge de l'Université de Pise, dans un article intitulé « La reconstruction nominative et prosopographique de la population d'une ville médiévale: projet de constitution d'une banque de données pour l'histoire de Pise au XVe siècle », in Hélène MILLET (dir.), *Informatique et prosopographie*, Actes de la Table ronde du CNRS, Paris, 25-26 octobre 1984, Editions du Centre National de la Recherche Scientifique, Paris, 1985, p. 147-158. Voir par ailleurs l'article de Michele LUZZATI consacré à « La classe dirigente di Pisa nel secolo XVI », in *Archivio Storico Italiano*, 497-498, CXXXVI, 1978, p. 457-467. LUZZATI y développe une approche sensiblement similaire à la nôtre, puisqu'il se fonde sur l'étude des principales charges de gouvernement pour définir le groupe dirigeant pisan.

On trouve par ailleurs une étude de type prosopographique, consacrée aux « Officiales napoletani tra età angioina ed età aragones » et menée à bien sur quatorze familles, ainsi que des arbres généalogiques complets, in Giuliana VITALE, *Élite burocratica e famiglia…*, *op. cit.*, p. 209-292 et 307-314.

aux conditions de l'utilisation de cette méthode et à ses apports dans le champ historique, explique ainsi, dans son introduction au volume collectif intitulé *L'État moderne et les élites*, combien elle est adaptée à l'histoire moderne en général et à celle des groupes dirigeants en particulier :

> La prosopographie des serviteurs de l'État, des hommes insérés dans l'ensemble des réseaux de relations et de partis, et d'une façon générale de l'ensemble des élites apparaît donc comme la méthodologie nécessaire à la mise à jour de la structure qui commande le fonctionnement d'ensemble. Que cette méthode ait des vertus particulières pour l'histoire ancienne, par exemple, est clair; mais elle est aussi, n'en déplaise à certains, indispensable à la compréhension de la période qui va de la seconde moitié du XIIIe siècle au début du XVIIIe siècle: sans elle, on ne peut rien comprendre à la naissance de l'État moderne.
>
> Tout d'abord, elle permet d'établir la sociographie de l'État, c'est-à-dire à la fois la description systématique des groupes sociaux liés à l'État et une histoire sociale des institutions […]. Enfin, l'étude des élites dirigeantes à partir de l'approche statistique fondée sur les biographies individuelles permet seule de suivre l'ascension, la reproduction et le déclin des différentes fractions de la classe dominante[101].

Deux études relevant, à des degrés divers, de la prosopographie ont principalement inspiré notre réflexion sur la définition et l'identification du personnel politique florentin. Très diverses par leur nature, leur cadre chronologique et la démarche sur laquelle elles se fondent, elles n'en sont pas moins complémentaires. La première, intitulée « Un esame prosopografico: profilo politico dei fiorentini che hanno partecipato alla vita pubblica nel novembre-dicembre 1494 » et publiée par Guidobaldo Guidi en marge de son ouvrage *Ciò che accadde al tempo della signoria di novembre dicembre in Firenze l'anno 1494*[102], se concentre sur les deux premiers mois du nouveau régime. La seconde, publiée par Roslyn Pesman Cooper sous le titre de « The Florentine Ruling Group under the "Governo Popolare", 1495-1512 »[103], est consacrée aux années 1499-1509. Toutes les deux

---

[101] Jean-Philippe GENET, *L'État moderne et les élites*, *Introduction*, *op. cit.*, p. 13.
[102] Voir Guidubaldo GUIDI, *Ciò che accadde…*, p. 155-191.
[103] Roslyn PESMAN COOPER, « The Florentine Ruling Group under the "Governo Popolare", 1494-1512 », *op. cit.*, p. 141-251. Tous les articles de Roslyn PESMAN COOPER consacrés au regime instauré en décembre 1494 ont été regroupés en 2002 en un seul volume, dont sont tirés les numéros de pages que nous citons ici. Pour connaître les références des publications originelles, voir la notice consacrée à chaque article in *Bibliographie*, p. 487-488.

ont en commun une volonté identique de réfléchir aux critères fondant la participation politique et de dégager ainsi les contours du groupe dirigeant de la cité[104].

Bien que son travail prosopographique de grande ampleur donne lieu à une analyse lacunaire et parfois contestable, Guidubaldo Guidi fonde son étude sur une démarche dont l'intérêt mérite d'être souligné. Désireux d'identifier les personnages qui ont marqué les deux premiers mois du nouveau régime par leur activité publique et leur influence sur les mutations institutionnelles, Guidi évoque en effet son ambition de recenser les « *hommes qui de novembre 1494 à 1511 (mais en approfondissant surtout les années précédant 1498) ont participé à la vie publique de Florence* »[105]. Prenant comme corpus de départ la liste des membres du *Consiglio maggiore* recensés en 1496 et 1508, il croise celle-ci avec les registres des *Consulte e pratiche della Repubblica fiorentina*, puis étudie l'attribution des plus importantes charges de l'État, ainsi que la composition d'un certain nombre de conseils et de magistratures, à savoir les *Tre maggiori*, les *Dieci di pace e libertà*, les *Ufficiali del Monte*, les *Otto di guardia e di custodia* et le conseil des Quatre-Vingts, avant de compléter ces données grâce aux informations fournies dans les textes des chroniqueurs et historiens de l'époque.

L'intérêt principal d'une telle étude tient à son caractère systématique et à la complétude des informations qu'elle prend en considération. Guidubaldo Guidi a en effet compilé de multiples sources, pour la plupart encore inédites lorsque il a rédigé son ouvrage. Les critères choisis pour mesurer la participation à la vie publique relèvent ainsi de catégories différentes, mais complémentaires les unes des autres. Certains, comme le nombre de charges ou de magistratures occupées, indiquent une intervention directe dans la gestion de la cité, tandis que d'autres, à l'image de la participation aux *pratiche*, tiennent davantage d'une expression de l'influence individuelle ou familiale, plus difficile à mettre en évidence. Au regard de l'intérêt formel d'une telle démarche, les conclusions qu'en tire

---

[104] Aux travaux de Guidubaldo GUIDI et de Roslyn PESMAN COOPER cités ici s'ajoutent quelques études de moindre ampleur, en particulier celle de Sergio TOGNETTI, qui a publié les profils prosopographiques de certains membres de la famille Serristori, in *Da Figline a Firenze. Ascesa economica e politica della famiglia Serristori (secoli XIV-XVI)*, Firenze, Opus Libri, 2003, *Appendice* I, p. 177-191. Signalons par ailleurs l'important travail d'identification (mais qui à notre sens n'entre pas strictement dans le domaine prosopographique) des *podestà* et des *capitani del popolo* de Perugia mené à bien par Vittorio GIORGETTI, in *Podestà, capitani del popolo e loro ufficiali a Perugia (1195-1500)*, Spoleto, Centro Italiano di Studi sull'Alto Medioevo, 1993.

[105] « *Ho così predisposto uno schedario degli uomini che dal novembre 1494 al 1511 (ma approfondendo soprattutto gli anni sino al 1498) hanno partecipato alla vita pubblica di Firenze* », in Guidubaldo GUIDI, *Ciò che accadde...*, *op. cit.*, p. 155.

Guidubaldo Guidi apparaissent cependant quelque peu décevantes, tout d'abord parce que cette recherche prosopographique de grande ampleur aboutit à la publication d'un nombre très réduit de fiches biographiques individuelles.

Le corpus complet de ces profils prosopographiques n'ayant pas été publié, nous ignorons malheureusement combien Guidi a répertorié d'individus[106]. Il livre en effet, en annexe de son ouvrage, les profils des 112 hommes et des 51 familles qui, selon lui, sont les principaux acteurs du changement de régime. Sans doute aurait-il été plus intéressant de mesurer leur parcours politique au regard de celui de leurs concitoyens. Un tel élément comparatif s'avère d'autant plus nécessaire que, sur ces 112 personnages, tous n'ont pas joué un rôle comparable durant les deux derniers mois de 1494. On peut même douter de la pertinence du choix de certains noms, tant leur intervention dans la vie publique paraît mineure, voire, dans certains cas, presque inexistante. La fiche consacrée à Cosimo di Ugolino Martelli, par exemple, est significative de l'espace accordé par Guidi à des hommes dont l'action politique reste limitée. A son propos, Guidi se révèle en effet très succinct et note simplement:

> Arts majeurs, quartier San Giovanni, *gonfalone* du Leone d'Oro, membre du *Consiglio maggiore* en 1496, tandis qu'il n'est pas dans les registres de 1508. Il n'occupe aucune responsabilité d'importance[107].

Il est bien difficile de reconnaître en Cosimo di Ugolino Martelli un personnage de premier plan[108], d'autant que son nom côtoie ceux de Clemente di Francesco Cerpelloni ou de Piero Capponi, dont le poids politique est d'évidence beaucoup plus marqué.

L'hétérogénéité de cette liste peut amener une certaine perplexité, liée en premier lieu au fait que Guidi ne définit pas avec une précision suffisante l'objet de son étude. La « *participation à la vie politique* » est en effet une expression trop floue pour avoir une véritable signification. Guère plus heureux apparaît le choix du terme de « *classe politique* », repris des travaux de Roslyn Pesman Cooper et, à plus longue distance, de la *Teorica* de

---

[106] L'*Indice delle persone che hanno partecipato alla vita politica* publié par Guidubaldo GUIDI en annexe de son ouvrage *Lotte, pensiero e istituzioni politiche…* ne nous renseigne pas davantage, car l'auteur se contente de recenser sous cette dénomination abusive, sans justifier le choix des noms répertoriés, les 275 individus cités dans son étude, in Guidubaldo GUIDI, *Lotte, pensiero e istituzioni politiche…*, III, *op. cit.*, p. 1330-1333.

[107] « *Arti maggiori, quartiere San Giovanni, gonfalone Leone d'Oro, membro del Consiglio maggiore del 1496 mentre non è negli elenchi del 1508. non ricopre incarichi d'importanza* », in Guidubaldo GUIDI, *Ciò che accadde…*, *op. cit.*, p. 174.

[108] Sa seule fonction officielle remonte à 1486, lorsqu'il a été élu au sein des *Dodici Buoniuomini*.

Gaetano Mosca[109], qui n'explicite en rien la gradation de l'engagement de chacun dans la vie publique. Occuper une seule fois une fonction officielle ou intervenir de manière très ponctuelle au sein de l'assemblée des *pratiche* ne signifie pas nécessairement s'impliquer activement dans la gestion des affaires de la cité. De même que toutes les charges ne se valent pas en termes d'influence et de responsabilités, elles n'offrent pas le même poids politique ou la même visibilité à ceux qui les occupent. Être élu à la *Signoria* n'a évidemment pas la même signification, en soi, que se voir confier la charge de gonfalonier de Compagnie, ou bien de membre des *Dodici Buoniuomini* ou des *Dieci di libertà*. Quant à la participation aux *pratiche*, nous verrons par la suite combien il est important, pour qu'elle soit signifiante, qu'elle soit récurrente et donne lieu à une intervention orale.

Recenser les noms de tous les citoyens qui ont eu une responsabilité politique est donc intéressant seulement si, au départ, on définit des critères permettant de hiérarchiser les informations recueillies et d'établir la distinction entre ceux qui participent occasionnellement à la vie publique et ceux qui y jouent un rôle plus régulier. Faute de cohérence dans la définition de sa recherche, Guidubaldo Guidi n'aboutit donc pas à une définition claire des critères distinguant les hommes qu'il cite du reste des citoyens. Remarquons enfin que ses profils biographiques sont émaillés d'imprécisions chronologiques et de confusions nominales[110]. Or, pour que ses résultats soient crédibles, une étude prosopographique doit, par nature, se révéler d'une très grande fiabilité, ce qui n'est pas tout à fait le cas ici.

---

[109] Voir Guidubaldo GUIDI, *Ciò che accadde…*, *op. cit.*, p. 155. Sur la distinction entre les termes d'« *élites* », de « *classe dirigeante* » et de « *classe politique* », en particulier dans la pensée de Gaetano Mosca, voir Ettore A. ALBERTONI, *Doctrine de la classe politique et théorie des élites*, Paris, Librairie des Méridiens, 1987, p. 40-49 et Giorgio SOLA, « Classe dominante, classe politica ed *élites* », in *Il Pensiero Politico*, 36, 2003, p. 464-484. L'expression « *classe politique* », définie comme une minorité organisée dont la légitimité se base sur la valeur militaire, la richesse, la naissance et le mérite personnel, paraît aujourd'hui très datée.

[110] Il serait trop long de relever toutes les erreurs, mais trois exemples nous semblent significatifs de ces imprécisions. Bastiano di Lazzaro Brancacci est ainsi confondu avec Bastiano di Lazzaro Brunacci; Francesco di Giovanni Calandri est cité comme gonfalonier de Compagnie en 1494 tandis que, selon les registres des *Tratte*, cette charge a en réalité été attribuée à son frère Iacopo; de même, Giovanni di Nero Cambi n'a pas occupé la fonction de gonfalonier de Compagnie en janvier 1502 comme l'indique Guidubaldo Guidi, mais en janvier 1503, in *Florentine Renaissance Resources, Online Tratte of Office Holders, op. cit.*.

I.1. 3. La théorie des cercles du pouvoir de Roslyn Pesman Cooper

Jusqu'aux travaux de Roslyn Pesman Cooper, la vision traditionnelle de l'histoire des institutions républicaines florentines voulait que les principales charges publiques soient réservées à un nombre relativement faible de citoyens et que le moment le plus égalitaire en matière de distribution des responsabilités politiques se situe durant la république savonarolienne[111]. Fondée sur des sondages plus ou moins poussés à partir des archives des *Tratte* ou des *Consulte e Pratiche*, cette perspective n'avait jusqu'alors été étayée par aucune étude archivistique de grande ampleur. Dès l'introduction de son article intitulé « The Florentine Ruling Group under the "Governo Popolare", 1494-1512 »[112], Roslyn Pesman Cooper énonce sa volonté de reconsidérer cette vision classique. Selon elle, la chute du régime médicéen s'accompagne en effet d'une moindre modification des rapports de forces politiques[113] et, par delà le changement de régime de novembre-décembre 1494, il existe une profonde continuité au sein du « *ruling group* », dont elle définit les membres comme « *ceux qui occupaient les charges importantes en matière de prise de décision et d'administration* »[114]. À la différence de Guidubaldo Guidi, qui rechigne à bâtir des constructions théoriques à partir des résultats de ses recherches, Pesman Cooper décrit le modèle selon lequel s'articulent les rapports sociaux après la mutation institutionnelle de la fin de l'année 1494 et hiérarchise les différents niveaux de participation à la vie politique selon un système de cercles concentriques[115]. Elle répartit ainsi les citoyens florentins en

---

[111] Un bon exemple d'une telle propension peut se lire dans la brève synthèse de la période républicaine par laquelle Robert BURR LITCHFIELD ouvre son texte intitulé « Office-holding in Florence after the Republic », in Anthony MOLHO and John A. TEDESCHI, *Renaissance. Studies in honor of Hans Baron*, *op. cit*, p. 531-555.

[112] Cet article doit être rattaché à l'autre étude importante de Roslyn PESMAN COOPER consacrée à ce sujet, intitulée « The prosopography of the "Prima Repubblica" », *op. cit.*.

[113] « *It has usually been argued that the dismantling of the Medicean régime and the establishment of the* governo popolare *resulted in a significant change both in the composition of the ruling group and in the distribution of power. The constitutional reforms of December 1494 led to little change in the composition of the Florentine political class or in its inner circles of position and influence* », in Roslyn PESMAN COOPER, « The florentine ruling group… », *op. cit.*, p. 141.

[114] « […] *those who occupied the important offices of decision making and administration* », in Roslyn PESMAN COOPER, « The Florentine ruling group… », *op. cit.*, p. 143.

[115] Ce schema en cercles concentriques n'est pas nouveau en lui-même, puisque c'est celui qui a été proposé par Lauro MARTINES pour décrire l'organisation générale de l'État florentin au XIVe siècle: « *The pattern of Florentine political authority consisted of a series of concentric circles. The territory was ruled by local magistrates and assemblies, these in turn by the capital city, the capital city by a select political class, the class by several hundred families, and the families by about 500 men* », in Lauro MARTINES, *Lawyers and Statecraft in Renaissance Florence*, Princeton, Princeton University Press, 1968, p. 388. Ce schéma a été repris, à sa suite, par Dale V.

différents groupes insérés les uns dans les autres, du plus large au plus restreint, selon leur poids politique et la manière dont ils interviennent dans la vie publique de 1499 à 1509.

Le cercle le plus large, celui de la « *Political Class* », regroupe en son sein l'ensemble des membres du *Consiglio maggiore*, les « *uomini da reggimento* » éligibles de droit aux *Tre maggiori*. L'accès à ce groupe est conditionné par la seule citoyenneté. À l'intérieur de ce vaste ensemble, Roslyn Pesman Cooper dégage un sous-groupe beaucoup plus réduit, qu'elle appelle l'« *Inner Oligarchy* », composé des représentants des familles les plus influentes au sein du conseil des Quatre-Vingts, et qui « *devait jouer un rôle important dans la formulation de la politique et* [dont] *les membres devaient former un cercle d'influence interne* »[116] au sein du *Consiglio maggiore*. Au centre de la vie politique républicaine se trouve enfin, à un niveau encore supérieur, la « *Leadership Elite* », seule à disposer d'une influence réelle et durable. L'étude de Roslyn Pesman Cooper trouve son point d'aboutissement dans l'identification des 61 citoyens « *qui occupaient une position centrale dans le gouvernement et la politique florentins* »[117]. S'y s'ajoutent trois listes complémentaires: celle de onze « *citoyens prééminents durant les premières années* »[118] du nouveau régime, celle de neuf « *citoyens qui s'approchent du sommet vers la fin du régime* »[119] *et celle de quarante* « *citoyens proches de l'élite* »[120].

Il est intéressant de constater que Roslyn Pesman Cooper n'établit pas de lien mécanique entre l'accès aux charges publiques et le degré d'implication dans la vie publique. Elle ne considère donc pas le fait d'occuper des charges au sein des *Tre maggiori* comme un critère suffisant à fonder l'influence politique. Selon elle, en effet,

---

KENT, « The Florentine Reggimento in the Fifteenth Century », *op. cit.*, p. 577-578. Intéressants sont en revanche les critères de hiérarchisation de la participation à la vie politique retenus par Roslyn PESMAN COOPER, ainsi que la dénomination de chacun des groupes ainsi délimités.

[116] « *While the formal power of the Ottanta was not great, it was intended that the Council should play an important role in the formulation of policy and that its members should form an inner circle of influence* », in Roslyn PESMAN COOPER, « The florentine ruling group… », *op. cit.*, p. 161.

[117] « *those who occupied a position at the centre of Florentine government and politics* », in Roslyn PESMAN COOPER, « The Florentine ruling group…», *op. cit.*, p. 143.

[118] « […] *citizens prominent in early years* », in Roslyn PESMAN COOPER, « The Florentine ruling group…», *op. cit.*, *Appendix* 5, p. 251.

[119] « […] *citizens moving into prominence toward the end of the regime* », in Roslyn PESMAN COOPER, « The Florentine ruling group…», *op. cit.*, *Appendix* 5, p. 251.

[120] « […] *citizens on fringe of élite group* », in *Projected Leadership Elite*, in Roslyn PESMAN COOPER, « The Florentine ruling group… », *op. cit.*, *Appendix* 5, p. 251.

> l'accès aux charges et le pouvoir ne coïncidaient pas nécessairement, et les historiens contemporains et postérieurs s'accordent à dire qu'à Florence le pouvoir effectif a toujours appartenu à un groupe d'élite beaucoup plus restreint[121].

S'ils n'occupent donc pas tous des charges d'importance[122], les membres de la *Leadership Elite* ont en commun d'être issus de puissantes lignées familiales et de jouir d'une influence particulière qui les amène à participer à des commissions spéciales, à être envoyés en ambassade et, surtout, à être appelés à prendre la parole au sein des *pratiche strette*. Parmi les principales raisons évoquées par Roslyn Pesman Cooper émerge le fait que seuls les représentants de l'aristocratie peuvent financièrement assumer cette multiplicité d'activités effectuées au service de la république sans nuire à leur situation économique.

Roslyn Pesman Cooper conclut son étude en affirmant l'idée que la mutation institutionnelle de novembre-décembre 1494 ne se traduit pas par un phénomène notable de mobilité sociale. Les cas d'ascension sociale individuelle ou familiale sont trop peu nombreux durant la première république pour être significatifs. Selon elle, le pouvoir politique se concentre entre les mains d'une élite très réduite et d'une grande stabilité dans le temps, au-delà de la rupture de novembre-décembre 1494. Bien que Roslyn Pesman Cooper ne s'appuie pas sur une étude prosopographique à proprement parler et qu'elle réfléchisse davantage en terme de familles, de lignées et de « clans » qu'en terme d'individus, elle a donc eu le mérite de définitivement poser l'idée que la rupture de novembre-décembre 1494 ne s'accompagne pas d'un bouleversement du groupe dirigeant, mais qu'on observe au contraire une grande continuité entre les deux régimes. De ce point de vue, et même si, comme nous le verrons par la suite, les critères d'appartenance au groupe dirigeant qu'elle dégage paraissent trop restrictifs et l'empêchent de mettre en évidence certaines nuances importantes pour la compréhension du fonctionnement - et surtout de l'échec - des nouvelles institutions, son étude constitue la base de toute réflexion sur le pouvoir politique et sur ceux qui le détiennent après décembre 1494.

---

[121] « […] *the officeholding and power were not necessarily coincident and contemporaries and later historians concur in the view that always in Florence effective power rested with a much smaller élite group* », in Roslyn PESMAN COOPER, « The Florentine ruling group…», *op. cit.*, p. 143.

[122] « *That just under twenty percent of the projected elite did not enjoy even modest official careers indicates again that in Florence power and influence did not require or depend upon such carreers* », in Roslyn PESMAN COOPER, « The Florentine ruling group …», *op. cit.*, p. 171.

I.2. LA DÉFINITION DU PERSONNEL POLITIQUE

I.2.1. De nouvelles sources pour une étude prosopographique

Pour intéressants qu'ils soient, les travaux de Guidubaldo Guidi et de Roslyn Pesman Cooper se fondent sur des bases lacunaires, dans la mesure où la plupart des documents nécessaires à ce type d'études n'ont été publiés dans leur intégralité qu'au cours des dernières années. Guidi et Pesman Cooper ont par conséquent été contraints de procéder par sondage lorsque, comme c'est le cas par exemple des *Libri di consulte e pratiche*, l'énorme masse de certains documents les rendaient difficiles d'accès. L'exemple de ces travaux a cependant grandement influencé notre démarche de recherche. Au-delà des critiques formulées plus haut, Guidubaldo Guidi a eu en effet le mérite de dégager l'idée que ce sont la régularité et la multiplicité des responsabilités politiques qui permettent de mesurer l'implication de chacun dans la vie de la cité. Roslyn Pesman Cooper a quant à elle montré l'importance de la distinction entre poids politique visible - la participation aux principaux conseils et magistratures de gouvernement - et le niveau d'influence à l'intérieur de la cité, lié à des critères moins facilement mesurables[123].

Sur la base de cette double constatation, il nous est apparu fondamental de retracer le parcours individuel de chaque citoyen étant intervenu entre décembre 1494 et mai 1527 dans la vie politique florentine. Cela nous a amené à réfléchir sur les modalités mêmes de la participation à la vie publique. Dans son article intitulé « Les acteurs politiques de la Florence communale (1350-1430) »[124], Christiane Klapisch-Zuber a mené une réflexion tout à fait similaire à la nôtre pour une période précédente à celle qui nous intéresse ici. Elle ne parle pas de « *personnel politique* », mais d'« *acteurs politiques* », définis comme « *l'ensemble large des Florentins impliqués dans la décision politique, ou ayant la responsabilité de*

[123] PESMAN COOPER précise ainsi que « *officeholding and power were not necessarily coincident* », in Roslyn PESMAN COOPER, « The prosopography of the "Prima Repubblica" », *op. cit.*, p. 239.
[124] Voir Christiane KLAPISCH-ZUBER, « Les acteurs politiques de la Florence communale (1350-1430) », *op. cit.*, p. 217-239.

l'administration de la police, de la justice et de l'économie dans la ville et son territoire »[125]. Partant de cette très large définition, nous avons rapidement exclu, pour les raisons évoquées plus haut, l'idée de faire porter nos efforts sur l'ensemble des membres du *Consiglio maggiore*. Nous avons choisi au contraire, dans un premier temps, de faire porter nos efforts sur les titulaires des principales charges publiques. Par ailleurs, dans une volonté de mesurer l'influence des mutations institutionnelles sur la mobilité sociale, il nous a semblé important de définir un terme d'étude plus long que ceux choisis par Guidi et Pesman Cooper. Ainsi, si notre étude du groupe dirigeant court à partir du 15 décembre 1494[126], le *Répertoire prosopographique du personnel politique florentin de décembre 1494 à mai 1527* publié en annexe retrace le parcours politique complet (au moins au sein des *Tre maggiori*) des individus cités.

Pour qu'une recherche prosopographique de cette ampleur aboutisse à une analyse de bonne tenue, il était cependant nécessaire qu'elle s'appuyât sur une documentation assez abondante et précise pour donner une image fiable de la population considérée[127]. Notre étude a ainsi été rendue possible par la publication récente de nombreux documents archivistiques, riches en informations individuelles sur le personnel politique florentin. La mise en ligne par l'équipe de recherche de la Brown University, regroupée autour de David Herlihy, Robert Burr Litchfield, Anthony Molho et Roberto Barducci, des registres des *Tratte* énumérant les titulaires des charges de Gonfalonier de Justice, prieur[128], membre des *Dodici Buoniuomini* et gonfalonier de Compagnie[129] nous a permis d'établir une première liste de citoyens ayant occupé une responsabilité politique de premier ordre. Afin de donner une plus grande cohérence à notre recherche, nous avons étudié l'attribution des *Tre maggiori* d'avril 1478, au lendemain de la conjuration des Strozzi, à

---

[125] Christiane KLAPISCH-ZUBER, « Les acteurs politiques de la Florence communale (1350-1430) », *op. cit.*, p. 217-218.

[126] Seuls les *Dodici Buoniuomini* entrés en charge le 15 décembre 1494 n'ont pas été élus après l'adoption du texte du 23 décembre 1494. Nous les avons cependant pris en compte dans notre étude, car l'essentiel de leur charge, qui court jusqu'au 15 mars 1495, se développe sous l'égide des nouvelles institutions.

[127] Voir à ce sujet l'article de Neithard BULST intitulé « Objet et méthode de la prosopographie », in Jean-Philippe GENET, Günther LOTTES (dir.), *L'État moderne et les élites*, *op. cit.*, p. 467-482.

[128] La liste des prieurs et Gonfaloniers de Justice est conservée à l'Archivio di Stato di Firenze dans le registre intitulé *Priorista di Palazzo*. La période prise en compte dans le cadre de cette étude commence en 1478 (c. 214) et se prolonge jusqu'aux années 1494-1527 (c. 225-251). Le registre se clôt sur les mois de mars-avril 1532 (c. 256). On trouve également la liste des prieurs de mai 1478 à décembre 1488 dans le registre des *Tratte*, 932 (c. 89r-105r).

[129] *Florentine Renaissance Resources, Online Tratte of Office Holders*, *op. cit.*.

mars 1532, dernière date à être mentionnée dans les registres des *Tratte*[130]. Il convient de souligner que, bien que ces registres soient accessibles à l'Archivio di Stato di Firenze, leur mise en ligne permet une meilleure consultation et une grande souplesse d'utilisation, d'autant qu'il est possible de compléter les informations obtenues avec celles concernant les dates de naissance et l'appartenance aux corporations, elles aussi portées sur les registres des *Tratte* et retranscrites par l'équipe de la Brown University. Les informations ainsi obtenues peuvent enfin être croisées avec les données du *Catasto* de 1427, dont la mise en ligne est le fruit de la collaboration de l'équipe de la Brown University avec Christiane Klapisch-Zuber[131].

Il nous est très vite apparu que ces éléments ne suffisaient pas à tracer les contours du personnel politique. En premier lieu parce que, bien que les *Tre maggiori* offrent à leurs titulaires une visibilité sans égale au sein de l'ordonnancement institutionnel républicain, elles se doublent d'un certain nombre de conseils restreints, dont le rôle et le prestige - tout au moins en ce qui concerne le conseil des *Dieci* - sont loin d'être négligeables. Notre réflexion sur le personnel politique s'est par conséquent naturellement prolongée vers les conseils chargés d'administrer les questions militaires (le conseil des *Dieci*), économiques (*Ufficiali del Monte*) et judiciaires (*Otto di guardia*, *Conservatori di legge*, *Sei di mercatanzia*)[132]. Les listes des citoyens élus à ces fonctions n'ayant pas encore été publiées, nous avons procédé à une étude épigraphique dans les registres des *Tratte* conservés au sein de l'Archivio di Stato di Firenze, dont nous avons reporté les résultats en annexe[133]. Dans la mesure où la liste des élus au conseil des *Dieci* s'arrête en décembre 1513, nous avons choisi de borner les relevés des autres conseils restreints à l'année 1512, même lorsque les registres

---

[130] Pour des raisons des cohérence, seuls les profils des individus qui ont occupé une charge au sein des *Tre maggiori* entre 1494 et 1527 sont cependant portés notre *Répertoire prosopographique du personnel politique florentin de décembre 1494 à mai 1527*.

[131] *Online Catasto of 1427*. Version 1.3. Edited by David HERLIHY, Christiane KLAPISCH-ZUBER, Robert BURR LITCHFIELD and Anthony MOLHO. [Machine readable data file based on David HERLIHY and Christiane KLAPISCH-ZUBER, *Census and Property Survey of Florentine Domains in the Province of Tuscany, 1427-1480*]. Florentine Renaissance Resources/STG: Brown University, Providence, R. I., 2002.

[132] Plusieurs textes issus des *Provvisioni concernenti l'ordinamento della Repubblica fiorentina* classent les charges intérieures et extérieures en fonction de leur importance. Voir en particulier Giorgio CADONI (a cura di), *Provvisioni concernenti l'ordinamento della Repubblica fiorentina*, II, *op. cit.*, p. 10-11, 86-91 et 122-124. Pour compléter ces informations, Giorgio CADONI a publié en annexe de ce même volume la liste complète des charges attribuées au 31 mai 1499, in Giorgio CADONI (a cura di), *Provvisioni concernenti l'ordinamento della Repubblica fiorentina*, II, *op. cit.*, p. 130-133.

[133] Cette recherche a porté sur les registres conservés in Archivio Storico di Firenze, *Tratte*, 411, 416, 717, 718, 719, 797, 905, 906, 932.

des *Tratte* nous fournissaient des informations plus tardives[134]. Ce choix répond à un souci de cohérence interne, car étudier la manière dont sont attribuées ces charges doit, à notre sens, aboutir à une analyse relative et non absolue. Il s'agit donc ici de comparer la composition de ces organes durant une même période, afin d'amener une réflexion sur leur poids respectif au sein de l'ordonnancement institutionnel et de distinguer ceux qui, parmi eux, représentent un enjeu politique majeur. Le jeu de la distribution des charges publiques devenant biaisé après septembre 1512, comme nous le verrons dans la troisième partie notre étude, cette étude se révèle être beaucoup plus intéressante avant la chute de Piero Soderini qu'après le retour des Médicis à Florence.

Nous avons par ailleurs abondamment compulsé les registres des *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina*, dont Denis Fachard a récemment achevé la publication. D'une grande richesse, cette source documentaire présente la particularité de n'avoir pas encore fait l'objet d'une étude approfondie systématique. Les registres des *pratiche* nous ont ainsi livré une autre liste, distincte pour l'essentiel de celle des *Tre maggiori* et des autres *consigli intrinseci*, d'hommes qui participent eux aussi, mais d'une manière différente, à la vie politique florentine. Il n'est pas question ici d'action politique ou de gestion directe des affaires de la cité, mais plutôt d'influence sous-jacente, voire, si l'on peut oser un tel anachronisme, d'une forme *ante die* de lobbying politique. En raison de la rareté des listes de présence aux *pratiche*, les registres nous renseignent cependant le plus souvent sur les personnes qui sont intervenues oralement au cours de ces réunions et non sur celles qui y ont effectivement participé.

Bien que notre étude repose en premier lieu sur la participation aux divers conseils, magistratures et assemblées internes, nous avons en outre recherché si les individus ainsi répertoriés avaient ou non occupé des fonctions officielles hors de la cité durant leur carrière politique. Nous avons délaissé les registres 987 et 988 des *Tratte*, spécifiquement consacrés aux *uffici estrinseci*, mais difficiles à étudier en raison de leur ampleur et de leur

[134] Voir la composition des *Dieci di libertà e pace* de décembre 1494 à décembre 1513, des *Ufficiali del Monte* du 30 mars 1495 à mai 1512, des *Otto di guardia* de décembre 1494 à septembre 1512, des *Conservatori di legge* de mars 1495 à octobre 1512 et des *Sei di Mercatanzia* de décembre 1498 à août 1512 reportés in *Documents annexes*, 6-10, p. 381-413. À titre indicatif, nous avons également relevé les noms des *Dieci di libertà* élus en juin 1478 et en décembre 1479 (*Tratte*, 932, c. 16r) et des *Ufficiali del Monte* élus de mars 1478 à mars 1483 (*Tratte*, 932, c. 269rv), en mars 1487 (*Tratte*, 932, c. 270r), en mars 1490 (*Tratte*, 932, c. 59r), puis de mars 1492 à mars 1494 (*Tratte*, 932, c. 270v) et avons porté ces informations sur les profils biographiques concernés.

organisation[135], pour nous concentrer en premier lieu sur les *Carteggi* des *Otto di Pratica* publiés par Paolo Viti et Raffaella Maria Zaccaria[136]. On y trouve en effet les noms des principaux ambassadeurs ou envoyés de la république florentine hors les murs du temps où fonctionnait le conseil des *Otto di pratica*, c'est-à-dire durant les périodes qui courent de 1480 à 1494 et de 1514 à 1527[137]. Nous avons donc traité cette source d'informations avec prudence car, outre le fait qu'elle ne fournit aucun renseignement sur la période qui court de 1495 à 1512, les noms y sont présentés dans une forme simple soulevant un important risque d'homonymie et de confusion[138]. Par ailleurs, en raison de leur nature même, les *Carteggi degli Otto di Pratica* ne fournissent pas la liste exhaustive des citoyens envoyés en mission hors les murs[139]. Afin de compléter nos informations pour la période allant de 1495 à 1512, nous nous sommes basés sur quelques textes des chroniqueurs contemporains, que nous avons systématiquement dépouillés[140]. Là encore, les informations recueillies sont incomplètes, aussi bien quant aux noms des personnages envoyés hors les murs que sur la durée de leur mission. Travailler sur des textes contemporains est cependant intéressant, car le choix fait par les chroniqueurs de citer certains personnages plutôt que d'autres est en soi signifiant et témoigne de leur influence aussi bien que de l'importance de la mission qui leur a été confiée. Ces informations ont enfin été complétées par un travail de comparaison systématique avec celles délivrées par le *Dizionario Biografico degli Italiani*[141]. Afin de perfectionner notre connaissance des critères de sélection des hommes envoyés hors les

---

[135] Ces registres couvrent respectivement les périodes qui courent de 1489 à 1508 et de 1508 à 1529. Les envoyés hors les murs y sont classés par quartiers et selon l'ordre orthographique de leurs prénoms, ce qui rend très malaisée l'étude de ces registres, conservés in Archivio Storico di Firenze, *Tratte*, 987, c. 1r-162r et 988, c. 162v-177r.

[136] Voir Paolo VITI (a cura di), *Carteggi delle magistrature dell'età repubblicana: Otto di Pratica, Legazioni e commissarie*, 2 vol., Firenze, Leo S. Olschki, 1987 et Raffaella Maria ZACCARIA (a cura di), *Carteggi delle magistrature dell'età repubblicana: Otto di Pratica, Missive*, 2 vol., Firenze, Leo S. Olschki, 1987-1996. Ces volumes retracent la période qui va de 1480 à 1528.

[137] *Carteggi delle magistrature dell'età repubblicana: Otto di Pratica, Legazioni e commissarie*, *op. cit.*, p. XIII-XVII et *Otto di Pratica, Missive*, *op. cit.*, p. XIII-XIX.

[138] Les dates d'entrée en fonction n'étant pas précisées dans ces registres, nous avons pris comme point de référence l'année portée sur le premier courrier faisant mention du titulaire de chacune de ces charges.

[139] Même si tous les envoyés hors les murs ne sont pas cités dans les *Carteggi* des *Otto di Pratica*, leur incomplétude est en soi signifiante, nous le verrons, de la hiérarchie des charges ou de la considération accordée aux citoyens envoyés hors les murs.

[140] Ce travail systématique a été effectué sur les textes suivants: Biagio BUONACCORSI, *Diario di Biagio Buonaccorsi coadiutore al Magistrato de' Dieci della Guerra della città di Fiorenza dall'anno 1498 all'anno 1512*, in *Diario dall'anno 1498 all'anno 1512 e altri scritti*, a cura di Enrico NICCOLINI, Roma, Istituto Storico Italiano per il Medio Evo, 1999, p. 219-364; Bartolomeo CERRETANI, *Storia fiorentina*, *op. cit.*; Francesco GUICCIARDINI, *Storie fiorentine*, *op. cit.*; Luca LANDUCCI, *Diario fiorentino dal 1450 al 1516*, *op. cit.*; Piero PARENTI, *Storia Fiorentina*, I, *op. cit.*; Piero VAGLIENTI, *Storia dei suoi tempi*, *op. cit.*.

[141] Voir le *Dizionario Biografico degli Italiani*, 1-63, Roma, Istituto della Enciclopedia Italiana, 1960-2004.

murs, nous avons en outre choisi de nous intéresser à une charge particulièrement importante, celle de *commissario* à Pise. Outre les informations apportées à ce sujet par les textes contemporains, nous nous sommes basés sur la liste des *commissari generali* à Pise d'août 1509 à mai 1530 recensés dans le registre 906 des *Tratte*[142]. Pour partielles qu'elles soient, les données concernant les *uffici estrinseci* utilisées dans ce travail de recherche fournissent néanmoins d'intéressantes informations sur le parcours politique de nombreux individus cités.

I.2.2. L'élaboration du *Répertoire prosopographique du personnel politique florentin de décembre 1494 à mai 1527* [143]

Nous avons reporté dans le *Répertoire prosopographique du personnel politique florentin de décembre 1494 à mai 1527* joint à cette étude les profils biographiques de tous les citoyens qui, du 15 décembre 1494 à mai 1527, ont occupé l'une des charges intérieures citées ci-dessus ou ont pris la parole au moins une fois au sein des *pratiche*. Parmi les difficultés auxquelles nous nous sommes heurtés lors de la réalisation de cette étude figure l'individualisation et l'identification des différents citoyens. Nombre d'imprécisions, d'omissions, voire d'erreurs dues aux divers scripteurs chargés de recenser les titulaires de ces charges ou les intervenants aux *pratiche* ont ainsi rendu notre travail de recensement long et complexe.

Les *Libri di Consulte e Pratiche* contiennent en particulier un grand nombre d'erreurs et de confusions, aisément compréhensibles dans la mesure où la plupart des registres concernés sont basés sur une prise de notes immédiate. Les différents intervenants y sont ainsi, en règle générale, désignés sous une forme primaire (patronyme et premier prénom) alors que, en raison des nombreux cas d'homonymie familiale, il faut disposer du prénom

---

[142] Le document contenu dans l'Archivio di Stato di Firenze ne prend malheureusement en considération que la période comprise entre ces dates, in Archivio Storico di Firenze, *Tratte*, 906, c. 37v. Voir la liste des *Commissari generali di Pisa*, in *Documents annexes*, 19, p. 438.

[143] Sur le choix du terme « *répertoire* » et non « *dictionnaire* », voir Jean-Philippe GENET, préface à Monique ORNATO, *Répertoire prosopographique de personnages apparentés à la couronne de France aux XIVe et XVe siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, p. 6.

du père, voire de celui du grand-père pour l'identifier à coup sûr[144]. Lorsqu'elle étudie « Les stratégies du nom », Christiane Klapisch-Zuber précise à ce propos :

> De quoi se compose, dans ces conditions, le « nom » qui désigne un Toscan ? Pour la grande majorité des gens, aux XIVe-XVIe siècles, c'est par le prénom - ou le premier des prénoms - qu'ils ont reçu au baptême, parfois par son diminutif ou par un sobriquet, qu'on s'adresse à eux. En référence, on le fait suivre du prénom de leur père et très souvent de celui du grand-père, sur le modèle « Giovanni di Bartolomeo di Bernardo » […]. Il faut enfin souligner qu'une simple chaîne de trois prénoms - cette filiation réduite qu'il est possible de garder en mémoire sans pour autant vouer un culte exagéré à ses ancêtres - suffit pour éviter la plupart des confusions à l'intérieur d'un lignage, si étendu soit-il. Celles-ci y sont à peu près impossibles lorsque la référence aux prénoms du père, de l'aïeul et du bisaïeul va de pair avec un saut d'une génération avant qu'un prénom soit repris, même si on n'emploie qu'un très petit nombre de prénoms indéfiniment répétés[145].

La simplification propre aux *pratiche* nous a donc contraints à un important travail de croisement des données pour identifier avec précision chacun des intervenants et éliminer tout risque d'homonymie[146]. Cette tâche a été rendue plus complexe encore par le fait que certains patronymes se trouvaient en cours de mutation au moment où ont été rédigés les comptes rendus des réunions, le plus souvent parce qu'une branche tendait à se scinder du noyau central[147]. Dans cette hypothèse, lorsque le nouveau patronyme n'avait pas encore

---

[144] Afin de lever toute ambiguïté, nous avons choisi d'utiliser cette forme complète (deux prénoms et nom) lorsqu'un individu est cité pour la première fois dans le corps de ce travail, les occurrences successives donnant lieu à une citation sous une forme simple (premier prénom et nom).

[145] Christiane KLAPISCH-ZUBER, « Le nom "refait" », in *La maison et le* nom, *op. cit.*, p. 84-85. Sur l'histoire et l'importance du nom dans la renaissance florentine, voir David HERLIHY, « Tuscan Names, 1200-1530 », in *Renaissance Quarterly*, 41, 1988, p. 561-582. Sur le processus de formation patronymique dans l'Europe occidentale au Moyen Âge, voir Monique BOURIN et B. CHEVALIER, « L'enquête: buts et méthodes » et Monique BOURIN, « Bilan de l'enquête », in Monique BOURIN, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, I, Études d'Anthroponymie médiévale, Ie et IIe Rencontres, Azay-le-Ferron, 1986 et 1987, Tours, Publication de l'Université de Tours, 1989, p. 7-12 et 233-246.

[146] C'est également le cas, à un degré moindre, dans les registres des *Tratte*, où le patronyme fait parfois défaut et où certains individus sont mentionnés sous un patronyme différent à la suite d'une séparation de la branche principale de la famille. Nous avons pu cependant résoudre la majorité des ambiguités de ce type. Par exemple, Piero di Simone di Cinozzo est tantôt cité comme Cini et tantôt comme Cinozzi, voire seulement par ses deux premiers prénoms. Toutes les variations de ce type sont précisées en note dans notre *Répertoire prosopographique du personnel politique florentin de décembre 1494 à mai 1527*.

[147] Voir à ce sujet la *Nota sui nomi*, in *Florentine Renaissance Resources, Online Tratte of Office Holders*, *op. cit.*. En ce qui concerne la standardisation patronymique, nous avons choisi d'utiliser l'orthographe le plus couramment utilisé dans les différents registres officiels et les textes collatéraux contemporains.

totalement pris le dessus sur l'ancien dans l'usage commun[148], nous avons choisi de conserver ce dernier pour désigner l'ensemble de la famille[149]. Lorsque plusieurs branches d'une même famille portaient le même patronyme, nous les avons distinguées selon leur localisation géographique (quartier et *gonfalone*)[150]. Différent est le cas de certaines familles émergentes dont le patronyme n'était pas encore formé à l'époque où les différents registres ont été rédigés[151]. Les scripteurs se sont alors contentés de désigner les titulaires de charges par leurs seuls prénoms. Trois familles, ainsi que dix-neuf individus isolés, sont ainsi privés de patronyme[152]. Enfin, malgré nos recoupements, un petit nombre d'individus cités dans les registres des *Tratte* ou des *pratiche* n'a pas pu être identifié. Par souci de cohérence, nous avons choisi de ne pas les faire figurer dans notre *Répertoire prosopographique du personnel*

---

[148] Les registres des *Tratte* montrent que ce passage s'effectue lentement. Il faut souvent plus d'une dizaine d'années avant que le nouveau patronyme soit définitivement fixé et que tous les scripteurs l'utilisent uniformément. Par exemple, Agnolo di Francesco Dini est alternativement cité dans les registres des *Tratte* sous les patronymes Miniati (en 1476, 1480, 1491 et 1504) et Dini (en 1490, 1503, 1506, 1510, 1514, ainsi que dans les registres des *Consulte e pratiche della Repubblica fiorentina*). Par contre, son fils Francesco di Agnolo est toujours cité sous le patronyme Miniati, sauf lors de son élection à la *Signoria* en 1532. Un autre exemple intéressant est celui de la famille Pieri, dont les membres nés avant 1460 sont désignés par leurs seuls prénoms ou par le patonyme Scodellari, issu du métier de *scodellaio*, exercé en particulier par Piero di Giovanni, plus vieux représentant de la famille mentionné dans notre *Répertoire prosopographique du personnel politique florentin de décembre 1494 à mai 1527*. Bien que le patronyme Scodellari soit peu usité après 1460, il est employé jusqu'en 1486. Piero VAGLIENTI illustre ce type de changements patronymiques en prenant l'exemple de Francesco Valori: « *Nientedimanco esso Francesco era de' Valori, el quale e' suoi antinati sono anticamente chiamati Rustichelli, di poi Torrigiani, di poi Valori, uomini molto da bene e molto antichi ne lo stato* », in Piero VAGLIENTI, *Storia dei suoi tempi*, *op. cit.*, c. 28rv, p. 43.

[149] Dans notre *Répertoire prosopographique du personnel politique florentin de décembre 1494 à mai 1527*, le nouveau nom est cependant mentionné entre parenthèses à côté de l'ancien. On retrouve par exemple sous le patronyme Dini non seulement la branche principale, localisée dans les quartiers de Santo Spirito et de Santa Croce, mais également les branches Miniati (Santa Croce) et Fedini (Santa Maria Novella), dont les membres sont encore parfois désignés par le patronyme de Dini dans les registres des *Tratte* ou des *pratiche*.

[150] Giorgio CADONI fait justement remarquer qu'il convient de nuancer la récurrence des mêmes patronymes dans les listes des élus aux principales charges politiques au fil du temps : porter le même patronyme, écrit-il, ne signifie pas nécessairement qu'on appartienne à une même famille, ou, en tout cas, à la même branche de cette famille, et encore moins à la même catégorie sociale, in Giorgio CADONI, « 1494-1512: "reggimento" oligarchico o "governo popolare"», *op. cit.*, p. 13-14.

[151] Ce cas se vérifie surtout parmi les familles issues des *arti minori*. Christiane KLAPISCH-ZUBER écrit ainsi: « *Quand les Florentins de la Renaissance parlaient de leur « nom », ils évoquaient par là, s'ils appartenaient à la classe dirigeante, le nom de leur lignage. Ces grands théoriciens de la famille semblent avoir peu médité sur la signification sociale du prénom. Si, en revanche, ils ont centré leur réflexion sur le nom de famille collectif qu'une génération transmet à l'autre, c'est que ce nom héréditaire, apparu dès avant 1200, est longtemps resté un indice du rang social et des responsabilités politiques. En dépit d'une certaine diffusion vers le bas dans les trois siècles suivants, son emploi s'est trouvé largement réservé à la classe dominante* », in Christiane KLAPISCH-ZUBER, « Le nom "refait" », *op. cit.*, p. 83.

[152] Voir le *Répertoire prosopographique du personnel politique florentin de décembre 1494 à mai 1527*, p. 762-767.

politique florentin de décembre 1494 à mai 1527 et de ne pas en tenir compte dans nos études statistiques[153].

Le croisement des diverses sources citées plus haut nous a permis d'aboutir à la liste complète des citoyens qui sont intervenus dans la vie publique florentine entre 1494 et 1527. Ce groupe, que nous avons choisi de rassembler sous l'expression de « *personnel politique* », se compose, sur l'ensemble de cette période, de 2654 membres, dont 1751 participent à la vie politique florentine de janvier 1495 à septembre 1512. Nous avons tenté de retrouver l'année de naissance de chacun grâce aux informations fournies en marge des registres des *Tratte* consultables en ligne sur le site de la Brown University[154], que nous avons complétées, lorsque cela s'est révélé possible, grâce au *Registro della imborsazione degli uffici del presente anno nel Consiglio maggiore della città di Firenze* de 1508 conservé dans le registre 411 des *Tratte*[155]. Nous avons ainsi déterminé l'année de naissance de 2479 individus, soit près de 93,5% de notre corpus, ce qui, compte tenu de l'étendue du champ d'étude, apparaît comme un pourcentage suffisant pour des études de type statistique.

La dernière information portée sur chaque profil prosopographique concerne l'appartenance aux *arti minori* ou *maggiori*. A notre connaissance, aucune étude d'importance n'a jusqu'à présent été consacrée aux corporations durant la période qui nous

---

[153] Seuls 36 individus non identifiés, qui pour la plupart sont cités une seule fois dans les registres des *pratiche* et dont on ne retrouve aucune trace dans ceux des *Tratte*, ont été exclus de notre étude. Lorsqu'il était au contraire possible d'émettre une hypothèse concernant l'identification du titulaire d'une charge ou sa date de naissance, nous avons signalé le caractère hypothétique de cette information en la faisant suivre par le symbole [*]. Voir à ce sujet la *Notice* qui ouvre le *Répertoire prosopographique du personnel politique florentin de décembre 1494 à mai 1527*, p. III.

[154] Les *Libri di età* sont consultables à l'Archivio di Stato di Firenze, in *Tratte*, *Libri di età*, 81 (1425-1594). Les informations concernant les dates de naissances portées sur les profils prosopographiques rassemblés dans notre *Répertoire prosopographique du personnel politique florentin de décembre 1494 à mai 1527* ne proviennent cependant pas de cette source, mais des renseignements portés dans les registres mêmes des *Tratte*. Voici le commentaire consacré à cette question porté en marge de la banque de données de la Brown University: « *In conseguenza della crescente tendenza dei padri ad inserire negli scrutini i loro figli al di sotto dell'età richiesta, ed alle richieste di età per gli incarichi agli uffici, gli individui nati dopo il 1381 furono invitati nel 1429 a dichiarare la loro data di nascita ai Conservatori di Legge. Ci fu un'ulteriore legislazione sulla materia nel 1457. Le "approvazioni di età" dei Conservatori di Legge non esistono più; i registri dell'Archivio delle Tratte dai quali abbiamo estratto le "date di nascita" per la Serie 10 sono per la maggior parte elenchi alfabetici adibiti ad uso interno delle stesse Tratte al tempo delle estrazioni. Dopo il 1457 sono segnate anche le date di registrazione della nascita. Qualche individuo, al tempo della registrazione, fornì la propria età, piuttosto che la data di nascita esatta e qualche data di nascita era dichiarata retrospettivamente fino agli '80 del Trecento. Dopo il 1457 le date di nascita di circa metà degli uomini giovani erano dichiarate prima che essi raggiungessero i 20 anni* », in *Florentine Renaissance Resources, Online Tratte of Office Holders*, *op. cit.*.

[155] Archivio Storico di Firenze, *Tratte*, 411. Le nom de chaque citoyen y est précédé de sa date de naissance. Le relevé est cependant rendu très complexe par le fait que, tout comme dans les registres 987 et 988 des *Tratte* consacrés aux *uffici estrinseci*, la classification y est faite par quartiers et selon l'ordre orthographique des prénoms.

intéresse. Cette partie de notre recherche a été d'autant plus complexe à mener que les diverses sources d'information sont très incomplètes. Ainsi, si les registres des *Tratte* identifient la plupart des élus aux *Tre maggiori* qui sont membres des *arti minori*[156], l'appartenance aux *arti maggiori* n'amène souvent aucune mention particulière[157]. Cette lacune nous a conduits à comparer ces résultats à la liste des membres des *arti maggiori* qui ont participé au conseil des Quatre-Vingts de 1495 à 1512 publiée par Roslyn Pesman Cooper en annexe de son article consacré au « *Florentine Ruling Group under the "Governo Popolare", 1495-1512* »[158], ainsi qu'aux fiches individuelles regroupées par Guidubaldo Guidi en marge de son ouvrage intitulé *Ciò che accadde al tempo della signoria di novembre-dicembre in Firenze l'anno 1494*[159]. Nous sommes ainsi parvenus à identifier 571 membres supplémentaires des *arti maggiori*, auxquels sont venus s'ajouter 61 des signataires de la pétition de 1497 en faveur de Savonarole[160].

Faute d'informations individuelles portant sur le reste de notre corpus, nous nous sommes basés sur le travail de recensement des familles du *Consiglio Maggiore* en 1496 et 1508 réalisé par Guidubaldo Guidi[161] pour proposer une inscription dans l'une ou l'autre catégorie de corporations. Cette démarche se fonde sur l'hypothèse que tous les membres d'une même branche familiale appartiennent sinon à la même corporation, tout du moins au même type de corporation - majeure ou mineure. L'étude des familles pour lesquelles nous disposons d'une information complète montre en effet que, à l'intérieur d'une même branche familiale, rares sont les exemples de mixité au niveau corporatif[162].

---

[156] 532 membres des *arti minori*, sur les 561 que nous avons pu identifier au total, sont répertoriés comme tels dans les registres des *Tratte*.

[157] Seuls 174 individus appartenant à notre corpus font en effet l'objet d'une telle indication.

[158] Voir Roslyn PESMAN COOPER, « The Florentine Ruling Group under the Governo Popolare », *op. cit.*, *Appendix* 2, p. 219-238.

[159] Voir Guidubaldo GUIDI, « Un esame prosopografico: profilo politico dei fiorentini che hanno partecipato alla vita pubblica nel novembre-dicembre 1494 », in *Ciò che accadde...*, *op. cit.*, p. 155-191.

[160] Les informations relatives à l'appartenance aux corporations des signataires de la pétition de soutien à Savonarole de 1497 ont été publiées in Lorenzo POLIZZOTTO, *The Elect Nation…*, *op. cit.*, *Appendix*, p. 446-460.

[161] Voir Guidubaldo GUIDI, *Lotte, pensiero e istituzioni politiche...*, *op. cit.*, p. 536-548.

[162] Cela ne signifie pas que tous les individus réunis sous un patronyme identique appartiennent au même type de corporation, dans la mesure où un même patronyme peut dissimuler plusieurs branches familiales, les unes inscrites aux *arti maggiori*, les autres aux *arti minori*. Il n'y a donc pas d'incompatibilité avec ce que précise la *Rassegna storica* portée en annexe des *Online Tratte of Office Holders* à ce sujet: « *Si può supporre che una famiglia particolare si iscrivesse soprattutto ad un'arte (come avvenne qualche volta), comunque ci fu chiaramente una certa flessibilità nell'appartenenza alle arti. Alcune famiglie (per esempio i Medici) trovarono economicamente e politicamente vantaggioso associarsi a molte arti. I cognomi, di certo, non sono prove sicure di coesione familiare, e si vede come molti di essi (celando in realtà branche di famiglie) fossero largamente distribuiti fra diverse arti, sia maggiori che minori* », in *Online Tratte of Office Holders*, *Elezioni delle arti*, *Rassegna storica*, *op. cit.*.

Nous n'en avons pas moins précisé, à chaque fois que nous pratiquions une extrapolation de ce type, qu'il s'agissait d'une hypothèse et que le risque d'erreur, si minime fût-il, ne pouvait être exclu. Au final, nous avons ainsi identifié 1998 membres des *arti maggiori* et 563 membres des *arti minori*, auxquels s'ajoutent 93 individus pour lesquels nous ne disposons d'aucun élément permettant de préciser l'appartenance à l'une ou l'autre de ces catégories.

Malgré notre souci d'exhaustivité, ces profils prosopographiques ne doivent pas être considérés comme figés. Ils sont en effet destinés à être complétés par la suite à l'aide des documents encore inédits conservés dans l'Archivio di Stato di Firenze, en particulier ceux qui sont relatifs au conseil des Quatre-Vingts[163] et ceux qui portent sur les conseils restreints après septembre 1512. Par ailleurs, il convient de tenir compte, dans l'analyse des données recueillies, des contingences liées à l'usage même de la méthode prosopographique[164]. Nous avons en effet retenu des critères de participation politique variés, en centrant notre recherche sur la distribution des charges intérieures, mais également sur la mesure de l'influence politique, plus diffuse et donc plus difficile à mesurer. Pour cette dernière, nous avons choisi de nous intéresser en premier lieu aux registres des comptes rendus des *Consulte e pratiche della Repubblica fiorentina*, sans pour autant négliger les textes contemporains. Malgré ce croisement de sources d'origine et de nature diverses, et puisqu'il s'est révélé impossible, ne fût-ce que pour des raisons matérielles, de prendre en compte tout le matériel disponible à l'Archivio di Stato di Firenze, on ne peut nier le caractère partiel, voire partial, des critères de sélection retenus. Par définition, la détermination d'une population selon des critères prosopographiques est un geste mutilant, qui relève de choix arbitraires. Ceux que nous avons effectués permettent cependant de dessiner, nous semble-t-il, un groupe cohérent dans ses contours et dans sa définition.

Les critères choisis n'en excluent pas moins certaines personnes, dont on ne peut nier qu'elles ont exercé, de manière plus ou moins ponctuelle, une forte influence sur la vie

---

[163] En ce qui concerne ce dernier organe, les informations contenues dans les registres des *Tratte* sont très dispersées. Les listes des membres du conseil couvrent les périodes suivantes: 28 janvier 1495-29 janvier 1497 (*Tratte*, 717, c. 26-29), 3 août 1497-17 février 1508 (*Tratte*, 717, c. 145-189) et 24 mai 1527-23 mai 1530 (*Tratte*, 719, c. 77-89). Roslyn PESMAN COOPER s'appuie pour sa part sur les registres des *Tratte*, 337, c. 26-29 et *Tratte*, 338, c. 3-18 pour établir la liste des membres du conseil des Quatre-Vingts pour les *arti maggiori* de 1495 à 1501, in Roslyn PESMAN COOPER, « The Florentine Ruling Group under the Governo Popolare », *op. cit.*, *Appendix* 2, p. 219-238.

[164] Sur les limites de la méthode prosopographique et les dangers qui lui sont inhérents, voir Lawrence STONE, « Prosopography », *op. cit.*, p. 57-73.

politique florentine, en marge des conseils, magistratures et assemblées que nous avons étudiés. L'exemple le plus significatif est bien sûr celui de Machiavel qui, malgré son action aux côtés de Piero Soderini après 1502, n'apparaît pas dans notre *Répertoire prosopographique du personnel politique florentin de décembre 1494 à mai 1527*[165]. De même, certains voient leur poids politique minoré. Le profil de Bernardo di Giovanni Rucellai rend ainsi peu justice du rôle et de l'influence qui furent les siens de 1494 à sa mort en 1514, puisque, dès 1495, mais surtout après 1502, Rucellai a fondé son opposition à l'évolution des institutions sur le refus d'occuper des charges officielles[166]. Il apparaît néanmoins que nous sommes là en présence de deux cas sinon uniques[167], tout du moins peu significatifs de la pratique politique de 1495 à 1512[168] et qui, par leur manque d'exemplarité, ne suffisent pas à remettre en cause la cohérence de notre étude. Il n'en

---

[165] Cette absence est due au fait que le statut lié l'élection de Machiavel à la Seconde Chancellerie, le 19 juin 1498, lui interdit l'accès à toute charge élective d'importance. Robert BLACK précise à ce sujet : « *the tradition influencing the elections of 1498 was that the chancery was outside the sphere of Florentine politics and that chancery staff was not meant to be political active* […]. *Similarly, members of the chancery did not usually participate in the Florentine* cursus honorum, *the series of high magistracies embarked upon by leading political figures* », in Robert BLACK, « Florentine Political Traditions and Machiavelli's Election to the Chancery », in *Italian Studies*, 40, 1985, p. 1 et 3.

Voir également à ce sujet Nicolai RUBINSTEIN, « The Beginnings of Niccolo Machiavelli's Career in the Florentine Chancery », in *Italian Studies*, XI, 1956, p. 72-91. Robert BLACK, « Machiavelli, servant of the Florentine Republic », in Gisela BOCK, Quentin SKINNER, Maurizio VIROLI (eds.), *Machiavelli and Republicanism*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990, p. 84-85. Elena FASANO GUARINI note pour sa part: « *Hence although he was not a* cittadino *by full right, Machiavelli was a public servant, a* uomo pubblico *to use an expression Machiavelli himself applied, not without unstated pride, to another Chancellor. Because of his role he was excluded from any decision-making power, but he had responsible executive functions and he could exert some influence as an adviser, what today we would call an expert* », in Elena FASANO GUARINI, « Machiavelli and the crisis of the Italian Republics », in Gisela BOCK, Quentin SKINNER, Maurizio VIROLI (eds.), *Machiavelli and Republicanism*, *op. cit.*, p. 21.

Il en va de même pour Biagio Buonaccorsi, dont la carrière, en particulier au sein de la Chancellerie, est décrite in Denis FACHARD, *Biagio Buonaccorsi. Sa vie, son temps, son œuvre*, Bologna, Massimiliano Boni Editore, 1976, p. 10-110.

[166] Voir à ce sujet Felix GILBERT, « Bernardo Rucellai e gli Orti Oricellari. Studio sull'origine del pensiero politico moderno », in *Machiavelli e il suo tempo*, Bologna, Il Mulino, 1977, p. 15-66.

[167] Nous pouvons également citer le cas de Giovanni di Filippo Girolami, dont la notice biographique publiée par le *Dizionario Biografico degli Italiani* montre l'intense activité diplomatique aux côtés de Piero Soderini et qui, faute d'avoir occupé une charge interne ou d'avoir pris la parole au sein des *pratiche*, n'apparaît pas dans notre *Répertoire prosopographique du personnel politique florentin de décembre 1494 à mai 1527*. Voir à son sujet le *Dizionario Biografico degli Italiani*, 56, Roma, Istituto della Enciclopedia Italiana, 2001, p. 515-518.

De même, Savonarole, Francesco Soderini et Cosimo de' Pazzi n'y sont pas présents en raison de leur statut d'ecclésiastiques qui les empêche d'occuper des charges intérieures, mais non d'exercer une forte influence politique et d'être envoyés hors les murs en représentation de l'État florentin. Sur le parcours politique complet du second, voir Kate J.P. LOWE, *Church and Politics in Renaissance Italy: The Life and Career of Cardinal Francesco Soderini (1453-1524)*, Cambridge, Cambridge University Press, 1993. De même sont exclus des charges publiques les notaires, et en particulier les *Notai della Signoria*. Voir à ce sujet Luca LANDUCCI, *Diario fiorentino*, *op. cit.*, p. 127.

[168] Nous verrons d'ailleurs par la suite que les exemples de personnages agissant en marge du *cursus honorum* traditionnel et de la *praxis* politique commune sont, paradoxalement, tout à fait signifiants.

demeure pas moins qu'on peut envisager une étude du personnel politique florentin selon des critères sensiblement différents de ceux qui ont été retenus ici. Preuve en est la base de données qu'Alison Brown indique être en train d'élaborer, dans le but d'« *établir la structure du* "reggimento" *de 1480 à 1502* »[169], à partir de bases documentaires tout à fait différentes.

N'oublions pas, par ailleurs, qu'un groupe ne peut pas être considéré comme une simple addition d'individus aux caractéristiques identiques. Si, dans un premier temps, les profils biographiques rassemblés dans le *Répertoire prosopographique du personnel politique florentin de septembre 1494 à mai 1527* peuvent donner naissance à une étude de type statistique ou quantitatif, le traitement des données obtenues ne saurait être interprété seulement par rapport à lui-même, sauf à amener une vision mécanique et simplificatrice de la réalité politique et sociale florentine. Les informations recueillies selon la méthode prosopographique ne peuvent s'affranchir d'un dialogue actif avec les autres types de sources, en particulier textuelles, dont nous disposons. Cette interpénétration se révèle d'autant plus indispensable que la vie politique florentine repose sur des liens transversaux (familiaux, personnels, professionnels ou économiques) qui dépassent la simple caractérisation sociale et empêchent qu'on puisse considérer les groupes dégagés comme des ensembles homogènes et stables dans le temps. L'oligarchie, en particulier, fait l'objet de multiples fragmentations et recompositions, surtout entre novembre 1494 et septembre 1512, au sujet de la question de la forme de gouvernement à retenir, puis de la position à adopter face aux idéaux savonaroliens, mais également, par la suite, face aux méthodes de gouvernement de Piero Soderini ou à l'hypothèse du retour au pouvoir des Médicis. Si elle livre quelques éléments indispensables pour mettre à jour cette complexité, l'étude des profils prosopographiques portés en annexe ne suffit donc pas à en rendre seule les nuances.

---

[169] Alison BROWN, dont la démarche se rapproche par bien des points de celle adoptée pour cette recherche, écrit ainsi: « *Utilizzerò, per stabilire la struttura del "reggimento" dal 1480 al 1502, un* data-base *di nomi di magistrati che sto costruendo. Per il periodo mediceo, dal 1480 al 1494, esso è composto grazie agli elenchi dei membri delle balìe, scrutini e magistrature principali; per il periodo dal 1494 al 1502, trarrò invece i dati dai volumi del Monte Comune che elencano i* nominatori *e i loro nominati eletti agli uffici principali* », in Alison BROWN, « Un gruppo di "politici" fiorentini alla fine del Quattrocento », in Elisabetta INSABATO (a cura di), *I ceti dirigenti in Firenze dal gonfalonierato di giustizia a vita all'avvento del ducato*, *op. cit.*, p. 50-51.

On trouve par ailleurs deux autres exemples très intéressants de cette méthode de recherches. Le premier se fonde sur l'étude de la distribution des « *uffici di utile* » de 1343 à 1512, in Alison BROWN, « Uffici di onore e utile: la crisi del repubblicanesimo a Firenze », *op. cit.*, p. 285-321. Le second naît de l'analyse d'un groupe de « *sindaci e procuratori di Santa Croce* », in Alison BROWN, « Partiti, correnti o coalizioni: un contributo al dibattito », *op. cit.*, p. 50-79.

Au-delà de l'étude de l'élaboration et de la formation du groupe dirigeant, notre *Répertoire prosopographique du personnel politique florentin de décembre 1494 à mai 1527* a par ailleurs été pensé comme un instrument d'étude pour des recherches postérieures. Afin de rendre son utilisation plus aisée, nous avons regroupé les individus recensés par familles, à l'intérieur desquelles nous avons distingué les diverses branches familiales, réparties selon les quartiers ou les *gonfaloni* de résidence. Nous avons enfin énuméré les différents individus selon l'ordre orthographique de leurs prénoms[170]. Nous avons par ailleurs fait porter notre réflexion sur les modalités d'utilisation d'une telle banque de données, et en particulier sur le support le plus adéquat pour ces fiches biographiques. Les deux volumes[171] du *Répertoire prosopographique du personnel politique de décembre 1494 à mai 1527* joints à cette étude sont ainsi accompagnés d'une reproduction sous forme numérique des profils biographiques rassemblés. Ceux-ci sont néanmoins destinés à faire l'objet d'une prochaine mise en ligne[172].

---

[170] Une répartition des différents individus selon l'ordre chronologique de leurs dates de naissance aurait également été possible, mais elle aurait rendu une recherche individuelle plus complexe. Sergio Tognetti a par exemple organisé ainsi les profils prosopographiques (moins nombreux cependant) publiés in *Da Figline a Firenze…*, *Appendice* I, *op. cit.*, p. 177-191.

[171] Le volume I regroupe les familles dont les noms vont de Acciaiuoli à Foresi (p. 1-376), le volume II celles dont les noms vont de Formiconi à Zerini (p. 377-767).

[172] Jean-Philippe GENET pose parfaitement les questions liées à la mise à disposition et à la consultation d'un travail prosopographique dans sa préface à l'ouvrage de Monique ORNATO, *Répertoire prosopographique de personnages apparentés à la couronne de France aux XIVe et XVe siècles*, *op. cit.*, p. 5-6. On pourra lire également la très intéressante (et très perplexe quant à l'utilisation intensive de l'informatique et d'Internet dans le domaine de la recherche historique) synthèse du séminaire intitulé *Medium-evo. Gli studi medievali e il mutamento* digitale et organisé par la *Facoltà di Lettere e Filosofia* et le *Dipartimento di Studi storici e geografici* de l'Università di Studi di Firenze, in Enrico FAINI, « Gli studi medievali e il mutamento digitale », in *Archivio Storico Italiano*, 591, CLX, 2002, p. 143-148.

Deuxième chapitre
La modification progressive des modalités de la pratique politique

II.1. LA DISTRIBUTION DES PRINCIPALES CHARGES PUBLIQUES DURANT LES PREMIÈRES ANNÉES DU NOUVEAU RÉGIME

II.1.1. La continuité avec le régime médicéen

Les membres du personnel politique florentin ainsi dégagé ne se présentent pas, tant par leur parcours individuel que par leur position sociale dans la cité, comme un corpus homogène. A l'intérieur de ce vaste ensemble se dessinent en effet des sous-groupes définis, au-delà de la simple caractérisation sociale, par le degré d'implication de leurs membres au sein du nouveau régime. Sans doute tout autant que par la nature des charges assumées, cette gradation - c'est là sans doute la principale leçon à tirer des travaux de Guidubaldo Guidi et de Roslyn Pesman Cooper - s'établit avant tout sur la base de la répétition des responsabilités publiques. Particulièrement honorifique, l'élection à une charge des *Tre maggiori* accorde à son titulaire une visibilité politique sans équivalent au sein de l'ordonnancement institutionnel florentin. Elle témoigne de la considération dont il jouit et de la capacité que lui prêtent ses concitoyens à gérer la cité. Bien que les travaux de Nicolai Rubinstein et, plus tard, de Sergio Bertelli aient montré comment, sous la domination médicéenne, les institutions républicaines se sont progressivement vidées de leur substance[173], être élu aux *Tre maggiori* n'en représentait pas moins une marque de

[173] Voir Nicolai RUBINSTEIN, *Il governo di Firenze sotto i Medici*, *op. cit.*, p. 281-302 et « I primi anni del Consiglio maggiore di Firenze », II, *op. cit.*, p. 321-323 et Sergio BERTELLI, « Constitutional reforms in Renaissance Florence », *op. cit.*, p. 140-142. Sur le contrôle du système électoral par les Médicis, voir en particulier la liste des *accoppiatori* chargés d'« *imborsare* » les noms des candidats aux charges publiques, in Archivio Storico di Firenze, *Tratte*, 932, c. 61rv (octobre 1472-octobre 1479) et in Nicolai RUBINSTEIN, *Il governo di Firenze sotto i Medici*, *op. cit.*, p. 317-325 (1434-1494).

considération et d'influence au sein de la cité, bien au-delà du groupe médicéen[174]. Cette importance n'est pas démentie après la rupture de novembre-décembre 1494, notamment grâce au rôle dans le renversement de Piero de' Medici de la *Signoria* de novembre-décembre 1494[175]. Cette implication dans l'acte fondateur du nouveau régime contribue à présenter les *Tre maggiori* comme le second pilier des institutions réformées après le *Consiglio maggiore*. Le serment de fidélité au nouveau régime imposé par le texte du 13 août 1495 à tous les élus aux *Tre maggiori* montre ainsi combien on craint que les titulaires de ces charges ne profitent de la position privilégiée que celles-ci leur accordent pour fomenter un complot contre les institutions tout juste nées[176]. Ce texte témoigne également de la crainte, très présente parmi les membres du *Consiglio maggiore*, qu'une

---

Roslyn PESMAN COOPER écrit quant à elle: « *Il sistema di governo fiorentino, basato sul principio della breve durata delle cariche, sembrava ancora funzionale, nel XV secolo; in realtà le istituzioni formali erano divenute uno schermo dietro al quale il potere effettivo restava saldo nelle mani dei Medici e dei loro sostenitori* », in Roslyn PESMAN COOPER, « L'elezione di Piero Soderini a gonfaloniere a vita. Note storiche », *op. cit.*, p. 2. Ces propos sont confirmés par Savonarole: « *ma con grande astuzia governavano el popolo, non lo cavando del suo naturale e della sua consuetudine: onde lasciavano la forma del governo nella città e li magistrati ordinarii, avendo però l'occhio, che in tali magistrati non entrassi se non chi era suo amico* », in Girolamo SAVONAROLA, *Trattato circa il reggimento e governo della città di Firenze*, I.3, *op. cit.*, p. 448.

Voir par ailleurs les paragraphes consacrés à la période médicéenne in Giuseppe PANSINI, « Predominio politico e gestione del potere in Firenze tra Repubblica e Principato », *op. cit.*, p. 89-111. De nombreux documents concernant cette question ont été publiés in Raffaella Maria ZACCARIA, « Politica e controllo dei sistemi elettorali », in Maria Augusta MORELLI TIMPANARO, Rosalia MANNO TOLU e Paolo VITI (a cura di), *Consorterie politiche e mutamenti istituzionali in età laurenziana*, Mostra organizzata dall'Archivio di Stato di Firenze, dalla Soprintendenza archivistica per la Toscana, dalla deputazione di storia patria per la Toscana, Firenze, Archivio di Stato, 4 maggio-30 luglio 1992, Firenze, Silvana Editoriale, 1992, p. 41-75.

[174] Nicolai RUBINSTEIN précise à ce sujet : « *Non era mai stata una direttiva della politica medicea quella di estendere i controlli diretti delle nomine a magistrature che non fossero comprese in un gruppo ristretto di uffici chiave. Erano questi, in primo luogo, la Signoria, e poi, attraverso le elezioni da parte delle Balìe, del Consiglio del Cento e infine dei Settanta, uffici come gli Otto per la giurisdizione criminale, i Dieci di Balìa per gli affari esteri e militari in tempo di guerra e gli Ufficiali del Monte per l'amministrazione finanziaria* », in Nicolai RUBINSTEIN, *Il governo di Firenze sotto i Medici*, *op. cit.*, p. 295.

[175] Voir Guidubaldo GUIDI, *Lotte, pensiero e istituzioni politiche*…, I, *op. cit.*, p. 1-2, mais surtout *Ciò che accadde*…, *op. cit.*, p. 24-40.

[176] Le texte du serment est le suivant: « *Io giuro per questi sancti evangelii di non tenere pratiche o ordine d'intelligentia alcuna et non consentire mai, per cosa o tempo o modo alcuno, di fare o ordinare o che si faccia o ordini parlamento o coadunantia di popolo per cagione di parlamento, per via recta o indirecta, o socto alcuno quesito colore, ma di mantenere el presente governo* », in Giorgio CADONI (a cura di), *Provvisioni concernenti l'ordinamento della Repubblica*, I, *op. cit.*, c. 85v, p. 179-180.

faction[177] ne complote pour s'approprier la majorité nécessaire à la prise des décisions au sein de ces conseils[178], et en particulier celle des « *sei fave* » au sein de la *Signoria*.

L'étude de l'attribution des *Tre maggiori* se révèle d'autant plus fondamentale que, d'après le texte législatif du 23 décembre 1494, c'est le fait d'y avoir été dans le passé *veduto* ou *seduto*, directement ou par ascendance, qui fonde la citoyenneté. Plus que la simple participation au *Consiglio maggiore*, c'est ainsi l'accès aux charges de Gonfalonier de Justice, prieur, membre des *Dodici Buoniuomini* et gonfalonier de Compagnie qui témoigne donc, en première instance, d'une pratique politique active[179]. Grâce aux travaux initiés par David Herlihy dans le cadre de la Brown University et poursuivis après sa mort par Anthony Molho et Robert Burr Litchifield[180], les registres des *Tre maggiori*, désormais mis en ligne, sont d'un accès aisé. La base de données fournie par la Brown University couvre une période plus large que celle qui nous intéresse ici, puisqu'elle retrace les élections aux *Tre maggiori* de 1282 à 1532. Cela nous a permis de faire débuter notre étude de l'attribution des *Tre maggiori* au mois d'avril 1478, qui s'ouvre sur la conjuration des Pazzi et sur la reprise en main de la vie politique par Lorenzo de' Medici, et de prolonger cette recherche jusqu'en mars 1532, date à partir de laquelle ces informations font défaut. Cohérent sur le plan historique, le choix de ces termes l'est aussi sur le plan comparatif, car il permet de dégager trois périodes de durée relativement équivalente[181].

Entre le 15 décembre 1494, moment où entrent en fonction les premiers *Dodici Buoniuomini* élus après la chute de Piero de' Medici, et le 31 mai 1499, date de la mise en place du système définitif d'attribution des *Tre maggiori*, 557 citoyens occupent 709 charges au sein des instances exécutives[182]. Cela représente une moyenne d'environ 1,3

---

[177] Sur le lexique consacré à la division ou à la sédition au sein de la république, voir l'analyse menée in Jean-Louis FOURNEL, « La connaissance de l'ennemi comme forme nécessaire de la politique dans la Florence des Guerres d'Italie », in Laura FOURNIER-FINOCCHIARO (dir.), *L'Italie menacée: Figures de l'ennemi du XVIe au XXe siècle*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 38-41.

[178] Le même jour, le 13 août 1495, est d'ailleurs voté un autre texte instaurant un « *divieto di concordare le scelte politiche da compiere nei consigli* », in Giorgio CADONI (a cura di), *Provvisioni concernenti l'ordinamento della Repubblica*, I, *op. cit.*, c. 91v-93v, p. 196-199.

[179] Sur le fonctionnement, le rôle et les attributions des *Tre maggiori*, voir Guidubaldo GUIDI, *Lotte, pensiero e istituzioni politiche…*, II, *op. cit.*, p. 621-634 et 671-683.

[180] Voir à ce sujet la « Nota sugli archivi informatici di D. Herlihy », in *Florentine Renaissance Resources, Online Tratte of Office Holders*, *op. cit.*.

[181] On dénombre 201 mois d'avril 1478 à décembre 1494, 212 mois de janvier 1495 à août 1512, 194 mois de septembre 1512 à mai 1527.

[182] Le nouvel ordonnancement institutionnel prévoit que soient élus chaque année six gonfaloniers, 48 prieurs, *Dodici Buoniuomini* et gonfaloniers de Compagnie. 150 charges sont donc attribuées annuellement. Ce nombre passe à 144 après l'instauration du gonfaloniérat à vie. Il s'agit là d'un nombre théorique, puisque

charges par citoyen élu durant cette période. A titre de comparaison, nous avons effectué un calcul similaire pour la période qui court d'avril 1478 au 15 décembre 1494, pour constater que 1574 citoyens s'étaient partagés 2526 charges[183], soit une moyenne de 1,6 charges par élu. En première analyse, la mutation institutionnelle de 1494 semble donc conduire à une distribution plus large des principales charges politiques que par le passé, puisque les charges des *Tre maggiori* sont réparties entre un plus grand nombre de titulaires. Ce large degré d'ouverture semble confirmé par la présence au sein de ces magistratures de 307 familles sur les quatre cents présentes dans notre *Répertoire prosopographique du personnel politique florentin de décembre 1494 à mai 1527*. Si les grandes familles de l'oligarchie sont représentées en nombre au sein des *Tre maggiori* avant le 31 mai 1499, le recrutement n'est cependant pas exclusif et compte 23,3% de représentants des *arti minori*.

Lorsqu'on approfondit cette étude, les conclusions que l'on peut tirer de ces données prennent cependant une tout autre dimension. Plus de la moitié des familles représentées au sein des *Tre maggiori*[184] le sont en effet par un seul membre seulement, tandis que seule une minorité (20,5%) y impose trois de ses membres ou davantage. Six représentants de la famille Benintendi occupent ainsi au moins l'une de ces charges avant le 31 mai 1499, tandis que sept familles y ont cinq représentants[185] et vingt en ont quatre[186]. La liste des familles les mieux représentées témoigne d'une très forte présence au sein des *Tre maggiori* des familles du « *stato vecchio* », dont la première expérience du priorat remonte pour certaines à plus d'un siècle. La comparaison avec la période médicéenne se révèle riche d'enseignements car, si l'on dresse la liste des 38 familles qui, de 1478 à 1494, étaient représentées aux *Tre maggiori* par neuf membres ou plus, 26 d'entre elles le sont à nouveau par au moins trois membres entre le 15 décembre 1494 et le 31 mai 1499[187].

---

certains élus n'entrent pas en fonction ou abandonnent leurs charges avant terme, notamment en raison de leur décès ou de leur envoi hors les murs pour occuper les fonctions d'ambassadeur ou de commissaire militaire.

[183] Les profils biographiques de ceux qui n'ont pas occupé de charge après 1494 ne sont pas reportés dans notre *Répertoire prosopographique du personnel politique florentin de décembre 1494 à mai 1527*.

[184] 159 d'entre elles plus précisément.

[185] Il s'agit des familles Boni, Cambi, Dini, Ciacchi, Manetti, Pitti et Salvetti.

[186] Il s'agit des Acciaiuoli, Alberti, Albizzi, Altoviti, Antinori, Benci, Bonsi, Buondelmonti, Carnesecchi, Corbinelli, Corsi, Da Filicaia, Del Nero, Martini, de' Nerli, Pandolfini, Peri, Ridolfi, Salviati et Zati.

[187] Il s'agit des familles Albizzi, Altoviti, Bartoli, Benci, Benintendi, Bonsi, Cambi, Capponi, Carnesecchi, Ciacchi, Corbinelli, Corsellini, Corsini, Da Filicaia, Del Benino, Del Caccia, Del Nero, Dini, Giugni, Nasi, Nobili, Pieri, Pitti, Ridolfi, Salviati et Salvetti. De la liste des familles les mieux représentées au sein des *Tre maggiori* de 1478 et 1494 disparaissent seulement les Pucci, qui en comptaient treize durant la période

La continuité avec le régime médicéen se vérifie également au niveau individuel. Le premier graphique reproduit en annexe[188] illustre le pourcentage annuel des membres des *Tre maggiori* de décembre 1494 à août 1512 qui ont occupé une charge similaire avant les bouleversements institutionnels de novembre-décembre 1494[189]. Il montre que la transition entre le régime médicéen et son successeur est marquée par une large permanence du même personnel politique. Plus de 72%[190] des 557 titulaires des *Tre maggiori* recensés entre le 15 décembre 1494 et le 31 mai 1499 ont en effet déjà été élus à une charge similaire avant décembre 1494. Tous les Gonfaloniers de Justice, au nombre de vingt-six, sont dans ce cas, ainsi que 77% des prieurs[191] et 70% des membres des *Collegi*[192]. Le transfert des *Venti accoppiatori* au *Consiglio maggiore*, le 10 juin 1495, de la responsabilité de la composition des *Tre maggiori* a d'ailleurs des conséquences limitées sur le recrutement des titulaires de ces charges puisque, si la part des hommes qui ont déjà fait l'expérience des *Tre maggiori* sous le régime médicéen descend à 74% durant le second semestre 1495[193], puis à 68% en 1496, elle remonte en revanche à 78% en 1497 et demeure à des niveaux élevés durant les deux années suivantes[194]. Il faut attendre 1499 et l'entrée en vigueur du nouveau mode d'attribution des charges pour observer une baisse significative de ce pourcentage, qui descend en 1500 sous le seuil des 60%.

Dans le contexte de la mise en place de nouvelles institutions, le système d'attribution des charges basé sur le tirage au sort en vigueur de 1495 au début de 1497 favorise donc l'oligarchie et en particulier les familles du *stato vecchio*, qui pour beaucoup n'ont pas été exclues des charges publiques durant le régime médicéen. Le recours à ce personnel expérimenté et déjà au fait du fonctionnement de ces instances apparaît en effet aux *Venti accoppiatori*, puis aux membres du *Consiglio maggiore* comme la

---

précédente. Il faut attendre septembre 1500 pour voir un membre de cette famille, Niccolò di Francesco, à nouveau élu au gonfaloniérat de Compagnie.

[188] Voir le *Pourcentage des élus aux* Tre maggiori *de décembre 1494 à septembre 1512 ayant occupé une charge similaire avant décembre 1494*, in *Documents annexes*, 1, p. 375.

[189] Bien qu'elle ne corresponde pas au calendrier florentin, une telle annualisation a un sens, dans la mesure où les membres de la *Signoria* et les gonfaloniers de Compagnie sont renouvelés au premier janvier de l'année. Il n'en va pas de même, en revanche, pour les *Dodici Buoniuomini*, qui entrent en charge le 15 décembre, le 15 mars, le 15 juin et le 15 septembre. Pour faire en sorte que tous les élus aux *Tre maggiori* soient pris en considération dans ce graphique, nous avons comptabilisé pour l'année 1495 les *Dodici Buoniuomini* entrés en fonction le 15 décembre 1494, et ainsi de suite.

[190] Exactement 400 d'entre eux.

[191] 170 sur 221.

[192] 298 sur 427.

[193] Elle était de 79% pour le premier semestre 1495.

[194] Les pourcentages sont de 69,8% en 1498 et 66,4% en 1499.

solution la plus aisée pour faire face au difficile processus de stabilisation du régime. Le texte de loi du 10 juin 1495, qui prévoit la destitution des *Venti Accoppiatori*, s'accompagne d'ailleurs d'une nouvelle norme sur l'élection de la *Signoria*. Celle-ci impose aux candidats au Gonfaloniérat de Justice d'avoir personnellement été *veduti* ou *seduti* aux *Tre maggiori* par le passé[195]. Dans un contexte politique troublé, marqué par des difficultés économiques, diplomatiques et militaires multiples, il n'est pas surprenant qu'on fasse appel à un personnel expérimenté, mieux à même de consolider les bases fragiles du nouveau régime.

Ce phénomène se vérifie également au niveau de l'âge moyen des titulaires des *Tre maggiori*. Celui-ci est en effet beaucoup plus élevé durant les premières années du nouveau régime que sous la domination médicéenne. Il est ainsi de 52 ans en 1495, contre 46 ans et dix mois en 1480, 45 ans et un mois en 1485, 44 ans et six mois en 1490 et 43 ans et onze mois en 1494. L'âge moyen des Gonfaloniers de Justice s'élève à 62 ans et quatre mois entre janvier 1495 et mai 1499. Le changement de régime se traduit donc par un vieillissement notable des hommes placés à la tête de ces organes. Ce phénomène s'explique par la nécessité de faire appel à des hommes d'expérience au moment où les nouvelles institutions ont besoin d'être stabilisées. Sans doute faut-il également y voir une conséquence du retour aux affaires des représentants des familles issues du « *stato vecchio* » exclues des organes exécutifs durant les dernières décennies du régime médicéen. Bien qu'il décroisse régulièrement, l'âge moyen des titulaires des *Tre maggiori* demeure à des niveaux très élevés jusqu'en 1499[196], date à partir de laquelle on observe une baisse significative.

Déjà mise en évidence précédemment par Roslyn Pesman Cooper et Nicolai Rubinstein[197], la continuité entre les deux régimes se trouve facilitée par la nature même du régime médicéen qui, selon les mots de Giuseppe Pansini, considérait la majorité

---

[195] Voir Giorgio CADONI (a cura di), *Provvisioni concernenti l'ordinamento della Repubblica fiorentina*, I, *op. cit.*, c. 45v-46r, p. 155-158. Sur le rôle et les attributions du Gonfalonier de Justice et, plus largement, de la *Signoria*, voir Guidubaldo GUIDI, *Lotte, pensiero e istituzioni politiche…*, II, *op. cit.*, p. 621-628. Pour un historique des charges de Gonfalonier de Justice et de Pieur, voir Bartolomeo CERRETANI, *Storia fiorentina*, *op. cit.*, c. 62r, p. 72; Giovanni Maria CECCHI, *Sommario de' magistrati di Firenze*, in Arnaldo D'ADDARIO (a cura di), *Il « Sommario de' magistrati di Firenze » di ser Giovanni Maria Cecchi (1562). Per una storia istituzionale dello Stato fiorentino*, Roma, Ministero per i Beni Culturali e Ambientali, Ufficio Centrale per i Beni Archivistici, 1996, c. 3rv, p. 32-33; Paolo VITI et Raffaella Maria ZACCARIA, *Archivio delle Tratte*, *op. cit.*, p. 7.

[196] L'âge moyen des titulaires des *Tre maggiori* passe de 52 ans en 1495 à 50 ans et un mois en 1496, 50 ans et 5 mois en 1497, 49 ans et 5 mois en 1498 et 48 ans et 9 mois en 1499. Voir l'*Âge moyen des élus aux* Tre maggiori *(décembre 1494-septembre 1512)*, in *Documents annexes*, 2, p. 376.

[197] Voir en particulier Roslyn PESMAN COOPER, « The prosopography of the "Prima Repubblica" », *op. cit.*, p. 247; Nicolai RUBINSTEIN, « Oligarchy and Democracy in Fifteenth-Century Florence », *op. cit.*, p. 110.

des élus aux *Tre maggiori* comme une « *masse de manœuvre, étroitement contrôlée par le pouvoir politique* »[198]. Dans un article consacré à la « Dinamica del potere e patronato nella Firenze di Cosimo de' Medici », Dale Kent a montré comment, à partir des années 1430, le jeu politique s'articule autour de trois éléments distincts:

> D'abord, la classe dirigeante traditionnelle, définie comme ce groupe de plusieurs centaines de familles qui jouissaient alors d'une tradition de participation aux magistratures dirigeantes; ensuite, le *reggimento* ou régime en vigueur à un moment donné - un groupe plus restreint de familles ou d'individus issus de ces familles qui occupent les charges les plus importantes avec une grande fréquence; enfin le parti des Médicis - c'est-à-dire ce groupe d'hommes rattachés à la famille Médicis par des liens d'obligation et de loyauté personnelle. Ces entités se superposent toujours de quelque manière, mais le degré et les modalités de cette superposition varient à chaque fois[199].

Avoir été élu avant décembre 1494 aux *Tre maggiori* ne signifie donc nullement posséder des liens de proximité idéologique avec le régime déchu, car seule une minorité des titulaires de ces charges appartenait véritablement à la « *classe dirigeante* »[200], que Giuseppe Pansini définit comme celle

> qui avait entre les mains le gouvernement de l'État[201]. Le reste des dignitaires grands et petits qui se succédaient aux diverses charges était tenu sous contrôle étroit, si bien

---

[198] « *Fu immessa quindi nel potere la moltitudine di veduti che era servita sotto i Medici di massa di manovra, strettamente controllata dal potere politico* », in Giuseppe PANSINI, « Predominio politico e gestione del potere in Firenze tra Repubblica e Principato », *op. cit.*, p. 112.

[199] « *Primo, la tradizionale classe dirigente definita come quel gruppo di diverse centinaia di famiglie che allora usufruivano di una tradizione di partecipazione alle magistrature dirigenti; secondo, il reggimento o regime vigente in un dato periodo - un gruppo più ristretto di famiglie o singoli individui provenienti da quelle famiglie che ricoprivano le cariche più importanti con grande frequenza; terzo, il partito dei Medici - quel gruppo cioè di uomini vincolati alla famiglia Medici da legami di obbligazione e di lealtà personale. Queste entità si sovrappongono sempre in qualche misura, ma il grado e il modo di sovrapporsi varia di volta in volta* », in Dale V. KENT, « Dinamica del potere e patronato nella Firenze dei Medici », *op. cit.*, p. 50.

[200] Cela n'empêche pas le personnage de Bernardo Del Nero d'affirmer, dans le *Dialogo del reggimento di Firenze*, que les Médicis, avant décembre 1494, « *dominavano ed erano padroni, perché si davano e' magistrati a chi loro volevano, e chi gli aveva, gli ubidiva a' cenni* », in Francesco GUICCIARDINI, *Dialogo del reggimento di Firenze*, *op. cit.*, p. 48. Cette remarque ne concerne bien sûr pas les charges publiques dans leur ensemble, mais seulement les plus importantes, et en particulier la *Signoria* et certains conseils restreints.

[201] Nous avons choisi de traduire systématiquement le terme italien « *stato* » par le mot « État ». Pour une discussion linguistique sur ce concept et sa traduction, voir Jean-Louis FOURNEL et Jean-Claude ZANCARINI, in « Mots de la politique. Mots de la république », *op. cit.*, p. 344, ainsi que « Sur la langue du

qu'ils géraient le pouvoir, si ce n'est au nom, tout du moins certainement pour le compte de ceux qui avaient entre les mains les rênes de l'État[202].

Le cas de Lorenzo di Matteo Manovelli, le citoyen le plus souvent élu au sein des *Tre maggiori* de décembre 1494 à août 1512[203], est particulièrement significatif de cette situation. Gonfalonier de Compagnie pour le quartier Santa Maria Novella en 1496, 1500 et 1502, puis prieur en 1498 et 1505 et membre des *Dodici Buoniuomini* en 1501 et 1509, Manovelli n'est en effet pas lié de manière exclusive au nouveau régime, puisqu'il a été précédemment prieur (mars-avril 1488) et gonfalonier de Compagnie (mai-août 1489).

Parmi les élus aux *Tre maggiori* de 1495, très peu nombreux sont en revanche ceux qui, durant les dernières décennies du régime médicéen, ont fait partie du conseil des Soixante-Dix, l'un des instruments fondamentaux de la mainmise politique de Lorenzo de' Medici[204]. Des Soixante-Dix de 1480, seuls Michele di Corso Delle Colombe, Pierfilippo di Giannozzo Pandolfini et Piero di Giovanni Pieri apparaissent en 1495 dans les *Tre maggiori*, tandis que des Soixante-Dix de 1489 subsistent, outre les trois mêmes, Matteo di Giovanni Canigiani, Lorenzo di Anfrione Lenzi, Lorenzo di Matteo Morelli, Tanai di Francesco de' Nerli et Paolantonio Soderini[205]. Alison Brown a d'ailleurs très clairement montré comment,

---

Prince : des mots pour comprendre et agir », in MACHIAVEL, *Le Prince*, traduction et commentaire de Jean-Louis FOURNEL et Jean-Claude ZANCARINI, Paris, Presses Universitaires de France, 2000, p. 556-565.

[202] « *In realtà la classe dirigente vera e propria era quella che aveva nelle mani il governo dello stato. Il resto dei dignitari grandi e piccoli che si alternavano alle varie cariche era tenuto sotto stretto controllo, per cui essi gestivano il potere se non in nome, certamente per conto di chi aveva nelle mani le redini dello stato* », in Giuseppe PANSINI, « Predominio politico e gestione del potere in Firenze tra Repubblica e Principato », *op. cit.*, p. 110. Sur la distribution des charges publiques sous la domination médicéenne, voir Nicolai RUBINSTEIN, *Il governo di Firenze sotto i Medici*, *op. cit.*, p. 286.

[203] Voir *L'élite politique aux* Tre maggiori *de 1495 à 1512*, in *Documents annexes*, 5, p. 380. Pour tous les individus cités dans cette étude, nous renvoyons aux profils prosopographiques concernés, in *Répertoire prosopographique du personnel politique florentin de décembre 1494 à mai 1527*.

[204] Sur la création de cet organe, voir le *Provvisioni della Repubblica Fiorentina dei 10 e 19 Aprile 1480 per la formazione dell'Ordine dei Settanta*, in *Archivio Storico Italiano*, 1842, I, p. 321-340. Sur la prépondérance politique des Soixante-Dix, notamment aux dépens de la *Signoria*, voir Nicolai RUBINSTEIN, *Il governo di Firenze sotto i Medici*, *op. cit.*, Appendice XII, p. 427-430 ; Sergio BERTELLI, « Embrioni di partito alle soglie dell'età moderna », *op. cit.*, p. 20 ; Arnaldo D'ADDARIO, *Alle origini dello Stato moderno in Italia. Il caso toscano*, Firenze, Le Lettere, 1998, p. 65-67. Sur le rôle financier prépondérant joué par les membres de ce conseil, voir L. F. MARKS. « The Financial Oligarchy under Lorenzo », in Ernest Fraser JACOB (ed.), *Italian Renaissance Studies*, London, Faber and Faber, 1966, p. 126-127.

[205] Les listes des membres du conseil des Soixante-Dix en 1480 et 1489 ont été publiées par Nicolai RUBINSTEIN, *Il governo di Firenze sotto i Medici*, *op. cit.*, p. 403-404 et 411-415.

bien qu'entre les deux régimes il y ait une indubitable continuité structurelle et personnelle, il ne faut pas confondre cette continuité avec « *une homogénéité de politique et d'idéologie* » […], puisque la politique du nouveau gouvernement fut basée sur une coalition d'hommes aux positions opposées, et non plus sur un groupe consensuel de citoyens présélectionnés[206].

II.1.2. Les conséquences de l'affrontement savonarolien sur la distribution des charges publiques

Dans ce contexte d'élaboration et de stabilisation des nouvelles institutions, le conflit qui se développe durant le « *moment savonarolien* » amène de nouvelles lignes de fracture, qui viennent se superposer à celles sur lesquelles se basaient jusqu'alors les antagonismes politiques. Les fondements mêmes sur lesquels s'étaient jusqu'alors établis les rapports de forces internes depuis la chute des Médicis s'en trouvent dès lors profondément modifiés. L'identification des partisans de Savonarole au sein du *Consiglio maggiore* repose sur plusieurs sources complémentaires. Outre les témoignages des chroniqueurs contemporains, qui nous livrent les noms des plus éminents soutiens du Dominicain[207], nous disposons de la liste des signataires de la pétition de 1497 en sa faveur, publiée par Lorenzo Polizzotto en appendice de son étude consacrée au mouvement savonarolien[208].

---

[206] « *E benché fra i due regimi vi fosse anche una indubbia continuità strutturale e personale, non si deve confondere questa continuità con "una omogenità di politica ed ideologia" – come ho avuto modo di argomentare – poiché la politica del nuovo governo fu basata su una coalizione di uomini dalle posizioni contrastanti, e non più su un gruppo consensuale di cittadini prescelti* », in Alison BROWN, « Uffici di onore e utile: la crisi del repubblicanesimo a Firenze », *op. cit.*, p. 302. Une telle analyse rend caduc le raisonnement, simpliste mais persistant, qui voit dans les titulaires des *Tre maggiori* avant décembre 1494, et en particulier les *veduti* et *seduti* au Gonfaloniérat de Justice, des partisans affirmés des Médicis. Les propos tenus par Giorgio CADONI dans son commentaire au texte du 10 juin 1495 cité plus haut méritent ainsi d'être quelque peu nuancés: « *Maggiore attenzione merita tuttavia il fatto che i candidati al gonfalonierato di giustizia dovessero possedere* in prima persona *il requisito di "veduti o seduti ad alcuno de' Tre maggiori", poiché solo coloro che avevano goduto il favore dei Medici potevano trovarsi nella condizione richiesta* », in Giorgio CADONI (a cura di), *Provvisioni concernenti l'ordinamento della Repubblica fiorentina*, I, *op. cit.*, p. 151-152.

[207] Voir à ce sujet Francesco GUICCIARDINI, *Storie fiorentine*, XIII, *op. cit.*, p. 236-237 et Bartolomeo CERRETANI, *Storia fiorentina*, *op. cit.*, c. 237r, p. 43.

[208] Voir Lorenzo POLIZZOTTO, *The Elect Nation...*, *op. cit.*, p. 12 et *Appendix*, p. 446-460. Le texte introductif de la pétition se trouve reproduit in Pasquale VILLARI, *La storia di Girolamo Savonarola e de' suoi tempi*, *Appendice*, Firenze, Le Monnier, 1910, p. XLIII-XLIV. Sur le contexte historique entourant l'élaboration et

Cette liste contient les noms des 364 citoyens qui proclament leur adhésion aux idéaux savonaroliens[209].

Paradoxalement, la plupart des hommes cités par Francesco Guicciardini dans les *Storie fiorentine* comme les dirigeants du courant savonarolien sont absents de la liste publiée par Polizzotto[210]. Le croisement de ces deux sources nous permet cependant d'évaluer le nombre de partisans affichés de Savonarole au sein du *Consiglio maggiore* durant les années 1497-1498 à environ 390 citoyens[211], dont 257 font l'objet d'une fiche biographique dans notre *Répertoire prosopographique du personnel politique florentin de décembre 1494 à mai 1527*. Même s'ils peuvent compter sur un large soutien populaire[212], les

---

la publication de cette pétition, voir Guido PAMPALONI, « Il movimento piagnone secondo la lista del 1497 », *op. cit.*, p. 339 et Alison BROWN, « Partiti, correnti o coalizioni: un contributo al dibattito », *op. cit.*, p. 70-72.

[209] « *Trovoronsi soscritti in uno ruotolo di carta pecora, sotto ombra d'aprovare la dottrina di frate Ieronimo per mandarsi a Roma al Pontefice, circa di 370 cittadini* », in Piero PARENTI, *Storia Fiorentina*, II, *op. cit.*, c. 39r, p. 172. Guidubaldo GUIDI dénombre pour sa part 267 signataires, in Guidubaldo GUIDI, « La corrente savonaroliana e la petizione al Papa del 1497 », in *Archivio Storico Italiano*, 519, CXLII, 1984, p. 41. Nous avons exclu de notre étude les individus que nous ne sommes pas parvenus à identifier.

[210] Voir Francesco GUICCIARDINI, *Storie fiorentine*, XIII, *op. cit.*, p. 236-237. Parmi les principaux dirigeants du courant savonarolien qui ne sont pas recensés parmi les signataires de la pétition de 1497, on trouve Alessandro di Donato Acciaiuoli, Luca di Antonio degli Albizzi, Antonio di Simone Canigiani, Amerigo di Bartolomeo Corsini, Luigi di Agnolo della Stufa, Gino di Giuliano Ginori, Piero di Iacopo Guicciardini, Antonio di Piero Malegonnelle, Bernardo di Lutozzo Nasi, Michele di Bernardo Niccolini, Pierfilippo di Giannozzo Pandolfini, Giuliano di Francesco Salviati, Battista di Giovanni Serristori, Paolantonio di Tommaso Soderini et Tommaso di Francesco Tosinghi. Sur les questions posées par la liste des signataires de la pétititon de 1497 (dont l'original fait défaut et dont beaucoup de noms cités sont orthographiés de manière problématique ou incorrecte) et en particulier sur la sous-représentation des *arti minori*, voir Guidubaldo GUIDI, « La corrente savonaroliana e la petizione al Papa del 1497 », *op. cit.*, p. 39-40, ainsi que Lorenzo POLIZZOTTO, *The Elect Nation …*, *op. cit.*, p. 13-15.

[211] Le nombre de savonaroliens au sein du *Consiglio maggiore* est estimé à quatre cents in Giovanni CAROLI, *De discretione vanitatum*, BNF, Conv. Sopp., D.9.278, c. 61v (cité in Lorenzo POLIZZOTTO, *The Elect Nation...*, *op. cit.*, p. 12). Francesco GUICCIARDINI évalue en revanche les signataires de la pétition à « *circa a cinquecento* », in Francesco GUICCIARDINI, *Storie fiorentine*, XV, op. cit, p. 250. Selon Bartolomeo CERRETANI, ils étaient au contraire trois cents, in Bartolomeo CERRETANI, *Storia fiorentina*, *op. cit.*, c. 237r, p. 243.

Guido PAMPALONI dit de la liste des signataires de la pétition que, « *probabilmente, è largamente al disotto della reale consistenza del movimento savonaroliano; essa riflette un momento particolarmente infelice per il movimento medesimo, dal quale non pochi fiorentini* […] *si stavano ormai allontanando. Si può così concludere: la lista è l'espressione più genuina e più vicina al vero del movimento piagnone, di cui rappresenta le forze più consapevoli in un momento in cui il movimento stesso accusava il logoramento del tempo e era ormai in declino* », in Guido PAMPALONI, « Il movimento piagnone secondo la lista del 1497 », *op. cit.*, p. 340. Humfrey C. BUTTERS revient lui-aussi sur ces doutes: « *Moreover, even if the resulting composite is not too far from the original, it would be quite wrong th assume either that all* frateschi *signed the petition in 1497; or that after 1498 they all remained loyal to Savonarola's memory; or, indeed, that there were no new recruits to the cult of the Friar. We can hope, therefore, for only the roughest of impressions by using these lists* », in Humfrey C. BUTTERS, *Governors and Government in Early Sixteenth Century Florence*, *op. cit.*, p. 68.

[212] Guido PAMPALONI précise à ce propos que, dans le nombre des partisans de Savonarole, « *dovevan essere inclusi non solo quelli che, essendo beneficiati, partecipavano alla vita politica e amministrativa della Repubblica, sempre un'esigua minoranza rispetto alla massa degli abitanti, ma ancor quelli che con la vita pubblica non avevano niente a che vedere, cioè il grosso degli abitanti privo d'ogni rilevanza politica e dove presumibilmente il frate aveva il*

savonaroliens apparaissent donc comme très nettement minoritaires au sein du *Consiglio maggiore*, dont ils représentent moins de 15% des membres[213]. Mise en relation avec la vigueur de l'antagonisme des années 1497 et 1498 et, surtout, avec l'intense activité publique déployée par les savonaroliens durant cette période, cette faiblesse numérique ne peut manquer de susciter une réflexion sur l'attribution des principales charges publique et sur le nouveau modèle politique qui en naît.

L'étude du groupe savonarolien a donné lieu à plusieurs analyse qui, à la suite de celle de Sergio Bertelli, insistent sur les caractères qui font de celui-ci une sorte de parti politique moderne *ante die*. Dans son article intitulé « Embrioni di partiti alle soglie dell'età moderna », Bertelli a en effet expliqué comment l'organisation du groupe savonarolien répond à un certain nombre de critères fondant l'existence d'un parti politique, à savoir la présence simultanée d'un chef charismatique et d'objectifs collectifs soutenus par une organisation interne, une stratégie et des instruments de propagande[214], dans le but de proposer « *un modèle de société nouvelle, auquel se référer et qui représente une rupture avec le passé* »[215]. Bien qu'il précise que « *les savonaroliens organisaient le vote au sein du* Consiglio maggiore »[216], Sergio Bertelli n'étudie cependant pas avec précision les ressorts utilisés par les savonaroliens pour faire d'un groupe numériquement minoritaire une force capable d'orienter les choix politiques de la cité. Il peut donc être intéressant d'examiner en détail le parcours politique des savonaroliens déclarés, afin de comprendre par quelles modalités et au sein de quelles instances leur influence politique s'est développée.

---

suo seguito più consistente », in Guido PAMPALONI, « Il movimento piagnone secondo la lista del 1497 », *op. cit.*, p. 338.

[213] La position des savonaroliens au sein du *Consiglio maggiore* a souvent fait l'objet d'interprétations erronées, y compris de la part des chroniqueurs contemporains. On lit ainsi, par exemple, dans les *Commentari* de Filippo de' Nerli que les adversaires de Savonarole « *manco potevano sopportare la troppa autorità qual pareva loro, che si fussero arrogata i capi degli avversari e massimamente Francesco Valori, che erano favoriti dal maggior numero di fave, che avevano in consiglio* », in Filippo de' NERLI, *Commentari…*, *op. cit.*, p. 68.

[214] Voir Sergio BERTELLI, « Embrioni di partito alle soglie dell'età moderna », *op. cit.*, p. 18. Guidubaldo GUIDI précise à son tour: « *Vi è un capo mistico-politico (il Savonarola), pari al presidente di un partito politico moderno; vi è, dai primi del 1497, un vero e proprio segretario (Francesco Valori); e vi è un principio di organizzazione che, soprattutto, si propone di propagandare le idee, di controllare i voti nelle elezioni e negli argomenti di importanza trattati negli Ottanta e nel Consiglio maggiore, e di trovare su di ogni problema politico e istituzionale una base che sia accettabile dai diversi componenti della corrente* », in Guidubaldo GUIDI, « La corrente savonaroliana e la petizione al Papa del 1497 », *op. cit.*, p. 34-35.

[215] « […] *la proposta politica conterrà un modello di società nuova, cui riferirsi e che rappresenti una rottura col presente* », in Sergio BERTELLI, « Embrioni di partito alle soglie dell'età moderna », *op. cit.*, p. 18.

[216] « *Il fatto che i savonaroliani organizzassero il voto nel Consiglio maggiore li distingue da un movimento d'opinione, ne fa un embrione di partito, nel momento stesso in cui la convocazione d'une riunione segreta (e dobbiamo ritenere che di queste riunioni se ne tenessero molte e frequenti) richiede un minimo d'organizzazione alle spalle* », in Sergio BERTELLI, « Embrioni di partito alle soglie dell'età moderna », *op. cit.*, p. 27.

Les études consacrées à cette question ont en effet longtemps été influencées par l'avis formulé par Piero Parenti, selon lequel le courant savonarolien était assez bien organisé pour contrôler les élections et définir ainsi les principales orientations de la cité[217]. Guidobaldo Guidi a ainsi écrit que

> les soutiens qui s'unissent autour de Savonarole ne sont pas seulement un fait mystique; ils représentent quelque chose de plus concret. Au sein du conseil des Quatre-Vingts et du *Consiglio maggiore*, ces soutiens deviennent des suffrages en faveurs des projets de loi proposés et soutenus par le Dominicain; dans l'élection aux charges publiques, ils deviennent des votes pour le choix de personnes qui professent ouvertement les idées de Savonarole; et au moment d'accepter ou de repousser les pétitions d'individus privés (et surtout de communautés religieuses), ils deviennent une arme pour favoriser les amis. Dans l'exercice des diverses charges ou dans celui d'une activité non publique, un partisan de Savonarole en favorise un autre qui professe, ou dit professer, les mêmes idées[218].

L'étude de l'attribution des *Tre maggiori* montre effectivement une présence permanente des savonaroliens déclarés au sein des plus hautes charges de l'État, y compris au Gonfaloniérat de Justice, à partir de décembre 1494, mais surtout du second semestre 1495. La *Signoria* élue le 26 juin 1495 compte ainsi en son sein quatre savonaroliens[219],

---

[217] « *Governavansi le cose publiche per ordine di pochi Primati, e massime di quelli della parte fratesca, fra cui el principato tenea Francesco Valori; e quale ordine questi davano, tale per il resto della città mediante la loro parte, additta a tali capi e soscritti come innanzi dicemo, si esseguiva. Questi tali, participando assai delli onori et utili della città, facilmente si lasciavano a' loro capi governare, espediendo che da loro proposto fussi, sanza altrimenti ricercare o intendere se bene o no fussi per la città* », in Piero PARENTI, *Storia Fiorentina*, II, *op. cit.*, c. 20r, p. 130-131.

[218] « *I consensi che si uniscono intorno al Savonarola non sono soltanto un fatto mistico, sono qualcosa di più concreto. Nel consiglio degli ottanta e nel consiglio maggiore questi consensi divengono suffragi in favore dei provvedimenti proposti e caldeggiati dal Frate; nella elezione alle cariche pubbliche, divengono voti per la scelta di persone che apertamente professano le idee del Savonarola; e nell'accettare o respingere le petizioni di privati (e soprattutto di comunità religiose) divengono un'arma per favorire gli amici. Nell'esercitare i diversi uffici o nello svolgere un'attività non pubblica, un sostenitore di Savonarola favorisce un altro che professa, o dice di professare, le stesse idee* », in Guidubaldo GUIDI, « La corrente savonaroliana e la petizione al Papa del 1497 », *op. cit.*, p. 33. Cette idée est confirmée par Sergio BERTELLI, « Embrioni di partito alle soglie dell'età moderna », *op. cit.*, p. 27 et par Jean-Louis FOURNEL, qui précise que Francesco Davanzati et Piero Cinozzi avouèrent au cours du procès de Savonarole « *qu'ils avaient coutume de favoriser exclusivement dans leurs votes les amis de Savonarole* », in Jean-Louis FOURNEL, « Le procès de Savonarole: manipulation et bilan », in Anna FONTES, Jean-Louis FOURNEL, Michel PLAISANCE (dir.), *Savonarole: enjeux, débats, questions*, *op. cit.*, p. 230.

[219] Nos observations portent sur la liste des savonaroliens qui ont signé la pétition de 1497 ou qui ont été cités comme partisans du Dominicain dans les textes contemporains. Il n'est donc pas exclu que certains membres des magistratures concernées soutiennent Savonarole - ou, tout au moins, une partie des projets promus par ses partisans - au moment de leur charge sans être répertoriés comme tels, ni avoir signé la pétition de 1497. À l'inverse, certains des signataires de la pétition de 1497 n'avaient peut-être pas encore adhéré aux idéaux

dont le Gonfalonier de Justice, Lorenzo Lenzi, et elle peut compter sur le soutien d'au moins cinq des *Dodici Buoniuomini* élus le 12 juin et de sept des gonfaloniers de Compagnie entrés en charge le premier mai. Par la suite, six savonaroliens sont élus au Gonfaloniérat de Justice avant février 1497[220] et les partisans du Dominicains occupent cette charge majeure presque sans interruption de janvier 1496 à février 1497. De juillet 1495 à avril 1498, seules deux magistratures ne comptent aucun savonarolien en leur sein[221]. Ceux-ci sont d'ailleurs très nettement surreprésentés par rapport à leur poids au sein du *Consiglio maggiore*, puisqu'ils occupent 18,4% des charges des *Tre maggiori* en 1495, 26% en 1496 et 30% en 1497. Les premiers mois de 1498 se caractérisent par un retour à un niveau plus conforme à leur place réelle au sein du *Consiglio maggiore*[222].

Bien qu'elle soit très diffuse et qu'elle s'accroisse régulièrement de 1495 à la fin de 1497, la présence des savonaroliens au sein des *Tre maggiori* leur permet cependant rarement d'y être majoritaires. S'ils le sont au sein des *Dodici Buoniuomini* élus le 12 juin 1496, puis le 12 juin 1497, l'apogée de leur influence coïncide avec la présence de sept de leurs membres au sein de la *Signoria* de janvier-février 1497. L'élection à cette date de Francesco Valori au Gonfaloniérat de Justice marque un véritable tournant, puisque, quelques semaines plus tôt, il avait été devancé au conseil des *Dieci* par les anti-savonaroliens Pierfilippo di Giannozzo Pandolfini et Taddeo di Agnolo Gaddi. Francesco Guicciardini voit ainsi dans son élection le signe de l'influence grandissante des partisans de Savonarole[223]. Jean-Claude Zancarini a pour sa part souligné l'importance que revêt la

> décision politique fondamentale, celle de choisir Francesco Valori pour chef des *piagnoni*, ce qui revient à constituer de fait les partisans du frère en faction alors que l'on pouvait considérer qu'il s'agissait jusque là d'un état d'esprit, qui unissait « *i veri figliuoli di questo padre* »; on sait que Parenti disait, avant cette date, que Francesco Valori était

---

savonaroliens en 1495. Même s'il est difficile de mesurer le poids et les conséquences politiques de cette double éventualité, l'analyse de la place des savonaroliens au sein des *Tre maggiori* et, plus largement, au sein des magistratures publiques ne peut s'en affranchir totalement.

[220] Il s'agit de Lorenzo Lenzi (juillet-août 1495), Matteo di Nofri Del Caccia (janvier-février 1496), Domenico di Bernardo Mazzinghi (mars-avril 1496), Piero di Lucantonio degli Albizzi (mai-juin 1496), Piero di Anfrione Lenzi (novembre-décembre 1496) et Francesco di Filippo Valori (janvier-février 1497).

[221] Il s'agit des *Dodici Buoniuomini* élus le 12 décembre 1495 et de la *Signoria* de septembre-octobre 1496.

[222] Les savonaroliens occupent alors 14,5% des charges au sein des *Tre maggiori*.

[223] Francesco GUICCIARDINI, *Storie fiorentine*, XIV, *op. cit.*, p. 245. En réalité, comme nous l'avons montré plus haut, le conseil des *Dieci* élu de décembre 1496 à mai 1497 est plus équilibré que le laisse entendre GUICCIARDINI, puisqu'on y trouve plusieurs savonaroliens notoires, dont Lorenzo Lenzi et Battista di Giovanni Serristori. Voir la composition des *Dieci di libertà e pace (décembre 1494-décembre 1513)*, in *Documents annexes*, 6, p. 381-388.

un *capo senza* coda et les partisans du frère une *coda senza capo*[224]: à ce moment-là, les *frateschi* trouvent donc une « tête », un « chef » qui, gonfalonier de justice en janvier-février 1497, va prendre des mesures nettement partiales en interdisant à plusieurs reprises aux franciscains opposés à Savonarole de prêcher[225].

Malgré le succès de leur stratégie électorale, les savonaroliens peinent cependant à dépasser le statut de « *minorité agissante* » disciplinée et mobilisée. Guido Pampaloni a ainsi montré comment, si l'on observe jusqu'en 1496 une tendance, chez les partisans de Savonarole déclarés, à désigner au moment des élections des membres du même groupe, cette propension disparaît à partir du début de l'année 1497[226]. L'élection au Gonfaloniérat de Justice de Bernardo di Neri Del Nero en mars 1497 montre combien la suprématie savonarolienne des mois précédents est fragile[227].

Ce constat impose aux partisans de Savonarole une diversification des lieux où pourra s'exercer leur influence et les contraint à prendre pied dans d'autres instances que les *Tre maggiori*. Ils se tournent dès lors vers les conseils restreints. L'étude des membres du conseil des *Dieci di libertà* est particulièrement révélatrice de cette stratégie. À partir de décembre 1494, les savonaroliens y sont représentés en permanence, souvent par plus de quatre des leurs, voire cinq de décembre 1496 à décembre 1497 et sept à partir du 3 décembre 1497[228]. A l'inverse, les anti-savonaroliens déclarés se trouvent très nettement minoritaires au sein des *Dieci* à ces dates. De juin à décembre 1497, par exemple, Tanai di Francesco de' Nerli et Bernardo Rucellai se trouvent isolés parmi cinq savonaroliens[229]. L'exécution de Savonarole s'accompagne d'un retournement total de situation, puisqu'on ne compte plus

---

[224] « […] *imperò che prima dire si poteva lui capo senza coda essere, e quella coda essere senza capo* », in Piero PARENTI, *Storia Fiorentina*, II, *op. cit.*, c. 83v, p. 71.

[225] Jean-Claude ZANCARINI, « La question de l'ennemi dans les sermons et écrits de Savonarole », in Anna FONTES, Jean-Louis FOURNEL, Michel PLAISANCE (dir.), *Savonarole: enjeux, débats, questions*, *op. cit.*, p. 53.

[226] Voir Guido PAMPALONI, « Il movimento piagnone secondo la lista del 1497 », *op. cit.*, p. 341-342.

[227] Sur les raisons de l'élection de Bernardo Del Nero, voir Filippo de' NERLI, *Commentari..*, *op. cit.*, p. 70-71. L'incapacité des savonaroliens de contrôler les élections au sein du *Consiglio maggiore* est confirmée par Piero PARENTI, qui commente ainsi, en janvier 1497, alors même que Francesco Valori occupe le Gonfaloniérat de Justice, la décision des opposants de Savonarole de bloquer les élections au sein du *Consiglio maggiore*: « *Onde elezzione che in Consiglio si facesse non rendeano che fave bianche, il perché nessuno il partito ottenea, e per conseguente offizii d'importanza non si creavano, il che non senza sospensione e disordine della città seguiva* », in Piero PARENTI, *Storia Fiorentina*, II, *op. cit.*, c. 86v, p. 73.

[228] Voir la composition des *Dieci di libertà e pace (décembre 1494-décembre 1513)*, in *Documents annexes*, 6, p. 381-388.

[229] Voir à ce propos Piero PARENTI, *Storia Fiorentina*, II, *op. cit.*, c. 9v, p. 106.

aucun de ses partisans parmi les *Dieci* élus le 3 juin 1498, tandis que cinq de ses principaux adversaires en font partie[230].

De même, les savonaroliens s'imposent dès le mois de mai 1495 comme une minorité très active parmi les *Otto di guardia*, au sein desquels ils placent toujours, sauf en septembre 1496, au moins un de leurs membres, mais le plus souvent trois, voire quatre d'entre eux[231]. La mort de Savonarole s'accompagne une nouvelle fois de l'exclusion de ses partisans. Les savonaroliens sont en outre très présents au sein des *Conservatori di legge*, dont ils occupent la majorité des sièges de mars 1496 à mars 1497, avant de s'en trouver exclus après mai 1498. Il en va de même au sein des *Ufficiali del Monte*, puisque, si cinq savonaroliens en font partie en février 1497, il n'en reste plus qu'un, Filippo di Lutozzo Nasi, en septembre 1498. Cette présence constante des savonaroliens dans ces magistratures doit beaucoup à la composition même de la faction savonarolienne. Lorenzo Polizzotto écrit à ce propos :

> En premier lieu, le groupe des notables *Piagnoni* actifs en politique était plus large, plus riche et, par certains aspects, socialement plus éminent que les groupes équivalents parmi les *Arrabbiati* et les médicéens. En second lieu, ces notables *Piagnoni* jouaient un rôle public plus important que leurs pairs[232].

Cette caractéristique des savonaroliens leur permet également de faire progresser leur influence politique en investissant un autre organe qui, durant les années suivantes, se révèlera fondamental pour le contrôle du processus de décision politique, l'assemblée des *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina*[233]. Sur les 257 partisans du Dominicain recensés dans notre *Répertoire prosopographique du personnel politique florentin de décembre 1494 à mai 1527*, 148 participent à au moins une réunion des *pratiche*[234]. 20%, des orateurs rencensés en 1495 soutiennent ainsi le Dominicain. Ce pourcentage croît régulièrement, jusqu'à dépasser 23% en 1497. Parmi les participants les plus actifs au sein de cette

---

[230] Il s'agit de Benedetto di Tanai de' Nerli, Bernardo di Carlo Da Diacceto, Piero di Daniello degli Alberti, Piero di Niccolò Popoleschi et Giovanni di Antonio Canacci.
[231] Voir la composition des *Otto di guardia e custodia*, in *Documents annexes*, 8, p. 391-399.
[232] « *In the first place, the group of Piagnoni notables* active *in politics was larger, wealthier, and, in some respects, socially more eminent than equivalent groups amongst the* Arrabbiati *and the Mediceans. In the second place, these Piagnoni notables played a more prominent public role than their counterparts* », in Lorenzo POLIZZOTTO, *The Elect Nation…*, *op. cit.*, p. 216.
[233] Toute la seconde partie de cette étude est consacrée à ce conseil.
[234] Dont 97 entre le 6 janvier 1495 et l'arrestation de Savonarole. Sur ce point, voir Guido PAMPALONI, « Il movimento piagnone secondo la lista del 1497 », *op. cit.*, p. 344-345.

assemblée de 1495 et 1512[235], on dénombre quinze savonaroliens déclarés[236]. Domenico Bonsi prend par exemple cinquante-trois fois la parole dans ce conseil entre le 6 mars 1495 et le 7 février 1498, Amerigo di Bartolomeo Corsini la prend trente-huit fois du 15 mars 1495 au 3 avril 1498 et Lorenzo Lenzi quarante-six fois du 5 janvier 1495 au 3 avril 1498, tandis que Francesco di Filippo Valori y intervient cinquante fois avant sa mort. Piero Parenti montre combien cette forte présence au sein des *pratiche* participe d'une stratégie politique subtile, mise en œuvre, en particulier, par Francesco Valori:

> Et afin que ses desseins et ses entreprises ne fussent pas gâtées par d'autres citoyens avertis, et que ses projets financiers ne fussent pas refusés par le *Consiglio maggiore*, il agissait de cette manière: il mettait au point avec quelques intimes les projets financiers, toujours avec le consentement du Frère; puis il appelait une *pratica larga* et lui demandait un avis. La majorité de cette *pratica* était composée de partisans du Frère, qui aussitôt acceptaient [*ses propositions*], et, si quelques autres les contredisaient (mais rares étaient ceux qui dévoilaient leur opposition), ils n'étaient pas suivis, et c'est là la raison pour laquelle, universellement, on donnait un avis qui correspondait à la proposition originelle. Ensuite on les votait de la même manière au sein du conseil des Quatre-Vingts, si bien que, quand on arrivait devant le *Consiglio maggiore*, bien que les projets financiers ne fussent pas votés si facilement, néanmoins, comme l'on ne pouvait s'y exprimer librement, qu'il n'était pas permis de parler pour marquer son opposition et qu'on demandait seulement à certains de prendre la parole, et pas à d'autres, et comme on faisait toujours référence aux examens précédents, et qu'on gardait les hommes dans le *Consiglio maggiore* jusqu'à l'épuisement, en les menaçant de les faire revenir jusqu'à ce qu'ils votent le projet, il fallait qu'ils le votent[237].

---

[235] Voir la liste des *Principaux intervenants aux* pratiche *(1495-1512)*, in *Documents annexes*, 15, p. 431-433.

[236] Parmi les treize principaux intervenants aux *pratiche* sur l'ensemble de cette période, neuf sont des savonaroliens. Il s'agit, par ordre décroissant, de Domenico di Baldassare Bonsi, Giambattista di Luigi Ridolfi, Francesco di Lorenzo Gualterotti, Antonio Canigiani, Piero Guicciardini, Lorenzo Lenzi, Antonio Malegonnelle, Pierfrancesco di Francesco Tosinghi et Amerigo di Bartolomeo Corsini.

[237] « *E a cagione che i suoi disegni e le sue imprese guaste da altri accorti cittadini non li fussino, e contradetto in el Consiglio Grande le provisioni, tale ordine tenea: ordinava lui con pochi suoi intimi le provisioni, e tutto col consenso del Frate; poi chiamava larga Pratica, e consigliare le facea. Questa Pratica el forte erano de' divoti del Frate, e' quali subito consentivano, e se alcuni altri contradiceano, che pochi scoprire contro di voleano, non avevano seguito, il perché si consigliava universalmente l'intento proposito. Dipoi nell'Ottanta col medesimo ordine si vinceano, talché, quando nel Consiglio Grande si scendea, benché le provisioni non si vincessino così presto, nondimeno, perché non v'erano libere le ringhiere, e dire non si potea in opposito, e solo si comandava a certi che parlassino, e non ad altri; e perché sempre si referiva alle fattesi esamine prima, e a stracca si teneano in Consiglio li uomini, minacciandoli che tante volte tornerebbono che lo vincerebbono, bisognava si vincessino* », in Piero PARENTI, *Storia Fiorentina*, II, *op. cit.*, c. 84v-85r, p. 71-72.

La force de la parole savonarolienne au sein des *pratiche* doit beaucoup au silence des adversaires du Dominicain. Ce mutisme n'est pas dû à un manque de stature, qui les empêcherait d'être convoqués ou d'être appelés à intervenir aux *pratiche*. Piero di Daniello degli Alberti, Bernardo di Carlo Da Diacceto et Benedetto di Tanai de' Nerli comptent ainsi parmi les principaux intervenants au sein de cette assemblée de 1495 à 1512[238]. Or, de 1495 à la mort de Savonarole, ils n'y prennent respectivement la parole que sept, cinq et douze fois, sans pour autant, d'après les informations partielles dont nous disposons, occuper durant ces années des charges extérieures qui les éloignent durablement de la cité. Cela montre que les opposants à Savonarole ne font pas de la suprématie au sein des *pratiche* une priorité politique, soit qu'ils n'en ont pas encore compris l'utilité, soit qu'ils le pensent trop orienté en faveur du Dominicain pour que leur parole y ait un véritable poids[239]. Sans préjuger de nos conclusions postérieures, nous pouvons d'ores et déjà émettre l'idée que c'est à l'occasion du conflit savonarolien que l'importance politique des *pratiche* a pour la première fois été mise en évidence. Les partisans de Savonarole ont donc compris que, pour compenser leur faiblesse numérique, ils devaient investir simultanément les instances chargées du pouvoir exécutif et celles où était pensée et mise en place la gestion des domaines fondamentaux pour la vie de la cité. D'après Jean-Louis Fournel et Jean-Claude Zancarini, ce processus cristallise l'antagonisme politique, en faisant

> ressortir, par opposition, l'existence d'autres groupes politiques dans la cité: d'une part les anciens partisans des Médicis, les *Bigi* ; d'autre part, les *Arrabbiati* qui désirent former un gouvernement « restreint »[240].

Sans aller jusqu'à suspecter, avec Lorenzo Polizzotto, que les déchirements internes à l'oligarchie relevaient d'une forme de stratégie politique[241], on observe que la mort de

---

[238] Ils interviennent respectivement 103, 104 et 125 fois dans ce conseil. Voir la liste des *Principaux intervenants aux* pratiche *(1495-1512)*, in *Documents annexes*, 15, p. 431-433.

[239] Les *pratiche* ne sont cependant pas désertées par les anti-savonaroliens, puisque Braccio di Domenico Martelli, Piero di Niccolò Popoleschi, Bernardo Rucellai et Guidantonio di Giovanni Vespucci y prennent respectivement la parole 38, 24, 28 et 39 fois avant la fin du mois d'avril 1498.

[240] Jean-Louis FOURNEL et Jean-Louis ZANCARINI, « Face à l'état d'urgence…», *op. cit.*, p. 29. Voir à ce sujet l'étude des groupes des « *Bigi* » et des « *Arrabbiati* », in Sergio BERTELLI, « Embrioni di partito alle soglie dell'età moderna », *op. cit.*, p. 29-31.

[241] « *For every family with friars in S. Marco and united in its devolution to Savonarola, like the Bettini, Cambini, or Tosinghi, there was an equal or larger number with divided loyalties, like the Soderini, Guidi, Strozzi, and Salvati. So numerous are the examples of similarly divided families that, far from sharing the shock of contemporary anti-Savonarolan publicists, one begins to wonder whether political diversification was not, in fact, a form of*

Savonarole[242] modifie brutalement la ligne de fracture sur laquelle s'articulait jusqu'alors le conflit à l'intérieur de la cité. Dès le 9 avril 1498, dans une *pratica* commentée par Bartolomeo Cerretani, Bernardo Rucellai invoque l'exemple de César refusant de prendre connaissance des noms des partisans de Pompée pour justifier le pardon aux savonaroliens, nécessaire selon lui car, dans le cas contraire, « *la ville en pâtirait* »[243]. Quelques voix discordantes, dont celle de Luigi di Giovanni Mannelli, s'élèvent néanmoins contre cette proposition.

La faiblesse des condamnations infligées aux savonaroliens à la fin du mois de mai 1498 - limitées pour l'essentiel à des sanctions financières, en particulier à des amendes et à des prêts forcés[244] - montre que Bernardo Rucellai a été écouté par ses pairs[245]. Quelques mois plus tard, le 20 juillet 1498, une réunion est d'ailleurs organisée à l'initiative des principaux « *Arrabbiati* » afin de tenter de former les bases d'une recomposition avec leurs adversaires les plus éminents[246]. Sergio Bertelli signale à ce propos :

> À cette date, le parti savonarolien était déjà battu depuis longtemps, mais l'offre d'alliance à l'égard de ses chefs montre comment les forces s'étaient seulement renversées, tandis que demeurait l'impossibilité, même pour les vainqueurs, de tenir seuls l'État[247].

---

insurance, or protective device, in unsettled times again all future contingencies », in Lorenzo POLIZZOTTO, *The Elect Nation…*, *op. cit.*, p. 20.

[242] Sur la chronologie des événements depuis l'arrestation de Savonarole jusqu'à sa condamnation, voir Jean-Louis FOURNEL et Jean-Claude ZANCARINI, *La politique de l'expérience. Savonarole, Guiccardini et le républicanisme florentin*, *op. cit.*, p. 81-87.

[243] « [...] *Bernardo di Giovanni Rucellai parllò, senddo de' primi, che si dovessi perdonare alleghanddo moltissime ragioni et maxime che la ciptà si ghuasterebbe, e che Cessare passato il Rubichone et giunto in Roma et preso tutto, gli fu presentato tutte le soschrittioni de' nimici che haveva fato Pompeio le quali Cesare arsse et non volle vedere* », in Bartolomeo CERRETANI, *Storia fiorentina*, *op. cit.*, c. 250v, p. 255. Le compte rendu de cette réunion est reproduit in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, I, *op. cit.*, c. 70r-71r, p. 77-78. Cet exemple est repris et commenté in Francesco GUICCIARDINI, *Ricordi*, 121, a cura di Giorgio MASI, Milano, Mursia, 1994, p. 102-103.

[244] Voir à ce sujet Francesco GUICCIARDINI, *Storie fiorentine*, XVI, *op. cit.*, p. 276; Piero PARENTI, *Storia Fiorentina*, II, *op. cit.*, c. 39rv, p. 172-175; Bartolomeo CERRETANI, *Storia fiorentina*, *op. cit.*, c. 250v, p. 255.

[245] Ces faibles condamnations sont réprouvées par certains membres des catégories médianes. Piero PARENTI s'en fait l'écho: « *Sendo male contento il popolo della leggeri punizione a' Frateschi datasi, ribollivano, e tra llo accorgersi che e' Primati si ristrignevano a intendersi insieme, e una cosa e un'altra, pericolo si vedeva di nuovo garbuglio* », Piero PARENTI, *Storia Fiorentina*, II, *op. cit.*, c. 39rv, p. 172.

[246] Dès le mois de mai 1498, Piero PARENTI signale l'ébauche d'un tel rapprochement, in Piero PARENTI, *Storia Fiorentina*, II, *op. cit.*, c. 41v, p. 178.

[247] « *A quella data il partito savonaroliano era già stato da un pezzo battuto, ma l'offerta di alleanza nei confronti dei suoi capi denota come si fossero soltanto rovesciate le parti, ferma restando l'impossibilità, anche per i nuovi vincitori, di reggere da soli lo stato* », in Sergio BERTELLI, « Embrioni di partito alle soglie dell'età moderna », *op. cit.*, p. 31.

Jean-Louis Fournel commente ainsi, pour sa part, cette tentative de rapprochement:

> Parmi les adversaires de Savonarole, des dissensions se faisaient jour, non sans une certaine confusion: membres du *popolo* et *compagnacci* étaient désireux d'une justice sévère et cohérente condamnant tous les accusés sans distinction alors que le principal objectif des *grandi* (les oligarques) était de préserver la cohésion du traditionnel groupe dirigeant florentin et de réintégrer au plus vite les *piagnoni grandi* dans le jeu de la distribution des charges[248].

Après avoir été exclus du jeu politique durant presque un semestre, les savonaroliens font leur retour, dans un premier temps, au sein des *Tre maggiori*. Dès octobre 1498, Manetto di Francesco Neretti et Iacopo di Scolaio Ciacchi y sont ainsi élus, parmi les gonfaloniers de Compagnie pour le premier et parmi les *Dodici Buoniuomini* pour le second. Le mois suivant, Niccolò di Giorgio Ugolini entre dans la *Signoria*. D'abord discrète, la réintégration des savonaroliens au sein des *Tre maggiori* s'accélère au début de l'année 1499, date à partir de laquelle chaque magistrature compte au moins un membre de ce groupe. La *Signoria* entrée en fonction le premier janvier 1499 comprend ainsi quatre savonaroliens. Huit des vingt Gonfaloniers élus après le 31 mai 1499 sont également cités comme tels[249]. Les savonaroliens ne se trouvent cependant jamais en position majoritaire, pas même en juin 1500, lorsque est pourtant décidé le retour des moines exilés. Lorenzo Polizzotto a analysé cette décision comme la preuve du renouveau savonarolien[250]. Sans doute doit-elle être plutôt perçue comme le signe d'une volonté de pacification au sein de l'oligarchie, d'autant que les savonaroliens sont, à cette date, minoritaires au sein des *Otto di*

---

[248] Jean-Louis FOURNEL, « Le procès de Savonarole: manipulation et bilan », *op. cit.*, p. 231. Sur le rapprochement des partisans et adversaires de Savonarole issus de l'oligarchie, voir Cécile TERREAUX-SCOTTO D'ARDINO, *Les âges de la vie dans la pensée politique florentine républicaine de la révolte des Ciompi à la chute de la République*, op. cit., p. 337-341.

[249] Il s'agit de Giovacchino di Biagio Guasconi (septembre-octobre 1499), Giambattista Ridolfi (novembre-décembre 1499), Pierfrancesco Tosinghi (mai-juin 1500), Giambattista di Niccolò Bartolini (novembre-décembre 1500), Lorenzo di Lotto Salviati (mai-juin 1501), Lanfredino di Iacopo Lanfredini (novembre-décembre 1501), Giambattista di Francesco Giovanni (juillet-août 1502), Niccolò di Matteo Sacchetti (septembre-octobre 1502)

[250] « *Furthermore, already by June 1500, a Piagnoni-dominated* Signoria*, acting with the complicity of the* Otto di Guardia*, apparently in contravention of the procedural requirements, revoked the proscriptions which had been imposed upon clerical and lay Piagnoni two years before. The manner in which this decree was issued and implemented was promptly challenged by their opponents, bu to no effect. With the return of their exiled brethren, for which they had been campaigning since October 1499, the Piagnoni were a full strength and ready for the political battles ahead* », in Lorenzo POLIZZOTTO, *The Elect Nation…*, *op. cit.*, p. 213-214.

guardia et qu'ils ne peuvent donc pas y imposer leur volonté[251]. Tout porte donc à croire que, selon les mots de Guidubaldo Guidi, « *après la mort du Frère, la frange oligarchique du courant savonarolien n'est pas laissée de côté, et ceux qui avaient suivi le Dominicain participent tranquillement au pouvoir* »[252].

Preuve en est le très rapide retour des savonaroliens parmi les *Dieci*. Dès le 3 décembre 1498, ils occupent quatre sièges au sein de cette magistrature, puis à nouveau quatre parmi les *Dieci* suivants, élus le 20 septembre 1500[253]. Ce phénomène semble montrer que le rapport de forces cède peu à peu la place à une relation plus consensuelle entre savonaroliens et anti-savonaroliens au sein de l'oligarchie[254]. Lorenzo Polizzotto a insisté sur le fait que ce rapprochement se réalise au détriment des médicéens[255]. À notre sens, il se réalise cependant surtout au détriment des catégories médianes, qui ne manquent pas d'y voir un nouvel élément confortant la méfiance de Savonarole à l'égard des « *grandi* », suspects à ses yeux de vouloir favoriser un gouvernement restreint[256]. Dès les mois de juillet-août 1500, il apparaît en effet au sein des milieux populaires que la révolte de Pistoia aurait peut-être pu être évitée si la *Signoria* dirigée par Piero di Bartolomeo Gualterotti et composée, entre autres, de Filippo di Lorenzo Buondelmonti, Piero di

---

[251] Bien que leur exclusion de cette instance se soit achevée en janvier 1499, ils ne sont en effet représentés au sein des *Otto di guardia* entrés en charge en mai 1500 que par Bernardo di Carlo Gondi et Tommaso Tosinghi.

[252] « *Insomma si può sostenere che dopo la morte del Frate la parte oligarchica della corrente savonaroliana non viene messa da parte, e coloro che avevano seguito il Frate partecipano con tranquillità al potere* », in Guidubaldo GUIDI, « La corrente savonaroliana e la petizione al Papa del 1497 », *op. cit.*, p. 44.

[253] L'évolution est identique au sein des *pratiche*. Si, en 1498, la part des savonaroliens parmi les intervenants aux *pratiche* chute à 15,5%, ce pourcentage remonte à 19% en 1499 et à 19,7% en 1500.

[254] Seul Bartolomeo CERRETANI formule un avis contraire, mais sa vision apparaît très réductrice et ne rend pas compte de la complexe répartition des charges montrée plus haut. Il écrit ainsi: « *perché dall'anno 1494 insino alla mortte de' frati fu ghuidato dalla partte fratescha ogni cosa molto ghagliardamente, dipoi dal 1498 al 1502 che si creò il gonfaloniere la partte contraria al frate preso vighore ghuidava furiosamente tutte le cose della ciptà, nel quale temppo occorsse più mali, il primo che gl'era solo punito chi era nimico di quella fatione che regeva et così honorato, l'altro che si spese e danari e'l credito della ciptà, et così gl'omini di qualche iuditio et praticha si morirno* », in Bartolomeo CERRETANI, *Storia fiorentina*, *op. cit.*, c. 339v-340r, p. 348.

[255] « *The most significant change was the* rapprochement *of Piagnoni and* Arrabbiati, *which led, in turn, to the increasing isolation of the Mediceans, who were despised by both groups. Moves in this direction had been instituted as early as July 1498 by a* Signoria *desperately seeking the Piagnoni's co-operation in order to overcome one of the recurrent financial crises. Nothing had come of it. The memory of Savonarola's death was too bitter and the enmities it had aroused too strong for it to have been otherwise. More concerted, though uncoordinated, efforts were made by the leaders of both factions the following year, again without immediate results. Their hands were finally forced in December 1500 by rumours of an impending attack on Florence by Piero de' Medici* », in Lorenzo POLIZZOTTO, *The Elect Nation…*, *op. cit.*, p. 214.

[256] Voir Jean-Claude ZANCARINI, « La question de l'ennemi dans les sermons et écrits de Savonarole », *op. cit.*, p. 55.

Bernardo Adimari et Piero di Francesco Panciatichi[257], avait tenu son rôle plus efficacement[258]. Malgré la division de l'oligarchie sur cette question[259], la fracture entre « *grandi* » et « *popolani* » se creuse inexorablement, si bien qu'en septembre 1501 Bartolomeo Cerretani peut écrire que « *grande était la dissension à l'intérieur* [de la cité] *entre le peuple et les magnats* »[260].

D'une ligne de fracture qui traversait toutes les couches de la société florentine, nous sommes donc revenus, en quelques mois seulement, à un antagonisme fondé sur la division du *Consiglio maggiore* entre oligarchie et catégories médianes[261], et c'est à la lumière de celle-ci qu'il faut lire tous les événements successifs jusqu'en 1512. Nos conclusions rejoignent donc en partie celles de Sergio Bertelli, qui affirmait au terme de son article consacré aux « Embrioni di partito alle soglie dell'età moderna » :

> Parvenus à ce point, nous trouvons face à nous un cadre politique composite, varié, basé en premier lieu sur des oppositions horizontales et non plus verticales, comme cela se produisait dans une société subdivisée en clans, en *consorterie*, en parentèles et en amitiés. Non pas que celles-ci, bien sûr, aient disparu. Elles existent toujours et continuent à être importantes. Mais les lignes de partage ont traversé les frontières des quartiers, les fractures sont entrées dans les familles et les ont divisées. Surtout, la catégorie des *beneficiati* a atteint, avec le *Consiglio maggiore*, une reconnaissance qui la distingue du reste des citoyens et des habitants de la cité. Elle se bat en tant que catégorie sociale, trouvant face à soi les grands, en tant que patriciens[262].

---

[257] Les autres prieurs étaient Piero di Niccolò Ardinghelli, Alessandro di Bartolomeo Da Verrazzano, Antonio di Domenico Giugni, ainsi que deux représentants des *arti minori*, Rosso di Guido Del Rosso et Averano di Zanobi Petrini.

[258] « […] *in modo che uscirono di magistrato con grandissimo carico, gridando molti popolanotti, che si voleva seguitare lo esemplo de' passati e non fare de' signori di case di famiglia* », in Francesco GUICCIARDINI, *Storie fiorentine*, XX, *op. cit.*, p. 332.

[259] Voir la liste des membres de l'oligarchie favorables aux Panciatichi et ceux qui leur sont opposés, in Francesco GUICCIARDINI, *Storie fiorentine*, XX, *op. cit.*, p. 332-333.

[260] « [...] *perché la dissensione dentro era grande tra il popolo e magnati* », in Bartolomeo CERRETANI, *Storia fiorentina*, *op. cit.*, c. 284v, p. 295.

[261] Piero PARENTI écrit ainsi que « *non quasi più si teneva conto de' Piagnoni o Disperati, ma de' Bigi e de' Grandi contro allo universale* », in Piero PARENTI, *Storia Fiorentina*, II, *op. cit.*, c. 109r, p. 330.

[262] « *Giunti a questo punto abbiamo di fronte a noi un quadro politico composito, variegato, soprattutto basato su delle contrapposizioni orizzontali e non più verticali, come accadeva in una società suddivisa in clans, in consorterie, in parentagi e amicizie. Non che queste, ovviamente, siano venute a cadere. Esse esistono sempre e continuano ad avere importanza. Ma gli schieramenti hanno travalicato i confini dei quartieri, le spaccature sono entrate nelle famiglie, le hanno divise. Soprattutto, il ceto dei beneficiati ha raggiunto, con il Consiglio maggiore, un riconoscimento che lo distingue dal resto della cittadinanza e dagli abitanti della città. Esso si batte in quanto ceto, trovando contro di sé i grandi, in quanto patrizi* », in Sergio BERTELLI, « Embrioni di partito alle soglie dell'età moderna », *op. cit.*, p. 34.

Si l'on peut voir dans le groupe qui s'est constitué autour de Savonarole et, par effet de miroir, dans ceux qui se sont opposés à lui, l'ébauche de partis politiques au sens moderne du terme, le retour à une dialectique sociale met un terme à cette évolution. Les points d'achoppement politiques qui se font jour après 1498 viennent se greffer sur cette ligne de fracture sans jamais la remettre en cause. Alison Brown a ainsi pu écrire qu'il faut retenir des années 1497-1498 la création d'un nouveau groupe composé de « *techniciens du pouvoir* », de « *bureaucrates, juristes et fonctionnaires* », qui développent « *une nouvelle manière de penser la politique, basée non pas tant sur le consensus que sur des coalitions flexibles de groupes aux intérêts échangeables, mais changeants* »[263]. L'épisode savonarolien laisse cependant de profondes traces dans la manière de considérer les charges publiques. La capacité des savonaroliens à étendre leur influence à partir des conseils restreints et de l'assemblée des *pratiche* a montré que les principales décisions politiques ne sont pas uniquement déterminées par la suprématie au sein du *Consiglio maggiore* et des *Tre maggiori*. L'organe où sont formulés des avis consultatifs et ceux où sont gérés des domaines de compétence spécifiques (judiciaire, militaire ou économique) se révèlent désormais cruciaux pour le contrôle du processus de décision politique.

II.1.3. La focalisation de l'antagonisme politique autour du conseil des *Dieci di libertà*

Parmi les témoignages contemporains décrivant le rapprochement entre oligarques partisans et adversaires de Savonarole, celui de Bartolomeo Cerretani est particulièrement intéressant, car il montre comment le nouvel antagonisme politique se focalise très vite sur

[263] « *Dobbiamo infine tornare all'idea proposta da Guillemain che uno dei due nuovi gruppi in Firenze era formato da burocrati, giuristi e funzionari come "tecnici del potere". Tutte queste professioni sono rappresentate nelle liste qui presentate, e tutte contribuivano ad un nuovo modo di pensare la politica, basato non tanto sul consenso quanto su coalizioni flessibili di gruppi dagli interessi interscambievoli ma mutevoli* », in Alison BROWN, « Partiti, correnti o coalizioni: un contributo al dibattito », *op. cit.*, p. 74. Alison BROWN s'est pour cela basée sur la concordance entre la liste des 96 *procuratori* nommés le 14 janvier 1497 avec celles des *Dodici Paciali* mis en place par Bernardo Del Nero en avril 1497 et avec la magistrature de douze citoyens chargée en juillet 1497 de veiller aux affaires de l'État, et en particulier à tout ce qui touchait la question savonarolienne.

le conseil des *Dieci di libertà e pace*, l'une des principales magistratures sur lesquelles s'appuie l'ordonnancement institutionnel du nouveau régime[264]:

> Après ces tourments, la ville se trouvait dans une grande confusion parce que, après la mort des frères, ceux qui le suivaient et étaient de noble lignée, riches et sages, oeuvrèrent tant et si bien que, grâce à leurs liens de parenté et à d'autres moyens, ils calmèrent leurs ennemis et s'agrégèrent à eux au sein du gouvernement, et en peu de temps ils firent en sorte que les premiers [*de la cité*] furent une nouvelle fois utilisés en toute chose et, comme le frère Girolamo le rappela toujours, ils se jetèrent dans le giron du roi de France et, agissant à nouveau avec tant de déshonneur, ils suscitèrent une telle haine parmi la multitude que chacun les considérait avec grand déplaisir, ce dont ces citoyens, au nombre de quinze ou vingt, qui étaient unis et tenaient la *Signoria* sous leur volonté, faisaient peu de compte. Et cette *Signoria* suscita un tel rejet de la civilité universelle que, le Conseil des mille hommes s'étant réuni pour nommer les *Dieci della guerra*, jamais ceux-ci ne purent être élus[265].

Les heurts qui entourent ce conseil ne sont pas inédits. Depuis leur instauration, les *Dieci* souffrent de la méfiance éprouvée à leur égard par les milieux populaires, qui ont toujours vu en eux un instrument aux mains de l'oligarchie[266]. Giorgio Cadoni a ainsi écrit à leur sujet:

> Presque toujours choisis parmi les *ottimati*, ils n'avaient jamais joui des sympathies populaires. De ceux élus par les *Signori* et les *Collegi* le 3 décembre 1494 on dit qu'ils avaient sciemment conduit à l'échec l'entreprise pisane pour en retirer l'occasion de

---

[264] Sur l'élection et les attributions du conseil des *Dieci* selon la réforme du 2 décembre 1494, voir Giorgio CADONI (a cura di), *Provvisioni concernenti l'ordinamento della Repubblica fiorentina*, I, *op. cit.*, c. 4r, p. 18-19.

[265] « *La ciptà doppo questi travagli era i[n] non piccolo scompiglio perché doppo la mortte de' frati quelli che lo seghuivono senddo di nobil casa et richchi et savi operorno tantto che con parentadi et altri modi plachorno e loro nemici et ag[i]unsosi co lloro nel ghoverno, et im pocho temppo ferno in modo che si ritornò e primi adoperati in ogni cosa et come fu sempre dal frate Girolamo ricordato si gitorno in grembbo al re di Francia et riuscenddo sì disonoratamente di nuovo vennono in tanto odio de l'universalità che c[i]aschuno gli vedeva con dispiacere non piccolo, della qual cosa senddo 15 o 20 ciptadini et uniti et havenddo la signoria al loro proposito ne tenevano pocho chontto. Et venne in tantto disparere quella signoria colla universa civilità che senddo raunato el consiglio de' mille homini per fare e dieci della ghuerra non si vinssono mai* », in Bartolomeo CERRETANI, *Storia fiorentina*, *op. cit.*, c. 264v-265r, p. 270.

[266] Le nœud de cette suspicion tient au passage, à la fin de l'année 1494, de la gestion de l'argent public destiné aux affaires étrangères des mains des *Otto di guardia* à celles des *Dieci*. Ni la *Signoria*, ni le *Consiglio maggiore* ne disposent donc d'un contrôle direct sur les sommes destinées à la reconquête de Pise. En avril 1496 est voté un texte de loi instituant l'élection au sein du *Consiglio maggiore* d'un trésorier, responsable des recettes et des dépenses des *Dieci*. Voir à ce sujet L.F. MARKS, « La crisi finanziaria a Firenze dal 1494 al 1502 », in *Archivio Storico Italiano*, 402, CXII, 1954, p. 43-44.

renverser l'ordre constitutionnel de la république. Mais meilleure fortune n'eurent pas non plus ceux qui furent élus six mois plus tard par le *Consiglio maggiore*, définis avec ironie par le peuple comme les « *dix dépensiers* » en raison des fortes sommes dépensées par ceux-ci sans aucun résultat[267].

Choisis par les *Venti accoppiatori* élus le 2 décembre 1494[268], les premiers *Dieci* symbolisent parfaitement la distance qui sépare cette magistrature des catégories médianes majoritaires au sein du *Consiglio maggiore*[269]. Les dix premiers titulaires de cette charge appartiennent tous, en effet, à d'illustres familles de l'oligarchie, habituées aux honneurs et aux responsabilités publiques[270]. Si ce choix suscite des réserves, voire des critiques chez ceux qui rêvaient d'une ouverture rapide du nouveau régime, il se révèle néanmoins cohérent du strict point de vue des compétences individuelles des citoyens désignés pour siéger au sein de cette magistrature. Au moment de leur entrée en fonction, tous ont été par le passé élus au sein des *Tre maggiori*, à trois occasions pour six d'entre eux et même à quatre reprises pour Lorenzo di Matteo Morelli. Leur capacité à gérer la cité est d'ailleurs amplement reconnue par la suite, puisque sept d'entre eux sont à nouveau élus aux *Tre maggiori* avant septembre 1512. Il est à ce sujet intéressant de remarquer que leurs désignations à ces charges ont toutes lieu durant les toutes premières années du régime. Seul Lorenzo di Niccolò Benintendi est encore élu gonfalonier de Compagnie en 1504. Les autres occupent l'essentiel de leurs fonctions officielles entre 1495 et 1497. Si leur influence au sein de *Tre maggiori* reste circoncise aux premières années du régime, tous les *Dieci* originels participent aux réunions des *pratiche* entre 1495 et 1512. Le seul à y intervenir de manière occasionnelle est Piero di Francesco Vettori, qui meurt cependant en 1496. À cette exception près, leur niveau de participation aux *pratiche* est exceptionnel par rapport à la moyenne observée sur l'ensemble du corpus que nous avons étudié[271] : sept

---

[267] « *Scelti quasi sempre tra gli ottimati, non avevano mai goduto le simpatie popolari. Di quelli eletti dai Signori e Collegi il 3 dicembre 1494 si disse che avevano scientemente condotto in maniera fallimentare l'impresa pisana per trarne occasione di sovvertire l'assetto constituzionale della Repubblica. Ma migliore fortuna non ebbero neppure quelli eletti, sei mesi dopo, dal Consiglio maggiore, ironicamente definiti dal popolo i "dieci spendenti" per le grandi somme di denaro da essi profuse senza alcun risultato* », in Giorgio CADONI (a cura di), *Provvisioni concernenti l'ordinamento della Repubblica fiorentina*, I, *op. cit.*, p. 275.

[268] Voir Bartolomeo CERRETANI, *Storia fiorentina*, *op. cit.*, c. 214v, p. 221, ainsi que Piero PARENTI, *Storia Fiorentina*, I, *op. cit.*, c. 97v-98r, p. 149-150.

[269] Leur déception est décrite in Piero PARENTI, *Storia Fiorentina*, I, *op. cit.*, c. 98v-99r, p. 150-151.

[270] Voir la composition des *Dieci di libertà e pace (décembre 1494-décembre 1513)*, in *Documents annexes*, 6, p. 381-388.

[271] Celle-ci est de 11,3 interventions par orateur.

d'entre eux dépassent en effet les vingt interventions orales et trois figurent parmi les principaux orateurs au sein de cette assemblée[272].

Exceptionnelle est également leur participation aux conseils restreints. Tous sauf Vettori sont par la suite à nouveau élus parmi les *Dieci* et certains cumulent un grand nombre de participations à cette magistrature, à l'image de Lorenzo Morelli, élu en décembre 1495, 1504, 1506, 1508 et 1511[273]. Lorenzo Benintendi y participe pour sa part trois autres fois et il est également élu parmi les *Otto di pratica*, les *Ufficiali del Monte* et les *Conservatori di legge*. Quant à Piero Guicciardini, il participe à nouveau à ce conseil en 1498, 1502, 1506 et 1510. Le plus actif demeure néanmoins Piero Pieri, dont le parcours au sein des conseils restreints, initié en mars 1478, se prolonge sans interruption notable jusqu'en septembre 1509.

Face à cette mainmise oligarchique sur le conseil des *Dieci*, la réaction populaire ne se fait guère attendre. Dès le 14 mai 1495, le choix des membres du conseil passe des mains des *Venti accoppiatori* au *Consiglio maggiore*[274]. Ce changement ne bouleverse cependant en rien la composition de cet organe. Nous savons peu des choses des *Dieci* élus en juin, puis en décembre 1495, car ces listes ne sont pas répertoriées dans les registres des *Tratte*. Quelques noms nous sont néanmoins parvenus, en particulier grâce à Francesco Guicciardini et aux registres des *pratiche*[275]. Malgré le transfert de l'attribution de cette charge vers le *Consiglio maggiore*, Piero Parenti voit dans ces hommes de simples pantins, choisis pour leur médiocre réputation, et dont l'élection sert les intérêts de l'oligarchie, et en particulier des *Venti accoppiatori* tout juste sortis de fonction, qui pensent pouvoir aisément les manipuler[276]. Sans doute faut-il voir là l'une des causes du fait que

---

[272] Il s'agit de Lorenzo di Matteo Morelli (96 interventions du 13 juin 1495 au 28 juillet 1512), Lorenzo Lenzi (115 interventions du 5 janvier 1495 au 23 février 1504) et de Piero Guicciardini (117 interventions du 13 juin 1495 au 12 août 1512).

[273] Il le sera en nouveau en juin 1513 après la chute de Piero Soderini.

[274] Cette décision est signalée in Bartolomeo CERRETANI, *Storia fiorentina*, *op. cit.*, c. 223r, p. 229; Piero PARENTI, *Storia Fiorentina*, I, *op. cit.*, c. 143rv, p. 218-219 et Luca LANDUCCI, *Diario fiorentino*, *op. cit.*, p. 105. Le texte législatif a été publié in Giorgio CADONI (a cura di), *Provvisioni concernenti l'ordinamento della Repubblica fiorentina*, I, *op. cit.*, c. 29r-30v, p. 133-137. Il est commenté in Giorgio CADONI, « Genesi e implicazioni dello scontro tra i fautori della "tratta" e i fautori delle "più fave", 1494-1499 », *op. cit.*, p. 31-32. Voir également le texte du 27 avril 1496 qui définit le champ de compétences du conseil des *Dieci*, in Giorgio CADONI (a cura di), *Provvisioni concernenti l'ordinamento della Repubblica fiorentina*, I, *op. cit.*, c. 16r-24r, p. 278-286.

[275] Voir les notes relatives à ce point, in *Dieci di libertà e pace (décembre 1494-décembre 1513)*, *Documents annexes*, 6, p. 381-388.

[276] Voir Piero PARENTI, *Storia Fiorentina*, I *(1476-78 ~ 1492-96)*, *op. cit.*, c. 148r, p. 226.

leurs noms sont absents des registres des *Tratte* et qu'aucun chroniqueur contemporain ne les cité nommément[277], comme si tous voulaient oublier leur passage au sein des *Dieci*.

Faute de résultats militaires, ce conseil s'attire très vite les critiques des milieux populaires, mécontents de devoir supporter le poids financier de la guerre sans en voir les résultats sur le terrain. La fidélité des *Dieci* au nouveau régime est même remise en cause, si bien, note Piero Parenti, qu'

> une très grande confusion s'installa dans les esprits de nos concitoyens. La majorité d'entre eux ainsi que le peuple en étaient mécontents, critiquaient les *Dieci della Guerra* et disaient ouvertement qu'ils avaient à dessein laissé perdre cette place forte [Ripafratta] pour causer des tourments au peuple, afin que celui accepte leur grandeur et celle d'autres et, ayant à se préoccuper du pain, qu'il les laisse gouverner, et qu'il ne se mêle de rien d'autre[278].

Lorsqu'il revient dans ses *Storie fiorentine* sur les errements financiers des premiers *Dieci* élus par le *Consiglio maggiore*, Guicciardini explique leur échec en premier lieu par leur inexpérience :

> et ainsi furent vaines toutes les entreprises de cet été-là, pour lesquelles tant d'argent a été dépensé que les *Dieci* qui siégeaient furent vulgairement appelés les *Dieci* dépensiers. Premiers élus par le peuple, ces hommes étaient pour la plupart âgés et considérés comme bons, mais peu habitués à gouverner l'État. Messire Francesco Pepi et Filippo Buondelmonti en étaient les chefs[279].

Que les *Dieci* soient peu « *pratichi* » et c'est alors le bon fonctionnement de la république qui menace de s'altérer, déclare le même Guicciardini dans son *Dialogo del reggimento* par l'intermédiaire du personnage de Bernardo Del Nero :

---

[277] Seuls Francesco Pepi et Filippo Buondelmonti sont cités in Francesco GUICCIARDINI, *Storie fiorentine*, XIII, *op. cit.*, p. 232.

[278] « […] *grandissimo scompiglio si generò nelle menti de' nostri cittadini. La più parte di quelli e il popolo male contento n'era, biasimava e' X della Guerra e apertamente dicea che a studio lasciato perdere aveano detto castello per dare delli affanni al popolo, a cagione che quello la loro grandigia insieme con altri consentissino, e, avendo a schermire col pane, a loro governare lasciassino, e d'altro non si impacciassino* », in Piero PARENTI, *Storia Fiorentina*, I, *op. cit.*, c. 146r, p. 223.

[279] « [...] *e così furono vane tutte le imprese di questa state, nelle quali si spese tanta somma di danari, che vulgarmente e' dieci che sedevano si chiamorono e' dieci spendenti, che furono e' primi dieci eletti dal popolo, uomini la maggior parte vecchi e tenuti buoni, ma poco pratichi a governare lo stato. Furonne capi messer Francesco Pepi e Filippo Buondelmonti* », in Francesco GUICCIARDINI, *Storie fiorentine*, XIII, *op. cit.*, p. 231-32.

> Une décision mal prise, une élection d'hommes peu expérimentés au conseil des Dix, un de vos retards ou une de vos indécisions, un impôt qui ne sera pas voté à temps - ce qui adviendra bien des fois puisqu'on doit les voter au Grand Conseil -, vous fera jeter plus d'argent au vent en une seule année qu'on ne le fit jamais durant tout ce temps-là[280].

Dans sa *Storia Fiorentina*, Piero Parenti n'avance pas d'autre explication aux déboires financiers de ces premiers *Dieci*[281]. Mis en relation avec la liste partielle des *Dieci* élus en juin 1495 par le *Consiglio maggiore* dont nous disposons[282], ces commentaires peuvent cependant paraître quelque peu sévères. Parler d'inexpérience au sujet de Francesco Pepi, Filippo Buondelmonti[283], Vieri di Cambio de' Medici et Gino Ginori paraît en effet quelque peu abusif. Si leur expérience politique semble moins importante que celles de leurs prédécesseurs immédiats, ils ne sont pas des novices et ont tous participé aux *Tre maggiori* du temps de la domination médicéenne. La critique semble d'autant plus sévère qu'ils interviennent activement dans la vie politique florentine durant les premières années du nouveau régime. Gino Ginori est ainsi élu Gonfalonier de Justice dès le mois de septembre 1495, imité en mai-juin 1498 par Vieri di Cambio de' Medici,[284], et par Francesco di Chirico Pepi en janvier-février 1500. Leur capacité à participer aux travaux des conseils restreints n'est pas davantage contestée par la suite, puisque tous retrouvent le conseil des *Dieci* avant 1512.

---

[280] « *Una deliberazione male consigliata; una elezione di dieci poco pratichi; una delle vostre lunghezze o irresoluzione; una gravezza che non si vinca a tempo che interverrà molte volte avendosi a vincere in consiglio grande, vi farà più gettare via in uno anno, che non si fece mai in tutto quello tempo* », in Francesco GUICCIARDINI, *Dialogo del reggimento di Firenze*, *op. cit.*, p. 113. La traduction est celle de Jean-Louis FOURNEL et Jean-Claude ZANCARINI, in Francesco GUICCIARDINI, *Dialogue sur la façon de régir Florence*, in *Écrits politiques*, *op. cit.*, p. 195.

[281] « *Nondimeno e' più sensati cittadini a male non ebbono tale elezione, stimando la città crescerne di reputazione apresso de' principi e potentati di Italia: e' quali, per non essere bene saldo il governo nostro, in triste opinione ci aveano, credendo che per noi medesimi in dissensione e ruina a venire avessimo, atteso la altercazione tra e' consueti a governare e quelli e' quali di nuovo al governo assunti essere voleano. Ma investigando io la causa di tale elezione, trovai che tutte queste concorsono: prima el carico quale dato s'era a' Dieci passati, e' quali per non essere consueti al governo, un tesoro speso, anzi gittato avevano, donde la città grandemente patito ne avea; volendo dunque a questo errore rimediare, si volsono e' consiglieri a non più di simili uomini creare, ma a' vecchi ritornare. Secondario, el pericolo e stremità in cui condotta s'era la città nostra riassumere fece e' pratichi al governo, e non cercare nuovi homini* [...] », in Piero PARENTI, *Storia Fiorentina*, I, *op. cit.*, c. 191v-192r, p. 286.

[282] Voir la composition des *Dieci di libertà e pace (décembre 1494-décembre 1513)*, in *Documents annexes*, 6, p. 381-388.

[283] Il est décrit comme un homme « *sofficientissimo* », in Piero PARENTI, *Storia Fiorentina*, I, *op. cit.*, c. 100r, p. 153.

[284] Il est qualifié par Piero VAGLIENTI de « *perfetto e buono cittadino* », in Piero VAGLIENTI, *Storia dei suoi tempi*, *op. cit.*, c. 36v, p. 55.

Malgré cela, les critiques ne manquent cependant pas de s'abattre sur les *Dieci* élus en juin, puis en décembre 1495. Durant le mois d'avril 1496 est ainsi posée à plusieurs reprises au sein des *pratiche* la question des excès financiers des *Dieci*. Une telle remise en cause ne peut se justifier que si une large frange du *Consiglio maggiore* a publiquement fait part de ses interrogations quant aux décisions et aux agissements des *Dieci*. Or, la réaction des intervenants aux *pratiche* est très modérée et, à aucun moment, les compétences des membres du conseil ne sont remises en question par les différents orateurs. Le 3 avril 1496, Francesco di Filippo Rinuccini insiste au contraire sur « *la prudence, l'amour et la diligence des* Dieci *présents, ainsi que l'affection de ce peuple qui les a élus parce qu'il les tenaient pour capables* »[285]. Aucune voix ne vient contredire une telle affirmation. Bernardo Rucellai assure même peu après, au nom des membres de sa *pancata*:

> Au sujet de la limitation des dépenses des *Dieci*, il ne leur semble pas qu'il faille innover en quoi que ce soit, car cette magistrature fut conçue par des hommes qui non seulement préservèrent, mais qui également souhaitèrent l'État de votre cité; et ils savaient bien ce qui était nécessaire à une telle magistrature, et ces *Dieci*-ci sont d'une qualité telle qu'ils n'ont besoin d'aucune limitation[286].

Sans doute convient-il de ne pas mésestimer, derrière la belle unanimité qui entoure la gestion financière des *Dieci*, la force du lien qui unit les principaux intervenants de cette *pratica* à des hommes qui appartiennent à la même catégorie sociale qu'eux[287]. Il faut d'ailleurs attendre le 5 avril pour qu'une voix, celle de Francesco di Manno Temperani, qui s'exprime au nom des gonfaloniers de Compagnie, justifie enfin la suspicion dont font l'objet les *Dieci* :

---

[285] « [...] *dicono che considerando la prudentia et amore et diligentia de' X presenti, et l'afectione di questo popolo che gl'à eletti per sufficienti, sono di questo parere* [...] », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e pratiche della Repubblica fiorentina (1495-1497)*, *op. cit.*, c. 13v, p. 170.

[286] « *Circa el regolare le spese de' X, non pare loro da innovare cosa alcuna, perché quello Offitio fu ordinato da huomini che non solo mantennono, ma etiam vorebbono lo stato della vostra cictà; et ben conobbono quello che a tale Offitio era necessario, et questi presenti X sono di tale qualità che non hanno bisogno di regola alcuna* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e pratiche della Repubblica fiorentina (1495-1497)*, *op. cit.*, c. 17r, p. 175.

[287] Dans le cas de Rucellai, il faut préciser que, alors même qu'il répugne à participer aux institutions nouvelles, il intervient de nombreuses fois au sein des *pratiche* et est élu au conseil des *Dieci* en juin 1497 et en décembre 1498, année où il refuse le Gonfaloniérat de Justice, puis à nouveau en décembre 1512 après la chute du régime sodérinien. Voir à ce sujet Rita Maria COMANDUCCI, « Impegno politico e riflessione storica. Bernardo Rucellai e gli Orti Oricellari », in Elisabetta INSABATO (a cura di), *I ceti dirigenti in Firenze dal gonfalonierato di giustizia a vita all'avvento del ducato*, *op. cit.*, p. 157-158.

> En ce qui concerne le cas des *Dieci*, ils disent que la pétition qu'on leur oppose n'a pas été faite pour souiller l'honneur des *Dieci* présents ou passés, mais pour apporter quelque honnête remède à cette magistrature, afin de préserver la santé des finances de la Commune et de la patrie. Et il ne dit pas cela pour ôter de l'autorité à cette magistrature, mais ce qui le meut est l'honneur public et le bien de la cité, et la volonté de leur apporter quelque correctif ou honnête manière à cet effet[288].

Intéressants sont les arguments qui lui sont opposés. Tous les intervenants suivants s'accordent en effet, à la suite de Piero di Simone Carnesecchi, sur la nécessité absolue de nommer au sein de ce conseil des hommes prestigieux et sur le danger, à l'inverse, d'y introduire « *des gens nouveaux et avec peu d'expérience de semblables choses* »[289]. Puisque ce conseil « *ne se gouverne pas avec autre chose que la réputation et la dignité* », insiste Piero Gualterotti[290], il convient d'y nommer des « *hommes au fait des intelligences et des affaires courantes, parce qu'ils ont entre les mains tout le poids de l'État de votre cité* »[291].

La méfiance populaire à l'encontre des *Dieci* est telle, cependant, que le texte du 27 avril 1496 prévoit en effet qu'ils prêtent désormais serment de fidélité à la république au moment de leur entrée en fonction[292]. Ce texte est tout à fait significatif des appréhensions suscitées par les premières années de fonctionnement des *Dieci*, en particulier des craintes que les oligarques, majoritaires dans ce conseil, ne profitent de leur position pour fomenter un renversement du régime en s'alliant avec des puissances étrangères. Ce texte impose

---

[288] « *Quanto al caso de' X, dicono che la petitione messa loro inanzi non s'è facta per maculare l'onore de' X presenti né de' passati, ma per porre qualche onesto rimedio a quello Offitio per salute del danaio del Comune et della patria. Et non dice questo per tòrre auctorità a quello Magistrato, ma quello che gli muove è l'onore publico et il bene della cictà, et dare loro qualche corregimento o honesto modo a quello effecto* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e pratiche della Repubblica fiorentina (1495-1497)*, *op. cit.*, c. 21r, p. 176.

[289] « […] *ché mettere gente nuova et con poca experientia di simil cose è grandemente pericoloso alla salute della cictà* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e pratiche della Repubblica fiorentina (1495-1497)*, *op. cit.*, c. 22v, p. 178.

[290] L'attribution de cette citation à Piero di Bartolomeo Gualterotti, désigné sous le nom de Piero Bartholomei dans le compte rendu de la *pratica*, est l'hypothèse la plus probable.

[291] « *Circa l'Offitio de' X, pare loro che sarebbe piutosto meglio da dare loro più reputatione et dignità, et è molto loro necessaria; anzi, piutosto richorderebbe fusse meglio per la cictà vostra di confermargli per havere in Offitio huomini pratichi et delle intelligentie et delle cose occorrenti giorno per giorno, perché hanno in mano tucta la importantia dello stato della cictà vostra* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e pratiche della Repubblica fiorentina (1495-1497)*, *op. cit.*, c. 23r, p. 179.

[292] Par ce serment, les Dieci s'engagent en particulier à ne pas « *tenere particulare pratica con alcuno principe o potentato ecclesiastico o seculare in Italia o fuori d'Italia di casi attenenti al governo o stato della vostra ciptà sanza expressa conmessione di tucto l'uficio o e dua terzi di loro* », in Giorgio CADONI (a cura di), *Provvisioni concernenti l'ordinamento della Repubblica*, I, *op. cit.*, c. 16v, p. 279-280. Le conflit entre oligarques et « popolani » au sujet des *Dieci* est longuement analysé par Giorgio CADONI dans son article intitulé « La crisi istituzionale degli anni 1499-1502 », *op. cit.*, p. 101-175. Voir également Guidubaldo GUIDI, *Lotte, pensiero e istituzioni politiche..*, II, *op. cit.*, p. 791-92.

ainsi aux titulaires de cette charge de ne pas ouvrir de négociations avec des princes ou hauts dignitaires ecclésiastiques sans que le *Consiglio maggiore* approuve cette démarche à l'unanimité ou au moins à la majorité des deux tiers. Cette crainte est d'autant plus compréhensible que les ambassadeurs de la cité auprès des principales puissances étrangères sont, pour des raisons diverses que nous détaillerons plus tard, exclusivement choisis parmi les membres de l'oligarchie.

On comprend mieux la prévention des catégories médianes à l'égard des *Dieci* lorsqu'on détaille la composition de cet organe. Seuls 62 citoyens[293], dont douze seulement appartiennent aux *arti minori*, accèdent en effet à cette magistrature du 15 décembre 1494 au 31 mai 1499, date de l'instauration du nouveau mode d'attribution des charges publiques. Onze d'entre eux ont marqué de leur empreinte, selon Guidubaldo Guidi, les premiers mois du nouveau régime[294] et dix-neuf appartiennent à l'élite politique de 1499 à 1509 telle qu'elle a été identifiée par Roslyn Pesman Cooper[295]. Si peu de membres des *arti minori* sont élus à ce conseil, la plupart des plus anciennes et prestigieuses familles de l'oligarchie, à l'image des Guicciardini ou encore des Rucellai, y sont représentées par un, voire, dans le cas des Albizzi, Morelli, Nerli, Pandolfini et Ridolfi, par deux membres[296]. Le profil des élus au conseil des *Dieci* avant le 31 mai 1499 est par ailleurs très homogène: cinquante-huit d'entre eux ont en effet exercé une charge au moins au sein des *Tre maggiori* durant le régime médicéen et cinquante-quatre en exercent une sous le nouveau régime, signe d'une participation très active à la vie publique. D'autre part, cinquante-neuf d'entre eux prennent la parole au sein des *pratiche* avant le 31 mai 1499[297]. Certains exercent même au sein de cette assemblée une influence considérable, puisqu'ils sont vingt-sept à y prendre la parole plus de trente fois et dix à dépasser les cent interventions[298].

---

[293] Il faut bien sûr considérer ce nombre en tenant compte du fait que la liste des *Dieci* élus en juin 1495 est lacunaire.
[294] Voir Guidubaldo GUIDI, *Ciò che accadde...*, *op. cit.*, p. 161-191.
[295] Voir *L'élite politique florentine de 1499 à 1509 selon Roslyn Pesman Cooper*, in *Documents annexes*, 4, p. 378-379, ainsi que la composition des *Dieci di libertà e pace (décembre 1494-décembre 1513)*, in *Documents annexes*, 6, p. 381-388.
[296] Cinquante-sept familles sont représentées au conseil des *Dieci* de décembre 1494 à mai 1499.
[297] Il faut y ajouter Giuliano di Giovanni Marucelli et Iacopo di Borgianni Borgianni, qui y interviennent pour la première fois respectivement le 2 janvier 1500 et le 7 janvier 1503. Seul Antonio di Simone Benozzi ne prend jamais la parole au sein des *pratiche*.
[298] Il s'agit de Domenico di Baldassare Bonsi, Piero di Niccolò Popoleschi, Giambattista Ridolfi, Benedetto di Tanai de' Nerli, Francesco di Lorenzo Gualterotti, Piero Guicciardini, Lorenzo Lenzi, Pierfrancesco Tosinghi, Bernardo di Carlo da Diacceto et Piero di Daniello degli Alberti. Voir la liste des *Principaux intervenants aux* pratiche *(1495-1512)*, in *Documents annexes*, 16, p. 434.

Cette homogénéité, qui privilégie ostensiblement les représentants de l'oligarchie, va cependant à l'encontre de la volonté de la majorité des membres du *Consiglio maggiore*, qui réclament un plus grand contrôle sur l'activité et le recrutement des *Dieci*. Le texte du 31 mai 1499, qui définit le nouveau mode d'attribution des charges publiques, naît en partie de cette volonté d'ouvrir ce conseil, comme les autres principales magistratures de l'État, à des hommes neufs et de favoriser ainsi une plus grande mixité sociale, alors que les principaux représentants de l'oligarchie au sein des *Dieci* réclament au contraire davantage d'autonomie par rapport au *Consiglio maggiore*. Cette divergence annonce le futur blocage de l'activité des *Dieci* à partir de 1499 et la paralysie partielle de l'ordonnancement institutionnel, qui ne sera résolue qu'avec l'élection de Piero Soderini au Gonfaloniérat à vie.

II.2. L'ÉVOLUTION DE LA PRATIQUE POLITIQUE APRÈS LE 31 MAI 1499

II. 2.1. L'émergence progressive d'une nouvelle génération politique au sein des *Tre maggiori* après le 31 mai 1499

La réintégration rapide dans le jeu politique, après la mort de Savonarole, des oligarques qui l'ont soutenu, ainsi que le retour à une dialectique politique soulignant la stratification sociale ont des répercussions importantes sur la manière dont les différentes charges publiques, et en particulier les *Tre maggiori*, sont perçues et distribuées. La portée de ce bouleversement se trouve accentuée par la modification du système d'attribution des charges consécutive au texte promulgué le 31 mai 1499. Censée empêcher que des stratégies électorales, telles que celle qui a été développée par les savonaroliens durant les années précédentes, ne viennent fausser la distribution des charges, l'instauration d'un système mêlant élection et tirage au sort paraît répondre, en réalité, à la suspicion croissante

des catégories médianes, majoritaires sur le plan numérique au sein du *Consiglio maggiore*, face à la réorganisation de l'oligarchie par son sommet.

Le texte du 31 mai 1499 a des conséquences immédiatement perceptibles sur le recrutement des titulaires des *Tre maggiori*. L'année 1500 est en effet marquée par le choix d'attribuer les charges exécutives à des citoyens plus jeunes, dont la moyenne d'âge, inférieure à 47 ans, est la plus basse observée depuis le changement de régime[299]. Le lien avec le régime médicéen est également moins prégnant que par le passé, puisque la part des titulaires des *Tre maggiori* qui n'ont pas occupé de charge similaire sous le régime médicéen augmente de plus de 8% par rapport à l'année précédente et dépasse pour la première fois les 43%[300]. Près du quart des membres des *Tre maggiori* de 1500 sont d'ailleurs vierges de toute expérience précédente au sein de ces magistratures. Ce large recours à des hommes neufs s'accompagne d'une grande diversification familiale, puisque les 149 élus aux *Tre maggiori* appartiennent à 143 familles différentes et que seuls les Cambi, les Monti[301] et les Rucellai y sont représentés par deux de leurs membres.

Ce processus de renouvellement global du personnel politique œuvrant au sein des *Tre maggiori* observé à partir de mai 1499 ne connaît pas d'interruption majeure jusqu'à la chute du régime sodérinien. De juin 1499 à août 1512, 1254 citoyens se partagent ainsi 1903 charges au sein des *Tre maggiori*[302]. L'âge médian d'entrée en fonction connaît de fortes variations, passant d'une moyenne proche de 47 ans de 1500 à 1506 à 43 ans en 1507, avant de se stabiliser autour de 44 ans par la suite[303]. Parallèlement, la part d'élus qui ont fait l'expérience des *Tre maggiori* durant le régime médicéen décroît régulièrement, jusqu'à atteindre un niveau moyen de 20% après 1506[304].

La concordance, à partir de 1507, d'une baisse marquée de l'âge moyen d'entrée en fonction et d'un très faible recours à des hommes ayant exercé ces charges sous le régime

---

[299] Il faut par la suite attendre l'année 1505 pour retrouver un niveau similaire. Voir le graphique illustrant l'*Âge moyen des élus aux* Tre maggiori *(décembre 1494-septembre 1512)*, in *Documents annexes*, 2, p. 376.
[300] Voir le tableau illustrant le *Pourcentage de élus aux* Tre maggiori *intervenant aux* pratiche *de 1495 à 1512*, in *Documents annexes*, 3, p. 377.
[301] Les deux élus de cette famille proviennent cependant de deux branches distinctes.
[302] Cela correspond à une moyenne de 1,5 charges par élu. Sur l'ensemble de la période qui court de décembre 1494 à août 1512, 1523 citoyens se partagent 2612 charges. Environ 40% des membres du *Consiglio maggiore* sont donc élus à une charge des *Tre maggiori* durant cette période.
[303] Cette évolution globale se vérifie pour toutes les charges, malgré quelques variations. L'âge moyen des prieurs passe de 55 ans et onze mois en 1495 à 49 ans et dix mois en 1497, 48 ans et trois mois en 1499 et 41 ans et sept mois en 1507. Pour les *Collegi*, l'âge médian est de 49 ans et huit mois en 1495, 48 ans et quatre mois en 1499 et 43 ans et quatre mois en 1507.
[304] La moyenne générale du 15 décembre 1506 à septembre 1512 est de 19,4%.

médicéen confirme la mainmise sur ces organes d'une nouvelle génération, composée de citoyens qui, pour beaucoup, n'avaient pas encore l'âge requis pour participer à la vie politique en décembre 1494 et n'ont donc pas joué de rôle actif dans la création des nouvelles institutions. Douze ans se sont écoulés depuis le départ de Piero de' Medici, si bien que les premiers élus aux *Tre maggiori* au sein du nouveau régime ont pour beaucoup quitté la vie politique ou sont décédés[305]. Largement due au renouvellement naturel des générations, l'émergence de cette nouvelle génération s'accompagne d'un bouleversement de la répartition des charges sur le plan familial. Si l'on classe les 317 familles représentées au sein des *Tre maggiori* de 1507 à 1512 selon le nombre de leurs membres élus à une de ces charges durant cette période, on constate que cette liste présente un aspect très différent de celle des familles les mieux représentées de 1495 à 1499. De décembre 1506 à septembre 1512, les familles dont les membres occupent le plus de charges au sein des *Tre maggiori* sont ainsi les différentes branches des Dini (dix membres), les Carnesecchi et les Ridolfi (sept membres), les Bartoli, Del Benino, Franceschi et Monti (six membres), les Acciaiuoli, Altoviti, Ambruogi, Cambi, Ciacchi, Corsini, Del Rosso, Lapi, Lotti, Medici, Niccoli, Pasquini, Peri et Zati (cinq membres). D'éminentes familles de l'oligarchie, telles que les Albizzi, Antinori ou encore Bonsi ont disparu de cette liste. Cela semble témoigner d'un certain détachement à l'égard des *Tre maggiori* - presque d'un désintérêt - de beaucoup de familles prestigieuses et influentes[306]. L'un des exemple les plus flagrants de ce phénomène est celui de la famille Soderini qui, malgré la présence à la tête de l'État de Piero di Tommaso, n'est représentée au sein des *Tre maggiori* pendant cette période que par Gianvittorio di Tommaso, élu au gonfaloniérat de Compagnie de mai à août 1508.

Comment expliquer ce profond renouvellement, tant individuel que familial, du personnel oeuvrant au sein des *Tre maggiori* ? Il faut sans doute y voir la conséquence d'une modification progressive de la pratique politique. Pour beaucoup d'élus aux *Tre maggiori* après 1507, celle-ci passe en effet désormais avant tout, voire exclusivement, par ces organes, au détriment de la participation aux conseils restreints et aux *pratiche*. On observe ainsi une très nette dissociation des différentes modalités de la participation à la vie

[305] La moyenne d'âge des élus aux *Tre maggiori* était de 52 ans en 1495.

[306] Il est en effet difficile de croire que le tissu social, les relations économiques ainsi que les liens de compérage se soient à ce point distendus que les Alberti, les Pucci, les Serristori ou encore les Valori voient seulement deux des leurs élus aux *Tre maggiori* de 1507 à 1512.

publique. Sur les 702 élus aux *Tre maggiori* du 15 décembre 1506 à août 1512, seuls 188, soit moins de 27%, interviennent en effet au moins une fois dans l'enceinte des *pratiche* avant ou après leur charge[307], contre un pourcentage moyen de 77,4% de 1496 à 1500. De même, seuls 199 d'entre eux, soit à peine plus de 28%, exercent une charge administrative ou technique de décembre 1494 à septembre 1512, contre un taux supérieur à 61% pour les élus aux *Tre maggiori* avant 1500. Dans l'ensemble, les titulaires des *Tre maggiori* après 1506 limitent donc leur participation à la gestion de la cité à ces organes.

Cette large ouverture des *Tre maggiori* à des hommes et à des familles qui n'avaient pas jusqu'alors l'habitude de s'investir à ce point dans la direction des principaux organes exécutifs va à l'encontre de l'analyse jusqu'ici dominante, née des travaux de Roslyn Pesman Cooper et fondée sur l'idée d'un resserrement progressif du nombre de citoyens et de familles qui accèdent aux plus importantes responsabilités publiques au tournant du siècle[308]. Partant de l'étude de la composition du conseil des Quatre-Vingts et des *pratiche*, Roslyn Pesman Cooper s'est ainsi interrogée sur la divergence entre les conclusions de son étude prosopographique et les témoignages contemporains qui, à l'image de celui de Francesco Guicciardini[309], insistent sur une plus large distribution, après 1499, des plus importantes charges et sur les nouvelles possibilités qu'ont désormais des hommes neufs et largement inexpérimentés en la matière d'accéder aux responsabilités publiques[310]. Résoudre cette contradiction apparente suppose que l'on analyse l'influence réelle offerte par la participation aux *Tre maggiori*.

Cette question présente un intérêt d'autant plus grand que, dans les textes contemporains, peu de Florentins sont cités par les chroniqueurs en vertu de leur participation aux *Tre maggiori*. Ainsi, sur les cent trente-huit citoyens florentins cités par

---

[307] Voir le tableau illustrant le *Pourcentage des élus aux* Tre maggiori *intervenant aux* pratiche *de 1495 à 1512*, in *Documents annexes*, 3, p. 377. Il n'est pas anodin qu'il faille attendre 1507 pour voir ce pourcentage passer sous le seuil des 30%.

[308] Roslyn PESMAN COOPER signale ainsi que, de 1495 à 1502, 557 citoyens issus de 241 familles sont élus au conseil des Quatre-Vingts, contre 420 citoyens issus de 190 familles pour la période qui court de 1503 à 1512, in Roslyn PESMAN COOPER, « The prosopography of the "Prima Repubblica" », *op. cit.*, p. 247.

[309] GUICCIARDINI écrit ainsi au sujet des événements de l'année 1504: « *Di questa medesima sorte erano e' collegi, e la elezione de' dieci anche era cominciata a allargarsi; così gli ottanta* », in Francesco GUICCIARDINI, *Storie fiorentine*, XXV, *op. cit.*, p. 412.

[310] « *The results of a quantitative analysis do not necessarily coincide with the perceptions of contemporaries who were involved in the struggle for the office, and whose attitudes were formed in the short term and determinated by their own success or that of their* parenti, amici *and clients. My argument on a trend towards restriction as the* governo popolare *became more established appears in fact to contradict the view of one contemporary, Francesco Guicciardini, whose contacts were at the highest levels of Florentine politics and society* », in Roslyn PESMAN COOPER, « The prosopography of the "Prima Repubblica" », *op. cit.*, p. 247.

Bartolomeo Cerretani dans sa *Storia fiorentina* pour leur action publique de décembre 1494 à août 1512, onze le sont pour avoir été Gonfaloniers de Justice et un seul, Niccolò di Tommaso Antinori, pour avoir été prieur. À l'inverse, deux le sont pour avoir été élu à un conseil restreint et soixante-sept pour leur activité hors les murs[311]. Il en va de même dans la *Storia dei suoi tempi* de Piero Vaglienti, où, des cent trente-huit citoyens dont les noms apparaissent dans le texte avant septembre 1512, treize sont cités pour avoir été Gonfaloniers de Justice, dix pour avoir été élus au sein des conseils des *Dieci* ou des *Otto di guardia* et soixante-six pour avoir occupé des fonctions hors les murs. Aucun n'est en revanche cité dans le cadre de ses fonctions au sein des prieurs, des *Dodici Buoniuomini* ou des gonfaloniers de Compagnie.

Ces deux exemples sont intéressants, car ils montrent, chez un témoin longtemps éloigné géographiquement du centre du pouvoir[312] et chez un autre issu au contraire d'une famille habituée aux honneurs publics[313], une perception identique de la hiérarchie entre les différents types de charges et de fonctions. Dans ces deux textes, les *Tre maggiori* ne font l'objet d'aucune mention particulière, à l'exception du Gonfaloniérat de Justice, qui seul accorde à ses titulaires le privilège de survivre dans la mémoire collective. En revanche, les noms des titulaires des charges extérieures, en particulier ceux des ambassadeurs et des commissaires dans certains lieux tels que Pise, Arezzo ou Pistoia, sont très bien connus et sont jugés dignes d'être mentionnés. Le faible retentissement accordé à toutes les charges des *Tre maggiori* autres que le Gonfaloniérat de Justice montre que, bien que prisées pour la visibilité qu'elles accordent à leurs titulaires et pour la reconnaissance publique dont elles sont le signe, ces organes n'apparaissent plus, désormais, comme les sources exclusives de l'influence politique au sein de la cité.

[311] Certains entrent bien entendu dans plusieurs de ces catégories, à l'image de Piero Soderini, cité pour ses fonctions d'ambassadeur, puis de Gonfalonier de Justice et enfin de Gonfalonier de Justice à vie.
[312] Voir Michele LUZZATI, *Introduzione* a Piero VAGLIENTI, *Storia dei suoi tempi*, *op. cit.*, p. XI-XXIV.
[313] Voir Giuliana BERTI, *Introduzione* a Bartolomeo CERRETANI, *Storia fiorentina*, *op. cit.*, p. VII-XI.

II. 2.2. Le blocage du conseil des *Dieci di libertà*

Si le texte du 31 mai 1499 modifie la physionomie générale des *Tre maggiori*, il n'a pas la même efficacité en ce qui concerne le conseil des *Dieci*, comme le souligne Giorgio Cadoni dans son article consacré à « La crisi istituzionale degli anni 1499-1502 » :

> Et même la loi du 31 mai 1499, par laquelle, comme on l'a dit, il fut entre autres décidé d'attribuer également par tirage au sort le conseil des *Dieci*, dont le « renouvellement » aurait dû être autorisé d'une fois sur l'autre par le conseil des Quatre-Vingts grâce au vote de deux tiers des présents, ne fut pas suffisante à mettre fin à la profonde aversion suscitée par cette magistrature[314].

Malgré l'inclusion du conseil des *Dieci* dans la liste des magistratures attribuées grâce au système mêlant élection et tirage au sort[315], le nouveau mode d'attribution n'influe guère sur le choix des personnes retenues. C'est le signe que l'argument développé par certains représentants de l'oligarchie, pour qui les titulaires de cette charge doivent posséder des compétences particulières, a gagné toutes les couches représentées au *Consiglio maggiore*, y compris parmi les catégories médianes. Ainsi, après le 31 mai 1499, se succèdent au sein du conseil des *Dieci* 114 citoyens, dont vingt ont déjà fait l'expérience de cette charge depuis le 15 décembre 1494. Ces hommes participent à la vie publique de manière active et variée. On retrouve ainsi les noms de 106 d'entre eux parmi les élus aux *Tre maggiori* sous le nouveau régime, tandis que 86 l'ont été sous le régime médicéen. 107 d'entre eux, soit près de 94%, interviennent par ailleurs au sein des *pratiche* avant 1512. Seuls quatre d'entre eux ne sont pas élus, à une autre reprise au moins, au sein d'un conseil restreint.

---

[314] « *E neppure la legge del 31 maggio 1499, con la quale, come si è detto, venne tra l'altro deciso di assegnare per estrazione a sorte anche l'ufficio dei Dieci, la cui "creazione" avrebbe dovuto essere di volta in volta autorizzata dal Consiglio degli ottanta con il voto favorevole dei due terzi dei presenti, fu sufficiente a mettere fine alla profonda avversione suscitata da quella magistratura* », in Giorgio CADONI, « La crisi istituzionale degli anni 1499-1502 », *op. cit.*, p. 113-114.

[315] La *provvisione* du 31 mai 1499 précise: « *Circa l'ufficio et magistrato de' x di libertà, si dispone che per l'advenire non si possa far tale magistrato se prima pe' signori et collegi et consiglio degl'ottanta in sufficienti numeri ragunati, et pe' 2/3 delle fave nere di tali ragunati, non si vince et non si delibera che tale magistrato si facci. Et deliberandosi che tale magistrato si debbi fare, s'osservi nel farlo el modo infrascripto, cioè, faccinsi le nominationi et mandinsi a partito nel modo et forma et come al presente s'observa* », in Giorgio CADONI (a cura di), *Provvisioni concernenti l'ordinamento della Repubblica fiorentina*, II, *op. cit.*, c. 11v, p. 122-123. Voir en outre Guidubaldo GUIDI, *Lotte, pensiero e instituzioni politiche...*, *op. cit.*, II, p. 792-795.

Sur le long terme, le texte du 31 mai 1499 ne modifie donc pas radicalement la physionomie du conseil des *Dieci*. Il peut cependant être intéressant de vérifier si le renouvellement du personnel politique précédemment montré au sein des *Tre maggiori* se retrouve également dans cet organe. Sergio Bertelli a en effet mis en évidence un phénomène de ce type parmi les *Dieci*:

> Ce qui surprend avant tout, c'est la continuité de la présence, jusqu'en 1508, d'un nombre très réduit d'hommes et de familles, qui disparaissent ensuite graduellement et avec toujours plus d'ampleur durant les années successives, pour céder la place à des *homines novi* qui, au contraire des précédents *ottimati*, ne sont cependant jamais confirmés dans leurs fonctions au moment où les *divieti*[316] arrivent à échéance[317].

À l'inverse de Sergio Bertelli, nous ne croyons cependant pas à l'entrée au sein de ce conseil d'hommes neufs après 1507. Il est vrai que, parmi les quatre-vingt-trois membres du conseil des *Dieci* élus après juin 1507, trente-neuf occupent pour la première fois cette charge. Ils ne sont cependant que six[318] à n'avoir jamais intégré depuis décembre 1494 l'un des conseils restreints que nous avons étudiés. De décembre 1494 à mai 1507, tous les autres se sont ainsi déjà montrés actifs au sein des *Otto di guardia*, des *Conservatori di legge*, des *Ufficiali del Monte* ou des *Sei di Mercatanzia*. Vingt-trois d'entre eux ont déjà siégé au conseil des *Dieci* de décembre 1494 à juin 1507. En moyenne, les *Dieci* élus à partir de juin 1507 exercent chacun cinq charges au sein des conseils restreints sous le nouveau régime. 77 d'entre eux sont par ailleurs élus aux *Tre maggiori* de décembre 1494 à août 1512, dont onze au Gonfaloniérat de Justice et soixante au priorat[319]. Ils sont enfin 76 à prendre la parole au sein des *pratiche*. Roslyn Pesman Cooper recense trente-cinq de ces noms parmi les membres de l'élite politique de 1499 à 1509.

---

[316] Pour la définition de ce mot et de tous les autres termes techniques, voir le « Glossario dei termini burocratici più frequentemente usati », in Giorgio CADONI (a cura di), *Provvisioni concernenti l'ordinamento della Repubblica fiorentina*, I, *op. cit.*, p. XXXIII-XXXIV.

[317] « *Quel che colpisce, innanzi tutto, è la continuità delle presenze, sino al 1508, di un ristrettissimo numero di uomini e di famiglie, che scompare poi gradatamente e con sempre maggior ampiezza negli anni seguenti, per lasciar il posto a degli* homines novi *i quali, al contrario dei precedenti ottimati, non vengono però mai riconfermati allo scadere dei divieti* », in Sergio BERTELLI, « Piero Soderini "Vexillifer perpetuus reipublicae florentinae" 1502-1512 », *op. cit.*, p. 348-49.

[318] Il s'agit de Piero di Francesco Alamanni (par ailleurs *Ufficiale del Monte* en 1492-1493), Niccolò di Francesco degli Alessandri, Miniato di Francesco Busini, Ormanozzo di Tommaso Deti, Bernardo di Benedetto Puccini et Antonio di Vanni Rucellai.

[319] Cinquante-neuf, soit 71%, l'ont été de 1478 à 1494.

Les membres du conseil des *Dieci* ont donc un très faible taux de renouvellement, même après 1507[320]. Quelle que soit la période considérée, l'oligarchie y demeure très bien représentée, bien que peu de lignées familiales s'y imposent, à l'exception des Salviati, dont cinq membres sont élus aux *Dieci* de décembre 1494 à août 1512[321], et des Del Nero (quatre membres). À l'inverse, les membres des *arti minori* sont au nombre de vingt-sept et n'occupent ainsi que 17,6% des sièges de 1495 à 1512. Les *Dieci* se présentent par conséquent comme un conseil fermé, dominé par les grandes familles de l'oligarchie et du *stato vecchio*, qui ont su tourner à leur avantage la nécessité d'y valoriser les notions de compétence et d'expérience. Il est intéressant de voir comment elles ont réussi à installer l'idée que seuls leurs représentants détenaient les qualités nécessaires à cette charge, malgré les vives critiques dont se font écho les chroniqueurs contemporains. Francesco Guicciardini affirme ainsi, dans le chapitre XV de ses *Storie fiorentine*, consacré à l'année 1497:

> De là naquit que, là où avant un Antonio Manetti et ses semblables avaient supplanté au sein du Gonfaloniérat de Justice un Paolantonio Soderini et ses semblables, et là où, avant, un Piero Del Benino, un Pandolfo Rucellai, un Andrea Giugni avaient eu au sein du conseil des *Dieci* davantage de faveur que les hommes les plus valeureux de la cité, comme le jugement du *Consiglio Maggiore* s'est amélioré, par la suite furent désignés Gonfaloniers de Justice Francesco Valori, Bernardo Del Nero; et ils étaient ainsi toujours élus au sein du conseil des *Dieci*, ainsi que Guidantonio Vespucci, Pierfilippo Pandolfini, Paolantonio Soderini, Bernardo Rucellai et leurs semblables[322].

---

[320] Sur les 153 élus à ce conseil de décembre 1494 à août 1512, onze y sont élus quatre fois, neuf le sont cinq fois, cinq le sont six fois. Francesco di Antonio Taddei est même élu sept fois

[321] Humfrey C. BUTTERS, qui consacre un paragraphe à l'influence politique des Salviati, note qu'elle s'appuie en partie sur leur activité au sein du conseil des *Dieci*: « *They were very powerful in the* Dieci*: in the period of Soderini's office, Alamanno Salviati sat four times, Jacopo sat once, Giovanbattista Ridolfi sat three times and Lanfredini sat twice* », in Humfrey C. BUTTERS, *Governors and Government in Early Sixteenth Century Florence*, *op. cit.*, p. 63.

[322] « *Di qui nacque, che dove prima uno Antonio Manetti e simili avevano al gonfaloniere di giustizia scavallato uno Paolantonio Soderini e simili, e dove prima uno Piero del Benino, uno Pandolfo Rucellai, uno Andrea Giugni avevano nello uficio de' dieci avuto più favore che e' più valenti uomini della città, limandosi tuttavia el giudicio del consiglio, furono successivamente fatti gonfalonieri di giustizia Francesco Valori, Bernardo del Nero; e così nell'uficio de' dieci erano sempre eletti loro, messer Guidantonio Vespucci, Pierfilippo Pandolfini, Paolantonio Soderini, Bernardo Rucellai e simili* », in Francesco GUICCIARDINI, *Storie fiorentine*, XV, *op. cit.*, p. 251.

La réussite de cette stratégie de persuasion est d'autant plus fructueuse que le pouvoir des *Dieci* dépasse le cadre strict de la politique extérieure. Dans un contexte de crise militaire et diplomatique, la gestion des énormes sommes destinées à préserver l'intégrité territoriale de la cité représente un enjeu majeur. Les *Dieci* représentent donc l'un des rouages essentiels des nouvelles institutions. Cette analyse est partagée par Giorgio Cadoni, pour qui ils sont « *un précieux instrument de contrôle de la politique, pas seulement extérieure, de la république* »[323]. La maîtrise de ce conseil s'accompagne en outre d'une très forte synergie entre les *Dieci* et les *pratiche*, puisque, comme nous le verrons par la suite[324], le personnel qui joue un rôle majeur au sein de ces deux organes se révèle être le même. Dans la mesure où ces hommes interviennent aussi bien en amont, avant la prise de décisions, qu'en aval, dans l'application pratique de celles-ci, leur mainmise s'étend sur deux des temps forts du processus politique.

Le conflit entre l'oligarchie et le *Consiglio maggiore* au sujet des *Dieci* aboutit cependant, peu de temps après le 31 mai 1499, à une situation de paralysie des institutions. L'hostilité populaire, écrit Giorgio Cadoni, « *se manifestait à travers l'obstructionnisme qui empêchait aussi bien l'élection des nouveaux* Dieci *que le vote de nouvelles dépenses militaires* »[325]. Non content de rejeter les appels de fonds requis par ces derniers[326], le *Consiglio maggiore* ne procède pas à leur élection durant de longs mois en juin 1499 et septembre 1500[327].

---

[323] « *Per comprendere l'intransigente e vana resistenza degli oppositori, bisognerà dunque considerare, più che le specifiche competenze dei Dieci (alle quali non veniva inferta alcuna lesione sostanziale), il ruolo che questi magistrati esercitavano attraverso la loro presenza nelle pratiche e il quotidiano dialogo con le più alte cariche dello Stato, e tenere conto del fatto che qualsiasi provvedimento atto ad offuscare il loro prestigio non poteva non riflettersi negativamente su tale ruolo, che assicurava agli ottimati un prezioso strumento di controllo sulla politica, non solo estera, della Repubblica* », in Giorgio CADONI (a cura di), *Provvisioni concernenti l'ordinamento della Repubblica fiorentina*, I, *op. cit.*, p. 277.

[324] Voir plus loin, in IV.2.2., p. 209.

[325] « *L'ostilità popolare, che si manifestava attraverso l'ostruzionismo che impediva tanto l'elezione dei nuovi Dieci quanto lo stanziamento di nuove spese belliche…* », in Giorgio CADONI (a cura di), *Provvisioni concernenti l'ordinamento della Repubblica fiorentina*, II, *op. cit.*, p. 117. Filippo de' NERLI décrit ainsi les conséquences de cette hostilité: « *Non si vincevano danari, non si riformava il Monte, non s'osservavano gli assegnamenti dati a' creditori del Comune, non si vinceva provvisione, o legge alcuna, che si proponesse ne' consiglio, e s'incorreva per tali dispareri in molti ed infiniti disordini, così per le cose di dentro, come quelle di fuori* », in Filippo de' NERLI, *Commentari..*, *op. cit.*, p. 82-83.

[326] Voir l'intervention de Giambattista Ridolfi, Gonfalonier de Justice en charge, lors de la *pratica* du 24 décembre 1499, in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e pratiche della repubblica fiorentina (1498-1505)*, I, *op. cit.*, c. 175v-176r, p. 269-270.

[327] Voir Bartolomeo CERRETANI, *Storia fiorentina*, *op. cit.*, c. 265rv, p. 270-271, ainsi que Guidubaldo GUIDI, *Lotte, pensiero e istituzioni politiche...*, *op. cit.*, II, p. 791-92. Sur le lien entre ce refus et la crise financière qui touche Florence, voir L.F. MARKS, « La crisi finanziaria a Firenze dal 1954 al 1502 », *op. cit.*, p. 42-44.

Dans le chapitre XXXIX de ses *Discorsi sopra la prima deca di Tito Livio*, Machiavel critique la vigueur et la nature de cette réaction:

> La ville de Florence ayant après 1494 perdu une grande partie de ses domaines, comme Pise et d'autres villes, fut obligée de faire la guerre à ceux qui les occupaient. Et comme ceux qui les occupaient étaient puissants, il s'ensuivait que l'on dépensait beaucoup pour faire la guerre, sans aucun profit: les nombreuses dépenses entraînaient de nombreux impôts; les impôts, d'innombrables plaintes du peuple. Et comme cette guerre était administrée par une magistrature de dix citoyens qu'on appelait les Dix de la guerre, le peuple tout entier commença à les prendre en aversion, estimant qu'ils étaient à l'origine aussi bien de la guerre que des dépenses qu'elle entraînait, et à se persuader qu'en supprimant cette magistrature, on supprimerait la guerre; si bien que, au moment de la réélection, on ne procéda pas aux renouvellements, mais l'ayant laissée arriver à son terme, on confia ses tâches à la Seigneurie. Cette décision fut si pernicieuse que non seulement elle ne supprima pas la guerre, comme tout le peuple en était convaincu, mais qu'une fois écartés les hommes qui l'administraient avec prudence, il s'ensuivit un tel désordre qu'outre Pise on perdit Arezzo et beaucoup d'autres places; si bien que, revenu de son erreur, et ayant compris que la cause du mal était la fièvre et non le médecin, le peuple rétablit alors la magistrature des Dix[328].

Intéressante est la réaction à ce texte de Francesco Guicciardini, qui reprend les principaux arguments nourrissant l'animosité populaire à l'encontre des *Dieci*:

> Je ne crois pas que les plaintes des Florentins contre la magistrature des Dix furent totalement sans raisons; en effet, selon les anciens ordres de la cité - qui formaient une autre espèce de gouvernement - cette magistrature avait plus d'autorité que ne le

[328] « *Avendo la città di Firenze, dopo il '94, perso parte dello imperio suo, come Pisa e altre terre, fu necessitata fare la guerra a coloro che lo occupavano. E perché chi le occupava era potente, ne seguiva che si spendeva assai nella guerra, sanza alcun frutto: dallo spendere assai ne risultava assai gravezze; dalle gravezze, infinite querele del popolo; e perché questa guerra era amministrata da uno magistrato di dieci cittadini (che si chiamavano i Dieci della Guerra), l'universale cominciò a recarselo in dispetto, come quello che fusse cagione e della guerra e delle spese d'essa, e cominciò a persuardersi che, tolto via detto magistrato, fusse tolto via la guerra, tanto che avendosi a rifare, non se gli fecero gli scambi, e lasciatosi spirare, si commisero le azioni sue alla Signoria. La quale diliberazione fu tanto perniziosa che non solamente non levò la guerra, come lo universale si persuadeva, ma, tolto via quegli uomini che con prudenza l'amministravano, ne seguì tanto disordine che, oltre a Pisa, si perdé Arezzo e molti altri luoghi: in modo che, ravvedutosi il popolo dello errore suo, e come la cagione del male era la febbre e non il medico, rifece il magistrato de' Dieci* », in Niccolò MACHIAVELLI, *Discorsi sopra la prima deca di Tito Livio*, I. 39, a cura di Francesco BAUSI, Roma, Salerno Editrice, 2001, vol. I, p. 195-196. La traduction est celle d'Alessandro FONTANA et Xavier TABET, in MACHIAVEL, *Discours sur la première décade de Tite-Live*, Paris, Gallimard, 2004, p. 188.

comportait une liberté[329] bien ordonnée, puisqu'il était en leur pouvoir de faire - sans la participation d'autres personnes - les traités de paix, les guerres, les trêves, les ligues, d'enrôler comme ils le voulaient tous les capitaines de leur choix, de dépenser tout l'argent sans aucune autorisation ou aucun frein, et puisqu'ils avaient généralement - pour les choses appartenant à la guerre - autant d'autorité que le peuple florentin[330].

La *Signoria* se révèle cependant incapable de gérer seule les affaires militaires en sus de ses tâches habituelles. Nombreux sont les intervenants aux *pratiche* qui déplorent cette situation durant les derniers mois de 1499 et qui en voient les dangers. Ainsi, s'exclame Piero di Brunetto Brunetti le 7 décembre 1499,

> la *Signoria* ne peut s'occuper de tout; et il dit que la république est semblable à un corps mystique qui a plusieurs membres, et l'un d'eux ne remplit pas les tâches des autres. Et il indiqua que les sages anciens élisaient pendant les guerres les *Dieci di Balìa* dans les moments de suspicion ou pour qu'ils surveillent les affaires externes[331].

Cette situation est fort bien décrite quelques semaines plus tard par Francesco Pepi, Gonfalonier de Justice en charge, qui

> fit observer qu'à la *Signoria* incombent des tâches si nombreuses et diverses qu'elle s'y emploie toute la journée et une partie de la nuit, et souvent jusqu'à sept heures ; et, malgré tous ses soins, son travail, son application et sa diligence, elles ne peuvent être accomplies et, chaque soir, restent en retard de nombreuses choses à faire, que l'on

---

[329] Sur le concept de « *libertà* » à Florence, voir en particulier Nicolai RUBINSTEIN, « Florentina Libertas », in *Studies in Italian History…*, *op. cit.*, p. 274-294, ainsi que le passage consacré au lien entre ce concept et la réflexion sur le bon gouvernement dans la pensée guichardinienne, in Jean-Louis FOURNEL et Jean-Claude ZANCARINI, « Le "désir des hommes" et l'"examen des choses" », Introduction à Francesco GUICCIARDINI, *Écrits politiques*, op. cit., p. 30.

[330] « *Io non credo che la querela de' fiorentini contro al magistrato de' dieci fussi al tutto sanza ragione; perché secondo gli ordini antichi della città fatti in diversa spezie di governo, quello magistrato aveva più autorità che non comportava una libertà bene ordinata, essendo in potestà loro fare sanza participazione di altri, pace, guerre, triegue, leghe, soldare capitani chi e quanti e come volevono, spendere tutti e' danari sanza alcuno stanziamento o freno, ed avendo generalmente nelle cose appartenenti alla guerra tanta autorità, quanta el popolo fiorentino* », in Francesco GUICCIARDINI, *Considerazioni sui "Discorsi" del Machiavelli*, I. 39, in *Opere*, a cura di Emanuella LUGNANI SCARANO, Torino, UTET, 1983, I, p. 649-650. La traduction est tirée de Francesco GUICCIARDINI, *Considérations à propos des* Discours *de Machiavel sur la première décade de Tite-Live*, Traduction et présentation de Lucie DE LOS SANTOS, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 104.

[331] « [...] *che conoschono che la Signoria non può attendere a tucte le cose; et dixe che la Republica è simile a uno corpo misticho che ha diversi membri, et l'uno non fa lo officio delli altri. Et referì che li savi antichi nelle guerre facevano 'X di Balìa ne' tempi di sospecti o che vegliassino le cose di fuori* [...] », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e pratiche della repubblica fiorentina (1498-1505)*, I, *op. cit.*, c. 169r, p. 264.

diffère au lendemain, et le lendemain il s'en ajoute plus encore, et ainsi il n'est pas possible que la *Signoria* puisse s'occuper de tout. Et pour cela il est nécessaire que lui soit adjointe l'aide d'une magistrature, et il ne parle plus de *Dieci*, *Otto* ou *Cinque*, mais de celle qui sera jugée plus à propos[332].

S'ils sont finalement contraints à accepter aussi bien l'existence des *Dieci* que le fait de s'en trouver exclus, les *uomini di mezzo* ne se résolvent cependant pas à la passivité. Après avoir constaté le peu d'effet de la modification du mode d'assignation de cette charge sur la composition des *Dieci*, ils optent pour une réforme structurelle et, le 18 septembre 1500, limitent les pouvoirs et l'autonomie des *Dieci*, qui voient leurs activités désormais largement contrôlées, en particulier par le *Consiglio maggiore*[333]. Toute décision en matière de politique extérieure est désormais soumise à l'approbation préalable de la *Signoria*, des *Collegi* et du conseil des Quatre-Vingts. De même, le paiement des sommes versées pour le recrutement des *condottieri* et des *conestabili* doit être décidé au préalable par ces mêmes magistratures. Bien que Giorgio Cadoni les analyse comme de larges victoires des milieux populaires[334], ces tentatives tiennent avant tout du compromis et ne parviennent cependant pas à renverser le rapport de forces au sein du conseil des *Dieci*. Ainsi s'ouvre un nouveau conflit en décembre 1501, né du refus de procéder à l'élection des *Dieci* de la part des catégories médianes, convaincues « *que les* ottimati *favorisaient César Borgia dans le but de renverser l'ordonnancement de la république* »[335].

---

[332] « *Ulterius referì alla Signoria superabundare tante et diverse cure che anchora vi metta tucta la giornata et della nocte, et molte volte insino alle 7 hore; et con ogni cura, industria, sollecitudine et diligentia, nondimeno non possono vincerle et ogni sera restano indrieto molte cose ad expedirle, le quali si differiscono a l'altro giorno, et l'altro giorno ne superabunda molte più , et così non è possibile che la Signoria possa curare ogni cosa. Et per questo è necessario le sia dato aiuto di uno Magistrato, et non dice più di X, 8 o 5, ma come sarà consigliato fia più a proposito, etc.* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e pratiche della repubblica fiorentina (1498-1505)*, I, *op. cit.*, c. 188rv, p. 281.

[333] Voir Giorgio CADONI (a cura di), *Provvisioni concernenti l'ordinamento della Repubblica fiorentina*, II, *op. cit.*, c. 27r-29v, p. 143-147. Voir en outre Sergio BERTELLI, « La crisi del 1501: Firenze e Cesare Borgia », in Sergio BERTELLI and Gloria RAMAKUS (eds.), *Essays presented to Myron P. Gilmore*, I: *History*, Firenze, La Nuova Italia, 1978, p. 2-3; Guidubaldo GUIDI, *Lotte, pensiero e instituzioni politiche...*, II, *op. cit.*, p. 791-92. Ce texte trouve un large écho dans les textes contemporains, en particulier in Bartolomeo CERRETANI, *Storia fiorentina*, *op. cit.*, c. 269v-270r, p. 276.

[334] Voir Giorgio CADONI, « La crisi istituzionale degli anni 1499-1502 », *op. cit.*, p. 136.

[335] « *Il problema si riaprirà nei primi mesi del 1502, quando il popolo, convinto che gli ottimati favorissero Cesare Borgia al fine di sovvertire l'ordinamento della Repubblica, si oppose nuovamente alla "creazione" dei Dieci* », in Giorgio CADONI, « La crisi istituzionale degli anni 1499-1502 », *op. cit.*, p. 134. Cette hypothèse est rapportée in Francesco GUICCIARDINI, *Storie fiorentine*, XXII, *op. cit.*, p. 354. Voir également Sergio BERTELLI, « Machiavelli and Soderini », in *Renaissance Quarterly*, 28, 1975, p. 6-9.

Les heurts persistent durant un semestre entier, puisque, ainsi que le montre Piero VAGLIENTI, les *Dieci* suivants sont élus avec difficulté en juin 1502 et voient le *Consiglio maggiore* bloquer leur proposition destinée à réapprovisionner les finances publiques, in Piero VAGLIENTI, *Storia dei suoi tempi*, *op. cit.*, c. 124v, p. 153.

Malgré cette hostilité populaire, le poids du conseil des *Dieci* au sein des institutions s'accroît proportionnellement à l'accentuation des difficultés extérieures[336]. La vigueur de ces dernières explique d'ailleurs que, au moment de choisir les *Dieci*, on soumette au tirage au sort des hommes expérimentés, seuls capables de gérer des situations de crise. Dans son article consacré à « Piero Soderini "Vexillifer perpetuus reipublicae florentinae" », Sergio Bertelli montre comment croît l'importance des *Dieci*,

> que justement les « citoyens médiocres » tenaient en détestation, au point d'en refuser un temps la réélection et puis, en septembre 1500, en en modifiant et en en limitant des attributions, en le privant de la *balìa* et en modifiant sa dénomination en « *Dieci di libertà e pace* » […]. On assistera en même temps à une transformation de la Première Chancellerie, qui prendra toujours plus l'aspect d'une haute magistrature (les fonctions du « princeps » du droit romain). Les fonctions politiques, le gouvernement quotidien en somme, durant la décennie sodérinienne, apparaissent toujours plus centrées sur la chancellerie des *Dieci* et sur la Seconde Chancellerie (celles, comme par hasard, dirigées par Niccolò Machiavel)[337].

En réalité, ce renforcement de l'influence des *Dieci* n'est pas un phénomène isolé, mais il entre dans le processus global modifiant l'ensemble des rapports entre les différents organes mis en place par le texte du 23 décembre 1494. Cette évolution complexe s'accompagne d'une différenciation progressive, au sein même du personnel politique, entre les hommes qui interviennent au sein des *Tre maggiori*, d'une part, et ceux, d'autre part, qui participent régulièrement aux *pratiche*, mais aussi aux conseils restreints tels que les *Dieci*, les *Otto di guardia*, les *Ufficiali del Monte*, les *Conservatori di legge* et les *Sei di mercatanzia*.

---

[336] Sergio BERTELLI écrit ainsi que « *while the First Chancery was more and more involved in problems of Justice, the Ten of War and the Second Chancery began true and effective management of interior and foreign affairs* », in Sergio BERTELLI, « Machiavelli and Soderini », *op. cit.*, p. 15.

[337] « [...] *che proprio i "cittadini mediocri" avevano come il fumo negli occhi, tanto da rifiutarne un tempo la rielezione e poi, nel settembre del 1500, mutandone e limitandone i compiti, privandolo della balìa e mutandone la denominazione in quella di "Dieci di libertà e pace"* […]. *Si assisterà nel contempo ad una trasformazione della Prima Cancelleria che assumerà sempre più l'aspetto di una alta magistratura (le funzioni del "princeps" del diritto romano). Le funzioni politiche, il governo quotidiano, insomma, nel decennio savonaroliano appaiono sempre più accentrate nella cancelleria dei Dieci e nella Seconda Cancelleria (quelle, guarda caso, rette da Niccolò Machiavelli)* », in Sergio BERTELLI, « Piero Soderini "Vexillifer perpetuus reipublicae florentinae" 1502-1512 », *op. cit.*, p. 348.

II.3. LE SENS DES RÉFORMES INSTITUTIONNELLES DE 1502

II.3.1. Pouvoir et influence des *Tre maggiori*

Si les catégories médianes, majoritaires au sein du *Consiglio maggiore* comme des *Tre maggiori*, ne parviennent pas à provoquer l'affaiblissement durable du conseil des *Dieci*, c'est sans doute également parce que les institutions mises en place à partir de décembre 1494 limitent le pouvoir et les attributions de la principale instance exécutive, la *Signoria*, comme le note Guidubaldo Guidi :

> Dans le gouvernement florentin postérieur à 1494, l'autorité de la *Signoria* et du Gonfalonier de Justice n'est pas aussi entière qu'on le pense. Une importante limitation est apportée par la nécessité que les décisions tout juste au-dessus de l'administration ordinaire soient prises avec la participation des XVI gonfaloniers de Compagnie et des *Dodici Buoniuomini*. Et dans ces réunions le vote d'un des gonfaloniers ou d'un des *Dodici* vaut autant que celui du Gonfalonier de Justice ou d'un prieur[338].

Ces propos rejoignent ceux de Roslyn Pesman Cooper, qui insiste, dans son article consacré à « L'elezione di Pier Soderini a gonfaloniere a vita », sur le fait que

> seule la *Signoria* avait le droit d'initiative dans le processus de formation des lois, mais aucun projet ne pouvait devenir exécutoire sans l'approbation de deux tiers des membres du conseil des Quatre-Vingts et du *Consiglio maggiore*. Il suffisait donc d'un seul vote négatif provenant d'un tiers des membres de l'un ou de l'autre conseil pour provoquer l'arrêt du processus et, en pareille circonstance, la possibilité de parvenir à un accord était exclue[339].

---

[338] « *Certo nel governo fiorentino successivo al 1494 l'autorità della signoria e gonfaloniere di giustizia non è così piena come si ritiene. Una consistente limitazione è data dalla necessità che le deliberazioni appena al di sopra della ordinaria amministrazione vengano prese con la partecipazione dei XVI gonfalonieri di compagnie e dei XII buoniuomini. E in queste riunioni il voto di uno dei gonfalonieri o di uno dei XII, vale quanto quello del gonfalonie di giustizia o di un signore* », in Guidubaldo GUIDI, *Lotte, pensiero e istituzioni politiche…*, II, *op. cit.*, p. 624.

[339] « *C'era poi un'altra falla nella costituzione del 1494: solo la Signoria aveva il diritto d'iniziativa nel procedimento di formazione delle leggi, ma nessun progetto poteva divenire esecutivo senza l'approvazione dei 2/3 dei membri del Consiglio degli Ottanta e del Consiglio maggiore. Bastava, quindi, un solo voto negativo proveniente da un terzo dei*

Malgré ces limitations du pouvoir de la *Signoria*, l'oligarchie ne délaisse cependant pas totalement cet organe. Le Gonfaloniérat de Justice, fonction majeure de l'ordonnancement institutionnel florentin, conserve en effet un prestige intact après le 31 mai 1499. Du premier juin 1499 à novembre 1502, moment de l'instauration du Gonfaloniérat à vie, vingt individus, tous membres des *arti maggiori* et issus de grandes familles de l'oligarchie telles que les Albizzi, Giovanni, Guasconi ou Pepi, se succèdent en effet à la fonction suprême de l'État florentin, sans que le nouveau mode d'attribution des charges ne bouleverse la physionomie générale du personnel choisi[340]. Si l'on superpose cette liste à celle de l'élite citadine de 1499 à 1509 publiée par Roslyn Pesman Cooper, on note la concordance de onze noms, preuve que continuent à être choisis pour occuper cette fonction prestigieuse des hommes dont l'influence générale sur leurs concitoyens est notable. Sept des principaux représentants de l'oligarchie cités par Piero Parenti en mai 1499[341] l'ont d'ailleurs occupée de mai 1497 à décembre 1499[342].

Ces hommes ont en effet une longue habitude de la gestion des affaires de la cité. À l'exception notable de Giovacchino Guasconi, dont Piero Vaglienti précise cependant qu'il est un « *homme très singulier et de bien, amateur et défenseur de l'honneur de sa patrie, issu d'une antique et noble lignée locale* »[343], tous ont en effet occupé avant 1495 au moins une charge au sein des *Tre maggiori*. A l'inverse, seule la moitié d'entre eux en occupe à nouveau une après leur élection au Gonfaloniérat[344]. Pour les autres, et en particulier pour tous ceux nés avant 1444, celle-ci marque donc en même temps l'aboutissement et le terme d'une carrière politique souvent longue et riche. Il s'agit là d'une caractéristique constante depuis

---

componenti dell'uno o dell'altro Consiglio per provocare l'arresto del procedimento ed in tal caso era esclusa la possibilità di raggiungere un accordo », in Roslyn PESMAN COOPER, « L'elezione di Piero Soderini...», *op. cit.*, p. 3.

[340] De janvier 1495 à novembre 1502, 45 personnes se succèdent au Gonfaloniérat de Justice.

[341] Voir Piero PARENTI, *Storia Fiorentina*, II, *op. cit.*, c. 77v, p. 260.

[342] Par l'ordre chronologique d'entrée en fonction, nous trouvons Piero degli Alberti, élu en mai-juin 1497, Paolantonio Soderini (novembre-décembre 1497), Giuliano Salviati (janvier-février 1498), Piero Popoleschi (mars-avril 1498), Guidantonio Vespucci (novembre-décembre 1498), Paolo di Francesco Falconieri (janvier-février 1499) et Giambattista Ridolfi (novembre-décembre 1499).

[343] « [...] *uomo molto singulare e da bene e amatore e zelante de l'onore della sua patria e d'antica e nobile casa della terra* », in Piero VAGLIENTI, *Storia dei suoi tempi*, *op. cit.*, c. 80r, p. 90.

[344] Il s'agit de Piero degli Albizzi, Domenico di Giovanni Bartoli, Giambattista Bartolini, Giovanni di Corrado Berardi, Matteo Del Caccia, Lanfredino Lanfredini, Piero Lenzi, Domenico Mazzinghi, Francesco Pepi, Niccolò Sacchetti, Lorenzo Salviati, Francesco Taddei, Pierfrancesco di Francesco Taddei et Niccolò di Simone Zati.

1495[345]. Ainsi, Tanai de' Nerli, l'un des premiers Gonfaloniers de Justice du nouveau régime, a été élu quatre fois à la *Signoria*, dont une en tant que Gonfalonier, et deux fois parmi les *Dodici Buoniuomini* avant 1495. Après sa réélection au Gonfaloniérat en mars-avril 1495, sa participation à la vie publique se limite au conseil des *Dieci*, dont il est membre de juin à novembre 1497. De même, Giambattista Giovanni, dont la carrière politique a commencé en 1461 et qui, de mars à juin 1494 et de juin à septembre 1496, a été membre des *Dodici Buoniuomini* à deux reprises, gonfalonier de Compagnie et prieur, conclut sa carrière au sein des *Tre maggiori* avec son élection au Gonfaloniérat de Justice en juillet-août 1502[346]. Il en va de même pour Piero Gualterotti, né un an plus tard. Alors qu'il a été élu deux fois prieur et trois fois gonfalonier de Compagnie de 1461 à 1496, il n'occupe plus aucune fonction au sein des *Tre maggiori* après son départ du Gonfaloniérat de Justice en août 1500. Son nom apparaît une seule fois après cette date, dans le compte rendu de la *pratica* du 26 juin 1504.

Une analyse plus approfondie montre en outre que, si l'accès au Gonfaloniérat demeure réservé à des hommes ayant une longue pratique de la vie publique, l'âge moyen de ses titulaires diminue considérablement après le 31 mai 1499 et accompagne la baisse observée pour l'ensemble des *Tre maggiori*. Il passe ainsi de 62 ans et huit mois pour les Gonfaloniers élus entre janvier 1495 et mai 1499 à 54 ans et un mois pour ceux élus après cette date[347]. Il n'est pas rare que des citoyens plus jeunes, à l'image de Giambattista Bartolini, Lanfredino Lanfredini ou Lorenzo Salviati soient élus après mai 1499[348], alors que, durant les premières années du nouveau régime, des sexagénaires, voire des septuagénaires, étaient presque exclusivement choisis. Piero Soderini symbolise

[345] Outre le fait que ces hommes sont âgés et, de ce fait, sans doute moins enclins que leurs concitoyens plus jeunes à briguer des honneurs supplémentaires, cet apparent abandon des responsabilités publiques au terme du Gonfaloniérat correspond à un usage courant. Parmi les 93 citoyens qui accèdent au Gonfaloniérat de Justice entre 1478 et 1494, 46 voient en effet cette apothéose marquer également la fin de leur carrière politique, tout au moins au sein des *Tre maggori*. Bardo di Bartolo Corsi, Giuliano di Piero Orlandini et Piero Soderini, qui accèdent chacun deux fois au Gonfaloniérat entre 1495 et 1502, font donc figure d'exceptions. Cette réélection illustre le prestige dont ils jouissent parmi leurs concitoyens.

[346] Il ne disparaît cependant pas totalement de la vie publique, car il est élu comme *Conservatore di legge* de septembre 1507 à février 1508.

[347] Seules font défaut les dates de naissance de Tommaso di Francesco Giovanni, élu en mars-avril 1499 et de Luca di Maso degli Albizzi, élu en septembre-octobre 1501. Dans le détail, de 66 ans en 1495, cet âge moyen descend à 58 ans en 1499, puis à 52 ans en 1501.

[348] Douze des vingt élus au Gonfaloniérat de Justice après le 31 mai 1499 ont moins de 55 ans au moment d'entrer en fonction. Parmi ceux-ci, six ont même moins de 50 ans. De 1495 à 1499, seuls neuf des vingt-six Gonfaloniers avaient moins de 55 ans au moment d'entamer leur mandat. Deux d'entre eux seulement avaient moins de 50 ans.

parfaitement l'accession au Gonfaloniérat de cette nouvelle génération de citoyens, puisqu'il n'était âgé que de 51 ans au moment de sa première élection en mars-avril 1501.

Le parcours politique des Gonfaloniers élus après le 31 mai 1499 reflète par ailleurs la modification de la pratique politique évoquée plus haut. Leur implication au sein des *Tre maggiori* est en effet assez limitée, dans la mesure où chacun d'eux est élu, en moyenne, à seulement 2,5 charges de 1495 à 1512. En revanche, tous prennent au moins une fois la parole au sein des *pratiche* durant cette période, y intervenant en moyenne quarante-cinq fois chacun, ce qui est considérable[349]. Certains y jouent un rôle particulièrement actif, à l'image de Giambattista Ridolfi, « *homme parmi les meilleurs par sa prudence et sa qualité* » selon Bartolomeo Cerretani[350], qui s'exprime à 141 reprises du 2 octobre 1495 au 12 août 1512. Ils s'investissent également dans les magistratures qui nécessitent des compétences particulières en matière financière, militaire ou juridique. Seize d'entre eux sont ainsi élus au conseil des *Dieci*[351]. Francesco Taddei intègre ainsi les *Dieci* à sept reprises entre juin 1496 et mai 1511. Gonfalonier en novembre-décembre 1499, Giambattista Ridolfi[352] est quant à lui élu de janvier 1502 à mai 1512 au sein des *Otto* (deux fois), des *Dieci* (trois fois), des *Sei di mercatanzia* (deux fois) et des *Ufficiali des Monte* (une fois). Pierfrancesco Tosinghi est élu pour sa part quatre fois au conseil des *Dieci* entre juin 1502 et novembre 1509, tandis que Luca di Maso degli Albizzi participe successivement aux réunions des *Otto*, des *Dieci* (trois fois) et des *Sei di mercatanzia* (une fois). Seul Salvestro di Domenico Federighi n'est élu à aucun de ces conseils, pas plus qu'il n'est choisi pour faire partie des *Ufficiali del Monte* ou des *Conservatori di legge* de 1495 à 1512.

Si le Gonfaloniérat de Justice, fonction prestigieuse réservé à un personnel politique expérimenté, continue d'intéresser les membres de l'oligarchie, il n'en va pas de même des autres charges des *Tre maggiori*. Nous sommes sans doute là devant l'une des causes

---

[349] Nous verrons par la suite que seuls 809 des individus répertoriés dans notre *Répertoire prosopographique du personnel politique florentin de décembre 1494 à mai 1527* (soit à peine 30% de notre corpus), prennent la parole au sein des *pratiche*. Parmi les Gonfaloniers de Justice entrés en fonction après le 31 mai 1499, seuls Salvestro di Domenico Federighi, Francesco Giovanni, Giuliano di Piero Orlandini et Lorenzo di Lotto Salviati interviennent moins de dix fois.

[350] « [...] *homo per prudentia e qualità de' primi* », in Bartolomeo CERRETANI, *Storia fiorentina*, *op. cit.*, c. 445r, p. 444.

[351] Chacun d'eux y est élu en moyenne à plus de trois reprises.

[352] Bartolomeo CERRETANI dit de lui, par la voix de Giovanni di Bernardo Rucellai, que « *Giovan Batista era savio quant'altro della città, animoso, di assai parenti e casa reputata e stato capo sempre della parte fratesca, il che lo faceva il primo reputato della città* », in Bartolomeo CERRETANI, *Dialogo della mutatione di Firenze*, a cura di Giuliana BERTI, Istituto Nazionale di Studi sul Rinascimento, Firenze, Leo S. Olschki, 1994, c. 150v, p. 33.

principales du renouvellement général des titulaires des *Tre maggiori* observé dès 1499, mais surtout à partir de 1507. Sur les 594 élus au priorat après le 31 mai 1499[353], seuls 36,5% ont occupé une charge au sein des *Tre maggiori* sous le régime médicéen[354]. On observe par ailleurs au sein des prieurs une grande mixité sociale, puisque la part théorique de 25% des sièges réservés aux *arti minori* est parfaitement respectée, et que 271 familles y sont représentées, dont 183 par un ou deux membres seulement[355]. La pratique politique des prieurs élus après le 31 mai 1499 se distingue en outre nettement de celle de leurs prédécesseurs à cette fonction[356]. Si près de 74% des 221 prieurs élus entre janvier 1495 et mai 1499 prennent la parole aux *pratiche* avant 1512 et si 76% d'entre eux sont élus à un conseil restreint durant cette période, ces taux chutent respectivement à 44,3% et 51% pour leurs successeurs. Cette évolution s'accentue au fur et à mesure que l'on s'avance dans le temps. Des 128 prieurs élus entre 1510 et septembre 1512, seuls 28,9% interviennent ainsi aux *pratiche* et 22,6% sont désignés pour intégrer un conseil restreint.

Une évolution similaire s'observe au sein des *Collegi*[357], au sein desquels sont élus, de juin 1499 à septembre 1512, 978 individus, soit près du tiers des membres du *Consiglio maggiore*. Pour beaucoup, il s'agit là d'une première expérience de la participation à la vie publique. Seuls 31% d'entre eux ont en effet appartenu aux *Tre maggiori* sous le régime médicéen. Les *Collegi* reflètent assez bien la composition du *Consiglio maggiore*, car presque toutes les familles représentées au sein de ce dernier le sont également parmi les *Dodici*

---

[353] De janvier 1495 à septembre 1512, 739 personnes au total, soit environ 20% des membres du *Consiglio maggiore*, accèdent au priorat.

[354] 77% des prieurs élus entre janvier 1495 et mai 1499 possédaient une expérience en la matière sous le régime médicéen.

[355] Quelques familles demeurent cependant particulièrement bien représentées. Il s'agit des diverses branches de la famille Dini, dont on dénombre dix représentants au priorat après le 31 mai 1499. Six autres familles y ont six représentants, onze en ont cinq, 25 en ont quatre, 46 en ont trois, 71 en ont deux et 112 un seul.

[356] Avant 1499, Piero PARENTI insiste à plusieurs reprises sur l'antagonisme qui règne entre la *Signoria*, composée dans sa majorité d'oligarques, et les *Collegi*, déjà ouverts à un personnel politique plus composite. Le texte du 31 mai 1499 conduit donc à un recrutement plus large des prieurs. PARENTI précise ainsi en décembre 1499 que « *tutto per le mani della Signoria e Collegi passava, dove erano uomini comuni* », in Piero PARENTI, *Storia Fiorentina*, II, *op. cit.*, c. 66v-67r, p. 56 et c. 103r, p. 315.

[357] La liste des *Dodici Buoniuomini* élus de décembre 1494 à septembre 1512 se trouve in *Tratte*, 932, cc23r-32r (mars 1478-mars1486), cc115r-155v (septembre 1482-décembre 1521), c. 185r-189r (avril 1522-juin 1526), c. 200r-201v (mai 1518-janvier 1520), c. 226r-259v (mai 1484-janvier 1518). Celle des Gonfaloniers de compagnie peut être consultée in *Tratte*, 932, c. 4-11 pour la période 1478-1487, c. 226r-259v (mai 1484-janvier 1518) et c. 200r-201v (mai1518-décembre 1519). Toutes les deux sont également consultables en ligne sur la base de données de la Brown University, *Online Tratte of Office Holders*, *op. cit.*. Sur les attribution des *Collegi*, voir Guidubaldo GUIDI, *Lotte, pensiero e istituzioni politiche*…, II, *op. cit.*, p. 671-678.

Buoniuomini et les gonfaloniers de Compagnie élus après mai 1499[358]. Bien que l'oligarchie y compte beaucoup d'élus, son influence est donc en quelque sorte noyée parmi tous ceux qui accèdent à ces charges. Une nouvelle fois, on observe que les élus aux *Collegi* interviennent, dans l'ensemble, assez peu au sein des *pratiche*[359] ou des conseils restreints[360] et se limitent pour beaucoup leur activité politique aux *Tre maggiori*.

II.3.2. L'instauration du Gonfaloniérat de Justice à vie

Confrontés à l'impossibilité de revenir sur l'existence du *Consiglio maggiore* sans heurter de front les catégories médianes, les oligarques partisans d'un gouvernement réduit concentrent leurs forces sur les conseils restreints, en particulier sur celui des *Dieci*, et tentent de modifier l'équilibre institutionnel en faveur de ces organes. Dans son article consacré à « L'elezione di Pier Soderini a gonfaloniere a vita », Roslyn Pesman Cooper montre comment la nécessité de modifier l'organisation de l'État naît de la paralysie du gouvernement causée par la crise financière, d'une part, et de la division des citoyens en factions rivales, d'autre part[361]. Elle insiste en outre sur l'importance des disfonctionnements institutionnels :

> Nous observons, dans la vie de la République florentine des dernières années du XVe siècle, l'affleurement continuel de crises récurrentes, déterminées par les révoltes des territoires assujettis, par les intrigues et les menaces de César Borgia et par les vicissitudes politiques générales de la péninsules italienne après l'arrivée des princes européens. Face à tout cela, la faiblesse ne dérivait pas seulement d'une organisation militaire inadaptée, mais aussi d'un appareil gouvernemental inadapté à contenir les pressions de cette période; elle dérivait en outre de la lutte pour la suprématie à

[358] 357 familles y sont en effet représentées, dont 114 par un seul membre et 98 par quatre membres ou plus. Par ailleurs, les membres des *arti minori* occupent 23% des sièges au sein des *Collegi* après mai 1499.
[359] 39% d'entre eux y prennent la parole, contre 66,5% pour ceux élus de décembre 1494 à mai 1499.
[360] 34% d'entre eux sont élus au moins une fois après 1495 aux conseils des *Dieci*, *Otto di guardia*, *Conservatori di legge*, *Ufficiali del Monte* et *Sei di Mercatanzia*, alors que, parmi leurs prédécesseurs, 58% y exercent au moins une charge.
[361] Roslyn PESMAN COOPER, « L'elezione di Piero Soderini...», *op. cit.*, p. 1-41.

> l'intérieur de l'État, qui, en se répercutant surtout dans la vie financière de la République, parvenait pratiquement à paralyser le gouvernement[362].

Parmi les premiers, Giambattista Ridolfi intervient au cours de la *pratica* du 13 janvier 1501 pour critiquer les contraintes liées au fonctionnement du *Consiglio maggiore* et invoquer la nécessité de revoir son fonctionnement dans un sens plus restrictif. Sa réflexion se fonde sur l'argument selon lequel « *il y a au sein du* Consiglio maggiore *d'autres choses mal faites, comme d'*imborsare *chacun, sans considérer s'il est bon ou mauvais, fou ou sage* ». Giambattista Ridolfi conclut son intervention par un rappel des usages vénitiens, assurant que si

> eux qui ont un gouvernement antique ont jugé qu'on ne peut pas dans une grande multitude pourvoir aux besoins de leur cité, on peut d'autant moins estimer que nous pouvons le faire, nous qui sommes nouveaux[363].

Sergio Bertelli précise qu'il est décidé au terme de cette réunion de créer une commission chargée de préparer un projet de loi sur la base de tels propos. Outre le même Ridolfi, on y retrouve Antonio Canigiani, Bernardo Nasi, Bernardo Rucellai et Lorenzo di Pierfrancesco de' Medici[364] qui tous, aux dires de Piero Parenti, figurent parmi les dirigeants du groupe oligarchique déjà favorables dix-huit mois plus tôt, en mai 1499, à un gouvernement restreint. S'y ajoutent Piero Soderini et Piero Guicciardini, cités par Parenti

---

[362] « *Notiamo nella vita della Repubblica fiorentina degli ultimi anni del XV secolo, un continuo affiorare di crisi ricorrenti, determinate da rivolte dei territori soggetti, dagl'intrighi e dalle minacce di Cesare Borgia e dalle generali vicissitudini politiche della penisola italiana, dopo l'arrivo dei principi europei. La debolezza di fronte a tutto ciò non derivava solo da un'inadeguata organizzazione militare ma anche da un apparato governativo inadatto a contenere le pressioni di quel periodo; derivava, inoltre, dalla lotta per il predominio all'interno dello Stato, la quale, ripercuotendosi soprattutto nella vita finanziaria della Repubblica, riusciva praticamente a paralizzare il governo* », in Roslyn PESMAN COOPER, « L'elezione di Piero Soderini… », *op. cit.*, p. 2.

[363] « [...] *et che nel Consiglio maggiore sono delle altre cose male facte come è imborsare ciascuno et sanza rispecto se è buono o tristo, pazzo o savio, et però iudicha che a volere provedere ai bisogni della Città era chi haveva recordato che il Consiglio maggiore dessi autorità del danaio al Consiglio delli 80, era a primordi uno numero di cittadini fatto dal Consiglio maggiore et così delle altre petitioni, et che in questo modo tornerebbe la reputatione drento e fuori ; et chi servissi harebbe fede di essere satisfatto, et quando questo non si obtenessi, che la promissione del danaio si osservassi per la metà et una più, et alleghò lo exemplo de Vinitiani che hanno il Consiglio dei Pregài et il Consiglio de X, colla aggiunta che è uno numero di 30, et questi consigli anchora vinchono le loro deliberationi per la metà et una più, et che loro che hanno il governo antiquo hanno iudicato che in una moltitudine grande non si possa provedere a bisogni della città loro, tanto meno è da stimare la possiamo far noi nuovi etc.* », in Sergio BERTELLI, « Piero Soderini "Vexillifer perpetuus reipublicae florentinae" 1502-1512 », *op. cit.*, p. 336. Voir également Roslyn PESMAN COOPER, « L'elezione di Piero Soderini… », *op. cit.*, p. 7-8.

[364] Voir Sergio BERTELLI, « Piero Soderini "Vexillifer perpetuus reipublicae florentinae" 1502-1512 », *op. cit.*, p. 337-338.

dans la partie adverse[365]. Seul chroniqueur à évoquer cette commission de réflexion, Piero Parenti en décrit les travaux de la sorte :

> Ceux-ci conçurent une organisation de l'État et, d'abord légèrement et sous une honnête apparence, ils tentaient d'introduire une nouvelle façon de procéder en matière d'imposition et de finances publiques. Ils voulaient que, sous couvert de faciliter la manière de faire voter les propositions financières on ôte au *Consiglio maggiore* cette autorité et qu'on la concède au conseil des Quatre-Vingts, réuni avec quelques citoyens élevés, qui continuellement et à vie seraient intervenus dans ce conseil. Les citoyens élevés étaient tous les Gonfaloniers de Justice depuis l'année 1494 jusqu'à cette date et ceux qui avaient été ambassadeurs pour le conseil des Quatre-vingt de la même année à cette date. Dans ce nombre entraient les douze hommes susnommés, ainsi qu'environ quinze des premiers citoyens, ou de ceux qui étaient considérés comme tels. Les douze susnommés hésitèrent longuement à découvrir leur volonté, car ils redoutaient l'indignation du peuple. Finalement, poussés par l'ambition, ils firent néanmoins entendre leur volonté[366].

L'idée défendue par la commission est d'établir un sénat à vie[367], sur le modèle vénitien, chargé de gérer en lieu et place du *Consiglio maggiore* les finances publiques,

---

[365] Selon Piero PARENTI, ce groupe de réflexion se composait de Giambattista Ridolfi, Antonio Canigiani, Piero Guicciardini, Bernardo Nasi, Piero Soderini, Benedetto de' Nerli, Alamanno Salviati, Guidantonio Vespucci, Bernardo Rucellai, Lorenzo Lenzi, Lorenzo di Pierfrancesco de' Medici et Luca di Antonio degli Albizzi, in Piero PARENTI, Storia Fiorentina, II, *op. cit.*, c. 159r, p. 411. Voir à ce propos Roslyn PESMAN COOPER, « L'elezione di Piero Soderini...», *op. cit.*, p. 7-8; Riccardo FUBINI, « L'uscita dal sistema politico…», *op. cit.*, p. 41-42; Rita Maria COMANDUCCI, « Impegno politico e riflessione storica. Bernardo Rucellai e gli Orti Oricellari », *op. cit.*, p. 162-163.

[366] « *Questi compilorono modo di stato, e leggermente da prima tentavano, e sotto onesto colore, introdurre nuova forma circa le imposizioni del danaio et provisioni del Comune. Volevano costoro che, sotto ombra di facilitare il modo del vincere il danaio, una volta si traessi del Consiglio Grande questa autorità e concedessisi al Consiglio delli Ottanta, insieme con alquanti magistrati della terra et con alquanti cittadini graduati, e quali al continuo e a vita loro sempre intervenissino in tale Consiglio. E' graduati erano tutti e' seduti Gonfalonieri di Iustizia dallo anno 1494 in qua, tutti e' seduti de' X della Balìa da detto tempo e tutti e' seduti imbasciadori per il Consiglio delliOttanta dal medesimo tempo in qua, nel quale numero entravano e' sopranominati XII e etiam degl'altri: circa 75 de' primi o da riputarsi primi della città. In tutto faceano questi la somma di circa 200 cittadini, a' quali si dava il pondo e governo finalmente della città. Pensarono assai e' sopradetti XII a scoprire tale loro volontà perché dubitavano della indegnazione del popolo; finalmente, tirati dalla ambizione, pure si feciono intendere. La quale loro volontà conosciutasi, e vistosi che disegnavano farsi grandi e uscire della universalità, dette assai che dire per tutta la terra: biasimavasi per lo universale tale loro disegno, e attendevasi a rompere e atraversare ciò che a tal fine si ordinassi. La Signoria, la quale fece loro spalle finché si scoprissino, non fu poi d'acordo in eseguire il loro intento, e così i Primati rimasono bianchi e in sospezione grande del popolo* », in Piero PARENTI, *Storia Fiorentina*, II, *op. cit.*, c. 159rv, p . 411-412. On trouve un bref commentaire de ce projet in Riccardo FUBINI, « Classe dirigente ed esercizio della diplomazia nella Firenze quattrocentesca. Rappresentanza esterna ed identità cittadina nella crisi della tradizione comunale », in AA.VV., *I ceti dirigenti nella Toscana del Quattrocento*, *op. cit.*, p. 128.

[367] Voir Francesco GUICCIARDINI, *Storie fiorentine*, XX, *op. cit.*, p. 337.

« *fondement de toute chose* » selon une expression souvent employée au sein des *pratiche*. Cela revient à retirer au *Consiglio maggiore* la mainmise sur le seul domaine qui vaille vraiment, ou en tout cas celui qui, dans un contexte permanent de péril militaire et de difficultés d'approvisionnement en vivres, accorde un vaste pouvoir de pression à ses titulaires. Il est intéressant que ce projet de sénat « à la vénitienne » soit évoqué par Parenti, témoin privilégié de l'attention portée à Florence sur les institutions de la Sérénissime durant les décennies précédentes. Son père, Marco, s'est en effet par le passé intéressé aux structures politiques des autres régions de la péninsule et s'est adonné à des recherches particulièrement approfondies sur Venise[368]. Dans son texte introductif aux *Ricordi Storici* de Marco Parenti, intitulé « Marco Parenti e i suoi *Ricordi storici*. Una premessa », Ricardo Fubini note combien ce dernier se passionne pour ce thème:

> Le propos primitif de Marco, tout à fait typique des années durant lesquelles était en vigueur la Ligue italique, fut de réunir une sort de recensement des potentats d'Italie et de leurs groupes dirigeants respectifs; à cette fin, par exemple, il reporta en bon ordre alphabétique la liste entière des familles nobles vénitiennes, et il insista en outre souvent auprès de son beau-frère Filippo Strozzi pour que ce dernier lui envoyât la liste complète des seigneuries féodales du Royaume de Naples. La recherche fut en effet couronnée de succès, mais la liste se révéla si longue qu'elle dut être reportée sur un fascicule à part[369].

---

[368] L'intérêt d'un certain nombre de Florentins pour les institutions vénitiennes est ainsi expliqué par Guido PAMPALONI: « *La costituzione veneziana colpiva un po' tutti, ma più particolarmente i fiorentini, per quel senso di grandezza, di perennità e di immutabilità per cui sembrava che tempo e passioni per lei non esistessero, e in questo e per questo formava un violento contrasto con la costituzione fiorentina sempre in perpetuo divenire. Noi oggi ci possiamo ben render conto delle ragioni di quelle differenze perché conosciamo le profonde diversità politico-economico-sociali delle due città, dalle quali le due costituzioni prendevano le mosse, ricevendo un impulso in questa o in quella direzione, ma per i contemporanei, o almeno per molti di essi, queste profonde cause motrici non erano avvertite e quindi si riteneva di potere impunemente e facilmente trasportare a Firenze ciò che a Venezia aveva avuto il collaudo di secoli di esperienza* », in Guido PAMPALONI, « Fermenti di riforme democratiche nella Firenze medicea del Quattrocento », in *Archivio Storico Italiano*, 429, CXIX, 1961, p. 47-48.

Voir par ailleurs Felix GILBERT, « La costituzione veneziana nel pensiero politico fiorentino », in *Machiavelli e il suo tempo*, *op. cit.*, p. 115-167 et John G.A. POCOCK, *Le moment machiavélien…*, *op. cit.*, p. 131-134. L'influence vénitienne ne s'étend cependant guère au-delà d'une fraction limitée de l'oligarchie. Voir à ce propos Jean-Louis FOURNEL et Jean-Claude ZANCARINI, « Face à l'état d'urgence…», *op. cit.*, p. 24-25. Piero PARENTI insiste cependant sur la portée symbolique du nombre de 147 charges distribuées annuellement au sein des *Tre maggiori*, basé sur celui des *Pregati* vénitiens, in Piero PARENTI, *Storia Fiorentina*, I, *op. cit.*, c. 114v, p. 175.

[369] « *Il proposito primitivo di Marco, ben tipico di quegli anni di vigore della Lega italica, fu di riunire una sorta di censimento dei potentati d'Italia e dei loro rispettivi gruppi dirigenti; a tal fine, per esempio, egli riportò in buon ordine alfabetico l'intero elenco delle famiglie nobili veneziane, e fece inoltre ripetute insistenze presso il cognato Filippo Strozzi per avere da lui la serie intera delle signorie feudali del regno di Napoli. La ricerca fu in effetti coronata da successo, ma l'elenco risultò talmente lungo da dover essere riportato in un fascicolo a parte* », in Riccardo

Marco Parenti lui-même justifie ainsi son choix de reporter la liste des familles nobles vénitiennes :

> En Italie, il […] reste quatre villes libres qui ne reconnaissent pas de seigneur: Venise, Florence, Sienne et Lucca. Et parce que seule Venise se gouverne par des gentilshommes, comme ils les appellent, tandis que dans les autres ils sont mêlés aux gens du peuple, il me plaît de faire mention de tout les maisons et familles de Venise qui participent au gouvernement et peuvent se rendre au *Consiglio maggiore*[370].

Bien que l'idée de fonder le changement institutionnel sur le régime vénitien soit ancienne et ait déjà sous-tendu la réflexion politique du temps des Médicis[371], le projet de sénat à vie imaginé par la commission des douze oligarques n'est pas retenu. Roslyn Pesman Cooper explique cet échec par le fait que « *l'initiative de la tentative de réforme de 1501 avait été prise par les* ottimati »[372]. Francesco Guicciardini l'impute pour sa part aux profondes divergences qui, sur la question de la réorganisation des institutions, divisent l'oligarchie. Pas plus qu'en 1498, celle-ci ne se présente en effet comme un bloc uni et homogène. Guicciardini écrit ainsi dans ses *Storie fiorentine* :

> On découvrit ainsi que, bien que ce mode de vivre déplût aux premiers citoyens et qu'ils désirassent qu'on le changeât et qu'on le corrigeât, néanmoins la variété des avis en leur sein, la désunion causée par diverses opinions, ainsi que le manque de confiance et d'intelligence qu'ils avaient les uns en les autres étaient si grands que, dans les choses liées à la réorganisation de l'État, on n'aurait jamais pu en rassembler douze d'une même opinion. C'était une mauvaise chose que, parmi les premiers citoyens de la cité,

---

FUBINI, « Marco Parenti e i suoi *Ricordi storici*. Una premessa », in Marco PARENTI, *Ricordi storici*, *op. cit.*, p. XIII.

[370] « *Restaci quattro città libere che non ricognoscano altro signore : Vinegia, Firenze, Siena et Lucca. Et perché sola Vinegia si regge per gentilhumenti, come loro gli chiamano, l'altre di popolari mixti, mi piace fare mentione di tutte le case et famiglie di Vinegia che hanno reggimento et possono andare nel Consiglio maggiore* […] », in Marco PARENTI, *Ricordi storici*, *op. cit.*, p. 69-70. Les listes des dirigeants des divers royaumes et cités italiennes sont portées aux pages 59 à 70. Cet intérêt pour les autres États péninsulaires se retrouve également chez Benedetto DEI, qui procède dans sa *Cronica* à l'énumération des principales familles milanaises, gênoises et vénitiennes (cette dernière liste est annoncée, mais a été perdue) en 1472, in Benedetto DEI, *La Cronica…*, *op. cit.*,c. 50r-52r, p. 116-119.

[371] « *Di Venezia, di governo libero, si parla nelle pratiche, nei brevi periodi in cui sono permesse, quando, per apparente debolezza della famiglia dominante, è possibile dire qualche verità. Idee del genere, favorevoli ad un governo ristretto alla veneziana, sono in alcuni ottimati anche al tempo di Lorenzo* », in Guidubaldo GUIDI, *Ciò che accade…*, *op. cit.*, p. 13.

[372] « *L'iniziativa del tentativo di riforma del 1501 era stata presa dagli ottimati* », in Roslyn PESMAN COOPER, « L'elezione di Piero Soderini… », *op. cit.*, p. 8.

qui avaient les mêmes jugements, il y eut, en ce qui concernait, peut-on dire, leur être, aussi peu de confiance, aussi peu d'union et aussi peu de courage[373].

Malgré l'échec de 1501, l'idée qu'une large part des difficultés tient au besoin de passer par le *Consiglio maggiore* pour entériner les décisions les plus importantes, en particulier dans le domaine financier, poursuit donc son chemin. Un an plus tard, lors de la *pratica* du 13 janvier 1502, Antonio di Piero Malegonnelle procède à une nouvelle analyse des graves dysfonctionnements constatés durant les années précédentes et énonce le diagnostic suivant:

> la santé de la cité dépend principalement du gouvernement, et celui-ci a deux difficultés: la première, de trouver une manière adaptée [*de résoudre les difficultés financières*] ; la seconde, d'obtenir son adoption au sein du *Consiglio maggiore* [374].

Aussi propose-t-il de revoir la distribution des responsabilités et de charger de cette réflexion un conseil restreint, qu'il nomme « *Consiglio scelto* », dont il précise le lendemain les modalités de création:

> Et le nombre d'hommes à élire […] ne devrait pas être inférieur à 20, ni supérieur à 30 ; […] et que le *Consiglio maggiore* les élise un par un […] pour trois ans[375].

---

[373] « […] *e così si scoperse che, benché a' primi cittadini dispiacessi questo modo di vivere e desiderassino si mutassi e emendassi, nondimeno era in loro sì grande la varietà de' pareri e la disunione causata per diversi rispetti e la poca fede ed intelligenzia avevono l'uno coll'altro, che nelle cose di racconciare lo stato non se ne sarebbe mai accozzati dodici di uno parere medesimo. Cosa brutta che tra e' primi cittadini della città e' quali avevano e' medesimi giudici, fussi, in quello che si può dire concerneva lo essere loro, sì poca fede, sì poca unione e sì poco animo* », in Francesco GUICCIARDINI, *Storie fiorentine*, XX, *op. cit.*, p. 338.

[374] « [...] *la salute della città dipende principalmente dal governo, et questo ha due difficultà: la prima, di trovare modo a proposito; la seconda, di ottenerlo nel Consiglio. Et e' più convengono che le provisioni si vinchino nel Consiglio Grande per la metà et una più, et per farlo iudicano che si faccia isbarra inanzi di uno Consiglio scelto.* [...] *Ma nasce difficultà del creare il Consiglio scielto, et facendosi nel Consiglio Grande è da temere non di faccino di quelli non sarebbono a proposito; ma quando si dica v'intervenghino li 80 et altri Magistrati, si risponde saranno molti uomini da bene che non haranno havuto tale dignità. Et quando la Signoria et e' Collegi dichino questi sieno dessi, è da credere che il Consiglio nolli accepterà; in darli alla sorte è cosa da temere non seguissi disordine, perché le case medesime se ne accorderebbono. Era chi ricordava di pigliare tucti quelli che havessino da anni 45 in su, et in questo anchora è il suo ma; et però si risolvono che ciascuno dessi il suo modo, havendone 16 o 20 per quartieri; et per aventura accozzandoli tucti se ne farebbe uno buono, pigliando di questo una cosa et dello altro uno altro* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, c. 384v-385r, p. 721.

[375] « *Et il numero delli homini da eleggersi secondo loro non verrebbe essere meno di 20 né più di 30;* [...] *et che il Consiglio li elegessi membro per membro da tale età in su, et fare la provisione per 3 anni* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, c. 386r, p. 723. Sur ce projet de

Bien qu'elle aussi reste sans suite, cette proposition reflète l'état d'esprit de nombreux membres des *pratiche* et, au-delà, d'une partie non négligeable de l'oligarchie. Selon Riccardo Fubini, la création du Gonfaloniérat à vie doit être perçue comme une réaction à ces pressions oligarchiques qui visent à instaurer une assemblée réduite. Ainsi, écrit-il, cette

> proposition, qui reprenait le vieux projet savonarolien d'instituer un Gonfalonier à vie - proposition inopinément formulée dans les *consulte* de juillet-août 1502, mettant momentanément en sourdine la réforme constitutionnelle sur le conseil restreint jusqu'alors en débat, même si ce n'était pas dans la forme radicale qui avait été décidée en privé - fut en réalité conçue comme destinée à bloquer un tel projet révolutionnaire[376].

Roslyn Pesman Cooper y voit elle aussi le signe de l'échec des projets visant à restreindre le gouvernement. Elle affirme ainsi, sans chercher à nuancer ses propos, que

> la concrétisation de la réforme électorale dans l'élection d'un Gonfalonier à vie constitua une victoire des partisans du gouvernement populaire. […] Le *Consiglio maggiore* approuva la réforme dans l'espoir qu'elle marque le début d'une ère nouvelle; une ère qui voit la solution des problèmes qui avaient tourmenté la République après 1494[377].

On peut en effet comprendre l'instauration du Gonfaloniérat à vie comme une tentative, de la part des milieux populaires, d'accroître le rôle de la *Signoria* - et, par voie de conséquence, des *Tre maggiori* - en investissant sa plus haute personnalité d'un rôle politique plus marqué. Il est à noter que nulle part dans les registres des *pratiche* de l'automne 1502 il n'est fait mention d'une quelconque discussion à ce sujet avant l'annonce de l'intronisation de Piero Soderini lors de la réunion du 9 novembre 1502[378]. Cette lacune

---

réforme et les principales modifications envisagées, voir Piero PARENTI, *Storia Fiorentina*, II, *op. cit.*, c. 196v, p. 489.

[376] « *Pare ora a me evidente che la proposta, che ritornava sul vecchio proposito savolaroliano di istituiore il Gonfalonierato vitalizio – proposta inopinatamente formulata nelle Consulte di luglio-agosto 1502, mettendo momentaneamente a tacere la riforma costituzionale, fin qui dibattuta, del Consiglio ristretto, anche se non nella forma radicale che era stata privatamente concordata – fu in realtà concepita come volta a bloccare un simile rivoluzionario progetto* », in Riccardo FUBINI, « L'uscita dal sistema politico…», *op. cit.*, p. 42.

[377] « *Il concretizzarsi della riforma costituzionale nell'elezione di un gonfaloniere a vita costituì una vittoria dei sostenitori del governo popolare.* [...] *Il Consiglio maggiore approvò la riforma nella speranza ch'essa segnasse l'inizio di una nuova era; un'era che vedesse la soluzione dei problemi che avevano tormentato la Repubblica dopo il 1494* », in Roslyn PESMAN COOPER, « L'elezione di Piero Soderini… », *op. cit.*, p. 17.

[378] Sur le contexte de la création du Gonfaloniérat à vie, voir le commentaire au texte du 26 août 1502 instituant cette charge et réformant le conseil des Quatre-Vingts, in Giorgio CADONI (a cura di), *Provvisioni*

est d'autant plus intéressante que de nombreux membres de cette assemblée ont indiqué au cours des mois précédents leur volonté de limiter l'accès aux plus hautes responsabilités publiques et de créer des commissions restreintes destinées à gérer les questions les plus délicates, en particulier en matière financière. Le « *Consiglio scelto* » évoqué par Malegonnelle y trouve également un large écho, tandis qu'il est fait allusion, lors de la *pratica stretta* du 6 juillet 1502 consacrée à la refonte du « *modo del governo* »[379], au projet, préalable à l'instauration du Gonfaloniérat à vie, d'un Gonfalonier de Justice élu pour six ans renouvelables[380]. Aucune mention de la naissance future du Gonfaloniérat à vie ne figure cependant dans les comptes rendus des *pratiche* de l'automne 1502. Cette absence remarquable pourrait être un indice tendant à montrer l'hostilité du conseil à ce projet et donc à cautionner l'hypothèse de Riccardo Fubini[381].

Dès lors, pourquoi l'un des principaux promoteurs du projet de sénat à vie serait-il élu au Gonfaloniérat à vie, organe promu par les catégories médianes[382] ? Ce choix tient sans doute en grande partie au fait que, lors de son premier passage au Gonfaloniérat de Justice,

---

concernenti l'ordinamento della Repubblica fiorentina, II, *op. cit.*, p. 229-234. Absente des comptes rendus des *pratiche*, l'instauration du Gonfaloniérat à vie l'est presque autant des textes des chroniqueurs contemporains, qui peinent à dépasser le cadre de la simple description, dénuée de portée analytique. Voir par exemple Biagio BUONACCORSI, *Diario...*, *op. cit.*, c. 44v-45r, p. 267

[379] Voir, à propos de ce projet, Sergio BERTELLI, « Petrus Soderinus Patriae Parens », *op. cit.*, p. 95-97.

[380] L'orateur qui intervient pour le quartier de Santo Spirito propose ainsi « *che si facci uno Gonfaloniere di Iustitia per tucta la città per 5 anni, da eleggersi pel Cosiglio Grande, dove ciascuno del Consiglio habbi a nominare uno, che gli piace; et resti quello delle più fave, vincendo il partito. Habbi la auctorità che ha al presente, et di più possi intervenire per uno in tucti e' Magistrati, tanto per le cose appartenenti alo stato quanto per le cose civili et criminali; et possi, oltre a' preposti di tali Magistrati, preporre lui quello li occorressi circa alla materia della quale si tractassi* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, c. 44v-45r, p. 822. Il est à noter qu'aucun représentant des trois autres quartiers ne commente ce projet. L'existence de celui-ci nous est confirmée par Bartolomeo CERRETANI: « *Pe' quali accidentti, pratichato la signoria assai e penssando al tutto di rassettare in qualche buona forma, creorono una provisione che la sua conclusione era che si facessi un dogie overo ghonfaloniere con moltte apartenenze e forte regholato co lleggie per 6 anni, con poterllo raffermare 6 altri anni, la qual provisione non passò l'otantta* », in Bartolomeo CERRETANI, *Storia fiorentina*, *op. cit.*, c. 294v, p. 305.

[381] Sergio BERTELLI est d'un avis tout à fait opposé. Il fonde son opinion sur l'appui reçu par Soderini de la part de certaines grandes familles de l'oligarchie, en particulier les Salviati, et sur la dureté des accusations de Luigi Mannelli à son encontre lors de son allocution au sein des *pratiche* du 16 mars 1503 (que nous commenterons par la suite). Voir Sergio BERTELLI, « Di due profili mancati...», *op. cit.*, p. 582-604. Nous pensons pour notre part que l'attaque de Mannelli n'est pas tant dirigée, comme le pense BERTELLI, contre Soderini et ses « *consorti* » (p. 591) que, plus largement et dans le cadre de l'antagonisme social que nous avons mis en évidence précédemment, contre les oligarques qui ont occupé des fonctions officielles depuis décembre 1494, en particulier au sein du conseil des *Dieci*.

[382] Sur les conditions de l'élection de Piero Soderini, voir Bartolomeo CERRETANI, *Storia fiorentina*, *op. cit.*, c. 300rv, p. 310-311; Biagio BUONACCORSI, *Diario...*, *op. cit.*, c. 45rv, p. 268; Francesco GUICCIARDINI, *Storie fiorentine*, XXIII, *op. cit.*, p. 378-390; Filippo de' NERLI, *Commentari..*, *op. cit.*, p. 92-93. Voir par ailleurs Andrea MATUCCI, « L'elezione al gonfalonierato perpetuo di Piero Soderini nella *Storia Fiorentina* di Piero Parenti », *op. cit.*, p. 273-279, ainsi que Roslyn PESMAN COOPER, « L'elezione di Piero Soderini… », *op. cit.*, p. 12-41.

en mars-avril 1501, à un moment où couvait la crise d'Arezzo, Piero Soderini a tenté d'impliquer davantage les membres des *Tre maggiori*, et en particulier des *Collegi*, dans la prise de décisions politiques, au détriment des conseils plus restreints tels que les *Dieci*, habitués jusqu'alors à détenir le monopole sur les questions de cette nature[383]. Dans ses *Storie fiorentine*, Francesco Guicciardini, par ailleurs convaincu que l'une des causes de l'échec du régime sodérinien tient à cette intrusion d'hommes ayant une faible expérience des affaires publiques, l'accuse d'avoir provoqué cette ingérence des « *uomini di mezzo* » dans la définition des grandes orientations politiques de la cité:

> Et il fut nécessaire de suivre leur opinion, parce que, après l'élection au Gonfaloniérat de Piero Soderini, et comme ce dernier les y avait habitués, ils avaient pris tant de licence et d'autorité qu'ils voulaient tout connaître des choses publiques et faire en sorte qu'on les discute à leur manière; et l'on perdit ainsi l'occasion de récupérer Arezzo facilement et avec des dépenses limitée par la faute, comme on l'a dit, des *Collegi*, et, si tous ne pensèrent pas ainsi, les plus sages virent quelle fut l'erreur de Piero Soderini, qui leur fit supporter, par son ambition, tout le poids de la cité[384].

Roslyn Pesman Cooper voit elle aussi dans le choix de Soderini une preuve de la victoire politique des milieux populaires[385], rejoignant par là même l'avis exprimé par le personnage de Giovanni di Bernardo Rucellai, auquel Bartolomeo Cerretani, dans son *Dialogo della mutazione di Firenze*, fait dire de Piero Soderini qu'il tint

> davantage compte et avec plus de diligence des finances publiques que de l'avis des sages, [*et*] il commença à se gouverner selon son propre avis ou selon celui d'hommes faibles. C'est la raison pour laquelle nombreux furent ceux qui, parmi la noblesse,

---

[383] Humfrey C. BUTTERS confirme cette idée: « *But citizens who did not want the constitution to be made more oligarchical were encouraged by the fact that when Soderini had been* Gonfaloniere *in 1501, he had shown a preference for well-peopled debates rather than the pratiche strette favoured by some patricians* », in Humfrey C. BUTTERS, « Piero Soderini and the Golden Age », in *Italian Studies*, XXXIII, 1978, p. 58.

[384] « *E fu necessario seguitare el loro parere, perché, da poi che Piero Soderini era stato gonfaloniere, avevano, avezzi da lui, presa tanta licenzia ed autorità, che volevano intendere tutte le cose publiche, e che le si deliberassino a modo loro; e così si perdé la occasione di ricuperare Arezzo facilmente e con poca spesa, per cagione, come si è detto, de' collegi, e si vedde non per ognuno, ma pe' più savi, quanto fussi stato lo errore di Piero Piero Soderini in avere per ambizione messo adosso a loro tutto el pondo della città* », in Francesco GUICCIARDINI, *Storie fiorentine*, XXII, *op. cit.*, p. 358-359.

[385] Voir Roslyn PESMAN COOPER, « L'elezione di Piero Soderini a gonfaloniere a vita », *op. cit.*, p. 17.

devinrent ses ennemis et commencèrent à songer à la manière de pouvoir s'affranchir de son autorité avec toute la ville[386].

Cette prise de position ne reflète cependant sans doute pas la complexité de la situation. Sergio Bertelli parle à l'inverse d'une victoire des oligarques qui, bien qu'ils aient dû renoncer à leur projet initial de conseil restreint, atteignent néanmoins leur objectif principal, la modification des institutions[387]. Il y voit ainsi

> la convergence des votes des vieux « *arrabbiati* » (o « *disperati* ») et des ennemis des Médicis, ce qui donne à cette élection une teinte non pas « populaire », mais oligarchique – ou mieux, d'une partie des *Ottimati* (Alamanno et Iacopo Salviati de son côté, Bernardo Rucellai et Lorenzo di Pierfrancesco de Médicis du côté adverse)[388].

Sergio Bertelli appuie son raisonnement sur une analyse des premières décisions de Piero Soderini après son élection, et en particulier sa déclaration d'intention prononcée le 18 novembre 1502 devant le conseil des Quatre-Vingts :

> Son premier acte, après sa prise de fonction, fut de rassembler le conseil des Quatre-Vingts, le 18 novembre. Au moment de discuter les termes de la réforme constitutionnelle, beaucoup ont vu ce conseil comme le futur sénat, éventuellement élargi. Devant les Quatre-Vingts, Piero Soderini prononça un important discours, qui clarifia son programme. Ils promit de rassembler leurs dirigeants une fois par semaine, pour discuter de « *quelle cose che sono degne di loro notitia* » […]. Nous sommes là sans aucun doute face à un programme destiné à renforcer l'autorité du groupe oligarchique

---

[386] « *Il quale tenuto più conto e con maggiore diligentia delle pecunie publiche che del consiglio de' savi, si cominciò a guidare per suo consiglio o d'huomini deboli; di che molti della nobiltà gli diventorno inimici e cominciorno a pensare in che modo gli fussino potuti con la città uscir di sotto* », in Bartolomeo CERRETANI, *Dialogo della mutatione di Firenze*, *op. cit.*, c. 147r, p. 26-27.

[387] « *I piani per un riassetto costituzionale restavano immutati; quella che cambiava era la strategia per la loro attuazione* », in Sergio BERTELLI, « Petrus Soderinus Patriae Parens », *op. cit.*, p. 98. Voir également à ce sujet Sergio BERTELLI, « Piero Soderini "Vexillifer perpetuus reipublicae florentinae" 1502-1512 », *op. cit.*, p. 333-359.

[388] « [...] *mentre io vi ho piuttosto visto il convergere dei voti dei vecchi « arrabbitai » (o « disperati ») e dei nemici dei Medici, dando cioè a quell'elezione una coloritura non già « popolare », ma oligarchica – meglio, d'una parte degli Ottimati (Alamanno e Jacopo Salviati suoi sostenitori, Bernardo Rucellai e Lorenzo di Pierfrancesco de' Medici suoi oppositori)* », in Sergio BERTELLI, « Piero Soderini "Vexillifer perpetuus reipublicae florentinae" 1502-1512 », *op. cit.*, p. 335.

contre le *Consiglio maggiore*, conformément aux vœux du groupe d'Alamanno Salviati[389].

Quelques jours plus tôt Piero Soderini s'était déjà exprimé, pour la première fois en tant que Gonfalonier à vie, devant les membres de la *pratica* réunie le 9 novembre, parmi lesquels se trouvaient déjà les Quatre-vingts, mêlés aux membres des autres magistratures, en particulier les *Dieci* et les *capitani di Parte guelfa*, ainsi que d'« *environ quatre-vingts citoyens parmi les premiers de la cité* »[390]. Dans le compte rendu de la réunion, son discours liminaire sonne pourtant de manière très neutre. Soderini y réclame surtout que les citoyens convoqués au sein des différents conseils et magistrature, en particulier le *Consiglio maggiore*, répondent aux convocations, et que les ambassadeurs et les commissaires désignés ne refusent pas leur charge. Il n'est pas davantage question dans les interventions successives de Soderini devant les *pratiche* de la volonté de renforcer l'autorité des Quatre-Vingts.

En 1502, comme nous le verrons par la suite, le conseil des Quatre-vingts n'est déjà plus un organe entièrement dévoué à l'oligarchie et l'on trouve également en son sein des représentants des catégories médianes. Aussi l'oligarchie lui préfère-t-elle l'assemblée des *pratiche*, où son influence n'est guère contestée. Par ailleurs, certains oligarques qui se sont déclarés en faveur de l'instauration du Gonfaloniérat à vie, à l'image de Bernardo Rucellai, ne masquent guère, par la suite, leur insatisfaction, car ils auraient souhaité une réforme des institutions plus radicale. Ainsi, écrit Felix Gilbert au sujet de Bernardo Rucellai,

> la création d'un Gonfalonier à vie dut lui apparaître comme un pas en avant dans la bonne direction, mais seulement si elle s'accompagnait de l'abolition du *Consiglio maggiore*; et cette seconde partie du programme paraissait à Rucellai plus importante

[389] « *His first act, after his assumption of office, was to assemble the Council of Eighty, on the 18th of November. In discussing the terms of the constitutional reforms, many had regarded that Council as the future Senate, eventually enlarged. To the Eighty, Piero Soderini made an important speech, clarifying his own program. He promised to assemble their board once a week, to discuss together* 'quelle cose che sono degne di loro notitia' […]. *No doubt, we are facing a program to renforce the authority of the oligarchic group, against the Great Council, as was the wish of Alamanno Salviati's group* », in Sergio BERTELLI, « Machiavelli and Soderini », *op. cit.*, p. 14. La même idée est exprimée également in Sergio BERTELLI, « Petrus Soderinus Patriae Parens », *op. cit.*, p. 99 et in « Piero Soderini "Vexillifer perpetuus reipublicae florentinae" 1502-1512 », *op. cit.*, p. 339.

[390] « […] *alla presentia del Consiglio delli 80 et di circa a 80 cittadini de' primi della città* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, c. 80r, p. 856.

même que la première […]. À son avis, pour employer des termes plus modernes, Soderini avait trahi sa classe en acceptant d'être élu dans de telles circonstances[391].

Face à la complexité de cette question, où des intérêts particuliers viennent se mêler à de plus larges antagonismes sociaux, Andrea Matucci reconnaît avoir quelques difficultés à privilégier l'une ou l'autre explication:

> Peut-être demandera-t-on à la recherche de nouveaux approfondissements, ou peut-être faudra-t-il justement reculer devant un problème impossible à résoudre. Ou bien, peut-être le problème est-il mal posé, dans le sens qu'il ne s'agit pas d'un problème historiographique, mais d'un problème politique; durant ces jours, durant ces heures se catalysa peut-être l'entière complexité d'une période et d'une expérience, l'expérience florentine, parmi les plus importantes des années que nous plaçons à l'origine de l'ère moderne. Peut-être, alors, l'analyse dont nous devons repartir n'est-elle pas une analyse purement historiographique, mais est-elle une analyse qui lie la mémoire des événements à l'effort de construction d'une théorie politique[392].

Sans doute n'a-t-on pas assez pris en considération jusqu'à présent le fait qu'en 1502 l'ordonnancement institutionnel apparaît fragilisé par le conflit qui oppose oligarques et catégories médianes au sujet du conseil des *Dieci*. L'idée que les institutions doivent être modifiées pour que soit préservée l'existence même de la république se répand ainsi dans de larges couches du personnel politique, ce que confirme Roslyn Pesman Cooper :

> il semble pourtant qu'en janvier de l'année suivante la conviction de la nécessité de rendre plus stable le gouvernement, pour ne pas le voir s'écrouler, se soit répandue

---

[391] « *La creazione di un Gonfaloniere a vita dovette sembrargli un passo in avanti verso la giusta direzione, ma soltanto se accompagnato dalla abolizione del Gran Consiglio; e questa seconda parte del programma sembrava a Rucellai persino più importante della prima. [...] A suo parere, per dirla in termini moderni, Soderini aveva tradito la sua classe accettando l'elezione in simili circostanze* », in Felix GILBERT, « Bernardo Rucellai e gli Orti Oricellari. Studio sull'origine del pensiero politico moderno », *op. cit.*, p. 25.

[392] « *Forse andranno chiesti alla ricerca nuovi approfondimenti, o forse bisognerà proprio arretrare di fronte a un problema irresolvibile. Oppure, forse, il problema è mal posto, nel senso che non è un problema storiografico, ma un problema politico; forse in quei giorni, in quelle ore si catalizzò l'intera complessità di un periodo e di un esperienza, quella fiorentina, fra i più importanti in quel giro di anni che definiamo iniziali dell'età moderna. Forse, allora, l'analisi da cui dobbiamo ripartire non è un'analisi puramente storiografica, ma è un'analisi che unisce la memoria degli eventi allo sforzo di costruzione di una teoria politica* », in Andrea MATUCCI, « L'elezione al gonfalonierato perpetuo di Piero Soderini nella *Storia Fiorentina* di Piero Parenti », *op. cit.*, p. 277.

aussi parmi les partisans du gouvernement populaire, à l'intérieur de la classe moyenne[393].

De même, selon G. A. Pocock, l'instauration du Gonfaloniérat à vie,

> une imitation patente de la fonction du Doge à Venise, fut prise dans l'espoir que les relations entre le petit nombre et le grand nombre se trouveraient stabilisées par l'adjonction d'un personnage unique[394].

L'instauration du Gonfaloniérat à vie et l'élection de Piero Soderini à cette fonction viennent donc en réalité sanctionner un nouvel équilibre institutionnel, bien différent de celui qui a été instauré par le texte du 23 décembre 1494. En donnant à chaque groupe l'impression d'avoir fait pencher la balance de son côté, elles permettent de surmonter la crise ouverte qui a paralysé l'ordonnancement institutionnel durant plus de deux ans. En ce sens, l'arrivée à la tête de l'État de Piero Soderini - un oligarque, certes, soucieux cependant d'associer davantage les milieux populaires à la gestion des affaires publiques - peut être assimilée à une forme de consensus, ou tout au moins de *modus vivendi* acceptable par toutes les parties[395]. En même temps, elle officialise et sanctionne la nouvelle forme de pratique politique qui s'est progressivement imposée depuis décembre 1494, mais surtout après le 31 mai 1499. Celle-ci repose sur une dissociation des différents leviers du pouvoir et sur un partage de l'influence politique entre *popolani*, majoritaires au sein du *Consiglio maggiore* et des *Tre maggiori*, et oligarques, dans l'ensemble plus qualifiés, plus expérimentés et donc plus à même d'intervenir efficacement au sein des conseils restreints. Dans ce contexte non plus de concurrence dommageable pour tous, mais plutôt de complémentarité forcée, la vision d'une élite politique unique, homogène et monolithique telle que l'a décrite Roslyn Pesman Cooper semble donc quelque peu dépassée. Point d'aboutissement d'un processus de dégradation initié en décembre 1494, l'instauration du Gonfaloniérat à vie peut donc être considérée, à la suite de Riccardo Fubini, comme un

---

[393] « […] *sembra, però, che nel gennaio seguente la convinzione della necessità di rendere più stabile il governo, per non vederlo crollare, si fosse diffusa anche tra i sostenitori del governo popolare, all'interno della classe media* », in Roslyn PESMAN COOPER, « L'elezione di Piero Soderini… », *op. cit.*, p. 8-9.

[394] John G.A. POCOCK, *Le moment machiavélien…*, *op. cit.*, p. 135.

[395] Nous rejoignons ici l'avis de Roslyn PESMAN COOPER, qui écrit à ce propos: « *Pier Soderini, far from seeking princely power, viewed his election as a mandate to restore stability and strength to the governo popolare, and it was to this end that he exercised his office* », in Roslyn PESMAN COOPER, « Pier Soderini: Aspiring Prince or Civic Leader ? », *op. cit.*, p. 43.

véritable point de référence: qu'elle représente pour Guicciardini le point de départ pour une réforme capable de qualifier un groupe de gouvernement non plus factieux et à la hauteur de ses devoirs, légitimé à l'intérieur de l'ordonnancement républicain en vigueur; ou bien qu'elle constitue pour Machiavel une nette démarcation par rapport à toute confusion ultérieure entre « public » et « privé »[396].

[396] « *Per l'esattezza è la data del 1502 che può essere indicata come il vero punto di riferimento: che rappresentasse essa per Guicciardini il punto di partenza per una riforma capace di qualificare un ceto di governo non più fazioso e all'altezza dei compiti, legittimato entro il vigente ordinamento repubblicano; o costituisse per Machiavelli una precisa demarcazione rispetto a ogni ulteriore confusione di "pubblico" e "privato"* », in Riccardo FUBINI, « L'uscita dal sistema politico…», *op. cit.*, p. 46.

SECONDE PARTIE

LES *PRATICHE*, UN LABORATOIRE POLITIQUE ?

Troisième chapitre
Une assemblée au cœur du pouvoir

III.1. LA PLACE DE L'ASSEMBLÉE DES *PRATICHE* DANS LES NOUVELLES INSTITUTIONS

III.1.1. Historique de l'assemblée des *pratiche*

Dans le contexte de recomposition des rapports socio-politiques né au terme du « *moment savonarolien* », l'assemblée des *Consulte e pratiche*[397] trouve rapidement sa place au sein de l'ordonnancement institutionnel républicain, dont elle devient l'un des piliers, au même titre que le *Consiglio maggiore*, les *Tre maggiori* ou le conseil des *Dieci*. Même si leur existence n'est pas prévue par le texte du 23 décembre 1494, les *pratiche*, issues d'une tradition de conseil remontant au Moyen Âge[398], sont consubstantielles aux institutions nouvelles et s'imposent dès les premiers jours de janvier 1495 non seulement comme un élément fondamental de gestion de la cité, mais aussi comme un instrument essentiel dans

[397] Pour des raisons de commodité lexicale, mais également de cohérence avec le vocabulaire utilisé dans la littérature consacrée à cette assemblée, nous avons fait le choix de la désigner sous le vocable de « *pratica* » et non de « *consulta* », comme on la trouve parfois nommée.

[398] Il convient de préciser que, dans la langue toscane médiévale, le mot « *consiglio* » englobe non seulement l'espace où se réunit l'assemblée et les attributions purement consultatives de celle-ci, mais également la conséquence du conseil, c'est-à-dire la décision future. Sur le recours au conseil au Moyen Âge, en particulier dans les domaines théologique, familial et judicaire, voir Carla CASAGRANDE, Chiara CRISCIANI, Silvana VECCHIO (a cura di), *Consilium. Teorie e pratiche del consigliare nella cultura medievale*, Firenze, Sismel-Edizioni del Galluzzo, 2004. Sur l'influence du « *consilium* » juridique dans l'histoire de la pensée politique, voir les commentaires de Diego QUAGLIONI au « *consilium* » inédit de Baldo degli Ubaldini consacré à « *"questione ebraica" e usura* », in Diego QUAGLIONI, « *Civilis sapientia* ». *Dottrine giuridiche e dottrine politiche fra medioevo ed età moderna*, Saggi per la storia del pensiero giuridico moderno, Rimini, Maggioli Editore, 1989, p. 169-191.

Sur le passage des *collegia sapientum* médiévaux aux *pratiche*, ainsi que sur la distinction entre les terme « *consulta* », « *colloquio* » et « *reformationes* », voir Sergio BERTELLI, « Il potere nascosto: i *consilia sapientum* », in AA.VV., *Forme e tecniche del potere nella città (secoli XIV-XVII)*, Annali della Facoltà di Scienze Politiche dell'Università di Perugia, a.a.1979-1980, n° 16, Perugia, Università di Perugia, 1980, p. 12-13 et 19-20.

la lutte pour la suprématie politique. Rappelons, selon la définition donnée par Riccardo Fubini, que

> par le terme de « *Consulta* » (ou, selon l'usage plus habituel, même si inexact, de « *Pratica* »), on désigne ces réunions convoquées par la *Signoria* pour « *consultare* », c'est-à-dire contribuer, de manière encore informelle (ou, dans le sens technique médiéval, « privée »), à instruire les sujets proposés par la magistrature, à laquelle en dernier ressort appartenait formellement la décision publique, qu'on devait ou non présenter au vote conciliaire[399].

Les *pratiche* sont donc une assemblée consultative, dont les recommandations n'entraînent aucune obligation pour l'organe responsable de leur convocation. C'est sans doute pour cette dernière raison que les registres des *pratiche* conservés à l'Archivio di Stato di Firenze ont longtemps fait l'objet d'un désintérêt que Felix Gilbert attribue à la convergence de diverses causes:

> La nature purement consultative des réunions des *pratiche* et le fréquent manque de conclusions font en sorte qu'il est difficile de déterminer jusqu'à quel point ces réunions influençaient et déterminaient la politique florentine: il s'ensuit donc que le rôle précis de chaque réunion peut être établi seulement en faisant référence à d'autres documents. Et enfin les documents des *pratiche* ne sont pas nécessaires à une reconstruction purement factuelle des vicissitudes historiques. En outre, du moment que les séries documentaires des *pratiche* ne sont pas conservées de manière satisfaisante, elles ne peuvent éclairer qu'un nombre réduit de problèmes qui tourmentent la vie politique florentine entre 1494 et 1512[400].

---

[399] « *Col termine di 'Consulta' (o, secondo l'uso più consueto anche se inesatto, di 'Pratica') si intendono quelle riunioni convocate dalla Signoria per "consultare", vale a dire contribuire in modo ancora informale (o, nel senso tecnico medievale, 'privato') a istruire le materie proposte dall'ufficio, al quale ultimo formalmente spettava la pubblica delibera, da presentare o meno al voto consiliare* », in Riccardo FUBINI, « L'uscita dal sistema politico... », *op. cit.*, p. 36.

[400] « *La natura puramente consultativa delle riunioni delle Pratiche e la frequente mancanza di conclusioni, fanno sì che sia difficile giudicare fino a che punto quelle riunioni medesime influenzassero e determinassero la politica fiorentina: dal che deriva che il ruolo preciso di ogni riunione si può stabilire solo facendo riferimento ad altri documenti. E da ultimo i documenti delle Pratiche non sono necessari per una ricostruzione puramente fattuale delle vicende storiche. Inoltre, dal momento che le serie documentarie delle Pratiche sono conservate in modo poco soddisfacente, esse possono riuscire illuminanti solo per un ristretto numero di problemi che travagliano la vita politica fiorentina tra il 1494 e il 1512* », in Felix GILBERT, « Le idee politiche a Firenze al tempo di Savonarola e Soderini », in *Machiavelli e il suo tempo*, *op. cit.*, p. 75.

Grâce à l'important travail de publication des comptes rendus des réunions des *pratiche* mené depuis 1988 par Denis Fachard, ce dernier argument n'a plus lieu d'être, si bien que les travaux de cet organe nous sont désormais pleinement accessibles et qu'il est désormais possible d'en décrire le fonctionnement et le rôle.

L'existence des *pratiche* n'est pas strictement liée à l'ordonnancement institutionnel né en décembre 1494. Cette assemblée existait en effet déjà sous les gouvernements oligarchique et médicéen et elle a conservé la plupart de ses caractéristiques au fil du temps. Il faut ainsi remonter au 18 avril 1349 pour retrouver le premier recueil des *Libri di Consulte e Pratiche*[401]. Les comptes rendus des réunions se prolongent sans interruption notable jusqu'au 19 juin 1480, date à laquelle la création du conseil médicéen des Soixante-Dix, dont les attributions semblent assez proches de celles des *pratiche*, rend moins nécessaire la convocation de celles-ci[402]. Ainsi, écrit Guidubaldo Guidi,

> depuis le milieu du XIVe siècle, sur beaucoup de problèmes de gouvernement, la *Signoria* (et, par son intermédiaire, d'autres magistratures), avant de prendre une décision ou de délibérer, entend une « *pratica* », une « *consulta* ». Dans cette assemblée, appelée à exprimer seulement un avis, se réunissent les membres des plus importantes institutions et un certain nombre de citoyens, normalement choisis parmi ceux qui étaient particulièrement capables et influents et qui, à ce moment-là, ne recouvraient pas de responsabilités importantes. Les *consulte* ont eu une importance notable dans la vie politique florentine et on a eu recours à elles de manière continue à partir de la

[401] Des premières décennies d'activité de cette assemblée, seuls ont été publiés les comptes rendus des réunions de l'année 1401, in Elio CONTI (a cura di), *Le "Consulte" e "Pratiche" della repubblica fiorentina nel Quattrocento*, Firenze, Università degli Studi, 1981. Pour une bibliographie des premières publications partielles de comptes rendus de *pratiche*, voir Alison BROWN, « Florence, Renaissance and early Modern State. Reappraisals », in *The Medici in Florence. The exercise and language of power*, Firenze, Leo S. Olschki - Perth, University of W. Australia Press, 1992, p. 314-315.

[402] Voir Guidubaldo GUIDI, *Lotte, pensiero e istituzioni politiche...*, *op. cit.*, p. 35. Sur la superposition de compétences entre le conseil des *pratiche* et celui des Soixante-dix, voir Nicolai RUBINSTEIN, « Le dottrine politiche nel Rinascimento », *op. cit.*, p. 239; Riccardo FUBINI, « L'uscita dal sistema politico...», *op. cit.*, p. 37-39. Stefano TELVE semble pour sa part croire non à la suspension de l'activité des *pratiche* entre 1480 et 1495, mais plutôt à celle de la transcription écrite des discussions qui s'y tiennent, in Stefano TELVE, *Testualità e sintassi...*, *op. cit.*, p. 14. Cela nous semble cependant peu probable, dans la mesure où le passage de l'oralité à l'écriture est, nous le verrons par la suite, une caractéristique essentielle de cette assemblée.

moitié du XIVe siècle, à l'exception de brèves interruptions[403].

Bien que plus nuancé, Nicolai Rubinstein confirme la progressive désuétude du conseil et signale que

> les comptes rendus des *Pratiche* s'interrompent en 1480 et, bien que cela soit dû plus à la destruction des registres postérieurs qu'à l'absence de réunions, celles-ci étaient déjà devenues beaucoup moins fréquentes et moins longues avant 1480[404].

Nicolai Rubinstein précise toutefois en note que,

> pour toute la période de la suprématie de Lorenzo [*de' Medici*], il n'est resté qu'un seul registre de *Consulte e Pratiche* et ses rares comptes rendus soulignent un contraste criant avec ceux des précédents volumes; en règle générale seulement peu de discours y sont reportés et les discussions y sont d'habitude rares ou absentes[405].

Tout laisse donc à penser que, bien que les comptes rendus des réunions fassent défaut après 1480, l'habitude de convoquer un nombre restreint de citoyens pour réfléchir à des questions de gouvernement ne disparaît pas après cette date. Bien qu'elles ne possèdent pas toutes les caractéristiques transmises par la tradition, on continue de désigner ces réunions informelles par le terme générique de « *pratica* ». Francesco Guicciardini décrit ainsi la réunion convoquée le 6 décembre 1479 par Lorenzo de' Medici :

---

[403] « *Sin dalla metà del 1300, su molti problemi di governo, la signoria (e, suo tramite, altri uffici) prima di assumere una decisione o deliberazione, sentono una "pratica", una "consulta". In questo consesso, che è chiamato ad esprimere soltanto un parere, si riuscono i componenti delle più importanti istituzioni e un certo numero di cittadini, normalmente scelti tra quelli particolarmente capaci e influenti che in quel momento non coprono incontri di importanza. Le consulte hanno avuto una notevole importanza nella vita politica fiorentina e di esse ci si vale continuativamente dalla metà del Trecento in poi, salvo brevi interruzioni* », in Guidubaldo GUIDI, *Lotte, pensiero e istituzioni politiche...*, *op. cit.*, p. 76. Sur la place des *pratiche* au sein des institutions à la fin du XIVe siècle et durant la première moitié du XVe siècle, voir Riccardo FUBINI, « Dalla rappresentanza sociale alla rappresentanza politica. Sviluppi politico-costituzionali in Firenze dal Tre al Cinquecento », in *Italia quattrocentesca. Politica e diplomazia nell'età di Lorenzo il Magnifico*, Milano, Franco Angeli, 1994, p. 44-45. Sur leur place au sein du régime médicéen, voir Nicolai RUBINSTEIN, *Il governo di Firenze sotto i Medici*, *op. cit.*, Appendice XIII, p. 431-432.

[404] « *I verbali delle Pratiche si interrompono al 1480 e, sebbene questo fosse dovuto più alla distruzione dei registri posteriori, che non alla mancanza di riunioni, esse erano già diventate molto meno frequenti e meno lunghe prima del 1480* », in Nicolai RUBINSTEIN, *Il governo di Firenze sotto i Medici*, *op. cit.*, p. 2.

[405] « *Per l'intero periodo della supremazia di Lorenzo* [de' Medici] *ci è rimasto un solo registro di Consulte e Pratiche e i suoi scarsi verbali sono in stridente contrasto con quelli dei volumi precedenti; di regola sono riportati solo pochi discorsi e di solito vi si trova poca o nessuna discussione* », in Nicolai RUBINSTEIN, *Il governo di Firenze sotto i* Medici, *op. cit.*, p. 297.

> Ayant fait appeler par les *Dieci* le soir du 6 décembre une *pratica* d'environ quarante citoyens parmi les principaux, il dit qu'il les avait faits appeler pour leur faire part d'une de ses décisions, au sujet de laquelle il ne souhaitait pas qu'ils le conseillassent, mais seulement qu'ils le sussent[406].

Piero Parenti montre également comment Piero de' Medici y recourt fréquemment après son arrivée au pouvoir. À la date du mois d'avril 1493, Parenti écrit ainsi :

> Comme la nouvelle ligue commençait à se fortifier, il parut nécessaire de restreindre les citoyens pour les interroger sur ce qu'il fallait faire, afin de ne pas se tromper sur l'entreprise à mener. Cependant un faible nombre y participait et, en bref, les citoyens du présent État étaient ceux-ci: messire Agnolo Niccolini, messer Piero di Boccaccino Alamanni, Pierfilippo Pandolfini, Bernardo del Nero, Francesco Valori, Niccolò Ridolfi, Piero de' Medici, ainsi qu'Antonio di Bernardo di Miniato [*Dini*] pour les [*corporations*] mineures. A ceux-ci s'ajoutaient *ser* Piero da Bibbiena, chancelier de Piero de' Medici et qui l'avait été également de Lorenzo, et *ser* Giovanni Guidi da Pratovecchio, *notaio delle Riformagioni*, qui à cette époque étaient de toutes les délibérations. Dans ces dix hommes se trouvait tout le poids de l'État[407].

La liste des conseillers dont s'entoure Piero de' Medici illustre la continuité qui lie le régime médicéen à son successeur, puisqu'on retrouve dans les comptes rendus des *pratiche* postérieurs au 5 janvier 1495 la plupart des noms cités par Parenti en 1493. Bien qu'ils soient tous d'un âge avancé, certains jouent même un rôle très important au sein des *pratiche* durant les premières années du nouveau régime et seul leur décès met un terme à leur activité au sein de cette assemblée. Agnolo di Otto Niccolini y prend ainsi la parole à quarante-sept reprises entre le 20 juillet 1496 et le 17 novembre 1499, tandis qu'on dénombre dix-neuf interventions de Pierfilipo di Giannozzo Pandolfini entre le 4 septembre 1495 et le 13 juin 1497, neuf de Bernardo di Neri Del Nero entre le 23 janvier

---

[406] « *Fatto una sera a dì 6 di dicembre chiamare da' dieci una pratica di circa quaranta cittadini de' principali, disse: avergli fatto chiamare per conferire loro una sua deliberazione, nella quale non ricercava lo consigliassino, ma solo lo sapessino* », in Francesco GUICCIARDINI, *Storie fiorentine*, VI, *op. cit.*, p. 142-143.

[407] « *Cominciando la nuova lega a fortificarsi, parve bene ristrignere e' cittadini a consultare che fare si dovessi, a cagione circa el pigliare dell'impresa non si errassi. Tuttavolta poco numero vi concorreva, e per brieve notare e' cittadini del presente stato erano questi: messer Agnolo Niccolini, messer Piero di Boccaccino Alamanni, Pierfilippo Pandolfini, Bernardo del Nero, Francesco Valori, Niccolò Ridolfi, Piero de' Medici, Antonio di Bernardo di Miniato par la minore. A questi s'aggiungeva ser Lorenzo di Bibbiena, cancelliere di Piero de' Medici suto etiam di Lorenzo, e ser Giovanni Guidi da Pratovecchio, Notaio delle Rinformagioni, e' quali di momento erano assai a tutte le diliberazioni* », in Piero PARENTI, *Storia Fiorentina*, I, *op. cit.*, c. 30r, p. 46-47.

1495 et le 28 juillet 1497 et quarante-neuf de Francesco di Filippo Valori entre le 9 mars 1495 et le 3 avril 1498[408]. Sans doute l'habitude de recourir aux avis d'un petit groupe de conseillers, même durant les deux dernières décennies du régime médicéen, a-t-elle facilité la rapide renaissance des *pratiche* dans leur forme traditionnelle sitôt Piero de' Medici chassé du pouvoir.

L'assemblée des *pratiche* réapparaît en effet très tôt après le bouleversement institutionnel, dès le 5 janvier 1495, et accompagne le régime républicain jusqu'à la démission forcée de Piero Soderini. Le dernier compte rendu publié par Denis Fachard est ainsi daté du 21 août 1512, soit dix jours avant celle-ci. Après leur retour dans la cité, les Médicis perpétuent l'habitude de soumettre les questions les plus importantes à un cercle restreint de conseillers[409], en lequel J.N. Stephens distingue une certaine continuité avec l'assemblée républicaine:

> La pratique normale semble avoir été pour les Médicis (ou pour leurs agents comme Gheri) de consulter régulièrement un petit groupe d'environ huit citoyens influents, qui formaient une sorte de *pratica* informelle, mais permanente qui se réunissait dans le Palais des Médicis, tandis que, en de très rares occasions, de plus larges groupes de citoyens pouvaient être appelés pour avis[410].

Il convient bien entendu de faire une très nette distinction entre les réunions informelles appelées par les Médicis et les *pratiche* telles qu'elles existent entre 1494 et 1512, puis entre 1527 et 1530. Ces deux entités diffèrent en effet profondément, tant dans leurs modalités théoriques que dans leur mise en œuvre pratique. Le retour presque immédiat des *pratiche*, dès janvier 1495, doit d'ailleurs beaucoup, semble-t-il, au fait qu'elles incarnent dans la mémoire collective l'âge d'or des institutions républicaines.

---

[408] Tous ces hommes meurent entre 1497 et 1499. Niccolò Ridolfi n'intervient pour sa part qu'à une seule reprise au sein des *pratiche*, le 4 avril 1497. Il meurt la même année.

[409] Bien qu'il s'agisse là d'une habitude lexicale et qu'il emploie ce terme de manière impropre, Francesco GUICCIARDINI continue de parler, dans son *Oratio accusatoria*, de « *pratiche strette* » pour désigner les citoyens qui se réunissent autour de Lorenzo de' Medici après 1513. Il écrit ainsi qu'à son retour d'Espagne, « *fu fatto subito de' diciassette, che erano tutti de' più intimi e più onorati amici loro; ebbe tutti e' gradi che poteva avere per la età; fu chiamato alle pratiche strette dove intervenivano pochissimi, e nessuno che non avessi più di lui almanco dodici o quindici anni* », in Francesco GUICCIARDINI, *Oratio accusatoria*, in Ugo DOTTI (a cura di), *Autodifesa di un politico*, Roma-Bari, Laterza, 1993, p. 153.

[410] « *The normal practice seems to have been for the Medici (or for their agents like Gheri) to consult regularly with a little group of about eight leading citizens, who formed an informal but permanent sort of pratica, which met in the Medici Palace, while (on very rare occasions) larger groups of citizens might be called to advise* », in J.N. STEPHENS, *The Fall of the Florentine Republic*, *op. cit.*, p. 89.

Durant les premières années du nouveau régime, cette assemblée se présente en outre comme l'un des lieux privilégiés où s'exprime l'opposition à un éventuel retour à Florence de Piero de' Medici[411]. La promptitude des républicains de 1527 à la faire renaître montre à quel point elle est perçue comme l'un des symboles majeurs de l'ouverture des institutions et de la préservation de la *libertà* florentine. Malgré ces profondes différences, les *pratiche* et les conseils consultatifs médicéens reposent sur un postulat sensiblement identique : il n'est pas inutile que les gouvernants soient aidés dans leurs prises de décisions par les avis d'un groupe restreint de citoyens, choisis en raison de leur expérience, de leur compétence et de leur influence politique. Bien que leur taille, leur degré d'ouverture, leurs formes et leur niveau d'influence, ainsi que leur relation avec les instances de gouvernement - et en particulier avec les centres du pouvoir exécutif - diffèrent, ces deux entités n'en marquent pas moins une certaine continuité dans la pratique politique.

III.1.2. Des règles de fonctionnement officieuses et empiriques

Dès sa naissance, le conseil des *pratiche* se trouve exonéré de toute assise juridique. Aucun document écrit du XIVe siècle ne sanctionne en effet son existence, ni ne régit son fonctionnement ou sa composition[412]. Les statuts de 1415[413] stipulent cependant que toute question liée à la guerre, à la paix, aux alliances, à l'intégrité territoriale florentine – c'est-à-dire, en fait, toute question de politique extérieure et de diplomatie – doit faire l'objet d'une réunion, à laquelle sont convoqués

> prieurs, gonfalonier de Justice et les *collegi*, *capitani di Parte guelfa*, *Dieci di libertà*, un consul tiré au sort pour chacun des vingt-et-une corporations, quarante-huit *arroti* du

[411] Voir par exemple le compte rendu de la pratica du 19 octobre 1495, in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1495-1497)*, *op. cit.*, c. 65r-67v, p. 44-48.
[412] Il faut attendre 1528 pour voir le rôle du conseil des *pratiche* défini par une loi spéciale. Voir à ce sujet Felix GILBERT, « Le idee politiche a Firenze al tempo di Savonarola e Soderini », *op. cit.*, p. 68-71.
[413] Ces statuts, dont on trouve diverses copies manuscrites (relevées in Guidubaldo GUIDI, *Il governo della città-repubblica di Firenze del primo Quattrocento*, Firenze, Leo S. Olschki, 1981, I, p. 69; les textes traitant des *pratiche* se trouvent dans le volume II, p. 518), ont été publiés sous le titre *Statuta populi et communis Florentiae publica auctoritate collecta, castigata et praeposita*, Fribourg, Kluck, 3 vol., 1777, 1778 et 1781.

peuple et guelfes, trois par *gonfalone*, tirés au sort dans les bourses que chaque *gonfalone* a préparées à cette fin[414].

Abolis par Laurent le Magnifique, ces statuts sont cependant oubliés lorsque reprennent les *pratiche* en janvier 1495. Celles-ci se réunissent alors sans que soient fixées leurs règles de fonctionnement, ni précisée leur place exacte au sein de l'ordonnancement institutionnel. Un seul texte des *Provvisioni concernenti l'ordinamento della Repubblica*, publié le premier février 1497, fait directement référence aux *pratiche* et instaure des sanctions contre ceux qui s'introduiraient abusivement au sein de cette assemblée[415]. D'une interprétation malaisée[416], il ne nous apporte cependant guère de renseignements sur le fonctionnement de celle-ci. Aucun autre texte officiel ne vient en préciser les attributions, le rôle précis dans le système politique florentin, la composition en qualité et en nombre ou la fréquence des séances. L'empirisme semble donc être de mise, si bien que les *pratiche* obéissent à un certain nombre de règles officieuses[417], construites avant tout sur le mode de l'usage ou de l'habitude et susceptibles d'évoluer avec le temps ou les aléas de la situation intérieure ou extérieure. Sergio Fubini attribue la cause de ce vide législatif à la nature même de cette assemblée et précise que,

> à l'origine, la « *Consulta* » (dans le sens des consultations retranscrites de la *Signoria*) ne peut pas être considérée en soi comme un organe institutionnel: un article statutaire qui la définisse et la régule serait en effet inconcevable. Elle n'est qu'une fonction de la

---

[414] « [...] *priorato, gonfaloniere di giustizia e i collegi; capitani di parte guelfa; dieci di libertà; sei di mercanzia; un console per ciascuna delle XXI arti estratti; quarantotto arroti popolani e guelfi, tre per gonfalone, estratti dalle borse che ciascun gonfalone ha preparato a tal fine* », in Guidubaldo GUIDI, *Lotte, pensiero e istituzioni politiche*, I, *op. cit.*, p. 76. Sur les statuts de 1415, on peut aussi consulter, du même auteur, *Il governo della città repubblica di Firenze...*, I, *op. cit.*, p. 67-73.

[415] Ce texte prévoit en particulier « *che per virtù della presente provisione chi non fussi del consiglo degli ottanta o del consiglo magiore o chi non fussi chiamato alle pratiche le quali si facessino per la signoria o altri magistrati non possa né debba per lo advenire in alcuno modo in tal consiglo o pratiche intervenire o ragunarsi sotto la pena di fiorini dugento larghi d'oro in oro e di essere admunito per anni cinque da tucti gl'ufici del comune o pel comune di Firenze* », in Giorgio CADONI (a cura di), *Provvisioni concernenti l'ordinamento della Repubblica*, I, *op. cit.*, c. 118r, p. 364. Une allusion à ce texte se trouve in Piero PARENTI, *Storia Fiorentina*, II, *op. cit.*, c. 82r, p. 69. Voir également à ce propos Guidubaldo GUIDI, *Lotte, pensiero e istituzioni politiche…*, I, *op. cit.*, p. 85.

[416] Voir le commentaire à ce texte in Giorgio CADONI (a cura di), *Provvisioni concernenti l'ordinamento della Repubblica*, I, *op. cit.*, p. 361-363.

[417] Parmi celles-ci, on peut en particulier citer le rituel, immuable, qui s'ouvre par une présentation des questions soumises à la réflexion de l'assemblée de la part de l'organe responsable de la convocation. Le conseil se réunit par ailleurs toujours dans le *Palazzo Vecchio*, d'abord dans la « *sala vecchia del* Consiglio », puis, à partir du 13 octobre 1511, après presque deux ans d'inactivité, dans la « *sala superiore Palatii* » avant d'être transférée, à partir du 22 juillet 1512, dans la « *sala inferiore* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1505-1512)*, *op. cit.*, c. 1r, p 243 et c. 85r, p. 333.

Signoria, qui, à partir de ses deux *Collegi*, peut en cas de besoin élargir la consultation à d'autres magistratures ou bien à des citoyens plus ou moins représentatifs. Comme on l'a dit en prémisse, dans les conceptions juridiques médiévales, la *consulta* demeure un fait « privé », bien que la *Signoria* (de même qu'un roi ou tout autre seigneur souverain) soit moralement tenue de recourir au conseil des hommes les plus compétents, soit en raison de leur appartenance à une magistrature, soit en vertu de leurs qualités personnelles, ou des représentations néanmoins impliquées (les « *richiesti* »). Celle-ci constitue en effet un pas préliminaire pour parvenir à la délibération, c'est-à-dire à l'acte public proprement dit, qui entrait strictement dans les attributions de la magistrature[418].

Faute de statuts ou de textes législatifs, la compréhension du mode de fonctionnement de cette assemblée passe donc par une étude précise des retranscriptions des discours qui se sont succédés lors des diverses réunions. Les sources de référence directes sur les réunions des *pratiche* de 1495 à 1512 se résument donc aux recueils des *Libri di Consulte e Pratiche* qui, comme l'écrit Stefano Telve,

contiennent les avis, destinés à demeurer secrets (ainsi que l'atteste la dénomination « *libri consiliorum secretorum communis Florentie* »), exprimés durant les assemblées par des catégories de citoyens clairement individualisées, sur des problèmes particulièrement délicats de politique extérieure ou intérieure[419].

Les *Libri di Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina* qui sont conservés à l'Archivio di Stato di Firenze contiennent la retranscription de la quasi-totalité des *pratiche*

---

[418] « *La "Consulta" alle sue origini (nel senso delle consultazioni verbalizzate della Signoria) non può dirsi in se stessa un'istituzione: sarebbe infatti iconcepiblile un articolo statutario che la definisca e la regoli. Essa non è che una funzione della Signoria, che, a partire dai suoi due Collegi, può al caso allargare la consultazione ad altri uffici o cittadini singoli variamente rappresentativi. Come si è premesso, nei termini delle concezioni giuspubblicistiche medievali, la consulta rimane un fatto 'privato', ancorché la Signoria (al pari di un re o altro signore sovrano) sia moralmente tenuta a ricorrere al consiglio dei più competenti per ufficio o per qualità personali, o delle rappresentanze comunque coinvolte (i "richiesti"). Essa infatti costituisce un passo preliminare per giungere alla deliberazione, e cioè all'atto pubblico propriamente detto, che era di stretta competenza dell'ufficio* », in Sergio FUBINI, « L'uscita dal sistema politico...», *op. cit.*, p. 36-37.

[419] « *I registri delle Consulte conservano i pareri, destinati alla segretezza (come attesta la denominazione "libri consiliorum secretorum communis Florentie"), espressi durante le assemblee da ben individuate categorie di cittadini su problemi particolarmente delicati di politica estera o interna* », in Stefano TELVE, *Testualità e sintassi...*, *op. cit.*, p. 14. Sur la tradition de conservation des documents administratifs à Florence depuis le premier quart du XIVe siècle, voir Amedeo DE VINCENTIIS, « Politica, memoria e oblio a Firenze nel XIV secolo. La tradizione documentaria della signoria del duca d'Atene », in *Archivio Storico Italiano*, 596, CLXI, 2003, p. 221-223.

qui ont eu lieu entre le 5 janvier 1495 et le 21 août 1512[420]. À cette source directe s'ajoutent les multiples références disséminées dans les textes contemporains. Il convient cependant de considérer ces sources périphériques avec quelques précautions, dans la mesure où le terme « *pratica* » relève parfois, comme nous l'avons déjà constaté, d'une utilisation abusive et prend, dans certains textes contemporains, une signification générique différente de celle qui nous intéresse ici[421]. Ainsi Piero Capponi propose-t-il, en 1494, qu'on institue

> un conseil de gens choisis, absolument nécessaire pour faire les élections importantes et pour délibérer, comme on a l'habitude de le faire à Venise, ainsi que pour s'en servir plutôt comme une *pratica* et un conseil de la *Signoria*, afin que la *Signoria* prenne l'habitude de rassembler souvent ses citoyens et d'exposer les affaires [*de l'État*] au public, tant pour les petites que pour les grandes[422].

Dans ce texte très riche, Capponi s'attarde sur la composition de cette assemblée ainsi que sur l'objectif assigné à un tel organe. Il souhaite ainsi qu'y

> participent les membres de la *Signoria* et des *collegi*, les *Dieci di Libertà*, *capitani di Parte*, *Otto di balìa* ou *di guardia* selon ce qu'ils seront, les *massai di camera*, les *Ufficiali di Monte*, les *Sei di mercatanzia*, les *Conservatori di legge* et les *accoppiatori*, pour le cas où une telle instance veillerait, ainsi que quatre-vingt à cent *arroti* selon ce que décideront

[420] Seuls cinq comptes rendus de *pratiche* sont conservés, selon les cas, dans les registres des *Acquisti e Doni* de l'Archivio di Stato di Firenze (*pratica* 72 de juin 1499, in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, I, *op. cit.*, c. 1r-2v, p. 165-167), dans les *Carte Machiavelli* de la Biblioteca Nazionale di Firenze (*pratica* 73 du 14 juin 1499, in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, I, *op. cit.*, c. 1r-2v, p. 167-169) ou encore dans le registre *Responsive 111* des *Dieci di Balìa* de l'Archivio di Stato di Firenze (*pratiche* 111, 117 et 120 de juillet-août 1512, in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1505-1512)*, *op. cit.*, c. 103r-104v, p. 326-329; c. 181r-182r, p. 347-349; c. 221r-222v, p. 354-357).

[421] L'acception la plus fréquente de ce terme, hors celle d'assemblée consultative, est celle de négociation, souvent d'ordre diplomatique. Dans ce cas, toute ambiguïté de compréhension se trouve cependant très vite levée.

[422] « *Non fa mentione messer Domenico* [Bonsi] *di fare uno Consigl[i]o di scelti, il quale è necessarissimo et per fare alchuna electione di più importanza e per fare alchune deliberationi come a Vinegia si costuma, et per adoperarlo più spesso come una pratica et consigl[i]o della Signoria acciò che la Signoria usi di raguagl[i]are e sua cittadini spesso et ridurre le cose al publico et per lo cose piccole et per le grande* », in *Ricordi di Piero Capponi sulla riforma dello stato fiorentino l'anno 1494*, in Guidubaldo GUIDI, *Ciò che accadde...*, *op. cit.*, p. 198-199. Ce discours a précédemment été retranscrit in Sergio BERTELLI, « Constitutional reforms in Renaissance Florence », *op. cit.*, p. 161-164.

les membres de la *Signoria* et des *collegi*. Qu'ils restent en place six mois ou un an selon ce que décideront les membres de la *Signoria* et des *collegi* [423].

Capponi justifie l'existence d'un tel conseil par la nécessité de préserver la *libertà*, dès lors que « *la* Signoria *ne fera rien sans cette* pratica » et qu'elle ne pourra pas « *accroître la réputation de certains citoyens en appelant plus l'un que l'autre* »[424]. Il fonde son discours sur une difficulté d'ordre pratique liée à l'ordonnancement institutionnel tel qu'il se dessine en décembre1494. Selon lui, convoquer trop fréquemment le *Consiglio maggiore* et contraindre ainsi les citoyens à abandonner chaque jour ou presque leur travail n'est guère envisageable. Il convient par conséquent de limiter le recours à cet organe. L'assemblée réduite qu'il imagine dans son texte doit permettre de soulager la masse des citoyens de la gestion quotidienne des affaires de la cité, tout en demeurant une émanation représentative du *Consiglio maggiore*. Capponi propose enfin que la *pratica* soit élue, sans pour autant que soit exclu le recours à des citoyens convoqués par la *Signoria*, car il est essentiel pour le nouveau régime, écrit-il, de disposer « *du plus grand nombre possible de conseils possibles* »[425].

Malgré le nom de « *pratica* » donné par Capponi à l'organe qu'il imagine dans son projet, celui-ci diffère profondément, dans sa nature même, de l'assemblée à vocation consultative telle que l'envisage la tradition florentine. Cette dernière, par définition, ne peut en effet être issue d'un mode de recrutement électif, ni faire l'objet d'un mandat dont la durée serait fixée par avance. Elle se fonde au contraire sur un principe de désignation et sur le fait que ses contours peuvent être aisément modifiés au gré des besoins. L'organe souhaité par Capponi tient donc davantage d'un sénat, construit sur le modèle vénitien et proche du projet discuté en 1501. L'usage du mot « *pratica* » relève donc d'un d'abus de

---

[423] « *Et al detto Consigl[i]o degli scelti vorrei intervenissino Signori et Collegi, X di libertà, Capitani di Parte, Octo di balìa o di guardia secondo che fussino, Massai di Camera, uficiali di Monte, Sei di Mercatantia, Conservatori delle leggi et gli Accopiatori, quando veghiassi tale uficio, et ottanta insino in cento arroti comme parranno a Signori et Collegi. Questi stessino sei mesi o uno anno come parrà a signori et collegi* », in Guidubaldo GUIDI, *Ciò che accadde...*, *op. cit.*, p. 199.

[424] « *Et questo consigl[i]o fia molto utile alla libertà nostra, perchè la signoria non userà di fare cosa alchuna sanza questa pratica, nè potrà dare reputatione a cittadini in chiamare più uno che un altro; et ridurrannosi le cose al publico et al largo, chè havere a chiamare el consigl[i]o grande sarebbe molto tedioso et disagioso tanto per la signoria quanto pel consigl[i]o, havendo a levare ogni dì la brigata da bottega* », in Guidubaldo GUIDI, *Ciò che accadde...*, *op. cit.*, p. 199.

[425] « *Et questa fussi la pratica della signoria ferma, non essendo però vietata la signoria quando volessi pratichare ed consig[l]io d'alcuno altro cittadino non lo possa havere, acciò che la republica sia più copiosa di consigli che si può, ma le conclusioni stieno a questo numero delle cose diputate a lloro. Ma detto el parere loro, gl'altri cittadini se ne vadino et quegli restino a deliberare le cose disputate a lloro, come è decto* », in Guidubaldo GUIDI, *Ciò che accadde...*, *op. cit.*, p. 199.

langage, dont le but paraît être de rattacher artificiellement à la tradition politique républicaine une assemblée à vocation aristocratique. Ainsi, bien que cette dernière présente des similitudes avec l'organe qui entre en fonction en janvier 1495[426], elle relève cependant d'un modèle politique tout à fait différent.

À l'exception notable de ce document, les références contemporaines aux *pratiche* se réduisent le plus souvent à de simples allusions. Ainsi, écrit Denis Fachard,

> on en trouve des traces éparpillées dans des documents officiels de nature diverse, dans les lettres des *Dieci* à leurs ambassadeurs en mission, dans les écrits historiques de Francesco Guicciardini et de Francesco Vettori, dans les chefs d'œuvre de Machiavel, ou encore dans la correspondance privée des secrétaires[427].

Si la plupart des textes des chroniqueurs contemporains font abondamment mention des *pratiche*, la *Storia fiorentina* de Bartolomeo Cerretani présente la particularité, unique à notre connaissance, de contenir la transcription au style direct d'une allocution prononcée au sein de cette assemblée. Cerretani rapporte ainsi le discours fait par Luigi Mannelli lors de la *pratica* du 16 mars 1503[428] comme il l'a entendu ou, plus vraisemblablement, comme on le lui a rapporté[429]. Il est tout à fait intéressant de comparer ce texte au bref résumé que le scripteur de cette réunion, Agostino Da Terranuova, consacre à l'intervention de Luigi Mannelli dans le registre 67 des *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina*[430]. Cette double perspective portée sur un même discours se révèle fondamentale, comme nous le verrons par la suite, pour comprendre le sens et les modalités du passage de l'oralité à l'écriture dans les *pratiche*.

Cette présence constante des *pratiche* dans des documents de nature très variée, à usage privé comme public, témoigne de l'importance de cette assemblée dans le système

---

[426] Capponi insiste en particulier sur le rôle consultatif imparti à l'organe qu'il promeut dans son projet.

[427] « *Se ne trovano tracce sperperate in documenti ufficiali di varia natura, nelle lettere dei Dieci ai loro ambasciatori in missione, negli scritti storici di Francesco Guicciardini e di Francesco Vettori, nei capolavori di Machiavelli, o ancora nell'epistolario privato dei segretari* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1505-1512)*, *op. cit.*, p. XII.

[428] Voir Bartolomeo CERRETANI, *Storia fiorentina*, *op. cit.*, c. 306r-308r, p. 317-318. Sur le discours de Mannelli et le fonctionnement des *pratiche*, voir aussi Piero VAGLIENTI, *Storia dei suoi tempi*, *op. cit.*, c. 138r-139r.

[429] Voir plus loin, in V.1.1., p. 223.

[430] Voir Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e pratiche della repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, c. 124v-125r, p. 900-901. Ces deux textes sont reportés dans leur intégralité, in *L'intervention de Luigi Mannelli du 16 mars 1503 retranscrite par Bartolomeo Cerretani et par le scripteur des* pratiche, in *Documents annexes*, 18, p. 436-437.

institutionnel mis en place à partir de décembre 1494. Malgré son manque de définition légale, celle-ci s'impose au sein du nouveau régime comme l'un des rouages essentiels du processus menant à la décision politique, ainsi que le remarque Felix Gilbert:

> Ainsi, même si la *pratica* n'avait pas de *status* formel, puisque les magistratures n'avaient pas besoin de ses opinions pour perfectionner une loi ou pour prendre des décisions d'ordre exécutif, le fait qu'elle existât facilitait non seulement le fonctionnement du mécanisme de gouvernement, mais pouvait exercer une forte influence sur la politique des organes officiels. Et il est évident que, étant un important facteur politique, celle-ci se trouvait inévitablement impliquée dans les luttes politiques de la cité[431].

III.1.3. Rythme et fréquence des *pratiche*

Destinées à faciliter la prise de décision, les *pratiche* sont convoquées selon un rythme variable, qui dépend des contingences financières, diplomatiques ou militaires du moment, mais aussi de l'évolution du rapport de forces politique à l'intérieur de la cité. Cela explique que, selon les moments, l'on ait fréquemment recours à cette assemblée, ou bien au contraire qu'elle ne soit pas appelée à se réunir durant de longues périodes. Les *Libri di Consulte e Pratiche* se composent de dix registres, numérotés de 61 à 70. Dans la transcription qu'en donne Denis Fachard, les registres 61 à 63 couvrent la période qui court de 1495 à 1497. Les registres 64 à 67, rédigés entre 1498 et 1505, occupent deux volumes, tandis que les registres 68 à 70 prennent place dans le volume consacré aux années 1505-1512. Le tableau porté ci-dessous nous donne un aperçu de la durée couverte par chaque registre, ainsi que du nombre de comptes rendus réunis sur chacun d'entre eux.

---

[431] « *Così, anche se la Pratica non aveva uno status formale, le magistrature non avendo bisogno delle sue opinioni per perfezionare una legge o per prendere decisioni esecutive, il fatto che esistesse non solo agevolava il funzionamento del meccanismo di governo, ma poteva esercitare una forte influenza sulla politica degli organi ufficiali. Ed è ovvio che, essendo un importante fattore politico, essa fosse inevitabilmente implicata nelle lotte politiche della città* », in Felix GILBERT, « Le idee politiche a Firenze al tempo di Savonarola e Soderini », *op. cit.*, p. 70-71.

Registre	*Période couverte*	*Nombre de pratiche*
61	5 janvier 1495 - 21 mars 1496	54
62	26 mars 1496 - 22 mars 1497	71
63	28 mars 1497 – 8 décembre 1497	26
64	8 janvier 1498 - 25 mars 1499	58
65	26 mars 1499 - 8 mai 1500	102
66	13 mai 1500 - 31 mai 1502	187
67	du 3 juin 1502 - 15 mai 1505	124
68 et 69[432]	23 mai 1505 - 12 août 1512	91
70	13 octobre 1511 – 21 août 1512	29

Le nombre de *pratiche* transcrites varie considérablement selon les registres et les périodes considérés. Le fait que les comptes rendus des *pratiche* soient notre principale source documentaire nous amène à nous interroger sur la complétude du matériau mis à notre disposition par Denis Fachard. On peut en effet se demander si toutes les réunions ont bien été transcrites dans les registres des *Libri di Consulte e Pratiche* ou si certaines, soit par nécessité, soit par choix de l'organe responsable de la convocation, ont été omises. Il est très difficile de se prononcer sur ce point. Tout juste peut-on dire que le passage à l'écriture semble un moment particulièrement important de l'économie des *pratiche*. L'enregistrement d'une trace écrite des allocutions qui y sont prononcées dépasse la simple tradition florentine de conservation des documents administratifs. Elle semble au contraire correspondre à un besoin politique réel, en introduisant un élément de continuité dans un système fondé sur une rapide rotation au sein des principales charges publiques. Il n'en demeure pas moins que la plupart des réunions des *pratiche strette* dont nous avons connaissance ne font l'objet d'aucun compte rendu. De telles lacunes sont cependant probablement ponctuelles et limitées, si bien que la fréquence des comptes rendus nous semble donner une idée assez juste de celle des réunions.

[432] La situation est plus complexe pour les registres 68 et 69, puisqu'ils regroupent les mêmes *pratiche*, le premier étant la rédaction définitive du second. Denis FACHARD a opté pour une transcription de la rédaction finale, en indiquant en note les omissions et les différences notables par rapport à la version originelle. Les discussions du registre 69 sont retranscrites dans leur intégralité lorsqu'elles n'apparaissent pas du tout dans le registre 68 ou lorsque la transcription est de la main de Machiavel.

Les tableaux de fréquence portés en annexe[433] nous fournissent une représentation graphique tout à fait intéressante du rythme de convocation des *pratiche*. À la vue de ces tableaux, il convient avant tout d'insister sur le lien étroit qui rattache les *pratiche* aux nouvelles institutions. Convoquée pour la première fois le 5 janvier 1495, cette assemblée se réunit en effet jusqu'aux derniers jours du régime sodérinien. Sa convocation ne répond pas à une logique de régularité, mais alterne des phases de très vive activité avec des moments de grand calme, voire de vide. À l'exception des premiers mois de l'année 1495, l'assemblée se réunit ainsi très régulièrement jusqu'à la fin de 1504. Les années 1496 et 1497, durant lesquelles les institutions prennent leur forme définitive, sont marquées par recours aux *pratiche* très important. Durant la période qui court de 1495 à 1497, on un observe ainsi une moyenne d'environ quatre convocations par mois, avec un pic d'activité entre octobre 1495 et avril 1497. Celui-ci correspond à la phase d'installation et de stabilisation du nouvel ordonnancement institutionnel, à un moment où l'on peine à réunir le quorum nécessaire au bon fonctionnement du *Consiglio maggiore*. Sur les 89 mois couverts par les comptes rendus allant de 1498 à 1505, il est tout à fait exceptionnel qu'un mois soit vierge de toute réunion[434]. La moyenne est alors de cinq *pratiche* par mois. Le nombre maximal de *pratiche* est atteint en juillet 1500, avec un total de dix-sept réunions, au moment où la défiance des catégories médianes à l'égard des *Dieci* atteint son paroxysme et où culmine l'inquiétude quant à la situation du camp de Pise, troublé tout autant par les mercenaires suisses et gascons envoyés par le roi de France que par des difficultés de ravitaillement.

La période 1505-1512 se présente cependant sous un tout autre jour, tant la fréquence des *pratiche* se réduit de manière spectaculaire. Sur un total de 88 mois, on dénombre en effet seulement 123 réunions. Quarante-cinq mois sont vierges de toute *pratica* et aucune réunion n'est convoquée entre novembre 1509 et juin 1511. Dans dix cas seulement, le nombre de six convocations mensuelles est atteint, avec deux pics, en août 1505, lorsque Bartolomeo d'Alviano, *condottiere* au service de Venise, menace dangereusement la ville, avant d'être défait le 17 août par Antonio Giacomini, et en juillet

[433] Voir les quatre tableaux illustrant la *Fréquence des* pratiche *(1495-1512)*, in *Documents annexes*, 11, p. 414-417. Pour la période 1498-1505, nous avons repris les graphiques fournis par Denis FACHARD en introduction des *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, I, *op. cit.*, p. 6. Nous avons construit la représentation graphique des périodes 1495-1497 et 1505-1512 sur le même modèle.
[434] Cela ne se produit en effet qu'à cinq reprises.

1512, au moment où s'accroît la pression diplomatique et militaire sur Florence. Ce regain d'activité final correspond à une période exceptionnelle de crise et d'intense réflexion sur la conduite à tenir en matière diplomatique, à un moment où il n'est plus guère question de lutte entre factions rivales, mais bien de la survie même du régime républicain.

Ces disparités se vérifient également au niveau du laps de temps médian écoulé entre chaque réunion du conseil. Si l'on obtient la moyenne d'une convocation tous les huit jours et demi pour le registre 61, celle-ci passe à une tous les cinq jours pour le registre 62 et à une tous les dix jours et demi pour le registre 63. Sept jours et demi séparent chaque réunion dans le registre 64, quatre dans les registres 65 et 66, huit et demi dans le registre 67, mais 29 jours dans les registres 68 et 69 et enfin 11 dans le registre 70. La discontinuité qu'on a pu observer sur les graphiques de fréquence se trouve donc vérifiée: à un rythme de convocation relativement soutenu - tout particulièrement dans les registres 62, 65 et 66, de mars 1496 à mars 1497, puis de mars 1499 à mai 1502 - se substitue, à partir de 1505, un rythme moyen beaucoup plus lent, surtout perceptible dans les registres 68 et 69, mais également, de manière cependant moins marquée, dans le registre 70 à partir d'octobre 1511.

On peut sans doute, à la suite de Francesco Guicciardini, relier cette diminution de la convocation des *pratiche* après le pic de 1500 à l'arrivée au Gonfaloniérat de Justice de Piero Soderini, d'abord pour deux mois de mars à avril 1501, puis de manière permanente à partir de novembre 1502. Guicciardini y voit en effet une conséquence majeure du bouleversement introduit par Piero Soderini, dès son premier passage au Gonfaloniérat de Justice, dans la manière de gouverner:

> Là où auparavant ses prédécesseurs avaient coutume – et c'est là ce qu'on avait observé sans discontinuité après 1494 – de convoquer des *pratiche* composées des premiers citoyens avec lesquels on discutait des choses importantes de l'État, il appela rarement des *pratiche*, mais il en discutait et en conférait avec les *collegi*, qui presque tous et presque toujours étaient composés d'hommes de peu et dépourvus de qualités[435].

[435] « *Dove prima e' sua antecessori solevano, e così si era osservato continuamente doppo el 1494, ragunare pratiche de' primi cittadini co" quali si consultavano le cose importanti dello stato, lui chiamò pratiche rade volte, ma le conferiva e consultava co'collegi, e'quali quasi tutti e quasi sempre erano uomini spicciolati e di poca qualità* », in Francesco GUICCIARDINI, *Storie fiorentine*, XX, *op. cit.*, p. 338. Voir également à ce sujet Leonida PANDIMIGLIO, « Lorenzo Morelli (1446-1528) e le "calamità d'Italia": presenza pubblica e memoria privata », in Elisabetta

Felix Gilbert évoque lui aussi le lien entre la fréquence des pratiche et la manière dont Piero Soderini gère la cité. Ainsi, la rareté des comptes rendus après 1502

> semblerait confirmer le témoignage d'historiens contemporains, comme Guicciardini, selon lesquels Soderini tendait à gouverner par le biais d'organes constitués et constitutionnellement élus; et que, dans la mesure du possible, il évitait de demander conseil aux aristocrates[436].

Si Piero Soderini rechigne à convoquer les *pratiche*, ce sont désormais les *Dieci* qui prennent l'initiative d'interroger cette assemblée sur la conduite à tenir. Sergio Bertelli pense ainsi que

> les raisons de la raréfaction des *pratiche* convoquées par la *Signoria*, au contraire, semblent plutôt devoir être recherchées dans l'augmentation progressive des pouvoirs du conseil des *Dieci* […]. Ce seront les *Dieci*, dorénavant, qui convoqueront les *pratiche* sans la *Signoria* (ou, néanmoins, avec une fréquence et une périodicité plus grandes)[437].

Si, dans un premier temps, le questionnement procède en effet généralement de la *Signoria*[438], l'élection de Piero Soderini au Gonfaloniérat à vie marque un tournant, puisqu'il abandonne peu à peu cette prérogative aux *Dieci*. À partir de mai 1505, toutes les réunions pour lesquelles est précisé l'organe qui se trouve à l'origine de leur convocation sont issues de la volonté des *Dieci*[439]. La fréquence et le rythme des *pratiche* se trouvent par

---

INSABATO (a cura di), *I ceti dirigenti in Firenze dal gonfalonierato di giustizia a vita all'avvento del ducato*, *op. cit.*, p. 293-294.

[436] « *Il che sembrerebbe confermare la testimonianza di storici contemporanei, come Guicciardini, che Soderini tendeva a governare a mezzo di organi costituiti ed eletti costituzionalmente; e che, per quanto era possibile, evitava di consultarsi con gli aistocratici* », in Felix GILBERT, « Le idee politiche a Firenze al tempo di Savonarola e Soderini », *op. cit.*, p. 77.

[437] « *I motivi della rarefazione delle Pratiche convocate dalla Signoria, invece, sembrano piuttosto da ricercarsi nel progressivo aumentare dei poteri del Consiglio dei Dieci […]. Saranno i Dieci, d'ora in poi, a convocare le Pratiche senza più la Signoria (o, comunque, con molta più frequenza e periodicità)* », in Sergio BERTELLI, « Piero Soderini "Vexillifer perpetuus reipublicae florentinae" », *op. cit.*, p. 348.

[438] C'est le cas lors des premières réunions, du 5 janvier au 15 mars 1495. À partir du 2 mai 1495, et tout le long du registre 61 et du début du registre 62, cette information n'est presque jamais fournie par le scripteur, qui limite au strict minimum sa transcription de la phase de questionnement. Par la suite, la *Signoria* est généralement mentionnée comme l'organe responsable de la convocation des *pratiche*, mais il arrive que les *Dieci* en soient à l'origine, comme lors de la réunion du 8 juin 1496.

[439] Le registre 68 s'ouvre d'ailleurs sur ces mots: « *Resolutione di Pratiche facte dallo Officio de' Dieci di Libertà et Pace della Excelsa Repubblica fiorentina nel domandare parere a' loro cittadini di quello che di momento occorreva al Magistrato loro giornalmente* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1505-1512)*, *op. cit.*, c. 1r, p.1.

conséquent fortement influencés par les vicissitudes politiques de la cité, et en particulier par l'affrontement entre les catégories médianes, majoritaires au sein du *Consiglio maggiore*, et les oligarques partisans d'un gouvernement restreint qui dominent les *Dieci*. Les fluctuations de l'activité des *pratiche* apparaissent donc, de ce fait, comme un indicateur très intéressant de l'équilibre entre les différents organes nés du bouleversement institutionnel de décembre 1494, en particulier entre le *Consiglio maggiore* et les conseils restreints.

III.2. LES DOMAINES DE COMPÉTENCE DES *PRATICHE*

III.2.1. La politique étrangère et la défense du territoire

Lors de son intervention liminaire, l'organe chargé du questionnement propose à l'assemblée d'examiner une ou plusieurs questions nécessitant une attention et une réflexion particulières. Il n'est pas rare que les membres de la *pratica* aient ainsi à traiter à trois ou quatre points qui peuvent être liés, mais peuvent également n'avoir aucune proximité thématique. L'analyse de l'ensemble des *pratiche* du corpus nous a permis de dégager trois domaines de compétence privilégiés selon que les questions soumises à la réflexion du conseil par la *Signoria* ou les *Dieci* sont liées à la politique diplomatique et militaire, aux finances publiques, ou bien aux institutions.

Si les avis des membres des *pratiche* sont à ce point recherchés par la *Signoria* et les *Dieci*, surtout avant 1505, c'est avant tout parce que, dès sa naissance, le nouveau régime se trouve menacé dans son existence même par un certain nombre de périls issus des grandes puissances péninsulaires et étrangères, mais également du territoire sur lequel Florence étend sa domination. Premier acte du processus de décomposition du *dominio*[440] florentin,

[440] Sur les contours respectifs du *dominio* et du *distretto* florentins, voir Marco TANGHERONI, « I comuni e le città », in Elena FASANO GUARINI, Giuseppe PETRALIA, Paolo PEZZINO (a cura di), *Storia della Toscana*,

la rébellion de Pise est ainsi abordée lors de la réunion du 5 janvier 1495, dont le compte rendu ouvre les *Libri di Consulte e Pratiche* publiés par Denis Fachard. Illustration parfaite de ce que sera la réflexion des *pratiche* durant les années suivantes, le texte introductif met déjà l'accent sur la difficulté de préserver l'intégrité du territoire lorsque les caisses de l'État sont vides :

> Les honorables *Dieci di Libertà e Balìa* ont informé la *Signoria* de la nécessité de réunir une somme d'argent importante, afin de pourvoir aux choses nécessaires à la préservation de l'État et de la *libertà*, ainsi qu'à la récupération de Pise, du *contado* et des autres choses perdues[441].

Dès cet instant, on mesure combien la question de la défense du territoire se rattache à celle des finances publiques, d'autant qu'à la perte de Pise s'ajoute presque aussitôt celle de Montepulciano, qui ouvre un nouveau front à l'intérieur du *dominio* et nécessite des dépenses supplémentaires[442]. La gestion du territoire dominé par Florence est l'une des questions les plus abordées lors des *pratiche*. C'est bien sûr, avant 1509, la reconquête de Pise qui occupe les esprits. Jusqu'à la prise de la ville rebelle, la question pisane est omniprésente dans les comptes rendus des *pratiche*. Lors de la réunion du 31 mai 1504, Pise est ainsi qualifiée par Tommaso Pucci d'« *âme de notre corps* »[443], tandis que Francesco Pepi s'exclame que lui et ses pairs « *savent que rendre Pise à cette ville serait comme rendre son âme à un corps mort* »[444]. Cette métaphore du territoire florentin pensé comme un corps dont Pise serait un élément central, voire un organe vital, apparaît à nouveau dans les propos de Bernardo Da Diacceto qui rappelle, le 19 août 1505, « *que Pise* [est] *le cœur de la*

---

1. *Dalle origini al Settecento*, Roma-Bari, Laterza, 2004, p. 93, ainsi que, dans le même volume, Elena FASANO GUARINI, « Lo Stato regionale », p. 147-166. On pourra également consulter Andrea ZORZI, « The "Material Constitution" of the Florentine Dominion », in William J. CONNELL, Andrea ZORZI (eds), *Florentine Tuscany…*, *op. cit.*, p. 6-31, ainsi que Guidubaldo GUIDI, *Lotte, pensiero e istituzioni politiche*..., III, *op. cit.*, p. 1211-1222.

[441] « […] *che essendo la Signoria stata richiesta per li spectabili X di Libertà et Balìa di essere necessario provedere a buona somma di danari per potere sopplire alle cose necessarie per la conservatione dello Stato et libertà, et per recuperatione di Pisa et del contado et dell'altre cose perdute…* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1495-1497)*, *op. cit.*, c. 1r, p. 1.

[442] Le lien entre la crise financière et la politique militaire et diplomatique sera à nouveau évoqué lorsque nous envisagerons les différentes solutions proposées par les membres des *pratiche* à ces questions, in V.2.2 et V.2.3, p. 240-266.

[443] « […] *anima del corpo nostro* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, c. 242v, p. 1006.

[444] « *Che conoschono che rendere Pisa a questa città sarebbe come rendere la anima a uno corpo morto* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, c. 242v, p. 1006.

cité et que toujours il [sera] *favorable à lutter jusqu'à ce qu'on la récupère* »[445]. À travers les comptes rendus des *pratiche* de cette période apparaissent avec une grande clarté les hésitations et les doutes des citoyens florentins sur un problème d'autant plus préoccupant que d'autres villes tentent de s'affranchir de l'emprise florentine, à l'image de Pistoia, de Pietrasanta et de Cortona, puis d'Arezzo en 1502.

Face à ces difficultés se pose la question des moyens militaires dont dispose Florence pour imposer son autorité sur les villes rebelles, mais également pour répondre aux menaces issues des États voisins. Le choix des capitaines et gouverneurs susceptibles d'être enrôlés, ainsi que la recherche de troupes nouvelles et de ravitaillements en vivres ou en poudre font partie des sujets volontiers soumis à la réflexion des participants aux *pratiche*. De même, l'opportunité de mener des assauts contre Pise ou les conditions pratiques des opérations militaires contre la ville rebelle font l'objet de fréquentes questions de la part de la *Signoria* et du conseil des *Dieci*. Dans de telles circonstances, une fois les diverses rebellions apaisées et la ville de Pise reprise, les questions liées à la gestion du territoire florentin et aux moyens militaires se posent avec une acuité moindre. Présentes dans presque tous les comptes rendus des registres 61 à 63, puis dans près de 60% de ceux contenus dans les registres 64 à 67, elles ne le sont plus, à partir de mai 1505, que dans moins de 45% des comptes rendus, pour disparaître totalement à partir du 13 octobre 1511.

La question des relations de Florence avec les autres États de la péninsule et, plus largement, avec les grandes puissances continentales suit une tout autre évolution. Une nouvelle fois se pose le problème de la distorsion entre le rôle qu'aimerait jouer la cité et les faibles moyens économiques dont elle dispose. La question diplomatique est un sujet de réflexion permanent des *pratiche*, puisqu'on la retrouve dans 580 comptes rendus sur les 742 que comptent les différents registres, soit dans près de 80% des textes. Elle est la principale question soumise aux *pratiche* et il n'est pas rare, quand elle n'est pas amenée par le questionnement, qu'elle apparaisse spontanément lors de la formulation des avis. Les références à la politique diplomatique de Florence se multiplient même au fur et à mesure qu'on s'approche de la chute du régime sodérinien. Tandis que 35% des réunions de janvier 1495 à décembre 1497 et un peu plus de la moitié de celles de janvier 1498 à mai 1505 abordent le sujet, ce chiffre passe à près de 77% à partir du 23 mai 1505, pour englober

[445] « […] *che Pisa era il core della città, et che sempre era per tribolare fino non si recuperava* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1505-1512)*, *op. cit.*, c. 42r, p. 49.

ensuite la totalité des comptes rendus contenus dans le registre 70. Récurrente est en particulier la question des relations de Florence avec le royaume de France, à laquelle sont subordonnés les rapports diplomatiques avec les autres États péninsulaires, tout particulièrement Milan, Venise et les États pontificaux, mais également, à partir de mai 1505, avec l'Empereur. Les comptes rendus des *pratiche* témoignent de l'équilibre des forces en présence sur la péninsule. Ainsi l'accroissement spectaculaire de la place de César Borgia en Italie trouve-t-il par exemple un retentissement tout à fait perceptible dans le registre 67, à partir du 3 juin 1502.

III.2.2. L'omniprésence de la question financière

Lié de manière très intime à la question militaire et diplomatique, l'argument financier revient également de manière récurrente dans les *pratiche*: il est présent dans 348 comptes rendus des *Libri di Consulte e pratiche*, soit près de 47% du total. Dans les registres 61 à 63, de janvier 1495 à décembre 1497, ainsi que dans le registre 66, de mai 1500 à mai 1502 et dans le registre 70, d'octobre 1511 à août 1512, près de 60% des réunions lui sont totalement ou en partie consacrées. La récurrence de la réflexion sur les finances publiques se justifie avant tout par son lien avec la gestion des questions externes. De manière générale, les membres des *pratiche* considèrent que la solution à la faiblesse militaire et diplomatique de Florence passe nécessairement par le comblement définitif du déficit des finances publiques[446]. Résoudre ces difficultés récurrentes est une priorité et devient même le préalable à toute autre type de réflexion. Antonio Malegonnelle exprime très bien cette conviction, le 24 octobre 1500, lorsqu'il affirme que la priorité doit être « *surtout de faire provision d'argent, qui est le remède utile et salutaire, et il faut le faire avec des actes et non s'en tenir aux mots comme on l'a fait jusqu'à présent* »[447]. Les dépenses militaires exercent en effet une très forte pression sur le budget de la République, car il est nécessaire

[446] Le 25 juin 1496, Francesco di Martino Dello Scarfa résume cette idée d'une phrase laconique, mais exemplaire: « *ogni cosa consiste nel facto del danaio* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1495-1497)*, *op. cit.*, c. 83v, p. 221.

[447] « *sopratutto provedere a' danari, che è el rimedio utile et salutifero, et bisogna farlo cho ' fatti et non stare in parole chome insino ad oggi s'è fatto* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, I, *op. cit.*, c. 154v, p. 493.

de se fournir en armes, en munitions et en provisions, de louer à prix d'or les services de capitaines et d'hommes de troupe, non seulement pour reprendre Pise et restaurer l'autorité de Florence sur son territoire, mais également pour se prémunir contre d'éventuelles attaques de puissances ennemies. Or, il apparaît nettement dans les comptes rendus des *pratiche* que l'argent public fait cruellement et continuellement défaut, au point que la *Signoria* et les *Dieci* n'ont de cesse, lors de la phase de questionnement, de réclamer des solutions pour remplir les caisses de l'État.

Ainsi, si cet argument semble encore peu inquiétant dans les premiers comptes rendus, lorsque les dépenses de guerre sont essentiellement liées aux tentatives menées pour reprendre Pise, la tension s'accroît au fur et à mesure que les dangers extérieurs se font plus menaçants. Dès février 1496, on assiste alors dans les *pratiche* à d'intenses réflexions sur les moyens d'obtenir les sommes correspondant aux besoins. Certaines réunions sont exclusivement consacrées à cet argument. Les interventions se font alors très techniques, souvent confuses, et les avis discordants, sans que soit jamais trouvée de solution durable à la restauration des finances publiques. Le 31 janvier 1502, Giovanni di Matteo Benizzi, à l'aide d'une intéressante métaphore, montre la menace que fait peser sur la cité le manque d'argent public:

> J'ai ce soir peu envie, car je vois la cité en très grand désordre, parce qu'elle est dépourvue d'argent, qui est à une République ce que les voiles sont à un navire, sans lesquelles il ne peut naviguer et coulerait[448].

Les difficultés s'accentuent encore avec les exigences financières de la France, qui monnaie chèrement son soutien, et avec les refus renouvelés du *Consiglio maggiore*, dès juillet 1496[449], mais surtout à partir de mai 1500, de voter les appels de fonds conseillés par les membres des *pratiche*. L'appel à la bonne volonté des citoyens se fait alors toujours plus

---

[448] « […] *che sono questa sera di mala voglia, vedendo la città in grandissimo disordine per non essere provisto al danaio secondo si è consigliato, che è a una Republica come le vele a una nave, sanza le quali non può navigare et andrebbe sotto* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, c. 394v, p. 732.

[449] Le responsable du questionnement précise, en ouverture de la réunion du 15 juillet 1496, que « *atteso e' nostri Magnifici Signori la provisione del danaio esser stata cementata già nel Consiglio Maggiore duo volte et per anchora non si esser vinta, et per esser discosto assai, si cercha consiglio se l'è da metter questa altra volta in Consiglio perché non può andar più volte; et quello sia da fare circa questo caso della provisione del danaio* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1495-1497)*, *op. cit.*, c. 97r, p. 230.

pressant, et l'on entend ainsi Giovanni di Corrado Berardi s'exclamer au nom des *Dieci*, le 20 mai 1501, que

> depuis qu'ils sont entrés en charge ils ont connu de très grands déplaisirs, car ils n'ont pu pourvoir aux besoins nés de la rareté de l'argent, et ils n'eurent de cesse de faire comprendre dans quel danger se trouvaient les choses en raison du manque d'argent, et dans quel autre, bien plus grand, elle se trouvent aujourd'hui […]. Il convient d'abord de prier Dieu que les citoyens acceptent de bien vouloir aider leur cité selon leurs moyens, et ensuite d'agir ainsi rapidement et dès maintenant, et plutôt aujourd'hui que demain[450].

Paradoxalement, les registres 68 et 69, à partir de mai 1505, contiennent seulement dix-neuf comptes rendus où se fait jour la réflexion financière, bien que la question diplomatique et militaire soit présente dans la totalité des textes. Tout comme la gestion des difficultés militaires s'efface progressivement, à partir de 1505, au profit des seules questions diplomatiques, la réflexion financière quitte ainsi le champ de compétences des *pratiche* au même moment.

III.2.3. Les questions liées aux institutions et à leur fonctionnement

Les attributions des *pratiche*, nous l'avons constaté, portent essentiellement sur la politique militaire et diplomatique, ainsi que sur la question financière qui lui est inextricablement liée. Les comptes rendus de certaines réunions montrent cependant que la *Signoria* et les *Dieci* soumettent également à la réflexion des membres de cette assemblée,

---

[450] « […] *che poi entrorono in Magistrato sono stati in grandissimo dispiacere, non havendo potuto provedere a' bisogni occorrenti per la scarsità del danaio, né è restato di fare intendere in che pericolo le cose si trovavano per il manchamento del danaio, et in molto maggiore si truovano hoggi* […]. *Im prima occorre pregare Idio che e' cittadini si voglino disporre al volere aiutare la sua città secondo che può; et farlo presto et di presente, et più presto hoggi che domane* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, c. 318v, p. 653.

Cette crainte est confirmée par Francesco GUICCIARDINI, pour qui « *la tardità e difficultà del provedere e' danari era quella che era cagione di molti danni e disordini, conciosiaché o non si vincevano le provisione del danaro, o se si vincevano, si vincevano sì tardi e doppo el tempo che giugnevano a cosa fatta, in modo che quello che da principio si sarebbe schifato con mille ducati, non si poteva poi medicare con centomila* », in Francesco GUICCIARDINI, *Storie fiorentine*, XVII, op.cit., p. 283-284.

de manière tout à fait ponctuelle, certaines questions liées aux institutions et à leur fonctionnement. Celles-ci concernent d'abord la nécessité de réintégrer dans la vie publique les partisans des Médicis en 1495[451]. Puis sont abordés le problème du quorum du *Consiglio maggiore*, si difficile à atteindre au sein[452], les divergences quant au rôle et à la place des *Dieci*[453], et enfin, en 1502, les modifications qu'il convient d'apporter à l'ordonnancement institutionnel pour le rendre plus efficient[454]. La réflexion institutionnelle au sens strict, si vive au sein du *Consiglio maggiore*, n'est cependant guère développée dans les *pratiche*. L'absence de toute réflexion préalable à l'instauration du Gonfaloniérat à vie dans les comptes rendus dont nous disposons en est la meilleure preuve. Après l'élection de Piero Soderini à cette fonction, la question des institutions ne réapparaît que ponctuellement dans les *pratiche* et porte désormais sur des problèmes de peu d'importance. Elle est définitivement abandonnée après la réunion du 24 septembre 1504, au cours de laquelle les *Ufficiali delle vendite* se plaignent de ne pouvoir mener à bien correctement leur mission[455].

La réflexion des membres des *pratiche* porte également, de manière tout aussi ponctuelle, sur des problèmes relevant du domaine judiciaire. Ceux-ci sont présents dans les comptes rendus de dix *pratiche*, dont sept dans le seul registre 67. Il convient ici de distinguer les différents types de sujets soumis à cette assemblée. Lorsqu'elle concerne l'administration proprement dite de la justice contre un individu ou un groupe, cette question n'est que brièvement évoquée et ne semble guère intéresser les membres de la *pratica*. Trois comptes rendus considèrent en revanche plus longuement la question de la justice dans son lien avec les perturbations qui touchent la cité et en rendent la gestion malaisée. Le 28 novembre 1499, la *Signoria* se plaint ainsi de ce que la justice n'est pas

[451] Voir Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1495-1497)*, *op. cit.*, c. 2v, p. 2.
[452] Voir Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e pratiche della Repubblica fiorentina (1495-1497)*, *op. cit.*, c. 267r, p. 359.
[453] Voir Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, I, *op. cit.*, c. 120r, p. 459.
[454] Voir Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, c. 384r, p. 720 et c. 44v, p.822.
[455] Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, c. 253rv, p. 1015-1016.

appliquée équitablement[456], tandis que, le 13 juillet 1501, Filippo Carducci, Gonfalonier de Justice voit trois remèdes au désordre de la cité:

> Le premier, le respect de la justice, sans laquelle aucun royaume ni État ne peut subsister […]. Le second concerne le *Consiglio maggiore*, qui ne se réunit pas assez souvent. C'est la raison pour laquelle on ne peur pas élire les magistratures et voter les autres projets de loi qui seraient à l'avantage du bien public […]. Le troisième réside dans un nouveau mode de distribution [*des charges*], afin de répartir la pression financière le plus universellement possible et de subvenir aux besoins quotidiens de la cité[457].

Ainsi, lorsque la réflexion des membres des *pratiche* porte sur des points liés, au sens large, au fonctionnement des institutions, elle se rattache le plus souvent à la gestion de l'instabilité et du désordre qui fragilisent Florence face à la pression exercée par les puissances étrangères. Les *pratiche* semblent avoir ainsi pour vocation première de traiter des affaires extérieures[458], ce qui légitime le rôle croissant joué par les *Dieci* dans cette assemblée.

---

[456] « […] *che a' nostri Signori è facto noto che e' Magistrati manchano di fare iustitia per terrore et essere minacciati etc., et per questo quello si ha ad fare perché e' Magistrati sieno caldi ad fare vivamente iustitia indifferentemente* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, I, *op. cit.*, c. 163r, p. 259.

[457] « […] *la prima la observanza della iustitia, sanza la quale niuno regno o dominio si può reggere* […]. La seconda, circa il Consiglio Maggiore, il quale non si raguna in modo sufficiente, et per questo non si *possono fare li Officii et le altre provisioni che sarebbono a proposito del publico* […]. *La terza, sopra un nuovo modo di distributione, a causa si possino trarre danari universalmente il più che si può, et supplire a' bisogni occorrono alla giornata alla città* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, c. 336v, p. 673.

[458] Cette prédominance des questions extérieures apparaît tout à fait clairement dans les propos de Carlo Canigiani, qui juge le 30 mars 1498 « *parergli più conveniente in questo luogo parlare della guerra et del danaio* » que du problème posé par Savonarole, in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, I, *op. cit.*, c. 47r, p. 64.

Quatrième chapitre
Un instrument aux mains d'une élite restreinte

IV.1. UNE REPRÉSENTATION DE LA DIVERSITÉ DE L'OPINION ?

IV.1.1. Les conseils et magistratures représentés au sein des *pratiche*

Notre connaissance de la composition des *pratiche* se réduit à la représentation qu'en donnent les différents scripteurs. Or, le plus souvent, ceux-ci ne font pas mention des participants aux diverses réunions, mais seulement de ceux qui y prennent la parole. Le nombre d'intervenants répertoriés connaît de notables variations d'un registre à l'autre, voire d'un compte rendu à l'autre, si bien que de nouvelles questions se posent sur le matériau mis à notre disposition. Les différents scripteurs, en effet, ne retranscrivent pas l'intégralité de ce qui est dit, mais accordent une place particulière aux propos qui leur semblent les plus significatifs ou dignes d'intérêt. Ils procèdent donc à un travail de sélection et de synthèse des discours prononcés lors de chaque réunion. Il n'est donc pas exclu que la liste des divers orateurs cités procède d'une logique similaire et que les scripteurs omettent parfois de transcrire les noms de certains intervenants qu'ils considèrent comme mineurs. Il est cependant très difficile de mesurer l'étendue de ces éventuelles modifications. Tout juste peut-on souligner que, pour une moyenne générale d'environ onze interventions répertoriées à chaque réunion[459], certains comptes rendus comportent une seule intervention, voire aucune, tandis que d'autres atteignent la cinquantaine[460]. Dans

[459] La moyenne est de 11 interventions par *pratica* dans les registres 61 à 63, de 10,75 dans les registres 64 à 67, de 14,5 dans les registres 68 à 70, de 1505 à 1512, ce qui, sur la totalité des registres des *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina*, nous donne une moyenne de 11,5 interventions recensées par réunion. La moyenne par registre oscille entre 10 pour le registre 66 et 15,7 pour les registres 68 et 69.

[460] Dans le registre 66, par exemple, on ne relève aucune intervention lors de la *pratica* du 30 juin 1500, mais le scripteur en reporte 51 quelques semaines plus tard, le 29 juillet, in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, I, *op. cit.*, c. 30v, p. 382 et c. 76v-85r, p. 418-426.

un tel contexte, il est malaisé d'établir des règles générales quant à la composition des *pratiche*, d'autant que celle-ci paraît sujette à de multiples variations.

Afin d'obtenir le meilleur conseil possible sur les questions qui les intéressent, la *Signoria* ou le conseil des *Dieci* doivent convoquer aux *pratiche*, comme l'énonce Francesco Pepi lors de la réunion du 6 janvier 1500, « *la meilleure partie de la cité, et ceux dont dépendent le plus le bien et le mal de celle-ci* »[461]. À travers cette définition générique se dessine une volonté politique : les *pratiche* doivent être réservées aux citoyens qui semblent les plus à même d'apporter un conseil judicieux, selon le double critère de l'expérience et de la compétence. Dans cette perspective sont convoqués en premier lieu les principaux conseils et magistratures en charge, dont il est bien difficile de préciser s'ils doivent se présenter dans leur intégralité ou s'ils peuvent se contenter d'y envoyer une délégation réduite. Chacun de ceux-ci s'étant réuni et ayant procédé à une délibération sur les diverses questions soumises à sa réflexion par l'organe responsable de la convocation, il désigne un orateur chargé d'exprimer devant la *pratica* l'avis défini par le groupe. Certaines magistratures comme les gonfaloniers de Compagnie et les *Dodici Buoniuomini* sont, en règle générale, représentées par deux orateurs qui s'expriment conjointement[462]. Le plus souvent, chaque organe parvient à exprimer une opinion unanime, mais il arrive également que les avis divergent. Lorsque naissent des dissensions internes, les différents points de vue sont exprimés successivement par des orateurs différents – très rarement plus de deux[463]. Il s'agit cependant là d'une dérogation à l'usage car, note Guidubaldo Guidi,

> il n'entre pas dans la tradition florentine qu'un organe, considéré par définition comme composé de forces homogènes, exprime des avis divergents. Dans toutes les *pratiche* qui ont eu lieu au cours des XIVe et XVe siècles (jusqu'aux ultimes réformes de Lorenzo qui déterminèrent l'abandon de telles consultations), chaque organe exprimait un avis; la discussion se tenait à l'intérieur de la magistrature qui, à la conclusion des travaux, prenait une décision, fût-ce à la majorité, qui était ensuite présentée au sein de la *pratica* comme l'avis de l'organe dans son ensemble. Ce n'est qu'après 1496 que l'on commence

[461] « [...] *la miglior parte della città, et quelli a' quali più toccha il bene et il male di epsa* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, I, *op. cit.*, p. 281.

[462] Au cours de la *pratica* du 26 octobre 1503, par exemple, le scripteur précise que la première allocution est le fait de « *Alessandro Salvi et de Lorenzo Buonaccorsi, pel numero de' Gonfalonieri di Compagnia* », tandis que l'avis des *Dodici Buonuomini* est exprimé conjointement par Bernardo Bartolini et Girolamo de' Pilli, in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, c. 208rv, p. 976-977.

[463] Voir à ce sujet Sergio BERTELLI, « Il potere nascosto: i *consilia sapientum* », *op. cit.*, p. 26-28.

à faire parler dans les *pratiche* différents représentants, l'un pour la majorité d'un organe et l'autre pour la minorité[464].

Il n'y a pas de texte législatif précisant la liste des organes qui doivent être convoqués aux *pratiche*[465], c'est pourquoi nous observons une grande variété de combinaisons. Le 5 janvier 1495, dans le premier compte rendu retranscrit par Denis Fachard, il est seulement précisé que sont « *convocatis nonullis civibus in consultationem* »[466], sans plus de précisions. Dès la réunion suivante, le 5 mars 1495, apparaissent de plus amples renseignements quant à la composition du conseil, constitué des « *Venerabilibus Collegiis Decemviris Libertatis et Pacis de Vigintiviris* »[467].

Cette structure de base, centrée sur les gonfaloniers de Compagnie, les *Dodici Buoniuomini* et les *Dieci*, est en réalité modulable et connaît diverses variations. Lors de la *pratica* du 2 juin 1500, le scripteur précise par exemple qu'« *étaient réunis les* collegi, *les* Otto di Balìa, *les* ufficiali di Monte *ainsi que plusieurs autres citoyens* »[468], tandis que, le 8 septembre 1497, sont convoqués les « *Collegiis, Capitaneis Partis ghuelfe, Decemviris, Balie, Octo Viris, Balie et Consilio Octuaginta Virum* »[469]. La réunion du 13 juillet 1501 se tient en revanche « *en présence du conseil des Quatre-Vingts, de plusieurs magistrats, tout particulièrement les premiers de la cité, et d'un grand nombre de citoyens* »[470]. La liste des magistratures représentées connaît donc certaines variations, mais on note en général la

---

[464] « *È fuori della tradizione fiorentina che un istituto, considerato per definizione composto da forze omogenee, esprima diversi pareri. In tutte le pratiche tenute nel corso dei secoli XIV e XV (sino alle ultime riforme di Lorenzo che determinarono l'abbandono di tali consulte) ogni istituto esprimeva* un *parere, la discussione aveva luogo nell'interno dell'ufficio il quale, a conclusione dei lavori, prendeva una decisione, sia pure di maggioranza, che veniva annunciata, poi, in seno alla pratica come parer di tutto l'istituto. Solamente dopo il 1496 si comincia a far parlare nelle pratiche diversi rappresentanti, uno per la maggioranza ed uno per la minoranza di un istituto* », note Guidubaldo GUIDI, in *Ciò che accadde...*, *op. cit.*, p. 92.

[465] Le texte législatif de 1528 fixe au contraire la composition des *pratiche*. Il prévoit en particulier la présence de la *Signoria* et des *Dieci* au complet, ainsi que de deux représentants des *Dodici Buoniuomini*, des gonfaloniers de Compagnie et des *Nove della Milizia*. Vingt hommes, élus par le *Consiglio maggiore* pour une période de six mois, doivent les conseiller. Voir Felix GILBERT, « Le idee politiche a Firenze al tempo di Savonarola e Soderini », *op. cit.*, p. 68-69.

[466] Voir Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1495-1497)*, *op. cit.*, c. 1r, p. 1.

[467] Vori Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1495-1497)*, *op. cit.*, c. 2v, p. 2.

[468] « [...] *erano ragunati e' Collegi, Octo di Balìa, Officiali di Monte et più altri cittadini* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, 1, *op. cit.*, c. 15r, p. 368.

[469] Voir Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1495-1497)*, *op. cit.*, c. 91r, p. 514.

[470] « [...] *alla presenza del Consiglio delli Octanta, di più Magistrati, maxime e' primi della città et di grande numero di cittadini* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, c. 336v, p. 673.

présence des *Dieci*, des *Dodici Buoniuomini* et des gonfaloniers de Compagnie. En se basant sur l'exemple de la *pratica* du 7 janvier 1496, Guidubaldo Guidi indique ce que doit être la composition « idéale » d'une *pratica*[471] :

XVI gonfalonieri di compagnia	avec 2 orateurs
XII buoniuomini	avec 2 orateurs
conseil des Quatre-Vingts	avec 5 orateurs
ufficiali del monte	avec 2 orateurs
Conservatori di legge	avec 1 orateur
massai di camera	avec 1 orateur
X di libertà e pace	avec 1 orateur
VIII di guardia e balìa	avec 1 orateur
capitani di parte	avec 1 orateur
arroti du quartier Santa Croce	avec 4 orateurs
arroti du quartier Santa Maria Novella	avec 4 orateurs
arroti du quartier San Giovanni	avec 4 orateurs
arroti du quartier Santo Spirito	avec 4 orateurs[472]

Dans les registres 68 et 69, à partir de mai 1505, plus aucune référence aux conseils ou aux magistratures n'est cependant faite, que ce soit dans le questionnement ou dans la présentation des différents orateurs, jusqu'à la *pratica* du 16 novembre 1508. Celle-ci présente un intérêt particulier, dans la mesure où, d'ordinaire, les scripteurs citent les noms des divers orateurs, mais taisent ceux des présents, bien plus nombreux. Le 16 novembre 1508, cependant, le scripteur nous fournit la liste complète des participants à la *pratica*,

[471] Guidubaldo GUIDI indique que son schéma se fonde sur la réunion du 7 janvier 1496, mais cela se révèle d'évidence faux. On peut supposer qu'il se fonde au contraire sur le compte rendu de la *pratica* du 9 janvier 1497, dont le schéma, en réalité, est le suivant :

XVI gonfalonieri di compagnia	avec 2 orateurs
XII buonuomini	avec 2 orateurs
Capitani di parte guelfa	avec 1 orateur
X di libertà e pace	avec 1 orateur
VIII di guardia e balìa	avec 1 orateur
Ufficiali del monte	avec 1 orateur
Massai di camera	avec 1 orateur
Conservatori di legge	avec 1 orateur
Dottori	avec 1 orateur
Arroti par *pancate*	avec 12 orateurs

in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1495-1497)*, *op. cit.*, c. 319r-323v, p. 401-406.

[472] Voir Guidubaldo GUIDI, *Lotte, pensiero e istituzioni politiche...*, I, *op. cit.*, p. 86-87.

composée de cinquante-deux noms, répartis selon les magistratures auxquels ils appartiennent ou leurs quartiers d'origine[473]. Francesco di Manno Temperani et Napoleone di Filippo Cambi interviennent au nom des gonfaloniers de Compagnie, Alamanno di Bartolomeo Da Verrazzano et Bernardo di Giovanni Petrini en celui des *Dodici Buoniuomini*. D'après la liste fournie par le scripteur, aucune autre magistrature n'est représentée à cette réunion. Les quarante-huit noms restants, sans doute ceux des citoyens *richiesti*, sont énumérés selon leur origine géographique.

Après quelques mois de tâtonnements, l'ordre d'élocution des porte-parole des différents groupes tend lui aussi à se figer. Une nouvelle fois, aucun texte officiel ne vient le définir. Les premiers à s'exprimer sont ainsi les gonfaloniers de Compagnie, suivis des *Dodici Buoniuomini*, des *Capitani di parte guelfa*, des conseils des *Dieci* et des *Otto di Guardia*, éventuellement des *Ufficiali del Monte*, *Sei di Mercatanzia*, *Conservatori di legge* et *Dottori*[474], et enfin des représentants du conseil des Quatre-Vingts[475]. Lorsqu'une magistrature est en cours de renouvellement, le représentant du groupe sortant s'exprime avant celui du groupe fraîchement entré en charge. Interviennent enfin les représentants des citoyens dits *arroti* ou *richiesti*, dont la convocation ne se justifie pas par leur appartenance à une magistrature ou leur élection à un conseil restreint, mais au contraire par leurs qualités individuelles, leur expérience ou leurs compétences particulières.

---

[473] Voir Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1505-1512)*, *op. cit.*, c. 154rv, p. 210-211. Voir la liste des *Participants à la* pratica *du 16 novembre 1508*, in *Documents annexes*, 12, p. 418. Seules cinq allocutions sont reportées par le scripteur, ce qui nous donne une première image du rapport entre le nombre de participants à une réunion et celui des intervenants dont le discours est retranscrit. Cette distinction se retrouve, dans des proportions similaires, dans les comptes rendus du début du XVe siècle, puisque Conti relève par exemple, pour la *pratica* du 6 septembre 1401, seize interventions pour soixante-cinq participants, in Elio CONTI (a cura di), *Consulte e pratiche della repubblica fiorentina nel Quattrocento (1401)*, *op. cit.*, p. XII.

[474] Cet ordre se trouve cependant parfois bouleversé par certaines recompositions au sein même des conseils et magistratures rerprésentés. C'est ainsi que, lors de la *pratica* du 3 mai 1499, Antonio Malegonnelle s'exprime par exemple au nom de « *7 doctori, uno de' 6* [di Mercantanzia] *et uno Massaio di Camera* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, I, *op. cit.*, c. 9v, p. 151.

[475] L'ordre dans lequel s'expriment les différents orateurs répond à la tradition qui s'est instaurée au début du XVe siècle. Dans les *pratiche de* 1401, l'ordre des interventions est le suivant: les représentants des gonfaloniers de Compagnie ouvrent la réunion, suivis de ceux des *Dodici Buonuomini*, des *Dieci*, des *Otto di Custodia*, des *Capitani di parte guelfa*, puis des *Sei di Mercanzia*, des *Sei di Arezzo*, des *Regolatori*, des *ufficiali dei castelli*, et, pour finir, des membres de la « *Ventina* », in Elio CONTI (a cura di), *Le « Consulte » e « Pratiche » della repubblica fiorentina nel Quattrocento (1401)*, *op. cit.*, p. XII.

IV.1.2. Les citoyens *richiesti ou arroti*

En sus des membres des principaux conseils et magistratures en charge, certains citoyens florentins n'occupant pas à ce moment précis de charge élective sont appelés, à titre personnel, par l'organe responsable de la convocation du conseil[476]. Le principe de la *pratica* étant que l'on n'y prenne jamais la parole, en théorie du moins, en son nom propre[477], les *richiesti* s'expriment soit au nom de leur localisation géographique au sein de l'assemblée - de leur *pancata* ou de leur *cerchio* -, soit au nom de leur localisation géographique au sein de la cité - de leur *gonfalone* ou de leur quartier[478]. Ils interviennent toujours après les membres des *collegi* et des autres magistratures, si bien que leurs propos, souvent brefs, concluent les réunions.

Rares sont les précisions quant aux critères en vertu desquels sont choisis ces hommes. En préambule de la réunion du 15 mars 1495, le scripteur précise cependant,

---

[476] Le recours aux citoyens *richiesti* n'est pas inédit. Christiane KLAPISCH-ZUBER signale ainsi, à propos de la période 1350-1430, que « *l'historiographie des trente ou quarante dernières années a débusqué d'autres ressorts du pouvoir, plus cachés que les offices suprêmes de la république florentine ou les magistratures courantes. Des citoyens qui n'occupaient pas forcément d'office, voire qui les évitaient, pouvaient être appelés* (richiesti) *pour donner au gouvernement leur avis sur les matière d'importance. Certains, qui y prenaient souvent et volontiers la parole, apparaissaient comme des leaders d'opinion et les véritables inspirateurs ou en tout cas les soutiens essentiels de la politique officielle de la Seigneurie* », in Christiane KLAPISCH-ZUBER, « Les acteurs politiques de la Florence communale (1350-1430) », *op. cit.*, p. 227.

[477] Sergio BERTELLI écrit à ce sujet: « *Riuniti comunque per panca, i richiesti parlavano in quanto gruppi di cittadini riunitisi assieme su basi non politiche, di norma – ma non necessariamente, a quel che pare – con riguardo alla magistratura, alla corporazione, alla appartenenza ad una suddivisione territoriale (il quartiere, il terziere, il gonfalone). Il discorso degli oratori non rappresentava perciò il loro parere personale, o non solo il loro, ma quello del gruppo: essi riferivano le decisioni raggiunte durante la discussione preliminare, avvenuta all'interno della propria pancata. Non a caso l'oratore, una volta salito al podio, apriva il proprio intervento con una frase cerimoniale, ma che aveva un preciso significato: « Debbo ubbidire ai miei venerabili Padri, che mi ordinano di parlare… » (talvolta il verbale omette questa dichiarazione e in tal caso viene scritto: « Premissa excusatione etc. », ciò che conferma però come si tratti di parte integrante del cerimoniale)* », in Sergio BERTELLI, « Il potere nascosto: i *consilia sapientum* », op. cit., p. 28-29.

[478] Les divers représentants des quartiers et *gonfaloni* s'expriment toujours dans l'ordre traditionnel de l'énumération des divers secteurs de la ville: le quartier *Santo Spirito* ouvre les débats, suivi de *Santa Croce*, *Santa Maria Novella* et *San Giovanni*. Nous retrouvons par exemple cet ordre lors de la *pratica* du 14 janvier 1502, in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, c. 385v-387r, p. 722-724. Certains compte rendus nous fournissent la liste complète des représentants de chaque quartier, comme par exemple ceux du 16 février 1501 ou du 16 novembre 1508, in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, c. 246r, p. 581 et *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1505-1512)*, *op. cit.*, c. 154r, p. 210-211.

Les gonfaloni se succèdent quant à eux dans l'ordre suivant: *Scala*, *Nicchio*, *Ferza*, *Drago*, *Carro*, *Bue*, *Leone Nero*, *Ruote*, *Vipera*, *Unicorno*, *Leone Rosso*, *Leone Bianco*, *Leone d'Oro*, *Drago*, *Chiavi* et enfin *Vaio*. Il en va ainsi par exemple le 12 décembre 1501, in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, c. 374r-376v, p. 710-713.

après avoir énuméré les magistratures représentées, que s'y ajoutent « *multisque preterea honestis ac prudentibus civibus* »[479]. Leur sagesse, qui repose avant tout sur leur expérience, considérée dans un sens très large, est donc le fondement premier de leur capacité à conseiller efficacement la *Signoria* ou les *Dieci*. Lors de la réunion du 15 mars 1495 se succèdent pour la première fois à la tribune des citoyens *richiesti* en nombre conséquent[480]. Même s'il s'agit là des seuls orateurs désignés par leurs pairs, leur composition est intéressante, car elle paraît refléter de manière assez précise celle des *richiesti* dans leur ensemble. D'un âge médian de cinquante-cinq ans, les seize orateurs se partagent en effet en trois groupes distincts. Le premier rassemble six hommes âgés de soixante-cinq ans ou davantage. Certains d'entre eux, à l'image de Ridolfo Ridolfi, Gonfalonier de Justice en jullet-août 1486, ou Domenico Bonsi, prieur à trois reprises en 1483, 1488 et 1493, ont déjà occupé des charges importantes au sein des *Tre maggiori* par le passé. Il ne s'agit pas là d'une condition indispensable à leur convocation, car Simone di Bernardo Uguccioni, par exemple, qui prend la parole au sein des *pratiche* à soixante autres reprises jusqu'au dix janvier 1504, n'a aucune expérience de telles charges. Ces hommes mûrs sont donc convoqués en vertu de leur âge avancé[481], qui leur a permis de vivre plus d'un demi-siècle d'histoire florentine. Dans un système de pensée qui aime à se fonder sur les exemples passés pour résoudre les difficultés du présent[482], leur participation aux *pratiche* se justifie donc pleinement.

Le second groupe, composé de quinquagénaires, compte six représentants. À l'exception de Bertoldo Corsini, qui a cependant été longtemps tenu éloigné de la cité

---

[479] Voir Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1495-1497)*, *op. cit.*, c. 4r, p. 4. Deux réunions consécutives se succèdent ce jour-là. Nous nous sommes intéressés plus particulièrement à la première d'entre elles.

[480] Seize citoyens *richiesti* interviennent lors de la première réunion qui s'est tenue le 15 mars 1495. Il s'agit, par ordre d'intervention, de Simone di Bernardo Uguccioni, Domenico Bonsi, Francesco Gualterotti, Iacopo di Niccolò Paganelli (le seul dont la date de naissance fasse défaut et qui soit par conséquent exclu de notre étude), Luca Corsini, Bernardo di Bartolo Corsi, Guidantonio Vespucci, Guido di Piero Ricci, Girolamo di Iacopo Villani, Bertoldo di Bartolomeo Corsini, Ridolfo di Pagnozzo Ridolfi, Giovanni di Niccolò Cerretani, Francesco di Orlando Gherardi, Piero di Giovanni Compagni, Domenico di Giovanni Bartoli et Amerigo Corsini.

[481] Le recours à des hommes très âgés n'est pas rare dans la vie publique florentine. En avril 1501, Piero PARENTI signale ainsi que « *in tale tempo si trovorono in Firenze più che 30 cittadini di reggimento e' quali aggiunsono e passorono la età d'anni 80; Piero del Benino passò e' 90* », in Piero PARENTI, *Storia Fiorentina*, II, *op. cit.*, c. 165v, p. 424.

[482] Il est à ce titre tout à fait remarquable que, le 15 mars 1495, Domenico Bonsi, repris plus tard par Guido Ricci, cite le *Nouveau Testament* (« *Pacem meam do vobis…* », in *Jean*, XIV, 27), puis fasse référence à Saint Paul et à Démosthène pour justifer la nécessité de pacifier la cité, in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1495-1497)*, *op. cit.*, c. 4v, p. 5.

par des charges hors les murs de 1482 à 1494, tous se distinguent par une participation très active aux *Tre maggiori* avant le changement de régime. Guidantonio Vespucci, figure importante des *pratiche* avant 1501, a ainsi occupé par le passé les charges de prieur et de Gonfalonier de Justice. Francesco Gherardi a pour sa part occupé cinq charges des *Tre maggiori* de 1475 à 1488. Plus restreint, le troisième groupe se compose de Giovanni Cerretani, âgé de quarante ans, Francesco Gualterotti, âgé de trente-huit ans, et de Luca Corsini, né en 1462 et donc âgé de seulement trente-trois ans. Seul ce dernier, prieur en novembre-décembre 1494, a déjà occupé une charge des *Tre maggiori*. Si Giovanni Cerretani occupe par la suite un nombre réduit de charges et n'intervient qu'à seize reprises au sein des *pratiche*, les deux autres font de ce conseil un lieu privilégié de leur participation à la vie politique, puisqu'ils y prennent respectivement la parole cent vingt-quatre fois du 15 mars 1495 au 16 octobre 1509 pour Francesco Gualterotti et cinquante-quatre fois du 15 mars 1495 au 15 novembre 1507 pour Luca Corsini.

Trois générations, diverses par leur expérience et les modalités de leur participation passée à la vie politique, sont donc représentées parmi les *richiesti* qui interviennent lors de la *pratica* du 15 mars 1495. Cette constatation rejoint l'analyse de Felix Gilbert, selon lequel

> des hommes politiques de trois générations apparaissent dans les assemblées des *pratiche*. Y interviennent les anciens, qui ont passé une grande partie de leur existence sous le régime médicéen et qui aiment faire référence aux événements exceptionnels du passé: la guerre contre Naples après la conjuration des Pazzi, la tension entre les Médicis et Luca Pitti, la diabolique habileté économique d'un Cosimo de' Medici. L'aspect bref et péremptoire des comptes rendus de certains de leurs discours suggère que la loquacité de ces anciens était plutôt subie qu'appréciée […]. Interviennent, ensuite, ceux dont la carrière politique débutait du temps de Soderini, et qui deviendront d'éminents protagonistes de la scène politique deux décennies plus tard seulement plus tard, lorsque la cité sera devenue le Grand Duché médicéen. Durant la période républicaine, cette génération se trouve encore à l'arrière-plan: les interventions de Francesco Vettori au sein des *pratiche*, par exemple, se limitent à de brefs renseignements sur ses expériences diplomatiques. Les membres les plus actifs et éminents des pratiche du temps de Savonarole et Soderini étaient certainement les

hommes de la génération née autour du milieu du XVe siècle: leurs personnalités émergent avec force des comptes rendus[483].

La présence de citoyens issus de générations diverses, mais dont la moyenne d'âge est assez élevée, nous est confirmée par Francesco Guicciardini, âgé de vingt-quatre ans lors de sa première participation à une *pratica*:

> Dans les premiers jours de juin [*1507*], tandis que messire Piero Lodovico da Fano, alors *podestà* de Florence, avait été emprisonné sur ordre des *Otto* et que se tenait une *pratica* au nom de leur magistrature sur son cas, je fus appelé à cette *pratica* en même temps que plusieurs docteurs et que beaucoup des premiers citoyens de Florence, parmi lesquels se trouvait également mon père; et aucun d'eux n'avait moins de dix ans de plus que moi: j'en ai souvenance, car c'était la première fois que je me rendais à une *pratica*[484].

Francesco Guicciardini souligne ici le caractère tout à fait exceptionnel de la présence d'un citoyen aussi jeune que lui dans une *pratica*. Son témoignage confirme également qu'il n'existe pas de *divieto* au sein des *pratiche* qui empêche plusieurs membres d'une même famille, à l'image des Corsini le 15 mars 1495, d'être convoqués simultanément.

Le nombre de citoyens *richiesti* est variable, et l'organe réunissant la *pratica* semble avoir toute latitude pour le déterminer. La plupart des comptes rendus nous fournissent à ce sujet des informations lacunaires, car ils indiquent seulement les noms des intervenants.

---

[483] « *Politici di tre generazioni appaiono nelle assemblee delle Pratiche. Vi compaiono i vecchi, che hanno trascorso gran parte della loro vita sotto il regime mediceo e che amano fare riferimenti agli avvenimenti eccezionali del passato: la guerra contro Napoli dopo la congiura dei Pazzi, la tensione tra i Medici e Luca Pitti, la diabolica abiltà economica di un Cosimo de' Medici. La brevità e la perentorietà delle note su alcuni dei loro discorsi suggeriscono che la garrulità di questi vecchi era piuttosto subìta che apprezzata* […]. *Appaiono, poi, quelli che stavano cominciando la loro carriera politica ai tempi di Soderini, e che diverranno protagonisti eminenti della scena politica solo due decenni più tardi, quando la città-stato sarà trasformata in Granducato mediceo. Durante il periodo repubblicano questa generazione è ancora nello sfondo: gli interventi di Francesco Vettori nelle Pratiche, ad esempio, sono limitati a brevi informazioni sulle sue esperienze come diplomatico. I membri più attivi ed eminenti delle Pratiche al tempo di Savonarola e di Soderini erano certamente gli uomini della generazione nata intorno alla metà del secolo decimoquinto: le loro personalità emergono vividamente dai protocolli* », in Felix GILBERT, « Le idee politiche a Firenze al tempo di Savonarola e Soderini », *op. cit.*, p. 77-78.

[484] « *Ne' primi di giugno sendo suto preso per comandamento degli otto messer Piero Lodovico da Fano allora podestà di Firenze, e faccendosi pratica per l'uficio loro sopra a casi sua, io fui chiamato alla pratica insieme con più dottori e con molti de' primi cittadini di Firenze, fra quali etiam fu mio padre; e non vi fu nessuno che non avessi almeno dieci anni più di me: hanne fatto ricordo per essere stato la prima volta che mai andassi a pratiche* », in Francesco GUICCIARDINI, *Scritti autobiografici e rari*, a cura di Roberto PALMAROCCHI, Bari, Laterza, 1936, p. 60.

Cette question est souvent éludée par les expressions « *buon numero di cittadini* » ou « *molti cittadini richiesti* ». Comme les membres du conseil des Quatre-Vingts, les *richiesti* sont regroupés par *pancate*. Cette précision permet d'en évaluer le nombre, pour peu qu'on sache combien de *pancate* ils occupent. Le compte rendu de la réunion du 6 août 1498 dénombre ainsi trois *pancate* de *richiesti*, qui s'ajoutent aux trois autres regroupant les membres du conseil des Quatre-Vingts[485]. L'équilibre entre les *pancate* de *richiesti* et celles où est rassemblé le conseil des Quatre-Vingts est encore préservé lors de la réunion du 25 septembre 1498, où chaque groupe occupe quatre *pancate*[486]. Lors de la *pratica* du 8 avril 1499, en revanche, on ne trouve plus que deux *pancate* pour les Quatre-Vingts, contre onze pour les *richiesti*[487]. Si l'on évalue, à la suite de Guidubaldo Guidi, la capacité d'accueil de chaque *pancata* à seize ou dix-sept personnes, on peut estimer le nombre de citoyens *richiesti* à une cinquantaine en moyenne[488]. Quelques informations chiffrées nous sont cependant fournies, plus ou moins précises selon les textes. Il apparaît ainsi que peuvent quinze être convoqués, en sus des *collegi* et du conseil des Quatre-Vingts, douze ou citoyens, le plus souvent vingt à quatre-vingts, parfois cent. Exceptionnellement, ce nombre peut atteindre deux cents personnes, à l'image de la *pratica* du 15 septembre et jusqu'à mille le 11 juillet 1502[491]. 1503[489], voire le double lors de celle du 27 juin 1502[490], Il faut bien entendu considérer ces informations avec circonspection, bien qu'elles soient

[485] Voir Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, I, *op. cit.*, c. 105r-106v, p. 98-100.
[486] Voir Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, I, *op. cit.*, c. 112r-113r, p. 105-106.
[487] Voir Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, I, *op. cit.*, c. 3rv, p. 145-146. Ce nombre peut varier sensiblement, puisque le 12 janvier 1497, par exemple, interviennent successivement les représentants de quatorze *pancate*, in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1495-1497)*, *op. cit.*, c. 325r-328v, p. 406-410.
[488] Voir Guidubaldo GUIDI, *Lotte, pensiero e istituzioni politiche…*, I, *op. cit.*, p. 86-88. Le nombre de personnes réunies sur chaque *pancata* est cependant variable. Ainsi, le 16 novembre 1508, les quarante-huit représentants des différents quartiers sont séparés en groupes de onze, douze ou treize hommes. Le 3 mars 1498, Tommaso Pucci précise que la seconde *pancata* des *richiesti* se compose de « *14 viri* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, I, *op. cit.*, c. 21v, p. 45.
[489] Voir Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, c. 197r, p. 967.
[490] Voir Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, c. 31r, p. 811.
[491] Le 11 juillet 1502, le scripteur précise ainsi: « *Giovambaptista Giovanni, Gonfaloniere di Iustitia, nella sala grande del Consiglio alla presenza di mille in circa cittadini del Consiglio convenuti, referì* […] », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, c. 48v, p. 826.

parfois confirmées par certains textes collatéraux lorsque le nombre de participants est assez élevé pour que les divers chroniqueurs ressentent le besoin de le signaler[492].

Plusieurs comptes rendus nous fournissent cependant la liste complète des *richiesti* présents. C'est en particulier le cas lors des réunions des 12, 16 et 17 février 1501, qui présentent un intérêt particulier, puisqu'elles se succèdent à un rythme assez soutenu et qu'elles portent sur un questionnement identique. Nulle part dans les comptes rendus des *pratiche* on ne trouve énumérée de manière aussi explicite la liste des *richiesti* convoqués. Le scripteur prend ainsi soin d'indiquer que la liste établie ne comprend pas les membres de *collegi* ou des différentes magistratures. Le 12 février, par exemple, il précise que « *les citoyens qui se trouvèrent à la dite* pratica *et qui approuvèrent de vive voix, outre les membres de la* Signoria *et les vénérables* collegi*, les* Dieci *et les* Otto*, sont les suivants* […] » et conclut son compte rendu en signalant que, « *par la suite, il* [leur fut] *demandé à voix haute si tel était le conseil qu'ils avaient tous donné, et chacun répondit que oui et confirma ce qui est écrit plus haut* »[493]. On peut s'interroger sur la présence, tout à fait exceptionnelle[494], de ces listes, car nulle raison particulière ne semble la justifier à cet instant. Bien que d'importance, le motif de la convocation – l'attitude à adopter à l'égard du roi de France qui réclame le versement de la somme de trente mille florins or en paiement des Suisses envoyés au camp de Pise – n'est pas nouveau, puisqu'il apparaît lors de la réunion du 27 octobre 1500[495] et qu'il fait l'objet des travaux du conseil jusqu'à la fin de l'année 1501. Sans doute faut-il y voir l'action d'un scripteur particulièrement zélé, puisque celui-ci livre au cours des mois successifs

---

[492] Biagio BUONACCORSI note ainsi par exemple qu'une proposition d'alliance du pape est étudiée en 1512 par une *pratica* « *di 500 cittadini* », in Biagio BUONACCORSI, *Diario...*, *op. cit.*, c. 132v, p. 360.

[493] « *E' cittadini che si trovorono alla sopradecta consulta et viva voce consentirono , oltre a' Signori et loro venerabili Collegi, Dieci et Octo, sono l'infrascripti [...]. Dipoi ciascuno domandato ad alta voce se questo era il Consiglio haveva dato tucti, et ciascuno rispono di sì et confermorono quanto è scripto di sopra* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, c. 243r, p. 577-578. La même mention est portée en des termes presque semblables les 16 et 17 février, in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, c. 246r, p. 581 et c. 249rv, p. 584. Voir les listes des *Citoyens* richiesti *aux* pratiche *(12 février-16 novembre 1501)*, in *Documents annexes*, 13, p. 419-421.

[494] Dans le compte rendu de la réunion du 16 novembre 1501 se trouve portée une liste assez similaire, qui regroupe « *e' nomi de' cittadini che intervennono in questa pratica* », convoqués par « *Lanfredino di Iacopo Lanfredini, Gonfaloniere di Iustitia, nella audientia alla presentia de' Collegi et di circa a 30 cittadini* ». On peut supposer qu'il s'agit là de la liste des *richiesti*, puisque aucun d'entre eux, à la notable exception de Bindaccio Peruzzi, alors membre des *Dodici Buoniuomini*, n'appartient aux *Tre maggiori* à ce moment, in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, c. 368v, p. 704-705.

[495] Voir Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, I, *op. cit.*, c. 159r, p. 498.

d'autres listes de noms, en particulier celles des citoyens désignés les 2 mars, 21 avril et 22 octobre 1501 pour participer à des *pratiche strette*[496].

Le nombre des *richiesti* convoqués aux réunions de février 1501 passe de 78 le 12 février à 42 le 16 février, puis à seulement vingt-huit le lendemain. Ces listes montrent clairement que les citoyens *richiesti* sont choisis avec soin par l'organe responsable du questionnement. On note en effet une importante concordance entre ces listes et celle des membres de l'élite politique florentine établie par Roslyn Pesman Cooper sur la période qui court de 1499 à 1509. Le 12 février 1501, par exemple, vingt-huit des 78 noms cités sont communs aux deux listes. Le 16 février, cela se vérifie pour vingt-quatre des 42 noms, puis pour quinze des vingt-huit noms cités le lendemain. Il convient de leur adjoindre tous les citoyens qui, selon Pesman Cooper, appartiennent à l'élite seulement à la fin du régime sodérinien, à l'image de Matteo di Agnolo Niccolini, ou qui se trouvent à la marge de l'élite, comme Luca Corsini ou Francesco di Luca degli Albizzi[497]. Beaucoup d'individus cités sont par ailleurs appelés de manière régulière à participer aux *pratiche* sous le nouveau régime. Trente *richiesti* du 12 février, ainsi que vingt du 16 février et douze du lendemain sont ainsi recensés parmi les principaux orateurs de cette assemblée[498]. Ceux-là en connaissent donc parfaitement le fonctionnement, savent à quelles conclusions sont parvenus les intervenants lors des réunions précédentes et sont donc pleinement en mesure de faire progresser la réflexion.

Le fait que nous disposions de ces listes de citoyens *richiesti* à trois réunions consécutives nous fournit nombre d'informations capitales sur le fonctionnement des *pratiche*. En premier lieu, il est intéressant de constater que, d'un jour sur l'autre, de nouveaux noms surgissent, tandis que d'autres disparaissent. Quarante-cinq des 78 *richiesti* du 12 février ne sont cités ni le 16, ni le 17, soit parce qu'ils ne sont pas rappelés à ces réunions, soit parce qu'ils ne peuvent répondre, sans doute pour des raisons personnelles ou matérielles, à une nouvelle convocation. À l'inverse, quelques nouveaux participants, absents lors de la première réunion, participent à celle du 16 février. Présents ce jour-là, Bernardo di Francesco Vettori, Piero Popoleschi, Niccolò di Bartolomeo Valori,

---

[496] Voir les listes des *Citoyens choisis pour participer à des* pratiche strette *(13 juin 1495-30 mars 1507)*, in *Documents annexes*, 14, p. 422-430.
[497] Voir Roslyn PESMAN COOPER, « The Florentine Ruling Group under the Governo Popolare », *op. cit.*, p. 250-251.
[498] Voir la liste des *Principaux intervenants aux* pratiche *(1495-1512)*, in *Documents annexes*, 15, p. 431-433.

Piero di Antonio Taddei, Bernardo Puccini et Andrea di Bernardo Carnesecchi n'assistent à aucune autre réunion. Le 17 février, ceux qui n'étaient présents à aucune des deux réunions précédentes sont au nombre de neuf. On observe donc une certaine stabilité dans la structure du groupe des citoyens *richiesti*, sans pour autant que cela empêche la *Signoria* d'appeler de nouveaux participants d'une fois sur l'autre en fonction des besoins ou simplement des disponibilités de chacun.

Lors de la réunion du 12 février 1501, on retrouve la division tripartite, fondée sur l'âge des participants, mise en évidence plus haut[499]. Quinze *richiesti* sont en effet âgés de plus de soixante-cinq ans, tandis que dix seulement ont moins de quarante-cinq ans. Parmi ces derniers, certains sont très jeunes: Matteo Niccolini, par exemple, n'a que vingt-huit ans. Davantage que d'un besoin de conseil, la présence de quelques *richiesti* très jeunes, à l'exemple de Matteo Niccolini ou encore de Raffaello di Francesco Girolami, lui aussi âgé de vingt-huit ans, naît sans doute d'une volonté de former les jeunes citoyens à la vie politique en leur permettant d'accéder à un conseil où sont discutées les principales questions d'actualité. Raffaello Girolami entame ainsi avec sa convocation à la *pratica* du 17 février 1501 une longue et riche carrière publique, qui le voit occuper de multiples charges intérieures et extérieures de 1504 à 1530[500]. Les deux tiers des *richiesti* du 12 février 1501 appartiennent donc au groupe médian, celui des hommes dont l'âge est compris entre quarante-cinq et soixante-quatre ans. Il est d'ailleurs tout à fait intéressant de constater que l'âge moyen des *richiesti* convoqués le 12 février 1501, qui est de cinquante-cinq ans[501], est identique à celui des intervenants du 15 mars 1495 pour le même groupe. C'est la preuve qu'il existe une grande continuité quant au choix de ces hommes, dont la plupart a occupé au moins une fois par le passé une charge au sein des *Tre maggiori*. Seuls Cappone di Bartolomeo Capponi, Giovanni di Iacopo Corsi, Giovanni di Francesco Lapaccini, Guido di Francesco Mannelli, Matteo Niccolini et Bernardo Rucellai n'y ont jamais été élus. Parmi ces derniers, Giovanni Lapaccini, dont c'est la seule apparition au sein des *pratiche*, fait figure d'exception. Les autres font en effet de cette assemblée le pivot de leur activité

[499] Des soixante-dix-huit *richiesti* recensés lors de cette réunion sont exclus de notre étude Bartolomeo di Domenico Giugni et Antonio di Bernardo Paganelli, dont nous ne sommes pas parvenus à déterminer la date de naissance.

[500] Après avoir été *ufficiale del Monte* en 1504, Raffaello Girolami a occupe les charges de prieur (septembre-octobre 1507), membre des *Dodici Buoniuomini* (15 juin-15 septembre 1510), gonfalonier de Compagnie (septembre-décembre 1513) et Gonfalonier de Justice (mai-juin 1525 et février-septembre 1530). Il est par ailleurs envoyé à sept reprises hors les murs de 1515 à 1526.

[501] À la même date, l'âge moyen des titulaires des *Tre maggiori* est de quarante-sept ans seulement.

politique. Guido Mannelli prend ainsi la parole lors de 96 réunions de 1495 à 1502, tandis que Bernardo Rucellai intervient à 75 reprises durant la même période[502].

Le 16 février, le rapport entre les générations se modifie sensiblement. Les hommes âgés de plus de soixante-cinq ans ne sont plus que quatre, ce qui représente moins de 10% des *richiesti*, alors que, le 12 février, ce groupe représentait 20% des présents. Cette disparition se fait en faveur des hommes d'âges médians, dont le pourcentage croît jusqu'à atteindre presque 80% des présents, tandis que demeure stable la place des « jeunes » de moins de quarante-cinq. L'âge médian des *richiesti* lors de cette réunion diminue donc de manière significative, passant de cinquante-cinq ans à cinquante ans et trois mois[503]. Cette élimination progressive de la composante la plus âgée du conseil se poursuit le lendemain, où ne subsistent plus que deux *richiesti* de plus de soixante-cinq ans, Filippo Buondelmonti et Paolo Falconieri, tandis que l'âge médian atteint cinquante-trois ans. Beaucoup des *richiesti* du 17 février sont des habitués des *pratiche* puisque, en moyenne, ils y prennent la parole cinquante fois chacun en moyenne.

IV.1.3. *Pratiche larghe* et *pratiche strette*

Le resserrement progressif du conseil autour du groupe des *richiesti* d'âge médian observé lors des réunions des 12, 16 et 17 février 1501 illustre bien l'un des principes majeurs de fonctionnement des *pratiche*, qui procèdent par affinement progressif, aussi bien dans la taille de l'assemblée appelée à se réunir que dans la matière soumise à réflexion. Il est en effet très rare, même sur des sujets de moindre importance ou qui apparaissant de matière très ponctuelle, qu'une réunion suffise à dégager tous les enjeux liés à la question posée et à envisager les diverses solutions à mettre en œuvre pour la résoudre. Cela se vérifie d'autant plus facilement que la réflexion du conseil s'enracine souvent autour de problématiques récurrentes qui, à l'image de la question financière ou de celle de l'attitude à

[502] Cappone Capponi intervient trente-trois fois de 1497 à 1507, Giovanni Corsi trente-cinq fois de 1501 à 1509 et Matteo Niccolini cinquante et une fois de 1500 à 1512.
[503] Cette moyenne a été établie sans tenir compte de l'âge d'Andrea Carnesecchi, que nous ne sommes pas parvenus à déterminer.

adopter à l'égard de la France, ne comportent pas de solutions simples. Ainsi, lorsqu'une proposition paraissant digne d'intérêt est formulée par un orateur, l'organe responsable de la convocation peut jouer sur la taille de l'assemblée pour élargir le champ de la réflexion ou au contraire le restreindre, en appelant un nombre supérieur ou inférieur de *richiesti*[504].

Dans le cadre des discussions sur le degré d'ouverture des divers organes institutionnels, cette modulation autour de la taille de la *pratica* représente un enjeu politique réel. Le choix d'appeler une *pratica larga* ou au contraire une *pratica stretta* mène en effet à des perceptions opposées. En théorie, la *pratica larga* ouvre le champ de la discussion et permet d'obtenir une image plus fidèle de l'« *opinion universelle* » telle qu'elle émerge au tournant du siècle[505]. Elle est donc réputée favorable aux catégories médianes. À l'inverse, si le recours à une *pratica stretta* peut se justifier par la nécessité d'affiner la réflexion et d'éviter qu'une abondance d'avis contradictoires ne nuise à la qualité du conseil, ce type d'assemblée est considéré comme favorable aux oligarques partisans d'un gouvernement restreint, comme le note Felix Gilbert:

> Mais les raisons pratiques qui suggéraient ces différences furent rapidement oubliées, et deux courants politiques antagonistes parurent se refléter dans les deux types de *pratiche*. La « *pratica stretta* » était par nature exclusive: les invitations à y participer devaient nécessairement être réservées à un petit groupe d'éminents représentants des familles les plus riches et puissantes: elle devenait ainsi une forteresse de l'influence aristocratique. En revanche, la « *pratica larga* » faisait l'objet d'une

[504] Selon Roslyn PESMAN COOPER, l'une des différences majeures entre les *pratiche larghe* et les *pratiche strette* tient au fait que les premières sont convoquées à l'initiative de la *Signoria* et les secondes à l'initiative des *Dieci*. Voir à ce sujet Roslyn PESMAN COOPER, « Pier Soderini: Aspiring Prince or Civic Leader ? », *op. cit.*, p. 52, ainsi que « La caduta di Piero Soderini e il "Governo popolare". Pressioni esterne e dissenso interno », in *Pier Soderini and the Ruling Class in Renaissance Florence*, *op. cit.*, p. 261. Il paraît cependant difficile de se montrer aussi catégorique, dans la mesure où, par exemple, il est precisé dans le compte rendu de la *pratica* du 26 octobre 1499: « *Inteso e' nostri Signori quanto come di sopra è stato consigliato, richiese che e' cittadini assignati, cioè e' Richiesti, deputassino 6 cittadini, cioè 3 per cerchio, e' quali fussino domattina in Palagio di buona hora, e' quali examinassino come è da procedere nella impresa* [di Pisa], *et da darne notitia alli ambasciadori ad Milano* », in *Documents annexes*, 14, p. 427. On retrouve une indication similaire lors de la *pratica* du 2 mars 1501, in *Documents annexes*, 14, p. 428-429.

[505] Sandro LANDI définit l'expression « *opinione universale* » chez Machiavel (en particulier in *Discorsi sopra la prima deca di Tito Livio*, I 58) comme la « *cristallizzazione delle cose dette o intese dire pubblicamente* » et montre comment émerge une opinion publique à Florence au tournant du siècle, in Sandro LANDI, « Alcune considerazioni sulla "voce d'un popolo" in Machiavelli (*Discorsi*, I 58) », *op. cit.*, p. 35-52. Sur la pertinence de l'expression « *opinion publique* » dans le contexte florentin de la fin du XIVe siècle, voir Alison BROWN, « Lorenzo and Public Opinion in Florence. The Problem of Opposition », in Gian Carlo GARFAGNINI (a cura di), *Lorenzo il Magnifico e il suo Mondo*, *op. cit.*, p. 65-66.

moindre sélection et pouvait être considérée comme représentative de tous les citoyens[506].

Dans un tel contexte, il est significatif que les assemblées riches en citoyens *richiesti* se réunissent pour la plupart entre les mois de juin 1502 et de septembre 1503, à un moment où le nombre de *pratiche* commence déjà à se réduire. Cette évolution vers un organe gagnant en nombre de participants ce qu'il perd en fréquence est tout à fait intéressante, car elle vient souligner l'orientation « populaire » de la politique de Piero Soderini après son élection au Gonfaloniérat à vie. Sans doute convient-il donc d'y voir une tentative - vouée à l'échec, puisque Soderini recourt de moins en moins fréquemment aux *pratiche* après 1505 - de donner une assise nouvelle à une assemblée jusqu'alors largement dominée par un petit nombre de citoyens issus de l'oligarchie. Ouvrir les bancs, voire la tribune des *pratiche* à des citoyens qui n'étaient jusqu'alors pas conviés aux réunions, afin de fonder sur une large assise populaire la légitimité politique de la *Signoria*, et en premier lieu celle du Gonfalonier de Justice, tel est le sens de cet afflux massif de citoyens *richiesti* durant les années 1502-1503.

Mais cette tentative présente également un aspect plus ambigu, car on peut aussi y voir un aveux implicite des difficultés posées dans la gestion quotidienne de la cité par le *Consiglio maggiore*. Ce dernier est en effet une structure lourde, difficile à réunir et à faire fonctionner, qui se trouve à la source de certains des blocages ou des dysfonctionnements institutionnels. Réunir des *pratiche* de plusieurs dizaines ou, à l'occasion, de plusieurs centaines de citoyens permet sans doute de préparer plus efficacement la présentation d'un projet de loi, d'un appel de fonds ou d'une décision diplomatique devant le *Consiglio maggiore* et donc de réduire le risque de voir les membres de celui-ci les rejeter. Cela permet également d'impliquer plus étroitement dans la réflexion politique des citoyens qui, dans le cadre des travaux du *Consiglio maggior*e, au sein duquel est prohibée toute forme de débat, sont souvent réduits à un simple rôle électif. Cet élargissement des *pratiche* conduit cependant à une inévitable superposition des compétences entre les deux

[506] « *Ma le ragioni pratiche che suggerivano queste differenze furono presto dimenticate, e due opposte correnti politiche parvero riflettersi nei due tipi di Pratiche. La « pratica stretta » era per sua natura stessa esclusiva: gli inviti a parteciparvi dovevano necessariamente essere riservati ad un piccolo gruppo di eminenti membri delle famiglie più ricche e potenti: così essa diventava una roccaforte dell'influenza aristocratica. Per contro, la « pratica larga » era meno selezionata e poteva essere considerata come rappresentativa di tutti i cittadini* », in Felix GILBERT, « Le idee politiche a Firenze al tempo di Savonarola e Soderini », *op. cit.*, p. 71-72.

organes, avec le risque d'amoindrir le rôle politique du *Consiglio maggiore*, principal symbole du nouveau régime. Cela explique sans doute l'échec de la pérennisation d'une telle évolution et le recours de plus en plus rare aux *pratiche* de la part de Piero Soderini.

À l'inverse de cet appel à des *richiesti* en grand nombre, certains comptes rendus montrent en effet clairement comment, au terme d'une réunion, la *Signoria* ou les *Dieci* demandent à chaque magistrature, conseil ou *pancata*, de désigner un nombre réduit de représentants chargés de former une *pratica stretta*. À cette assemblée réduite est confiée la tâche de poursuivre la réflexion sur un ou plusieurs points qui méritent d'être approfondis. Elle se réunit dans un délai très bref après la *pratica* au terme de laquelle elle a été décidée[507], soit juste après celle-ci, soit le lendemain. La *pratica stretta* fait souvent, semble-t-il, l'objet d'aucun compte rendu écrit. Nous n'avons guère d'informations sur les conditions dans lesquelles une *pratica stretta* peut être convoquée, les questions sur lesquelles elle est plus particulièrement susceptible d'être interrogée, et surtout sur le nombre de ses membres ou leur qualité. Dix-neuf comptes rendus se concluent cependant sur des listes de citoyens désignés pour faire partie d'assemblées réduites destinées à approfondir un point soumis à réflexion ou à trancher sur une question particulièrement délicate[508]. Ainsi, le 7 décembre 1497, trente-six citoyens sont-ils désignés « *ad examinandum provisionem pecunie* »[509]. Le mars 1501, Piero Soderini exige que « *chaque* gonfalone *élise deux, trois ou quatre* [citoyens], *parmi ceux qu'ils jugeront les plus aptes, afin qu'ils discutent et tirent une conclusion quand au nouveau mode d'imposition* »[510]. Si la meilleure manière de remplir les caisses publiques fait l'objet de la plupart des *pratiche strette* dont nous avons connaissance, les sujets proposés sont également souvent liés à la politique diplomatique florentine et aux questions militaires. Le 26 octobre 1499, la *Signoria* fait

---

[507] C'est en particulier le cas le 16 mars 1498, car il est précisé au terme de la réunion: « *Et hiis dictis, discesserunt Domini, relictis in audientia hiis qui consulturi erant de ipsa re* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, I, *op. cit.*, c. 41r, p. 61.

[508] Toutes ces listes sont reportées in *Citoyens choisis pour participer à des* pratiche strette *(13 juin 1495- 30 mars 1507)*, *Documents annexes*, 14, p. 422-430.

[509] « *Incontinenti ex mandato Dominorum prefati Magistratus et panchate elegerunt sponte sua infrascriptos homines ad examinandum provisionem pecunie, et modum providendi pecuniis quorum nomina sunt hec videlicet* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1495-1497)*, *op. cit.*, c. 131r, p. 532.

[510] « *Piero Soderini, nuovo Gonfaloniere di Iustitia, commendato della buona dispositione la Signoria vede per le soprascripte relatione essere nelle menti di ciascuno, et monstro la necessità grande che è di provedere presto presto, et facendosi anchora questa sera voglia Idio si sia a tempo, et che il Re stia fermo in quello domanda, dixe che la Signoria voleva che ciacuno gonfalone deputassi 2, 3 o 4, quali iudicassino più apti, che tractassino et facessino conclusione del nuovo modo di gravezza* [....] », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, c. 258v-259r, p. 592.

ainsi porter la réflexion sur la reconquête de Pise[511], tandis que, le 22 octobre 1501, est examiné le mandat qui doit être donné aux ambassadeurs envoyés au roi de France[512]. De toutes les *pratiche strette* dont les participants sont recensés, seules celles des 13 juin 1495 et du 23 octobre 1501 font l'objet d'un compte rendu écrit[513]. Dans chaque cas, le compte rendu retranscrit par le scripteur est cependant très bref: un ou deux orateurs seulement sont chargés par leurs pairs d'énoncer le résultat des travaux de la *pratica stretta*[514]. On peut déduire de cette dernière observation que, tandis que la *pratica larga* est un lieu où peut s'exprimer la variété des opinions cittadines, la *pratica stretta* a au contraire pour but de faire émerger la meilleure solution possible à un problème donné et d'aboutir à un consensus qui puisse être suivi d'une mise en œuvre rapide.

Certains textes précisent la manière dont s'effectue le passage d'une *pratica larga* à une *pratica stretta*. Ainsi, le 26 octobre 1499, lors de la réflexion sur la suite à donner aux exigences financières demandées par le roi de France en échange de sa protection, il est précisé:

> Après avoir entendu ce qui a été conseillé plus haut, les membres de notre *Signoria* demandèrent que les citoyens assignés, c'est-à-dire les *Richiesti*, désignassent six citoyens, c'est-à-dire trois par *cerchio*, qui fussent demain matin de bonne heure au *Palazzo* [*Vecchio*] et qui examinassent la façon de procéder dans cette entreprise, afin qu'on le notifiât aux ambassadeurs à Milan[515].

S'ensuit une liste de dix noms, trois pour chacun des deux *cerchi*, et deux pour chacun des *collegi*, auxquels il faut ajouter ceux de Piero Guicciardini, Bernardo di Francesco Neretti, Filippo Buondelmonti et Luca di Antonio degli Albizzi, « *désignés pour aller chez le*

---

[511] « […] *e' quali examinassino come è da procedere nella impresa, et da darne notitia alli ambasciadori a Milano* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, I, *op. cit.*, c. 129rv, p. 241.

[512] « *Cittadini deputati ad ordinare il mandato e la commissione alli ambasciadori apresso il Re Christianissimo* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, c. 365r, p. 701.

[513] Voir Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, c. 365rv, p. 701.

[514] Le 13 juin 1495, la délégation de la parole est offerte aux seuls Bernardo Rucellai et Braccio Martelli, tandis que, le 23 octobre 1501, le scripteur reprend l'allocution de Domenico Bonsi, qui s'exprime très brièvement au nom de tous les citoyens convoqués.

[515] « *Inteso e' nostri Signori quanto come di sopra è stato consigliato, richiese che e' cittadini assignati, cioè e' Richiesti, deputassino 6 cittadini, cioè 3 per cerchio, e' quali fussino domattina in Palagio di buona hora, e' quali examinassino come è da procedere nella impresa, et da darne notitia alli ambasciadori ad Milano* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, I, *op. cit.*, c. 129r, p. 241.

Gouverneur, également pour négocier au sujet de cette entreprise »[516]. Le 2 novembre 1499, la procédure de sélection est légèrement différente, puisque « *Raphaello Bonciani* [...] *propose que ceux qui étaient regroupés selon leur magistrature désignent l'un d'entre eux; et pour les autres que chaque* pancata *en désigne un* »[517]. Le nombre des citoyens convoqués lors de telles réunions est lui aussi variable. Il oscille entre dix le 5 septembre 1500 et cinquante-cinq le 2 mars 1501, mais s'approche, en moyenne, des vingt-sept personnes.

La fréquence des *pratiche strette* se révèle difficile à mesurer, car les listes dont nous disposons sont inégalement réparties dans le temps. Dix d'entre elles portent sur l'année 1497, tandis que trois correspondent à l'année 1501, à partir de laquelle le rythme des *pratiche strette* paraît se réduire, parallèlement à l'ouverture du conseil souhaitée par Piero Soderini, tandis que, comme le souligne Roslyn Pesman Cooper,

> les plus élitistes *pratiche strette* fréquentées par un petit nombre de citoyens invités continuent de se réunir, mais elles étaient après 1502 presque exclusivement rassemblées par les *Dieci*[518].

La crainte de voir la *pratica stretta* devenir un instrument aux mains des partisans du gouvernement restreint atteint bientôt son paroxysme. Selon Felix Gilbert, cette peur se justifie ainsi :

> Les partisans de la Constitution de 1494 étaient convaincus que l'intérêt aristocratique pour la « *pratica stretta* » tenait exclusivement à leur désir de conserver une tranchée à partir de laquelle ils pourraient attaquer la Constitution démocratique. Et pour autant que cette conviction fût excessive, il est certain que les aristocrates étaient persuadés de détenir une sorte de droit acquis à exercer une influence déterminante sur la politique étrangère et les sur les affaires économiques, et qu'ils

---

[516] « *Deputati per andare al Governatore, etiam intendersi della impresa: Piero di Iacopo Guicciardini et Bernardo di Francesco Neretti, Filippo Buondelmonti et Luca d'Antonio degli Albizzi* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, I, *op. cit.*, c. 129v, p. 241.

[517] « *Raphaello Bonciani, preposto ante decto, commendò delli uniti Consigli et dixe che chi era ragunato per Magistrato deputassino uno di loro; et li altri, ogni paghata deputassi uno* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, I, *op. cit.*, c. 131v, p. 243.

[518] « *The more elitist pratiche strette attended by a small number of invited citizens did continue to meet, but after 1502 they were summond almost exclusively by the Dieci* », in Roslyn PESMAN COOPER, « The prosopography of the "Prima Repubblica" », *op. cit.*, p. 241.

considéraient la « *pratica stretta* » comme l'instrument à travers lequel ils pouvaient exercer un tel droit[519].

Lorsqu'on observe les listes de citoyens retenus pour participer à des pratiche strette, on ne peut cependant manquer de souligner leur extrême hétérogénéité. Ainsi, si certaines réunions impliquent des hommes qui, dans l'ensemble, ont une grande habitude des pratiche et interviennent souvent dans cette assemblée[520], d'autres font appel à des citoyens qui le fréquentent peu et n'y prennent presque jamais la parole[521]. Sont ainsi retenus le 21 avril 1497, pour réfléchir à la question financière[522], quelques jeunes citoyens peu expérimentés, à l'image de Carlo di Lorenzo Strozzi, né en 1473, qui occupe à cet instant la première et unique charge de sa carrière, celle d'ufficiale del Monte et dont on ne retrouve le nom dans aucun autre compte rendu de pratica[523]. S'y mêlent cependant plusieurs des principaux orateurs des pratiche entre 1495 et 1512 tels que Lorenzo Lenzi ou Pierfrancesco Tosinghi. Cette hétérogénéité est due en grande partie au fait que, si les richiesti appelés sont d'ordinaire expérimentés, les représentants de certains conseils et magistratures le sont beaucoup moins. Il serait cependant erroné d'analyser mécaniquement la réduction du nombre de participants aux pratiche au seul avantage d'un faible nombre de membres influents de l'oligarchie. Si ces derniers s'y trouvent toujours représentés, au vu des listes de présence dont nous disposons, les pratiche strette se montrent plus mixtes du

---

[519] « *I sostenitori della costituzione del 1494 erano convinti che l'interesse aristocratico alla « pratica stretta » era esclusivamente in funzione del loro desiderio di conservare una trincea dalla quale si potesse attaccare la costituzione democratica. E per quanto questa convinzione fosse eccessiva, è certo che gli aristocratici erano persusasi di avere una sorta di diritto acquisito ad esercitare un'influenza determinante sulla politica estera e sugli affari economici, e consideravano la « pratica stretta » come lo strumento attraverso il quale esercitare tale diritto* », in Felix GILBERT, « Le idee politiche a Firenze al tempo di Savonarola e Soderini », *op. cit.*, p. 72-73.

[520] Le nombre moyen des interventions orales au sein des *pratiche* des personnes choisies au terme de la réunion du 16 mars 1498 s'élève ainsi à 78, tandis que celui des hommes convoqués le 22 octobre 1501dépasse légèrement les 80.

[521] Les hommes choisis le 21 avril 1497 comptent un nombre moyen de dix-huit interventions orales chacun de 1495 à 1512. Ce total dépasse à peine la moyenne établie sur l'ensemble des participants aux *pratiche* durant cette période. Le nombre moyen d'allocutions des personnes choisies le 2 mars 1501 est de vingt-trois.

[522] La proposition de réunir une *pratica stretta* émane, parmi d'autres, de Giuliano Mazzinghi. Ce dernier propose que « *le Signorie vostre deputassino numero di cictadini, come paressi a lloro, et che ve ne fussino due delle Signorie vostre con questo numero, et examinare modi accomodati, et che faccino più all'universale che far si può; et quegli examinati et resoluti, venire alla expeditione più presto fare si può, perché se ne perde et di reputatione et dignità* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1495-1497)*, *op. cit.*, c. 17v, p. 466.

[523] Parmi les plus jeunes citoyens retenus ce jour-là pour participer à la *pratica stretta*, on peut citer Alessandro di Donato Acciaiuoli, né en 1466 et titulaire de sept charges publiques entre 1497 et 1512, ainsi qu'Alessandro di Antonio Gondi, né en 1464, dont la carrière politique se limite aux charges d'*ufficiale del Monte* en 1497 et de prieur en 1517 (s'y ajoutent deux participations répertoriées aux *pratiche*).

point de vue social qu'on ne l'a dit jusqu'à présent[524]. Il n'en demeure pas moins qu'y participer régulièrement, comme c'est le cas, par exemple, de Giuliano di Iacopo Mazzinghi, est un indice tendant à illustrer une très forte influence. Giuliano Mazzinghi est ainsi recensé parmi les citoyens retenus au terme des réunions des 8 et 17 février, 4 et 11 avril et 7 décembre 1497 et du 16 mars 1498. Cela n'implique pas, néanmoins, qu'il participe de manière automatique à toutes les pratiche strette. Ainsi, bien que Giuliano Mazzinghi prenne la parole au cours de la réunion du 21 avril 1497 pour réclamer la convocation d'une pratica stretta composée de citoyens « qui ne sont pas intervenus dans la pratica précédente »[525], son nom n'apparaît pas parmi ceux des citoyens retenus pour y participer.

IV.2. LE PARTAGE INÉQUITABLE DE LA PAROLE

IV.2.1. La mesure du poids politique des participants aux *pratiche*

La participation aux *pratiche*, surtout si elle s'accomplit en tant que *richiesto*, est un témoignage intéressant de la considération dont jouissent les citoyens convoqués, mais elle ne permet pas en soi de dégager les contours d'une élite politique au sein de la cité. Pour qu'elle soit signifiante et représente un réel critère d'influence politique, elle doit en effet se

[524] Felix GILBERT écrit ainsi par exemple: « *Due opposte correnti politiche parvero riflettersi nei due tipi di Pratiche. La « pratica stretta » era per sua natura stessa esclusiva: gli inviti à parteciparvi dovevano necessariamente essere riservati ad un piccolo gruppo di eminenti membri delle famiglie più ricche e potenti: così essa diventava una roccaforte dell'influenza aristocratica* », in Felix GILBERT, « Le idee politiche a Firenze al tempo di Savonarola e Soderini », *op. cit.*, p. 71. Sergio BERTELLI défend une opinion similaire lorsqu'il note que « *le consulte, i colloqui sono soprattutto lo strumento per eccellenza atto a coinvolgere l'intero gruppo oligarchico nel momento decisionale, attutendo, anziché esaltare, lo scontro politico. È il momento della mediazione, è il momento della compartecipazione al potere da parte di una casta, d'un insieme di clans, d'una maggioranza politica che ha bandito dai confini della stato cittadino l'opposizione, comunque d'un oligarchia* », in Sergio BERTELLI, « Il potere nascosto: i *consilia sapientium* », op. cit., p. 30. Cette idée doit donc être, selon nous, fortement nuancée.

[525] « *Et per questo ricordano havere nuovo numero di cictadini, et degl'altri che non ci sono intervenuti nella praticha passata, per vedere se havessino miglor mano a questa cosa* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1495-1497)*, *op. cit.*, c. 35r, p. 471.

reproduire de manière répétée et régulière, sur une durée de plusieurs mois, voire de plusieurs années, notamment au sein de *pratiche strette*. Elle doit surtout s'accompagner d'une prise de parole, qui permet aux orateurs désignés pour exprimer la position du groupe auxquels ils appartiennent d'entrer dans la mémoire publique grâce la consignation de leurs interventions orales dans les *Libri di Consulte e Pratiche*[526]. 809 des 1748 membres du personnel politique identifiés de décembre 1494 à septembre 1512[527], sont ainsi recensés dans les comptes rendus des *pratiche* publiés par Denis Fachard[528]. Cent-quinze d'entre eux seulement, soit moins de 15%, appartiennent aux *arti minori*. Nettement inférieur à la représentation des corporations mineures au sein des *Tre maggiori*, ce taux reflète la structuration de l'activité des *pratiche* autour des familles de l'oligarchie. Si 321 familles[529] comptent en effet au moins un orateur au sein de cette assemblée de 1495 à 1512, on recense parmi celles qui y sont le mieux représentées les Ridolfi (treize membres, toutes branches confondues), les Capponi et les Corsini (dix membres), puis les Albizzi, Corsi, Del Nero et les Strozzi (neuf membres)[530]. 203 familles[531] voient au contraire seulement un ou deux de leurs membres y prendre la parole. 66 des 115 familles appartenant aux *arti minori* présentes dans les *pratiche* sont dans ce cas. La place des savonaroliens au sein de la cité est par ailleurs rendue de manière assez fidèle dans les *pratiche*: 148 des 809

---

[526] Guidubaldo GUIDI écrit ainsi qu'« *essere delegati a riferire nelle pratiche è certamente indice di considerazione e, se la cosa si ripete, è motivo qualificante* », in Guidubaldo GUIDI, *Lotte, pensiero e istitutzioni politiche...*, II, *op. cit.*, p. 598.

[527] Soit 46,4% d'entre eux.

[528] Les données analysées ci-dessous ont été établies sur la base des orateurs qui se succèdent à la tribune des *pratiche* de 1495 à 1512. Nous avons également pris en considération, lorsqu'elles étaient disponibles, les listes des participants aux réunions, en particulier lors de *pratiche strette*, même lorsque les individus cités n'étaient pas recensés parmi les orateurs. Celles-ci demeurent cependant, comme nous l'avons observé plus haut, fort rares. Aussi la très grande majorité des occurrences recensées correspond-elle à des interventions orales. D'après les comptes rendus des *pratiche*, 236 personnes y prennent la parole ou y sont présents une seule fois, 116 deux fois, 81 trois fois, 62 quatre fois, 33 cinq fois, 28 six fois, 23 sept fois, 16 huit fois et 14 neuf fois.

[529] Le grand nombre de familles représentées dans les *pratiche* permet à Dale Kent, qui en a étudié les participants entre janvier 1429 et décembre 1534, d'écrire: « *In fact at this level there seems to have been no particular correlation between wealth, antiquity, and appearance in the* Consulte. *Almost three-quarters of the* reggimento *families were represented there, and those who were not seem to have been remarkable only for their obscurity in this period, which might be seen as either a cause or a result of their exclusion* », in Dale V. KENT, « The Florentine Reggimento in the Fifteenth Century », *op. cit.*, p. 603. Cette remarque doit être cependant fortement nuancée par le fait qu'il existe de très fortes disparités au sein des *pratiche*, en termes de poids et d'influence, entre ces familles.

[530] Trois familles, dont les Rucellai, comptent huit représentants, cinq en comptent sept, onze en comptent six, dix-sept en comptent cinq, 31 en comptent quatre, 44 en comptent trois, 71 en comptent deux et 132 un seul.

[531] Soit plus de 63% de celles qui sont représentées au sein des *pratiche*.

intervenants, soit 18,3% d'entre eux, appartiennent aux partisans déclarés de Savonarole avant 1498.

Au niveau individuel, le choix des participants et des orateurs aux *pratiche* semble se faire selon le critère de l'expérience politique. On observe un lien très fort entre la participation aux réunions de cette assemblée et l'élection à une charge des *Tre maggiori*. 489 participants aux *pratiche* de janvier 1495 à septembre 1512 ont occupé au moins une charge des *Tre maggiori* sous la domination médicéenne. Ils sont 630, soit près de 80%, à en occuper une sous le nouveau régime. Le nombre des participants aux *pratiche* qui accomplissent un mandat au sein des *Tre maggiori* sous le nouveau régime après en avoir déjà accompli un sous la domination médicéenne est exceptionnellement élevé, puisqu'ils sont 380, soit près de 47%, dans ce cas. À la différence de ce qui se produit dans les *Tre maggiori*, au sein desquelles nous avons observé, dès 1499, un net détachement par rapport au personnel politique élu à des charges similaires avant décembre 1494, le recours au sein des *pratiche* à des hommes qui en ont fait l'expérience sous la domination médicéenne demeure constamment à des niveaux très élevés, dépassant même les 80% en 1507[532].

Ce phénomène trouve sa pleine signification si l'on étudie l'âge moyen des intervenants aux *pratiche*[533]. En effet, le renouvellement du personnel politique observé au sein des *Tre maggiori* ne se produit pas au sein de cette assemblée, ou, tout au moins, ses conséquences y sont très limitées. On note au contraire une très grande stabilité de l'âge moyen des intervenants, qui oscille le plus souvent entre 52 et 56 ans[534]. Cela est le signe que, si le renouvellement naturel des générations atténue progressivement le poids de la frange la plus âgée des participants aux *pratiche*, le corps de cette assemblée demeure composé de citoyens qui avaient entre quarante et cinquante ans au moment du changement de régime. L'écart par rapport à l'âge moyen d'entrée aux *Tre maggiori* ne cesse de croître jusqu'en 1509, atteignant treize ans et neuf mois à cette date. Cette très nette

[532] Voir le schéma comparant le *Pourcentage des élus aux* Tre maggiori *de 1478 à 1494 parmi les intervenants aux* pratiche *et les élus aux* Tre maggiori *de décembre 1494 à septembre 1512*, in *Documents annexes*, 16, p. 434.
[533] Voir l'*Âge moyen des intervenants aux* pratiche *(janvier 1495-septembre 1512)*, in *Documents annexes*, 17, p. 435.
[534] En raison de la très grande variation du nombre de comptes rendus retranscrits selon les années prises en considération et dans la mesure où, selon les années, entre trois et treize dates de naissance font défaut, le corpus des intervenants aux pratiche apparaît peu significatif certaines années, en particulier en 1506, 1509 et 1511. On recense ainsi 99 intervenants différents en 1495, 223 en 1496, 219 en 1497, 161 en 1498, 252 en 1499, 274 en 1500, 269 en 1501, 159 en 1502, 221 en 1503, 100 en 1504, 103 en 1505, 52 en 1506, 81 en 1507, 68 en 1508, 46 en 1509, aucun en 1510, 55 en 1511 et 101 en 1512.

différenciation se trouve confirmée par la courbe illustrant la part des élus aux *Tre maggiori* qui interviennent aux *pratiche* de 1495 à 1512[535]. Si, de 1496 à 1503, plus de 63% des élus aux *Tre maggiori* montrent, avant ou après leur charge, une activité, même mineure, au sein des *pratiche*[536], ce taux diminue de manière très significative par la suite, atteignant un seuil minimal de 20% en 1511. Le fait que la rupture entre ces deux manières de participer à la vie publique intervienne un an seulement après l'instauration du Gonfaloniérat à vie tend à conforter l'idée, déjà avancée plus haut, que l'élection de Piero Soderini sanctionne - et, par la suite, sans doute accentue - une profonde modification des rapports politiques par rapport à la situation de décembre 1494. La composition des *pratiche*, au sein desquelles on observe une nette prédominance des *arti maggiori* sur les *arti minori*, ainsi qu'une importante sur-représentation numérique des familles de l'oligarchie, semble ainsi être l'un des principaux facteurs qui ont conduit Soderini à recourir avec modération aux conseils de cette assemblée.

IV.2.2. L'émergence d'une élite politique restreinte

Les *pratiche* semblent pourtant moins fonctionner selon une logique collective qu'en fonction de critères de sélection individuels. On note ainsi, parmi les 809 orateurs et participants aux *pratiche* recensés, de grandes disparités dans la fréquence et le nombre des prises de parole, si bien qu'on peut s'interroger sur le degré de représentativité de cette assemblée. Bien que la moyenne générale soit de 11,3 interventions par personne, la plupart des participants aux *pratiche* y exercent une activité tout à fait ponctuelle et marginale. 609 d'entre eux, soit les trois quarts, y prennent en effet la parole à moins de dix reprises. 236 participants n'y interviennent même qu'une seule fois. À l'inverse, cinquante-neuf personnes obtiennent la délégation de la parole du groupe auquel elles

[535] Voir le *Pourcentage des élus aux* Tre maggiori *intervenant aux* pratiche *de 1495 à 1512*, in *Documents annexes*, 3, p. 377.
[536] En 1500, c'est le cas de près de 82% des élus.

appartiennent à plus de quarante reprises, totalisant à elles seules près de la moitié des interventions orales répertoriées dans les comptes rendus des *pratiche*[537].

Les registres 61 à 67 voient ainsi s'élever régulièrement, de janvier 1495 à mai 1505, les voix d'Antonio Malegonnelle[538], Domenico Bonsi, Piero Popoleschi, Giuliano Mazzinghi, Lorenzo Lenzi, Giambattista Ridolfi, Guglielmo de' Pazzi et Francesco Gualterotti[539]. Si l'on compare ces noms à ceux que met en évidence une étude similaire sur la période qui court de mai 1505 à août 1512 (registres 68, 69 et 70), seul celui de Francesco Gualterotti revient de manière significative, avec 46 interventions durant cette période[540]. Il est précédé de Niccolò di Simone Altoviti, Luca di Maso degli Albizzi et Gianvittorio Soderini[541]. Très rares sont ceux qui, à l'image de Lorenzo Morelli, voient leurs interventions réparties de manière homogène sur toute la durée du régime né en décembre 1494[542]. Le renouvellement des générations est sans doute la cause majeure de ces modifications de la liste des orateurs principaux. Cependant, certaines personnes éminentes refusent parfois, pour des raisons personnelles, de continuer à participer aux *pratiche*, à l'image de Bernardo Rucellai, dont Guicciardini nous dit qu'il était un « *ennemi implacable du Gonfalonier* [Piero Soderini], *et que, après son élection, il n'avait plus souhaité participer aux* pratiche, *ni intervenir dans aucune affaire publique* »[543]. Si Bernardo Rucellai

---

[537] Voir la liste des *Principaux intervenants aux* pratiche, in *Documents annexes*, 15, p. 431-433. Cette concentration de la parole se vérifiait déjà dans les *pratiche* de 1401, ainsi que le révèle Alison BROWN, qui a effectué un intéressant travail statistique sur les orateurs répertoriés dans les comptes rendus publiés par Elio CONTI: « *Numbers and statistical tables demonstrate that of 170 citizens summoned to the* consulte, *108 or 63,5 percent spoke only once or twice to register agreement or make very brief comments, whereas 18 men (10,6 percent of the total) spoke more than ten times, monopolizing 45.6 percent of the interventions and 58,1 percent of the speeches, those who speke most often also (a familiar phenomenon) speaking for longest* », in Alison BROWN, « Florence, Renaissance and early Modern State. Reappraisals », *op. cit.*, p. 315.

[538] Sur l'activité politique d'Antonio Malegonnelle, voir Sergio BERTELLI, « Piero Soderini "Vexillifer perpetuus reipublicae florentinae" 1502-1512 », *op. cit.*, p. 338-39.

[539] 101 des 112 interventions orales d'Antonio Malegonnelle, 100 des 150 interventions de Domenico Bonsi, 94 des 142 interventions de Piero Popoleschi, 93 des 137 interventions de Giuliano Mazzinghi, 71 des 115 interventions de Lorenzo Lenzi, 70 des 142 interventions de Giambattista Ridolfi, 67 des 151 interventions de Guglielmo de' Pazzi et 65 des 124 interventions de Francesco Gualterotti sont faites durant cette période.

[540] Sur l'activité politique de Francesco Gualterotti, voir Sergio BERTELLI, « Piero Soderini "Vexillifer perpetuus reipublicae florentinae" 1502-1512 », *op. cit.*, p. 338.

[541] 56 des 65 allocutions de Niccolò Altoviti, 57 des 89 allocutions de Luca degli Albizzi et 50 des 69 allocutions de Gianvittorio Soderini prennent place durant cette période.

[542] Lorenzo Morelli intervient ainsi à 96 reprises du 13 juin 1495 au 28 juillet 1512. Sur son activité au sein des *pratiche*, voir Leonida PANDIMIGLIO, « Lorenzo Morelli (1446-1528) e le "calamità d'Italia" »: presenza pubblica e memoria privata », in Elisabetta INSABATO (a cura di), *I ceti dirigenti in Firenze dal gonfalonierato di giustizia a vita all'avvento del ducato*, *op. cit.*, p. 288-294.

[543] « […] *inimico capitale del gonfaloniere* [Piero Soderini], *e che doppo la creazione sua non si era mai voluto trovare a pratiche né intervenire in cosa alcuna publica* », in Francesco GUICCIARDINI, *Storie fiorentine*, XXIII, *op. cit.*, p. 375.

s'exprime à 76 reprises entre le 9 mars 1495 et le 10 août 1502, son nom n'apparaît plus dans les comptes rendus des réunions après cette date.

Une véritable élite politique se dégage donc au sein des *pratiche*[544], tout particulièrement durant les sept premières années du nouveau régime. Cette élite se compose d'hommes qui en font un lieu sinon exclusif, tout du moins privilégié, de leur activité publique. Nés pour beaucoup entre 1440 et 1455[545], ils appartiennent à la génération des hommes qui, d'âge médian au moment de l'instauration des nouvelles institutions, accompagnent la mise en place et la stabilisation de ces dernières. Treize d'entre eux ont ouvertement appuyé Savonarole avant son exécution. Parmi eux, Domenico Bonsi, Francesco Gualterotti, Lorenzo Lenzi, Giambattista Ridolfi et Pierfrancesco Tosinghi interviennent aux *pratiche* à plus de 110 reprises[546]. Pour ces derniers, la mort de Savonarole ne constitue en aucun cas un frein à leur activité au sein de cette assemblée, puisque tous y prennent la parole après mai 1498 et que 96 des 150 interventions répertoriées de Domenico Bonsi, par exemple, ont lieu entre le 2 septembre 1498 et le 22 août 1502.

La plupart des cinquante-neuf principaux orateurs aux *pratiche* appartiennent aux grandes familles de l'oligarchie, mais ce critère social n'est pas exclusif. Quelques personnes particulièrement actives au sein des *pratiche*, à l'image de Clemente di Francesco Cerpelloni, ne peuvent pas s'appuyer sur un noyau familial ancien et structuré. Le cas de Clemente Cerpelloni est cependant tout à fait exceptionnel, puisqu'il le est seul membre de sa famille présent dans notre *Répertoire prosopographique du personnel politique florentin de décembre 1494 à mai 1527*, mais également le seul membre des *arti minori* recensé parmi les principaux intervenants aux *pratiche*. Plusieurs familles comptent en revanche plusieurs de leurs membres dans ce groupe. Il s'agit des Albizzi, des Lenzi, des Niccolini, des Ridolfi, des Soderini, mais surtout des Corsini qui, avec trois membres, sont

---

[544] Bartolomeo CERRETANI confirme cette influence particulière d'un nombre réduit de citoyens et note qu'en 1501, lorsque la menace de César Borgia se fait particulièrement intense, « *tornati gl'oratori a Firenze et raunato gl'ottantta, e quali erano homini di mediochre qualità, vi s'agiunsse per praticha tutti e capi della ciptà* », in Bartolomeo CERRETANI, *Storia fiorentina*, *op. cit.*, c. 280v, p. 289.

[545] Dix-huit d'entre eux sont nés avant 1440, trente-deux entre 1440 et 1455 et six après 1455. Les plus vieux membres de cette liste sont Piero di Niccolò Popoleschi et Iacopo di Piero Tedaldi, nés en 1427. Le plus jeune est Matteo Niccolini, qui est né en 1473 et a donc vingt-sept ans lors de sa première intervention orale, en septembre 1500. Les dates de naissance de Luca di Maso degli Albizzi, Giovanni Benizzi et Antonio Paganelli sont inconnues.

[546] Il faut ajouter à ces noms celui de Francesco Valori, dont la mort met un terme à une intense activité au sein des *pratiche*, puisqu'il y prend la parole à cinquante reprises du 9 mars 1495 au 3 avril 1498.

la famille la mieux représentée parmi l'élite politique que nous avons dégagée au sein des *pratiche*[547]. Il existe en outre une importante concordance entre cette élite et celle qu'a identifiée Roslyn Pesman Cooper, à partir de critères tout à fait différents, sur la période qui court de 1499 à 1509, dans la mesure où trente-huit noms leur sont communs. Ainsi, parmi les vingt-et-une personnes qui prennent la parole à plus de quatre-vingt-dix reprises au sein des *pratiche*, seul Niccolò di Giorgio Ugolini n'apparaît pas dans la liste publiée par Roslyn Pesman Cooper. En revanche, les principaux orateurs aux *pratiche* interviennent de manière modérée au sein des *Tre maggiori*. Quatorze d'entre eux ne sont en effet élus à aucune de ces charges sous le nouveau régime[548], tandis que trente et un autres ne sont élus qu'à une ou deux charges. Seuls deux des principaux orateurs occupent quatre charges des *Tre maggiori*[549] et trois en occupent cinq[550]. On trouve cependant parmi eux dix-huit des 45 Gonfaloniers de Justice élus de janvier 1495 à novembre 1502. De plus, des trois candidats au Gonfaloniérat à vie en 1502, seul Giovacchino Guasconi, qui prend la parole à trente-six reprises au sein des *pratiche*, n'appartient pas au groupe des principaux orateurs.

Si la fréquentation assidue des *pratiche* ne semble pas avoir de lien avec la participation aux *Tre maggiori*, elle en a cependant un avec les conseils restreints que nous avons étudiés, à savoir les *Dieci di Libertà*, *Otto di Guardia*, *Conservatori di Legge*, *Sei di Mercatanzia* et *Ufficiali del Monte*. 46 des 59 principaux intervenants aux *pratiche* sont ainsi élus au moins une fois à l'un de ces organes entre décembre 1494 et septembre 1512. Dix-huit d'entre eux y ont une activité nettement supérieure à celle de leurs concitoyens et occupent entre cinq et neuf charges[551]. Intéressant à ce propos est l'exemple de Piero Guicciardini, dont on recense 117 interventions aux *pratiche* et qui est élu de décembre 1494 à mai 1511au sein des *Dieci* (à cinq reprises), des *Otto*, des *Ufficiali del*

[547] On observe une très grande continuité dans la liste des familles les mieux représentées au sein des *pratiche* d'un siècle sur l'autre. En ouverture des comptes rendus des *pratiche* de 1401, Elio CONTI cite ainsi parmi les principaux intervenants les noms de Filippo di Domenico Corsini, Maso di Luca degli Albizzi, Lorenzo di Antonio Ridolfi, Luigi di Piero Guicciardini, Tommaso di Iacopo Sacchetti, Andrea di Ugo della Stufa, Francesco di Neri Ardinghelli ou encore Forese di Giovanni Salviati, in Elio CONTI (a cura di), *Consulte e pratiche della Repubblica fiorentina (1401)*, *op. cit.*, p. XXXV–XLVIII.

[548] C'est en particulier le cas de Guglielmo di Antonio de' Pazzi, de Giuliano Mazzinghi et d'Antonio Malegonnelle, qui prennent respectivement la parole à 151, 137 et à 112 reprises au sein des *pratiche*.

[549] Il s'agit d'Antonio Canigiani et de Lanfredino Lanfredini.

[550] Il s'agit de Clemente Cerpelloni, Tommaso di Antonio Del Bene et Piero Lenzi.

[551] Six sont élus à une seule de ces charges, neuf à deux charges, sept à trois charges, six à quatre charges, cinq à cinq charges, quatre à six charges, un à sept charges, quatre à huit charges et quatre à neuf charges. Ces derniers sont Piero Guicciardini, Giambattista Ridolfi, Clemente di Cipriano Sernigi et Niccolò Zati.

Monte, des *Conservatori di legge* et des *Sei di mercatanzia*. Sa participation aux *Tre maggiori* se limite à une élection à la *Signoria* en juillet-août 1497 et à une autre au gonfaloniérat de Compagnie de septembre à décembre 1499.

Au-delà de l'aspect strictement numérique, la place des orateurs au sein des *pratiche* dépend de plusieurs autres critères, au premier rang desquels vient le titre en vertu duquel ils sont convoqués. Il est évident que la prise de parole témoigne d'une considération supérieure lorsqu'elle est le fait d'un citoyen *richiesto* plutôt que de quelqu'un qui est convoqué en vertu de son appartenance à une magistrature. De même, des convocations régulières aux *pratiche strette* représentent une marque particulière de considération. Ainsi, Gugliemo de' Pazzi, qui compte le plus grand nombre d'interventions orales, n'est jamais élu aux *Tre maggiori*, ni au conseil des *Dieci* entre décembre 1494 et août 1512. Il est donc toujours convoqué aux *pratiche* en tant que *richiesto* et n'y prend la parole qu'à ce titre[552]. On trouve en particulier son nom parmi ceux des citoyens choisis pour participer aux *pratiche strette* des 26 octobre 1499, 2 novembre 1499 et 22 octobre 1501. Signe de la place qui lui est accordée au sein de cette assemblée, il lui est même permis, lors de la réunion du 17 février 1501, d'intervenir non pas comme représentant d'un groupe, mais « *in nome suo proprio* ». Il déroge ainsi à la principale règle des *pratiche*, qui veut qu'un orateur n'intervienne pas pour faire part d'une opinion personnelle, mais pour exprimer au contraire l'avis du groupe qu'il représente.

Cela nous amène à nous poser la question de la représentativité des divers orateurs, et notamment des hommes qui, à l'image de Guglielmo de' Pazzi, jouissent d'une position particulière au sein des *pratiche*. Dans un système d'élocution par délégation, ils ne sont, en théorie, que les porte parole du groupe qu'ils représentent. Il n'est cependant guère envisageable d'imaginer que des hommes tels que Guglielmo de' Pazzi ou Domenico Bonsi puissent prendre la parole pour exprimer un avis qui diverge radicalement de leur propre opinion. En cas de fortes dissensions, des recompositions s'opèrent en effet à l'intérieur des différents groupes et plusieurs orateurs viennent exprimer les avis divergents. L'omniprésence de la voix des principaux orateurs illustre donc un double phénomène tout à fait intéressant: en même temps qu'elle montre combien leur pairs

[552] Il est explicitement indiqué qu'il s'exprime pour les *richiesti* les 3 mai, 14 juin, 1er et 26 octobre 1499, puis il intervient au nom du *gonfalone della Chiave* le 12 décembre 1501 et du quartier San Giovanni les 13, 14 et 17 janvier 1502, le 16 novembre 1508 et le 3 juillet 1512.

reconnaissent la qualité de leur élocution, la force de leur argumentation et le poids qu'accorde à leurs propos leur prestige personnel, elle est le signe que cette cinquantaine de personnes a une influence majeure sur le reste de l'assemblée et joue un rôle marquant dans l'orientation de la réflexion au sein des *pratiche*. Les principaux orateurs contribuent donc à former l'opinion de leurs pairs en même temps qu'ils l'expriment. C'est la raison pour laquelle Giorgio Cadoni écrit qu'

> il serait […] erroné de considérer les opinions manifestées au sein des *pratiche* comme une représentation fidèle des opinions qui se trouvent répandues parmi les citoyens. Même si nous ne connaissons pas exactement les critères en vertu desquels étaient choisis ceux qui étaient convoqués à ces débats, nous savons que la sélection favorisait surtout, comme du reste il était logique, les personnages éminents. En second lieu, on pense à juste titre que les participants de modeste condition sociale hésitaient à rendre publique leur pensée. En outre, c'était presque toujours les hommes que leur longue pratique gouvernementale avait habitués à intervenir dans les discussions politiques qui prenaient la parole au nom de leur *pancata*[553].

L'influence des principales individualités qui se dégagent dans les *pratiche* est d'autant plus forte que le système de l'élocution exclut, en théorie, tout débat contradictoire. Les différents orateurs s'expriment ainsi les uns après les autres, selon une logique paratactique, sans possibilité de reprendre la parole. Il ne s'agit donc pas d'un débat ou d'une discussion, mais d'une succession d'avis nés des délibérations des différents groupes représentés, sans droit de réponse, du moins en théorie. Or, les principaux orateurs des *pratiche* interviennent d'habitude très tôt dans le cours de chaque réunion. L'exemple de Domenico Bonsi est particulièrement intéressant. Bonsi s'exprime en effet le plus souvent en tant que *richiesto*[554] et intervient de ce fait à la suite des divers conseils et magistratures représentés. Malgré cela, sur 150 interventions répertoriées, il prend la parole cent seize fois parmi les cinq

---

[553] « *Sarebbe tuttavia errato considerare le opinioni manifestate nelle pratiche come una fedele rappresentazione delle opinioni diffuse tra i cittadini. Anche se non conosciamo esattamente i criteri con cui erano scelti coloro che erano convocati a quei dibattiti, sappiamo che, in linea di massima, la selezione favoriva, come del resto era ovvio, i personaggi eminenti; in secondo luogo, si ha la fondata opinione che i partecipanti di modesta condizione sociale esitassero a rendere pubblico il loro pensiero; inoltre, a prendere la parola a nome della loro « pancata » erano quasi sempre gli uomini che una lunga pratica di governo aveva abituato a intervenire nelle discussioni politiche* », in Giorgio CADONI, *Leggi costituzionali della repubblica fiorentina dal 1494 al 1512*, in « Storia e Politica », XXII, 1983, p. 573-574.

[554] Domenico Bonsi intervient deux fois en tant que membre des *Venti accoppiatori*, dix fois au nom des *Dieci di libertà*, trente-cinq fois pour les *dottori* et une pour les *capitani di Parte guelfa*.

premiers orateurs. Cela signifie que, lors de toutes ces réunions, il est souvent le premier citoyen *richiesto* à qui la parole est donnée. La transcription des propos de Domenico Bonsi ouvre même dix-neuf comptes rendus de réunions. Le 4 septembre 1499 et le 23 octobre 1501, il est en outre choisi comme porte parole par les autres citoyens réunis en *pratica stretta*[555]. Les rares fois où les allocutions de Domenico Bonsi sont reléguées en milieu ou en fin de réunion[556], elles se voient accorder une large place et comptent parmi les plus longues de toutes celles qui sont retranscrites[557].

L'ordre dans lequel interviennent les différents orateurs joue par conséquent un rôle essentiel dans l'économie des *pratiche*, dont le mode de fonctionnement, décrit de la sorte par Stefano Telve, valorise les opinions formulées en début de réunion:

> Après avoir lu l'ordre du jour et défini les thèmes soumis à discussion, les intervenants présents exposent à tour de rôle leur avis et la réunion peut se conclure sur une délibération. L'interaction entre les participants est réduite au niveau minimal du rappel, plus ou moins explicite, de ce qui a été dit précédemment par d'autres, afin d'en valider ou d'en réfuter les arguments et les opinions, et il est de nature plutôt coopérative qu'antagoniste. Cette circonstance exclut que l'intervention orale puisse être exclusivement tournée vers la démolition du discours d'autrui (comme c'est au contraire le cas dans les débats processuels): on se trouve donc loin du type d'argumentation mise en œuvre dans une dispute et plus près, au contraire, du partage d'une finalité unique par toutes les allocutions[558].

---

[555] La réunion du 4 septembre 1499, qui réunit quinze citoyens, s'ouvre sur les mots suivants: « *Havendo havuto 15 cittadini commissione da' nostri Excelsi Signori di consigliare sopra li advisi contenuti nelle lectere delli ambasciadori da Milano, contenente in somma che tucto quello stato se ne va in ruina, et a volontà di pigliare partito con Franzesi quello sia da fare* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, I, *op. cit.*, c. 103r, p. 219. À la suite de Domenico Bonsi, seul Braccio Martelli prend la parole, pour une intervention très brève. La réunion du 23 octobre 1501 est quant à elle consacrée au mandat à donner aux ambassadeurs envoyés auprès du roi de France. Bonsi y est l'unique orateur, in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, c. 365rv, p. 701.

[556] Domenico Bonsi prend ainsi cinq fois seulement la parole après le dixième intervenant. Le 11 juin 1502, il intervient en quarante-deuxième position. Cet exemple est cependant peu significatif, car il s'agit d'une *pratica* durant laquelle les orateurs interviennent de manière aléatoire, sans respect de l'ordre traditionnel de l'élocution, et souvent, en ce qui concerne les *richiesti*, en leur nom propre. Voir Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, c. 22v-23r, p. 803.

[557] C'est le cas, par exemple, lors de la réunion du 29 juillet 1500, durant laquelle Domenico Bonsi intervient en quinzième position. Voir Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, I, *op. cit.*, c. 80rv, p. 422.

[558] « *Letto l'ordine del giorno e definiti i temi in discussione, i relatori presenti espongono a turno il loro parere e la seduta può concludersi con una deliberazione. L'interazione tra i partecipanti è ridotta al livello minimo del richiamo, più o meno esplicito, a quanto detto precendentemente da altri al fine di accoglierne o confutarne gli argomenti e le opinioni ed è di natura cooperativa piuttosto che antagonistica. Questa circostanza esclude che l'intervento possa essere*

Lorsqu'une personnalité influente délivre un avis, il est de ce fait très rare d'entendre une voix s'élever pour exprimer une opinion fortement divergente. Cela se vérifie d'autant plus que, comme nous le constaterons plus loin avec l'exemple de l'allocution de Luigi Mannelli du 16 mars 1503, le rôle des scripteurs consiste pour l'essentiel à polir les interventions qu'ils transcrivent et à leur ôter, si le besoin s'en fait sentir, toute violence polémique excessive. Seuls des orateurs disposant d'un degré d'influence au moins égal à celui de l'orateur qui s'est exprimé peuvent se permettre de marquer leurs divergences, si bien que les représentants des catégories médianes ne s'y risquent guère. Très souvent, les hommes peu habitués à intervenir dans les affaires de la cité ou ceux qui ne possèdent pas un art oratoire consommé se contentent d'informer le conseil de leur accord avec les allocutions précédentes, ou bien reprennent brièvement des arguments ou des propositions déjà énoncés.

Une attention exceptionnelle est donc prêtée au discours des principaux intervenants aux *pratiche*: leurs propos servent de point de référence aux allocutions suivantes, qui s'y réfèrent de manière si fidèle que les scripteurs les résument souvent par la formule « *el medesimo di…* ». Pour mesurer l'importance d'un locuteur au sein des *pratiche*, il faut donc prendre en considération trois critères: le nombre et la fréquence des interventions orales, mais aussi l'ordre dans lequel celles-ci apparaissent sur les comptes rendus des réunions. La primauté oratoire varie cependant selon la période prise en considération. La personnalité de Domenico Bonsi domine indubitablement les comptes rendus de 1495 à 1497. De 1498 à 1505, il est rejoint dans le groupe des personnalités les plus influentes de cette assemblée par Antonio Malegonnelle et Antonio di Paolo Benivieni. Les registres 68 et 69 voient quant à eux Francesco Pepi s'exprimer en premier vingt-six fois sur un total de 85 *pratiche* à partir de mai 1505. Dans le registre 70, seule émerge - mais de manière moins nette en raison du faible nombre de réunions répertoriées - la personnalité d'Antonio di Migliore Guidotti.

Toutefois, l'importance d'un orateur se mesure également à la longueur de ses interventions et, donc, à la place qu'accorde le scripteur au développement de son argumentaire. Ainsi, si Antonio Malegonnelle s'exprime beaucoup de 1498 à 1505, ses

---

esplicitamente mirato alla demolizione del discorso altrui (come è invece nei dibattiti processuali): si è dunque tendenzialmente lontani dal tipo di argomentazione messa in atto da una disputa e più vicini invece alla condivisione di un unico fine da parte delle singole relazioni », in Stefano TELVE, *Testualità e sintassi…*, op. cit., p. 23-24.

interventions sont de longueur moyenne, tandis que celles de Piero Popoleschi occupent une plus grande place dans les comptes rendus des *pratiche*. De même, Lorenzo Lenzi demeure le plus souvent très bref, tandis que Giambattista Ridolfi se montre dans l'ensemble plus loquace. Certains orateurs occupent enfin une position si influente au sein des *pratiche* qu'elle leur permet, à l'encontre de la règle de base de ce conseil, de reprendre la parole au cours d'une même réunion et de s'y exprimer plusieurs fois[559]. Jouissent ainsi d'une dérogation à la règle de l'unicité de la prise de parole Antonio Malegonnelle, Domenico Bonsi, Piero Popoleschi et Giambattista Ridolfi, qui tous comptent plus de cent quarante interventions aux *pratiche* et sont de ce fait les quatre principaux intervenants de cette assemblée. Ces cas tiennent cependant de l'exception[560] et sont recensés pour l'essentiel durant l'année 1503[561].

[559] En 1401, note Elio CONTI, la règle de l'élocution était moins rigide et « *non di rado un cittadino influente interviene due volte: la prima a titolo personale* […]*; la seconda a nome della magistratura o del quartiere di appartenenza* », in Elio CONTI (a cura di), *Consulte e pratiche della repubblica fiorentina nel Quattrocento*, *op. cit.*, p. XVI.

[560] Les seuls orateurs dont on relève plusieurs interventions lors d'une même *pratica* sont Antonio Malegonnelle, lors les réunions des 18 août 1500, 4 janvier, 23 avril, 8 juillet et 26 octobre 1503; Domenico Bonsi et Piero Popoleschi, lors de celle du 18 août 1500; Giambattista Ridolfi lors de celle du 23 janvier 1503 et Francesco Gualterotti, qui s'exprime également deux fois au cours de la *pratica* du 23 avril 1503. Voir Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, I, *op. cit.*, c. 98rv, p. 437 et c. 101r-102v, p. 439-440; II, *op. cit.*, c. 94v et 95v, p. 870 et 871; c. 110v et 113v, p.887-888; c. 150r-151v, p. 926-927; c. 177v et 180v-181r, p. 950 et 953; c. 209r et 210v, p.977-978.

[561] Il est difficile de tenir compte dans cette énumération de la réunion du 11 juin 1502, qui ne répond pas aux règles de l'élocution que nous avons définies plus haut et voit Antonio Benivieni prendre trois fois la parole au nom des gonfaloniers de Compagnie, tandis que Francesco di Bartolomeo Benvenuti, Benedetto di Bartolomeo Fortini, Piero Guicciardini, Antonio Malegonnelle et Guido Mannelli s'expriment chacun à deux reprises, in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, c. 14v-25r, p. 797-805.

Cinquième chapitre
Le rôle politique des *pratiche* et ses limites

V.1. L'INFLUENCE DES *PRATICHE* DANS L'ÉLABORATION D'UN NOUVEAU LANGAGE POLITIQUE

V.1.1. Le double héritage de la tradition rhétorique politique et du langage de Chancellerie

Si quelques orateurs dominent à ce point les *pratiche*, ce n'est pas uniquement parce qu'ils jouissent d'une position éminente dans la cité, due à leur prestige personnel ou familial. Leurs concitoyens leur délèguent la parole parce qu'ils les considèrent comme les plus à même d'exprimer de manière structurée, cohérente, et claire les conclusions auxquelles ils sont parvenus au terme de la discussion préliminaire. C'est donc également en vertu de leurs qualités oratoires, de leur aisance et de leur habitude à prendre la parole lors de réunions publiques que sont choisis les principaux intervenants aux *pratiche*. Cette assemblée s'insère en effet dans un contexte particulier, celui de « *la tradition d'une république où la parole, et en particulier la parole politique, est une composante essentielle de la vie sociale et de l'organisation citadine* »[562]. La capacité d'appréhender et d'analyser les facteurs qui pèsent sur la vie de la cité se mêle dès lors à celle de les exprimer dans un langage clair et structuré, compréhensible de tous, ou au moins du groupe particulier représenté par les citoyens convoqués. Les individualités dominantes au sein des *pratiche* sont donc celles qui possèdent le mieux cette forme d'intervention orale, qui descend lointainement de l'*ars*

[562] Jean-Louis FOURNEL et Jean-Claude ZANCARINI, « Mots de la politique. Mots de la république », *op. cit.*, p. 329.

concionandi médiévale[563]. La maîtrise du discours - liée à des facteurs personnels, mais aussi sociaux, sur lesquels nous reviendrons par la suite - conditionne donc l'influence politique au sein de cette assemblée[564]. Cette exigence linguistique n'est pas propre aux *pratiche*. Il s'agit là au contraire, pour Jean-Louis Fournel et Jean-Claude Zancarini, d'une conséquence majeure du contexte historique au tournant du siècle:

> La parole politique florentine est différente depuis 1494 d'abord parce qu'elle est plus foisonnante et plus ouverte: une partie des trois mille citoyens qui, depuis la création du Grand Conseil, ont théoriquement pris part au gouvernement éprouvent un besoin plus grand de comprendre, d'analyser, de fonder leur vote sur un avis arrêté. La conscience des menaces qui pèsent sur Florence impose en outre une langue immédiate, efficace, compréhensible du plus grand nombre, sans cérémonies, ni artifices[565].

Par rapport aux sermons savonaroliens ou aux grands textes machiavéliens et guichardiniens auxquels se rapporte principalement la remarque de Jean-Louis Fournel et de Jean-Claude Zancarini, la langue des participants aux *pratiche* présente l'intéressante particularité d'avoir été soumise, avant de nous parvenir sous forme de comptes rendus dans les *Libri di consulte e pratiche*, à une double médiation. Il est donc difficile de comparer ces comptes rendus avec les textes contemporains de nature différente. Qu'un porte-parole soit ainsi désigné pour exprimer, grâce à son langage propre, les principales conclusions d'une discussion menée au sein d'un groupe (magistrature, conseil, *pancata*, *cerchio*…), puis qu'un scripteur transcrive ce discours par écrit altère fortement les caractéristiques originelles de la langue utilisée par les membres de cette assemblée. Dès lors, si les trois caractères mis en relief par Jean-Louis Fournel et Jean-Claude Zancarini - immédiateté, efficacité, compréhension aisée - s'en trouvent fortement altérés, on assiste néanmoins, à travers ce double transfert, d'abord de la parole commune vers un discours individuel, puis de l'oralité

---

[563] Sur l'éloquence politique au Moyen-Âge, et en particulier sur le développement de l'*ars concionandi*, voir Enrico ARTIFONI, « L'éloquence politique dans les cités communales (XIIIe siècle) », in Isabelle HEULLANT-DONAT (dir.), *Cultures italiennes (XIIe-XVe siècles)*, Paris, Les Editions du Cerf, 2000, p. 269-296, ainsi que Stefano TELVE, *Testualità e sintassi*…, op. cit., p. 17-18.

[564] Sur l'importance de la rhétorique dans la culture humaniste du XVe siècle et les répercussions politiques de la maîtrise du discours, voir le chapitre intitulé « Umanesimo: un programma per le classi dirigenti », in Lauro MARTINES, *Potere e fantasia*, *op. cit.*, p. 249-283.

[565] Jean-Louis FOURNEL et Jean-Claude ZANCARINI, « Sur la langue du *Prince*: des mots pour comprendre et agir », *op. cit.*, p. 546-547.

vers l'écriture, à l'élaboration d'un matériau hybride tout à fait riche et inédit. Les comptes rendus des *pratiche* se présentent ainsi comme une sorte de creuset au sein duquel s'élabore, jour après jour, une synthèse des particularismes des différents orateurs et des tournures habituellement utilisées par le personnel de Chancellerie.

Par la logique même de sa production, le passage de l'oralité à l'écriture pose d'évidentes questions quant aux documents que nous avons à notre disposition. Ceux-ci sont en effet, pour l'essentiel, le fruit d'une transcription immédiate d'allocutions orales, sur le modèle de la prise de notes, et ne reproduisent donc pas ces dernières de manière exhaustive, ni parfaitement complète. On peut en particulier s'interroger sur le degré de fidélité des comptes rendus des *pratiche* à la source dont ils sont issus (le discours des orateurs) car, au moment de ce passage de l'oralité à l'écriture, les différents scripteurs[566] sont soumis à des contraintes qui peuvent apparaître peu compatibles. Ils doivent en effet retranscrire les propos des orateurs en conservant la structure, le sens général et les principales conclusions de chaque allocution, tout en étant soumis à un évident impératif de rapidité. Cette dernière exigence donne lieu à des problèmes liés à des difficultés de

[566] Denis FACHARD distingue quelques graphies prépondérantes dans les *Libri di Consulte e Pratiche*. Les registres 62 et 63 sont ainsi l'œuvre, dans un premier temps (les premiers vingt-deux comptes rendus) de plusieurs scripteurs, puis d'un seul, non identifié. Les registres 64, 65, 66 et 67, de 1498 à 1505, portent quant à eux la marque d'Agostino Vespucci, sans que son intervention soit exclusive, puisque plusieurs autres scripteurs interviennent alternativement. Par la suite, de 1505 à 1512, les registres 68, 69 et 70 montrent une majeure uniformité graphique et stylistique. Le registre 69 est l'œuvre de Biagio Buonaccorsi, à l'exception de seize comptes rendus, dont dix sont de la main de Machiavel. Le registre 68, copie « au propre » du 69, est cependant entièrement de la main de Buonaccorsi. Quant au registre 70, à la graphie très soignée, il est l'œuvre d'un unique scripteur inconnu. Voir Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1495-1497)*, *op.cit.*, p. 8 et *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1505-1512)*, *op. cit.*, p. XIII-XIV. Denis FACHARD nous rappelle, dans sa biographie consacrée à Biagio Buonaccorsi, que ce dernier, après la réorganisation de la Chancellerie de la fin de l'année 1499, était *coadiutore* de la Première Chancellerie, tandis que Machiavel était Chancelier de la Seconde Chancellerie et qu'Agostino Vespucci en était le secrétaire, in Denis FACHARD, *Biagio Buonaccorsi. Sa vie, son temps, son œuvre*, *op. cit.*, p. 14. Sur la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Chancellerie de 1494 à 1512, voir Nicolai RUBINSTEIN, « Machiavelli and the World of Florentine Politics », in Myron P. GILMORE (ed.), *Studies on Machiavelli*, *op. cit.*, p. 7-10, ainsi que Demetrio MARZI, *La Cancelleria della Repubblica fiorentina*, 2 vol., a cura di Giovanni CHERUBINI, Firenze, Casa Editrice Le Lettere, 1987, I, p. 278-305 et II, p. 507-510.

Sur les circonstances de l'élection de Machiavel à la seconde Chancellerie, voir Nicolai RUBINSTEIN, « The Beginnings of Niccolò Machiavelli's Career in the Florentine Chancery », op. cit., p. 72-91, ainsi que la *Premessa* de Jean-Jacques MARCHAND à Niccolò MACHIAVELLI, *Legazioni, commissarie, scritti di governo*, I *(1498-1500)*, a cura di Jean-Jacques MARCHAND, Roma, Salerno Editrice, 2002, p. IX-X.

lecture[567], mais aussi à des imprécisions quant à l'identification des divers orateurs, dont les noms sont souvent incomplets, mal orthographiés, voire erronés. En second lieu, les registres des *Libri di Consulte e Pratiche* laissent apparaître des omissions, qui prennent la forme de coupes, généralement signalées par l'utilisation de l'expression « *etc.* », car les scripteurs n'hésitent pas à réduire la quantité d'informations lorsque celles-ci leur semblent superflues ou redondantes. Ce sont bien sûr les allocutions des orateurs peu éminents ou de ceux qui interviennent en fin de séance (ces deux éléments se superposant souvent) qui pâtissent le plus de ces libertés. De nombreuses interventions sont ainsi résumées en quelques lignes, voire à quelques mots, cependant que certaines sont tout simplement supprimées par le scripteur[568]. Stefano Telve note à ce propos que

> le texte produit réfléchira l'original avec une fidélité discontinue, en relation avec l'importance que peut avoir une citation littérale et avec les circonstances pragmatiques de l'écriture. Tout cela ne bouleverse pas, cependant, la structure rhétorique et argumentative des discours[569].

Pour prendre la juste mesure de l'intervention des scripteurs sur le matériau qu'ils ont à traiter[570], nous disposons de l'exemple, unique à notre connaissance, d'une même allocution rapportée par deux sources différentes. Il s'agit de celle effectuée par Luigi

---

[567] Dans sa note introductive des *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1497-1505)*, Denis FACHARD revient sur le problème de la lecture parfois aléatoire des registres, selon que l'écriture du scripteur est soignée, à l'image de celle de Buonaccorsi, ou non. Une mise en perspective, à l'aide de textes collatéraux, issus pour l'essentiel de la correspondance diplomatique de la *Signoria* ou des *Dieci di Balìa*, est alors nécessaire pour résoudre les difficultés de compréhension du texte. Seuls les registres 68 et 69, qui regroupent les transcriptions des mêmes réunions, ainsi que le 70, qui semble être également la copie du registre original, permettent d'éliminer tout risque d'erreur. Voir Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, I, *op. cit*, p. 14.

[568] Nous en avons la preuve lorsque les comptes rendus font l'objet d'une copie, comme c'est le cas du registre 69. Dans le compte rendu de la *pratica* du 21 octobre 1507 contenu dans le registre 68 manquent ainsi les allocutions de vingt-quatre personnes, in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1505-1512)*, *op. cit*, c. 108v, p. 138.

[569] « […] *il testo prodotto rispecchierà l'originale con una fedeltà discontinua, in relazione all'importanza che può rivestire una citazione letterale e alle circostanze pragmatiche della scrittura. Tutto ciò non offusca, tuttavia, l'impronta retorica e argomentativa dei discorsi* […] », in Stefano TELVE, *Testualità e sintassi…*, *op. cit.*, p. 18.

[570] Dans son travail consacré à *Testualità e sintassi del discorso trascorso nelle Consulte e Pratiche fiorentine (1505)*, Stefano TELVE ne revient guère sur la question de la fidélité des comptes rendus aux discours originels dont ils sont issus. Son projet est même en quelque sorte opposé au nôtre. TELVE étudie en effet les conséquences du passage de l'oral à l'écrit sur la langue de la Chancellerie. « *In particolare* », écrit-il en effet, « *interessa mettere in luce quanto e come le condizioni extralinguistiche hanno inciso nel caratterizzare la fisionomia sintattico-testuale dei verbali* », in Stefano TELVE, *Testualità e sintassi…*, *op. cit.*, p. 30. Dans le cadre de notre recherche, il nous importe au contraire de comprendre comment les interventions des divers orateurs sont modifiées par le travail de transcription des scripteurs.

Mannelli le 16 mars 1503, citée *in extenso* et au style direct par Bartolomeo Cerretani dans sa *Storia fiorentina*[571]. Avant de comparer ce texte à la transcription qu'en a faite le scripteur des *pratiche*[572], quelques remarques s'imposent quant à son degré de fiabilité. La principale question que se pose Giuliana Berti dans l'introduction de la *Storia fiorentina* de Bartolomeo Cerretani est en effet de savoir à quel point celui-ci est fidèle à la vérité historique dans sa description des événements qui ont marqué Florence. Giuliana Berti parvient à la conclusion que, malgré un certain nombre d'erreurs et d'approximations, « *toute une série de ses récits nous suggère qu'il avait accès à des informations de première main* »[573], soit qu'il ait été présent en personne au moment des faits[574], soit que ceux-ci lui aient été rapportés par des témoins oculaires[575].

Bartolomeo Cerretani rapporte ainsi à plusieurs reprises dans sa *Storia fiorentina* des discours au style direct, sans toutefois jamais préciser s'il les a ou non entendus de vive voix. Nous pouvons à juste titre supposer que cela fut le cas lorsque ces discours ont été produits devant le *Consiglio maggiore*, au sein duquel Bartolomeo Cerretani avait le droit de siéger à partir de 1504[576]. Ainsi a-t-il sans doute été le témoin direct de l'allocution de Piero Soderini, en réponse à celle de l'ambassadeur pisan Francesco Del Lante, le 26 mai 1509[577]. Deux autres discours de Piero Soderini devant le *Consiglio maggiore* sont reportés

---

[571] Voir Bartolomeo CERRETANI, *Storia fiorentina, op. cit.,* c. 306r-308r, p. 317-318.

[572] Voir Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, c. 124v-125r, p. 900-901. Les deux textes sont intégralement reportés in *L'intervention de Luigi Mannelli du 16 mars 1503 retranscrite par Bartolomeo Cerretani et par le scripteur des* pratiche, in *Documents annexes*, 18, p. 436-437. Nous renvoyons à ces pages pour toutes les références à ces deux textes.

[573] « *E in realtà, tutta una serie di sue narrazioni ci suggerisce che egli aveva accesso ad informazioni di prima mano* », in Bartolomeo CERRETANI, *Storia fiorentina*, *op. cit.*, p.XII.

[574] Les informations biographiques dont nous disposons sont très limitées. Né en 1475, Bartolomeo CERRETANI était trop jeune pour intégrer le *Consiglio maggiore* lors de sa création, mais était capable de percevoir dans leur pleine mesure les conséquences du bouleversement institutionnel de novembre-décembre 1494. Par ailleurs, il ne semble pas qu'il ait été envoyé en mission hors les murs avant 1516. Il se trouvait donc probablement dans la cité lorsque la plupart des événements qu'il décrit se sont produits.

[575] CERRETANI fait ainsi cette déclaration d'intention dans le *Prohemio* de sa *Storia fiorentina*: « *volendo io scrivere le cose fatte dalla nostra republica dal suo principio insino a' nostri tempi, ho fugito quantto è suto el favore delle mia baxe forze, pensando che la gloria delli hystorici sia la nuda et apertta verità i[n] non tacere quella, et per adverso non dire alcuno falsso scrivendo quelle cose che potessino dare a chi le leggerà non buono exemplo in quello chauto modo che le sieno chonosc[i]ute a chi vorrà ben vivere et nuochino a' maldisposti intellecti delli huomini mancho che sia possibile, acciò che solo ne resti imprexe nella mentte del lectore quelle che sieno utile a' futuri seculi* », in Bartolomeo CERRETANI, *Storia fiorentina*, *op. cit.*, c. 17r, p. 26.

[576] Nous ne disposons d'aucune indication biographique permettant de supposer qu'il ait obtenu une dérogation pour y siéger avant l'âge légal de vingt-neuf ans.

[577] Le discours de Soderini fait suite à celui de Francesco Del Lante, également retranscrit dans son intégralité, in Bartolomeo CERRETANI, *Storia fiorentina, op. cit.,* c. 361v-366v, p. 370-374.

par Cerretani, dont celui du 9 juin 1509, au moment de la prise de Pise[578] et, surtout, son intervention consécutive à la découverte, en 1510, du projet d'assassinat à son encontre mené par Prinzivalle Della Stufa[579]. À l'occasion de cette dernière allocution, Cerretani intercale entre les différents éléments du discours de Soderini la description, quelque peu outrée et théâtrale, des sanglots du Gonfalonier à vie face aux violentes attaques internes dont il fait l'objet. La précision de cette description tend à montrer que Cerretani a assisté en personne à la scène. Ce n'est en revanche sans doute pas le cas pour le discours prononcé par Bernardo Rucellai devant le Duc de Milan en 1495[580], ni pour celui, particulièrement long, d'un des membres des *Dieci* devant le *Consiglio maggiore* en 1500[581], pas plus que pour celui de Niccolò Sacchetti devant le *Consiglio maggiore* le 22 septembre 1502[582]. On peut néanmoins supposer que, à chacune de ces occasions, un proche de Bartolomeo Cerretani, en particulier son père, Paolo di Niccolò[583], a pu participer aux événements décrits et lui rapporter les propos des principaux protagonistes.

Si Bartolomeo Cerretani, dont la biographie demeure mal connue, a sans doute participé aux séances du *Consiglio maggiore*, sa présence aux *pratiche*, malgré son intérêt pour les travaux de ce conseil[584], n'est pas avérée. Le fait qu'il ne soit pas recensé

---

578 Voir Bartolomeo CERRETANI, *Storia fiorentina, op. cit.,* c. 371r-373r, p. 380-381.

579 Voir Bartolomeo CERRETANI, *Storia fiorentina*, *op. cit*., c. 397v-400r, p. 400-402. Voir également l'analyse de cet exemple, in Anna Maria CABRINI, « Il racconto della "mutazione" del 1512 in Cerretani e Guicciardini », in Jean-Jacques MARCHAND, Jean-Claude ZANCARINI (a cura di), *Storiografia Repubblicana Fiorentina (1494-1570)*, Firenze, Franco Cesati Editore, 2003, p. 92-94.

580 Voir Bartolomeo CERRETANI, Storia fiorentina, op. cit., c. 220rv, p. 226-227. Selon Carlo VAROTTI, « *non sostenuto dalle pagine dei* Ricordi *(che cominciano solo con il 1500), Cerretani ricostruisce le vicende dal 1494 al 1500 ricorrendo evidentemente anche a fonti cronachistiche e storiografiche* », en particulier au *De bello italico* de Bernardo Rucellai, in Carlo VAROTTI, « Spazi politici, politica, storia: Bartolomeo Cerretani », in Jean-Jacques MARCHAND, Jean-Claude ZANCARINI (a cura di), *Storiografia Repubblicana Fiorentina (1494-1570)*, op. cit., p. 156. Sur les sources utilisées par Bartolomeo CERRETANI, voir également Anna Maria CABRINI, « La scrittura della storia da Villani a Guicciardini », in *Un'idea di Firenze. Da Villani a Guicciardini*, Roma, Bulzoni Editore, 2001, p. 85-88.

581 Voir Bartolomeo CERRETANI, *Storia fiorentina*, *op. cit*., c. 271v-273r, p. 277-279.

582 Voir Bartolomeo CERRETANI, *Storia fiorentina*, *op. cit*., c. 299v-300r, p. 310-311.

583 La famille Cerretani compte parmi ses membres des hommes qui ont occupé d'importantes fonctions publiques par le passé et qui peuvent, de ce fait, s'appuyer sur un solide réseau de connaissances parmi les membres des principales magistratures. Selon Giuliana BERTI, Paolo Cerretani appartenait au cercle d'influence médicéen avant 1495, tandis que son frère Giovanni a fait partie des vingt citoyens envoyés le 5 novembre 1494 auprès de Charles VIII avant son entrée dans la ville, in Bartolomeo CERRETANI, *Storia fiorentina*, *op. cit*., p. IX-X.

584 Bartolomeo CERRETANI revient en particulier sur la *pratica* du 14 mai 1501, qui a donné lieu à un début de soulèvement populaire, in Bartolomeo CERRETANI, *Storia fiorentina*, *op. cit*., c. p. 280r-281v, p. 289-290. À la différence des autres mentions des *pratiche* contenues dans la *Storia fiorentina*, son récit demeure cependant très imprécis et montre que sa description se fonde sur des informations très vagues. Aucun membre de sa famille ne semble d'ailleurs avoir été présent lors de cette réunion. Voir également, à

parmi les orateurs n'exclut pas, bien entendu, qu'il y ait un jour participé mais, compte tenu de son jeune âge et de la faible représentation des jeunes citoyens dans cette assemblée[585], cela semble peu probable. En revanche, nous savons que son oncle Giovanni a participé à la réunion du 16 mars 1503 durant laquelle est intervenu Luigi Mannelli[586]. On peut donc imaginer que c'est lui qui a rapporté à son neveu l'allocution de ce dernier. Tout porte donc à croire que les propos dont Cerretani se fait l'écho dans la *Storia fiorentina* sont par conséquent issus d'un témoignage direct et fiable[587]. Giovanni Cerretani a sans doute retenu d'autant plus facilement les termes de l'intervention de Luigi Mannelli que ce dernier a ouvert la réunion et que le ton de son discours, très polémique, a suscité au sein de l'assemblée une profonde attention et de fortes réactions[588]. Sergio Bertelli a d'ailleurs précisément choisi cette allocution pour montrer combien sont rares les exemples d'opposition ouverte au sein des *pratiche* :

> Mais cet épisode montre également que les possibilités d'une opposition ouverte sont réduites et que, de ce fait, ces comptes rendus doivent faire l'objet d'une lecture critique avant que l'on s'en serve pour la reconstruction du véritable débat politique citadin. Quando Mannelli eut terminé son discours, la séance fut immédiatement suspendue et les membres de sa *pancata* furent interrogés un par un, afin de s'assurer

---

titre de comparaison, le compte rendu - très succinct - de cette réunion, in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, c. 312r, p. 646.

[585] Le seul participant aux *pratiche* qui ont eu lieu durant l'année 1503 né après 1473 est Piero di Antonio Pucci.

[586] Il y prend la parole au nom du *gonfalone del Drago*, in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, c. 127v, p. 903.

[587] Sans doute Bartolomeo CERRETANI s'intéresse-t-il tout particulièrement à la personnalité de Luigi Mannelli, car ce dernier apparaît dans l'autre transcription des discussions des *pratiche*, au style indirect cette fois, qu'on retrouve dans la *Storia fiorentina*. Son allocution intervient le 9 avril 1498 dans le cadre de la discussion, déjà évoquée plus haut, sur le sort à réserver aux savonaroliens après l'arrestation du Dominicain. À Bernardo Rucellai, qui évoque l'exemple de la mansuétude de César face aux partisans de Pompée pour justifier son désir d'indulgence, Mannelli réplique que « *se Cesare havessi voluto vedere e sua nimici non sarebbe suto da Bruto et Chassio mortto con 23 ferite* », in Bartolomeo CERRETANI, *Storia fiorentina*, *op. cit.*, c. 250v, p. 255. Sur le choix de cet exemple historique, voir nos travaux précédents, in Jean-Marc RIVIÈRE, *Temps de la politique et temps de l'histoire dans les* pratiche *de Florence et dans les premiers écrits de Machiavel*, Mémoire de DEA présenté sous le direction de Jean-Louis FOURNEL, Université Paris 8, 1999, p. 48-49.

[588] Bien que les questions d'ordre judiciaire se voient accorder peu leur place au sein des *pratiche*, les deux réunions du 19 mars 1503, ainsi que celles des 21 et 27 mars 1503 sont consacrées aux suites pénales à donner à l'affaire. Lors de la seconde réunion du 27 mars, qui réunit ainsi les *Collegi*, les *Dieci*, les *Otto* et les *Conservatori di legge*, tous s'accordent sur la gravité des propos de Mannelli et de la nécessité de punir ce dernier, in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, c. 135v-136r, p. 912.

qu'ils n'aient pas été avertis à l'avance du contenu du discours (et donc qu'aucune « intelligence » ne s'était formée)[589].

La similitude des propos introductifs de Mannelli tels qu'ils sont rapportés dans la *Storia fiorentina* et dans le compte rendu des *pratiche*[590] montre que, si Cerretani ne cite sans doute pas mot à mot ce qui a été dit, sa transcription peut être considérée comme très proche du discours originel de Luigi Mannelli, du moins dans sa structure. La principale différence entre les deux versions de l'allocution de Luigi Mannelli tient au gommage de son aspect critique à l'égard des oligarques qui ont par le passé participé au régime né en décembre 1494[591], en particulier au sein du conseil des *Dieci*. Ceux-ci sont en effet responsables, selon Mannelli, de la mauvaise situation militaire et financière de la cité. Dans le texte de Cerretani, Mannelli se sert en effet de la question financière à l'ordre du jour pour en arriver à une violente diatribe contre les « *hommes puissants* » qui, après la chute de Piero de' Medici,

> avec les impôts et leurs jugements ont conduit ce malheureux peuple dans une ruine immense et manifeste, parce que certains ont jeté, certains ont dilapidé, d'autres ont violemment volé l'argent public[592].

Mannelli poursuit son attaque en rendant responsables les gouvernants passés et présents du désastreux état des finances publiques, ainsi que de l'échec de la reconquête de Pise. Dans les propos de Mannelli transparaît l'idée que la situation de guerre endémique

---

[589] « *Ma l'episodio dimostra, anche, come poche fossero le possibilità di un'opposizione aperta e come, pertanto, questi verbali debbano essere criticamente valutati, prima di servirsene per la ricostruzione del vero dibattito politico cittadino. Quando Mannelli ebbe terminato il discorso, la seduta fu immediatamente sospesa e i membri della sua pancata interrogati uno per uno, per accertare se fossero stati preavvertiti del contenuto del discorso (e dunque se si fosse formata una « intelligenza »)* », in Sergio BERTELLI, « Il potere nascosto: i *consilia sapientum* », op. cit., p. 29.

[590] Selon CERRETANI, Mannelli ouvre son allocution par les mots suivants: « *Excelsi signori, io sempre in tutte le mie cose sono suto libero da ogni respetto, et nascenddo di padre libero, essendo sempre vivuto in libertà, liberamente quello che l'animo mio intendi parlerò* », in Bartolomeo CERRETANI, *Storia fiorentina*, *op. cit.*, c. 306r, p. 317. Dans le compte rendu des *pratiche*, le scripteur exprime cette phrase de la manière suivante: « *che essendo nato libero et vivuto libero, il parere suo comune etiam sarà libero, non uscendo da quello li è stato commesso* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, c. 124v, p. 900.

[591] Il ne nous semble donc pas que Mannelli vise uniquement, par sa critique, le régime républicain sous sa forme sodérienne comme semble le croire Sergio BERTELLI, in « Di due profili mancati...», *op. cit.*, p. 591-593.

[592] « […] *imperò che da quel tempo in qua gl'homini potentti colle graveze co'iuditii in afanno grandissimo e ruina manifesta hanno questo povero popolo condocto, perché alcuni gitato, alcuni hanno dissipato, altri hanno violenttemente rubato le politiche pechunie* », in Bartolomeo CERRETANI, *Storia fiorentina*, *op. cit.*, c. 307r, p. 317.

aurait été volontairement entretenue par les principaux titulaires des charges publiques, dans le but de maintenir les habitants de la cité dans un état de sujétion, amenant « *ce malheureux peuple* » à vivre sous une « *ombre de liberté* »[593]. Mannelli conclut ses propos en évoquant la forte injustice qui règne dans la cité et le sentiment d'impunité qui en découle. Le ton de toute l'allocution est agressif et le lexique employé particulièrement violent[594]. L'accumulation de adjectifs, souvent utilisés sous forme de superlatifs, vient renforcer le lyrisme du discours, sous-tendu par de longues propositions coordonnées et de solennelles énumérations[595], « *proférées* », selon Bartolomeo Cerretani, « *avec beaucoup de cœur* »[596]. Dans le compte rendu des *pratiche*, le scripteur résume cet assaut en règle grâce à quelques formules stéréotypées, comme en retrouve dans chaque compte rendu ou presque des *Libri di Consulte e Pratiche*. Lorsqu'on lit cette transcription dans la continuité des pages précédentes, la violence des paroles de Mannelli ne ressort guère. L'antagonisme entre les « *omini potenti* » et l'« *affannato popolo* » se trouve ainsi résumé par une phrase au ton très neutre. L'accusation de détournement des dépenses publiques disparaît totalement, tandis que celle contre les responsables de l'état de guerre permanent se porte désormais sur de vagues « *désordres* » publics[597]. Le scripteur signale ainsi que Mannelli et ceux dont il est le porte-parole jugent « *nécessaire de faire cesser les discordes, qui sont la cause des impôts, qui selon eux abattent le peuple et, pour le dire de manière imagée, nourrissent la guerre* »[598]. De la nécessité de justice sociale évoquée en conclusion du texte de Cerretani, on passe, dans le compte rendu des *pratiche*, à celle de la justice économique. Ainsi Mannelli conclut-il son

---

[593] « *Qui s'è speso uno milione et 500 migl[i]aia di fiorini solo per isbattere e levare di mano questa ombra di liberttà a questo affannato popolo* », in Bartolomeo CERRETANI, *Storia fiorentina*, *op. cit.*, c. 307v, p. 318.

[594] Ainsi Luigi Mannelli n'hésite pas à parler des « *inghanni iuistitie rapine vendette dissipatione verghogne ruine* » qui affligent « *questa misera et abandonata patria* », in Bartolomeo CERRETANI, *Storia fiorentina*, *op. cit.*, c. 307v, p. 318.

[595] « […] *sacheg[i]ando ardenddo rubando con inaldita miseria* », in Bartolomeo CERRETANI, *Storia fiorentina*, *op. cit.*, c. 307r, p. 318.

[596] « *Le quali cose da Luigi profertte co non pocho quore furno con atentione grandissima udite et gl'animi popolari grandemente commossono* », in Bartolomeo CERRETANI, *Storia fiorentina*, *op. cit.*, c. 307v, p. 318.

[597] « *Et così narrò altri disordini, come fu che si poteva pigliare havere accordo con rihavere le cose nostre et in questo modo posare, et non fu voluto pigliare* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, c. 124v, p. 900.

[598] « *Et pare loro dovere extirpare le discordie le quali causano le gravezze, le quali sono trovate per abattere il popolo; et per farlo con colore, nutrire la guerra* […] », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, c. 124v, p. 900.

allocution en réclamant, selon le scripteur, qu'on abandonne « *toutes ces* quintine *et autres taxes, et qu'on en arrive à un mode d'imposition universel* »[599].

V.1.2. L'attention portée à l'articulation logique du discours

Sans doute le discours de Luigi Mannelli est-il davantage cité par Cerretani en raison de ses accents polémiques, tout à fait exceptionnels au sein des *pratiche*, qu'en vertu du degré de notoriété de son auteur, dont la carrière ne se révèle guère marquante et dont l'influence politique demeure faible[600]. On peut ainsi sans mal imaginer que peu d'allocutions ont subi un élagage aussi approfondi que celui dont ont été victimes les mots de Mannelli. Cet exemple extrême montre cependant que la fonction principale des scripteurs consiste en un travail de sélection et de polissage, qui les amène à ôter au texte toute scorie polémique, à filtrer toute digression (en particulier lorsqu celle-ci prend la forme d'une attaque personnelle ou collective) qui pourrait diluer les propos de l'orateur et empêcher la pleine compréhension des propositions qu'il formule. Ce travail répond au souhait, plusieurs fois exprimé par l'organe responsable de la convocation, que les avis soient clairs et précis, afin d'être aisément exploitables. C'est ainsi que, le 20 mars 1500, Antonio del Vigna invite les orateurs à parler « *clairement et résolument, afin que la* Signoria *puisse plus facilement mettre en œuvre ce qu'ils conseilleront de faire* »[601]. Certains adjectifs reviennent de manière récurrente dans les comptes rendus des *pratiche*: l'exigence d'un langage « *chiaro* » et « *aperto* » se mêle à celle d'un conseil « *resoluto* », mais surtout « *specificato* », c'est-à-dire précis et s'appuyant sur une argumentation cohérente. Si certains

---

[599] « *Et concluse che essendo cara la salute della città, si lasci stare tante quintine et altre gravezze etc., et si vengha a uno modo di gravezza universale* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, c. 125r, p. 900-901.

[600] À aucun moment de son existence Luigi Mannelli n'occupe en effet de charge officielle au sein de la cité. Sa présence au sein de notre *Répertoire prosopographique du personnel politique florentin de décembre 1494 à mai 1527* tient à ses dix-sept interventions orales aux *pratiche*, disséminées du 10 octobre 1496 au 16 mars 1503. Bartolomeo CERRETANI le qualifie d'ailleurs de « *homo nobile di sanghue ma di pocha reputatione* », puis à nouveau d'« *homo di chasa nobile ma di pocha auctorità* », in Bartolomeo CERRETANI, *Storia fiorentina*, *op. cit.*, c. 250v, p. 255 et c. 306r, p. 317.

[601] « […] *confortò si parlassi chiaro et resoluto, a causa la Signoria potessi con più facilità accomodarsi a quello che parrà loro dovere fare* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, op. cit., I, c. 240v-241r, p.322-323.

orateurs se montrent capables, à l'image de Francesco Valori[602] ou de Piero Soderini[603], de remplir, seuls, ces conditions, il appartient aux scripteurs, le cas échéant, d'y pallier.

Le compte rendu qui ouvre le registre 61 des *Libri di Consulte e Pratiche*, rédigé lors de la réunion liminaire du 5 janvier 1495, illustre de manière exemplaire cette volonté de dégager et de mettre en lumière le squelette de chaque discours[604], tout en éliminant ce qui n'est pas strictement nécessaire à la bonne compréhension du propos. Chaque allocution y est en effet résumée en quelques lignes, parmi lesquelles n'affleure aucune fioriture[605], ni notation personnelle. Les éventuelles références bibliques ou historiques - en particulier à l'antiquité et à l'histoire florentine - ont été bannies, tout comme les citations littéraires ou les dictons populaires qu'on retrouve dans nombre de comptes rendus successifs[606]. Seule est conservée par le scripteur la structure de l'argumentation et les principales conclusions des cinq discours cités. Le style employé est limpide, épuré au point d'atteindre une certaine sécheresse de ton. Les propositions se succèdent et sont reliées les unes aux autres par la conjonction de coordination « *et* », sans que jamais le scripteur ne cherche à établir d'articulations logiques entre les différents éléments du discours. « *Dans l'état d'urgence qui s'installe durablement* », écrit Jean-Louis Fournel dans un article consacré à « Rhétorique et langue vulgaire en italien au XVIe siècle: la guerre, l'amour et les mots », « *le discours doit avoir une efficacité immédiate et touche son public sans faire appel à de complexes médiations culturelles* »[607]. Nous avons là un exemple paradigmatique du modèle de

---

[602] Au sujet de Valori, Felix GILBERT écrit en effet: « *Leggendo questi si può ben comprendere l'influenza dominante esercitata da un Francesco Valori nei primi quattro anni dopo la caduta dei Medici: i suoi discorsi sono fortemente centrati sui problemi in discussione, indicano lucidamente i* pro *e i* contra*, si concludono con una opinione ben definita e sempre esigono una decisione* », in Felix GILBERT, « Le idee politiche a Firenze al tempo di Savonarola e Soderini », *op. cit.*, p. 78.

[603] Felix GILBERT indique à son sujet: « *Soderini fu uno dei membri più importanti delle Pratiche, preciso e schietto nelle sue idee, nemico dei tentennamenti e, grazie alla sua disposizione a prendere delle decisioni e ad assumere delle responsabilità, un formatore dell'opinione* », in Felix GILBERT, « Le idee politiche a Firenze al tempo di Savonarola e Soderini », *op. cit.*, p. 79.

[604] Voir Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e pratiche della Repubblica fiorentina (1495-1497)*, *op. cit.*, c. 1r-2r, p. 1-2.

[605] Le scripteur ne conserve que la partie centrale des allocutions. Tous les autres éléments du discours sont éliminés, en particulier, si l'on se réfère à la tradition oratoire latine, la *salutatio* et l'*exordium*. Sur l'influence du modèle latin au sein de la Chancellerie et des milieux diplomatiques florentins, voir Stefano TELVE, *Testualità e sintassi…*, *op. cit.*, p. 25-26.

[606] Sur l'utilisation des exemples tirés de l'antiquité grecque et latine, des références bibliques ou hagiographiques, des rappels de l'histoire florentine, voir Jean-Marc RIVIÈRE, *Temps de la politique et temps de l'histoire dans les* pratiche *de Florence…*, *op. cit.*, p. 46-58.

[607] Jean-Louis FOURNEL, « Rhétorique et langue vulgaire en italien au XVIe siècle: la guerre, l'amour et les mots », in Marc FUMAROLI (éd.), *Histoire de la rhétorique dans l'Europe moderne (1450-1950)*, Paris, Presses Universitaires de France, 1999, p. 322.

communication propre aux temps troublés que connaît Florence au tournant du siècle.

Ce compte rendu liminaire, rédigé dans ce qui se rapproche sans doute de la forme la plus pure de la langue de Chancellerie, précise et fonctionnelle, n'est cependant pas exemplaire du style des registres des *pratiche* tel qu'il se construit au fil des réunions. Une fois définitivement fixé le choix du vulgaire, à partir de mai 1495[608], se met peu à peu en place un style particulier qui, à la spontanéité et à l'immédiateté de la prise de notes, mêle la rigueur linguistique et syntaxique propre au personnel de Chancellerie. Le travail des scripteurs aboutit ainsi à une intéressante synthèse linguistique, bien plus vivante et riche que le texte inaugural des *Libri di Consulte e Pratiche* ne le laisse augurer[609]. Telle est la particularité du passage de l'oralité à l'écriture[610], au sein duquel se mêlent

---

[608] Du 6 mars au 16 mai 1495, tous les comptes rendus sont rédigés en latin. Par la suite, le texte du questionnement continue dans un premier temps à être rédigé en latin, tandis que les allocutions sont retranscrites en langue vulgaire. Sur l'émergence, puis l'adoption définitive du vulgaire dans la parole politique, mais aussi dans les écrits administratifs, voir Jean-Louis FOURNEL et Jean-Claude ZANCARINI, « Mots de la politique. Mots de la république », *op. cit.*, p. 330-331, ainsi que les différents exemples présentés in Arturo CALZONA, Francesco Paolo FIORE, Alberto TENENTI, Cesare VASOLI, *Il volgare come lingua di cultura dal Trecento al Cinquecento*, Atti del Convegno internazionale (Mantova, 18-20 ottobre 2001), Firenze, Leo L. Olschki, 2003.

[609] Notre propos n'est pas ici de décrire en détail les particularismes de la langue employée par les scripteurs des *pratiche*. On ne peut cependant manquer d'être frappé par la très forte similitude entre ceux-ci et ceux qu'ont dégagés Emanuele CUTINELLI RENDINA, Jean-Jacques MARCHAND, Matteo MELERA-MORETTINI à partir d'un corpus représentatif de la production de l'historiographie mineure du début du XVe siècle, qui contient plusieurs textes dont nous nous sommes servis pour cette étude (en particulier le *Diario* de Biagio BUONACCORSI, la *Storia fiorentina* de Bartolomeo CERRETANI, le *Diario fiorentino* de Luca LANDUCCI, la *Storia Fiorentina* de Piero PARENTI, la *Storia dei suoi tempi* de Piero VAGLIENTI et le *Sommario della Istoria d'Italia* de Francesco VETTORI).

Ainsi, l'utilisation de vérités générales, de proverbes ou de maximes (souvent issues d'une *auctoritas* littéraire) dans le but de généraliser une idée, la structure en forme de double hypothèse ou la comparaison (souvent avec des exemples historiques) sont communs aux textes cités plus haut et aux comptes rendus des *pratiche*. Voir à ce propos Jean-Jacques MARCHAND, « Componimenti formali del discorso politico nella storiografia toscana minore del primo Cinquecento », in Jean-Jacques MARCHAND, Jean-Claude ZANCARINI (a cura di), *Storiografia Repubblicana Fiorentina (1494-1570)*, *op. cit.*, p. 175-185, ainsi qu'Emanuele CUTINELLI RENDINA, Jean-Jacques MARCHAND, Matteo MELERA-MORETTINI, « Ipotesi per una ricerca. L'emergenza del discorso politico dalla storiografia toscana minore tre Quattro e Cinquecento », in Alessandro FONTANA, Jean-Louis FOURNEL, Xavier TABET, Jean-Claude ZANCARINI (dir.), *Langues et écritures de la république et de la guerre. Études sur Machiavel*, Genova, Name edizioni, 2004, p. 29-50.

[610] Ce rôle particulier du scripteur se rattache en réalité aux racines de l'activité notariale. Dans la tradition florentine, le notaire sert en effet de vecteur entre l'oralité et l'écriture, comme le note Luca AZZETTA: « *Che la lettura a voce alta in volgare davanti a una assemblea formalmente e regolarmente riunita rientrasse tra i compiti di un notaio è ampiamente documentato.* […] *Lo statuto dell'arte dei giudici e notai (1344), del resto, disponeva che nel secondo esame pubblico gli aspiranti notai fossero interrogati* "primo de vulgari sermone alicuius contractus, secundo de licterali forma ipsius vel alterius instrumentis". […] *Si tratta dunque di un notariato bilingue, poiché quotidianamente impegnato a mediare tra l'ordinarietà della vita di tutti i giorni che conosce solo il volgare e la cultura giuridica affidata alla* grammatica », in Luca AZZETTA (a cura di), *Ordinamenti, provvisioni e riformagioni del Comune di Firenze volgarizzati da Andrea Lancia (1355-1357)*, Venezia, Istituto Veneto di Scienze, Lettere ed Arti, 2001, p. 41-42.

intimement, sans qu'il soit vraiment possible de les dissocier, la langue de Chancellerie[611] et celle propre aux différents orateurs. S'il conserve, comme le note Stefano Telve, « *la forme générale de l'allocution et la physionomie textuelle générale de l' "oralité formalisée" originelle, pour utiliser une expression de Giovanni Nencioni* »[612], le résultat tend à gommer les particularismes linguistiques et les notations personnelles sous une certaine uniformité syntaxique et lexicale, pour souligner l'articulation du discours. Ainsi que l'écrit Stefano Telve, qui a réalisé la seule étude linguistique de grande ampleur sur les comptes rendus des *pratiche*,

> la perte du matériau lexical s'accompagne en effet, par l'acte de la transcription, d'une explicitation des passages discursifs et argumentatifs, avec en conséquence un renforcement de la fonction textuelle réalisée par les connectifs: outre la modulation de l'énoncé cité, qui se réalise principalement par l'intermédiaire de verbes introducteurs, d'adverbes et de phénomènes particuliers de cohésion et de progression thématique, l'acte de retranscrire par écrit se caractérise en effet par l'accentuation des relations logiques, de la structure de subordination du discours et de la force locutoire des énoncés rapportés, comme le montre clairement l'observation des l'usage des connectifs et des structures d'exposition[613].

En des termes plus simples, là où le scripteur de la réunion du 5 janvier 1495 se contentait de juxtaposer les différentes idées, ceux des réunions suivantes s'efforcent de hiérarchiser les arguments développés par les différents orateurs et de dégager les liens

---

[611] Sur la formation de la langue de Chancellerie, qui trouve son origine dans la volonté de traduire de manière systématique les statuts latins en vulgaire à partir du milieu du XIVe siècle, voir l'introduction de Luca AZZETTA aux *Ordinamenti, provvisioni e riformagioni del Comune di Firenze volgarizzati da Andrea Lancia (1355-1357)*, *op. cit.*, p. 41-45. Pour un exemple de la syntaxe utilisée dans les écrits de Chancellerie, on pourra lire, dans le même recueil, le texte intitulé « Di non fare li grandi popolari e di non ribandire gli sbanditi », in Luca AZZETTA (a cura di), *Ordinamenti, provvisioni e riformagioni del Comune di Firenze volgarizzati da Andrea Lancia (1355-1357)*, *op. cit.*, p. 132.

[612] « […] *l'impianto generale dell'orazione e la fisionomia testuale complessiva dell' "oralità formalizzata" originaria, per usare un'espressione di Giovanni Nencioni* », in Stefano TELVE, *Testualità e sintassi…*, *op. cit.*, p. 26.

[613] « *Alla perdita di materiale lessicale si accompagna infatti, all'atto della trascrizione, un'esplicitazione dei passaggi discorsivi e argomentativi, con un conseguente rafforzamento della funzione testuale svolta dai connettivi: oltre che dalla modalizzazione dell'enunciato citato, realizzata principalmente attraverso verbi introduttori, avverbi e da particolari fenomeni di coesione e progressione tematica, l'atto del riportare per iscritto appare infatti caratterizzato dall'enfatizzazione delle relazioni logiche, della struttura subornativa del discorso e della forza illocutiva degli enunciati riportati, come risulta chiaramente osservando l'uso dei connettivi e delle strutture espositive* », in Stefano TELVE, *Testualità e sintassi…*, *op. cit.*, p. 94. Bien que Stefano TELVE s'intéresse exclusivement aux textes de l'année 1505, ses remarques semblent valables pour l'ensemble des comptes rendus des *pratiche*. Nous renvoyons également à ce sujet aux exemples étudiés dans nos recherches précédentes, in Jean-Marc RIVIÈRE, *Temps de la politique et temps de l'histoire dans les* pratiche *de Florence…*, *op. cit.*, p. 42-44.

logiques qui sous-tendent l'argumentation du discours[614]. Exemplaire est à ce titre la manière dont le scripteur de la réunion du 24 mai 1501 rapporte les propos de Domenico Bonsi. Ce dernier intervient en effet, en son nom propre et en celui des *dottori*, sur deux sujets majeurs de la réflexion au sein des *pratiche* de 1495 à 1512: la question diplomatique (tout particulièrement la relation avec le roi de France) et les difficultés financières qui lui sont liées[615]. Les deux arguments sont abordés l'un après l'autre, chaque phrase s'articulant autour de liens adversatifs (« *anchora che* »…« *nondimeno* », « *non per* »…« *ma* ») ou causaux (« *atteso che* », « *però* », « *perché* ») qui prennent souvent la forme d'un balancement[616]. Interrogé sur l'attitude à adopter face à César Borgia, Domenico Bonsi laisse ainsi d'abord entendre que, dans l'idéal, il ne faudrait lui faire aucune concession, avant de convenir qu'il convient néanmoins de transiger afin qu'il s'en aille, « *non pas par amour à son égard* », mais pour préserver la cité et son *dominio* du mal qu'il pourrait faire. Quant au roi de France, l'orateur préconise, « *dans la mesure où la santé de la cité dépend de sa Majesté* », de tout faire pour conserver ses bonnes grâces. La condition à remplir pour conserver l'amitié du roi de France étant de lui verser les 50 000 ducats qu'il réclame, Bonsi aborde ensuite la question financière. Les deux solutions possibles pour remplir les caisses de l'État - le prêt auprès de particuliers ou l'impôt - sont successivement évoquées. Rejetant aussitôt la première, Domenico Bonsi conseille que, « *selon la manière qui plaira à la*

---

[614] Stefano TELVE illustre cette idée grâce à un très intéressant schéma des liens logiques contenus dans l'allocution prononcée le 29 mai 1505 par Francesco Pepi, in Stefano TELVE, *Testualità e sintassi*…, op. cit., p. 118-119. Voir également Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, c. 6v-7r, p. 9-10.

[615] Ainsi le scripteur de la réunion du 24 mai 1501 rapporte-t-il l'intervention orale de Domenico Bonsi (nous ne transcrivons ici que les passages les plus significatifs): « *Quanto al Duca del Valentinese, dixe che anchora che de' meriti suoi volessino che non si doverebbe pensare di darli cosa alcuna, nondimeno, non per amore verso di lui ma per fuggire il male fa et quanto danneggia e' cittadini et subditi, non si potendo altrimenti sarebbono di parere di darli qualche cosa et lui uscissi del dominio.* […] *Quanto alle lectere di Francia, che atteso la salute della città dipende da quella Maestà, occorre loro non si debbi partire da quello hanno facto intendere là li ambasciadori, et che si pensi come si ha ad satisfare.* […] *Quanto alli ducati 50 mila, che non potendo fare altro, si faccia al tempo hanno decto li ambasciadori, et si accordano che bisogni uno 100 o 110 mila ducati. Et confortò ad non si lasciare venire ne' pericoli, et non se ne accorgere se non quando altri vi è drieto ; et però confortare ad provedere inanzi al tempo. Et che è meglio non negare al Re quello domanda, perché si differisce pure il pericolo; et fare forza di farlo; et quando non si faccia, si sarà pure differito più il pericolo. Et per fare il danaio approbò e' modi introdocti da' X, et agiunxe che è impossibile che e' pochi possino provedere alla somma si ha ad fare; et però richordo si risquota et tragha dallo universale.* […] *Et però confortò, per il modo parrà alla Signoria et Collegi, si ricordi a ciascuno che paghi, et chi è necto et chi è a specchio, et che ciascuno lo debba fare.* […] *Item, narrò quello fece il Re Hezechia verso Senacheribbe poi li hebbe dato e' 500 talenti; e' quali havuti, dixe che voleva la terra di Hierusalem. Et raccomandandosi a Idio Hezacchia, morirono grande numero di quelli di Senacheribbe, o di morbo o percossi dallo angelo; et confortò ad raccomandarsi a Idio* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, c. 324v-325r, p. 660-661.

[616] Sur l'utilisation des balancements dans les comptes rendus des *pratiche*, voir Stefano TELVE, *Testualità e sintassi*…, *op. cit.*, p. 136-138.

Signoria *et aux* Collegi, *on rappelle à chacun qu'il paie, qu'il soit* netto di specchio *ou* a specchio, *et que chacun soit contraint à le faire* ». La transcription du discours de Bonsi se clôt sur un exemple historique tiré de l'*Ancien Testament* [617], que le scripteur juge utile de citer, non seulement parce qu'il illustre métaphoriquement la relation de la cité avec le roi de France, mais aussi parce qu'il met en lumière l'une des solutions les plus souvent évoquées par les membres des *pratiche* pour sortir Florence des dangers qui la menacent: « *s'en remettre à Dieu* ».

On voit bien dans cet exemple comment la transcription du scripteur met en avant la progression logique des arguments invoqués par Domenico Bonsi: préserver l'alliance avec la France est une nécessité vitale pour Florence, eu égard aux nombreux périls qui menacent la cité (notamment celui qui naît de l'influence croissante de César Borgia) et aux immenses capacités de nuisance du roi de France. La politique diplomatique de la cité est cependant tributaire de l'état des caisses publiques, qui ne peuvent être remplies que par la levée d'un impôt. Ce sont là deux éléments topiques des allocutions des représentants de l'oligarchie, las d'être contraints à devoir prêter de l'argent à la cité. Intéressante est également la manière dont sont évoquées successivement les différentes possibilités (parfois sous une forme hypothétique[618]), qui annonce la forme de raisonnement dilemmatique caractéristique de la réflexion machiavélienne[619]. Le fait que Machiavel, en tant que secrétaire de la Seconde Chancellerie, participe à plusieurs réunions des *pratiche* en tant que scripteur[620] explique sans doute qu'on trouve dans son œuvre postérieure l'écho de certains éléments constitutifs de la langue utilisée dans les comptes rendus publiés par Denis Fachard. Selon Jean-Louis Fournel et Jean-Claude Zancarini, il n'y a en effet

---

[617] Il s'agit de deux passages tirés du second *Livre des Rois* (18. 14-16 et 19. 35-37). Voir Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, note 11, p. 660 et note 3, p. 661.

[618] Sur le recours aux propositions hypothétiques, voir Stefano TELVE, *Testualità e sintassi…*, *op. cit.*, p. 134-135.

[619] On trouve dans les comptes rendus des *pratiche* plusieurs exemples d'une réflexion qui envisage une situation donnée à travers ses différents développements possibles. Francesco Gualterotti emploie ainsi fréquemment ce mode de pensée. On en veut pour exemple sa très longue allocution du 8 novembre 1507, qui envisage les diverses réponses possibles à donner au roi de France et les conséquences qui peuvent en découler. Cette intervention orale s'ouvre sur les mots suivants: « […] *dixe que li pareva che la consulta consistessi in quattro cose: la prima, se si haveva ad satisfare alla domanda de' cinquantamila; la seconda, non li satisfaccendo, quello si habbia ad respondere; tertio, se li oratori hanno ad ire; quarto, la conmissione cha hanno ad havere…* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1505-1512)*, *op. cit.*, c. 93v-94v, p. 144.

[620] Les vingt-et-un comptes rendus rédigés de sa main ont été écrits entre le 2 septembre 1498 et le 13 août 1509. Voir à ce propos Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1505-1512)*, *op. cit.*, p. XIV, note 19 et p.XXIV-XXVII.

> rien d'étonnant à ce que, chez Machiavel, cette « nouvelle façon », décalée, de dire la politique - ce *nuovo modo* pourrions-nous dire en termes machiavéliens - soit née d'abord d'une longue pratique de la chancellerie florentine: de 1498 à 1512, pour les besoins de ses fonctions officielles, Machiavel a rédigé des centaines de pages de procès-verbaux, de comptes rendus, d'informations[621] qui, mises ensembles, constituent une grande analyse éclatée, presque au jour le jour, de la vie politique florentine agitée et des relations diplomatiques difficiles de la république[622].

Bien qu'il déclare sans ambages ne pas « *prétendre vouloir déceler dans les* pratiche *la genèse de l'écriture politique de Machiavel* »[623], Denis Fachard met en lumière les similitudes, essentiellement thématiques, existant entre les discussions contenues dans les comptes rendus des *pratiche* et l'épistolaire machiavélien. Ainsi, précise-t-il,

> lorsqu'on compare dans les *pratiche* des derniers mois de l'ère savonarolienne, les opinions diamétralement opposées des habitants de la *città partita* avec l'ironie mordante de la *Première Décennale* ou l'habile formule des *Discours*, force est de constater à quel point la langue et les jugements du Secrétaire reproduisent des schémas de pensée ou des expressions entendus au cours des *consulte*[624].

Si elle « *n'offre pas toujours de quoi faire tituber les grands esprits* », la lecture des comptes rendus des *pratiche* peut en revanche, selon Denis Fachard,

> en embrassant simultanément différentes perceptions des problèmes touchant aux affaires de l'État, ainsi qu'en évaluant diverses façons de s'interroger et d'émettre des avis tout aussi dissemblables, se révéler fructueuse à plus d'un titre. Pour préciser la spécificité du langage de Machiavel par rapport à la *koiné* de Chancellerie; pour mieux cerner l'originalité ou au contraire la dépendance de la structure de sa phrase et

---

[621] Sur la variété des écrits rédigés par Machiavel durant sa période de Chancellerie, voir la *Premessa* de Jean-Jacques MARCHAND à Niccolò MACHIAVELLI, *Legazioni, commissarie, scritti di governo*, I *(1498-1500)*, op. cit., p. XVI-XXVI.

[622] Jean-Louis FOURNEL et Jean-Claude ZANCARINI, « Sur la langue du *Prince*: des mots pour comprendre et agir », *op. cit.*, p. 548.

[623] Denis FACHARD, « Des *tulliane* du Palais de la Seigneurie aux *bibbie* de l'épistolaire machiavélien », in Alessandro FONTANA, Jean-Louis FOURNEL, Xavier TABET, Jean-Claude ZANCARINI (dir.), *Langues et écritures de la république et de la guerre*, *op. cit.*, p. 105.

[624] Denis FACHARD, « Des *tulliane* du Palais de la Seigneurie aux *bibbie* de l'épistolaire machiavélien », *op. cit.*, p. 109.

> de l'articulation de son discours; et en l'absence aujourd'hui de tout renseignement concernant un quelconque cursus professionnel ou académique antérieur à son entrée à la Chancellerie, pour apporter une contribution même minime à l'étude de la formation de sa pensée politique[625].

Les diverses études d'ordre linguistique portant sur les comptes rendus des *pratiche*, en particulier celles menées par Stefano Telve et Denis Fachard lui-même, procèdent en réalité d'une démarche qui n'est pas si éloignée des récents travaux d'Emanuele Cutinelli Rendina, Jean-Jacques Marchand et Matteo Melera-Morettini, qui ont montré combien la profusion de textes rédigés durant cette période mérite d'être étudiée dans toute sa diversité, y compris à travers des écrits considérés comme mineurs. Tous contribuent en effet, à leur mesure, à

> l'émergence d'une réflexion politique durant la période qui court entre les œuvres politico-historiographiques des chanceliers humanistes de la première moitié du XVe siècle et la rédaction de la *Storia d'Italia* de Guichardin un siècle et demi plus tard[626].

Même si son influence se trouve limitée par les contraintes mêmes de la logique de production des comptes rendus[627], la synthèse originale entre oralité et écriture réalisée dans ces textes s'insère aux marges du passionnant processus d'élaboration d'une nouvelle langue de la politique qui se développe durant les premières décennies du XVIe siècle.

---

[625] Denis FACHARD, « Des *tulliane* du Palais de la Seigneurie aux *bibbie* de l'épistolaire machiavélien », *op. cit.*, p. 103. Par ailleurs, plus largement, sur l'intérêt porté à l'étude des événements historiques au sein de la Chancellerie, en particulier par Biagio Buonaccorsi et Marcello Virgilio Adriani, ainsi que sur les éventuels échanges de matériel avec Machiavel, voir Gaia PIERACCIONI, « Note su Machiavelli storico. I. Machiavelli e Giovanni di Carlo », in *Archivio Storico Italiano*, 538, CXLVI, 1988, p. 644-648.

[626] « […] *l'emergenza di una riflessione politica nel periodo che intercorre fra le opere politico-storiografiche dei cancellieri umanisti del Primo Quattrocento e la stesura della* Storia d'Italia *del Guicciardini un secolo e mezzo dopo* », in Emanuele CUTINELLI RENDINA, Jean-Jacques MARCHAND, Matteo MELERA-MORETTINI, « Ipotesi per una ricerca. L'emergenza del discorso politico dalla storiografia toscana minore tre Quattro e Cinquecento », *op. cit.*, p. 30.

[627] Seuls ceux qui écrivent les comptes rendus des *pratiche* (les scripteurs) et ceux, peu nombreux, qui les lisent (les membres de la *Signoria* et les *Dieci*), peuvent en effet être influencés par les particularismes de ces textes. Il est intéressant de constater à ce propos que, bien que Biagio Buonaccorsi ait rédigé un nombre important de comptes rendus, ses autres écrits de Chancellerie, pas plus que ses écrits privés, ne reflettent la vivacité de la synthèse linguistique née de la rencontre entre oralité et écriture au sein des *pratiche*. On en veut pour exemple la *Lettre privée de Buonaccorsi à Giovanni Diacceto. 14 décembre 1501* publiée par Denis FACHARD, qui écrit d'ailleurs à son sujet que « *le langage de Buonaccorsi* » demeure « *basé avant tout sur le style figé de la Chancellerie* », in Denis FACHARD, *Biagio Buonaccorsi. Sa vie, son temps, son œuvre*, *op. cit.*, p. 66 et 237-242.

V.2. CADRES ET CARCANS DE LA RÉFLEXION POLITIQUE AU SEIN DES *PRATICHE*

V.2.1. Le sens du passage à l'écriture

Le fait que les diverses allocutions soient retranscrites « *currenti calamo* », qu'elles fassent même, pour certaines, l'objet d'une copie au propre, comme c'est le cas du registre 69, montre que le passage de l'oral à l'écrit représente un moment essentiel dans l'économie des *pratiche* et qu'il ne s'agit pas là d'un simple prolongement de la tradition florentine de conservation des documents publics[628]. Or, l'assemblée des *pratiche* se réunit et travaille toujours dans l'urgence. Seule cette dernière peut légitimer le fait qu'on implique, dans un processus très lourd, les plus importants conseils et magistratures de l'État, ainsi qu'un nombre significatif de citoyens. Cette débauche d'efforts ne se justifie que si les organes titulaires du pouvoir exécutif, en particulier la *Signoria* et les *Dieci*, tirent un profit immédiat, dans la gestion quotidienne de la cité et dans la définition des principales orientations politiques, des conclusions auxquels parviennent les membres des *pratiche*. Car, que l'on s'interroge sur la réponse à envoyer au roi de France, sur le choix d'un ambassadeur ou sur la meilleure manière de remplir les caisses publiques, il est toujours question, dans la situation de perpétuelle menace telle que la connaît le nouveau régime durant ses premières années, rien moins que de la survie des institutions républicaines.

L'idée d'une assemblée vouée à travailler dans l'urgence est très tôt exprimée. On en trouve l'écho dès le 13 novembre 1495, lorsque la personne qui procède au questionnement informe le conseil de la nécessité de « *réunir rapidement une forte somme d'argent pour*

[628] Amedeo DE VINCENTIIS s'est penché sur la question de la conservation des écrits administratifs dans la vie politique florentine du XIVe siècle, et en particulier sur l'importance que revêt l'intégration de ces documents à la mémoire publique de la cité. Il est notamment parvenu à la conclusion suivante: « *Così, oltre alle necessità amministrative e di esercizio corrente del potere da cui aveva origine, la documentazione si caricò sempre più di valenze comunivative, identitarie e, in certi casi, simboliche. Scrivere un documento ufficiale in un comune era sovente un'operazione ideologica. Talvolta anche conservarlo. Per tali ragioni il panorama documentario di un comune si rivela un intreccio di casualità conservative, rapporti di forza nella comunità e sedimentazioni di memorie collettive* », in Amedeo DE VINCENTIIS, « Politica, memoria e oblio a Firenze nel XIV secolo », *op. cit.*, p. 210.

rémunérer nos hommes d'armes et nos fantassins »[629]. Il est donc peu question ici de mise en perspective ou de projection dans le futur, car l'urgence du conseil s'accommode mal du moyen terme. Celle-ci est au contraire proportionnelle à l'acuité et à la complexité de la question traitée. Au fur et à mesure que se détériore la situation militaire, diplomatique et, surtout, financière de la cité, le temps entre le conseil et son application pratique ne cesse en effet de se réduire. La question financière devient ainsi toujours plus préoccupante, au point que, le 9 janvier 1501, le Gonfalonier de Justice Piero Carnesecchi insiste sur la nécessité de remplir les caisses de l'État, souhaitant que cela soit fait « *présentement et qu'on ne* [le] *diffère plus* », sauf à risquer « *de nombreux périls et la ruine totale de la cité* »[630]. Cette nécessité se fait sentir au sein même de l'assemblée, puisque Francesco Gualterotti réclame à son tour, le 11 mai 1501, que l'on trouve de l'argent « *prestement et sans retard* »[631].

Face à ce besoin d'un conseil immédiat, la transcription écrite des diverses allocutions insère au contraire les propos des orateurs dans un temps différent, celui de la mémoire publique. Le soin apporté à la rédaction des comptes rendus des *pratiche* - et en particulier l'insistance des scripteurs sur l'articulation logique de l'argumentation - tend à montrer que ceux-ci sont destinés à être lus, et pas seulement à être entreposés dans les archives. Si l'on songe que le seul texte législatif consacré aux *pratiche*, celui du premier février 1497 évoqué plus haut, prévoit des sanctions contre ceux qui s'introduiraient abusivement dans les *pratiche*, on imagine mal que la lecture des comptes rendus puisse être ouverte à des citoyens qui n'appartiennent pas aux plus hautes instances de l'État, et en particulier à la *Signoria* et aux *Dieci*, organes qui se trouvent à l'origine de la convocation de cette assemblée. Ce passage à l'écriture est donc tout à fait intéressant, car il introduit au sein du système institutionnel florentin un élément de continuité qui n'existe guère avant 1502 et l'élection d'un Gonfalonier de Justice à vie. On peut émettre l'hypothèse que cette forme de

---

[629] « […] *è necessario provedere a buona somma di danari, et presto, per mantenere le nostre gienti d'arme et fanti a piè* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1495-1497)*, *op. cit.*, c. 91r, p. 60. L'adjectif « *presto* » est répété une seconde fois trois lignes plus bas, toujours dans le texte introductif de cette réunion. Cette urgence du conseil ne se dément jamais. Le 2 novembre 1499, par exemple, le Gonfalonier de Justice Giovachino Guasconi avertit les participants à la *pratica* que « *la Signoria aspectava di essere consigliata etc., et maxime con prestezza, per fuggire il pericolo* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, I, *op. cit.*, c. 114v-115r, p. 228.

[630] « […] *che la provisione, come intenderebbono, era necessario fussi di presente et non si diferissi più se volevamo fuggire pericoli assai et una totale ruina della città* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, c. 206v, p. 550-551.

[631] « […] *et perché bisogna danaio, et atteso che il tempo non aspecta, se ne faccia per via d'impositione. Confortò che ogni cittadino aiuti di quello pocho et di quello assai che si può, et questo con prestezza et senza dilatione* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, c. 306r, p. 640.

pérennisation vient en quelques sorte contrebalancer la très rapide rotation des titulaires des *Tre maggiori*, qui place au cœur du pouvoir exécutif des hommes issus de catégories sociales variées et qui tous n'ont pas les compétences ou les connaissances nécessaires à la gestion de la cité[632]. Or, les difficultés structurelles auxquelles se heurte le nouveau régime dès sa création[633] ne peuvent se résoudre grâce à des solutions simples, comme le prouve leur retour récurrent dans les discussions des *pratiche*.

La très rapide rotation des titulaires des *Tre maggiori*, dont nous avons mis en lumière plus haut la mixité sociale, confronte tous les deux, trois ou quatre mois des citoyens différents à des questions qui nécessitent d'être affrontées par des hommes disposant de compétences techniques particulières dans les domaines financier et diplomatique. Dans le contexte de la mise en place des nouvelles institutions, on comprend mieux, dès lors, la nécessité de réunir une assemblée fonctionnant sur un mode collégial, dont la composition est assez stable pour assurer la continuité de la réflexion sur les questions les plus importantes. Les comptes rendus des *pratiche* peuvent donc être perçus pour les membres des *Tre maggiori*, et en particulier pour ceux de la *Signoria*, comme un cadre de référence destiné à leur permettre de mieux appréhender les tenants et les aboutissants des principaux problèmes auxquels ils sont confrontés dans la gestion de la cité. Ils peuvent ainsi revenir sur les discussions qui ont eu lieu plusieurs mois plus tôt et mesurer les conséquences des décisions qui ont été prises à partir des conseils des divers orateurs. Cette possibilité apparaît d'autant plus nécessaire que, comme nous l'avons montré plus haut, on observe un

---

[632] Piero PARENTI insiste sur le fait que cette caractéristique est perçue, à la fin de l'année 1501, comme l'un des défauts majeurs de l'ordonnancement institutionnel: « *Già assai li animi erano sospesi, e molti cittadini si contentavano del presente governo tanto popolare, anzi giudicavano essere utile per la città che alquanti se ne eleggessino e' quali pensassin[o] di continuo allo stato, e non che ogni 2 mesi, a Signoria per Signoria, si mutassi come pareva intervenissi* », in Piero PARENTI, *Storia Fiorentina*, II, *op. cit.*, c. 195r, p. 485-486.

De même, Francesco GUICCIARDINI souligne dans ses *Ricordi* que « *per el contrario totalmente bisogna che proceda uno governo populare, perché, essendo communemente amato in Firenze, né essendo una machina che si regga con fine certo indirizzato da uno o da pochi, ma faccendo ogni dì per la moltitudine e ignoranza di quelli che vi intervengono variazione nel procedere, ha bisogno, volendo mantenersi, di conservarsi grato allo universale, fuggire quanto può le discordie de' cittadini (le quali non potendo o non sapendo lui calpestare, aprono la via alla mutazione de' governi) e in effetto camminare tutto con giustizia e equalità* », in Francesco GUICCIARDINI, *Ricordi*, 38, op. cit., p. 61-62.

[633] Les principales difficultés structurelles sont, rappelons-le, le difficile position de Florence dans le jeu diplomatique et l'incapacité chronique à remplir les caisses de l'État, alors que la situation de guerre endémique entraîne des dépenses extraordinaires.

réel renouvellement au sein des *Tre maggiori*, qui amène à ces charges, après le 31 mai 1499, un grand nombre de citoyens dépourvus de toute expérience politique antérieure[634].

V.2.2. L'incapacité des *pratiche* à résoudre l'urgence financière

Élément de continuité dans un système fondé sur la rotation rapide des charges, les *pratiche* paraissent jouer un rôle stabilisateur au sein des nouvelles institutions. Par un curieux paradoxe, c'est donc la principale innovation née du changement de régime, l'intégration au sein des principales charges publiques d'un personnel politique neuf, qui crée le besoin de recourir aux avis d'une assemblée consultative telle que les *pratiche*. La fréquence des convocations des *pratiche*, au moins jusqu'en 1504, montre combien les titulaires des *Tre maggiori* se trouvent placés dans une position de dépendance par rapport à celles-ci. Même Piero Soderini, qui tente pourtant de distendre ce lien de dépendance et de s'affranchir progressivement des *pratiche*[635], ne parvient pas à s'en passer complètement. Le 25 mars 1505, il reprend ainsi la parole pour déclarer que

> la *Signoria* veut par tous les moyens obtenir un conseil ferme […]. C'est pourquoi elle l'exige demain soir et convoquera cent citoyens par quartier; et si on ne tire pas une conclusion demain soir, elle l'exigera le soir suivant, et encore le lendemain, jusqu'à ce que le conseil soit clair et ferme sur ce qu'il convient de faire[636].

---

[634] Ainsi, le 15 décembre 1511, Manno di Bernardo degli Albizzi, évoquant au nom des gonfaloniers de Compagnie la question de l'appel interjeté par la République florentine contre l'interdit qui la frappe, reconnaît l'incompétence de ses pairs en la matière et leur incapacité à donner un conseil digne de ce nom: « *Quanto al caso della appellatione, perché è cosa che sta in sul fondamento delle leggi, di che loro non hanno cognitione né ne fanno professione, che si dovessi questa cosa rimettere al consiglio di questi vostri doctori che intendono di queste cose, et è loro* professione », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1505-1512)*, *op. cit.*, c .17r , p.261.

[635] Il affirme ainsi par exemple au terme de la réunion du 10 décembre 1502: « *Inteso la Signoria e' sovrascripti Consiglio, la Excellentia del Gonfaloniere dixe che la Signoria non ne restava puncto satisfacta; et che desiderava intendere resolutamente et sanza rimettersi di niente alle Signorie loro il modo del procedere di questa cosa, cioè alla negatione e acceptatione, secondo si iudicassi essere l'honore, comodo et dignità della città, etc.* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, c. 87v, p. 863.

[636] « *Piero Soderini, Gonfaloniere di Iustitia, replicò che la Signoria vuole ad ogni modo consiglio resoluto* […]. *Et però lo vuole domandassera, et arrogerà cento cittadini per quartiere; et se non si resolverà domandassera, la vorrà l'altra et poi l'altra etc., tanto che il Consiglio sia chiaro et resoluto di quello che sia da fare etc.* » in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, c. 265r, p.1026. Le même Soderini n'hésite pas à rappeler quatre fois les mêmes citoyens, du 26 au 29 janvier 1509, pour réfléchir aux modalités du paiement des sommes dues au roi de France, in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1505-1512)*, *op. cit.*, c. 160r-164r, p. 214-220.

Par nécessité, la définition des principales orientations économiques et diplomatiques échappe ainsi progressivement à la *Signoria*, qui se contente surtout, à lire les comptes rendus publiés par Denis Fachard, de gérer au quotidien les affaires courantes ou d'un enjeu limité, tandis qu'incombe aux membres des *pratiche* la véritable réflexion politique, celle qui, en théorie, devrait se projeter dans le futur[637]. Il paraît donc impossible de comprendre le cours des événements qui se produisent de décembre 1494 à septembre 1512 si l'on ne perçoit pas à sa juste mesure cette dissociation entre le moment de la réflexion politique et celui de la prise de décision, d'une part, et entre l'instance où se pense la politique et celle où on la met en œuvre, d'autre part.

Cet état de dépendance pourrait ne pas avoir de grave conséquence si les *pratiche* reflétaient vraiment la diversité de l'opinion publique citadine et se présentaient comme un authentique lieu d'échange et de discussion. Or, comme nous l'avons constaté plus haut, une élite politique très restreinte s'y dégage. Celle-ci se compose presque exclusivement de membres de l'oligarchie, qui expriment fort logiquement des préoccupations influencées par leurs propres intérêts. Cette homogénéité sociale conditionne fortement la réflexion politique, en particulier sur les questions les plus délicates. Ce phénomène se trouve accentué par le contexte d'urgence dans lequel travaille cette assemblée. Piero di Gino Capponi se plaint ainsi, le 12 mars 1496, qu'

> au sujet des choses de France et des lettres lues à tous mes pères, il n'y aurait guère mieux à faire que de s'en remettre en tout à la prudence des *Dieci*, car ils sont au courant des faits et conviennent bien mieux. Et bien que les *Dieci* demandent un conseil, il répond que ces affaires sont d'importance et qu'il ne peut, en un temps aussi bref, fournir un conseil convenable, parce qu'il faudrait reprendre les lettres en détail[638].

Piero Soderini est loin d'être le seul à rappeler les membres d'une *pratica* lorsqu'il n'est pas satisfait de leurs conseils. Ainsi Raphaello di Giuliano Viviani, en l'absence du Gonfalonier de Justice Giambattista Ridolfi, déclare-t-il , au terme de la réunion du 3 novembre 1499 « *che a causa le cose soprascripte meglio si examinino, et con miglior iudicio si resolvino, dixe che e' venerabili Collegi et i medesimi cittadini la mattina sequente tornassino, et di nuovo sopra le cose preposte consigliassino quid sit agendum* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, I, *op. cit.*, c. 135r, p. 246.

[637] L'une des causes de l'incapacité du régime à résoudre durablement les difficultés structurelles qui le minent provient cependant, comme nous le verrons par la suite, du fait que les orateurs des *pratiche* se font souvent, en réalité, les porte-paroles d'un fonds commun de pensée, qui limite fortement leur capacité de prospective.

[638] « *Circa le cose di Francia et le lectere lette a tucti quegli miei padri, poco altro occorrebbe che rimettere tucto alla prudentia de' X, perché sono in sul facto et vengono assai meglio. Et benché e' X cerchino consiglio, risponde essere le cose grande et non potere così in poco tempo ben consiglare, perché bisognerebbe riandare le lectere tritamente* », in

Ayant peu de temps pour se concerter, les magistratures et les citoyens *richiesti* convoqués n'ont souvent d'autre choix que de puiser dans un réservoir limité de solutions récurrentes et stéréotypées face aux deux thèmes majeurs abordés lors des réunions : les difficultés financières de la cité et la définition des principales orientations diplomatiques. L'état désastreux de l'économie florentine[639], et spécialement des finances publiques, s'impose, dès la réunion inaugurale du 5 janvier 1495, comme le sujet majeur des discussions. Que l'argent soit le nerf de la guerre (et la condition première de la reconquête de Pise), n'échappe bien sûr à personne[640], mais sans doute les participants aux *pratiche* ne prennent-ils pas tous la juste mesure de l'urgence de la situation. Ainsi, le 5 avril 1496, Francesco Temperani justifie-t-il son refus d'une nouvelle levée d'impôts car celle-ci

> imposerait au peuple une grande fatigue; et, étant aussi proches du moment où nous pourrons voir quelle tournure prendront les choses d'Italie, peut-être apparaîtra-t-

---

Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1495-1497)*, *op. cit.*, c. 214v, p. 151.

[639] Peu d'études de grande ampleur ont été consacrées à l'économie florentine. La contribution principale à cette question, qui fait encore référence, est celle de L.F. MARKS, « La crisi finanziaria a Firenze dal 1954 al 1502 », *op. cit.*. Sur l'origine du *Monte*, voir fra Santi RUCELLAI, « Tractato breve di fra Sancti Rucellai, de' cambi, in volgare, a fra Hieronymo Savonarola da Ferrara », in Raymond DE ROOVER, « Il trattato di fra Santi Rucellai sul cambio, il monte comune e il monte delle doti », in *Archivio Storico Italiano*, 400, CXI, 1953, p. 34-38. Sur les attributions des *Ufficiali del Monte*, voir Giovanni Maria CECCHI, *Sommario de' magistrati di Firenze*, *op. cit.*, c. 22v-23v, p. 56-58. Pour une histoire du système de prêt public, voir Bernardino BARBADORO, *Le finanze della Repubblica fiorentina: imposta diretta e debito pubblico fino all'istituzione del Monte*, Firenze, Leo S. Olschki, 1929 et Anthony MOLHO, « L'amministrazione del debito pubblico a Firenze nel quindicesimo secolo », in AA.VV., *I ceti dirigenti nella Toscana del Quattrocento*, *op. cit.*, p. 191-207. Sur l'organisation fiscale florentine, voir Elio CONTI, *L'imposta diretta a Firenze nel Quattrocento (1427-1494)*, Roma, Istituto storico italiano per il medioevo, 1984. Pour un exemple du fonctionnement d'une entreprise commerciale privée, voir Raymond DE ROOVER, *Il banco Medici dalle origini al declino (1397-1494)*, Firenze, La Nuova Italia Editrice, 1988.

Guidubaldo GUIDI a pour sa part analysé les revenus de l'État florentin de 1495 à 1520 à partir des documents conservés à la Biblioteca Nazionale et à l'Archivio di Stato di Firenze, in Guidubaldo GUIDI, *Lotte, pensiero e istituzioni politiche nella repubblica fiorentina dal 1494 al 1512*, III, *op. cit.*, p. 899-904. Sergio TOGNETTI a enfin étudié en détails la crise d'approvisionnement céréalière des premières années du nouveau régime. Il a en particulier établi un très intéressant schéma de l'évolution du prix des céréales de 1496 à 1499, qui montre un important pic de croissance centré sur le tout début de l'année 1497. Sur la crise économique des dernières années du XVe siècle, et en particulier sur les difficultés d'approvisionnement en grain et la hausse des prix, voir Sergio TOGNETTI, « Problemi di vettovagliamento cittadino e misure di politica annonaria a Firenze nel XV secolo (1430-1500) », in *Archivio Storico Italiano*, 581, CLVII, 1999, p. 445-452 et Paolo MALANIMA, « L'economia toscana dalla peste nera alla fine del Seicento », in Elena FASANO GUARINI, Giuseppe PETRALIA, Paolo PEZZINO (a cura di), *Storia della Toscana*, 1. *Dalle origini al Settecento*, *op. cit.*, p. 183-197.

[640] Ce *topos* est exprimé à de multiples reprises, jusque dans le questionnement préalable à la réunion du 11 janvier 1496: « *Cum bellorum (ut vulgo dicuntur nervi) sint pecuniae, quibus sine nullae res prospere cedunt, consultandum proponitur quonam modo eae parandae sint* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1495-1497)*, *op. cit.*, c. 148r, p. 97. Il se trouve également exprimé in Francesco GUICCIARDINI, *Considerazioni sui "Discorsi" del Machiavelli*, II. 10, op. cit., p. 661-662.

il inutile d'imposer cette fatigue au peuple ou bien nécessaire de faire provision d'une somme bien supérieure à celle dont on parle[641].

Certains, plus simplement, ne maîtrisent pas assez bien les mécanismes financiers qui régissent l'économie de la cité, à l'image de Francesco Rinuccini qui, le 11 janvier 1496, déclare beaucoup regretter, au nom des *Otto di guardia*,

> que, n'ayant pas grande familiarité avec les bénéfices et les dépenses de la Commune, ils [*les Otto di guardia*] ne possèdent pas la prudence et la conviction nécessaires à une telle consultation, car chacun juge bien ce qu'il connaît, *pro ut Aristoteles*[642].

Les *Otto di guardia* ne sont pas les seuls à déclarer leur incompétence en matière financière. Il en va de même des *Dieci* qui, lors de la réunion du 5 avril 1501, par la voix de leur porte-parole Neri di Stefano Cambi, déclarent éprouver « *de la compassion pour la* Signoria*, qui s'est démenée sans résultat* », reconnaissant

> qu'il sera difficile de trouver une manière [*de se procurer l'argent manquant*], et que tout procède de la mauvaise disposition des citoyens; et qu'il est nécessaire d'y pourvoir, et veuille Dieu que nous n'ayons pas à regretter et à dire « Que n'avons-nous pas agi ! ». Ils ne connaissent pas, pour leur part, de manière d'y pourvoir, mais ils seront attentifs à ce que proposeront les autres citoyens pleins de sagesse[643].

---

[641] « […] *questa impositione sarebbe un dare affanno grande a questo popolo; et essendo etiam presso a quel tempo di potere vedere quello che habbi a essere delle cose d'Italia, che forse potrà nascere cosa che non sarebbe bisogno di dare questo affanno a questo popolo, o forse far provedimento assai di maggior somma che questa di che si ragiona* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1495-1497)*, *op. cit.*, c. 21r, p. 176. Le même jour, Taddeo di Agnolo Gaddi propose la chose suivante: « *Et in questo modo si può indugiare questa nuova impositione qua a ottobre o novembre per non dare tanta molestia a questo popolo affannato, et allora etiam si potrà neglio intendere dove la cictà si truova et di che somma ha di bisogno* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1495-1497)*, *op. cit.*, c. 21v, p. 177.

[642] « *Duolsi assai che non sono di tal prudentia resolutione che bisognerebbe a tal consultatione, per non havere molto practica dell'entrata et uscita del Comune, perché ognuno giudica bene di quel conosce, pro ut Aristoteles. Richorda che per bene della cictà et non dare più alteratione a quella, di non fare nuova impositione di danari* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1495-1497)*, *op. cit.*, c. 148r, p. 97-98. Certains éminents orateurs reconnaissent eux aussi les limites de leur compétence en la matière. Antonio Malegonnelle déclare par exemple, le 15 avril 1499: « […] *a' danari, che nnon saper che se ne dire, rimettendosene a quel che ne sarà consigliato* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, I, *op. cit.*, c. 5r, p.147.

[643] « […] *che hanno compassione alla Signoria di essersi assai affaticata sanza fructo, nondimeno confortò ad perseverare. Et che sarà difficile trovare modo, et tucto procede per la mala dispositione de' cittadini; et che è necessario di provedere, et voglia Idio che non habiamo ad pentirci et dire « cosa vorrei havere facto !» . Modi di provedere non occorre loro, ma attenderanno quelli saranno preposti dalli altri savii cittadini* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, c. 269v, p. 602.

Dans leur ensemble, les participants aux *pratiche* se révèlent incapables de proposer des solutions adaptées à la vigueur de la crise qui secoue Florence. Quelques mots, prononcés le 5 janvier 1495 par Antonio Giugni, suffisent à résumer le choix que doivent affronter les participants aux *pratiche*: l'unique solution consiste à réunir l'argent nécessaire « *soit par la voie de l'impôt, soit par le prêt* »[644]. Si la première solution se révèle être la plus logique car, comme le dit Tommaso di Paolo Morelli, on n'a pas « *trouvé jusque là meilleure manière* » de remplir les caisses de l'État « *que la levée d'impôts* »[645], accroître les taxes existantes ou en créer de nouvelles se révèle délicat dans un contexte social aussi troublé[646]. La gestion des finances publiques apparaît ainsi comme un véritable cristallisateur de l'affrontement politique. Dès le mois de juillet 1496[647], le *Consiglio maggiore* marque son mécontement en la matière en rejetant toutes les propositions financières qui reposent sur une augmentation de l'imposition[648]. L.F. Marks explique cette politique obstructionniste par le fait que

> le *Consiglio maggiore* comptait, parmi ses trois mille membres, la masse des classes moyennes, des petits commerçants, des boutiquiers et des artisans, ces classes qui supportaient déjà le plus grand poids des impôts indirects, qui vivaient du commerce et de l'industrie, et qui pour cette raison auraient accueilli avec les plus grandes récriminations le poids d'un quelconque impôt général ou de prêts forcés. Au sein du *Consiglio maggiore*, pour la première fois depuis plus de soixante ans, ces classes sociales

---

[644] « […] *o per via d'impositione o per accatto* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1495-1497)*, *op. cit.*, c. 1r, p. 1. Giugni propose comme autre alternative la taxation des biens du Clergé, idée qu'on retrouve ponctuellement dans les comptes rendus des *pratiche*, souvent associée à la taxation des bien des Juifs. L'alternative entre imposition et prêt public est également présentée par Francesco GUICCIARDINI comme la seule possible: « *La cosa del danaio importa assai, perché ognuno sa che mancando e' danari del commune bisogna suplire alle spese colle borse da' cittadini, cioè o col porre gravezze o col tenere le paghe del monte* », in Francesco GUICCIARDINI, *Del modo di assicurare lo stato alla casa de' Medici*, in *La libertà moderata*, *op. cit.*, p. 60.

[645] « […] *non hanno per insino havuto trovato altro miglio modo che lla impositione* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1495-1497)*, *op. cit.*, c. 21v, p. 177.

[646] Voir à ce sujet Umberto MAZZONE, « Note finanziarie e fiscali », in « *El buon governo* ». *Un progetto di riforma generale nella Firenze savonaroliana*, Firenze, Leo S. Olschki, 1978, p. 53-78.

[647] Le 15 juillet 1496, la *Signoria* s'en plaint lors du questionnement: « […] *la provisione del danaio esser stata cementata gà nel Consiglio Maggiore duo volte et per anchor non si esser vinta, et per esser discosto assai, si cercha consiglio se l'è da metter questa altra volta in Consiglio perché non può andar più volte, et quello che sia da fare circa questo caso della provisione del danaio* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1495-1497)*, *op. cit.*, c. 97r, p. 230.

[648] Sur la question de l'imposition, et en particulier de l'instauration de la *decima* en 1500, voir Francesco GUICCIARDINI, *Storie fiorentine*, XIX, *op. cit.*, p. 321-322. Au sujet des réactions suscitées par l'instauration de la *decima*, voir Piero VAGLIENTI, « Nota d'una apologia mandata per me Piero Vaglienti alla magnifica nostra Signoria di Firenze per l'utile e bene de la città e del popolo d'essa », in *Storia dei suoi tempi*, *op. cit.*, *Appendice* I, p. 251-252.

> furent dotées d'instruments constitutionnels pour exprimer leur opposition à la politique menée par l'oligarchie. Mais en cet instant crucial, plutôt que d'user du pouvoir de veto et d'une attitude intransigeante, le *Consiglio maggiore* avait les plus grandes difficultés à mener une politique suivie et constructive. En terme de taxation, par exemple, il pouvait accepter le moindre de deux maux ou les repousser tous les deux, mais il exerçait une influence nulle ou presque. L'initiative appartenait toujours à la *Signoria*[649].

Le *Consiglio maggiore* joue donc la seule carte qu'il a en main, celle du veto et du blocage des projets qui lui sont amenés[650]. Ainsi, note L.F. Marks,

> cet accroissement graduel du contrôle législatif sur l'action de l'exécutif financier démontre que le *Consiglio maggiore* était très loin d'être impuissant face au pouvoir financier exercé par les *primati*. Tel est la nouveauté de loin la plus importante de la situation postérieure à 1494[651].

Sergio Bertelli souligne pour sa part les conséquences de l'attitude du *Consiglio maggiore* sur les rapports politiques :

> on entra aussitôt dans une nouvelle phase de lutte, de la part de l'assemblée, contre la concession de nouvelles impositions, nécessaires pour solder l'énorme dette contractée à l'égard de la France pour l'inutile entreprise pisane. Une opposition tenace, avec toutes

---

[649] L.F. MARKS note à ce propos: « […] *il* Consiglio maggiore *annoverava tra i suoi tremila membri la massa delle classi medie, piccoli commercianti, bottegai ed artigiani, quelle classi che già sopportavano il più del peso delle tasse indirette, che vivevano di commercio ed industrie, e che perciò avrebbero sopportato con maggiori recriminazioni il peso di una tassa diretta generale qualsiasi o di prestiti forzati. Nel* Consiglio maggiore, *in un primo tempo, per la prima volta dopo più di sessanta anni, queste classi furono dotate dei mezzi costituzionali per esprimere la loro opposizione alla politica dell'oligarchia. Ma in questo momento cruciale, piuttosto che il potere di veto e di un atteggiamento intransigente, il* Consiglio maggiore *aveva una maggior difficoltà nell'attuare una politica continua e costruttiva. In tema di tassazioni, per esempio, esso poteva accettareil minore di due mali o respingerli ambedue, ma esercitava una iniziativa di poco o nessun peso. L'iniziativa restava alla* Signoria », in L.F. MARKS, « La crisi finanziaria a Firenze dal 1954 al 1502 », *op. cit.*, p. 45-46.

[650] Cette politique de blocage naît en outre du fait que, comme le rapporte Piero PARENTI, les oligarques sont suspectés de vouloir accentuer l'imposition à des fins politiques, « *per caricare il popolo e mandarlo a spechio, perché più parte a loro restassi e etiam per agumentare il disordine di detto Consiglio, a ciò per terra andasse* », in Piero PARENTI, *Storia Fiorentina*, II, *op. cit.*, c. 63r, p. 53.

[651] « *Questo aumento graduale del controllo legislativo sull'operato dell'esecutivo finanziario dimostra che il* Consiglio maggiore *era ben lontano dall'essere impotente di fronte al potere finanziario esercitato dai* primati. *Questo è il fatto nuovo di gran lunga più importante nella situazione successiva al 1494* », in L.F. MARKS, « La crisi finanziaria a Firenze dal 1954 al 1502 », *op. cit.*, p. 44.

> les caractéristiques d'un affrontement de classes et qui ne faisait que mettre à nouveau en évidence la nécessité d'une mutation constitutionnelle[652].

Devant le blocage né de ce refus de l'imposition, Francesco Rinuccini propose en conséquence, le 7 janvier 1496, de recourir au prêt auprès des citoyens les plus fortunés. Ridolfo di Pagnozzo Ridolfi lui rétorque que ces derniers ne sont plus en mesure de prêter de l'argent à l'État, à l'image des *Ufficiali del Monte* en charge qui « *ont prêté deux cent cinquante mille ducats, engagé amis et parents et n'en peuvent plus* »[653]. Bien qu'il soit envisagé par certains orateurs, le recours au prêt forcé suscite une évidente hostilité, surtout parmi les plus éminents orateurs, presque tous issus de l'oligarchie[654]. Guido Mannelli rappelle ainsi le 31 mars 1501

> la manière dont se sont défendus nos ancêtres, à savoir avec les bonnes bourses qui, en temps de guerre, se sont trouvées vidées, et les petites qui, en temps de paix, les ont remboursées. Et puisqu'on tente d'attaquer qui a prêté et a été contraint de prêter, il proposa de faire le contraire[655].

Le choix de l'une ou l'autre solution devient très vite un enjeu politique important car, comme le signale Guidubaldo Guidi, « *le recours à tel ou tel type de financement est le fruit du choix politique du moment, mais aussi de la ligne en matière de politique économique que l'on entend suivre* »[656]. Ainsi, le 25 juin 1496, à Paolo di Niccolò Cerretani et Francesco di Filippo del Pugliese qui se déclarent partisans, au nom des membres des *Collegi*, « *de*

---

[652] « […] *subito si entrò in una nuova fase di lotta, da parte dell'assemblea, contro la concessione di nuove tassazioni, necessarie per saldare l'enorme debito contratto con la Francia per l'inutile impresa pisana. Un'opposizione tenace, con tutte le caratteristiche d'uno scontro di classe e che non faceva che ribadire l'esigenza d'un mutamento costituzionale* », in Sergio BERTELLI, « La crisi del 1501: Firenze e Cesare Borgia », *op. cit.*, p. 3.

[653] « *Cica la proposta adimandata, si duole che quegli suoi padrii non possono provedere al bisogno, ché già hanno servito di 250 mila ducati, et impegnati amici et parenti, et non possono più* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1495-1497)*, *op. cit.*, c. 148rv, p. 98.

[654] Les principaux créditeurs de l'État sont en majorité, fort logiquement, des représentants de l'oligarchie. On relève entre autres parmi eux les noms de Francesco Pepi et de Piero Soderini. Voir à ce sujet Sergio BERTELLI, « Piero Soderini "Vexillifer perpetuus reipublicae florentinae" 1502-1512 », *op. cit.*, p. 341.

[655] « *Et ricordandosi de' modi con i quali e' nostri antenati si sono difesi, cioè colle buone borse le quali a tempo di guerra hanno isborsato, et le piccole nella pace rimborsatole, et visto che si è cercho di offendere chi ha servito et è stato forzato servire, confortò ad fare il rovescio* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, c. 265v, p. 597-598.

[656] « *Il ricorrere ad un finanziamento di un tipo o di un altro è frutto di una scelta politica del momento, ma anche della linea di politica economica che si vuole seguire* », in Guidubaldo GUIDI, *Lotte, pensiero e istituzioni politiche…*, III, *op. cit.*, p. 905. Francesco GUICCIARDINI commente cette politisation du vote des projets financiers au sein du *Consiglio maggiore*, in Francesco GUICCIARDINI, *Del modo di ordinare il governo popolare*, *op. cit.*, p. 16-17.

trouver un bon nombre de citoyens dont on pense qu'ils peuvent prêter, et de les contraindre à prêter quatre ou cinq cents florins chacun »[657], Guglielmo de' Pazzi rétorque qu'il serait bon de commencer par rembourser les intérêts des sommes déjà prêtées[658] et préconise au contraire

> de faire une vigoureuse levée d'impôts pour les temps futurs, car autrement nous en arriverons à un tel degré de faiblesse que nous ne pourrons plus nous sauver. Il faut ici que chacun s'efforce de faire son devoir, que chacun supporte ce poids et qu'on ne le fasse pas peser sur les seules deux mille personnes qui paient. Et il lui semble de toute manière nécessaire d'en arriver à une nouvelle levée d'impôts pour donner, à qui veut prêter, l'espoir de prêter ardemment et avec l'espoir le pouvoir retrouver les sommes engagées[659].

S'il défend avant tout les intérêts de ses pairs, Guglielmo de' Pazzi a le mérite de mettre l'accent sur l'équilibre fragile des finances florentines, qui permet tout juste de gérer les affaires courantes. Mais lorsqu'une situation militaire et diplomatique exceptionnelle amène des dépenses supplémentaires, les taxes et impôts ordinaires ne suffisent plus, si bien que le recours à l'emprunt auprès des particuliers permet seul d'augmenter le budget de la cité[660]. Or, après 1494, les impôts ne permettent plus de rembourser les intérêts des sommes prêtées[661], si bien que, comme l'écrit Bartolomeo Cerretani dans sa *Storia fiorentina*,

---

[657] « […] *havere uno buon numero di cictadini e' quali s'intenda possino prestare; et quegli stringnere a prestare uno 400 o 500 fiorini per ciascuno* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1495-1497)*, *op. cit.*, c. 83r, p. 220.

[658] En 1511, relève Guidubaldo GUIDI, l'État doit 1 861 682 florins à des citoyens privés. Les intérêts dus par la république pour cette seule année s'élèvent à 87 290 florins, in Guidubaldo GUIDI, *Lotte, pensiero e istituzioni politiche…*, III, *op. cit.*, p. 899-901.

[659] « […] *di fare una viva impositione per tempo futuro, ché altrimenti noi verremo a tanta imbecillità che noi non ci potremo aiutare. Qua bisogna che ognuno si sforzi a ffare el debito suo; et questo peso bisogna che lo sopporti ognuno, et non lasciare questo peso socto dumila poste solamente che paghino. Et pargli a ogni modo cosa necessaria venire a nuova impositione per potere dare speranza a chi vuol prestare, di prestare arditamente et con speranza di potere rihavere el suo* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1495-1497)*, *op. cit.*, c. 84r, p. 222.

[660] Felix GILBERT note ainsi : « *Il danaro necessario per spese straordinarie, specialmente la guerra (e Firenze fu impegnata in guerre in tutto il periodo di Savonarola e Soderini), era ottenuto mercé prestiti che solo le famiglie ricche potevano fare e che (non senza dilazioni ed alquanto irregolarmente) erano restituiti loro coi proventi delle entrate fiscali* », in Felix GILBERT, « Le idee politiche a Firenze al tempo di Savonarola e Soderini », *op. cit.*, p. 74.

[661] Cela nous est confirmé par Piero PARENTI, qui écrit que « *el Comune si trovava in grandissimo debito con i cittadini, non pagava e' capitali né li interessi, ciascuno si doleva e aspettavasi presto venire in qualche grande garbuglio* », in Piero PARENTI, *Storia Fiorentina*, II, *op. cit.*, c. 190v, p. 476-477.

grande était la dissension à l'intérieur entre le peuple et les *magnati*: la Commune ne remboursait pas les intérêts du *Monte* et chacun agissait de la pire manière possible[662].

Sergio Bertelli revient lui aussi sur ce problème et attribue les difficultés financières à une conjoncture qui voit se réduire l'influence oligarchique sur le gouvernement de l'État, en même temps que s'accroissent des sommes qu'on réclame aux membres les plus aisés de ce groupe :

> Le problème restait toujours le même: comment prétendre que les grands marchands, les grands financiers florentins prêtassent de l'argent à un gouvernement sur lequel leur contrôle diminuait sans cesse et alors que le paiement des intérêts sur la dette privée était constamment refusé par le *Consiglio maggiore* ? [663]

En lisant les comptes rendus des *pratiche*, on comprend que se joue autour de la question financière un tournant de l'histoire du nouveau régime. L'oligarchie a longtemps profité de ce système de prêts pour asseoir sa mainmise sur l'économie de la cité. Chargé de contrôler la perception des impôts et de contracter des prêts garantis par ces recettes, mais aussi de gérer les dépenses ordinaires de la cité, le *Monte* joue un rôle central dans la vie économique florentine[664]. Or, comme le montre la liste des *Ufficiali del Monte* publiée en annexe[665], seuls 90 personnes sont élues à cette charge du 30 mars 1495 à mai 1512, dont 66 (73,3%) prennent au moins une fois la parole au sein des *pratiche* durant cette période[666]. Seuls douze d'entre elles (soit 13,3%) appartiennent aux *arti minori*. Cette homogénéité doit beaucoup au mode de sélection particulier de cet organe qui, selon Guidubaldo Guidi,

---

[662] « *La disenssione dentro era grande tra il popolo e magnati: el chomune non rendeva le paghe del monte et c[i]aschuno faceva il peggio poteva* », in Bartolomeo CERRETANI, *Storia fiorentina*, *op. cit.*, c. 285r, p. 295.

[663] « […] *subito si entrò in una nuova fase di lotta, da parte dell'assemblea, contro la concessione di nuove tassazioni, necessarie per saldare l'enorme debito contratto con la Francia per l'inutile impresa pisana. Un'opposizione tenace, con tutte le caratteristiche d'uno scontro di classe e che non faceva che ribadire l'esigenza d'un mutamento costituzionale. Il problema restava sempre il medesimo: come pretendere che i grandi mercanti, i grandi finanzieri fiorentini prestassero ad un governo del quale avevano sempre meno il controllo e quando il pagamento degli interessi sul debito privato era costantemente rifitutato dal Consiglio maggiore ?* », in Sergio BERTELLI, « La crisi del 1501: Firenze e Cesare Borgia », *op. cit.*, p. 3.

[664] Voir L.F. MARKS, « La crisi finanziaria a Firenze dal 1954 al 1502 », *op. cit.*, p. 42-43 et « The Financial Oligarchy under Lorenzo », *op. cit.*, p. 127-129. Sur les difficultés liées au fonctionnement du *Monte*, en particulier sur la réforme tentée en 1506, voir Francesco GUICCIARDINI, *Storie fiorentine*, XIX, *op. cit.*, p. 319 et XXVII, *op. cit.*, p. 429-430, ainsi que Piero VAGLIENTI, *Storia dei suoi tempi*, op. cit., p.172-173.

[665] Voir la liste des *Ufficiali del Monte (30 mars 1495-mai 1512)*, in *Documents annexes*, 7, p. 389-390.

[666] 74 des 90 *Ufficiali del Monte* sont également élus aux *Tre maggiori* durant cette période (82%), tandis que 52 d'entre eux l'ont été de 1478 à 1494 (57,8%). L'âge moyen d'entrée en fonction des *Ufficiali des Monte* est élevé, puisqu'il est de 50 ans et six mois.

« *repose sur la richesse, et ceci est dû au besoin d'avoir des* Ufficiali *qui soient en mesure de contribuer à réunir les moyens financiers nécessaires* »[667]. Il est en outre demandé aux *Ufficiali del Monte* d'avancer sur leurs fonds propres certaines sommes nécessaires aux *Dieci*, ce qui limite l'accès des catégories médianes à cette fonction[668]. L.F. Marks[669] et H.C. Butters[670] ont déjà perçu par le passé la composition très homogène de cet organe[671]. Le *Monte* est en effet un puissant levier, qui permet à l'oligarchie de peser fortement sur la vie économique de la cité, et donc sur ses principales orientations politiques[672]. Les *Ufficiali del Monte* sont en particulier chargés de mettre à la disposition des *Dieci* les fonds nécessaires aux opérations militaires[673].

Si les oligarques refusent désormais d'engager des fonds dans des prêts publics, c'est ainsi d'abord qu'ils doutent de la solvabilité même, à long terme, de l'État, ainsi que de sa

---

[667] « *La scelta delle persone chiamate a coprire il monte, invece, poggia sulla ricchezz, e ciò per la necessità di avere degli ufficiali che siano in grado di concorrere a reperire i mezzi financiari necessari* », in Guidubaldo GUIDI, *Lotte, pensiero e istituzioni politiche*…, III, *op. cit.*, p. 925.

[668] L. F. MARKS précise que les *Ufficiali del Monte* « *often subscribed loans from their own private ressources* », in L. F. MARKS, « The Financial Oligarchy under Lorenzo », *op. cit.*, p. 125. Voir également Piero PARENTI, *Storia Fiorentina*, II, op. cit., c. 4v-5r, p. 6. De nombreuses interventions des *Ufficiali del Monte* lors des *pratiche* montrent que cette pratique est courante après décembre 1494.

[669] « *È molto importante rilevare il fatto che il controllo di questa instituzione rimase nelle mani dei* primati. *Le* Tratte *offrono gli indizi di una crescente riluttanza da parte di alcune famiglie, dopo il 1494, a ricoprire il posto di Ufficiali del* Monte, *come è dimostrato dalla crescente frequenza delle rinunzie, ma c'è una notevole continuità nelle liste degli ufficiali nominati e delle famiglie da cui provengono, prima e dopo l'espulsione dei Medici* […]. *Famiglie come i Ridolfi, gli Strozzi, ed i Salviati godettero di una rappresentanza pressoché continua.* […] *Le nomine a questo ufficio delicato spesso riflettono le vittorie delle fazioni e le eclissi nella vita politica; ma quello che è degno di nota è il ritmo della continuità ed il fatto che la maggioranza dei nomi continua ad essere estratta da un gruppo ristretto e ben definito* », in L.F. MARKS, « La crisi finanziaria a Firenze dal 1954 al 1502 », *op. cit.*, p. 42-43.

[670] « *But it is clear from the lists of the officials elected to administer the central financial institution of the city, the Monte, that the wealthiest citizens were still largely drawn from old, upper-class families such as the Valori, the Salviati, the Soderini and the Strozzi. Social mobility was balanced by a substantial continuity in the possession of wealth by the patrician families* », in H.C. BUTTERS, *Governors and Government in Early Sixteenth Century Florence*, *op. cit.*, p. 7.

[671] Guidubaldo GUIDI note à ce propos: « *Nonostante il peso che comporta essere parte del monte, gli oligarchici dunque vogliono sempre controllare quell'ufficio onde realizzare una politica finanziaria e tributaria favorevole agli abbienti* », in Guidubaldo GUIDI, *Lotte, pensiero e istituzioni politiche*…, III, *op. cit.*, p. 922.

[672] Riccardo FUBINI s'est intéressé au mécanisme qui a amené l'oligarchie à peser aussi fortement sur l'économie florentine et a écrit: « *Inoltre, in tempi di particolare emergenza, erano alcuni ricchi cittadini (in certe circostanze formalmente riconosciuti come "Ufficiali del Banco" a prestare direttamente, ad alto tasso di interesse, allo Stato. Tale è l'origine (insieme alle prestanze del Monte) di quella che è stata definita dal Marks come l'"oligarchia finanziaria". Costoro, anche per garanzia propria, pretendevano il diretto controllo sul governo e sulla pubblica finanza (onde garantire per esempio il risarcimento del credito mediante gli impopolari introiti dell'imposta indiretta). L' "oligarchia finanziaria", specie in matura età medicea, fece in realtà tutt'uno con un vero e proprio ceto di governo in via di formazione, non per ultimo reso riconoscibile dall'accurata formazione scolastica riservata al giovane patriziato* », in Riccardo FUBINI, « L'uscita dal sistema politico...», *op. cit.*, p. 35.

[673] Voir Guidubaldo GUIDI, *Lotte, pensiero e istituzioni politiche*…, III, *op. cit.*, p. 919. Piero PARENTI précise que, à la fin de l'année 1501, les créditeurs de l'État étaient « *pochi e potenti, e' quali ricercavano ad ogni modo ritrarsi de' loro capitali, parendo averli male apoggiati e portarne ormai pericolo* », in Piero PARENTI, *Storia Fiorentina*, II, *op. cit.*, c. 194r, p. 483.

capacité à rembourser les intérêts dus[674]. En même temps, comme le remarque Roslyn Pesman Cooper,

> de nombreux *ottimati* commencèrent à refuser à l'État leur participation active, soit parce qu'ils étaient dégoûtés par la situation telle qu'elle se présentait, soit parce qu'ils souhaitaient exercer ainsi une certaine pression sur le *Consiglio maggiore*. Non seulement ils refusèrent d'accorder de nouveaux prêts, mais ils se rendirent également inéligibles, négligeant le paiement des impôts ("*a specchio*") [675].

Felix Gilbert confirme l'ampleur de ce phénomène :

> Depuis 1498, avec une certaine régularité, circulaient des rumeurs fondées sur l'idée de « *remettre le gouvernement entre les mains de trois cents citoyens éminents* ». Ces rumeurs se transformèrent en questions de pratique politique lorsque, durant les premiers années du XVIe siècle, éclata une crise qui menaça l'existence politique même de Florence. Les moyens financiers nécessaires pour éloigner l'ennemi extérieur pouvaient être fournis seulement par les aristocrates, qui firent de la réforme de la constitution en leur faveur un préalable à leur aide[676].

Face à ce double obstructionnisme[677], on note très vite chez de nombreux orateurs des *pratiche* une certaine lassitude, née d'un sentiment d'impuissance et d'inutilité

---

[674] Voir à ce sujet Sergio BERTELLI, « Piero Soderini "Vexillifer perpetuus reipublicae florentinae" 1502-1512 », *op. cit.*, p. 336 et 344-46.

[675] « *Così molti ottimati cominciarono a sottrarre allo Stato la propria partecipazione attiva, sia perché disgustati dalla situazione determinatasi, sia per esercitare in tal modo una certa pressione sul Consiglio maggiore. Non solo rifiutarono la concessione di nuovi prestiti, ma si resero anche ineleggibili, tralasciando il pagamento delle tasse ("a specchio")* », in Roslyn PESMAN COOPER, « L'elezione di Piero Soderini... », *op. cit.*, p. 5.

[676] « *Dal 1498, con una certa regolarità, circolavano voci su piani tendenti a "consegnare il governo a trecento eminenti cittadini". Queste voci si trasformarono in questioni di pratica politica quando, nei primi anni del Cinquecento, scoppiò una crisi che minacciò la stessa esistenza politica di Firenze. I mezzi finanziari, necessari per allontanare il nemico esterno, potevano essere forniti soltanto dagli aristocratici, i quali fecero della riforma della costituzione in loro favore una precondizione per il loro aiuto* », in Felix GILBERT, « La costituzione veneziana nel pensiero politico fiorentino », *op. cit.*, p. 138. Voir également Sergio BERTELLI, « Piero Soderini "Vexillifer perpetuus reipublicae florentinae" 1502-1512 », *op. cit.*, p. 336 et 346.

[677] Piero PARENTI résume fort bien ce blocage réciproque: « *Combattevasi tra el popolo e e' Grandi, ciascuno l'uno l'altro sottomettere si voleva: e' Grandi trovati feciono con le gravezze e altre loro invenzioni, per restare eminenti, e tuffare il popolo; questo in contrario, non vincendo né esseguendo loro proposte, li rompevano, e abbatterli s'ingegnavano. Di qui la calamità grande della città seguiva, e' provedimenti del danaio lenti procedevano, e al ben fare per ancora stiva non si trovava* », in Piero PARENTI, *Storia Fiorentina*, II, *op. cit.*, c. 62v-63r, p. 53

largement partagé[678]. Ainsi Guido Mannelli ouvre-t-il son allocution du 5 octobre 1496 en déclarant que

> souvent nous venons sur cette estrade pour faire de longues palabres, et néanmoins on ne parvient pas à se pourvoir en argent; les médecins discutent ensemble et le malade se meurt[679].

Les responsables de la convocation sont eux-même gagnés par le découragement. Lorenzo Salviati s'exclame par exemple, au terme de la réunion du 19 mai 1501,

> que la *Signoria* ne se satisfaisait aucunement des conseils reçus plus haut, car ils ne permettent pas de se pourvoir en argent selon les besoins; mais la *Signoria* fera ce qu'elle pourra[680].

Même le projet conçu par Lanfredino Lanfredini à la fin de l'année 1501 dans le but d'assainir les finances publiques et éliminer le surendettement[681] se conclut par un échec. De ce fait, écrit L.F. Marks,

> à partir du printemps 1502 on avait atteint une situation de complète stagnation. Il était clair que la crise ne pouvait être résolue avec une seule mesure financière. Le *Consiglio maggiore* était obstiné dans son refus d'approuver de nouveaux impôts; les *primati* repoussaient de même les propositions de souscription de nouveaux prêts. Il y eut entre les deux groupes six ans de soupçons et de conflits à propos de le gestion financière de la guerre[682].

---

[678] Ce sentiment est fort bien résumé par Piero PARENTI: « *Non era più cittadino particulare che prestare danari volessi, la universalità della città era stracca e con prestezza farne non potea, l'animo c'era cascato e inviliti savamo, parendoci affogare in brevissima acqua* », in Piero PARENTI, *Storia Fiorentina*, II, *op. cit.*, c. 54v, p. 207.

[679] « *Noi vegnamo spesso in su questa aringhiera a ffare lunghe tulliane, et nientedimeno a' danari non si provede; e' medici disputano insieme e llo 'nfermo si muore* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1495-1497)*, *op. cit.*, c. 182v, p. 296. Lire le commentaire à ce passage in Denis FACHARD, « Des *tulliane* du Palais de la Seigneurie aux *bibbie* de l'épistolaire machiavélien », *op. cit.*, p. 104.

[680] « […] *che la Signoria non restava puncto satisfacta de' consigli havuti come di sopra, perché mediante epsi non di fa il provedimento del danaio presente secondo è di bisogno; ma farà la Signoria quello potrà, etc.* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, c. 317v, p. 652

[681] « *Ed alla prima parte, doppo lunghe consulte, si prese uno disegno secondo el quale el comune veniva a scaricarsi in sei anni di tutto el debito de' danari prestati, ma per le avversità e spese che seguitorno nella città non si poté osservare* », in Francesco GUICCIARDINI, *Storie fiorentine*, XXI, *op. cit.*, p. 351. Pour davantage de détails quant aux modalités techniques de cette réforme, voir Bartolomeo CERRETANI, *Storia fiorentina*, op. cit., c. 285v, p. 295.

[682] « *Dalla primavera del 1502 si era raggiunta una condizione di stasi completa. Era chiaro che la crisi non poteva esser risolta con una singola misura finanziaria. Il Consiglio maggiore era pertinace nel rifiutare l'approvazione di*

La lassitude des participants aux *pratiche* se nourrit également de leur incapacité à formuler des solutions concrètes et précises aux besoins de la cité. Rares sont ceux qui, à l'image de Iacopo di Giannozzo Pandolfini le 1er avril 1501[683], proposent un projet fondé sur des évaluations financières chiffrées. À force d'entendre des orateurs peu compétents en la matière se contenter de propositions vagues et inadaptées[684], s'impose peu à peu la nécessité de remettre la réflexion financière entre les mains d'un nombre réduit d'experts. Déjà, en octobre 1495, Domenico Bonsi proposait qu'on

> choisît de nouveaux citoyens parmi les membres des *Collegi* et des *Capitani di Parte*, et qu'on les chargeât de déterminer les nouvelles personnes qui fussent les plus aptes à trouver de l'argent[685]

Le 29 mars 1496, Francesco Valori réclame lui aussi

> qu'on choisisse six ou huit citoyens sages et prudents qui examinassent en détails la manière de se procurer de l'argent et de diminuer toutes les autres dépenses[686].

Le 12 décembre 1501, Guglielmo de' Pazzi déclare ainsi, au nom du *gonfalone della Chiave*,

> que tous désireraient offrir non seulement de l'argent, mais également leur propre vie pour aider la cité. Et au sujet du projet d'appel de fonds, ils sont nombreux à le

---

nuove tasse; i primati *egualmente respingevano le proposte di sottoscrizioni di nuovi prestiti. Tra i due gruppi si ebbero sei anni di sospetti e di conflitti a proposito dell'amministrazione finanziaria della guerra* », in L.F. MARKS, « La crisi finanziaria a Firenze dal 1954 al 1502 », *op. cit.*, p. 72.

683 « *Et per fare il danaio ricordò e' modi ricordati, et apresso il fare una provisione che si renda e' 3/5 a chi ha ad havere le paghe de' 3, 4 et 7 per cento; et il resto, che sono soldi 8 per lira, assegnarli in sulla prima impositione si farà. Et à chi ha ad havere per conto de' 14 si paghi 20 mila ducati, et del resto si assicurino in sulle monete bianche del sale; et con questo modo tornerebbe le fede, etc. Et di altri luoghi monstrò si potebbe trarre uno 15 mila ducati. Item, ricordò il porre una decima o una decima et ½, mezza scalata, la quale in breve si havessi ad pagare di contanti* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, c. 268v, p. 601.

684 Conscients de ne pouvoir proposer de solutions précises, certains préfèrent s'absenir de parler, à l'image de Cosimo di Lorenzo Davanzati lors de la réunion du 24 décembre 1499: « *referirono occorrere loro aspectare consiglio dalli altri cittadini che riferirlo loro, perché loro non potrebbono se non consigliare in genere, ad che li altri andrebbono driecto et non si ritrarrebbe il constructo si desidera* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, I, op. cit., c. 176r, p.270.

685 « *Et che dovessino deputare nuovi cittadini de' Collegi et Capitani di Parte, et che costoro havesino ad examinare quelli nuovi che fussino più apti a trovare danari* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1495-1497)*, *op. cit.*, c. 71v, p. 49.

686 « […] *che si facessino 6 o 8 cictadini discreti et prudenti che examinassino tritamente donde di possa trarre danari et minuire ogn'altra spesa* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1495-1497)*, *op. cit.*, c. 9v, p. 167.

condamner et sur tant de points qu'il serait trop long de détailler leur point de vue. Et [*ils souhaitent*] que l'on ait des citoyens experts qui trouvent la manière de pourvoir aux besoins de la Commune, etc… Et, si cet appel de fonds ne suffit pas aux besoins de la cité, il proposa de rassembler dans le *Palazzo* [*Vecchio*] les gonfaloniers de Compagnie, et de faire en sorte que chaque gonfalonier nomme les citoyens les plus expérimentés en la matière et qui ont déjà occupé une telle charge, afin qu'ils déterminent la manière de pourvoir aux besoins de la cité[687].

Dès lors se dégage dans les comptes rendus des *pratiche* un champ lexical valorisant les notions de compétence et d'expérience, illustré en particulier par le retour redondant des adjectifs « *pratico* » et « *experto* ». Qu'on veuille restreindre la réflexion financière entre les mains d'un comité réduit se révèle tout à fait intéressant, car cette proposition contredit l'esprit même des réformes institutionnelles de novembre-décembre 1494. D'ailleurs, les experts en matière de finances publiques ne sont-ils pas ceux qui ont su conserver et fructifier leur patrimoine familial, c'est-à-dire les oligarques ? Malgré ce paradoxe apparent, la question financière quitte à partir de 1505 le domaine de compétences des *pratiche*, dont la réflexion porte désormais presque exclusivement sur l'orientation à donner à la politique diplomatique de la cité.

V.2.3. L'inertie en matière militaire et diplomatique

Bien qu'elle soit largement imputable aux querelles de factions, l'incapacité des membres des *pratiche* à restaurer l'équilibre budgétaire a de profondes conséquences sur l'orientation de leur réflexion en matière militaire et diplomatique. Les contraintes économiques soumettent en effet la politique étrangère florentine à l'idée que, puisque la

[687] « […] *che tucti desiderebbono mettere nonché e' danari, ma la propria vita per aiutare la città. Et circa alle provisione, che sono molti che la damnano, et in tante parte che sarebbe lungho referirlo; et però confortò ad partirsene. Et ad havere cittadini experti che truovino modo che provegha a' bisogni del Comune, etc.; et non provedendo questa provisione al bisogno della città, confortò ad fare ragunare in Palagio e' Gonfalonieri, et fare che ciascuno Gonfaloniere deputi cittadini più practichi et che habbino havuto Magistrato, e' quali truovino modo che provegha al bisogno della città, etc.* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, c. 376v, p. 713.

cité n'a pas les moyens financiers de reconquérir seule les territoires perdus et de s'imposer sur la scène diplomatique péninsulaire, elle doit trouver un allié de poids, capable de la protéger de toute agression, qu'elle provienne d'un État voisin ou qu'elle tire son origine hors d'Italie[688]. En conséquence, remarque Felix Gilbert,

> les discussions de politique extérieure dans les *pratiche* étaient marquées par le sentiment profond de la faiblesse de Florence. Les Florentins tiraient orgueil de la supériorité culturelle de l'Italie sur tous les autres pays du monde chrétien et de celle de leur cité en particulier, qui était « le cœur de l'Italie ». Mais l'importance centrale de Florence dans la vie italienne ne faisait qu'accroître les dangers […]. Le fondement concret de ces sentiments de faiblesse était la situation économique de Florence. Sa prospérité, son existence presque, dépendait du commerce et, en cas de guerre, le commerce pouvait s'arrêter. Ces considérations rendaient presque impossible pour les Florentins le choix entre la France et l'État pontifical. L'essentiel du commerce des marchands florentins se faisait avec la France, et l'abandon de l'alliance française aurait signifié la fin des entreprises économiques les plus florissantes de Florence[689].

Pour les membres des *pratiche*, il ne fait aucun doute que seule la France dispose d'une puissance militaire et d'un poids diplomatique suffisants pour jouer efficacement ce rôle protecteur[690]. Si les modalités de cette alliance sont parfois discutées, notamment les exigences financières croissantes de la France, celle-ci ne fait cependant jamais l'objet d'une remise en question complète. Ainsi Antonio Benivieni déclare-t-il, le 27 juin 1502, que le collège des gonfaloniers de Compagnie auquel il appartient est

> partagé en deux parties; l'une dit qu'elle n'y connaît rien et que cela n'entre pas dans ses attributions, l'autre dit qu'il est bon qu'on ne se détache d'aucune manière de sa majesté le Roi de France [691].

---

[688] Sur la situation diplomatique florentine, et en particulier sur les liens qui l'unissent à la situation intérieure de la cité, voir Sergio BERTELLI, « Machiavelli e la politica estera fiorentina », *op. cit.*, p. 31-72.

[689] Felix GILBERT, « Idées, problèmes et institutions politiques à Florence à la fin du XVe siècle », *op. cit*, p. 34.

[690] Sur le débat autour de la posture diplomatique à adopter et sur les différents arguments utilisés par les partisans et adversaires de l'alliance avec la France, voir Piero PARENTI, *Storia Fiorentina*, II, *op. cit.*, c. 84v-86r, p.276-279.

[691] « […] *riferì in questo modo, cioè truova el Chollegio diviso in dua parte; l'una parte dice non se ne intendere né essere cosa da lloro, l'altra dice che sia bene non si spichare in alcuno modo dalla Maestà del Re di Francia* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, c. 30r, p. 810.

Le même jour, dans une autre réunion, il revient sur sa précédente déclaration et affirme « *que tous conviennent unanimement qu'il ne faut pas dévier de l'amitié avec la France mais, au besoin, marcher à ses côtés jusqu'à la mort* »[692].

Même lorsque l'influence du roi de France en Italie n'apparaît plus comme un gage de sécurité suffisant et que les membres des *pratiche* réfléchissent à la possibilité de diversifier leur réseau d'alliances, ils gardent à l'esprit, poussés sans doute dans ce sens par l'obstination de Piero Soderini[693], le souci constant de ne pas s'attirer l'inimitié de Louis XII avant d'avoir compris dans quel sens penchait l'équilibre des forces en présence. On en veut pour preuve l'intense réflexion qui se développe, du 30 juillet 1507 au 16 octobre 1509, sur l'opportunité d'envoyer des ambassadeurs à l'empereur Maximilien Ier, prêt à pénétrer en Italie avec ses troupes. La complexité de la situation ressort nettement des propos de Giambattista Ridolfi, convaincu, le 30 juillet 1507,

> que, s'il faut réfléchir à se séparer du roi de France pour se rapprocher de l'Empereur, il serait partisan de le refuser […], car la puissance du roi de France est grande et unie, davantage que celle de l'Empereur. Et, s'ils en venaient à se faire la guerre, il pensait qu'à terme les Français seraient supérieurs. Mais, puisqu'on ne discutait pas de s'aliéner la faveur de l'Empereur, mais bien de fuir son indignation s'il venait en Italie, [*il croyait*] qu'il fallait imaginer qu'il ne viendrait pas et, comme la cité n'avait pas les forces suffisantes pour résister, ni ne se les voyait offrir par d'autres, il jugeait qu'il fallait s'efforcer de s'employer à ce que, s'il descendait [*en Italie*], il ne vînt pas en ennemi […]. Et il croyait que cela n'offenserait point le roi de France, car, si l'on envoyait [*une ambassade*] pour honorer cette Majesté [*impériale*] et qu'on devait s'en justifier, celui-ci ne devrait pas s'en offusquer si on lui montrait que, en cas de passage de l'Empereur et comme il n'y avait d'autre moyen de fuir son indignation, cela devrait calmer ce dernier[694].

---

[692] « […] *che tucti unitamente convenghono che non si devii dalla amicitia di Francia, ma con quelli andare fino alla morte, bisognando* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II *op. cit.*, c. 31r, p. 811.

[693] Sur l'inébranlable conviction de Piero Soderini que la sécurité de Florence repose sur son alliance avec la France, voir Roslyn PESMAN COOPER, « Pier Soderini: Aspiring Prince or Civic Leader ? », *op. cit.*, p. 62-65.

[694] « […] *che se si havessi ad tractare di separarsi dal Christianissimo per accostarsi allo Imperadore, che sarebbe uno di quelli che direbbe di no* […], *sendo la potentia del Christianissimo grande et unita, et non così quella dello Imperadore. Et havendosi ad maneggiare la guerra tra loro, credeva che a uno lungo andare Franzesi havessino ad essere superiori. Ma non si disputando di alienarsi ma sì di fuggire l'indigniatione dello Imperadore venendo in Italia, che era da stimare che verrebbe, et non havendo la città forze da resistere né sendone offerte da altri, iudicava che fussi da usare l'industria più che si poteva, adciò che, passando, non venissi inimico* […]. *Et credeva che questo*

De même, d'octobre 1511 à août 1512, lorsque le pape Jules II, désireux de mettre un terme au concile de Pise, jette l'interdit sur Florence, les participants aux *pratiche* s'interrogent sur les possibilités de céder au pape sans heurter les susceptibilités françaises[695]. Le 17 juillet 1512, lorsque le pape somme Florence de s'éloigner de l'alliance française pour se rapprocher de la Sainte Ligue, Raffaello di Antonio Rucellai répond ainsi

> qu'on ne devait en aucun cas manquer à l'engagement pris envers le roi de France, car cette République a surtout toujours été habituée, par une antique coutume, à respecter la parole donnée, et ils croient qu'une telle observance ne peut en aucun cas être condamnée par une personne douée de raison[696].

Berto di Francesco da Filicaia insiste lui aussi sur la nécessité de respecter les accords liant Florence à la France, affirmant que

> l'affaire est d'importance, surtout parce qu'on veut que votre cité manque à la parole donnée à sa majesté le roi de France en vertu de l'accord que votre cité a conclu avec celui-ci, car jamais il n'entra dans les habitudes de cette République de manquer à la parole donnée, elle en même toujours été très respectueuse[697].

Les membres des *pratiche* ne semblent cependant jamais totalement rassurés par l'alliance avec la France, si bien que l'on note la volonté constante de conserver le plus longtemps possible une position de neutralité au sein du jeu diplomatique péninsulaire. Être l'allié traditionnel de la France ne signifie ainsi en aucun cas s'attirer l'inimitié des ennemis de celle-ci, et cette recherche de neutralité se traduit dans les *pratiche* par une

---

non offenderebbe el Christianissimo, perché, mandando per honorare quella Maestà et iustificarsi, non lo doverrebbe havere per male, monstrandoli che passando l'Imperadore et non havendo altro mezo da fuggire l'indignatione sua, che questo lo doverrebbe posare », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1505-1512)*, *op. cit.*, c. 86rv, p. 103-104.

[695] Rosemary DEVONSHIRE JONES attribue cette crainte au fait que « *the difficulty of Florence's foreign policy was further aggraved by the contemporary Italian diplomatic system: it was virtually impossible to establisch contact with another power without the risk of offending an existing ally* », in Rosemary DEVONSHIRE JONES, *Francesco Vettori. Florentine Citizen and Medici Servant*, London, The Athlone Press, 1972, p. 11.

[696] « […] *che non si debba in alcuno modo manchare della fede impegnata al Re Christianissimo, essendo maxime questa Republica sempre consueta per suo antichissimo instituto di mantenere la fede promessa, et credono che tal observanza non possa esser mai damnata da persona ragionevole* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1505-1512)*, *op. cit.*, c. 77v, p. 316-317.

[697] « […] *che la cosa sia importante, et maxime perché la cictà vostra è ricercha di manchare della fede promessa alla Maestà Christianissima per le confederationi ha la cictà vostra con quella, ché non fu mai costume di questa Republica violare le fede promessa, anzi sempre ne è stata observantissima* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1505-1512)*, *op. cit.*, c. 78v, p. 318.

politique attentiste qu'illustre fort bien Luca di Maso degli Albizzi lorsqu'il déclare le 24 août 1506, au sujet des choix diplomatiques à faire, qu'« *il lui paraissait nécessaire de choisir une voie médiane* »[698] . Nombreux sont en effet les orateurs qui insistent sur l'idée qu'il convient de repousser toute initiative, dans une direction comme dans l'autre, tant que la situation ne s'est pas décantée[699]. Dès le 26 janvier 1498, Lorenzo Morelli montre ainsi la nécessité de « *différer jusqu'à ce qu'on perçoive mieux les fondements* »[700] l'ouverture des négociations diplomatiques avec Venise, tandis que Giambattista Ridolfi, le 6 mai 1503, « *conclut qu'on continue et qu'on aille en temporisant jusqu'à ce que les choses se fussent dévoilées et qu'on en vît mieux la conclusion* »[701]. Il convient d'attendre le moment le plus propice à la prise de décision, car seul le temps dévoile les ressorts les mieux dissimulés d'une situation complexe.

La préoccupation principale des orateurs des *pratiche* réside en effet dans la sécurité de la cité et dans la préservation de sa *libertà*: malgré son profond désir de reprendre Pise, acte qui permettrait de « *rendre à la cité son âme* », Giambattista Ridolfi déclare de ce fait, le 19 août 1505, qu'« *il s'attacherait à défendre l'idée qu'on ne menât pas cette entreprise, plutôt que de la faire et de courir un tel danger en dépensant peu et il attendrait un moment plus opportun et plus sûr* »[702]. Si l'on ne peut réduire à néant le danger, retarder le moment de la décision permet au moins de repousser les périls jusqu'à ce que la situation apparaisse parfaitement claire et lisible. Dans son intervention du 24 mai 1501 déjà évoquée plus haut, Domenico Bonsi affirme de ce fait

---

[698] « […] *li pareva da pigliare una via di mezo* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1505-1512)*, *op. cit.*, c. 76r, p. 93.

[699] Nous reprenons ici des éléments de réflexion déjà développés par le passé, in Jean-Marc RIVIÈRE, « Le temps du conseil dans les *pratiche* de Florence de 1498 à 1512 », in *Il Pensiero Politico*, XXXIII, n° 2, 2000, p. 185-210.

[700] « […] *differire fino s'intenda miglior fondamento* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, I, *op. cit.*, c. 9r, p. 34.

[701] « […] *concluse che si seguiti et vadasi temporeggiando tanto le cose si scuoprino, et veghasene meglio il fine* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, c. 154r, p. 930.

[702] « […] *non si poteva negare che il rihavere Pisa era uno rendere l'anima alla città* […]. *Et però, mosso da questi respecti, attenderebbe più tosto ad iustificare perché l'impresa non si fa, che, faccendola, havere ad correre tanti pericoli con spendere poco et aspectare tempo più commodo et più sicuro* », *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina, 1505-1512*, op. cit., c. 41r, p. 48.

qu'il vaut mieux ne pas refuser au roi [*de France*] ce qu'il demande, car on retarde également le danger, et s'efforcer de le satisfaire, et si on ne le satisfait pas, on aura néanmoins retardé d'autant le danger »[703].

Cette volonté d'éloigner le danger en repoussant le temps de la décision, et donc celui de l'action, se traduit par l'omniprésence dans les comptes rendus des *pratiche* d'un champ lexical bien défini. Il est fréquemment question de « *soprasedere* », de « *differire* », d'« *indugiare* » ou d'« *andare adagio* », de « *mettere tempo in mezo* », de « *pigliare tempo* », d'« *acquistare tempo* », d'« *aspettare tempo* », d'« *allungare e' tempi* », voire de « *vantaggiare e' tempi* »[704]. Cette conception du temps, définie par la maxime selon laquelle « *là où l'homme a du temps, qu'il ne se prive pas d'en jouir* »[705], trouve son aboutissement dans la volonté, qui relève du *topos* dans la tradition florentine, de profiter du « *bénéfice du temps* »[706].

---

[703] « […] *che è meglio non negare al Re quello domanda, perché si differisce pure il pericolo; et fare forza di farlo; et quando non si faccia, si sarà pure differito più il pericolo* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, c. 324v, p. 660.

[704] Domenico di Carlo Pandolfini déclare ainsi le 2 juin 1498 que « *però gli pare essere da differire, et tutto fare con buona ragione, acciò paia che sia chi consigliare. Conchiuse che essendo questa cosa di quelle che aspettano tempo, fussi ad ogni modo da soprasedere* ». Tommaso di Gino Capponi affirme à son tour, le même jour, sa volonté de « *mettere tempo in mezo* ». Enea di Giovenco Della Stufa pense pour sa part, le 14 février 1500, que « *quando il farne conclusione si potessi differire, atteso quello va al presente atorno per Italia, lo stimerebbono a beneficio* ». Domenico Bonsi, le 3 juillet 1502, croit quant à lui « *che quando si vegha vogli cosa conveniente, si faccia; quando non, si cerchi di acquistare tempo* », tandis que Luca di Maso degli Albizzi, le 28 janvier 1509, préconise de conserver l'amitié du roi de France, « *cercando vantaggiare e' tempi più che fussi possibile* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, I, *op. cit.*, c. 87v, p. 91; c. 88v, p. 92; c. 218r, p. 305; II, c. 37v, p. 816; *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1505-1512)*, *op. cit.*, c. 162v, p. 219.

[705] « […] *dove l'uomo ha tempo, l'uomo non se lo tolga* ». Ainsi s'exprime Guido Mannelli le 2 juin 1498, in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, I, *op. cit.*, c. 88r, p. 91.

[706] Cette expression apparaît pour la première fois le 1er juin 1499 dans la bouche de Guglielmo de' Pazzi, qui « *consigliò, potendosi, che si usi il beneficio del tempo* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, I, *op. cit.*, c. 25r, p. 161. On la retrouve par la suite à de nombreuses reprises. Elle est en particulier utilisée le 26 juin 1499 par Domenico Bonsi, qui conseille de ne pas déclarer son soutien au roi de France trop tôt et de patienter tant que les conséquences demeurent limitées pour la cité: « *Nondimeno, a llui pare che si possa godere el beneficio del tempo infino che non se ne veggha manifesto danno* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, I, *op. cit.*, c. 37v, p. 172. Particulièrement intéressant est l'usage que Piero PARENTI fait de cette expression, en juillet 1499, également au sujet des relations diplomatiques avec la France: « *E' neutrali teneano la via di mezzo, affermando che si poteva non iscontare il Re e etiam non si li obligare, ma molto destramente convenìa procedere in tale causa: doversi usare il beneficio del tempo, e una volta cedere al Re e etiam obligarsi di non fare contro alla Casa di Francia* », in Piero PARENTI, *Storia Fiorentina*, II, *op. cit.*, c. 86r, p. 279.

On la retrouve également chez Francesco GUICCIARDINI qui, dans ses *Ricordi*, met en garde contre le mauvais usage de cette manière d'appréhender la décision politique: « *Sarebbe pericoloso proverbio, se non fussi bene inteso, quello che dice: el savio debbe godersi el beneficio del tempo; perché, quando ti viene quello che tu desideri, chi perde la occasione non la ritruova a sua posta: e anche in mole cose è necessaria la celerità del risolversi e del fare; ma quando sei in partiti difficili o in cose che ti sono moleste, allunga e aspetta tempo quanto puoi, perché quello spesso ti illumina o ti libera. Usando così questo proverbio, è sempre salutifero: ma intesa altrimenti, sarebbe spesso*

Peu utilisée jusqu'en août 1507, cette expression revient après cette date de manière récurrente dans les comptes rendus des *pratiche*, à mesure que se réduisent les possiblités d'action en matière diplomatique. Les participants aux *pratiche* prennent à ce moment conscience que la cité, ballottée au gré d'un jeu diplomatique dont elle n'est pas maîtresse, en est réduite à jouer sur le temps pour éviter de s'engager avec l'une ou l'autre partie. Francesco Gualterotti considère ainsi, le 16 août 1507, « *que la cité avait besoin de ne pas s'impliquer davantage et de rester neutre le plus longtemps possible. C'est pourquoi il ne dirait ni oui, ni non et profiterait du bénéfice du temps* »[707]. Ce refus de la moindre prise de risque conduit progressivement à une politique attentiste, d'où est bannie toute initiative, voire toute forme d'action politique. Plusieurs Gonfaloniers de Justice critiquent sévèrement cette attitude, à l'image de Giambattista Bartolini qui, en ouverture de la réunion du 20 décembre 1500, se plaint de la frilosité dont font preuve les citoyens qu'il a convoqués pour réfléchir à la conduite à tenir face aux récents événements de Pistoia. Il les exorte ainsi

> à rendre un avis précis et clair, car les temps ne permettaient plus qu'on s'en tînt aux généralités et aux opinions sages et prudentes. Dans l'état où la cité lui semblait parvenue, il fallait au contraire des actes et non plus des mots[708].

Jusqu'aux derniers jours du régime républicain, cet attentisme s'impose comme la principale ligne directrice des discussions diplomatiques au sein des *pratiche*. L'émergence au sein de cette assemblée, à partir de 1510, mais tout particulièrement durant les derniers mois du régime sodérinien, d'hommes jusqu'alors totalement silencieux et peu

---

pernizioso », in Francesco GUICCIARDINI, *Ricordi*, 79, *op. cit.*, p. 88. Le *ricordo* 191 est également consacré à cette idée. MACHIAVEL utilise pour sa part très peu cette expression, dont on retrouve une seule occurrence dans le *Prince*: « *Né piacque mai loro quello che è tutto dì in bocca de' savi de' nostri tempi, di godere il benefizio del tempo, ma sì bene quello della virtù e prodenza loro: perché il tempo si caccia innanzi ogni cosa, e può condurre seco bene come male e male come bene* », in Niccolò MACHIAVELLI, *Il Principe*, III. 30, a cura di Giorgio INGLESE, Torino, Einaudi, 1995, p. 18-19. L'emploi de cette expression est amplement commenté in Cécile TERREAUX-SCOTTO D'ARDINO, *Les âges de la vie dans la pensée politique florentine républicaine…*, *op. cit.*, p. 461-463.

[707] « […] *che el bisogno della città era non si implicare in altro et di stare neutrale il più che si poteva; però non lo concederebbe né negherebbe, usando el benefitio del tempo* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1505-1512)*, *op. cit.*, c. 101v, p. 108-109.

[708] « […] *al consigliare et riferire precisamente et chiaramente, perché el tempo non sopportava più stare in su' generali et in su le sapientie et prudentie, ma bisognava fatti et non più parole in luogo gli pareva fusse ridotta la città* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, c. 198r, p. 542.

expérimentés[709], qui imposent leurs voix au détriment de celles des membres les plus éminents de l'oligarchie, accentue cette incapacité à analyser la gravité de la situation. Ainsi, note Felix Gilbert,

> que cela, ensuite, fût devenu une sorte de principe figé apparut de manière tragique en juillet 1512 quand on considérait encore que la meilleure politique possible consistait à gagner du temps et à repousser chaque décision, bien que les forces pontificales et espagnoles fussent déjà en train de fondre sur Florence[710].

Le 28 juillet 1512, alors que Florence est pressée de toutes parts par ses ennemis, Niccolò Altoviti préconise en effet

> de prendre son temps pour parvenir à une décision, afin de jouir davantage du bénéfice du temps, car chaque jour s'ajoutent de nouveaux éléments[711].

Cette absence d'initiative en matière diplomatique, conjuguée à l'incapacité des membres des *pratiche* à s'affranchir des querelles internes et à résoudre la crise financière, doit être perçue comme l'une des causes majeures du désastre militaire de 1512[712]. Tandis qu'elles auraient dû, en théorie, jouer le rôle d'un véritable laboratoire politique, destiné à imaginer des solutions originales et à promouvoir des idées nouvelles, les *pratiche*

---

[709] On peut citer les exemples d'Antonio Guidotti, qui s'exprime en première position à sept reprises du 17 juin au 21 août 1512, ou de Niccolò degli Agli, dont les fonctions de Gonfalonier lui permettent de faire entendre quatre fois sa voix, toujours en première position, du 27 janvier au 13 avril 1512.

[710] « *Che questo, poi, fosse diventato una sorta di principio fisso* », note Felix GILBERT, « *emerse in modo tragico nel luglio 1512 quando il guadagnare tempo ed il rinviare ogni decisione era ancora considerata come la migliore politica possibile, sebbene le forze pontefice e spagnole stessero già piombando su Firenze* », in Felix GILBERT, *Machiavelli e il suo tempo*, op.cit., p. 84.

[711] « […] *di andare più rattenuto alla conclusione per godere più el benefitio del tempo, vedendosi ogni hora nuovi accidenti* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1505-1512)*, *op. cit.*, c. 181r, p. 347.

[712] Francesco VETTORI résume fort bien cet aveuglement persistant face à l'imminence de la catastrophe: « *Nondimeno il Viceré era già a Bologna con lo esercito, et in Firenze era opinione che lui non avesse a venire più avanti contro a quella. Et era tanto questa fantasia fissa nell'animo delli uomini (i quali il più delle volte s'accordano mal volentieri a credere quello non vorrebbono) che, proponendosi nel Consiglio Grande da' Signori provisione di danari per potere riparare con essi allo impeto dell'inimici, non si otteneva. Parlandosi poi in pratiche strette, chiamate da' Dieci preposti alla guerra, se era da cercare convenzione col Viceré, tutti quelli vi si trovavano dicevono questo essere l'unico rimedio alla salute della Città. Preponendosi poi nel Consiglio delli Ottanta, si deliberava il medesimo. Ma come si veniva a pratiche più larghe, li uomini, chiamati a quelle, non volevano sentire parlare d'accordo: e le pratiche larghe erano necessarie perché non si poteva fare accordo sanza somma di danari e li danari si avevono a vincere per il Consiglio Grande. E però era quasi di necessità che una parte di quelli uomini, che si avea a trovare nel Consiglio a vincere i danari, si trovasse ancora a deliverare dello accordo* », in Francesco VETTORI, *Sommario della Istoria d'Italia (1511-1527)*, in *Scritti storici e politici*, a cura di Enrico NICCOLINI, Bari, Laterza, 1972, c. 10rv, p. 141.

se contentent ainsi, le plus souvent, de reproduire un discours et une argumentation stéréotypés et archaïques, parfaitement inadaptés à l'urgence de la situation et à la gravité des difficultés.

L'exemple de la frilosité dont font preuve les membres des *pratiche* est d'ailleurs source de réflexion pour les observateurs contemporains. Plusieurs passages des écrits de Francesco Guicciardini sont consacrés aux périls nés du manque d'initiative en matière diplomatique, aussi bien dans le *Dialogo del reggimento di Firenze*[713], dans la *Storia d'Italia*[714], que dans les *Considerazioni sui « Discorsi » di Machiavelli*[715] ou dans les *Ricordi*:

> La neutralité dans les guerres des autres est bonne pour qui est puissant au point de ne pas avoir à craindre celui qui l'emportera, car il reste hors de la tourmente et peut espérer quelque gain du désarroi d'autrui; hormis ce cas, elle est inconsidérée et dommageable, car on est alors la proie du vainqueur et du vaincu. Et la pire de toutes est celle qui n'est pas le produit du jugement mais de l'indécision, c'est-à-dire quand, ne te décidant pas à être neutre ou non, tu te gouvernes de façon à ne satisfaire pas même celui qui, pour l'heure, se contenterait que tu l'assures de ta neutralité. Et les républiques tombent davantage dans que les princes dans ce dernier travers car il procède bien souvent de divisions entre ceux qui doivent délibérer; ainsi, l'un conseillant ceci et l'autre cela, ils ne sont jamais assez nombreux du même avis pour que cela suffise à adopter une proposition plutôt qu'une autre : et ce furent justement les conditions en 12[716].

---

[713] « *Ma quando tra dua che faccino guerra, qualunche sia vincitore abbi a restare più potente di te, allora è mala la neutralità, perché, vinca chi vuole, tu resti a discrezione e non ha obligo di riguardarti; dove se ti accostassi a uno, hai pure da sperare che vincendo lui tu non resterai distrutto* », in Francesco GUICCIARDINI, *Dialogo del reggimento di Firenze*, *op. cit.*, p. 103. Voir le commentaire de ce passage, in Gennaro Maria BARBUTO, « La "bottega della politica" », *Introduzione* a *La libertà moderata*, *op. cit.*, p. XI.

[714] « *Perché la neutralità nelle guerre degli altri essere cosa laudabile, e per la quale di fuggono molte molestie e spese, quando non sono sì deboli le forze che tu abbia da temere la vittoria di ciascuna delle parti; perché allora ti arreca sicurtà, e bene spesso, la stracchezza loro, facoltà di accrescere il tuo stato. Né essere sicura fondamento il non avere offeso alcuno, il non avere data giusta cagione di querelarsi; perché rarissime volte, e forse non mai, si raffrena dalla giustizia o dalle discrete considerazioni l'insolenza del vincitore; né reputarsi, per queste ragioni, meno ingiuriati i principi grandi quando è negato loro quel che desiderano, anzi sdegnarsi contro a ciascuno che seguita la volontà loro e che non la fortuna di essi non accompagna la fortuna propria* », in Francesco GUICCIARDINI, *Storia d'Italia*, X. 8, a cura di Ettore MAZZALI, vol. 2, Milano, Garzanti, 1988, p. 1085-1086.

[715] Voir Francesco GUICCIARDINI, *Considerazioni sui "Discorsi" del Machiavelli*, II, p. 667-668.

[716] « *La neutralità nelle guerre d'altri è buona a chi è potente in modo che non ha da temere di quello di loro che resterà superiore, perché si conserva sanza travaglio e può sperare guadagno de' disordini d'altri: fuora di questo è inconsiderata e dannosa, perché si resta in preda del vincitore e del vinto. E piggiore di tutte è quella che si fa non per giudicio ma per irrresoluzione: cioè quando, non ti risolvendo se vuoi essere neutrale o no, ti governi in modo che non satisfai anche a chi per allora si contenterebbe che tu lo assicurassi di essere neutrale. E in questa ultima spezie caggiono più le republiche che e' principi, perché procede molte volte da essere divisi quelli che hanno a deliberare: in*

On peut également faire porter sur l'indécision diplomatique du régime républicain les commentaires que Machiavel, dans sa lettre à Francesco Vettori du 20 décembre 1514[717], mais aussi dans le chapitre XXI du *Prince*, consacre au souverain qui, désireux de demeurer neutre au sein d'un conflit, a au contraire tout à perdre de son indétermination, quelle que soit l'issue du conflit:

> Un prince est aussi estimé quand il est vrai ami et vrai ennemi: c'est-à-dire quand, sans aucun égard, il se découvre en faveur de quelqu'un contre quelqu'un d'autre. Ce parti sera toujours plus utile que de rester neutre: car, si deux de tes puissants voisins en viennent aux mains, ou bien ils sont tels que, si l'un d'eux l'emporte, tu dois craindre le vainqueur, ou bien non. Dans l'un quelconque de ces deux cas, il te sera toujours utile de te découvrir et de mener une bonne guerre, car, dans le premier cas, si tu ne te découvres pas tu seras toujours la proie de celui qui l'emporte, non sans plaisir et satisfaction de celui qui a été vaincu; et il n'y a aucun argument ni rien d'autre qui puisse te défendre, non personne qui puisse t'accueillir: celui qui l'emporte ne veut pas d'amis qu'il soupçonne et qui ne l'aident pas dans l'adversité; celui qui perd ne t'accueille pas, car tu n'as pas voulu, les armes à la main, courir fortune avec lui[718].

---

modo che, consigliando l'uno queso l'altro quello, non se ne accordano mai tanti insieme che bastino a fare deliberare più l'una opinione che l'altra; e questo fu proprio lo stato del '12 », in Francesco GUICCIARDINI, *Ricordi*, 68, *op. cit.*, p. 83. La traduction est tirée de GUICHARDIN, *Avertissements politiques*, traduit par Jean-Louis FOURNEL et Jean-Claude ZANCARINI, Paris, Éditions du Cerf, 1988, p. 70.

[717] « A *me pare che lo stare neutrale intra due che combattono, non sia altro che cercare di essere odiato et disprezzato, perché sempre uno di quelli vi fia che li parrà che tu sia, per li beneficii ricevuti da lui o per antica amicizia tenuta seco, obbligato a seguire la fortuna sua, et quando tu non te li adherisci, concepe odio contro di te. Quello altro ti disprezza, perché ti scuopre timido et poco risoluto, et subito pigli nome di essere inutile amico et non formidabile inimico; di modo che qualunque vince ti offende senza rispetto* », in Niccolò MACHIAVELLI, *Lettere a Francesco Vettori e a Francesco Guicciardini*, a cura di Giorgio INGLESE, Milano, Rizzoli, 1996, p. 273.

[718] « *È ancora stimato uno principe, quando egli è vero amico e vero inimico: cioè quando sanza alcuno respetto e' si scuopre in favore di alcuno contro a uno altro. El quale partito fia sempre più utile che stare neutrale: perché, se dua potenti tua vicini vengono alle mani, o e' sono di qualità che, vincendo uno di quegli, tu abbia a temere del vincitore, o no. In qualunque di questi dua casi, se tu non ti scuopri sarai sempre preda di chi vince, con piacere e satisfazione di colui che è stato vinto; e non hai ragione né cosa alcuna che ti difenda, né chi ti riceva: perché chi vince non vuome amici sospetti e che non lo aiutino nelle adversità; chi perde, non ti riceve per non avere tu voluto con le arme in mano correre la fortuna sua* », in Niccolò MACHIAVELLI, *Il Principe*, XXI.11-13, *op. cit.*, p. 149. La traduction est celle de Jean-Louis FOURNEL et Jean-Claude ZANCARINI, in MACHIAVEL, *Le Prince*, *op. cit.*, p. 183.

TROISIÈME PARTIE

LE CHANGEMENT DE RÉGIME ET LES NOUVEAUX CONTOURS DU PERSONNEL POLITIQUE

Sixième chapitre
La chute du régime sodérinien

VI.1. L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX LEVIERS DU POUVOIR

VI.1.1. La place croissante des conseils restreints

Nous avons mis en évidence, dans le chapitre précédent, la manière dont l'incapacité des membres des *pratiche* à résoudre la crise financière les amène à se dessaisir de cette question. De nombreuses voix s'y élèvent pour réclamer qu'on confie la réflexion économique à un comité restreint d'experts plutôt qu'à une assemblée généraliste qui, même si elle réduite en nombre comme les *pratiche*, se trouve néanmoins toujours composée de citoyens dont les compétences et l'expérience sont hétérogènes. Afin de vérifier si, avec le temps et la dégradation de la situation générale, cette conviction déborde le strict cadre financier pour gagner d'autres domaines centraux de la vie de la cité, nous avons étudié, à partir des registres des *Tratte* consacrés aux *uffici intrinseci*, la distribution des principales charges d'ordre juridique et judiciaire[719] et nous nous sommes intéressés, en parallèle, au mode d'attribution des fonctions hors les murs[720].

À l'origine, note Nicolai Rubinstein dans son ouvrage consacré au *Governo di Firenze sotto i Medici*, l'intérêt pour ces charges considérées comme mineures par rapport aux *Tre*

[719] Nous avons ainsi étudié la composition du conseil des *Otto di guardia e di custodia,* des *Conservatori di legge* et des *Sei di mercatanzia*. Voir les listes correspondantes, in *Documents annexes*, 8-10, p. 391-413. Sur les sources utilisées, voir la *Notice* de notre *Répertoire prosopographique du personnel politique florentin de décembre 1494 à mai 1527*, p. I-III.

[720] À l'exception de la liste des *Commissari generali di Pisa* (in *Documents annexes*, 19, p. 438), les informations liées aux fonctions hors les murs sont directement portées sur chacun des profils concernés, in *Répertoire prosopographique du personnel politique florentin de décembre 1494 à mai 1527*.

maggiori[721] naît avant tout des conditions financières avantageuses qui les accompagnent. Ainsi, souligne-t-il,

> pour la majorité des citoyens florentins, les élections aux *Uffici intrinseci* et *estrinseci* étaient, d'une certaine manière, tout aussi importantes, sinon davantage, que celles aux *Tre maggiori*. Tandis que ces derniers donnaient accès aux « *onori* », les premiers fournissaient aussi bien « *onori* » que « *utile* ». Les plus hautes magistratures ne comportaient aucune rétribution, ou tout au plus une rétribution seulement nominale, mais les autres charges, dans leur grande majorité, étaient rétribuées, y compris toutes celles liées à l'administration du territoire (*Uffici estrinseci*). […] Étant donné le grand nombre de ces charges - les postes à pourvoir chaque année dépassaient largement les cent cinquante du groupe des *Tre maggiori* - et que nombre d'entre eux étaient d'importance relativement modeste (de sorte que les critères de qualification devaient être moins sévères), était directement intéressé aux élections des *Uffici estrinseci* un groupe social plus large que celui concerné par les *Tre maggiori* [722].

Après l'instauration du *Consiglio maggiore*, la distribution de ces charges, qui ont pour caractéristique commune d'être accomplies au sein de conseils dont le nombre de membres est très réduit[723], répond à une tout autre logique que celle décrite par Rubinstein. Lorsqu'on superpose la liste des 640 personnes[724] qui se partagent, de décembre 1494 à septembre 1512, les 1169 charges au sein des *uffici intrinseci* liés à l'administration de la l'économie (*Ufficiali del Monte*) et de la justice (*Otto di guardia*, *Conservatori di legge* et *Sei*

---

[721] Cette remarque vaut pour les charges hors les murs, ainsi que pour celles d'*Ufficiale del Monte*, *Otto di guardia*, *Conservatore di legge* et *Sei di mercatanzia*. Il n'en va cependant pas de même pour le conseil des *Dieci*, dont nous avons montré plus haut l'importance dans l'ordonnancement institutionnel.

[722] « *Per la maggior parte dei cittadini fiorentini gli scrutini degli Uffici intrinseci ed estrinseci erano in qualche modo altrettanto o anche più importanti di quelli dei Tre maggiori. Mentre questi ultimi davano accesso agli* "onori"*, i primi fornivano tanto* "onori" *quanto* "utile"*. Le più alte magistrature non comportavano alcuna retribuzione, o al più una retribuzione solo nominale, ma in larga maggioranza gli altri uffici erano retribuiti, inclusi tutti quelli relativi all'amministrazione del territorio (Uffici estrinseci).* [...] *Dato il largo numero di questi uffici – i posti che si rendevano ogni anno vacanti superavano di gran lunga i 150 dei Tre maggiori – e dato che molti di essi erano di importanza relativamente modesta (sicché i criteri di qualificazione dovevano essere meno stretti), era direttamente interessato agli scrutini degli Uffici estrinseci un gruppo sociale più largo di quello interessato ai Tre maggiori* », in Nicolai RUBINSTEIN, *Il governo di Firenze sotto i Medici*, *op. cit.*, p. 77-78.

[723] Composés de dix membres au maximum (tel est le cas des *Dieci di libertà* et des *Conservatori di legge*), ces conseils restreints demeurent inférieurs en taille aux *pratiche strette* que nous avons étudiées plus haut.

[724] Considérant que leur élection est liée au régime médicéen, nous avons intégré à cette liste les *Otto di guardia* censés entrer en fonction le premier septembre 1512, qui ont été démis de leurs fonctions après la chute de Piero Soderini et remplacés par de nouveaux *Otto* élus le 16 septembre 1512. Voir à ce propos la liste des *Otto di guardia e custodia (4 décembre 1494-16 septembre 1512)*, in *Documents annexes*, 8, p. 391-399, ainsi que Luca LANDUCCI, *Diario fiorentino*, *op. cit.*, p. 329.

di mercatanzia)[725] à celle des membres du conseil des *Dieci*[726], on constate que, malgré la diversité des compétences que requièrent ces différentes fonctions, leur attribution procède d'une logique similaire et concerne un même groupe de citoyens. Ainsi, 132 des 153 membres du conseil des *Dieci* participent également aux travaux des conseils restreints que nous avons étudiés. Si l'on mêle ces deux listes, émerge ainsi un corpus de 661 personnes - soit 38% des membres du personnel politique de décembre 1494 à septembre 1512 - auxquelles sont confiées toutes les principales charges intérieures liées aux domaines militaire, économique et judicaire. Ce pourcentage élevé masque cependant de très fortes disparités, puisque près de la moitié (exactement 316) d'entre elles occupent une seule de ces charges, si bien que leur rôle dans l'activité de ces conseils demeure tout à fait marginal.

À l'inverse, les 186 personnes, soit à peine 10,5% du personnel politique, qui cumulent au moins trois charges occupent près de 58% du total de ces dernières. Loin d'être rejetée par les principaux organes de l'État, cette concentration des charges paraît au contraire facilitée par certains textes législatifs. Celui du 20 avril 1498 autorise ainsi le cumul des charges d'*Ufficiale del Monte* et de membre du conseil des *Dieci*[727]. De ce fait, certains, à l'image de Giovacchino Guasconi, Zanobi di Bartolomeo Del Zaccheria (onze charges chacun au total[728]) ou Piero Pieri (dix charges), participent très régulièrement à ces conseils restreints. Le parcours politique de Giovacchino Guasconi est à ce titre tout à fait exemplaire: après avoir occupé le Gonfaloniérat de Justice en septembre-octobre 1499, il est nommé *Conservatore di legge* de mars à août 1500, puis de septembre 1507 à février 1508, et est élu plusieurs fois au sein des *Dieci*[729], des *Otto di guardia* (de janvier à avril 1502), des *Ufficiali del Monte* (de mars 1508 à février 1509) et enfin des *Sei di mercatanzia*

[725] Dans le détail, la répartition des charges se fait de la manière suivante: 115 charges d'*Ufficiali del Monte* sont distribuées, 447 le sont au sein des *Otto di guardia*, 350 au sein des *Conservatori di legge* et 257 au sein des *Sei di Mercatanzia*. Nous avons exclu de notre étude toutes les charges dont nous ne sommes pas parvenus à identifier les titulaires, soit parce que leur nom manquait sur les registres des *Tratte*, soit parce qu'il était illisible. Cela concerne six *Ufficiali del Monte*, sept membres des *Otto di guardia*, dix *Conservatori di legge* et quatre *Sei di mercatanzia*, soit environ 2% de ces charges.
[726] 334 charges sont attribuées au sein de ce conseil sur la période considérée.
[727] Le même texte interdit cependant d'occuper plus de deux charges simultanément, ainsi que de cumuler la participation au conseil des Quatre-Vingts et l'élection au sein des *Tre maggiori* ou des *Dieci di libertà*. Voir Giorgio CADONI (a cura di), *Provvisioni concernenti l'ordinamento della Repubblica fiorentina*, II, *op. cit.*, c. 9v, p. 70 et c. 10r, p. 72.
[728] Hors *Tre maggiori*.
[729] Giovacchino Guasconi entre au conseil des *Dieci* de septembre 1500 à mars 1501, puis de décembre 1502 à mai 1503, de juin à novembre 1504, de décembre 1506 à mai 1507, de décembre 1508 à mai 1509 et enfin de décembre 1510 à mai 1511

(de décembre 1511 à mars 1512)[730]. Cette concentration des responsabilités est clairement perçue au sein de la cité puisque, dès le 26 mars 1499, Giuliano Mazzinghi se fait l'écho du fait que

> peu nombreux sont ceux qui pensent que les charges et dignités publiques sont distribuées avec justice, et que Quatre-Vingts ou cent citoyens jouissent des honneurs et des charges de la cité, tandis que les autres non[731].

Il est intéressant d'observer que, des 661 membres de ces conseils restreints, seuls 126 (19%) sont issus des *arti minori*[732]. On trouve par ailleurs dans ce corpus 53 de 61 citoyens identifiés par Roslyn Pesman Cooper comme membres de l'élite politique de la cité pour la période qui court de 1499 à 1509. On y retrouve également la plupart des principaux intervenants aux *pratiche*[733], à l'image de Domenico Bonsi, Piero Popoleschi, Giambattista Ridolfi ou Giuliano Mazzinghi[734]. Cette convergence d'éléments témoigne de l'intérêt porté à ces conseils restreints par les membres de l'oligarchie, mais aussi du fait que l'attribution de ces charges se fonde avant tout sur la compétence des hommes choisis, selon le principe exprimé par le personnage de Bernardo Del Nero dans le *Dialogo del reggimento di Firenze*:

> Les gouvernements ne furent pas inventés pour donner honneur et bénéfices à ceux qui doivent gouverner mais pour faire le bien de ceux qui doivent être

[730] On recense en outre 36 interventions orales de Giovacchino Guasconi au sein des *pratiche*.

[731] « […] *perché e' non pare a molti che gli Ufici et la dignità si distribuischino con gustizia, et che uno 80 o 100 cittadini godono gli onori et Uficii della città, et gli altri no* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, I, *op. cit.*, c. 1v, p. 144. Si le terme d'« *onori* » porte d'évidence sur les *Tre maggiori*, on peut penser que les « *uffici* » cités par Giuliano Mazzinghi recouvrent, plus largement, les conseils restreints dont nous parlons ici.

[732] Ce pourcentage reste stable si l'on ne prend en compte que les 120 principaux titulaires de ces charges, puisque vingt-quatre d'entre eux, soit 20%, appartiennent aux arti minori. Dans le détail, on observe que les membres des *arti minori* représentent 24% des *Otto di guardia*, 19,3% des *Conservatori di legge* et seulement 16% des *Sei di mercatanzia*.

[733] On trouve d'ailleurs une large concordance entre la composition de ces conseils restreints et celle des *pratiche*, puisque 430 membres de ce corpus, soit plus des deux tiers, sont recensés parmi les orateurs de cette dernière assemblée.

[734] Des trente principaux intervenants aux *pratiche*, seuls Guglielmo de' Pazzi, Antonio Malegonnelle, Antonio di Vanni Strozzi, Niccolò Altoviti et Alessandro di Antonio Da Filicaia ne participent à aucun de ces conseils restreints de décembre 1494 à septembre 1512.

gouvernés; et quand on les met en place, on ne cherche pas à ce que chacun gouverne, mais seulement celui qui en est le plus capable[735].

L'âge médian élevé des membres de ces conseils, toujours compris entre 51 ans et 57 ans de décembre 1494 à septembre 1512[736], illustre le fait que des hommes expérimentés sont choisis pour exercer ces charges[737]. Nous en trouvons un nouvel indice dans le texte de loi du 16 juillet 1495, qui modifie le mode d'attribution des charges de *notaio dei pupilli*, *Otto di guardia* et d'*Ufficiale del Monte*[738], et qui s'ouvre sur la justification suivante:

> Nos magnifiques et excellents seigneurs, seigneurs prieurs de liberté et gonfaloniers de justice du peuple florentin, connaissant l'importance de la charge de notaire des pupilles, des *Otto di guardia e balìa* ainsi que des *Ufficiali del Monte* de la ville de Florence, et considérant que le sort pourrait désigner des hommes inaptes à une telle responsabilité, d'où il s'ensuivrait que de telles charges ne seraient pas bien remplies…[739].

Giuseppe Pansini voit dans cette évolution la preuve qu'est en train de s'effacer la distinction entre les charges relevant avant tout du domaine exécutif et ayant de larges compétences (*Tre maggiori*, *Dieci*) et les charges portant sur l'administration de domaines très précis (*Ufficiali del Monte*, *Otto di guardia*, *Conservatori di legge*, *Sei di mercatanzia*) :

> Il faut également relever que la séparation formelle entre ces deux aspects de la vie publique, qui à Florence, comme ailleurs également, perdura jusqu'aux réformes du

---

[735] « […] *e' governi non furono trovati per fare onore e utile a chi ha a governare, e nel disporgli non si cerca che ognuno governi, ma solo chi è più atto* », in Francesco GUICCIARDINI, *Dialogo del reggimento di Firenze*, *op. cit.*, p. 70-71 (ce principe est répété de manière tout à fait similaire par Bernardo Del Nero quelques lignes plus loin, p. 72). La traduction est celle de Jean-Louis FOURNEL et Jean-Claude ZANCARINI, in Francesco GUICCIARDINI, *Dialogue sur la façon de régir Florence, op. cit.*, p. 153.

[736] Voir l'*Âge moyen des membres des conseils restreints (décembre 1494–septembre 1512)*, in *Documents annexes*, 2, p. 376.

[737] Il est à ce titre tout à fait intéressant de noter que l'âge moyen des membres des conseils restreints se rapproche fortement de celui des intervenants aux *pratiche*. Il y a là un indice très fort tendant à indiquer que le personnel recruté au sein de ces différents organes est issu d'un corpus identique, ou qu'il répond tout au moins à des critères de sélection similaires.

[738] Ce texte prévoit que ces charges ne sont plus, désormais, attribuées par tirage au sort, mais par élection.

[739] « *Intendendo e nostri magnifici et excelsi signori, signori priori di libertà et gonfalonieri di giustitia del popolo fiorentino, di quanta importanza sia l'uficio del notaio de' pupilli et degl'otto di guardia et balia et degli uficiali del monte della ciptà di Firenze, et considerato che la sorte potrebbe dare huomini non apti a ttale peso, di che ne seguirebbe che tali ufici non sarebbono bene serviti cum pocho honore della publica et charicho della università de' notai, per tanto providono et ordinorono* [...] », in Giorgio CADONI (a cura di), *Provvisioni concernenti l'ordinamento della Repubblica fiorentina*, I, *op. cit.*, c. 74v, p. 173.

> XVIIIe siècle et même au-delà, n'apparaît pas aussi nette lorsqu'on la soumet à un examen plus attentif, en premier lieu parce que les magistratures « non politiques » étaient attribuées *more politico*, ensuite parce que la gestion exclusive de l'administration publique par la faction dominante avait par la suite de fortes répercussions, sinon sur la reconquête, tout du moins sur la conservation du pouvoir[740].

On ne peut manquer d'établir une certaine similitude entre ce phénomène et celui mis en évidence par Christiane Klapisch-Zuber dans son étude sur « Les acteurs politiques de la Florence communale (1350-1430) ». Elle y constate en effet que, près d'un siècle avant la période qui nous intéresse ici,

> au sein de la classe dirigeante, cette évidente concentration [*des charges*] s'est accompagnée d'une compétition plus marquée dans la course aux honneurs. Elle a porté non seulement sur les charges supérieures, mais sur l'ensemble des offices en dépit de la création de nouveaux postes *di dentro* et *di fuori* […]. Familles ou individus voient alors dans l'obtention d'un poste la confirmation de leur honneur, la reconnaissance de leurs mérites et de leur identité sociale. Beaucoup cherchent ainsi à entrer dans l'arène et certains mènent de véritables carrières où alternent presque sans discontinuité offices *di dentro* et *di fuori*, priorats et conseil, missions et ambassades[741].

Il nous semble tout à fait intéressant d'observer que de telles similitudes dans les modalités de la participation à la vie publique s'enracinent dans des périodes de transition qui toutes les deux se concluent par un resserrement des responsabilités publiques autour des Médicis. La place croissante des conseils restreints montre que bonne part de la balance des forces politiques dépend de qui a la mainmise sur ces organes.

---

[740] « *È anche da far rilevare che la formale separazione di questi due aspetti della vita pubblica, separazione che a Firenze, come pure altrove, durò fino alle riforme settecentesche ed anche oltre, ad un esame più attento non pare poi così netta in primo luogo perché le magistrature "non politiche" erano assegnate* more politico, *poi perché la gestione esclusiva della pubblica amministrazione da parte della fazione predominante aveva poi forti ripercussioni, se non sulla conquista, almeno sul mantenimento del potere* », in Giuseppe PANSINI, « Predominio politico e gestione del potere in Firenze tra Repubblica e Principato », *op. cit.*, p. 78.

[741] Christiane KLAPISCH-ZUBER, « Les acteurs politiques de la Florence communale (1350-1430) », *op. cit.*, p. 226.

VI.1.2. Le rôle central de l'administration de la justice

Nous avons montré plus haut comment la précarité de la situation militaire et diplomatique donne au conseil des *Dieci* une place centrale dans le nouvel ordonnancement institutionnel. Dans une moindre mesure, devant l'incapacité des Gonfaloniers de Justice et prieurs successifs, mal secondés en la matière par les participants aux *pratiche*, de résoudre la crise économique, les *Ufficiali del Monte* se voient eux aussi attribuer des responsabilités croissantes dans la gestion économique de la cité, tandis que naissent des tensions autour de leur rôle. Dans ce contexte difficile, l'administration de la justice[742] devient ainsi elle aussi un enjeu politique important. Ainsi que l'écrit Giorgio Cadoni en introduction du texte de loi du 29 décembre 1502, consacré aux *Otto di guardia* et aux *Conservatori di legge*, ces conseils

> apparaissent évidemment comme des magistratures stratégiques pour la stabilité du régime républicain tout autant qu'elles l'avaient été pour le régime médicéen, surtout en raison du rapport, non seulement politique, mais aussi procédural, qui lie ces magistratures au pouvoir exécutif[743].

Pour nombre de citoyens, l'un des périls majeurs pour le nouveau régime réside en effet dans les menaces que font peser les divisions internes à la cité. Conscients que les blocages nés de l'antagonisme entre la majorité populaire au sein du *Consiglio maggiore* et la fraction de l'oligarchie partisane d'un gouvernement restreint nuisent au bon fonctionnement des institutions, beaucoup d'orateurs des *pratiche* se font ainsi l'écho de la nécessité d'apaiser les luttes entre factions rivales. Le retour à l'union de tous les membres de la cité est souvent présenté comme la condition préalable au règlement des questions qui en paralysent le fonctionnement. Ainsi, lors de la *pratica* du 24 décembre 1499, par

[742] Sur l'administration de la justice, en particulier pénale, son histoire et les fondements théoriques sur lesquels elle se base, voir Andrea ZORZI, « Aspetti e problemi dell'amministrazione della giustizia penale nella Repubblica fiorentina. I: La transizione dal XIV al XV secolo », in *Archivio Storico Italiano*, 533, CXLV, 1987, p. 391-453; « II: Gli assetti quattrocenteschi e dell'ultimo periodo repubblicano », in *Archivio Storico Italiano*, 534, CXLV, 1987, p. 527-578 (ces deux articles sont repris in Andrea ZORZI, *L'amministrazione della giustizia penale nella repubblica fiorentina. Aspetti e problemi*, Firenze, Leo S. Olschki, 1988).

[743] « *Gli Otto di guardia e i Conservatori delle leggi risultano evidentemente uffici strategici per la stabilità del regime repubblicano non meno di quanto lo fossero stati per quello mediceo, soprattutto per il rapporto, non solo politico, ma anche procedurale, intercorrente fra queste magistrature e il potere esecutivo* », in Giorgio CADONI (a cura di), *Provvisioni concernenti l'ordinamento della Repubblica fiorentina*, II, *op. cit.*, p. 256.

exemple, Alessandro di Leonardo Mannelli juge absolument nécessaire, au nom des gonfaloniers de Compagnie,

> que la charité, l'union et l'amour entre les citoyens soient préservés avec diligence. Et ils conseillent et prient chaque citoyen de s'engager en ce sens car, une fois que cela sera accompli, il leur semble qu'on pourra mener à bien toutes les autres choses. Et qui désire marcher dans le droit chemin et avoir pour objectif le bien et l'honneur de la cité doit apaiser toutes ses passions et soumettre ses sens à la raison[744].

Cet appel à l'union de tous les citoyens pour la préservation de la république est un thème qui revient de manière récurrente dans les comptes rendus des *pratiche* jusqu'aux derniers jours du régime. Ainsi, le 16 juin 1512, Tommaso di Zanobi Ginori, grandement influencé par la tradition communale, ainsi que par les sermons savonaroliens, se déclare-t-il convaincu qu'il existe trois principaux remèdes aux difficultés de la cité:

> Le premier: en appeler à Dieu avec des prières, des orations et des œuvres pieuses, en secret comme en public, afin que Dieu inspire l'esprit de vos Seigneuries et des citoyens de cette ville, pour qu'ils prennent les bonnes décisions et choisissent les orientations dont tireront profit la liberté et votre cité. Le second: unir les citoyens en une seule volonté pour défendre et préserver votre cité et pour la défense de ses possessions car, lorsque la cité est restée unie grâce à l'aide divine, elle s'est défendue d'infinis périls. Le troisième: se pourvoir en argent et en autres choses selon ce que réclament les temps présents pour la défenses de vos affaires[745].

Le respect et la stricte application de la loi sont également perçus, notamment par les catégories médianes, comme les principaux garde-fous contre les éventuelles « *intelligenze* » de citoyens qui souhaiteraient modifier, voire renverser, les institutions. Le texte de loi du

---

[744] « […] *che la carità, unione et amore fra cittadini sia diligentemente custodito; et a questo confortano et pregano che ciascuno cittadino studii, perché stabilito questo pare loro che le altre cose tucte si possino concludere. Et chi desidera caminare in verità et havere per suo obiecto l'utile et honore della città, è necessario mortifichi tucte le sue passioni et sottometta il senso alla ragione* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, I, *op. cit.*, c. 176v, p. 270.

[745] « […] *el primo, ricorrere a Dio con le prece et orationi et opere pie, così in segreto come in aperto, perché Dio spirassi la mente della Signorie vostre et de' cictadini di questa cictà a resolversi bene et piglare quegli partiti che sieno a benefitio della libertà et cictà vostra. El 2°, l'unirsi e' cictadini in una volontà a difesa e mantenimento della cictà vostra et defensione delle cose sue, perché, quando la cictà è stata unita sempre mediante el divino adiuto, s'è difesa da infiniti pericoli. El 3°, fare provisioni di danari et d'altre cose secondo ricerchano e' presenti tempi per defensione delle cose vostre* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1505-1512)*, *op. cit.*, c. 61v, p. 297-298.

29 décembre 1502, déjà cité plus haut, proclame de ce fait que « *l'âme des républiques bien ordonnées tient dans nulle autre chose que la parfaite observance de la justice* »[746]. Or, comme le note Piero Parenti, la réflexion se porte, dès juillet 1500, sur la nécessité de

> corriger la justice, qui était peu mise en œuvre par nos citoyens, car ceux-ci craignaient de se heurter les uns les autres, dans la mesure où, chaque jour, ils avaient à se juger les uns les autres, et il était possible qu'ils tombent dans les mains les uns des autres[747].

Principal instrument de ce contrôle, le conseil des *Otto di guardia* conserve le rôle prépondérant qu'il jouait déjà avant la rupture politique de novembre-décembre 1494[748]. Giovanni Antonelli, qui a consacré une étude spécifique à cet organe, se déclare ainsi convaincu que « *les* Otto *formaient de fait une entité unique avec la* Signoria*, et rien ne le révèle mieux que les derniers événements de la tragédie savonarolienne, le procès et la*

---

[746] « *Considerando e magnifici et excelsi signori, signori priori di libertà et gonfaloniere di giustizia del popolo fiorentino, come l'anima delle bene instituite republiche in effetto non è altro che la vera observantia delle iustitia* [...] », in Giorgio CADONI (a cura di), *Provvisioni concernenti l'ordinamento della Repubblica fiorentina*, II, *op. cit.*, c. 85r, p. 259.

[747] « […] *ultimo correggere la iustizia, la quale poco si essercitava per i proprii nostri cittadini, temendo ciascuno di offendere l'uno l'altro, avendosi ogni giorno a giudicare e capitare nelle mani l'uno dell'altro* », in Piero PARENTI, *Storia Fiorentina*, II, *op. cit.*, c. 186v, p. 468.

[748] Destiné lors de sa création, le 2 septembre 1378, à préserver la sûreté de l'État, le conseil des *Otto di guardia e balìa* à vu son domaine de compétences glisser progressivement vers le domaine judiciaire. Conçu d'abord comme un organe provisoire, il a vu ses attributions et ses pouvoirs fixés par la *lex Gismondina* promulguée le 18 novembre 1478, qui s'insère dans la politique plus générale de contrôle social et politique menée par Lorenzo de' Medici. Sur la création de cette magistrature, voir Giovanni Maria CECCHI, *Sommario de' magistrati di Firenze*, *op. cit.*, c. 23v-25v, p. 58-59, ainsi que Giovanni ANTONELLI, « La magistratura degli Otto di guardia a Firenze », in *Archivio Storico Italiano*, 402, CXII, 1954, p. 3-8.

Francesco GUICCIARDINI revient dans ses *Storie fiorentine* sur la nécessité de cette redéfinition: « *Nel medesimo tempo fu in Firenze un poco di disordine causato dagli otto della balìa. Quello magistrato ne' tempi passati era stato creato con grandissima autorità nelle cose criminali, sottoposta pure nel giudicare, benché non nel procedere, alle leggi e statuti della città, e con potestà libera ed assoluta e fuori di ogni legge, né peccati concernenti lo stato; e fu invenzione di chi si trovava nelle mani el reggimento, per avere un bastone a loro posta, col quale potessino stiacciare el capo a chi volessi malignare ed alterare el governo.* [...] *E così come detto ufficio fu pienissimo circa alle cose criminali, gli fu proibito per espresso non potessi impacciarsi nel civile. El quale ordine non si osservò interamente, perché a poco a poco per spezialità di chi era nell'uficio e pe' mezzi e favori degli uomini che vi venivano, vi si cominciò a introdurre molti casi civili, chiamandogli, per qualche ragione indiretta, criminali* », in Francesco GUICCIARDINI, *Storie fiorentine*, V, *op. cit.*, p. 132.

Sur le rôle joué par cet organe dans le contrôle de la société, voir Anna BELLINAZZI, Irene COTTA, « Controllo sociale e repressione del dissenso: gli Otto di guardia e balìa », in Maria Augusta MORELLI TIMPANARO, Rosalia MANNO TOLU e Paolo VITI (a cura di), *Consorterie politiche e mutamenti istituzionali in età laurenziana*, *op. cit.*, p. 155. Sur le rôle joué par les *Otto* après 1478 en soutien du régime médicéen, voir Andrea ZORZI, « Aspetti e problemi dell'amministrazione della giustizia penale nella Repubblica fiorentina. II: Gli assetti quattrocenteschi e dell'ultimo periodo repubblicano », *op. cit.*, p. 549-554.

condamnation du Dominicain émise, justement, par les Otto »[749]. La place centrale de ce conseil est confirmée en 1502 lorsque, pour lutter contre « *un malaise diffus lié aux critères arbitraires de la gestion de la justice* »[750] est entreprise, en deux temps, une réforme de l'administration de la justice pénale. Sont alors supprimées les fonctions de *podestà* et de *Capitano del popolo* et un organe collégial, le *Consiglio di Giustizia*, est créé pour gérer les affaires civiles[751], tandis que la justice criminelle demeure de la seule compétence des *Otto di guardia*[752]. Cela se traduit, selon Andrea Zorzi, par un

> renforcement du contrôle de l'exécutif sur les pouvoirs des *Otto di guardia* et sur les procédures d'appel. Il faut comprendre en ce sens la réforme de la *Ruota* de 1505 (qui en redéfinissait les compétences en matière pénale, en raison, justement, de la tendance à privilégier le contrôle direct de l'exécutif sur ce secteur), les interventions décisives de Piero Soderini lors de divers épisodes d'ordre pénal et dans les principaux procès politiques, ainsi que la proposition formulée par le même Gonfalonier en 1510 (mais refusée par le *Consiglio maggiore*) de donner à la *Quarantia* la pleine juridiction sur les crimes contre le gouvernement[753].

---

[749] « *Gli Otto erano di fatto una sola cosa con la Signoria e nulla lo rivela meglio che gli ultimi avvenimenti della tragedia savonaroliana, il processo e la condanna del frate emessa appunto dagli Otto* », in Giovanni ANTONELLI, « La magistratura degli Otto di guardia a Firenze », op. cit., p. 29.

[750] « […] *un diffuso malessere per i criteri arbitrari di gestione della giustizia* », in Andrea ZORZI, « Aspetti e problemi dell'amministrazione della giustizia penale nella Repubblica fiorentina. II: Gli assetti quattrocenteschi e dell'ultimo periodo repubblicano », *op. cit.*, p. 555.

[751] Le texte du 15 avril 1502 instituant le *Consiglio di Giustizia* (ou *Ruota*) a été publié in Giorgio CADONI (a cura di), *Provvisioni concernenti l'ordinamento della Repubblica fiorentina*, II, *op. cit.*, c. 1r-7r, p. 195-215.

[752] Le texte de la *provvisione* du 29 décembre 1502 a été publié in Giorgio CADONI (a cura di), *Provvisioni concernenti l'ordinamento della Repubblica fiorentina*, II, *op. cit.*, c. 85r-97r, p. 258-269. Voir également Giovanni ANTONELLI, « La magistratura degli Otto di guardia a Firenze », *op. cit.*, p. 29. Andrea ZORZI écrit au sujet de cette réforme que « *il maggiore obiettivo del tradizionalismo repubblicano fu dunque la correzione di quel modo arbitrario, ma efficacemente funzionale, di amministrare la giustizia che era venuto caratterizzando il regime mediceo* », in Andrea ZORZI, « Aspetti e problemi dell'amministrazione della giustizia penale nella Repubblica fiorentina. II: Gli assetti quattrocenteschi e dell'ultimo periodo repubblicano », *op. cit.*, p. 558. La description des modalités de la réforme se trouve aux pages 559-567.

[753] « *Nell'ultimo trentennio repubblicano* […], *si manifestò infatti pur nel ripetersi di piccoli rimaneggiamenti, una sostanziale continuità dei fenomeni, nel segno della concentrazione delle più delicate materie giurisdizionali nella Signoria e nelle commissioni giudiziarie ad essa legate, e comunque un rafforzamento del controllo dell'esecutivo sui poteri degli Otto di guardia e sulle procedure d'appello. In questa direzione vanno così intesi la riforma della Ruota del 1505 che ne ridimensionava le competenze nel penale per la tendenza appunto a privilegiare il diretto controllo dell'esecutivo su quel settore ; i decisi interventi di Piero Soderini in vari episodi penali e nei principali processi politici ; la proposta formulata dallo stesso Gonfaloniere nel 1510 (ma bocciata dal Consiglio maggiore) di assegnare alla Quarantia la piena giurisidizione sui crimini contro il governo* », in Andrea ZORZI, « Aspetti e problemi dell'amministrazione della giustizia penale nella Repubblica fiorentina. II: Gli assetti quattrocenteschi e dell'ultimo periodo repubblicano », *op. cit.*, p. 568.

Le lien des *Otto di guardia* avec le pouvoir exécutif, souligné par Andrea Zorzi[754], se traduit, du point de vue de la composition de ce conseil, par un taux de renouvellement et une mixité sociale supérieurs à ceux des autres conseils restreints. Du 4 décembre 1494 au 16 septembre 1512, 381 citoyens, issus de 207 familles, s'y partagent en effet 447 charges. À la différence de ce que l'on observe par exemple au sein des *Dieci*[755], rares sont ceux qui y accomplissent plusieurs mandats. Si certaines familles de l'oligarchie voient plusieurs de leurs membres élus au sein des *Otto*, à l'image des Ridolfi (huit représentants), des Albizzi (sept représentants) ou des Rucellai (quatre représentants), leur influence se trouve diluée parmi un grand nombre de familles issues des catégories médianes[756]. Les *arti minori* y sont d'ailleurs représentés par 91 de leurs membres, soit près du quart des *Otto*. Cette part élevée, similaire à celle qu'occupent les *arti minori* dans les *Tre maggiori*, souligne l'idée que les *Otto* sont, en réalité, une émanation des principaux organes exécutifs, et en particulier de la *Signoria*[757]. Le fait que les *Otto di guardia* et les *Conservatori di legge* entrent dans les organes soumis au nouveau mode d'attribution des charges établi par le texte du 31 mai 1499 permet d'expliquer que le recrutement de ces deux conseils soit très similaire, dans sa composition, à celui des *Tre maggiori*[758]. L'expérience de telles charges semble donc être le principal critère d'aptitude requis pour être élu au sein des *Otto di guardia*, puisque 345 des

---

[754] Andrea ZORZI avance l'hypothèse que « *la nuova struttura degli ordinamenti giudiziari delineata dai provvedimenti del 1502 prefigurava in effetti quella gerarchizzazione delle magistrature e quell'accentramento nella figura sovrana che il principato di Cosimo I avrebbe poi coscientemente perseguito* », in Andrea ZORZI, « Aspetti e problemi dell'amministrazione della giustizia penale nella Repubblica fiorentina. II: Gli assetti quattrocenteschi e dell'ultimo periodo repubblicano », *op. cit.*, p. 567.

[755] 153 citoyens seulement se partagent les 334 charges distribuées durant la même période au sein du conseil des *Dieci di libertà*, soit une moyenne de 2,2 charges par personne.

[756] Signe de ce recrutement très ouvert, Piero PARENTI nous rapporte qu'en décembre 1496 est élu à ce conseil, aux dépens de « *molti nobili e sufficienti uomini* », Francesco di Ambruogini (en réalité Francesco di Santi Ambruogi), « *uomo nuovo al reggimento, e il quale né lui, né alcuno de' suoi mai acquistato avea cosa alcuna* ». En conséquence, poursuit PARENTI, « *la nobiltà forte soffiava, e sopportare tal cosa in alcun modo non potea: biasimava el popolo che ad uomo nuovo tanta dignità contribuita avesse, etc., ma l'università* […] *contenta era d'avere onorato quell'uomo qualunque si fusse* », in Piero PARENTI, *Storia Fiorentina*, II, c. 75v-76r, p. 64.

[757] Sur une échelle temporelle plus vaste, Giovanni ANTONELLI confirme la prégnance de ce lien durant toute la période républicaine: « *In epoca repubblicana,* […] *il legame che univa gli Otto alla Signoria era determinato dall'appartenenza degli uomini che ricoprivano auelle cariche alla stessa* élite *sociale e politica, quindi da una coincidenza di interessi; e ciò è ampiamente dimostrato dal fatto che ad ogni mutamento violento, o comunque anormale, di Signoria avviene un analogo mutamento anche negli Otto; eventuali rarissimi screzi o dissidi tra le due magistrature non possono che confermare questa regola* », in Giovanni ANTONELLI, « La magistratura degli Otto di guardia a Firenze », *op. cit.*, p. 33.

[758] Voir à ce sujet Giorgio CADONI (a cura di), *Provvisioni concernenti l'ordinamento della Repubblica fiorentina*, II, *op. cit.*, c. 11r, p. 122; ainsi que Guidubaldo GUIDI, *Lotte, pensiero e istituzioni politiche*..., II, op. cit., p. 711.

381 membres de ce conseil de décembre 1494 à septembre 1512[759] sont également élus, durant cette même période, aux *Tre maggiori*[760]. 270 d'entre eux, soit plus de 70%, sont recensés parmi les membres de la *Signoria*[761].

Au-delà de ce lien entre les *Tre maggiori* et les *Otto*, on observe cependant que près de la moitié des membres de ce dernier conseil[762] occupent au moins une autre charge relevant du domaine juridique avant 1512, et 46 d'entre eux cumulent des participations aux travaux des *Otto*, des *Conservatori di legge* et des *Sei di mercatanzia*. Ce dernier groupe se révèle particulièrement intéressant car, s'il englobe moins de 8% des 596 citoyens choisis pour participer à l'un des trois restreints consacrés à l'administration de la justice, ses membres occupent à eux seuls plus de 18% de ces charges[763]. Certains en cumulent un nombre particulièrement élevé, à l'image de Bernardo Gondi, Girolamo di Ottaviano Gerini ou encore Alessandro di Bernardo Galilei[764]. Il est par ailleurs intéressant de constater que, si plusieurs familles particulièrement éminentes de l'oligarchie, comme les Albizzi, Capponi ou Rucellai, y sont représentées, leur présence au sein de ce corpus demeure minoritaire. Dans leur majorité, ces hommes proviennent de familles moins prestigieuses ou issues des *arti minori*. Dans ce dernier cas se trouvent Zanobi Del Zaccheria, membre des *Otto di guardia* à trois reprises, des *Conservatori di legge* et des *Sei di mercatanzia* (à deux reprises) de septembre 1497 à juillet 1510, ou encore Girolamo di Struffa della Struffa, membre des *Otto* (janvier-avril 1500), puis des *Sei di mercatanzia* (août-novembre 1503, août-novembre 1506 et décembre 1509-mars 1510) et des *Conservatori di legge* (septembre 1507-février 1508). Tout porte à croire que nous sommes là devant l'ébauche du processus qui mène, ainsi que l'a montré Elena Fasano Guarini, à une spécialisation du personnel chargé de l'administration de la justice à partir de 1530. L'une des caractéristiques principales de ce

[759] Soit 90,5% des titulaires de cette charge.
[760] Vingt-deux des trente-six individus restants ont en outre fait l'expérience d'une participation aux *Tre maggiori* sous le régime médicéen, dont dix-huit au sein de la *Signoria*.
[761] Le lien avec l'assemblée des *pratiche* semble en revanche beaucoup moins prégnant. 240 membres des *Otto* interviennent en effet aux *pratiche* (63%), pour une moyenne de quatorze interventions chacun. De même, seuls 86 membres du conseil des *Otto* participent aux travaux des *Dieci*.
[762] 186 exactement.
[763] Au total, ces 46 personnes occupent 188 charges liées à l'administration de la justice de décembre 1494 à septembre 1512 (soit une moyenne de quatre chacune), sur un total de 1026 charges distribuées.
[764] L'exemple d'Alessandro Galilei est particulièrement intéressant. Celui-ci est en effet membre des *Otto di guardia* de septembre à décembre 1495, puis de janvier à avril 1500 et de mai à août 1509, *Conservatore di legge* de mars à août 1498 et intègre les *Sei di mercatanzia* de décembre 1502 à mars 1503, puis d'avril à juillet 1511. Il n'occupe aucune autre charge intérieure de décembre 1494 à septembre 1512. Il demeure cependant une exception, car seul Lorenzo di Recco Capponi présente des caractéristiques identiques.

phénomène est qu'il ne s'enracine pas exclusivement dans l'oligarchie[765].

Dans le détail, cependant, si la charge de *Conservatore di legge*[766] paraît ouverte à un personnel assez large et hétérogène[767], il n'en va pas de même pour les *Sei di mercatanzia*. 174 citoyens se partagent en effet 257 charges au sein de cette magistrature de décembre 1498 à août 1512. Si la plupart sont élus aux *Tre maggiori* de décembre 1494 à septembre 1512[768], beaucoup participent également aux travaux des *pratiche*[769]. La part des représentants des *arti minori* y est particulièrement faible (16%), ce qui s'explique par le rôle spécifique dévolu aux *Sei di mercantanzia*, dont les attributions portent en premier lieu sur la justice commerciale et l'administration du système corporatif[770]. Le 26 janvier 1495, le texte régissant le mode de sélection des *Sei di mercatanzia* prévoit que soient choisis des citoyens « *qui, en raison de leur expérience pratique et leur prudence, sont jugés dignes, par leur mérite, d'une telle charge* »[771]. De ce fait, tandis que la plupart des 116 familles qui se partagent ces charges n'y comptent qu'un ou deux membres, on trouve parmi celles qui y sont le mieux représentées beaucoup d'éminentes lignées de l'oligarchie telles que les Albizzi, les Capponi ou les Salviati.

---

[765] Voir Elena FASANO GUARINI, « I giuristi e lo Stato nella Toscana medicea cinque-seicentesca », in Furio DIAZ (a cura di), *Firenze e la Toscana dei Medici nell'Europa del '500*, I, *op. cit.*, p. 235-238.

[766] Giovanni Maria CECCHI décrit ainsi le rôle dévolu, à l'origine, à ce conseil: « *Questo Magistrato è assai antico nella città, per ciò che fu instituito sino addì 12 febbraio 1428, con .X. huomini per mano, cioè 8 per l'arti maggiori e 2 artefici* [...]. *A questo Magistrato ricorre chiunche si sentisse per inosservanzia di Legge o Statuto gravato da qual si voglia persona, ancora che fusse di Magistrato, così finito et deposto il Magistrato come durante; hanno appello a questo uffizio le deliberazioni delli Uffiziali de l'Honestà et di molti Rettori del Dominio; odano questi, e decidano, le cause civili delli poveri che non hanno il modo a spendere ne' piati su le Corti* », in Giovanni Maria CECCHI, *Sommario de' magistrati di Firenze*, *op. cit.*, c. 25v-26r, p. 59-60. Sur les fonctions de ce conseil et le mode d'élection de ses membres, voir Guidubaldo GUIDI, *Lotte, pensiero e istituzioni politiche*..., II, *op. cit.*, p. 713-716.

[767] 306 personnes, issues de deux cents familles, se partagent les 350 charges distribuées au sein de ce conseil de mars 1495 au 12 octobre 1512. 269 d'entre elles (88%) sont également élues aux *Tre maggiori* durant cette période, tandis que 209 (68%) interviennent aux *pratiche*. Le lien des *Conservatori di legge* avec les *Tre maggiori* est donc aussi fort que celui qui lie les *Otto di guardia* à ces organes.

[768] Cela concerne 155 d'entre eux, soit 89% du corpus. Le pourcentage des *Sei di mercantanzia* élus aux *Tre maggiori* sous le régime médicéen est par ailleurs particulièrement élevé, puisque 134 d'entre eux, soit 77%, sont dans ce cas.

[769] 142 des *Sei di mercatanzia* interviennent aux *pratiche* (81,6%), pour une moyenne de seize interventions orales chacun.

[770] Sur l'historique et les attributions de cette charge, voir Giovanni Maria CECCHI, *Sommario de' magistrati di Firenze*, *op. cit.*, c. 52rv, 26r-28r, p. 61-64. Voir par ailleurs Guidubaldo GUIDI, *Lotte, pensiero e istituzioni politiche*..., II, *op. cit.*, p. 696-700.

[771] « […] *havendo buon riguardo et discretione di fare tale electione et di tali ciptadini che par le praticha experientia et prudentia loro sieno meritamente giudicati degni di tale uficio* », in Giorgio CADONI (a cura di), *Provvisioni concernenti l'ordinamento della Repubblica fiorentina*, I, *op. cit.*, 42r, p. 77.

VI.1.3. Les charges hors les murs, un enjeu politique majeur

Si les charges liées à l'administration de la justice donnent lieu ne sont pas réservées de manière exclusive aux familles de l'oligarchie, la distribution des charges hors les murs, notamment celles qui sont liées à l'exercice de la diplomatie, répond à une tout autre logique et à des critères de sélection différents. Dès l'instauration du nouveau régime, en effet, les fonctions d'ambassade[772] se trouvent réparties entre un nombre extrêmement limité de titulaires. De décembre 1494 à septembre 1512, les ambassadeurs florentins que nous sommes parvenus à identifier proviennent en effet de trente-quatre familles seulement[773], toutes issues de la haute oligarchie. Riccardo Fubini peut donc insister à juste titre sur le fait que l'exercice de la diplomatie était un « *signe distinctif typique de cette oligarchie restreinte, qui l'éloignait encore davantage, par ses compétences et sa mentalité, du citoyen commun* », précisant que « *tel était le lieu dans lequel les* "uomini principali" *exerçaient leur influence de gouvernement* »[774]. Cette origine sociale unique n'est guère surprenante, dans la mesure où sont nécessaires, pour mener à bien cette fonction, un vaste réseau de relations, un prestige certain, d'importants moyens économiques et, bien sûr, la possibilité de quitter la cité pour une longue période sans voir péricliter son activité[775]. Felix Gilbert souligne ainsi comment,

> grâce à leurs relations d'affaires (étendues sur grand part du monde alors connu) et à leur richesse, qui permettait un niveau de vie très élevé, les aristocrates étaient les représentants diplomatiques naturels de la cité auprès des cours étrangères où,

---

[772] Sur le rôle et la fonction des diplomates hors les murs, voir Rosemary DEVONSHIRE JONES, *Francesco Vettori. Florentine Citizen and Medici Servant*, *op. cit.*, p. 11-13.

[773] Il s'agit des familles Acciaiuoli, Alamanni, Albizzi, Altoviti, Bonsi, Capponi, Cavalcanti, Corsini, Del Nero, Della Stufa, Gualterotti, Guasconi, Guicciardini, Lenzi, Malegonnelle, Martelli, Medici, Morelli, Nasi, Nerli, Niccolini, Pazzi, Pepi, Ridolfi, Risaliti, Rossi, Rucellai, Salviati, Soderini, Strozzi, Tosinghi, Valori, Vespucci et Vettori.

[774] « *Tipico segno distintivo di tale oligarchia ristretta, che ancor più l'allontanava per competenze e mentalità dal cittadino comune, fu l'esercizio della diplomazia, quale applicazione continuativa, che comportava l'accreditamento anche personale presso le sedi estere* [...]. *Tale era infatti il luogo deputato in cui gli "uomini principali" esercitavano la propria influenza di governo* », in Riccardo FUBINI, « L'uscita dal sistema politico...», *op. cit.*, p. 35-36.

[775] Pour une bibliographie des principaux articles et ouvrages consacrés à la fonction d'ambassade au XVe siècle, voir Riccardo FUBINI, « Classe dirigente ed esercizio della diplomazia nella Firenze quattrocentesca…», *op. cit.*, p. 117-123. Sur les modalités de l'exercice de cette fonction après 1494, on se réfèrera en particulier à Alessandro FONTANA, « Les ambassadeurs après 1494: la diplomatie et la politique nouvelles », in Adelin Charles FIORATO (dir.), *Italie 1494*, *op. cit.*, p. 164-170.

certainement, le fait que les ambassadeurs florentins n'appartinssent pas aux grandes familles de la cité aurait été interprété comme un affront[776].

Au-delà de cette extrême homogénéité sociale, la distribution de la charge d'ambassadeur répond cependant avant tout à des critères individuels. Il est rare, en effet, qu'une même famille voit plusieurs de ses membres être nommés ambassadeurs après la mutation institutionnelle de décembre 1494. Exceptionnel sont donc les exemples des familles Soderini, qui voit quatre de ses membres partir en ambassade[777], Acciaiuoli, Capponi, Nerli (trois membres), Morelli, Salviati et Strozzi (deux membres). La plupart des ambassadeurs envoyés en mission hors les murs sont donc les seuls, au sein de leur famille, à occuper une telle fonction. Si l'appartenance à l'oligarchie représente la condition impérative de leur nomination, les ambassadeurs sont donc avant tout choisis en vertu de leurs compétences personnelles[778]. Néanmoins, l'expérience de précédentes fonctions hors les murs ne représente pas une condition indispensable pour être choisi comme ambassadeur. Certains envoyés en ambassade après décembre 1494 ont ainsi exercé sous le régime médicéen de hautes fonctions hors les murs, à l'image de Domenico Bonsi[779], Piero Capponi[780], Paolantonio Soderini[781] ou Francesco Valori[782]. Beaucoup n'ont en revanche jamais occupé de charge extérieure avant le bouleversement institutionnel de décembre

---

[776] « *Inoltre, per le loro relazioni d'affari (estese su molta parte del mondo allora conosciuto) e per la loro ricchezza, che permetteva un livello di vita assai elevato, gli aristocratici erano i naturali rappresentanti diplomatici della città-stato presso le corti straniere, dove, certamente, il fatto che gli ambasciatori fiorentini non appartenessero alle grandi famiglie cittadine sarebbe stato interpretato come un affronto* », in Felix GILBERT, « Le idee politiche a Firenze al tempo di Savonarola e Soderini », *op. cit.*, p. 74.

[777] Il s'agit de Gianvittorio, Paolantonio, Piero et Tommaso Soderini. Il convient d'y ajouter Francesco Soderini, lui aussi envoyé plusieurs fois en ambassade mais qui, en vertu de sa position d'ecclésiastique, n'est pas répertorié dans notre *Répertoire prosopographique du personnel politique florentin de décembre 1494 à mai 1527*. Voir à ce sujet Piero PARENTI, *Storia Fiorentina*, II, *op. cit.*, c. 66v, p. 234.

[778] Melissa M. BULLARD décrit ainsi la complexité du role dévolu aux ambassadeurs: « *If anything, resident amdassadors functioned primarily as information gatherers. They were valued for their ability to observe and report, and only secondarily as spokesmen or negotiators, who through the force of reason might avert conflict. They regularized communications among states, but unless they carried specific instructions to that effect, ambassadors could not bargain or initiate. They were expected to stay within the guidelines of their instructions when they spoke with foreign rulers or members of the court on behalf of their own governments. Ambassadors might be helpful in avoiding armed conflict to the extent that they could conceivably give early warning if they detected drums of war sounding* », in Melissa M. BULLARD, *Lorenzo il Magnifico: Image and Anxiety, Politics and Finance*, Firenze, Leo S. Olschki, 1994, p. 86.

[779] Domenico Bonsi a commencé sa carrière hors les murs en étant nommé gouverneur de Pise en 1484.

[780] Piero Capponi a exercé de très nombreuses fonctions hors les murs à partir de sa nomination, en 1480, comme *castellano* de la Rocca Nuova de Pise.

[781] Paolantonio Soderini a commencé sa carrière diplomatique en 1489, Piero Soderini a été nommé *commissario* pour la première fois en 1488.

[782] Francesco Valori a commencé sa carrière hors les murs en 1488 avec la charge d'ambassadeur à Naples.

1494. C'est le cas, par exemple, de Luca di Antonio degli Albizzi qui, avant d'être envoyé en ambassade auprès du roi de France en 1501, est successivement nommé, à partir de la fin de l'année 1494, *commissario* de Borgo San Sepolcro, de Cortona et d'Arezzo, puis *commissario generale* de Pise. De même, Francesco Pepi inaugure sa carrière hors les murs par son ambassade auprès de l'Empereur de 1496[783]. Cette concentration des fonctions d'ambassade entre les mains de quelques individus conduit certains citoyens à devenir des représentants privilégiés du nouveau régime. Ainsi Alamanno Salviati est-il envoyé d'abord à Milan auprès du roi de France en 1499, puis auprès de César Borgia en 1501, auprès du Pape à Piombino en 1502, auprès du roi d'Espagne dans la même ville en 1506 et enfin auprès de l'Empereur l'année suivante.

Les autres charges hors les murs donnent lieu à un phénomène similaire de concentration. Malgré notre connaissance incomplète des titulaires des très nombreuses charges liées aux entreprises militaires florentines ou à l'administration des territoires dominés par la cité[784], il apparaît que les principales d'entre elles, celles que les chroniqueurs contemporains ont jugé bon de mentionner dans leurs textes, sont réparties entre quelques dizaines de personnes seulement. Ce phénomène se traduit par l'émergence de quelques citoyens qui se voient très régulièrement envoyés hors les murs en tant que *commissari*, *podestà* ou *vicari*, à l'image de Piero degli Alberti, Luca di Antonio degli Albizzi, Antonio Canigiani, Piero di Bertoldo Corsini, Alamanno Salviati ou encore Paolantonio et Piero Soderini Le cas d'Antonio di Iacopo Giacomini en est un exemple particulièrement significatif: alors qu'il n'a, à notre connaissance, jamais été envoyé hors les murs avant 1495, il se voit confier dix-neuf charges (dont la plupart en tant que *commissario*) depuis cette date jusqu'en 1505. L'envoi hors les murs, même pour des fonctions ne relevant pas d'une ambassade, concerne donc surtout des représentants de familles éminentes de l'oligarchie que leur éloignement passager de la cité n'empêche pas, pour la plupart, d'occuper également des charges intérieures ou de participer activement aux travaux des *pratiche*. Les informations contenue dans notre *Répertoire prosopographique du personnel*

[783] Nous n'avons pas d'information indiquant que Francesco Pepi ait effectué d'autres missions hors les murs que ses ambassades en Allemagne en 1496, à Milan en 1498 et à Rome en 1503.
[784] La liste complète des charges de *podestà*, *capitano*, *vicario* e *castellano*, avec leur durée et leur rémunération de 1484, a été publiée in Alison BROWN, « Uffici di onore e utile: la crisi del repubblicanesimo a Firenze », *op. cit.*, p. 316-319.

politique florentin de décembre 1494 à mai 1527 rejoignent donc les conclusions de Laura De Angelis, qui remarque que

> le gouvernement du territoire de l'État devint durant cette période le principal instrument de l'élite politique florentine qui, à l'inverse des élites des autres États italiens, se réservait les prérogatives du maintien de l'ordre et de l'administration de la justice sur les territoires qui lui étaient assujettis […]. Les charges territoriales devinrent l'apanage exclusif de la classe dirigeante florentine […]. Les charges les plus prestigieuses étaient plutôt réservées aux membres des arti *maggiori*, et très souvent assignées aux membres du cœur de la classe dirigeante[785].

La distribution de ces charges subit dès lors les contrecoups des fractures successives qui naissent au sein de la cité. Dans un premier temps, afin d'empêcher tout risque de déstabilisation de la part des partisans des Médicis, les principaux responsables de la mutation institutionnelle de novembre-décembre 1494 s'efforcent en effet de mettre en place des instruments de contrôle du personnel en charge des principales places fortes du territoire florentin et d'éliminer certains hommes nommés durant le régime médicéen qui, s'ils venaient à rallier la cause de Piero de' Medici, pourraient menacer l'intégrité territoriale de l'État florentin[786]. Le texte législatif du 21 mai 1495 prévoit donc un nouveau mode d'élection des *castellani* des forteresses les plus importantes[787]. À l'occasion du conflit savonarolien, l'utilisation des charges hors les murs à des fins liées

[785] « *The government of the territorial state in this period became a principal tool of Florence's ruling elite, which, in contrast with the elites of other italian states, reserved to itself the prerogative of maintaining public order and administering justice throughout its subject territories.* […] *Territorial offices became an exclusive appanage of the Florentine ruling class* […]. *The most prestigious offices were instead reserved for members of the major guilds, and very often were assigned to members of the ruling class's inner circle* », in Laura DE ANGELIS, « Territorial offices and officeholders », in William J. CONNELL, Andrea ZORZI (eds), *Florentine Tuscany…*, *op. cit.*, p. 165-166.
[786] Sur l'influence des Médicis dans la gestion du *dominio* florentin, voir William J. CONNELL, « Changing Patterns of Medicean Patronage. The Florentine Dominion During the Fifteenth Century », in Gian Carlo GARFAGNINI (a cura di), *Lorenzo il Magnifico e il suo Mondo*, *op. cit.*, p. 87-107.
[787] Voir Giorgio CADONI (a cura di), *Provvisioni concernenti l'ordinamento della Repubblica*, I, *op. cit.*, c. 32v-35v, p. 142-147.

à la situation politique intérieure prend une nouvelle dimension. Forts de leur importante présence au sein des *Tre maggiori* et des *Dieci*, les partisans du Dominicain désignent en effet, aux dires de Piero Parenti, certains de leurs adversaires - et en particulier Guidantonio Vespucci[788] - pour occuper des fonctions hors les murs et, de cette manière, les éloigner de la cité[789]. On peut imaginer que cette stratégie vise à exclure des principales charges intérieures, notamment des *Tre maggiori*, les anti-savonaroliens les plus influents[790]. Elle est soutenue par la promulgation d'un ensemble de textes législatifs qui prévoient de lourdes sanctions contre ceux qui refuseraient de partir en mission hors les murs, en particulier comme ambassadeur ou *commissario*[791]. En même temps, certaines charges d'une importance particulière sont au contraire attribuées à des savonaroliens déclarés, tels que Francesco Gualterotti, qui est envoyé à Milan en 1495[792]. L'objectif des législateurs est également de faciliter l'accès aux charges hors les murs aux citoyens non issus de l'oligarchie, en augmentant la rétribution des charges extérieures[793].

---

[788] Sur l'envoi en ambassade de Guidantonio Vespucci en France, voir Francesco GUICCIARDINI, *Storie fiorentine*, *op. cit.*, XIII, p. 224; Luca LANDUCCI, *Diario fiorentino*, *op. cit.*, p. 102; Piero PARENTI, *Storia Fiorentina*, I, *op. cit.*, c. 122v, p. 188.

[789] « *Ridotto in tale modo el governo della città, determinorono e' capi frateschi alquanti cittadini avversarii sotto ombra di legazione d'adosso rimuoversi, e massime messer Guidantonio Vespucci; il perché, fatto legge forte sopra l'imbasciadori, che sotto pena grave ricusare non potessino e limitato loro il tempo etc., e accresciuto loro salario etc., creare feciono imbasciadore in Francia per il Consiglio delli Ottanta, con lo ordine dato, detto messer Guidantonio; a Roma feciono messer Domenico Bonsi, tutto fratesco e il quale non altro quivi procurerebbe che al propositio della parte fussi, e sopratutto s'ingegnerebbe d'avere l'assoluzione di frate Ieronimo, a cagione potessi in pergamo rimontare e lo stato in mano loro stabilire* », in Piero PARENTI, *Storia Fiorentina*, II, *op. cit.*, c. 20v, p. 131-132. Voir également à ce sujet Giorgio CADONI (a cura di), *Provvisioni concernenti l'ordinamento della Repubblica*, II, *op. cit.*, p. 35-36.

[790] Lorsque Bernardo Del Nero est élu Gonfalonier de Justice, en mars 1497, il tente à son tour d'éloigner Francesco Valori en le faisant nommer *capitano* de Pistoia, charge que refuse Valori. Voir à ce sujet Piero PARENTI, *Storia Fiorentina*, II, *op. cit.*, c. 97v, p. 82.

[791] Le texte du 25 janvier 1497 prévoit de telles sanctions au motif que « *molti, per fuggire tale peso, overo stanno allo spechio o renuntiano tali ufici o allegono e privilegii della età o de' tre maggiori* », in Giorgio CADONI (a cura di), *Provvisioni concernenti l'ordinamento della Repubblica*, I, *op. cit.*, c. 109r, p. 335. Les sanctions contre un éventuel refus sont accentuées par le texte du 11 décembre 1497, qui prévoit cependant que, si un ambassadeur est élu contre sa volonté, sa charge ne peut excéder huit mois en Italie et un an hors de la Péninsule. Le texte définit également les conditions dans lesquelles un refus est acceptable, hors desquelles l'éventuel rétif se voit infliger une amende, ainsi qu'une interdiction d'occuper toute charge interieure ou extérieure durant deux ans. Voir Giorgio CADONI (a cura di), *Provvisioni concernenti l'ordinamento della Repubblica*, II, *op. cit.*, c. 36r-38v, p. 37-42.

[792] Voir Francesco GUICCIARDINI, *Storie fiorentine*, XIV, *op. cit.*, p. 242; Piero PARENTI, *Storia Fiorentina*, I, *op. cit.*, c. 198v, p. 296.

[793] La justification de cette hausse de salaires, en ouverture du texte législatif du 11 décembre 1497, exprime tout à fait clairement cette volonté de diversifier l'origine sociale des titulaires de ces charges: « *Acteso e' nostri magnifici et excelsi signori, signori priori di libertà et gonfalonieri di giustizia del popolo fiorentino, quanta dificultà sia nel mandare gl'oratori in Italia o fuori d'Italia, rispecto alle grande inconmodità che per il lungho stare in tali legationi a' ciptadini a cciò deputati occorrono; volendo a ttal cosa porre conveniente regola, a cciò che la republica si*

En retour, après la mort de Savonarole, la désignation des divers envoyés hors les murs apparaît pour ses adversaires comme un moyen de récompenser leurs propres partisans, ainsi que le suppose Bartolomeo Cerretani:

> Après que furent réglées les affaires internes, on commença à songer aux affaires du dehors, et en particulier à la guerre de Pise. Comme l'ordre n'y avait pas été rétabli, le *Consiglio maggiore* fut rassemblé et on procéda à l'élection des *Dieci*, au sein desquels ne furent choisis que des hommes appartenant à la secte ennemie du Frère […]. Afin d'honorer leurs amis, les *Dieci* nommèrent de nombreux commissaires, ce qui se révéla être une erreur, car on dépensait beaucoup et cela générait une grande confusion[794].

Le rapide retour des savonaroliens au cœur de la vie publique place à nouveau la distribution des charges externes au centre de l'antagonisme politique. Ainsi, Piero Parenti décrit comment, dès le mois de mai 1498, le choix de Francesco Gualterotti comme ambassadeur à Rome suscite de profondes dissensions, au sein même du groupe des adversaires de Savonarole, entre les représentants des catégories populaires et les membres de l'oligarchie :

> Du fait que messire Francesco Gualterotti avait été désigné par les Quatre-Vingts, presque tous savonaroliens, comme ambassadeur à Rome, l'autre faction, c'est-à-dire le peuple, n'appréciait guère qu'il parte. Néanmoins, les *Primati* de cette même faction acceptaient son départ, afin, d'une part, de maintenir messire Francesco dans le cercle des honneurs, pensant ainsi gagner sa faveur et sa bienveillance. Ils estimaient d'autre part que, pour cette mission, celui-ci les servirait bien. Toutefois, parmi la *Signoria*, les *Collegi*, les *Dieci* et les *Otto*, on ne parvenait pas à valider le principe de sa désignation qui, soumis au vote, n'était jamais approuvé. De ce fait, après de nombreux scrutins, les *Primati* pressèrent les choses et l'on vota sa désignation, puis son mandat au sein de la *Signoria* et des *Collegi*, à la suite de quoi il se prépara à partir[795].

---

possa ne' suoi bisogni valere de' sua ciptadini con manco loro inconmodo, providono et ordinorono [...] », in Giorgio CADONI (a cura di), *Provvisioni concernenti l'ordinamento della Repubblica*, II, *op. cit.*, c. 37v, p. 38.

[794] « *Fato queste cose dentro si comincciò a penssare a le cose di fuora, et questo è alla ghuerra pisana, per la qual cosa non sendosi rimutato hordine raunato il consiglio grandde si fe' e dieci della ghuerra, e quali furno homini tutti della setta nimica del frate* […]. *E' dieci per honorare l'amici loro ferno alquanti comissarii, il che fu cosa male penssata perché si spendeva assasi et generava confusione non piccola* », in Bartolomeo CERRETANI, *Storia fiorentina*, *op. cit.*, c. 251v, p. 256.

[795] « *Sendosi fatto dalli Ottanta, quasi tutti frateschi, imbasciatore a Roma messer Francesco Gualterotti, all'altra parte, cioè al popolo, non piaceva che lui andassi; nondimeno e' Primati di questa parte consentivano la gita sua, sì*

On voit bien avec cet exemple comment la très grande homogénéité sociale des citoyens désignés pour partir hors les murs est perçue, au sein des catégories médianes, comme un moyen pour l'oligarchie de favoriser ses propres membres, amis ou parents. Celle-ci est même accusée de vider les finances publiques en envoyant hors les murs un nombre excessif d'hommes tirés de ses rangs, si bien que le conflit entre la majorité du *Consiglio maggiore* et les *Dieci* s'articule en partie autour de cette question[796]. Pour juger de cette opinion, nous nous sommes plus intéressés à l'attribution de la charge de *commissario* au camp de Pise. On s'aperçoit ainsi que les titulaires de cette charge, jusqu'en 1500 au moins, sont presque tous issus de puissantes familles de l'oligarchie, telles que les Albizzi, Capponi ou Soderini. Ils sont également amenés, pour certains, à occuper plusieurs fois ce poste à l'échelle de quelques années, voire de quelques mois seulement[797].

Si l'oligarchie est extrêmement bien représentée parmi les principaux envoyés militaires hors les murs, elle détient par ailleurs, pour les multiples raisons que nous avons évoquées plus haut, la mainmise sur les ambassades. Or, parmi les principaux membres de l'oligarchie, ceux qui refusent l'évolution « populaire » du nouveau régime comprennent très vite que cette position de monopole leur offre un instrument idéal pour marquer leur opposition politique. Il ne s'agit plus désormais de tirer un quelconque avantage pécuniaire des charges extérieures - tout du moins des plus importantes d'entre elles - mais de s'en servir pour peser sur les rapports de forces internes à la cité. Ainsi trouve-t-on dans les

---

per conservare in onore messer Francesco, stimando per ciò recarselo favorevole e benivolo; sì per giudicare che bene per questo da llui dovessino essere serviti. Tuttavolta, tra Signoria, Collegi, X e Otto lo stanziamento suo non si vinceva, e messosi a partito non si otteneva: in effetto, dopo molti cimenti, e' Primati la posta tirorono, e vinse lo stanziamento, e poi tra Signoria e Collegi la Commessione, onde a ordine si messe », in Piero PARENTI, *Storia Fiorentina*, II, *op. cit.*, c. 41r, p. 177-178.

[796] Voir à ce sujet Francesco GUICCIARDINI, *Storie fiorentine*, XVIII, *op. cit.*, p. 302. Rappelons que le texte législatif du 23 décembre 1494 confie la nomination des ambassadeurs et commissari au conseil des Quatre-Vingts, in Giorgio CADONI (a cura di), *Provvisioni concernenti l'ordinamento della Repubblica fiorentina*, I, *op. cit.*, c. 12rv, p. 53-54. Cette attribution est rappelée dans le texte du 23 septembre 1501 qui modifie la règle d'élection des *commissari*, in Giorgio CADONI (a cura di), *Provvisioni concernenti l'ordinamento della Repubblica fiorentina*, II, *op. cit.*, c. 31r-35r, p. 186-191.

[797] En 1495 se succèdent ainsi à cette charge Piero Corsini (*commissario generale*), Antonio Canigiani, Piero Capponi, Piergiovanni di Andrea Ricasoli, Paolantonio Soderini, Francesco Valori, Piero di Bernardo Vespucci. En 1496, on trouve les noms de Piero Capponi, Piero Popoleschi et Piergiovanni Ricasoli; en 1498, ceux de Bartolomeo di Rosso Buondelmonti, Piero Guicciardini, Benedetto de' Nerli, Guglielmo de' Pazzi, Iacopo di Luca Pitti; en 1499, ceux d'Antonio Giacomini (*commissario generale*), Pierantonio di Gaspare Bandini, Antonio Canigiani, Luigi Della Stufa, Francesco Gherardi, Braccio Martelli, Paolantonio Soderini, Pierfrancesco Tosinghi et Piero Vespucci; en 1500, enfin, ceux de Luca di Antonio degli Albizzi, Luigi Della Stufa et Giambattista Ridolfi (*commissari generali*). Sur les références exactes des sources utilisées pour parvenir à cette liste, voir la fiche biographique consacré à chacun, in *Répertoire prosopographique du personnel politique florentin de décembre 1494 à mai 1527*.

textes contemporains de nombreux témoignages relatant le refus de certains *ottimati* de partir en mission d'ambassade. En février 1502, au moment d'envoyer des ambassadeurs au Pape qui se trouve alors à Piombino, Piero Vaglienti relate les refus successifs des candidats pressentis à cette fonction:

> Et l'on désigna trois fois des ambassadeurs pour les lui envoyer. Les premiers furent messire Francesco Gualterotti et Piero de Tommaso Soderini, qui refusèrent de partir. À leur place, on désigna Pierfrancesco Tosinghi e Giambattista Ridolfi, qui refusèrent également le déplacement. Et à leur place on désigna, par l'intermédiaire du conseil de Quatre-Vingts et avec toute la solennité qui doit accompagner la nomination d'ambassadeurs, Alamanno Salviati e Niccolò del Nero[798].

Malgré les mesures législatives instaurant des sanctions pour les réfractaires, Piero Soderini se plaint encore, le 9 novembre 1502, lors de sa première intervention en tant que Gonfalonier à vie, du peu d'entrain des hommes choisis pour se rendre en mission hors les murs[799]. Or, si l'on ajoute aux oligarques qui refusent les charges extérieures ceux qui ne sont pas *netti di specchio*, souvent pour des raisons politiques, le vivier des citoyens compétents se trouve considérablement réduit. La conséquence de cette stratégie de blocage est que ce sont toujours les mêmes qui sont envoyés hors les murs, en particulier en tant que *commissari*. On en arrive en outre, faute de meilleurs candidats, à désigner pour certaines missions des citoyens qui n'ont pas les qualités requises. Francesco Guicciardini explique ainsi que la décision d'envoyer Guglielmo de' Pazzi, « *homme léger, de peu de raison et universellement reconnu comme tel dans la cité* » à Arezzo en 1502 naît de ce que, « *s'il était élu, il acceptait et était prêt à chevaucher et* [de ce que] *les citoyens prudents et réputés fuyaient*

---

[798] « *E qui si fe' tre volte ambasciadori per mandarliele. E primi funno messer Francesco Gualterotti e Piero di messer Tommaso Soderini e quali ricusonno l'andata, e in loro scambio si fe' Piero Francesco Tosinghi e Giovanbattista Ridolfi e quali ricusonno anche la gita, e in loro scambio si fe' pelli Ottanta con tutte le solennità s'hanno a fare l'imbasciadori Alamanno Salviati e Niccolò del Nero* », in Piero VAGLIENTI, *Storia dei suoi tempi*, *op. cit.*, c. 122v, p. 149-150.
Roslyn PESMAN COOPER, « L'elezione di Piero Soderini...», *op. cit.*, p. 5-6.

[799] « *Ulterius, che li ambasciadori et commissarii che sono facti vadino a' luoghi saranno deputati, et a tempo che giovi* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, c. 80v, p. 856.

ces charges en raison des désordres de la cité »[800]. Le même Guglielmo de' Pazzi est à nouveau pris en exemple quelques pages plus loin :

> De là venait qu'un Piero Corsini, un Guglielmo de' Pazzi étaient chaque jour envoyés comme commissaires car, comme les hommes sages et réputés ne voulaient pas partir, il fallait recourir à ceux qui partaient volontiers. Ainsi se rendirent en France des ambassadeurs comme un Giovacchino Guasconi, un Luigi Della Stufa et d'autres semblables, qu'il n'est nul besoin de nommer, parce qu'un messire Guidantonio Vespucci, un Giambattista Ridolfi, un Bernardo Rucellai, un Piero Guicciardini ne partaient que s'ils ne pouvaient faire autrement. De là naissait que non seulement la cité n'avait aucune réputation parmi les autres potentats d'Italie, mais qu'elle n'en avait pas non plus sur ses propres sujets, comme on pu le voir lors des événements de Pistoia[801].

Face à ces multiples blocages naît l'idée de former les jeunes citoyens à la pratique de la diplomatie. Celle-ci se concrétise par la création, en vertu du texte législatif du 30 avril 1498, de la charge de « *Giovane ambasciatore* ». Ce texte introduit l'élection, au sein du conseil des Quatre-Vingts, d'un jeune âgé de 24 à 40 ans chargé d'accompagner chaque ambassadeur ou commissaire mandaté par la cité. L'objectif de cette fonction est que les

> jeunes citoyens soient incités à la vertu et aux bons usages, dans l'espoir que, de la sorte, ils soient facilement désignés aux honneurs et dignités de votre cité, et afin qu'ils acquièrent quelque prudence en matière du gouvernement de la république par

---

[800] « *Avuto questo aviso, fu subito mandato commessario a Arezzo ed in quelle circumstanzie, dove si dubitava rispetto alla vicinità de' Vitelli, Guglielmo de' Pazzi, uomo leggiere e di poco governo e così tenuto universalmente nella città: ma perché lui come era eletto accettava ed era presto al cavalcare, ed e' cittadini prudenti e di riputazione fuggivano pe' disordini della città queste cure, fu deputato lui* », in Francesco GUICCARDINI, *Storie fiorentine*, XXII, *op. cit.*, p. 356-357.

[801] « *Di qui procedeva che uno Piero Corsini, uno Guglielmo de' Pazzi erano tutti dì mandati commessari, perché, non volendo andare gli uomini savi e di riputazione, bisognava ricorrere a quegli che andavano volentieri; così andorono in Francia imbasciadori uno Giovacchino Guasconi, uno Luigi dalla Stufa e simili che non accade nominare, perché uno messer Guidantonio Vespucci, uno Giovan Batista Ridolfi, uno Bernardo Rucellai, uno Piero Guicciardini non andavano se non potevano fare altro. Di qui nasceva che la città non solo non aveva riputazione cogli altri potentati di Italia, ma né ancora co' sua propri sudditi; come si vedde nelle cose di Pistoia* […] », in Francesco GUICCIARDINI, *Storie fiorentine*, XXIII, *op. cit.*, p. 375. On peut néanmoins s'étonner de ce jugement très dur à l'égard de ces hommes. Ainsi Guglielmo degli Albizzi participe-t-il régulièrent aux *pratiche*, tandis que Giovacchino Guasconi et Luigi della Stufa, outre les nombreuses charges internes qui leur sont confiées, ont pour leur part une grande expérience des charges hors les murs (surtout Luigi della Stufa, dont la première mission remonte à 1488).

l'expérience des choses, surtout par celles qu'on traite hors de la cité par l'intermédiaire de vos ambassadeurs et commissaires généraux au camp[802].

Ces derniers ont pour mission de ne rien cacher aux apprentis diplomates de

toutes les choses qui dans cette ambassade ou ce commissariat seront négociées, afin qu'ainsi ces jeunes reçoivent la pratique et l'expérience du gouvernement de la république[803].

Le but de ce processus de formation des jeunes citoyens à la diplomatie, souligne Giorgio Cadoni, est de

faire face à la nécessité de constituer une classe de jeunes aspirants à la carrière politique qui fussent non seulement compétents et expérimentés, mais également d'une loyauté constitutionnelle éprouvée[804].

Piero Parenti souligne que ce texte « *donna de l'espoir aux jeunes vertueux, et fut approuvé par l'universalité du peuple, bien qu'il ne plût guère aux* Primati »[805]. Sans doute la loi du 30 avril 1498 vient-elle en réalité sanctionner un usage déjà mis en pratique de manière informelle par le passé. Lors de la réunion du 26 avril 1498, Lorenzo di Matteo Morelli demandait en effet déjà qu'on envoyât en France « *trois ambassadeurs, car telle est la coutume:*

---

802 « *Desiderando e nostri magnifici et excelsi signori, signori priori di libertà et gonfaloniere di giustitia del popolo fiorentino, che i vostri cittadini et giovani sieno incitati alle virtù et buoni costumi, sperando per tal via essere facilmente deputati alli honori et dignità della vostra città, et a cciò che per la experientia delle cose acquistino qualche prudentia del governo della republica et maxime di quelle si tractano fuori della città per mezo de' vostri ambasciadori et commessarii generali in campo* », in Giorgio CADONI (a cura di), *Provvisioni concernenti l'ordinamento della Repubblica fiorentina*, II, *op. cit.*, c. 17v, p. 77. Il est également fait référence à cette charge dans le texte législatif du 23 septembre 1501 qui modifie la règle d'élection des *commissari*, in Giorgio CADONI (a cura di), *Provvisioni concernenti l'ordinamento della Repubblica fiorentina*, II, *op. cit.*, c. 31r-35r, p. 186-191.

803 « *Che per virtù della presente provisione ogni volta che s'harà a mandare alcuno ambasciadore, uno o più, fuori della iurisdictione fiorentina o alcuno commissario generale in campo, si debba pel consiglio degl'ottanta, nel medesimo modo et forma che si elegono e detti ambasciadori o commissarii, eleggere et deputare etiam uno giovane cittadino fiorentino, d'età d'anni 24 in 40 forniti al più, per qualunque ambasceria o commesseria generale; col quale si debba conferire et narrare tutte le cose che in decta ambasceria o commesseria si tracteranno, a cciò che per decta via tali giovani piglino la praticha et experientia del governo della republica; stando però sempre tale giovane ad obedientia delli ambasciadori o commessari, uno o più che fussino* », in Giorgio CADONI (a cura di), *Provvisioni concernenti l'ordinamento della Repubblica fiorentina*, II, *op. cit.*, c. 18r, p. 77-78.

804 « *Agli obiettivi indicati dal preambolo* […] *va aggiunto quello di far fronte alla necessità di costituire una classe di giovani aspiranti alla carriera politica che fossero sì competenti ed esperti, ma anche di provata lealtà costituzionale* », in Giorgio CADONI (a cura di), *Provvisioni concernenti l'ordinamento della Repubblica fiorentina*, II, *op. cit.*, p. 75.

805 « *Questo speranza dette a' virtuosi giovani, e approvato fu dalla università del popolo, benché a' Primati non piacessi* », in Piero PARENTI, *Storia Fiorentina*, II, *op. cit.*, c. 40v, p. 176.

l'un membre du clergé, un autre apte à demeurer là-bas, le dernier jeune et honorable »[806]. Il est en outre difficile de prendre la mesure des effets de la loi du 30 avril 1498, car seules quelques rares allusions la concernant sont disséminées dans les textes contemporains, notamment dans les comptes rendus des *pratiche*. En ouverture de la réunion du 12 juillet 1499, le Gonfalonier de Justice, Salvestro di Domenico Federighi, propose ainsi de« *désigner les ambassadeurs en France, au nombre de deux, avec un jeune* », ainsi qu'« *un ambassadeur à Milan, avec un jeune* »[807]. Bartolomeo Cerretani se montre pour sa part très circonspect quant aux résultats réels de cette mesure :

> La loi qui prévoyait qu'on envoyât en légation les jeunes fut faite afin d'instruire, d'éduquer et de renouveler des hommes dans la république, pour pouvoir les utiliser en cas de besoin. Mais très vite on en oublia le but, car on la mit en œuvre avec tant d'ambition qu'en quelques mois elle périclita[808].

Malgré les limites discernées par Cerretani, quelques jeunes citoyens profitent cependant de cette loi pour s'aguerrir, s'ouvrant la voie d'une véritable carrière diplomatique. Ainsi Niccolò di Piero Capponi, cité comme « *sottoimbasciatore* » à Venise en 1499, à l'âge de vingt-sept ans[809], est-il régulièrement choisi, à partir de 1507, pour occuper diverses fonctions de *commissario* et d'ambassadeur. Piero Ardinghelli, « *sottoimbasciatore* » à Gênes en 1498[810], à l'âge de vingt-huit ans, est nommé par la suite *commissario* de Castiglione Aretino (1502), puis de Borgo San Sepolcro (1503). Alessandro Acciaiuoli, envoyé à Venise en 1499 et cité par Bartolomeo Cerretani comme l'un des premiers jeunes concernés par cette loi[811], voit sa carrière diplomatique s'arrêter après son envoi en mission

---

[806] « […] *in Francia, che a ogni modo si mandi 3 imbascadori, perché così s'è usato: uno di Chiesa, uno atto a restare là, uno giovane, honorevole* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della repubblica fiorentina* (1498-1505), I, *op. cit.*, c. 79v, p. 83.

[807] « *Salvestro Popoleschi, Gonfaloniere di Iustitia, prepose che il Consiglio era stato domandato per fare nuovi ambasciadori, et in Francia et a Milano, et uno commissario a Fivizano; et che etiam sarebbe lecto una lectera si haveva in campo, etc. Non si obtenendo il partito de' partiti, de creare li ambasciadori in Francia, cioè due, con uno giovane; né etiam di fare uno ambasciadore a Milano con uno giovane* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e pratiche della repubblica fiorentina (1498-1505)*, I, *op. cit.*, c. 60r, p. 186.

[808] « *La quale leggie del menare nelle leghationi e giovani fu fatta a ffine di instituire alevare et rinovare nella republica homini per poterlli ne' bisogni adoperarlli, ma presto si smarrì il fine perché s'exercitò con tantta ambitione che im pochi mesi si risolvè* », in Bartolomeo CERRETANI, *Storia fiorentina*, *op. cit.*, c. 255r, p. 260.

[809] Voir le *Dizionario Biografico degli Italiani*, 19, *op. cit.*, p. 79.

[810] Voir Francesco GUICCIARDINI, *Storie fiorentine*, XVII, *op. cit.*, p. 285.

[811] « *et però sechonddo gl'ordini fu creato oratori a Vinegia Paolantonio Soderini et G[i]ambattista Ridolfi, et per virtù della nuova leggie che gl'oratori menassino un g[i]ovane fu facto Alexandro di Donato Acciaiuoli* », in Bartolomeo CERRETANI, *Storia fiorentina*, *op. cit.*, c. 255r, p. 260.

auprès de César Borgia en 1501[812]. Le dernier citoyen cité dans les textes contemporains, Francesco di Pierfilippo Pandolfini, né comme Alessandro Acciaiuoli en 1466 et envoyé à Pise comme « *sottocommissario*» en 1498[813], occupe lui aussi plusieurs autres charges importantes hors les murs[814], mais seulement à partir de 1514. On peut bien sûr imaginer que d'autres jeunes citoyens ont pu par la suite être concernés par cette loi sans être cités par les chroniqueurs contemporains. Il apparaît néanmoins que le projet de formation de la jeune génération du personnel politique à la pratique diplomatique se traduit par un relatif échec. On ne trouve en effet plus trace d'un diplomate envoyé hors les murs en tant que « *Giovane ambasciatore* » après 1499. Qu'un citoyen comme Francesco Vettori puisse être chargé, en 1507, à seulement trente-trois ans, d'une mission d'une importance capitale auprès de l'empereur relève donc de l'exception[815]. Avant de se fonder sur ses compétences propres, la désignation de Vettori procède en effet de paramètres extérieurs à sa personne, en particulier à l'antagonisme entre Piero Soderini et certains autres dirigeants de l'oligarchie[816]. De même, le choix de lui adjoindre quelques mois plus tard un autre individu très jeune, Machiavel[817], doit beaucoup à des contingences de politique intérieure et au lien de proximité particulier qui unit celui-ci au Gonfalonier à vie[818]. Enfin, lorsque Francesco Guicciardini revient dans son *Oratio accusatoria* sur son envoi en ambassade en

---

[812] Voir Francesco GUICCIARDINI, *Storie fiorentine*, XXI, *op. cit.*, p. 343 et Bartolomeo CERRETANI, *Storia fiorentina*, *op. cit.*, c. 279v, p. 289.
[813] Voir Francesco GUICCIARDINI, *Storie fiorentine*, XVII, *op. cit.*, p. 286.
[814] Il est en particulier nommé ambassadeur en France en 1514.
[815] Francesco Vettori n'est cependant pas tout à fait novice en ce qui concerne les missions hors les murs. Il rappelle lui-même, dans son *Ricordo de' Magistrati*, qu'il a occupé la charge de podestà de Castiglione Aretino l'année précédente. Il est en outre envoyé en Allemagne en tant que *mandatario*, dans l'attente de voir s'il convient ou non d'envoyer les véritables ambassadeurs. Voir Francesco VETTORI, *Ricordo de' Magistrati*, in *Scritti storici e politici*, *op. cit.*, c. 1r, p. 7, ainsi que Rosemary DEVONSHIRE JONES, *Francesco Vettori. Florentine Citizen and Medici Servant*, op. cit., p. 17 et Jean-Marc RIVIÈRE, « Fiction et histoire dans le *Viaggio in Alamagna* de Francesco Vettori », in Jean-Jacques MARCHAND, Jean-Claude ZANCARINI (a cura di), *Storiografia repubblicana fiorentina (1494-1570)*, *op. cit.*, p. 369.
[816] Sur cette question, voir Sergio BERTELLI, « Petrus Soderinus Patriae Parens », *op. cit.*, p. 110-111, ainsi que Rosemary DEVONSHIRE JONES, *Francesco Vettori. Florentine Citizen and Medici Servant*, *op. cit.*, p. 15.
[817] Sur la carrière diplomatique de Machiavel durant ses années de Chancellerie, voir la *Premessa* de Jean-Jacques MARCHAND à Niccolò MACHIAVELLI, *Legazioni, commissarie, scritti di governo*, I *(1498-1500)*, op. cit., p. X-XI et XV-XVI.
[818] Voir Sergio BERTELLI, « Petrus Soderinus Patriae Parens », *op. cit.*, p. 113-114, et « Machiavelli and Soderini », op. cit., p. 10-16.

Espagne[819], il insiste sur le caractère tout à fait inédit[820] et exceptionnel[821] de cette désignation, due à un ensemble rare de qualités individuelles[822].

VI.2. LA CHUTE DU RÉGIME SODÉRINIEN

VI.2.1. La vocation « naturelle » de l'oligarchie à gérer la cité

L'étude des membres des *Tre maggiori*, d'une part, et des citoyens qui, d'autre part, jouent un rôle important au sein des *pratiche*, des principaux conseils intérieurs restreints et des missions hors les murs nous a permis de dégager plusieurs niveaux d'implication dans la vie publique. Différentes manières d'y participer s'affirment, qui toutes ne se valent pas en termes d'influence ou de responsabilités. En même temps est apparue la très nette séparation qui s'installe progressivement entre les fonctions qui sont liées, pour l'essentiel, à l'exercice du pouvoir exécutif et celles qui relèvent de l'administration de certains domaines (financier, militaire, judiciaire et diplomatique) dont l'aspect stratégique se trouve chaque jour davantage souligné par le contexte de crise permanent. Bien qu'un faible nombre de citoyens accède à ces charges de manière régulière et répétée, les *Tre maggiori* s'ouvrent progressivement aux catégories médianes. Notre étude a souligné la mixité sociale des prieurs, *Dodici Buoniuomini* et gonfaloniers de Justice, surtout à partir de l'instauration du Gonfaloniérat de Justice à vie. Paradoxalement, la plupart des citoyens élus au

---

[819] Guicciardini est désigné le 17 octobre 1511, à l'âge de vingt-huit ans, et part pour l'Espagne le 29 janvier 1512. Sur son ambassade en Espagne, voir la bibliographie portée in Gennaro Maria BARBUTO, « La "bottega della politica" », op. cit., p. VII.

[820] « […] *fu eletto in 28 anni con favore grande degli ottanta, imbasciadore in Spagna, e fattogli più onore che mai fussi fatto a giovane alcuno della nostra città* », in Francesco GUICCIARDINI, *Oratio accusatoria*, *op. cit.*, p. 149-150.

[821] « […] *che avendo in sì giovane età conseguito dalla patria sua con commune consenso di coloro che secondo le legg n'avevano autorità, tanto onore che mai più dalla città libera fu dato a uno sì giovane, e del quale e' vecchi sogliono onorarsi grandemente* », in Francesco GUICCIARDINI, *Oratio accusatoria*, *op. cit.*, p. 152.

[822] « […] *erano le qualità sue da tirarsi drieto credito, perché è copioso di quelle parte che sono necessarie alle faccende. Né crediate che se non fussi stato bene dotato, fussi sì giovane salito facilmente a tanto onore* », in Francesco GUICCIARDINI, *Oratio accusatoria*, *op. cit.*, p. 150.

Gonfaloniérat de Justice avant novembre 1502 montrent une activité limitée au sein des autres magistratures des *Tre maggiori*, et en particulier des *collegi*. Si les principaux dirigeants de l'oligarchie abandonnent peu à peu ces charges entre les mains d'hommes neufs ou, tout au moins, issus de familles peu habituées jusque là à occuper de telles fonctions, ils compensent cependant ce relatif désintérêt par une intense fréquentation des conseils restreints, au sein desquels leur primauté est presque absolue.

Ce phénomène doit être rattaché à la persistance des conflits internes qui minent le régime fondé en novembre-décembre 1494 tout au long de son histoire. En sus de l'antagonisme social entre « *grandi* » et « *popolani* », qui pèse de manière continue sur la vie de la cité, se dégagent en effet diverses lignes de fracture. Celles-ci partagent les membres du personnel politique entre partisans et adversaires des Médicis, entre oligarques partisans d'un gouvernement restreint et partisans d'une ouverture des responsabilités publiques, puis entre savonaroliens et anti-savonaroliens. Très vite, ces diverses composantes comprennent que les termes du combat politiques sont en train de changer: il ne s'agit plus d'exclure les autres groupes antagonistes de l'accès au pouvoir, mais de limiter leur influence et les capacités de décision des adversaires, car il n'est plus possible pour un petit groupe, comme durant la domination médicéenne, de maîtriser seul les principaux leviers du pouvoir. Dès lors, ainsi que l'a écrit Cécile Terreaux-Scotto,

> il ne s'agit plus de lutter pour la prise de pouvoir exclusive et d'éliminer la partie adverse comme le faisaient les factions formées par les clans familiaux, mais de remporter la majorité[823].

Les propos que Cécile Terreaux-Scotto réserve dans sa thèse à l'antagonisme entre *piagnoni* et *arrabbiati* correspondent parfaitement à la situation interne à la cité après la mort de Savonarole. La leçon savonarolienne, qui a permis à une minorité d'imposer son influence politique en investissant les *pratiche* et certains conseils restreints, a porté parmi les dirigeants de l'oligarchie.

Soucieuse de préserver ses prérogatives, l'oligarchie doit en effet composer avec l'existence du *Consiglio maggiore* et la capacité de celui-ci à bloquer la prise de décision, notamment en matière financière. Puisque la majorité au sein du *Consiglio maggiore*

[823] Cécile TERREAUX-SCOTTO D'ARDINO, *Les âges de la vie dans la pensée politique florentine républicaine…*, *op. cit.*, p. 293.

appartient numériquement aux catégories médianes et qu'il n'est pas question de supprimer ce symbole du nouveau régime, les *ottimati* n'ont guère le choix de leur stratégie: à défaut de contrôler le *Consiglio maggiore*, il leur faut limiter la capacité de ce dernier à prendre des décisions et à les faire appliquer par les *Tre maggiori*. Cela les amène à déplacer une partie de l'influence politique depuis le *Consiglio maggiore* vers des organes dont ils peuvent s'approprier la direction. Le contexte d'inextricables difficultés militaires et financières dans lequel est plongé la cité facilite cette stratégie, car seuls les membres de l'oligarchie paraissent capables de proposer des solutions adaptées aux difficultés structurelles de la cité[824]. C'est ainsi tout naturellement qu'ils se présentent comme les titulaires naturellement qualifiés pour des charges qui nécessitent un vaste champ de compétences.

La clé de l'évolution politique du nouveau régime réside donc dans la capacité de l'oligarchie, malgré sa faiblesse numérique au sein du *Consiglio maggiore*, de mettre en avant un ensemble de qualités collectives et individuelles qui rendent indiscutable la présence de ses membres, dès lors qu'il s'agit de déterminer les principales orientations politiques et diplomatiques ou bien de gérer les secteurs les plus stratégiques. Dans un contexte d'urgence permanente, les principaux critères retenus pour qualifier les participants aux *pratiche* et les membres des conseils restreints se fondent en effet sur les notions de compétence et d'expérience, dont l'oligarchie revendique le monopole. Or, comme le note Felix Gilbert,

> la conviction des aristocrates florentins de détenir une compétence particulière dans les affaires de haute politique - politique extérieure et finances - ne peut être jugée de manière simpliste comme l'action d'arrière-garde d'une aristocratie qui avait déjà perdu le contrôle politique à la suite d'une révolution démocratique et qui, en conséquence, se réfugiait derrière l'argument de la nécessité de recourir à des techniciens hautement qualifiés, utilisé si fréquemment par les classes dirigeantes vaincues pour lutter contre l'influence de nouveaux éléments dans la bureaucratie politique. La structure sociale de Florence donnait un fondement sérieux aux prétentions aristocratiques[825].

---

[824] Piero PARENTI remarque en effet que « *e' pochi non aveano fede, e' molti non sapeano né poteano ordinarsi* », in Piero PARENTI, *Storia Fiorentina*, II, *op. cit.*, c. 190v, p. 476. Francesco GUICCIARDINI note pour sa part que, en raison de la taille du *Consiglio maggiore* et de sa large ouverture aux catégories médianes, il est inévitable que « *con questa larghezza vi concorrino alcuni pazzi, molti ignoranti e molti maligni* », in Francesco GUICCIARDINI, *Del modo di ordinare il governo popolare*, *op. cit.*., p. 9.

[825] « *La persuasione degli aristocratici fiorentini di avere una particolare competenza negli affari di alta politica - politica estera e finanze - non può essere giudicata semplicisticamente come l'azione di retroguardia di un'aristocrazia*

Si l'oligarchie peut faire valoir ses qualités collectives et prétendre détenir les instruments nécessaires à la gestion de la cité, c'est en premier lieu parce que ses membres profitent de l'héritage politique légué par leurs aïeux. Cet héritage passe en particulier par les livres de famille, définis par Angelo Cicchetti et Raul Mordenti comme

> ce vaste ensemble d'écritures, produites à l'intérieur de la famille et destinées à celle-ci, qui ont été mise en évidence par la tradition historiographique et littéraire sous des définitions diverses et souvent impropres, comme « *ricordi domestici* », « *ricordanze* », « *diari* », « *libri segreti* », « *memorie di famiglia* », « *cronache familiari* » ou simplement « *cronache* »[826].

Cécile Terreaux-Scotto, qui a consacré la première partie de sa thèse de Doctorat aux *livres de famille*, insiste pour sa part sur le caractère propre à l'oligarchie de ce type d'écrits :

> Les livres de famille sont une production réservée aux familles du groupe dirigeant, qui ont fait partie au moins une fois du *reggimento*. En effet, il semblerait que les membres plus

---

che aveva già perso il controllo politico in seguito ad una rivoluzione democratica, e che, in conseguenza, si rifugiava dietro l'argomento della necessità di tecnici altamente qualificati, usato tanto di frequente dalle classi dirigenti sconfitte contro l'influenza di nuovi elementi nella burocrazia politica. La struttura sociale di Firenze dava una sostanza seria a queste pretese aristocratiche », in Felix GILBERT, « Le idee politiche a Firenze al tempo di Savonarola e Soderini », *op. cit.*, p. 72-73.

Nous retrouvons là une idée exprimée dans le *Dialogo del reggimento di Firenze*, que Giorgio CADONI commente de la sorte: « *L'esercizio del potere è un* servizio *reso alla "città" da coloro che sanno farsi interpreti del suo effettivo interesse, trascurando gli inconsulti "appetiti" diffusi nel corpo sociale* », in Giorgio CADONI, « Per l'interpretazione del "*Dialogo del reggimento di Firenze*" di Francesco Guicciardini », in *Storia e Politica*, XXII, 1983, p. 645. Cette idée est reprise par la suite par Donato GIANNOTTI, qui la relie à l'étymologie même du terme « *ottimati* »: « *Quando governano i pochi e seguitano il medesimo fine, amministrazione d'ottimati li quali così si chiamano perché sono di ottima virtù ornati e veramente perché seguitano quello che è ottimo alla città* », in Donato GIANNOTTI, *Repubblica fiorentina*, III, *op. cit.*, c. 10v, p. 79.

[826] « […] *quella vasta area di scritture, prodotte all'interno della famiglia e destinate ad essa, che sono state individuate dalla tradizione storiografico-letteraria con definizioni diverse e spesso improprie, come "ricordi domestici", "ricordanze", diari", "libri segreti", "memorie di famiglia", "cronache familiari" o semplicemente "cronache"* », *in* Angelo CICCHETTI e Raul MORDENTI, « La scrittura dei libri di famiglia », in Alberto ASOR ROSA (a cura di), *Letteratura italiana*, volume terzo: *Le forme del testo*, II. *La prosa*, Torino, Eindaudi, 1984, p. 1117. Luisa MIGLIO a récemment repris cette définition en insistant sur la dissociation des livres de famille par rapport aux registres liés à la gestion du patrimoine familal: « *"Libri di famiglia" è la definizione specifica di una vasta serie di scritture – ricordi domestici, diari, libri segreti, libri di casa, ricordanze, cronache familiari – che sul finire del XIII secolo si distacca dal ceppo dei libri di amministrazione patrimoniale* », in Luisa MIGLIO, « La Toscana: una civiltà della scrittura », in Elena FASANO GUARINI, Giuseppe PETRALIA, Paolo PEZZINO (a cura di), *Storia della Toscana*, 1. *Dalle origini al Settecento*, *op. cit.*, p. 142.

modestes de la société florentine restent au contraire fidèles à la formule originelle du livre de comptes[827].

Un livre de famille a ainsi une finalité éducative pour la génération qui suit celle de son rédacteur, mais aussi pour toutes les générations successives[828], qui doivent s'inspirer des exemples passés pour régler leur comportement[829]. De ce fait, Leonida Pandimiglio écrit au sujet des *Ricordi* de Giovanni di Paolo Morelli qu'ils représentent

> le document le plus clair de la volonté d'instruire ses descendants en exposant, par leurs résultats, les enseignements qu'on peut tirer de l'examen d'expériences concrètes[830].

Ce dialogue permanent avec le passé, fondement de la mise en commun du large patrimoine collectif de l'oligarchie, se développe également par d'autres vecteurs. Les discussions qui se tiennent au sein des *Orti Oricellari*[831], par exemple, mettent en avant l'idée que la connaissance de l'histoire antique peut servir de fondement à une réflexion sur les institutions contemporaines de la cité. Ainsi, écrit Felix Gilbert au sujet des réunions convoquées à l'initiative de Bernardo Rucellai,

---

[827] Cécile TERREAUX-SCOTTO D'ARDINO, *Les âges de la vie dans la pensée politique florentine républicaine…*, *op. cit.*, p. 55. Les pages 55 à 143 de la thèse de Cécile TERREAUX-SCOTTO D'ARDINO sont consacrées à l'étude des livres de famille.

[828] Angelo CICCHETTI e Raul MORDENTI écrivent à ce sujet: « *i libri di famiglia aspirano a essere "scritture per sempre", cioè a funzionare come un messaggio rivolto ad un destinatario futuro posteriore di molti anni alla morte dello scrivente* », *in* Angelo CICCHETTI e Raul MORDENTI, « La scrittura dei libri di famiglia », *op. cit.*, p. 1120.

[829] Francesco GUICCIARDINI ouvre ainsi ses *Memorie di famiglia* par la considération suivante: « *L'avere notizia de' maggiori suoi e massime quando e' sono stati valenti, buoni ed onorati cittadini, non può essere se non utile a' discendenti, perché è uno stimulo continuo di portarsi in modo che la laude loro non abbino a essere suo vituperio*[…]. *E perché qui dirò la verità, prego e' discendenti nostri a chi le verranno alle mani, non le mostri a alcuno fuori di casa, ma serbile pers é e sua utilità, perché io l'ho scritte solamente a quello fine, come quello che desidero due cose al mondo più che alcuna altra: l'una la esaltazione perpetua di questa città e della libertà sua; l'altra la gloria di casa nostra, non solo vivendo io, ma in perpetuo* », in Francesco GUICCIARDINI, *Memorie di famiglia*, in *Diario del viaggio in Spagna*, a cura di Mario SPINELLA, Pordenone, Edizioni Studio Tesi, 1993, p. 37-38. Voir également, au sujet de l'importance des exemples du passé et la répétition d'événements comparables au fil de l'histoire, les remarques du personnage de Bernardo Del Nero, in Francesco GUICCIARDINI, *Dialogo del reggimento di Firenze*, *op. cit.*, p. 35-36.

[830] « […] *il documento il più chiaro della volontà di ammaestrare i discendenti esponendo in risultato gli insegnamenti che si possono trarre dall'esame di concrete esperienze* », in Leonida PANDIMIGLIO, « Giovanni di Paolo Morelli e le strutture familiari », in *Archivio Storico Italiano*, 495-496, CXXXVI, 1978, p. 27.

[831] Cécile TERREAUX-SCOTTO D'ARDINO a consacré un large passage de sa thèse à « La formation des jeunes médicéens dans les Orti Oricellari », in Cécile TERREAUX-SCOTTO D'ARDINO, *Les âges de la vie dans la pensée politique florentine républicaine…*, *op. cit.*, p. 376-390.

> le thème central des conversations menées dans ses jardins était évidemment la réforme des institutions florentines en relation avec la meilleure constitution possible pour Florence. Ces discussions toutefois n'avaient pas un caractère essentiellement abstrait, n'avaient pas pour but de découvrir le parfait système de gouvernement sur la base de considérations philosophiques théoriques. On visait à établir ce qui aurait été particulièrement adapté à Florence, utilisant pour cela l'expérience d'organisations politiques qui avaient déjà prouvé leur efficacité dans le champ pratique. L'expérience contemporaine de Venise, celle historique de Rome devaient fournir le matériau pour les constructeurs d'une nouvelle constitution florentine[832].

Si l'on ajoute à ce patrimoine commun une plus grande expérience individuelle de la gestion des affaires publiques, une meilleure maîtrise des mécanismes financiers et, pour certains, une pratique assidue de la diplomatie, on comprend que les membres de l'oligarchie apparaissent, même aux yeux des catégories médianes, comme les plus qualifiés pour administrer des domaines cruciaux pour la préservation de la république. Tel est le paradoxe majeur du nouvel équilibre des forces politiques qui s'instaure dans la cité: les « *grandi* » investissent les conseils restreints et les charges hors les murs parce qu'on les y élit ou qu'on les y désigne. Or, pour une raison strictement numérique[833], cela n'aurait pas été possible sans l'adhésion - au moins tacite - des catégories médianes. Celles-ci paraissent conscientes qu'une bonne gestion de domaines aussi complexes que les finances publiques ou la diplomatie se caractérise par une certaine continuité dans le personnel qui en a la

---

[832] « *Il tema centrale delle conversazioni politiche tenute nei suoi giardini era evidentemente la riforma delle istituzioni fiorentine in relazione alla migliore costituzione possibile per Firenze. Queste discussioni tuttavia non avevano un carattere essenzialmente astratto, non miravano a scoprire il sistema di governo perfetto in base a teoriche considerazioni filosofiche. Si tendeva a stabilire cosa sarebbe stato particolarmente adatto a Firenze, valendosi per questo dell'esperienza di organizzazioni politiche che avevano già provato in campo pratico la loro efficacia. L'esperienza contemporanea di Venezia, quella storica di Roma, dovevano fornire il materiale per i costruttori di una nuova costituzione fiorentina* », in Felix GILBERT, « Bernardo Rucellai e gli Orti Oricellari. Studio sull'origine del pensiero politico moderno », *op. cit.*, p. 40-41.

[833] Le fondement de l'égalité des forces, tel qu'il a été défini, par la suite, par Donato GIANNOTTI, repose donc sur l'acceptation de la part du groupe le plus nombreux des qualités supérieures du groupe le plus réduit: « *Le forze delle parti delle città, cioè del popolo e de' grandi, si considerano in due cose: nella quantità et nella quantità. Per la qualità intendo nobiltà, ricchezze, favori, dignità, disciplina et simili cose, per la quantità intendo il numero solo. I grandi adunque, abondano in qualità e mancano in quantità, perché sono pochi, rispettivamente parlando. Il popolo abonda in quantità, et manca in qualità.* […] *Può ancora adivenire in alcuna città che i grandi tanto in qualità siano al popolo superiori, quanto sono da lui in quantità superati et dove tale cosa si truova, è forza che non vi sia altro che contesa. Tornando, adunque, al proposito nostro dico che in Firenze le forze del popolo et de' grandi erano equali secondo questo terzo modo, perché, tosto che il popolo superasse in quantità i grandi, era tanto da quelli superato in qualità, che venivano ad essere equale* », in Donato GIANNOTTI, *Repubblica fiorentina*, V, *op. cit.*, c. 26rv, p. 97.

charge. Ces domaines doivent donc être administrés par des hommes qualifiés et compétents[834]. Ainsi, comme le remarque Alison Brown,

> les *popolani* ne votaient pas toujours pour eux-mêmes, les « *hommes neufs* », qui, d'après Parenti, sous prétexte du danger qui menaçait la cité, furent rapidement remplacés par des « *hommes très experts* »[835].

Cette forme de pragmatisme et de résignation face aux dangers qui menacent la survie même du régime explique que le recrutement du personnel opérant dans les *pratiche*, les conseils restreints ou hors les murs demeure si homogène et si peu ouvert aux « *popolani* », malgré la vigueur de l'affrontement politique. L'argumentation mise en avant par l'oligarchie relève cependant d'un sophisme: il est impossible, à court terme, de confier la destinée du nouveau régime à des hommes peu expérimentés, sauf à perdre toute chance de voir perdurer les nouvelles institutions, donc la possibilité, à plus long terme, d'ouvrir les magistratures à des hommes neufs. Or, pour entrer dans la catégorie des hommes d'expérience, il faut déjà avoir exercé ces charges, ce qui exclut de fait les nouveaux postulants, tout en confortant leur déficit de compétences[836]. N'ayant guère la possibilité de s'exercer, ces derniers se voient reprocher jusqu'en 1512 leur manque de qualification. Conscients cependant que la double question de l'expérience et de la compétence correspond à un enjeu politique de premier plan, les *uomini di mezzo* ne peuvent en abandonner l'exclusivité aux oligarques. C'est pourquoi, dès les premières années du nouveau régime, s'impose la nécessité de bâtir une génération de jeunes citoyens

---

[834] Il y a là, bien sûr, un paradoxe, lié à la nature même de l'ordonnancement institutionnel de décembre 1494, qui n'échappe pas à Francesco GUICCIARDINI: « *Debbonsi adunque queste deliberazioni trattare ne' luoghi più stretti e da uomini savi ed esperimentati. E perché uno de' potissimi fondamenti della libertà è la equalità de' cittadini, cioè che nessuno ecceda li altri fuora di una certa misura, e non può essere equalità dove sia la perpetuità de' magistrati, cioè che sempre sieno e' medesimi in luogo di governo, ma è necessaria la mutazione, e nondimeno le cose dello stato ricercono uomini esperimentati che vi attendino assiduamente* », in Francesco GUICCIARDINI, *Del modo di ordinare il governo popolare*, *op. cit.*, p. 11.

[835] « *D'altra parte, i popolani non votavano sempre per loro stessi, " i nuovi uomini", i quali, secondo Parenti, "sotto ombra" del pericolo che minacciava la città, furono presto sostituiti da "huomini espertissimi"* », in Alison BROWN, « Uffici di onore e utile: la crisi del repubblicanesimo a Firenze », *op. cit.*, p. 306.

[836] La similitude entre cette argumentation et la stratégie que Savonarole attribue au tyran mérite d'être signalée: « *Studia di fare ch'el popolo sia occupato circa le cose necessarie alla vita; e però, quanto può, lo tiene magro con gravezze e gabelle. E molte volte, massime in tempo di abondanzia e quiete, lo occupa in spettaculi e feste, acciò che pensi a sè e non à lui: e che similmente li cittadini pensino al governo della cosa propria, e non si occupino nelli segreti del Stato, acciò che siano inesperti e imprudenti nel governo della città, e che lui solo rimanga governatore, e para più prudente di tutti* », in Girolamo SAVONAROLA, *Trattato circa il reggimento e governo della città di Firenze*, II.1, *op. cit.*, p. 459.

compétents, capables de gérer les affaires internes aussi bien qu'externes. Une stratégie de formation politique des jeunes citoyens est alors mise en place, afin que

> vos citoyens et vos jeunes soient portés vers les vertus et les bons comportements, dans l'espoir qu'ils soient de ce fait facilement désignés pour les honneurs et la dignité de votre ville, et pour qu'ils acquièrent par l'expérience des choses quelque prudence dans le gouvernement de la république...[837].

Le texte de loi du 23 décembre réformant les institutions prévoit en particulier l'élection au sein du *Consiglio maggiore* de vingt-quatre jeunes âgés de vingt-neuf ans, pour que « *tous les jeunes* beneficiati *soient stimulés par la vertu* »[838]. Le 24 novembre 1496, au moment où la difficulté à réunir le quorum nécessaire au bon fonctionnement du *Consiglio maggiore* devient évidente, Ubertino Risaliti intervient dans une *pratica* pour affirmer la nécessité « *d'y intégrer les jeunes âgés de plus de vingt-quatre ans, qui sont environ cinq cents* »[839]. L'unanimité qui entoure sa proposition montre que cette idée est dans l'ensemble favorablement accueillie, y compris au sein de l'oligarchie. Celle-ci n'est cependant pas retenue. C'est ainsi que, lors de la *pratica* du 9 janvier 1497, chargée par la *Signoria* de mettre en place une réforme du *Consiglio maggiore* afin de « *corriger et de réparer les quelques erreurs qui pourraient par aventure s'y trouver* »[840], et en particulier la difficulté à en réunir le

---

[837] « *Desiderando e nostri magnifici et excelsi signori priori di libertà et gonfaloniere di giustizia del popolo fiorentino, che i vostri cittadini et giovani sieno incitati alle virtù et buoni costumi, sperando per tal via essere facilmente deputati alli honori et dignità della vostra città, et a cciò che per la experientia delle cose acquistino qualche prudentia del governo della republica* […] », en introduction du texte instaurant la charge de *Giovane d'ambasciatore* le 30 avril 1498, in Giorgio CADONI (a cura di), *Provvisioni concernenti l'ordinamento della Repubblica fiorentina*, II, c. 17v, p. 77.

[838] « *Et più ancora, a cciò che tucti e giovani beneficiati sieno stimolati dalla virtù, si provede che una volta l'anno et del mese di gennaio, cominciando a gennaio proximo, si traghino a ssorte XXIIII di tale consiglio magiore, e quali debbino nominare XXIIII giovani beneficiati, cioè uno per uno, et non minori d'anni XXIIII, dandone la rata al membro della minore. E quali così nominati si mettino a ppartito et squittininsi in decto consiglo magiore ; et quelli, di tali squittinati, che vinceranno el partito secondo le cose dette, sieno habili al consiglo, et così et per tali et come se fussino della età d'anni XXVIIII s'abbino a'nborsare in decto consiglo* », in Giorgio CADONI (a cura di), *Provvisioni concernenti l'ordinamento della Repubblica fiorentina*…, I, *op. cit.*, c. 12r, p. 52. Voir le commentaire qui en est fait in Giuseppe PANSINI, « Predominio politico e gestione del potere in Firenze tra Repubblica e Principato », *op. cit.*, p. 113.

[839] « [...] *mettervi e' giovani da 24 anni in su, che sono circa 500* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e pratiche della Repubblica fiorentina (1495-1497)*, *op. cit.*, c. 268r, p. 360. Voir également à ce sujet Piero PARENTI, *Storia Fiorentina*, II, *op. cit.*, c. 81v, p. 69.

[840] « *Atteso e' nostri Magnifici et Excelsi Signori e 'l Consiglio Grande della cictà nostra havere bisogno, per richordo di molti cictadini, di qualche riforma, et correggiere et medicare alcuni errori che per adventura vi si crede essere dentro, fu adimandato consiglio pe' nostri Magnifici Signori sopra tal cosa, et come et in che modo sia da riformarlo et reducerlo in essere perfecto et conveniente al bisogno della cictà* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e pratiche della Repubblica fiorentina (1495-1497)*, *op. cit.*, c. 319r, p. 401.

quorum nécessaire, Piero Soderini réclame que soit réservée aux jeunes une place plus large dans la vie publique. Il justifie sa proposition par le fait que « *si les jeunes pouvaient intervenir au sein du* Consiglio maggiore », ils « *apprendraient et s'éloigneraient d'autres choses* »[841].

Aboutissement de cette discussion sur la place des jeunes citoyens au sein du *Consiglio maggiore*, le texte législatif du 18 janvier 1497 prévoit que, au cas où le nombre de citoyens *netti di specchio* présents au sein du conseil serait inférieur à deux mille, on permette à un nombre limité de jeunes âgés de vingt-quatre à vingt-neuf ans d'assister aux réunions[842]. Outre un meilleur fonctionnement de l'organe central de l'ordonnancement institutionnel, cela doit permettre à ces jeunes de s'aguerrir en entrant plus précocement dans la vie publique. Car, comme l'énonce le personnage de Piero Guicciardini dans le *Dialogo del reggimento di Firenze*, le véritable apprentissage ne se fait pas grâce aux livres des philosophes, mais par l'expérience née de la *praxis* politique:

> Pour ma part, je ne sais quel plus grand plaisir je pourrais éprouver que d'entendre parler des affaires publiques de la cité un homme d'un grand âge et d'une singulière prudence, qui n'a pas appris ces choses-là sur les livres des philosophes, mais par l'expérience et les actes, ce qui est la vraie façon d'apprendre[843].

Cécile Terreaux-Scotto D'Ardino a montré combien cette opinion est répandue parmi les *ottimati*, convaincus, dans leur ensemble, qu'il ne suffit pas d'être bien né et de profiter de la culture politique collective de l'oligarchie pour être habilité à participer au gouvernement de la cité. L'« *homme de bien* » se définit en effet avant tout comme un homme vieux:

---

[841] « *Et credono che quando e' giovani potessino intervenire nel Consiglio, lo commenderebbe per molte cagioni, perché imparerebbono, leverebonsi da altre cose* », in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e pratiche della Repubblica fiorentina (1495-1497)*, *op. cit.*, c. 319v, p. 403.

[842] « *a cciò che e giovani e quali si exercitano si scioprino mancho dagli exercitii loro che sia possibile ; non potendo però, di questi giovani, mettersi nel consiglo più che sei per consorteria per volta* », in Giorgio CADONI (a cura di), *Provvisioni concernenti l'ordinamento della Repubblica fiorentina…*, I, *op. cit.*, c. 106v, p. 327.

[843] « *Io per me non so che maggiore diletto mi potessi avere, che udire parlare delle cose publiche e civili uno uomo di grande età e di singolare prudenza, che non ha imparato queste cose in su' libri da' filosofi, ma con la esperienza e con les azioni, che è el modo vero dello imparare* », in Francesco GUICCIARDINI, *Dialogo del reggimento di Firenze*, *op. cit.*, p. 24. La traduction est celle de Jean-Louis FOURNEL et Jean-Claude ZANCARINI, in Francesco GUICCIARDINI, *Dialogue sur la façon de régir Florence*, *op. cit.*, p. 116.

> Mais dire que l'expérience politique relève de la naturalité ne signifie pas pour autant qu'elle s'acquiert pas au fil du temps. En effet, si les « jeunes » « bien nés » héritent de prédispositions à la politique, ils n'ont pas les compétences au gouvernement tant qu'ils n'ont pas la maturité et la sagesse nécessaires […]. Les Florentins évoquent d'ailleurs parfois les « jeunes » en même temps que les hommes « de peu de réputation » - ceux, justement, que d'après eux Soderini emploie […]. L'association gens de basse condition / jeunes gens semble dès lors suggérer une même incapacité politique[844].

Gennaro Maria Barbuto note également à ce sujet que, chez Guicciardini, en particulier,

> les « sages », donc, devaient se caractériser non pas tant par leur positionnement social que par leurs capacités à gouverner, basées sur l'expérience et la prudence. Sans être exclusive, l'appartenance au groupe oligarchique qui, en raison de sa richesse et de son prestige politique, jouissait de « *réputazione* », était naturellement un avantage pour ceux dont l'ambition était de diriger la cité. Cette appartenance, en effet, pouvait habiliter à remplir des fonctions de gouvernement, en raison de la naissance et de l'éducation propre à une tradition familiale séculaire, comme c'était le cas pour Guicciardini lui-même[845].

Ainsi, en février 1510, nous rapporte Bartolomeo Cerretani, lorsque les membres les plus âgés du *Consiglio maggiore* contestent la présence des citoyens âgés de vingt-quatre à vingt-neuf ans au sein de cet organe, ils se fondent sur le prétexte, entre autres, que ces derniers « *votent au hasard* »[846], et donc sans discernement. L'arrivée massive au sein des *Tre*

---

[844] Cécile TERREAUX-SCOTTO D'ARDINO, *Les âges de la vie dans la pensée politique florentine républicaine…*, *op. cit.*, p. 346-347.

[845] « *I "savi", quindi, dovevano essere caratterizzati non tanto dalla loro collocazione sociale, quanto dalle loro capacità di governo, fondate sull'esperienza e la prudenza. L'appartenenza al ceto ottimatizio, che per ricchezza e prestigio politico godeva di "reputazione", ovviamente giovata, pur non essendo esclusiva, a chi ambisce a reggere la città. Essa, infatti, poteva abilitare, per nascita ed educazione, propria di una secolare tradizione di famiglia, come era il caso dello stesso Guicciardini, a svolgere le mansioni governative* », Gennaro Maria BARBUTO, « La "bottega della politica" », op. cit., p. XXIII.

[846] « *E nella ciptà, sendosi fatto il consiglio grande si disponeva che ogni voltta che si trovava 2100 persone da 30 anni di su netti di spechchio in quel caso tutti e g[i]ovanni da 24 a 30 n'uscissino. Il quale effetto sendo, ne parve male al supremo magistrato, e per questo si creò una provisione la quale conteneva che non obstantte quello capitolo, e' v'andassino, la qual non si vinsse e 'l chanccelliere per vighore della leggie vechchia gli licentiò. La qual cosa dispiacque assai a molti, ma perché e vechchi usavano dire che rendevano e voti a caso e favelando sanza alcuna modestia ne li traxono* », in Bartolomeo CERRETANI, *Storia fiorentina*, *op. cit.*, c. 386rv, p. 391-392. Le jeune âge altère le discernement et la sûreté du jugement. Ainsi la jeunesse de Filippo Strozzi est-elle utilisée en

maggiori, à partir de 1507, d'un grand nombre de jeunes citoyens, pour beaucoup issus des catégories médianes, montre que, si le processus de formation à la diplomatie atteint très vite ses limites, une nouvelle génération de citoyens commence cependant à investir le champ politique intérieur à la fin de la première décennie du siècle. Selon Francesco Guicciardini, on doit cette intrusion massive à la volonté politique de Piero Soderini, qui paraissait convaincu que,

> s'il mettait le gouvernement des affaires d'importance entre les mains des hommes de bien, comme ceux-ci étaient sages et jouissaient d'une grande autorité, ils en disposeraient à leur guise et ne suivraient pas son avis[847].

Soderini s'entoure alors de « *quelques hommes d'autorité et de quelques jeunes dont la réputation était grandissante, qui s'étaient donnés à lui corps et âme* »[848]. Le recours à hommes plus jeunes et issus en grand nombre des catégories médianes - et par voie de conséquence le rejet du personnel, plus âgé et presque uniquement composé de membres de l'oligarchie, qui détient la mainmise sur les *pratiche* - est perçu comme un geste fort d'antagonisme par les *ottimati*. Nous rejoignons ici tout à fait la conclusion de Cécile Terreaux-Scotto d'Ardino quant à l'aspect générationnel de ce conflit :

> On pourrait alors considérer que lorsque les *ottimati* s'opposent à Soderini parce que ce dernier ne gouverne qu'avec des « gens de peu de réputation », ils souhaitent rétablir la suprématie des gens expérimentés, autrement dit, des « vieux », qui sont plus à même de gouverner que n'importe qui d'autre, et en particulier plus à même de gouverner que les « jeunes »[849].

1508 par ses défenseurs comme un argument pour rejeter l'idée que son mariage avec Clarice de' Medici entrait dans un plan concerté pour permettre le retour à Florence de Piero de' Medici. Francesco GUICCIARDINI note ainsi: « *Allegossi in contrario la età del giovane, che non era credibile che pensassi tanto oltre* », in Francesco GUICCIARDINI, *Oratio accusatoria*, *op. cit.*, p. 167.

[847] « […] *o perché considerassi che se e' metteva el governo delle cose importante nelle mani degli uomini da bene, che loro sendo savi e di autorità ne disporrebbono a modo loro e non seguiterebbono el suo parere* », in Francesco GUICCIARDINI, *Storie fiorentine*, XXV, *op. cit.*, p. 411.

[848] « *Aggiugnevasi che alcuni uomini di autorità ed alcuni giovani che venivano in riputazione, si gli erano dati in anima in corpo, chi per ambizione, che per valersi di lui, chi per uno rispetto e chi per uno altro* », in Francesco GUICCIARDINI, *Storie fiorentine*, XXV, *op. cit.*, p. 413.

[849] Cécile TERREAUX-SCOTTO D'ARDINO, *Les âges de la vie dans la pensée politique florentine républicaine…*, *op. cit.*, p. 348. Il pourrait sembler paradoxal qu'à l'origine de la démission de Piero Soderini se trouvent justement de jeunes citoyens, mais, comme l'a montré Cécile TERREAUX-SCOTTO D'ARDINO, la particularité commune à presque tous ces hommes est de ne pas avoir intégré le processus de formation politique mis en place dans la cité à partir de décembre 1494 et d'avoir au contraire « *été formés en grande*

Grâce à cette manœuvre du Gonfalonier à vie, l'on aboutit à une situation inédite: près de la moitié des élus aux *Tre maggiori* en 1507[850] ont moins de quarante ans au moment de leur entrée en charge. Il est intéressant de noter que la participation de cette jeune génération touche uniformément toutes les couches de la société, puisque la moitié des membres des *arti minori* représentés cette année-là aux *Tre maggiori*[851] en fait partie. Durant les années suivantes, la présence des trentenaires au sein des *Tre maggiori* ne parvient pas à se maintenir à un niveau aussi élevé qu'en 1507, mais ces derniers continuent de peser sur la *Signoria*, les *Dodici Buoniuomini* et les gonfaloniers de Compagnie. Ils représentent ainsi 42% des élus aux *Tre maggiori* en 1508[852], 40,4% en 1509[853], 35,9% en 1510[854], 42,9% en 1511[855] et 37,2% de janvier à septembre 1512[856]. À titre de comparaison, parmi les élus aux *Tre maggiori* en 1495, seuls vingt-huit citoyens sur 192 (14,5%) avaient moins de quarante ans au moment de leur entrée en charge. Dans le détail, on constate que cette nouvelle génération s'impose de manière uniforme dans chacune des magistratures des *Tre maggiori*, y compris au sein de la principale d'entre elles, la *Signoria*. Vingt-huit des quarante-huit prieurs élus en 1507 en font partie, tout comme vingt-trois de ceux de 1508, dix-sept de 1509, dix-neuf de 1510, vingt-cinq de 1511 et sept des trente-deux prieurs élus avant septembre 1512.

Durant les dernières années du régime sodérinien, ce phénomène de rajeunissement du personnel politique atteint certains autres organes de gouvernement, mais il y prend des proportions beaucoup plus limitées. Dans les *pratiche*, en particulier, les trentenaires commencent tout juste à sortir, après 1510, du silence dans lequel ils étaient précédemment cantonnés. Ainsi, s'ils représentaient 8% des orateurs[857] en 1495, ce taux tombe à 2,5% en 1507[858] pour remonter à 12,5% en 1511[859] et 12% en 1512[860]. On ne compte cependant

---

partie à Rome et non à Florence, à la cour du cardinal Giovanni de' Medici et non dans le palais de la Seigneurie occupé par Soderini », in Cécile TERREAUX-SCOTTO D'ARDINO, *Les âges de la vie dans la pensée politique florentine républicaine…*, *op. cit.*, p. 372.

[850] 71 sur 145.

[851] dix-neuf sur trente-neuf.

[852] 65 sur 156.

[853] 63 sur 156.

[854] 56 sur 156.

[855] 66 sur 154.

[856] 38 sur 102.

[857] Huit sur 99.

[858] Deux sur 81.

[859] Sept sur 55.

aucun membre des *arti minori* parmi les trentenaires qui prennent la parole aux *pratiche* en 1511 et 1512. La jeune génération du personnel politique peine également à pénétrer dans les conseils restreints, où les catégories médianes sont mal représentées. Ceux-ci apparaissent ainsi comme des places fortes de l'influence oligarchique, dont l'accès est fermement défendu par des hommes d'âge mûr[861]. Ainsi, si les jeunes citoyens étaient totalement exclus des *Dieci di libertà*, *Otto di guardia*, *Ufficiali del Monte*, *Conservatori di legge* et *Sei di mercatanzia* au début du nouveau régime[862], leur présence est à peine plus marquée après 1510[863]. L'âge moyen des membres des cinq conseils restreints que nous avons étudiés est de 52 ans et sept mois en 1507. Il se trouve de ce fait légèrement inférieur à ce qu'il était en 1495 (54 ans et dix mois) et illustre la prééminence au sein de ces organes de ceux qui, au moment de l'instauration de l'ordonnancement institutionnel de décembre 1494, avaient déjà entre quarante et cinquante ans[864]. Cette génération conserve sa mainmise sur les *pratiche* et les conseils restreints, puisque l'âge moyen des titulaires de ces charges croît durant les dernières années du régime, atteignant 57 ans et quatre mois entre janvier et septembre 1512.

Il est dès lors significatif que l'un des seuls membres de la jeune génération à recevoir des responsabilités d'importance sous le régime sodérinien, Machiavel, voit sa carrière politique se développer de manière tout à fait atypique par rapport aux pratiques habituelles et au *cursus honorum* traditionnel. Contraint par ses fonctions à la Chancellerie d'agir en marge des fonctions électives, il doit grande part de son influence politique et de ses multiples envois en ambassade à sa relation privilégiée avec Piero Soderini. Et lorsqu'il assiste aux *pratiche*, c'est en tant que scripteur et non de citoyen *richiesto*. Avec Piero Guicciardini et Francesco Vettori, Machiavel partage donc une rare précocité et un parcours hors normes, qui anticipent la professionnalisation du personnel politique des décennies suivantes. Ces caractères exceptionnels, communs à des personnalités destinées

---

[860] Douze sur 101. Dans la mesure où, comme on l'a vu, Soderini répugne à convoquer les *pratiche*, justement parce qu'elles sont dominées par les membres âgés de l'oligarchie, cette progression paraît cependant peu significative, car le nombre de réunions demeure faible.

[861] Voir l'*Âge moyen des membres des conseils restreints (décembre 1494-septembre 1512)*, in *Documents annexes*, 2, p. 376.

[862] On ne compte qu'un seul trentenaire en leur sein en 1495. Il s'agit d'Alfonso di Filippo Strozzi, *Ufficiale del Monte* d'avril 1495 à mars 1496.

[863] Neuf des 113 membres des conseils restreints désignés en 1510 (8%) sont des trentenaires. Ils ne sont plus que huit sur 113 en 1511 et cinq sur 95 de janvier à septembre 1512 (5,3%).

[864] On compte en 1507, au sein des conseils restreints, soixante-quatre citoyens âgés de plus de cinquante ans (sur cent-huit élus), dont vingt-six ont dépassé les soixante ans.

par la suite à pousser plus avant la réflexion sur la manière d'agir et de peser en politique, sont d'éclatants révélateurs du fait que, en 1512, le processus de formation mis en œuvre au sein des instances républicaines n'a pas encore permis d'atténuer la rigidité du système de distribution des charges publiques. Nul doute que, s'il avait eu le temps de se développer davantage, la dépendance de la république à l'égard des compétences de l'oligarchie s'en serait trouvée amoindrie et que le régime sodérinien aurait gagné en stabilité.

VI.2.2. La structure complexe du personnel politique florentin avant septembre 1512

Du fait de la dichotomie qui apparaît entre l'ouverture progressive des *Tre maggiori* et la très grande stabilité dans la composition des *pratiche* et des conseils restreints, la structure du personnel politique florentin de décembre 1494 à septembre 1512 paraît beaucoup plus complexe que ne le suggérait le schéma proposé par Roslyn Pesman Cooper. Il semble en effet difficile, à ce point de notre étude, de se contenter d'une perspective qui dégagerait une élite unique, issue de l'oligarchie et répartie en cercles concentriques de moins en moins peuplés au fur et à mesure qu'on s'approche du centre effectif du pouvoir. Nous nous trouvons au contraire, surtout à partir de l'instauration du Gonfaloniérat de Justice à vie, face à une situation inédite, où deux élites différentes, dont les contours sont distincts et très peu perméables, coexistent l'une à côté de l'autre et détiennent chacune des clés - différentes, mais complémentaires - indispensables au bon fonctionnement des institutions républicaines. L'écart qui se creuse entre l'âge moyen des élus aux *Tre maggiori*, d'une part, et celui des membres des *pratiche* et des conseils restreints, d'autre part, illustre cette dichotomie.

Ce partage des responsabilités aboutit à une nouvelle forme d'équilibre, sanctionnée par l'élection de Piero Soderini au Gonfaloniérat à vie. Malgré le conflit qui oppose Soderini à une large frange de « *ces citoyens principaux, qui en paroles critiquaient l'excessive autorité que s'appropriait le Gonfalonier, mais qui dans les faits ne pouvaient tolérer le*

gouvernement populaire »[865], cette élection instaure un *modus vivendi* original, qui permet paradoxalement à la république de retrouver une certaine stabilité, sans laquelle, signale Donato Giannotti, « *cette république serait revenue sous le joug de la tyrannie beaucoup plus tôt qu'en l'an 1512* »[866]. En même temps, cette dichotomie s'accompagne d'une profonde dissociation des différents moments de la vie politique - réflexion, prise de décision et mise en œuvre de celle-ci. Pris entre une assemblée consultative (les *pratiche*) chargée de définir les principales orientations politiques et des conseils restreints aux larges attributions en matière financière, militaire et diplomatique, les *Tre maggiori* voient fondre leur champ de compétences et leur autonomie. Le *Consiglio maggiore* perd quant à lui une partie de son pouvoir d'initiative et doit se contenter d'une fonction de validation - ou, souvent, de rejet - des principales décisions politiques.

Dès lors se pose la question fondamentale de la légitimité des principales instances de gouvernement, et en particulier des conseils restreints, qui sont largement contrôlés par l'oligarchie et ne correspondent en rien au poids numérique des différents groupes représentés au sein du *Consiglio maggiore*. Les nombreux blocages institutionnels, qui transparaissent, par exemple, lorsque ce dernier refuse de voter des projets de budget ou paralyse l'élection du conseil des *Dieci*, sont la réponse (sans doute peu appropriée dans le contexte de crise qui ronge les bases de l'édifice institutionnel) des catégories médianes à la mainmise monopolistique de l'oligarchie sur ces secteurs centraux de la vie politique. La question de la légitimité se pose d'autant plus violemment que le transfert de pouvoir politique du *Consiglio maggiore* vers des conseils et assemblées restreintes bouleverse, et donc fragilise, l'équilibre institutionnel mis en place en décembre 1494. La principale victime de ce phénomène est sans doute le Conseil des Quatre-Vingts, dont Sergio Bertelli dit que, lorsqu'il a été créé, il « *était pensé, dans l'esprit des constituants, comme un « sénat », au-dessus du Consiglio maggiore* »[867]. À lire le texte législatif du 23 décembre 1494, en effet, les Quatre-Vingts se voient en effet investis d'importantes responsabilités, en particulier de conseil et de contrôle :

---

[865] « […] *e quelli cttadini principali, che in nome biasimavano la troppa autorità che pigliava el gonfaloniere, ma in fatto non potevano tollerare el governo populare* », in Francesco GUICCIARDINI, *Oratio accusatoria*, op. cit., p. 149.

[866] « […] *saria quella republica molto più presto che nell'anno MDXII sotto il giogo della tirannide ritornata* », in Donato GIANNOTTI, *Repubblica fiorentina*,*Prefazione*, *op. cit.*, c. 2r, p. 70.

[867] « *Non a caso quel consiglio, infatti,* […] *era pensato, nella mente dei costituenti, come un 'senato', al di sopra del Consiglio Maggiore* », in Sergio BERTELLI, « Di due profili mancati e di un bilancino con pesi truccati (A proposito di un nuovo studio su Firenze repubblicana », *op. cit.*, p. 581.

> Et parce que l'on sait le besoin, pour les choses d'importance qui le nécessitent et qui toute la journée peuvent survenir, que la *Signoria* ou d'autres magistratures aient un certain nombre de citoyens avec lesquels conférer et auxquels demander leur avis; et afin que les magistratures, de leur propre autorité, n'appellent pas plus l'un que l'autre, on prévoit que, d'ici au 15 janvier prochain, on choisisse et élise au sein du *Consiglio maggiore* pour toute la ville Quatre-Vingts citoyens d'au moins quarante ans, qui possèdent la qualité et la condition nécessaires à ce conseil, et dont la charge doit durer six mois à compter du jour de leur élection[868].

Loin de se cantonner à cette fonction consultative, ils détiennent également d'autres attributions, en particulier la nomination des ambassadeurs et commissaires. Il leur appartient, en outre, de valider les projets financiers avant qu'ils ne soient présentés au *Consiglio maggiore*[869]. Ainsi, à l'origine, explique Roslyn Pesman Cooper,

> puisque le pouvoir formel des Quatre-Vingts n'était pas grand, il était supposé que le Conseil devait jouer un rôle important dans la formulation de la politique et que ses membres devaient former un cercle d'influence interne[870].

---

[868] « *Et perché e, si conoscie essere necessario per le cose occorrenti et d'importanza et che tucto il giorno possono occorrere essere bene che la signoria o altri magistrati habbino qualche numero di ciptadini co' quali conferischono et domandino parere ; et a cciò che e magistrati, di loro auctorità, non chiamino uno più che un altro, per tanto si prevede che per tale consiglo maggiore, per di qui a tucto dì XV di gennaio proximo futuro, si disputino et eleghino per tucta la terra LXXX^ta^ ciptadini d'età d'anni 40 almeno et habbino le qualità et conditioni a potere essere di consiglo, l'uficio de' quali debba durare mesi sei dal dì della loro electione* », in Giorgio CADONI (a cura di), *Provvisioni concernenti l'ordinamento della Repubblica fiorentina*, I, *op. cit.*, c. 12r, p. 52.

Les modalités de l'élection des Quatre-Vingts sont mal connues, ainsi que le signale Guidubaldo GUIDI: « *Seguire lo svolgersi della elezione degli ottanta nei libri di tratta non è facile, perché i cancellieri verbalizzanti sono estremamente sintetici. Ho seguito le elezioni per molti anni, sperando trovare qualche trascrizione più completa, ma i risultati sono stati limitati* », in Guidubaldo GUIDI, *Lotte, pensiero e istituzioni politiche*..., I, *op. cit.*, p. 175-176. Sur la création du conseil des Quatre-Vingts et sur ses fonctions, voir également Francesco GUICCIARDINI, *Storie fiorentine*, XII, *op. cit.*, p. 220.

[869] « *A dì 28, ragunato el Grande Consiglio secondo il dato ordine, si squittinorono li 80 uomini e' quali la Pratica ferma ad essere avessino della Signoria, con cui di tutte le occorrenze a pigliare consiglio quella avessi. Aveano etiam detti 80 autorità di eleggere li ambasciadori, fare le condotte, e stanziare e' danari insieme con i XX accopiatori e Dieci di Balìa che per i tempi fussino, intendendosi però sempre concorrervi e' Collegi colla Signoria* », in Piero PARENTI, *Storia Fiorentina*, I *(1476-78 ~ 1492-96)*, *op. cit.*, c. 114v, p. 175. Voir également Bartolomeo CERRETANI, *Storia fiorentina*, *op. cit.*, c. 215r, p. 221-222. Sergio BERTELLI confirme ce rôle originel: « *In fact, all the laws and deliberations to be taken by the Signoria must now be approved by the Council of Eighty and pass under their examination before the last vote in the Great Council: another way to stricly control the government's acts* », in Sergio BERTELLI, « Constitutional reforms in Renaissance Florence », *op. cit.*, p. 154.

Sur les attributions du Conseil des Quatre-Vingts, voir Giorgio CADONI (a cura di), *Provvisioni concernenti l'ordinamento della Repubblica fiorentina*, I, *op. cit.*, c. 12r-12v, p. 52-54; Guidubaldo GUIDI, *Lotte, pensiero e istituzioni politiche*…, I, *op. cit.*, p. 171-181 et II, *op. cit.*, p. 474-479; Roslyn PESMAN COOPER, « The Florentine Ruling Group under the Governo Popolare », *op. cit.*, p. 91.

[870] «*While the formal power of the* Ottanta *was not great, it was intended that the Council should play a important role in the formulation of policy and that its members should form an inner circle of influence* », in Roslyn PESMAN

Roslyn Pesman Cooper, qui est la seule à avoir étudié de manière détaillée la composition du conseil des Quatre-Vingts, montre par la suite comment la liste des familles les mieux représentées en son sein présente une indéniable continuité avec celle des familles dominantes au sein des conseils médicéens des Cent et des Soixante-dix[871]. Gino Capponi met cependant l'accent sur l'intrusion au sein des Quatre-Vingts d'individus issus des catégories médianes:

> Les Quatre-Vingts devaient être dans cette nouvelle constitution l'esprit de la république, ainsi que le sénat. Mais, étant élus comme en vrac par un grand nombre de personnes, ils paraissaient ôter au peuple une partie de ce qui revenait au peuple. Ils étaient donc toujours observés d'un oeil jaloux, bien qu'ils fussent choisis pour une brève durée. Craignant plus que tout que ce conseil ne devînt le patrimoine de quelques familles, ils y appelaient souvent des hommes de médiocre qualité[872].

Capponi reprend en réalité l'argumentaire développé par Francesco Guicciardini qui, lorsqu'il analyse, dans son *Discours de Logroño*, les causes des dysfonctionnements du régime sodérinien, voit dans la mixité des Quatre-Vingts[873] le fondement des déséquilibres politiques qui minent la république:

> Il est certain que, parmi les choses les plus importantes pour maintenir une vraie et entière liberté, il y a ce conseil du milieu qui doit être le régulateur de l'ignorance de la multitude et mettre un frein à l'ambition d'un gonfalonier; c'est pourquoi il est nécessaire qu'y interviennent tous les hommes renommés qui savent se servir de leur cerveau, ce qui permet aussi de préserver, pour les hommes de qualité, une position

---

COOPER, « The Florentine Ruling Group under the Governo Popolare », *op. cit.*, p. 161. Voir également, du même auteur, « The prosopography of the "Prima Repubblica" », *op. cit.*, p. 245-247.

[871] Roslyn PESMAN COOPER, « The Florentine Ruling Group under the Governo Popolare », *op. cit.*, *Appendix 3*, p. 239-248.

[872] « *Doveano gli Ottanta in questa nuova costituzione essere la mente della Repubblica e il Senato; ma eletti come alla rinfusa da un grande numero di persone, pareva togliessero al popolo parte di quello che al solo popolo spettava; quindi erano sempre guardati con gelosia, benchè scelti a breve tempo: sopra ad ogni cosa temevano divenisse quel Consiglio il patrimonio di poche famiglie, e ad esso chiamavano uomini spesso di qualità mediocra* », in Gino CAPPONI, *Storia della Repubblica di Firenze*, 2, Firenze, G. Barberà, 1930, p. 274.

[873] Telle n'est pas nécessairement la perception commune. À quelques décennies d'intervalle seulement, Iacopo PITTI écrit en effet à ce propos: « *I Popolani amavano la libertà, la quale e dalla troppa autorità della casa de' Medici, e dall'ambizione e avarizia de' potenti si vedevano sempre occupare: però, ardentemente difendevano quello stato nel quale dal consenso di tutti li cittadini si deliberavano le cose importanti; persuadendosi insieme di satisfare all'ambizione de' primati con il Consiglio degli Ottanta, dove risiedevano sempre li più riputati cittadini (così come nel magistrato de' Dieci della Guerra) con autorità veramente più propria dello stato di pochi che della repubblica* », in Iacopo PITTI, *Dell'Istoria fiorentina di Jacopo Pitti sino al 1529*, I, in *Archivio Storico Italiano*, 1842, I, p. 74.

convenable, afin que le peu d'estime qu'on pourrait leur porter ne leur donne pas de raisons de ne pas être satisfaits et de songer à quelque nouvelleté. Lors de la fondation du gouvernement populaire, les Quatre-Vingts furent ordonnés à cet effet mais l'ignorance de la multitude l'a rendu plus large en l'ouvrant à des hommes qui ne le méritent pas, alors que ceux qui devraient toujours y être en sont souvent exclus. De ce fait, la qualité des hommes qui en font partie et les fréquents changements qui y interviennent n'ont pas conservé à ce conseil l'autorité qui convenait et, partant, le poids de la république n'a pas reposé sur eux et il s'en est suivi de nombreuses erreurs et le gonfalonier a eu trop d'autorité, au grand dam et détriment de tous[874].

Giorgio Cadoni voit pour sa part, dans l'opposition des Quatre-Vingts à une modification des institutions dans le sens d'un gouvernement restreint, la preuve que ce conseil s'est peu à peu affranchi de la mainmise de l'oligarchie:

Nous observerons, au contraire, que l'on voudrait savoir, s'il en allait ainsi, pourquoi le groupe oligarchique s'est si longuement efforcé de remplacer les Quatre-Vingts par une assemblée différente. Mais, surtout, il faut rappeler que le conseil des Quatre-Vingts, bien qu'il se caractérisât, par rapport au *Consiglio maggiore*, par une certaine modération, ainsi que l'exigeait son rôle constitutionnel, opposa une résistance ferme non seulement à ces efforts, mais également à toutes les tentatives de modifier la nouvelle constitution dans un sens oligarchique[875].

---

[874] « *E certo delle più importante cose a mantenere la libertà vera ed intera è questa, che sia uno mezzo che regoli la ignoranzia della multitudine e ponga freno alla ambizione di uno gonfaloniere, e però è necessario che vi intervenga tutti li uomini che hanno cervello e reputazione, il che serve anche a conservar li uomini di qualità in grado conveniente, acciò che el non essere srimati poco non dessi loro causa di contentarsi poco e pensare a nuove cose. Furono nella fondazione del governo populare ordinati lo ottanta a questo effetto, ma la ignoranzia della moltitudine lo ha allargato in omini che non lo meritano, e quelli che vi devorrebbono essere sempre-mai, ne sono molte volte fuora. Donde è nato che la qualità delli omini che ne sono, e la spessa variazione che se ne fa, non ha tenuto quel consiglio nella autorità che si conveniva, e da questo è proceduto che non hanno tenuto adosso el peso della republica, e ne sono seguiti molti errori, e la autorità del gonfaloniere è stata troppo grande con danno e detrimento universale* », in Francesco GUICCIARDINI, *Del modo di ordinare il governo popolare*, *op. cit.*, p. 12-13. La traduction est celle de Jean-Louis FOURNEL et Jean-Claude ZANCARINI, in Francesco GUICCIARDINI, *Discours de Logroño*, *op. cit.*, p. 65.

[875] « *Osserveremo, invece, che si vorrebbe sapere, se così stessero le cose, come mai il gruppo ottimatizio si sia a lungo sforzato di sostituire agli Ottanta una diversa assemblea. Ma, soprattutto, occorre ricordare che, sebbene fosse caratterizzato, rispetto al Consiglio maggiore, da una certa moderazione, come esigeva il suo ruolo istituzionale, non solo a quegli sforzi, ma a tutti i tentativi di modificare in senso oligarchico la nuova costituzione, il Consiglio degli ottanta oppose una ferma resistenza* », in Giorgio CADONI, « 1494-1512: "reggimento" oligarchico o "governo popolare" », *op. cit.*, p. 15. Cette théorie semble confirmée par Francesco Guicciardini, qui précise dans ses *Storie fiorentine* que Soderini parvient à imposer plusieurs décisions importantes au Conseil des Quatre-Vingts, liées en particulier à la question financière, à la milice et aux problèmes liés aux rapports avec Lucca et

Ainsi, il paraît ainsi simpliste d'affirmer, à la suite de Francesco Guicciardini, que, l'oligarchie s'étant trouvée dépossédée de sa mainmise originelle sur le conseil des Quatre-Vingts, l'autorité de Piero Soderini est devenue excessive et son action incontrôlable[876]. Bien qu'il soit très difficile de dégager, dans ce cas précis, les liens de causalité, on ne peut manquer de constater que l'intrusion d'un personnel politique nouveau au sein de cet organe se conjugue avec l'émergence, puis l'affirmation, de l'assemblée des *pratiche* au sein de l'ordonnancement institutionnel. Or, à la différence du conseil des Quatre-Vingts qui, en raison de la manière même dont a été justifiée sa création en décembre 1494, apparaît comme un organe particulièrement exposé, les *pratiche*, dont aucun texte ne régit le fonctionnement, jouissent d'une grande souplesse quant à leur composition et leurs attributions. Un nombre restreint de citoyens suffit, de ce fait, à les contrôler. Ce transfert de compétences se révèle d'autant plus aisé que de nombreux membres du conseil des Quatre-Vingts participent simultanément aux *pratiche*[877] et que ces deux organes présentent certaines similituudes, comme le signale Riccardo Fubini. Au moment de leur création, en effet,

> les Quatre-Vingts avaient la physionomie d'une « *pratica* » institutionnalisée, de par leur faculté à débattre et à approuver les projets financiers proposés, avant que la *Signoria* les fasse siens et les soumette au vote du *Consiglio maggiore* [878].

On peut dès lors émettre l'hypothèse que, plutôt que de faire du conseil des Quatre-Vingts un réel enjeu politique et de le transformer, comme cela était prévu à l'origine, en véritable sénat, l'oligarchie se contente en fait de ne pas en perdre le contrôle et de ne rien faire à son propos qui puisse provoquer l'ire des *popolani* ou bouleverser le fragile équilibre politique auquel parvient la cité en 1502. Il semble donc quelque peu exagéré d'affirmer, à la suite de Sergio Bertelli, que

---

Pise, in Francesco GUICCIARDINI, *Storie fiorentine*, *op. cit.*, XXVI, p. 423, XXVII, p. 429, XXIX, p. 462 et XXXI, p. 495.

[876] Voir à ce propos Francesco GUICCIARDINI, *Del modo di ordinare il governo popolare*, *op. cit.*, p. 18.

[877] « *All the pratiche summoned by the Signoria were pratiche larghe, their nucleus the Council of Eighty and the number of invited citizens ranging from fifty to four hundred* », in Roslyn PESMAN COOPER, « Pier Soderini: Aspiring Prince or Civic Leader ? », *op. cit.*, p. 52.

[878] « *Gli Ottanta, viceversa, ebbero la fisionomia di una "Pratica" istituzionalizzata, nel senso della facoltà di dibattere e approvare i provvedimenti proposti, prima che la Signoria li rifacesse propri e li presentasse al voto del Consiglio maggiore* », in Riccardo FUBINI, « L'uscita dal sistema politico...», *op. cit.*, p. 41.

> toute la lutte politique de la première république, avant et après le temps du Gonfaloniérat à vie sodérinien, se développa dans le cadre de l'affrontement entre les partisans de la souveraineté illimitée du *Consiglio maggiore* et, en conséquence, de la réduction des pouvoirs - pour l'essentiel purement consultatifs - du conseil des Quatre-Vingts, et ceux au contraire qui voulaient donner aux Quatre-Vingts l'aspect d'un sénat, ainsi qu'il était conçu dans les projets initiaux[879].

En réalité, cette lutte paraît se résoudre assez rapidement par l'émergence des *pratiche* dans le système institutionnel et par la prise de contrôle définitive de cette assemblée par les membres de l'oligarchie. Dès lors, les Quatre-Vingts n'ont plus les moyens de jouer le rôle qui leur avait été assigné à l'origine. Malgré les déclarations d'intention énoncées par Piero Soderini juste après son élection au Gonfaloniérat à vie, le conseil des Quatre-Vingts se trouve donc confronté à un délicat problème de compétences, puisque d'autres organes viennent empiêter sur ses principales attributions. Ainsi, comme le remarque Gino Capponi,

> les Quatre-Vingts étaient gênés dans leur action par l'ingérence des autres organes, à travers lesquels les choses devaient passer comme entre d'étroits passages tamis, et qui, chacun, possédaient le pouvoir de décision dans sa spécialité[880].

L'oligarchie a donc beau jeu de fonder son opposition au régime sodérinien sur le fait que l'autorité du Gonfalonier à vie n'est plus soumise au contrôle des Quatre-Vingts, comme si seule l'action de ce dernier était entachée par un manque de légitimité. Beaucoup plus complexe, la situation de la république en 1512 se présente plutôt comme le point d'aboutissement d'un vaste processus de fragmentation du pouvoir politique. Or, si ce processus a permis, au tournant du siècle, d'instaurer un subtil équilibre politique dans la cité et d'éviter que l'antagonisme entre *grandi* et *popolani* ne conduise la république au

---

[879] « […] *l'intera lotta politica della prima repubblica, avanti e per tutto il tempo del dogado soderiniano, si sviluppò nello scontro tra i sostenitori dell'illimitata sovranità del Consiglio maggiore e di conseguenza dei ridotti poteri – meramente consultativi per lo più – del Consiglio degli Ottanta, e quanti invece agli Ottanta intendevano dare forma di senato, com'era nei progetti iniziali* », in Sergio BERTELLI, « Di due profili mancati e di un bilancino con pesi truccati (A proposito di un nuovo studio su Firenze repubblicana », *op. cit.*, p. 581.

[880] « *Inoltre gli Ottanta erano impediti dalla ingerenza degli altri uffici, attraverso dei quali come per vagli stretti doveano passare le cose, e che avevano arbitrio ciascuno nella specialità sua* », in Gino CAPPONI, *Storia della Repubblica di Firenze*, 2, Firenze, G. Barberà, 1930, p. 275.

chaos[881], la superposition de compétences qu'il a engendrée a fait naître une crise de légitimité générale et a progressivement fragilisé l'ordonnancement institutionnel mis en place en décembre 1494. Dans son texte intitulé *Del modo di assicurare lo stato alla casa de' Medici*, rédigé en 1516, Francesco Guicciardini illustre ce glissement d'une phrase lumineuse :

> Cet État populaire, de 1494 jusqu'en 1512, fut parfois proche de se polir et de prendre la forme d'une belle république et d'incarner la liberté, surtout au début de la magistrature de Piero Soderini. Puis, cependant, il évolua en s'élargissant, en se déformant et en prenant un aspect tel qu'on perdit l'espoir qu'il pût être réformé[882].

Une véritable crise de légitimité gagne donc, en une dizaine d'années, tous les échelons et tous les organes prévus par l'ordonnancement institutionnel de décembre 1494, qui peinent à s'articuler les uns par rapports aux autres et à définir, dans l'urgence et dans l'adversité, une ligne directrice claire, aussi bien en matière financière que diplomatique[883]. Or, cette crise naît en réalité de la dissociation entre la « *reputazione* » que procure au sein de la cité l'accès aux charges publiques, en particulier aux *Tre maggiori*, et le pouvoir réel dont jouissent les titulaires de ces dernières. La concordance entre prestige personnel et influence politique, concrétisée le 31 mai 1499 par le nouveau mode d'attribution des charges, n'est plus, en 1512, qu'un lointain souvenir pour de nombreux membres du personnel politique issus des catégories médianes. On ne peut expliquer autrement - et sans doute n'a-t-on pas assez insisté sur ce point jusqu'à présent - la faiblesse des réactions populaires au moment où, le 31 août 1512, à la suite de l'élément déclencheur que

---

[881] Il ne fait guère de doute que de nombreux membres de l'oligarchie ont compris l'intérêt qu'ils pouvaient y trouver car, dans le cas contraire, le régime sodérinien n'aurait pas tenu dix ans, comme le confirme Roslyn PESMAN COOPER: « *While Guicciardini and Parenti argued that the great majority of* primi cittadini *were opposed to Soderini, it is difficult to see how government could have functioned or how Soderini could have survived if this had been the case* », in Roslyn PESMAN COOPER, « Pier Soderini: Aspiring Prince or Civic Leader ? », *op. cit.*, p. 77.

[882] « […] *quello stato populare, dal 94 sino al 12 fu qualche volta vicino al limarsi e pigliare forma di una bella republica e libertà, e massime ne' principi del magistrato di Piero Soderini; di poi si andò tuttavia allargando e deformando e pigliando abito di qualità da perdere la speranza che si potessi reformare* », in Francesco GUICCIARDINI, *Del modo di assicurare lo stato alla casa de' Medici*, *op. cit.*, p. 58.

[883] Roslyn PESMAN COOPER a montré comment l'obstination de Piero Soderini a préserver l'alliance avec la France a pesé sur sa destitution, in Roslyn PESMAN COOPER, « La caduta di Piero Soderini e il "Governo popolare"... », *op. cit.*, p. 256.

représente la chute de Prato[884], Piero Soderini est chassé du pouvoir[885]. Il est troublant, dans un contexte où l'antagonisme entre les « *grandi* » et le « *popolo* » ne s'est jamais éteint, même au cœur de la crise savonarolienne, de voir quelques jeunes représentants de l'oligarchie réussir à chasser Piero Soderini du Gonfaloniérat de Justice sans que s'élève, depuis les rangs des catégories médianes, une vigoureuse réaction, ne fût-ce que d'inquiétude[886]. Cela montre que la crise de légitimité des institutions a traversé les barrières sociales et que la conscience de la nécessité du changement s'est imposée avec vigueur dans toutes les strates du personnel politique florentin, et pas seulement au sein de l'opposition oligarchique à Piero Soderini[887]. Telle est, à la fin du mois d'août 1512, la situation, que Donato Gianotti résume d'une phrase laconique:

> Nous pouvons en conclure que, en 1512, beaucoup étaient prêts à provoquer la ruine de la république, peu nombreux étaient ceux qui voulaient la défendre, en très

---

[884] Sur les circonstances de la chute de Prato, on pourra lire les témoignagnes de Iacopo MODESTI, *Il Miserando Sacco Dato alla Terra di Prato dagli Spagnoli l'anno 1512* et de Simone DA COLLE, *Narrazione del sacco di Prato*, publiés in *Archivio Storico Italiano*, 1842, I, p. 233-251 et 253-261, ainsi que les commentaires de Bartolomeo CERRETANI, *Storia fiorentina*, op. cit., c. 440v-442r, p. 440-441.

[885] Sur les circonstances de la chute de Piero Soderini, voir Bartolomeo CERRETANI, *Dialogo della mutatione di Firenze*, *op. cit.*, c. 147r, p. 27; Biagio BUONACCORSI, *Diario...*, *op. cit.*, c. 134v-135r, p. 363-364; Luca LANDUCCI, *Diario fiorentino*, *op. cit.*, p. 323-325. Un tableau général du contexte historique qui a amené cette chute nous est fourni par Arnaldo D'ADDARIO, *Alle origini dello Stato moderno in Italia*, *op. cit.*, p. 98-102.

[886] Le rédacteur anonyme d'un court texte consacré à la vie de Francesco et Paolo Vettori insiste ainsi sur le fait, tout à fait exceptionnel dans l'histoire de Florence selon lui, que le changement de régime se déroule sans qu'on observe la moindre violence ni le moindre affrontement physique: « *E così fu trattata sì grande mutazione con tanta destrezza, massimamente dei duoi Vettori, che in essa non si versò pure una gocciola di sangue de' Fiorentini: cosa che non mai, o rare volte, sarà avvenuta* », in ANONIMO, *Raccolto delle azioni di Francesco e di Pagolo Vettori*, in Francesco VETTORI, *Scritti storici e politici*, *op. cit.*, p. 340.

[887] À l'image de celle de Felix GILBERT, les principales analyses consacrées à ce point ont jusqu'à présent surtout fait porter la responsabilité de la chute du régime sodérinien sur l'action du groupe d'oligarques adversaires du Gonfalonier à vie: « *L'avvenimento politico fiorentino più importante di questo periodo fu la formazione di un potente gruppo di opposizione al governo di Soderini; ciò era avvenuto con la riconciliazione dei Medici con gli Strozzi, i loro vecchi nemici, riconciliazione suggellata dal matrimonio della figlia di Piero de' Medici con Filippo Strozzi* », in Felix GILBERT, « Bernardo Rucellai e gli Orti Oricellari. Studio sull'origine del pensiero politico moderno », *op. cit.*, p. 27. Si cette opposition a fragilisé les bases mêmes du régime, l'apathie des autres groupes politiques, en particulier des catégories médianes, a favorisé son action. Melissa BULLARD met elle aussi en avant le poids de cette opposition: « *By 1508, however, opposition to the government of Piero Soderini was growing among certain aristocrats. Some of them looked back with nostalgia to the days of Lorenzo the Magnificent's rule, when numbers of their families had had a share in the rewards deriving from their participation in government, and were not at all opposed to the idea of the Medici's come-back to Florence as private citizens. Among those artistocrats who opposed Soderini for both persona land political reasons was Bernardo Rucellai, a close friend and adviser to Filippo Strozzi's widowed mother, Selvaggia, and father-in-law of Filippo's brother, Lorenzo. When the time came, Bernardo Rucellai wielded powerfull influence in Strozzi family councils, advising Selvaggia to conclude the engagement for her son with the Medici* », in Melissa M. BULLARD, « Marriage, politics and the Family in Florence: the Strozzi-Medici Alliance of 1508 », in *American Historical Review*, 84, 1979, p. 671.

grand nombre étaient ceux qui attendaient de voir la suite[888].

Avec la chute du régime sodérinien s'achève donc le temps du compromis et de la conciliation des exigences contradictoires. L'ordonnancement institutionnel bâti entre décembre 1494 et novembre 1502 s'est en effet construit selon une logique d'affrontement et de rapport de forces. Or, le subtil équilibre entre les différents groupes en présence a été préservé au prix d'une grande déperdition d'énergie, qui a beaucoup nui à la définition d'une vision politique ambitieuse et pérenne, capable de résoudre durablement les difficultés structurelles du régime républicain. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que cette construction s'est faite avant tout sur le mode du pragmatisme. Le modèle politique chargé d'incarner la complexité des rapports socio-politiques internes à la cité s'est élaboré progressivement et de manière parfois désordonnée. La réforme politique apparaît ainsi, de décembre 1494 à novembre 1502, surtout portée par l'immédiateté du débat politique, si bien que les institutions ont été modifiées par touches successives, qui ont déséquilibré l'édifice en privant certains organes de toute réelle influence sur la gestion de la cité. La brutalité même de la chute de Soderini[889] montre que l'aspect définitif de l'ordonnancement institutionnel suscite parmi les divers membres du corps politique au moins autant de doutes en 1512 que l'instauration du Gonfaloniérat à vie n'avait apporté d'espoirs en 1502. Qu'ils soient l'œuvre d'auteurs majeurs, comme Machiavel ou Guichardin, ou bien d'anonymes, les nombreux textes consacrés après 1512 à la question de la réforme des institutions sont un témoignage particulièrement clair de cette perplexité. La crise du régime sodérinien n'est donc pas uniquement liée à la personnalité et à la politique controversées du Gonfalonier de Justice à vie. Elle naît, dans une très large mesure, d'une prise de conscience, partagée par la plupart des acteurs de la vie publique, qu'est arrivée l'heure des choix, aussi bien dans le domaine de l'organisation politique que dans celui des relations diplomatiques avec les grandes puissances qui s'affrontent sur le sol italien.

---

[888] « *Onde possiamo concludere, che in Firenze nel 1512 molti fusseno parati a ruinare la republica, pochi che la volessino difendere, assaissimi che stesseno a vedere* », in Donato GIANNOTTI, *Repubblica fiorentina*, XX, *op. cit.*, c. 75r, p. 150.

[889] Sur les circonstances de la démission forcée de Piero Soderini, voir Bartolomeo CERRETANI, *Dialogo della mutatione di Firenze*, *op. cit.*, c. 148v-149r, p. 29-31.

Septième chapitre
Le personnel politique après 1512

VII.1. UNE MUTATION SANS RUPTURE

VII.1.1. La fin des catégories médianes comme force politique

La chute soudaine de Piero Soderini plonge Florence dans un état de désorganisation, qui pourrait faire douter, au regard de la situation extérieure, de la survie même du régime républicain. Lorsqu'il analyse la situation à la fin du mois d'août 1527 dans son *Discours de Logroño*, Francesco Guicciardini présente ainsi une image catastrophique de la cité, quelques jours seulement avant le coup de force contre le Gonfalonier à vie :

> Deux raisons principales me font croire que notre cité, d'ici à quelques années, si Dieu ne l'aide pas de manière évidente, perdra sa liberté ainsi que son État […]. La seconde raison tient à notre manière de vivre dans la cité qui, autant pour ce qui concerne la forme du gouvernement que pour ce qui touche à nos us et coutumes, est bien différente de la vie bien ordonnée d'un bonne république : une administration qui court le danger soit de devenir une tyrannie, soit de tomber dans la dissolution populaire; une licence universelle de mal agir sans grand respect ni crainte des lois et des magistrats; nulle voie ouverte aux hommes vertueux et de valeur pour montrer et pour exercer leur vertu; nulle offre de récompense à ceux qui œuvreraient pour le bien de la république; une ambition universelle en chacun d'accéder à tous les honneurs et une présomption à vouloir s'ingérer dans toutes les affaires publiques de quelque importance; des hommes à l'esprit efféminé et alangui, tournés vers une vie délicate et,

eu égard à nos ressources, trop somptueuse; peu d'amour pour la gloire et l'honneur véritable, beaucoup pour les richesses et l'argent. Ces raisons me font mal augurer de nous, mais non désespérer, car je crois que l'on pourrait en soigner une grande partie et que, si la guérison est très difficile, elle n'est pas impossible pour autant[890].

Bien que ce ne soit pas nécessairement celle à laquelle songe Guicciardini, cette hypothétique guérison prend la forme d'une transition aisée, presque naturelle, entre le régime oligarchique qui s'installe et son prédécesseur. Le processus transitoire est cependant encore mal connu. Les principales études consacrées à la période qui court « *de la république au principat* », qu'on doit à Rudolf Von Albertini[891], Carlo Dionisotti[892], Nicolai Rubinstein[893] et Giovanni Silvano[894], consacrent en effet peu de place aux années 1512-1513, marquées, il est vrai, par des modifications institutionnelles peu spectaculaires. Ces travaux concentrent plutôt leur attention sur les conséquences de l'accession au pontificat du cardinal Giovanni de' Medici, ainsi qu'à l'analyse des textes consacrés à la réforme des institutions[895].

En l'absence de modifications particulièrement visibles des institutions républicaines de septembre 1512 à mars 1513, ces travaux tendent à commenter la perception qu'en ont les contemporains plutôt qu'à en explorer les mécanismes. D'une tout autre nature est

---

[890] « *Dua ragione principale mi fanno credere che la nostra città in processo di non molti anni, se Dio evidentement non la aiuta, abbi a perdere la libertà e stato suo* […]. *La seconda ragione è che el vivere nostro civile è molto difforme da uno ordinato vivere di una buona republica, così nelle cose concernono la forma del governo, come nelli altri costumi e modi nostri: una amministrazione che porta pericolo o di non diventare tirannide, o di non declinare in una dissoluzione popolare; una licenzia universale di fare male con poco respetto e timore delle legge e magistrati; non essere aperta via agli uomini virtuosi e valenti di mostrare ed esercitare la virtù loro, non proposti premi a quegli che facessino buone opere per la republica; una ambizione universale in ognuno a tutti li onori, ed una presunzione di volersi ingerire in tutte le cose publiche di qualunque importanzia; gli animi degli uomini effeminati ed enervati e volti uno vivere delicato e, rispetto alle facultà nostre, suntuoso; poco amore della gloria ed onore vero, assai delle ricchezze e danari. Queste ragioni mi fanno male sperare di noi ma non desperare, perché io crederrei che se ne potessi sanare una gran parte e che se bene la cura è molto difficile, non sia però impossibile* », in Francesco GUICCIARDINI, *Del modo di ordinare il governo popolare*, *op. cit.*, p. 3-4. La traduction est celle de Jean-Louis FOURNEL et Jean-Claude ZANCARINI, in Francesco GUICCIARDINI, *Discours de Logroño*, *op. cit.*, p. 51-52.

[891] Voir Rudolf VON ALBERTINI, *Firenze dalla repubblica al principato*, *op. cit.*.

[892] Voir Carlo DIONISOTTI, « Dalla repubblica al principato », in *Machiavellerie*, Torino, Einaudi, 1980, p. 101-153.

[893] Voir Nicolai RUBINSTEIN, « Dalla Repubblica al Principato », *op. cit.*.

[894] Voir Giovanni SILVANO, *"Vivere Civile" e "Governo Misto" a Firenze nel Primo Cinquecento*, *op. cit.*.

[895] Plus récemment, dans sa *Tesi di laurea* intitulée *Il dibattito su repubblica e principato nella Firenze del primo Cinquecento*[895], Ignazio di Gennaro a prolongé cette démarche en publiant plusieurs textes inédits, ainsi qu'un ensemble de lettres médicéennes écrites entre 1513 et 1516. Il a ainsi publié le *Parere di Ceccotto Tosinghi sopra il ruolo di riordinare il governo di Firenze*, ainsi que deux textes anonymes intitulés *Ragionamento circa una riforma radicale della costituzione* et *Modo di riordinare la città di Firenze ed i suoi magistrati*, in Ignazio DI GENNARO, *Il dibattito su repubblica e principato nella Firenze del primo Cinquecento*, op. cit., p. 100, 107-118 et 125-144.

l'article de Giuseppe Pansini intitulé « Predominio politico e gestione del potere in Firenze tra Repubblica e Principato », qui dresse la liste sommaire des principales modifications institutionnelles réalisées de septembre 1512 à janvier 1514[896]. J. N. Stephens et, surtout, Humfrey C. Butters ont eux aussi mis l'accent dans leur ouvrages respectifs[897] sur les modalités du changement politique des premières années qui suivent la chute du régime sodérinien. Particulièrement détaillée, l'étude de Humfrey C. Butters, qui s'étend jusqu'en 1519, décrit l'instauration des nouvelles institutions et montre comment s'organise la mainmise médicéenne sur le pouvoir. Notre travail prosopographique sur la période qui court de septembre 1512 à mai 1527 se présente comme un complément à ces différents travaux. Il permet en effet de faire le lien entre, d'une part, la très riche réflexion théorique qui se développe durant cette période de transition et, d'autre part, la description « technique » des modalités par lesquels passe la réforme des institutions. Cette perspective nous paraît d'autant plus nécessaire que, comme l'explique Carlo Dionisotti dans son commentaire à l'ouvrage de Rudolf Von Albertini, on n'assiste pas durant cette période à la mise en place, de la part des Médicis, d'un projet cohérent, soutenu par une véritable stratégie politique et voué à l'anéantissement définitif du républicanisme florentin:

> Jusqu'au dernier moment, jusqu'à l'assaut et la reconquête de Florence en 1530, dans une situation générale marquée par la domination impériale et espagnole, aucune ligne continue mise en œuvre par le haut n'existe. Il existe en revanche, même, exceptionnellement, à un haut niveau - mais jamais au plus haut -, des expériences et des propositions qui indiquent une tendance croissante du parti médicéen à rompre avec la tradition républicaine de la cité. Reste que la politique de Léon X prévaut sur celle de son neveu Lorenzo, dédicataire du *Prince*, et aussi que, jusqu'au dernier moment, la tradition prévaut, ou tout au moins résiste, se plie, mais ne rompt pas[898].

---

[896] Voir Giuseppe PANSINI, « Predominio politico e gestione del potere in Firenze tra Repubblica e Principato », op. cit., p. 77-138. Seules les pages finales de cet article sont cependant consacrées aux changements institutionnels consécutifs à la chute de Piero Soderini.

[897] Voir J.N. STEPHENS, *The Fall of the Florentine Republic*, *op. cit.*, p. 56-123 et Humfrey C. BUTTERS, *Governors and Government in Early Sixteenth Century Florence*, *op. cit.*, p. 166-225.

[898] […] *non esiste fino all'ultimo, fino all'assedio e alla riconquista di Firenze nel 1530, in condizioni generali ormai segnate dal predominio imperiale e spagnolo, una linea continua perseguita dall'alto; esistono bensì, eccezionalmente anche ad alto livello, non mai al più alto, esperimenti e proposti che indicano una crescente disponibilità del partito mediceo a rompere con la tradizione repubblicana della città. Resta che la politica di Leone X prevale su quella del nipote Lorenzo, dedicatario del Principe, e che fino all'ultimo la tradizione prevale o comunque regge, si piega ma non si rompe* », in Carlo DIONISOTTI, « Dalla repubblica al principato », *op. cit.*, p. 103.

Ainsi, si l'on pouvait en effet voir dans l'instauration du *Consiglio maggiore* une véritable rupture par rapport à la domination médicéenne des soixante années précédentes, le changement de régime consécutif à la chute de Piero Soderini, le 31 août 1512, s'insère au contraire dans une logique de continuité, si bien que l'emploi du terme de « *révolution* », utilisé, entre autres, par Rosemary Devonshire Jones[899], peut paraître malvenu, ou tout au moins excessif. Le *Consiglio maggiore*, symbole du républicanisme florentin, est ainsi conservé et ne fait l'objet, dans un premier temps, d'aucune remise en cause. Les seules modifications institutionnelles concernent des organes dont nous avons constaté qu'ils incarnaient les dysfonctionnements de l'édifice institutionnel. Ainsi le Gonfalonier de Justice voit-il le 7 septembre son mandat désormais porté à un an, tandis que le conseil des Quatre-vingts est élargi aux

> membres actuels de la *Signoria*, ainsi qu'à tous les *seduti* ou *veduti*, aux Gonfaloniers de Justice et à tous ceux qui intègrent le conseil des *Dieci di libertà e pace*, aussi bien pour les corporations majeures que pour les mineures, et à tous ceux qui ont été nommés ambassadeurs auprès d'un quelconque prince ou seigneurie en Italie ou hors d'Italie par le conseil des Quatre-vingts[900].

Ce conseil des Quatre-Vingts élargi voit également son champ de compétences s'accroître et venir empiéter sur des domaines qui relevaient autrefois des attributions exclusives du *Consiglio maggiore*. Associé à la *Signoria* et aux *Collegi* au sein d'un plus large « *Consilium pro officiis creandis* », il lui incombe désormais d'élire non seulement les *Tre*

---

[899] Voir Rosemary DEVONSHIRE JONES, *Francesco Vettori. Florentine Citizen and Medici Servant*, *op. cit.*, p. 71.

[900] « […] *e presenti Signori e tutti e seduti o veduti, gonfaloniere di Iustitia et tutti quegli che sono veduti nello uficio de Dieci di libertà e pace, chosì per la maggiore, chome per la minore et tutti quegli che sono stati electi ambasciadori pel Consiglio degli Ottanta a qualunche principe o signoria in Italia o fuora d'Italia* », in Archivio Storico di Firenze, *Tratte*, 4, c. 20r (cité in Giuseppe PANSINI, « Predominio politico e gestione del potere in Firenze tra Repubblica e Principato », *op. cit.*, p. 124-125). Bartolomeo CERRETANI fait également allusion aux modalités de l'élargissement des Quatre-Vingts: « […] *che qualunche fussi veduto seduto ghonfaloniere che fussi stato de' dieci o commissario fatto per gli otantta e 'mbasc[i]adori fussino di questo magistrato* », in Bartolomeo CERRETANI, *Storia fiorentina*, *op. cit.*, c. 444rv, p. 444. Sur le récit des événements de septembre 1512 dans la *Storia fiorentina* de Bartolomeo CERRETANI, voir Anna Maria CABRINI, « Il racconto della "mutazione" del 1512 in Cerretani e Guicciardini », *op. cit.*, p. 89-113. Sur l'élargissement des Quatre-Vingts, voir également Humfrey C. BUTTERS, *Governors and Government in Early Sixteenth Century Florence*, *op. cit.*, p. 174..

maggiori futurs, mais également les *Dieci* et les *Otto*[901]. Devant la montée en puissance de ce conseil, placé sous la complète tutelle de l'oligarchie, l'existence des *pratiche*, conçues jusqu'en août 1512 comme un lieu de repli de l'influence oligarchique, ne se justifie plus. Cette assemblée est donc abandonnée. L'élection au Gonfaloniérat de Justice, le 8 septembre, de Giambattista Ridolfi, déjà Gonfalonier en novembre-décembre 1499, très actif avant septembre 1512 au sein des *pratiche* avant septembre 1512[902] et des conseils restreints[903], principal défenseur du maintien en place du *Consiglio maggiore*[904], sanctionne la prise du pouvoir par l'oligarchie.

Les membres du groupe qui se constitue autour de Giambattista Ridolfi doivent avant tout leur victoire au fait de s'être rendus indispensables à la gestion des affaires publiques et de se présenter comme l'ultime recours possible dans un contexte particulièrement dramatique. Au début du mois de septembre 1512, en effet, la cité est cernée de toutes parts et les caisses sont vides. La préoccupation qui domine les esprits, y compris au sein des catégories médianes, est de sauver ce qui peut l'être, même si cela ne concerne que l'aspect extérieur de l'ordonnancement institutionnel « populaire ». Ainsi, écrit Rudolf Von Albertini,

> cette réforme correspondait aux objectifs de ces Grands qui désiraient non pas tant la restauration des Médicis que la chute de Soderini et le renforcement de leur autorité sur l'État avec la garantie de pouvoir influer sur celui-ci par l'intermédiaire d'une magistrature spéciale. Le gouvernement libre allait rester en place, dans la mesure où le *Consiglio maggiore* incarnait le point de contact avec la république « démocratique » et attestait de la continuité de la « souveraineté populaire », ainsi

[901] Voir Giuseppe PANSINI, « Predominio politico e gestione del potere in Firenze tra Repubblica e Principato », *op. cit.*, p. 125, ainsi que Rosemary DEVONSHIRE JONES, *Francesco Vettori. Florentine Citizen and Medici Servant*, *op. cit.*, p. 67

[902] On recense 142 interventions orales ou participations avérées de Giambattista Ridolfi.

[903] Il est en effet élu au sein des *Dieci di libertà* (décembre 1497-mai 1498, décembre 1503-mai 1504, décembre 1506-mai 1507 et décembre 1511-mai 1512), des *Ufficiali del Monte* (mars 1508-février 1509), des *Otto di guardia* (janvier-avril 1502 et septembre-décembre 1505) et des *Sei di mercatanzia* (décembre 1504-mars 1505 et août-novembre 1507).

[904] Le personnage de Giovanni di Bernardo Rucellai déclare à son propos, dans le *Dialogo della mutatione di Firenze*: « *il perché ragunato la domenica il detto Consiglio, creorno Giovan Batista di Luvigi di messer Lorenzo Ridolfi; e questo elessono perché pensorno non fussi nella città nessun altro che havessi a difendere il Consiglio grande e mettere avanti quella provisione che era nulla, e partito gli Spagniuoli riducessi tutto nel pristino reggimento, e ch'e Medici e noi restassimo a discretione* », in Bartolomeo CERRETANI, *Dialogo della mutatione di Firenze*, *op. cit.*, c. 150v, p. 33.

que du respect du concept de liberté[905].

La distinction est désormais tout à fait apparente entre, d'une part, le centre de la souveraineté, incarnée par le *Consiglio maggiore* et les organes, notamment les *Tre maggiori*, auxquels celui-ci la délègue, et, d'autre part, les instruments véritables du pouvoir. L'un des aspects les plus frappants de la période qui entoure ce remaniement tient d'ailleurs dans son aspect pacifique. La réforme des institutions du 7 septembre ne suscite aucune réaction particulière des catégories populaires, qui ne tentent pas de rejeter le projet soumis par l'oligarchie au vote du *Consiglio maggiore*. Lorsqu'il décrit les événements du mois de septembre 1512, Filippo de Nerli met ainsi l'accent sur cette passivité:

> Car l'universel était si abattu et le peuple avait une telle crainte du *parlamento* (dont on discutait abondamment et qui était très désiré par ceux qui voulaient restreindre l'État) qu'il fut très aisé de faire voter, à une large majorité, la loi de réforme conçue par la *pratica* citée plus haut, bien que, par cette loi, on diminuât l'autorité du peuple et du *Consiglio maggiore*[906].

La passivité des catégories médianes au moment de la démission forcée de Piero Soderini ne se dément guère lorsque le 1er, puis le 14 septembre, font successivement leur entrée dans la cité Giuliano et Giovanni de' Medici, ni même lorsque, le 16 septembre, Giuliano pénètre avec ses partisans, les armes à la main, dans le *Palazzo Vecchio*[907]. « *On ne lui opposa aucune résistance* », témoigne ainsi Luca Landucci[908]. De même, lorsque Giuliano de' Medici réunit, le jour même, le *parlamento* destiné à réformer les institutions,

> certains hommes du peuple qui étaient entrés sur la place [de la *Signoria*] montrèrent

---

[905] « *Questa riforma corrispondeva alle mire di quei Grandi che desideravano non tanto la restaurazione dei Medici, quanto la caduta del Soderini e il rafforzamento dell'autorità statale con la garanzia di poter influire attraverso una speciale magistratura. Il governo libero sarebbe rimasto in vita, in quanto il Consiglio Grande rappresentava il punto di contatto con la repubblica « democratica » e attestava la continuità della « sovranità popolare », l'osservanza del concetto di libertà* », in Rudolf VON ALBERTINI, *Firenze dalla repubblica al principato*, op. cit., p. 20-21.

[906] « […] *perché l'universale era tanto sbattuto, e tanto temeva il popolo del parlamento (del quale molto largamente si parlava, ed era molto desiderato da quelli che volevano ristrignere lo stato) che fu molto facile vincere con tanto favore la legge della riforma ordinata dalla pratica sopradetta, benché per virtù di quella si scemasse l'autorità del popolo, e del consiglio maggiore* », in Filippo de' NERLI, *Commentari..*, *op. cit.*, p. 112.

[907] Voir à ce sujet le témoignage de Bartolomeo CERRETANI, in *Storia fiorentina*, *op. cit.*, c. 448r-449r, p. 447-449.

[908] « *E a dì 16 di settembre 1512, giovedì, circa a ore 19, Giuliano de' Medici e tutte sua giente, andò in Palagio de' Signori armata mano e prese el Palagio avenga che no gli fussi fatto resistenza* », in Luca LANDUCCI, *Diario fiorentino*, *op. cit.*, p. 328.

par leur vote qu'ils étaient satisfaits du *parlamento* et du nouveau gouvernement[909].

Même la convocation du *parlamento*[910] du 16 septembre et l'élection d'une *balìa* de 46 citoyens ne suscitent aucune réaction forte de rejet des catégories médianes, déjà à cet instant dépossédées de tout pouvoir politique. Cela amène Bartolomeo Cerretani à exprimer cette sentence définitive: « *les faveurs populaires sont vaines, peu stables et peu fermes* »[911].

Parmi les 46 personnes[912] qui reçoivent, ce jour-là, toute autorité pour réformer les institutions, mettre en ordre la situation financière et attribuer les principales charges publiques durant une année[913], seules huit sont issues des *arti minori*[914]. Les profils des hommes choisis pour participer à la *balìa* sont assez homogènes. Tous peuvent en effet revendiquer une longue expérience de la vie publique. Trente-et-un d'entre eux ont occupé une charge au sein des *Tre maggiori* de décembre 1494 à août 1512, tandis qu'ils sont trente-trois à avoir participé aux travaux des conseils restreints durant cette période et trente-sept à avoir pris la parole au sein de l'assemblée des *pratiche*. La moyenne d'âge des membres de la *balìa* est par ailleurs plutôt élevée[915]. Beaucoup d'entre eux ont ainsi été élus à une charge des *Tre maggiori* durant le régime médicéen antérieur à décembre 1494[916]. Ce recours à un personnel politique très expérimenté est expliqué de la sorte par Humfrey C.

---

[909] « […] *e alcuni del popolo ch'erano entrati in Piazza detteno la boce essere contenti al parlamento e al nuovo governo* », in Luca LANDUCCI, *Diario fiorentino*, *op. cit.*, p. 329. Luca LANDUCCI signale quelque pages plus loin que, paradoxalement, ce qui peina les Florentins ne fut pas tant « *la mutazione dello Stato* », mais la destruction de « *quella bella opera di legniame di tanta spesa* » qui ornait la salle principale du *Palazzo Vecchio*, in Luca LANDUCCI, *Diario fiorentino*, *op. cit.*, p. 333.

[910] Voir les témoignages contemporains sur ce point in Luca LANDUCCI, *Diario fiorentino*, *op. cit.*, p. 328-329 et in Piero VAGLIENTI, *Storia dei suoi tempi*, *op. cit.*, c. 190rv, p. 236-237.

[911] « *Ma e favori popolari sono vani e di pocha stabilità et fermezza* », in Bartolomeo CERRETANI, *Storia fiorentina*, *op. cit.*, c. 438r, p. 438.

[912] Cette liste est conservée in Archivio Storico di Firenze, *Balìe*, 43, c. 31v. Elle est reportée in Piero VAGLIENTI, *Storia dei suoi tempi*, *op. cit.*, c. 190rv, p. 236-237 et in Filippo de' NERLI, *Commentari…*, *op. cit.*, p. 116-117. Plus récemment, elle a été publiée in Giovanni SILVANO, *"Vivere Civile" e "Governo Misto" a Firenze nel Primo Cinquecento*, *op. cit.*, *Appendice* I, p. 175-176. Nous l'avons retranscrite à des fins documentaires, in *La* balìa *de 1512*, *Documents annexes*, 20, p. 439.

[913] « […] *e più davano balìa a 44 ciptadini et a' signori et gonfaloniere per uno anno e uno poterssi raffermare di potere riformare riordinare e rassettare la republica e suo imperio come a lloro parrà e piacerà, con altri capitoli* », in Bartolomeo CERRETANI, *Storia fiorentina*, *op. cit.*, c. 449rv, p. 449. Voir également à ce sujet Giovanni SILVANO, *"Vivere Civile" e "Governo Misto" a Firenze nel Primo Cinquecento*, *op. cit.*, p. 25.

[914] Il s'agit de Guglielmo di Agnolo Agnolini, Lorenzo Benintendi, Clemente Cerpelloni, Niccolò di Bartolomeo Del Troscia, Zanobi di Bartolomeo Del Zaccheria, Gianfrancesco di Bernardo Fantoni, Simone di Nofri Lenzoni et Iacopo di Antonio Peri.

[915] Elle est de 59 ans et huit mois. Seule fait défaut la date de naissance de Luca di Maso degli Albizzi, dont la carrière politique débute en 1483 et qui, de ce fait, est sans doute né au début des années 1450.

[916] Ils sont trente-trois dans ce cas.

Butters:

> Mais il y avait clairement une très grande continuité au sein du personnel politique entre la *balìa* et le gouvernement populaire. Il y avait tout aussi clairement d'excellentes raisons, du point de vue du Cardinal, d'approuver cette continuité. Tout d'abord, il était totalement irréaliste de la part des Médicis d'ignorer les échelons supérieurs de la classe politique florentine au moment d'établir le nouveau régime. Malgré les revendications des plus fervents partisans des Médicis tels que Giovanni Rucellai ou Paolo Vettori, ceux-ci n'avaient pas le poids politique et l'expérience de ceux qui avaient occupé une place prééminente sous le gouvernement précédent. Le Cardinal n'avait aucune intention d'imposer une dictature militaire permanente - les moyens lui auraient fait défaut même s'il l'avait voulu - et dans le type de régime qu'il désirait, le large soutien de la classe supérieure, ou tout au moins son consentement, était essentiels[917].

Du point de vue de la répartition des générations, on constate que, si la moitié des membres de la *balìa* sont nés avant 1450 et ont contribué à la naissance du régime précédent, seuls cinq d'entre eux n'avaient pas encore atteint l'âge de la majorité politique en décembre 1494[918]. Parmi ces jeunes citoyens, on note la présence de Giuliano di Lorenzo de' Medici, né en 1479, mais aussi de Francesco Vettori, qui doit sa nomination à son rôle (mais surtout à celui de son frère Paolo) dans la chute de Piero Soderini[919] et qui, tout comme Giovanni Corsi, est signalé par Felix Gilbert comme étant l'un des jeunes qui fréquentaient les *Orti Oricellari* avant 1512[920]. Cette *balìa* marque d'ailleurs également, après dix ans d'interruption, le retour dans la vie publique de Bernardo

---

[917] « *But there was clearly a considerable continuity of personnel between the* Balìa *and the popular government. There were, equally clearly, excellent reasons from the Cardinal's point of view for approving this continuity. Firstly, it was completely unrealistic to expect the Medici to ignore the upper echelons of the Florentine political class in establishing the new regime. Whatever the claims of the more fervent Medici partisans such as Giovanni Rucellai o Paolo Vettori, they did not have the political weight and experience of those who had been prominent under the previous government. The Cardinal had no intention of imposing a permanent military dictatorship - he lacked the means even if he had wanted to - and in the kind of regime that he wanted, wide upper-class support, or at least tolerance, was essential* », in Humfrey C. BUTTERS, *Governors and Government in Early Sixteenth Century Florence*, *op. cit.*, p. 189.

[918] Il s'agit de Simone Lenzoni, né en 1469, Giovanni Corsi (1472), Matteo Niccolini (1472), Francesco Vettori (1474) et Giuliano de' Medici (1479).

[919] Voir à ce sujet Rosemary DEVONSHIRE JONES, *Francesco Vettori. Florentine Citizen and Medici Servant*, *op. cit.*, p. 61-66.

[920] Voir Felix GILBERT, « Bernardo Rucellai e gli Orti Oricellari. Studio sull'origine del pensiero politico moderno », *op. cit.*, p. 34-35. La question de la formation des jeunes médicéens dans les *Orti Oricellari* fait l'objet d'une analyse complète in Cécile TERREAUX-SCOTTO D'ARDINO, *Les âges de la vie dans la pensée politique florentine républicaine…*, *op. cit.*, p. 376-390.

Rucellai, qui préfigure son élection au sein du conseil des *Dieci di libertà* en décembre 1512, ainsi que la matérialisation de l'influence politique de Iacopo Salviati, dont l'opposition à Piero Soderini a marqué toute la période du Gonfaloniérat de Justice à vie.

Quelque peu différente est la composition des onze *arroti* qui, selon Filippo de' Nerli, se joignent à la *Signoria* et aux 46 élus de la *balìa* pour former les contours définitifs de cet organe[921]. Bien qu'âgés en moyenne de 59 ans, ces onze hommes ont peu participé à la gestion de la cité de décembre 1495 à août 1512. Ainsi, Francesco di Ruberto Martelli ne participe durant cette période ni aux *Tre maggiori*, ni aux conseils restreints, ni aux *pratiche*. Il en va de même pour Piero di Niccolò Ridolfi. Tous les deux voient cependant s'ouvrir une riche carrière après septembre 1512, en particulier au sein des *Tre maggiori*. Sur les onze *arroti*, huit accèdent à la *Signoria* après cette date, dont six en tant que Gonfaloniers de Justice[922]. À l'inverse, Niccolò Zati, qui a pris la parole au sein des *pratiche* à 45 reprises, qui a occupé neuf charges au sein des conseils restreints et a été Gonfalonier de Justice en 1500, n'occupe plus aucune fonction officielle après septembre 1512, tout comme Antonio di Giovanni Spini et Iacopo di Francesco Venturi, qui ont également participé aux travaux de la plupart des conseils et magistratures instaurés en décembre 1494. Quand on songe au soin tout particulier qu'apportent les Médicis, après 1513, au choix des Gonfaloniers de Justice, on peut supposer, sans prendre de risques excessifs, que la plupart de ces *arroti* appartiennent à la faction médicéenne.

La composition de la *balìa* élargie aux onze *arroti* symbolise parfaitement le nouvel équilibre des forces en présence dans la cité. Tandis que le *Consiglio maggiore*, désormais définitivement éliminé, se trouve dépossédé de ses principales attributions[923] et que les catégories populaires peinent à exister encore en tant que force politique[924], une ligne de partage très claire se dessine au sein de l'oligarchie entre les partisans des Médicis et ceux

---

[921] Il s'agit d'Antonio Spini, Iacopo Venturi, Niccolò Zati, Francesco Martelli, Iacopo di Bongianni Gianfigliazzi, Corso di Michele Delle Colombe, Antonio Paganelli, Francesco di Giovanni Pucci, Gherardo di Bertoldo Corsini, Galeotto di Ruberto Leoni et Piero Ridolfi. Voir Filippo de' NERLI, *Commentari...*, *op. cit.*, p. 117.

[922] Il s'agit de Iacopo Gianfigliazzi, Gonfalonier de Justice en 1514, puis en 1521, de Piero Ridolfi en 1515, de Francesco Pucci et Francesco Martelli en 1517, de Gherardo Corsini en 1519 et de Galeotto Leoni en 1520.

[923] Selon Giuseppe PANSINI, « *il Consiglio maggiore, almeno per quanto riguardava la nomina alle cariche pubbliche, era esautorato ancora prima della sua abolizione* », in Giuseppe PANSINI, « Predominio politico e gestione del potere in Firenze tra Repubblica e Principato », *op. cit.*, p. 126.

[924] Il est à ce titre tout à fait significatif que, dans les textes des chroniqueurs contemporains contemporains (en particulier ceux de Bartolomeo CERRETANI et de Piero VAGLIENTI), l'intérêt se porte sur les divergences internes à l'oligarchie, tandis que les passages consacrés aux catégories médianes se font très rares.

qui acceptent le retour des Médicis dans la vie publique, à condition que perdure un système institutionnel d'orientation républicaine dans lequel ils puissent conserver un rôle de premier plan[925]. Ainsi, Lorenzo Morelli ne cache pas sa volonté de rendre aux Médicis une place dominante dans la cité, soutenu dans ce projet par un certain nombre de jeunes oligarques amis de Giuliano de' Medici[926], dont certains, à l'image de Bartolomeo Valori, Gino Capponi et Antonfrancesco degli Albizzi, ont participé au coup de main du 31 août 1512 contre Piero Soderini[927].

En face, Giambattista Ridolfi et Iacopo Salvati[928], deux anciens savonaroliens, guident les rangs de ceux qui se déclarent favorables à la préservation du *Consiglio maggiore*[929]. Malgré son hostilité marqué au régime sodérinien et la participation active de ses fils Palla et Giovanni au coup de force contre le Gonfalonier à vie, Bernardo Rucellai n'apparaît pas prêt, lui non plus, à accepter une prise de pouvoir des médicéens[930]. Carlo Dionisotti émet ainsi l'hypothèse que,

---

[925] Telle est le désir du personnage de Giovanni Rucellai, à qui Bartolomeo CERRETANI fait déclarer, dans le *Dialogo della mutatione di Firenze*: « *Queste cose né a me né a molti altri mai satisfeciono e conoscemo che molti volevano, levato Piero Soderini, restare a quel modo* », in Bartolomeo CERRETANI, *Dialogo della mutatione di Firenze*, *op. cit.*, c. 150r, p. 32.

[926] « […] *su con Giuliano erano tutti que' g[i]ovani et amici capi del movimento* », in Bartolomeo CERRETANI, *Storia fiorentina*, op. cit., c. 448r, p. 447-448. Francesco VETTORI note pour sa part au sujet de Giuliano de' Medici: « *Mutossi lo stato in Firenze di settembre nel dodici. E li zii e lui tornorono nella città, dove usò tanta umanità e modestia, che, in pochi mesi, tirò a sé l'animo della maggior parte de' giovani fiorentini, co' quali familiarmente conversava* », in Francesco VETTORI, *Vita di Lorenzo de' Medici, Duca d'Urbino*, in *Scritti storici e politici*, op. cit., c. 59v, p. 263.

[927] Voir Cécile TERREAUX-SCOTTO D'ARDINO, *Les âges de la vie dans la pensée politique florentine républicaine…*, op. cit., p. 366. Voir à ce propos Francesco VETTORI, *Sommario della Istoria d'Italia (1511-1527)*, c. 11r, p. 143.

[928] En sus de Iacopo Salviati, deux autres partisans déclarés de Savonarole intègrent la *balìa*. Il s'agit de Lanfredino Lanfredini et d'Alessandro di Antonio Pucci.

[929] Humfrey C. BUTTERS definit pour sa part une ligne de partage au sein de l'oligarchie entre, d'une part, des « *modérés* » favorable à la conservation des institutions républicaines, et, d'autre part, des « *extrémistes* » partisans des Médicis, in Humfrey C. BUTTERS, *Governors and Government in Early Sixteenth Century Florence*, *op. cit.*, p. 167-173. L'utilisation d'un tel lexique nous paraît cependant tout à fait malvenue, dans la mesure où ces deux termes relèvent d'un emploi relatif, qui se fonde sur une comparaison par rapport à une base idéologique commune. Or, les idéaux politiques des deux groupes qui se distinguent au sein de l'oligarchie sont issus de deux lignes de pensée tout à fait opposées. De manière générale, on note chez Humfrey C. BUTTERS une tendance à prendre peu de précautions quant à l'emploi du lexique. Il n'hésite pas, ainsi, à nommer « *sénat* » le conseil des Quatre-Vingts tel qu'il est élargi le 7 septembre 1512, alors que, même s'il ne fait aucun doute que tel est bien le modèle sur lequel s'est fondé cet élargissement, nulle part dans les textes contemporains il n'est appelé ainsi.

[930] « *Certo in prosieguo di tempo una restaurazione del predominio mediceo gli* [Bernardo Rucellai] *sarebbe apparsa minor male che non una repubblica savonaroliana o soderiniana. E certo nel 1512 i figli agirono col suo consenso a favore dei Medici. Ma non che la tradizione familiare, di cui egli si sentiva orgogliosamente rappresentante, e che di fatto egli riuscì a trasmettere ai figli e al nipote, fosse disponibile senza precise e insuperabili riserve a predominio mediceo in Firenze* », in Carlo DIONISOTTI, *Machiavellerie*, *op. cit.*, p. 141-142.

si Bernardo Rucellai avait prévu que la restauration médicéenne a Firenze serait suivie d'une papauté médicéenne, une prévision exclue par la jeunesse du cardinal Médicis, il se serait probablement contenté du Gonfalonier Soderini[931].

La dissension interne à l'oligarchie est résumée de la sorte par Rosemary Devonshire Jones:

> Les partisans des Médicis, qui comportaient en leur sein des hommes plus âgés comme Morelli, qui se souvenaient du gouvernement de Laurent le Magnifique, et de jeunes hommes qui avaient comploté pour restaurer les Médicis, voulaient introduire un nouveau régime avec à sa tête les Médicis. De l'autre côté, les oligarques dont la préoccupation première avait été de renverser Soderini ne voulaient pas perdre leur rôle au profit des Médicis; leur but était de conserver la forme de gouvernement républicaine, contrôlée par les oligarques[932].

Bartolomeo Cerretani se montre d'ailleurs convaincu que les Médicis ont commis une grave erreur politique en admettant au sein de la *balìa* des citoyens certes expérimentés et influents, mais désireux de ne pas perdre leurs prérogatives :

> Cette liste fut élaborée par le légat [*Giovanni de' Medici*], mais à la manière des oligarques qui ne leur étaient pas très favorables. En raison de la qualité de ces derniers, il fallut se concerter avec eux, et de là naquit la première erreur des Médicis, car on désigna des hommes de qualité, mais peu désireux de voir s'instaurer cette manière de vivre[933].

Ces éminents représentants de l'oligarchie, qui durant les dernières années du régime sodérinien ont activement participé à la gestion de la cité au sein des conseils restreints et

---

[931] « *Se Bernardo Rucellai avesse previsto che la restaurazione medicea a Firenze sarebbe stata seguita da un papato mediceo, previsione esclusa dalla giovane età del cardinale de' Medici, probabilmente si sarebbe contentato del gonfaloniere Soderini* », in Carlo DIONISOTTI, *Machiavellerie*, *op. cit.*, note 22, p. 142.

[932] « *The Medici partisans, consisting of older men like Morelli who remembered the government of Lorenzo the Magnificent, and of the young men who had plotted to restore the Medici, wanted to introduce a new regime with the Medici at its head. On the other hand, those optimates whose primary concern had been the overthrow of Soderini, did not want to exchange his rule for that of the Medici; they aimed to reatain the republican form of government with the optimates in control* », in Rosemary DEVONSHIRE JONES, *Francesco Vettori. Florentine Citizen and Medici Servant*, *op. cit.*, p. 67.

[933] « […] *la quale listra si fe' pel leghato ma a modi d'alcuni de' primi non molto amici loro, ma per la qualità d'essi bisognò si consigl[i]assi con quelli, di che nacque il primo errore pe' Medici perché si fe' eletione d'homini di buona qualità ma non d'intera affetione di quello modo di vivere* », in Bartolomeo CERRETANI, *Storia fiorentina*, *op. cit.*, c. 449r, p. 449.

des *pratiche*, n'ont guère envie de se trouver à nouveau liés aux Médicis par des liens de clientélisme, voire de sujétion. Comme l'écrit en effet Humfrey C. Butters,

> les membres du régime étaient des hommes d'une expérience et d'une autorité personnelle considérables, peu habitués à cette sorte de servilité, et déterminés à exprimer leur point de vue à ce sujet[934].

Le choix des *arroti* qui se joignent à la *balìa* contrebalance quelque peu le poids de ces hommes. Cependant, l'hostilité réciproque est telle que, dans ses *Ricordi di Paolo Vettori al cardinale de' Medici sopra le cose di Firenze*, publiés par Rudolf Von Albertini, Paolo Vettori met d'ailleurs en garde Giovanni de' Medici contre les membres de la *balìa*, auxquels on ne peut guère faire confiance selon lui[935] et lui recommande en conséquence d'« *user davantage de la force que de l'industrie* »[936]. Paradoxalement, l'opposition à une prise de pouvoir des Médicis n'est donc pas issue des catégories médianes, mais des rangs mêmes de l'oligarchie, dont une fraction revendique l'héritage de la tradition républicaine florentine. La meilleure preuve que les « *popolani* » ne constituent pas une menace pour l'oligarchie réside dans le fait que, malgré leur position majoritaire au sein du *Consiglio maggiore*, ce dernier n'est pas supprimé juste après la chute de Piero Soderini. Les oligarques, comme l'écrit Rosemary Devonshire Jones, ont en effet réalisé

> qu'il était impossible de retirer le *Consiglio maggiore* au peuple qui s'était habitué à y participer, mais ils pouvaient renforcer et accroître le pouvoir du plus restreint conseil des Quatre-vingts, en le transformant en cette sorte de sénat aristocratique qu'ils avaient espéré établir en 1502[937].

Faute de s'approprier immédiatement la légitimité républicaine, les aristocrates

---

[934] « *The members of the regime were men of considerable experience and personal authority, unaccustomed to that kind of servility, and quite determined to put their own point of view accross* », in Humfrey C. BUTTERS, *Governors and Government in Early Sixteenth Century Florence*, *op. cit.*, p. 204.

[935] « *Né vi potete fidare di tutta la Balìa, né di tutte le intelligenzie che si facessino* », in Paolo VETTORI, *Ricordi di Paolo Vettori al cardinale de' Medici sopra le cose di Firenze*, in Rudolf VON ALBERTINI, *Firenze dalla repubblica al principato*, *Appendice* I, *op. cit.*, p. 357.

[936] « *A voi è necessario usare più forza che industria* », in Paolo VETTORI, *Ricordi di Paolo Vettori al cardinale de' Medici sopra le cose di Firenze*, in Rudolf VON ALBERTINI, *Firenze dalla repubblica al principato*, *Appendice* I, *op. cit.*, p. 357.

[937] « *They realized that it was impossible to take the Great Council from the populace which had grown accustomed to participation in it, but they could reinforce and increase the power of the smaller Council of Eighty, transforming it into the type of aristocratic senate which they had hoped to establish in 1502* », in Rosemary DEVONSHIRE JONES, *Francesco Vettori. Florentine Citizen and Medici Servant*, *op. cit.*, p. 67

poursuivent donc la stratégie de renforcement du pouvoir des conseils restreints qu'ils ont menée durant la décennie précédente. L'une des premières décisions des membres de la *balìa* consiste ainsi à déchoir de leur charge les membres du conseil des *Otto di guardia* entrés en fonction le 1er septembre et à en désigner de nouveaux[938]. À l'exception de Niccolò di Tedice degli Albizzi et de Francesco Vettori, les *Otto* sortants incarnent bien la nouvelle génération issue des catégories médianes, peu expérimentée, qui a émergé au cours des dernières années du régime sodérinien. Ainsi le parcours politique de Benedetto di Bernardo Lotti, né pourtant en 1454, se résume-t-il à une participation à la *Signoria* de juillet-août 1509. Celle d'Andrea di Paolo Niccolini se limite à une élection parmi les *Dodici Buoniuomini* en 1508. Mainardo di Bartolomeo Cavalcanti, Niccolò di Bartolomeo Del Troscia et Matteo di Piero Pasquini peuvent se targuer d'une expérience politique à peine plus développée. Quant à Gianfrancesco di Antonio de' Nobili, né en 1480, son entrée dans la vie publique, en 1509, coïncide avec les dernières années du régime créé en novembre-décembre 1494. Aucun de ces six hommes n'a d'ailleurs pris la parole au sein des *pratiche* de 1495 à 1512. Si tous les *Otto* entrés en charge le 1er septembre 1512 ont été élus par le passé au sein des *Tre maggiori*, cinq de leurs successeurs ne l'ont pas été entre décembre 1494 et août 1512. De même, quatre d'entre eux n'ont jamais participé aux travaux d'un conseil restreint avant cette date, et seul Luigi Della Stufa a fréquenté avec une certaine régularité l'assemblée des *pratiche*[939]. Ainsi, ces hommes paraissent surtout avoir été choisis parce qu'ils présentent, dans l'ensemble, peu de liens avec le régime déchu.

Les *Dieci di libertà* entrés en charge en décembre 1512 sont en revanche choisis parmi des hommes qui ont une longue expérience de la vie publique. Les seuls à n'avoir jamais été élus à des conseils restreints par le passé sont Alessandro di Antonio Pucci et Niccolò Altoviti. À l'inverse, certains membres du conseil, à l'image de Clemente Sernigi ou Benedetto de' Nerli, sont de parfaits représentants de la stratégie oligarchique de mainmise sur les conseils restreints et sur l'assemblée des *pratiche*. Le premier a ainsi été désigné neuf fois, de juin 1497 à mars 1510, pour intégrer les conseils restreints et a pris la parole à 61

[938] Voir la composition des *Otto di guardia*, in *Documents annexes*, 8, p. 391-399 La liste des *Otto* élus le 16 septembre 1512 est transcrite in Piero Vaglienti, *Storia dei suoi tempi*, *op. cit.*, c. 190v, p. 237.
[939] Il y prend en effet 36 fois la parole du 27 septembre 1497 au 15 décembre 1507. On relève par ailleurs trois interventions de Lodovico di Iacopo Morelli et deux de Mariano di Antonio Muzzi et de Giovanni di Cristofano Spinelli. Les quatre autres n'en comptent aucune.

reprises au sein des *pratiche*. Benedetto de' Nerli a été élu six fois, de juin 1498 à mars 1511, dans des conseils restreints et s'est exprimé à 125 reprises devant les *pratiche*. Les membres des *Dieci* incarnent également les hommes qui sont destinés, durant les années suivantes, à dominer la vie politique florentine. Tous intègrent en effet par la suite la *Signoria* et sept d'entre eux se voient même confier le Gonfaloniérat de Justice. Il s'agit d'Alessandro Pucci (mai-juin 1514), Clemente Sernigi (juillet-août 1515), Benedetto de' Nerli (juillet-août 1516), Lanfredino Lanfredini (mars-avril 1517), Niccolò Altoviti (juillet-août 1517), Filippo di Giovanni Dell'Antella (janvier-février 1518) et Francesco di Zanobi Da Diacceto (janvier-février 1520). L'homogénéité de ce recrutement ne se dément pas durant l'année suivante, car, si l'on prend en considération les vingt-sept personnes désignées pour participer au conseil des *Dieci* de décembre 1512 à décembre 1513, on constate que vingt-et-une d'entre elles accèdent après août 1512 au Gonfaloniérat de Justice.

Cette mainmise totale de l'oligarchie sur les conseils restreints s'accompagne d'une réappropriation, plus limitée, mais réelle, des *Tre maggiori*. Jusqu'en 1513, les titulaires de ces charges sont désignés par le conseil des Quatre-Vingts associé la *Signoria* et aux *Collegi*. La jeune génération issue des catégories médianes qui avait dominé ces organes de 1507 à 1512 se voit supplantée par des hommes plus vieux. L'âge moyen des titulaires de ces charges passe ainsi de 44 ans et huit mois, de janvier à août 1512, à 49 ans et huit mois durant les quatre derniers mois de l'année, pour se maintenir à 49 ans et deux mois durant l'année 1513[940]. Fidèle à sa stratégie, l'oligarchie préserve cependant les apparences et s'attache à conserver la place théorique des *arti minori* au sein de ces organes. Sur les 46 citoyens élus au sein des *Tre maggiori* de septembre à décembre 1512, onze, soit près du quart du total, appartiennent ainsi aux corporations mineures. L'année suivante, plus de 26% des membres des *Tre maggiori* appartiennent aux *arti minori*. De plus, tandis qu'on observait, de 1508 à août 1512, une très nette différenciation entre le personnel concerné par l'activité des *Tre maggiori*, d'une part, et celui impliqué au sein des conseils restreints et des *pratiche*, d'autre part, on constate, au moins jusqu'en 1515, que les élus aux *Tre maggiori* ont, pour beaucoup, été élus au sein des conseils restreints ou ont participé aux *pratiche*

[940] Voir *L'âge moyen d'entrée en charge au sein des Tre maggiori (septembre 1512-mai 1527)*, in *Documents annexes*, 23, p. 443.

avant septembre 1512[941]. La double élite que nous avons distinguée avant septembre 1512 s'efface donc, au profit d'un personnel politique plus homogène dans sa composition et dans sa manière de s'impliquer dans la vie publique. De profondes traces subsistent cependant dans la manière dont les *Tre maggiori*, et en particulier la *Signoria*, sont perçus au sein de l'oligarchie. Dans ses *Ricordi*, Paolo Vettori qualifie ainsi cette dernière de « *bâton et non de cerveau de l'État* »[942]. Après avoir observé durant plus d'une décennie qu'il était possible de peser sur la vie de la cité sans contrôler les *Tre maggiori*, les oligarques ne voient pas la nécessité d'en exclure totalement les catégories médianes et de prendre ainsi le risque d'en faire l'objet d'un conflit.

VII.1.2. La « leçon de gouvernement » de Léon X

L'élection du cardinal Giovanni de' Medici au pontificat, le 11 mars 1513, introduit une dynamique nouvelle dans la vie politique florentine. Giovanni Silvano a montré par le passé comment l'élection de Léon X a fait naître dans la cité une « *nouvelle vague d'espoir* »[943]. Celle-ci est confirmée par Francesco Guicciardini dans un texte intitulé *Del modo di assicurare lo stato alla casa de' Medici*, rédigé en 1516:

> L'élection du cardinal de Médicis au rang de Léon X se produisit de manière miraculeuse. Aussitôt changèrent les espoirs et les desseins de chacun, et la conviction se répandit que, puisque ceux-ci [*les Médicis*], grâce à ce pontificat, étaient sortis du besoin et de la suspicion, nos affaires prendraient meilleure tournure: les ennemis se rassureraient et vivraient dans une condition raisonnable; les amis soutiendraient l'État avec vivacité et chaleur; poussé par la douceur de la paix et par l'espoir de ne plus être dirigé par les impôts et de voir les finances publiques et le *Monte* s'arranger, le peuple se

[941] Voir le *Pourcentage des élus aux* Tre maggiori *(septembre 1512-mai 1527) ayant été élus de décembre 1494 à août 1512 à une charge similaire ou étant intervenus au sein des* pratiche *et des conseils restreints*, in *Documents annexes*, 22, p. 442.
[942] « […] *la Signoria fu sempre il bastone e none il cervello dello Stato* », in Paolo VETTORI, *Ricordi di Paolo Vettori al cardinale de' Medici sopra le cose di Firenze*, in Rudolf VON ALBERTINI, *Firenze dalla repubblica al principato*, *Appendice* I, *op. cit.*, p. 358.
[943] « […] *una nuova onda di speranza* », in Giovanni SILVANO, *"Vivere Civile" e "Governo Misto" a Firenze nel Primo Cinquecento*, *op. cit.*, p. 31.

rassurerait et retrouverait de bonnes dispositions; et, grâce à la grandeur d'un pape si puissant et si jeune, toutes ces choses s'amélioreraient chaque jour[944].

Le choix des ambassadeurs envoyés à Rome à l'occasion des cérémonies d'investiture du nouveau pape reflète le rapport de forces internes de l'oligarchie au début de l'année 1513. Sont ainsi désignés pour représenter la cité Giuliano Tornabuoni, Filippo Buondelmonti, Lorenzo Morelli, Bernardo Rucellai, Giambattista Ridolfi, Piero Guicciardini, Neri di Gino Capponi, Benedetto de' Nerli, Luigi Della Stufa, Luca di Maso degli Albizzi, Lanfredino Lanfredini et Iacopo Gianfigliazzi[945], auxquels se joignent Iacopo Salviati et Francesco Vettori, les deux ambassadeurs florentins à Rome. On trouve dans cette liste soit des membres de la *balìa* de septembre 1512, soit des titulaires passés ou futurs du Gonfaloniérat de Justice[946]. Les adversaires d'une prise de pouvoir médicéenne y sont très nettement majoritaires. Ces hommes, note ainsi Giovanni Silvano,

étaient les figures les plus représentatives de l'aristocratie de la cité. Ils partageaient avec le pape une sincère et profonde admiration pour Lorenzo de' Medici, dont ils contemplaient l'époque avec nostalgie, mais aussi avec la profonde intention de la recréer, justement maintenant que Florence avait son pape et que tout paraissait jouer en faveur de son projet ambitieux[947].

L'accession de Giovanni de' Medici au pontificat lui offre de nouvelles possibilités pour développer l'influence de sa famille dans la cité. Ainsi Léon X nomme-t-il son cousin

---

[944] « *Successe miraculosamente la creazione del cardinale de' Medici in Leone decimo; di che subito si mutarono le speranze e disegni di ognuno, e fu opinione che essendo loro per questo pontificato usciti di necessità e di sospetti, le cose nostre avessino a posare bene: li inimici a assicurarsi e vivere in ragionevole condizione; li amici a gittarsi a favore dello stato con vivacità e caldezza; el popolo, per la dolcezza della pace e per la speranza di non avere a essere maneggiato colle gravezze e di potere rassettarsi le entrate publiche ed e' monti, a assicurarsi e ridursi in buona disposizione; e che tutte queste cose avessino colla grandezza di uno pontefice sì potente e sì giovane a ridursi ogni dì in migliore condizione* », in Francesco GUICCIARDINI, *Del modo di assicurare lo stato alla casa de' Medici*, *op. cit.*, p. 51.

[945] Voir Archivio Storico di Firenze, *Signori e Collegi*, *Condotte e Stanziamenti*, 26, c. 120v. Cette liste est citée in Filippo de' NERLI, *Commentari...*, *op. cit.*, p. 124-125. Elle est par ailleurs citée, avec une confusion sur le prénom de Giuliano Tornabuoni, in Giovanni SILVANO, *"Vivere Civile" e "Governo Misto" a Firenze nel Primo Cinquecento*, *op. cit.*, p. 33.

[946] Giambattista Ridolfi et Iacopo Gianfigliazzi, qui n'apparaissent pas parmi les membres de la *balìa* de 1512, sont respectivement élus Gonfaloniers en septembre 1512 et en novembre 1514.

[947] « *Erano le figure più rappresentative dell'aristocrazia della città, condividevano con il papa una sincera e profonda ammirazione per Lorenzo il Magnifico, alla cui età guardavano con nostalgia ma anche con la profonda intenzione di ricrearla, proprio ora che Firenze aveva un suo papa e tutto sembrava giocare a favore di questo ambizioso progetto* », in Giovanni SILVANO, *"Vivere Civile" e "Governo Misto" a Firenze nel Primo Cinquecento*, *op. cit.*, p. 33-34.

Giulio archevêque de Florence et lui offre-t-il la pourpre cardinalice. Il charge également en août 1513 son frère Giuliano de rédiger en son nom une *Istruzione* à l'intention de son neveu Lorenzo afin « *de te rendre plus aisé l'examen des choses et de te donner les instruments pour pouvoir penser plus subtilement et mieux à la santé et à la préservation de notre patrie* »[948]. Ce texte se révèle tout à fait intéressant, car il illustre la manière dont Léon X entend permettre à Lorenzo de prendre la direction de la cité, tout en conciliant cette mainmise avec la permanence de la tradition républicaine et l'héritage complexe du régime né en novembre-décembre 1494. Ainsi, plutôt que d'affronter l'oligarchie de front et de tenter d'imposer un pouvoir médicéen par la force, comme le préconise Paolo Vettori, le pape révèle sa volonté de contrôler l'opposition républicaine en lui fermant l'accès aux principaux leviers du pouvoir. Comme le note Carlo Dionisotti, c'est de la conviction qu'une stratégie de rupture serait néfaste à l'implantation des Médicis dans la vie politique que naît

> la politique prudente et destinée à temporiser de Léon X qui, à la différence de son frère et de son neveu, prenait en considération cette réalité et visait un accord, non une rupture, un élargissement, non un rétrécissement de la base du pouvoir de sa famille à Florence[949].

L'*Istruzione al Magnifico Lorenzo* montre d'abord l'importance particulière que le pape accorde à trois organes, qu'il considère comme les principaux instruments de la maîtrise du pouvoir politique. Il s'agit de la *Signoria*, des *Dieci* et des *Otto*[950]. Dans ces trois organes, insiste le pape,

> tu dois mettre le plus grand nombre possible de tes partisans, surtout au sein de la *Signoria*, qui requiert des hommes fidèles et volontaires. Elle ne nécessite pas de

---

[948] « […] *per facilitarti el discorso, et darti via da poter più sottilmente et meglio pensare a la salute et perseverazione de la patria nostra* », in Giuliano de' MEDICI, *Istruzione al Magnifico Lorenzo*, *op. cit.*, p. 299. Ce texte est également commenté in Rudolf VON ALBERTINI, *Firenze dalla repubblica al principato*, *op. cit.*, p. 25-27.

[949] « *Onde la politica prudente e temporeggiatrice di Leon X, il quale, a differenza del fratello e del nipote, faceva buon conto di quella realtà, e mirava a un accordo, non a una rottura, ad allargare, non a restringere, la base del potere familiare in Firenze* », in Carlo DIONISOTTI, « Dalla repubblica al principato », *op. cit.*, p. 106.

[950] « *Perché molti magistrati sono ne la Città, secondo el giudicio mio, tre ne sono principali, necessarii et importantissimi, ne li quali, a requisitione di nessuna persona, nè per interesse alieno, si doverebbe assumer nessuno, e' quali sono questi:*

Signori e il Gonfaloniere
Dieci di Balìa
et Octo di Guardia »,

in Giuliano de' MEDICI, *Istruzione al Magnifico Lorenzo*, *op. cit.*, p. 299.

grandes compétences, si ce n'est chez un ou deux chefs. Et si néanmoins, sur les prières de quelqu'un, tu étais contraint d'y désigner quelque personne aux convictions peu affirmées ou qui n'est pas des tiens, sois attentif à ce qu'elle ne te soit pas hostile, ni qu'elle ait un grand intellect[951].

Cependant, nuance le pape, s'il convient avant tout de mettre des hommes de confiance parmi la *Signoria* et les *Otto*, la problématique diffère considérablement au sein du conseil des *Dieci*. Léon X a compris que l'une des causes principales de l'échec du régime sodérinien tint à son incapacité à définir une politique extérieure cohérente et à régler rapidement la question de Pise. Au regard des responsabilités du conseil des *Dieci*, le choix de ses titulaires doit donc être guidé, avant tout, par des critères de compétence et de qualité :

Dans la mesure où y être élu confère une plus grande considération et où cette charge est plus réputée, la magistrature des *Dieci* nécessite une autre sorte d'hommes, qui aient les capacités et la réputation nécessaires, car on y décide de toutes les affaires d'importance: on y peut désigner quelqu'un bien qu'il ne fasse pas partie de nos partisans, pourvu qu'il en ait la compétence et les mérites. Néanmoins, prends garde à toujours y avoir la majorité, c'est-à-dire au moins sept voix, afin de pouvoir obtenir que tes raisonnables désirs fussent satisfaits[952].

Le contrôle de la politique extérieure passe en outre par une relation privilégiée avec les envoyés hors les murs et par un strict contrôle des informations que ceux-ci transmettent à la cité :

Tu dois également prendre soin d'avertir tous les ambassadeurs qui se trouvent hors les murs que, sur les affaires importantes, tout particulièrement celles qui nécessitent le

---

[951] « […] *si debbe mettere homini più tua che tu puoi, precipue ne la Signoria, la quale richiede homini fedeli et animosi, dove non accade molta sufficientia, se non in uno o dua capi; et se pur a prece di qualcuno fussi constrecto mettervi qualche persona non così ben chiaro nè tuo, habbi l'occhio che quel tale non sia nè animoso nè di molto ingegno* », in Giuliano de' MEDICI, *Istruzione al Magnifico Lorenzo*, *op. cit.*, p. 299-300.

[952] « *El magistrato de' Dieci, per essere di maggiore consideratione la electione et più reputato l'offitio, ha bisogno di altra sorte di homini, cioè sufficienti et reputati, perchè quivi si deliberano tucte le cose grandi: qui si può mettere qualcuno quando non confidente, perchè la suffivientia e li meriti vi sieno; nondimanco, vedi sempre havervi el partito, cioè septe almeno, e questo per potere obtenere i desiderj tui ragionevoli* », in Giuliano de' MEDICI, *Istruzione al Magnifico Lorenzo*, *op. cit.*, p. 303.

secret, ils t'écrivent directement, afin de pouvoir taire ou dire ce que bon te semble. Et ce point, selon moi, est extrêmement important[953].

L'*Istruzione* reflète également la volonté de ne pas négliger la compétence de ceux qui sont placés à la tête des finances publiques. Ainsi Léon X n'hésite-t-il pas à conseiller à son neveu de faire appel à des hommes pourtant peu réputés pour lui être fidèles, à l'image de Iacopo Salviati et Lanfredino Lanfredini, qui sont cependant qualifiés dans ce domaine et ont le souci de l'intérêt général. De même, le pape insiste sur la rigoureuse sélection dont doit procéder le choix des *Ufficiali del Monte*. Celui-ci ne doit pas être lié à la fidélité des hommes, mais à leurs capacités financières:

> Dans la mesure où ils doivent prêter de l'argent, les *Ufficiali del Monte* doivent être aptes à cet exercice, c'est-à-dire riches et aisés. Et il ne faut pas s'attacher, dans ce cas, à prendre des hommes de confiance[954].

Léon X recommande par ailleurs à Lorenzo de prendre garde à ne pas soumettre les autres citoyens, et en particulier ceux qui sont issus des catégories médianes, à une imposition trop lourde, afin de ne pas faire resurgir la dialectique sociale qui a fondé l'antagonisme politique sous le régime précédent:

> Et veille à ne pas oppresser les citoyens avec les impôts et les taxes. C'est pourquoi tu dois confier la gestion de l'approvisionnement financier à des hommes aptes en la matière, qui y réfléchissent et soient dignes de ta confiance[955].

---

[953] « *Anchora debbi havere gran cura di advertire tucti li oratori di fori, che de le cose importanti, maxime che richiegghino secreto, ti scrivino in particulare, per poter tacere et conferire quello che più ad proposito ti venga: et da questa parte, secondo me, è importantissima* », in Giuliano de' MEDICI, *Istruzione al Magnifico Lorenzo*, *op. cit.*, p. 304.

[954] « *Li Offitiali del Monte, quanto prestano danari, bisogna che sieno apti a quello exercitio, cioè ricchi et benestanti; nè si ha ad guardare in questo caso ad tôrre homini confidenti* », in Giuliano de' MEDICI, *Istruzione al Magnifico Lorenzo*, *op. cit.*, p. 305.

[955] « […] *et con le gravezze o con li accatti non habbi ad offendere i cittadini; però ad tale provedimento di danari bisogna mettere homini ad tale opera apti, et che sopra questa cosa pensino et sieno fidati et tua* », in Giuliano de' MEDICI, *Istruzione al Magnifico Lorenzo*, *op. cit.*, p. 303.

Francesco VETTORI considère que le succès politique de Lorenzo tient en grande partie à ce qu'il s'attache à appliquer cette règle: « *Et attendeva Lorenzo, ancora che giovane, con grande diligenzia alle cose della città: che la iustizia fusse amministrata equalmente a ciascuno, che le publiche pecunie si riscuotessino e si spendessino con parsimonia, che le lite si componessino in modo che ogni uomo ne restava satisfattissimo, e massime perché, sendo l'entrate grande per l'abbondanzia del popolo e le spese non molte, i cittadini erano poco affaticati di danari, che è quello che piace a' popoli, perché l'affezione che loro hanno al principe procede dalla utilità* », in Francesco VETTORI, *Sommario della Istoria d'Italia*, *op. cit.*, c. 15v, p. 153.

Ce souci de contrôle ne doit pas faire négliger à Lorenzo la préservation des apparences. S'il est essentiel que ses partisans prennent le contrôle des instruments centraux du pouvoir, les autres catégories de citoyens, et en particulier les membres de l'oligarchie qui n'appartiennent pas au cercle des « *amis* », ne doivent pas se sentir exclues de l'attribution des charges publiques. Ainsi Léon X conseille-t-il à Lorenzo de faire en sorte que « *dans toutes les autres magistratures il y ait toujours l'un de tes hommes qui, au moins, te réfère* »[956] ce qui s'y dit et passe, sans pour autant déconsidérer les grandes familles de l'oligarchie :

> Et pour autant que tu le peux, en ayant d'abord le souci de la sécurité du gouvernement, tu dois prendre garde à ne pas offenser les familles qui sont habituées à être dans l'État[957].

De même, s'il vaut mieux placer des fidèles parmi les *Dodici Buoniuomini* et les gonfaloniers de Compagnie, il ne faut pas en fermer l'accès, afin de donner l'impression au reste des citoyens, en particulier aux catégories médianes, que leurs ambitions politiques peuvent encore être assouvies malgré la prééminence médicéenne[958]. Si une telle politique ne suffit pas à désamorcer toute contestation, le meilleur moyen d'éviter les réactions violentes reste de désarmer la cité:

> Il me paraîtrait tout à fait nécessaire que toutes les armes fussent éliminées, et, à l'exception de tous tes serviteurs, fais en sorte que nul autre n'en porte […]. Car, si l'on porte des armes, il est difficile de remédier aux scandales, ta personne est moins en sécurité, et les citoyens en sont plus mécontents[959].

Pour Léon X, cette nécessaire précaution va de pair avec la formation d'un cercle restreint de partisans à la fidélité certaine, sur lesquels Lorenzo puisse s'appuyer et qui soient capables de le conseiller efficacement au moment des choix importants. Ainsi, lui

---

[956] « […] *in ogni altro magistrato sempre vi sia uno homo tuo, el quale ogni minima cosa ti riferischa* », in Giuliano de' MEDICI, *Istruzione al Magnifico Lorenzo*, *op. cit.*, p. 300.
[957] « […] *et per quanto possa, havendo prima cura a la securtà del governo, ti debbi guardare di non offendere le case le quali son consuete haver lo stato* », in Giuliano de' MEDICI, *Istruzione al Magnifico Lorenzo*, *op. cit.*, p. 301.
[958] Voir Giuliano de' MEDICI, *Istruzione al Magnifico Lorenzo*, *op. cit.*, p. 304.
[959] « *Parriami necessarissimo che al tucto le armi si levassino, et, da tucti li staffieri tua in fori, fa prova che altri non le portasse*. […] *Et quando l'arme vi si porta, male si può rimediare a li scandoli, et la persona tua ne sta meno sicura, et li cittadini ne stanno peggio contenti* », in Giuliano de' MEDICI, *Istruzione al Magnifico Lorenzo*, *op. cit.*, p. 303.

conseille-t-il, « *dans ces décisions, prends toujours l'avis de ces amis et hommes de confiance dont je te transmettrai longuement les noms de vive voix* »[960]. L'*Istruzione* de Léon X à Lorenzo montre que le pape a tiré les leçons de la chute du gouvernement médicéen antérieur à décembre 1494, mais également des déboires du régime qui lui a succédé. Du gouvernement de Cosimo et de Lorenzo, il conserve l'idée qu'il faut s'appuyer avant tout sur un réseau resserré d'« *amis* » fidèles, unis à la famille dominante par les liens relevant d'une forme de *consorteria* telle que les Médicis l'ont abondamment pratiquée avant décembre 1494. De l'expérience du gouvernement « populaire », il retire l'idée qu'il n'est pas nécessaire de maîtriser tous les rouages institutionnels pour prendre en main les principaux centres de décision. L'élimination du centre unique de la souveraineté, le *Consiglio maggiore*, permet désormais de transférer la légitimité républicaine vers des organes restreints, dotés de larges compétences, à l'image de la *balìa* de septembre 1512, des *accoppiatori* chargés de désigner les titulaires des charges publiques et enfin du conseil des Soixante-Dix. Dans un tel système politique, un petit nombre de partisans fidèles suffit désormais à contrôler le pouvoir. Ainsi, écrit Giovanni Silvano,

> le projet politique de Léon X s'inspire de la conviction que le problème du gouvernement de la cité n'est pas seulement une question constitutionnelle, où tout se résout par le fonctionnement correct et efficace des magistratures, mais qu'il s'agit d'un problème d'individus, lié à la manière dont ceux-ci peuvent et doivent s'employer à assurer la stabilité du groupe au pouvoir. Dans son *Istruzione*, Léon X enseigne comment un groupe oligarchique doit être formé et surtout comment il doit transformer les institutions en instruments destinés à la conservation du pouvoir. Pour le pape Léon, les amis doivent être plus importants aux yeux de Lorenzo que les institutions de la cité[961].

---

[960] « […] *et in queste deliberazioni ti debbi sempre consigliare con quelli amici et confidenti che lungamente a bocca ti ricorderò* », in Giuliano de' MEDICI, *Istruzione al Magnifico Lorenzo*, *op. cit.*, p. 303.

[961] « *Quello di Leone X è un progetto politico che si ispira alla convinzione che il problema del governo di una città non è solo una questione costituzionale, dove tutto si risolve in un corretto e efficace funzionamento delle magistrature, ma è un problema di individui, di come questi possono e devono impegnarsi per la stabilità del gruppo al potere. Leone X nella sua Instructione insegna come un gruppo oligarchico deve essere costituito e soprattutto come deve trasformare le istituzioni in mezzi per il mantenimento del potere. Per papa Leone, gli amici devono essere per Lorenzo più importanti delle istituzioni della città* », in Giovanni SILVANO, *"Vivere Civile" e "Governo Misto" a Firenze nel Primo Cinquecento*, *op. cit.*, p. 39.

Francesco Guicciardini revient en 1516 sur la nécessité de tisser un solide réseau d'amitiés: « *Ma per tornare doppo questa digressione al principale nostro ragionamento, el secondo fondamento di che ha bisogno questa cura è che costoro si persuadino di poter fare in Firenze uno numero di amici buoni e fedeli e veri co' quali possino ristrignersi ed adoperarli alle cose importanti. E questo fa dua effetti buoni e salutiferi, anzi necessari: l'uno è che ci*

VII.2. LES NOUVEAUX CONTOURS DU PERSONNEL POLITIQUE

VII.2.1. Le compromis politique initial de Lorenzo de' Medici

Dans un système « *non pas d'institutions, mais de personnes* »[962], où légitimité républicaine et pouvoir sont parfaitement distincts, les contours et la définition même du « personnel politique » se trouvent largement remis en cause. La question des conditions d'accès à la citoyenneté - et donc à la vie publique - ne se pose plus avec la même acuité qu'entre décembre 1494 et mai 1499. Elle n'est d'ailleurs abordée dans aucun des textes relatifs au mode de gouvernement ou au fonctionnement des institutions rédigés de 1512 à 1516. La participation aux principaux organes de gouvernement, et en particulier aux *Tre maggiori*, n'a plus le même sens qu'avant septembre 1512, car elle ne garantit plus la participation à la prise de décision. Nous sommes là face à un intéressant paradoxe: tandis que les bouleversements brutaux de novembre-décembre 1494 avaient amené une relative continuité du personnel politique par rapport au régime médicéen, la transition sans rupture de septembre 1512 conduit en revanche à une modification radicale des contours du groupe qui s'approprie les principaux instruments du pouvoir.

Avant de s'interroger sur les nouveaux critères qui fondent l'entrée au sein du personnel politique, il reste cependant à comprendre dans quelle mesure le système imaginé par Léon X trouve son application dans les années qui suivent son départ pour Rome. En effet, bien que le pape laisse entendre dans son *Istruzione* que cette stratégie a déjà porté ses fruits durant les mois qui ont précédé son accession au pontificat, lui-même et Giuliano se sont en réalité heurtés à une forte opposition oligarchique qui les a empêchés de s'approprier la réalité du pouvoir et les a contraints à accepter des opposants déclarés au

---

siano uomini di reputazione, e' quali avendo credito ed autorità e beneficiati da costoro, sarebbono partigiani gagliardi ed instrumenti di importanzia a mantenere loro lo stato e la grandezza, perché ogni stato ed ogni potenza eminente ha bisogno delle dependenzie sue che abbino diversi gradi e diversi offici, così come uno capo ha necessità di varie membre che lo regghino e servino », in Francesco GUICCIARDINI, *Del modo di assicurare lo stato alla casa de' Medici*, *op. cit.*, p. 55.

[962] « *È una politica non di istituzioni, ma di persone* », in Rudolf VON ALBERTINI, *Firenze dalla repubblica al principato*, *op. cit.*, p. 25.

sein de la *balìa* de septembre 1512, mais aussi parmi les *Dieci*. Par ailleurs, dans un premier temps au moins, son départ pour Rome paraît affaiblir la position des Médicis sur la scène politique interne. Ni Giuliano, ni, à plus forte raison, Lorenzo ne jouissent à Florence d'une influence similaire à celle de Giovanni. En même temps qu'elle renforce le prestige des Médicis, l'arrivée de ce dernier sur le trône de Saint-Pierre prive ainsi la famille de son seul représentant capable de créer un rapide consensus de gouvernement autour de sa personne. Cela explique qu'on n'assiste pas, durant les mois qui suivent son élection au pontificat, à un rapprochement autour de Lorenzo des différentes factions de l'oligarchie comme cela avait été le cas juste après l'exécution de Savonarole.

La situation politique de la cité durant l'été 1513 n'est donc pas aussi claire que l'*Istruzione* de Léon X à Lorenzo le laisse entendre. Il demeure cependant certain que, au-delà de la question du rôle que doivent jouer les Médicis au sein du gouvernement, les différents courants de l'oligarchie sont d'accord pour s'approprier le pouvoir et en exclure les catégories médianes. Le *Consiglio maggiore* n'est plus alors qu'une coquille vide, dont les attributions ne cessent d'être amputées par les textes législatifs promulgués par la *balìa*[963]. Un nouveau palier est encore franchi lorsque, le 22 mars 1513, dix-sept citoyens sont élus pour réformer l'État[964] et que, quelques mois plus tard, en novembre, la désignation des titulaires des *Tre maggiori* est confiée à vingt *accoppiatori* choisis pour deux ans par la *Signoria* en place[965]. Le système politique annoncé par Léon X dans son *Istruzione* se met ainsi en place, mais non au profit exclusif des Médicis comme il l'aurait sans doute souhaité. Le retour à un antagonisme opposant les « *grandi* » aux « *popolani* » paraissant tout à fait exclu[966], les oligarques défavorables aux Médicis n'ont pas à craindre un éventuel retour d'un gouvernement « populaire ». De plus, la participation des Médicis

---

[963] Giovanni SILVANO note ainsi à propos de la conservation du *Consiglio maggiore*: « *At the end of 1512 Guicciardini has thus laid down the main lines along which an aristocratic republic ought to be founded: between the Consiglio Maggiore – the many – and the Gonfaloniere – the one – there is the senate – the few – the* timone della città, *the expression of the* primi cittadini*'s political wisdom and experience* […]. *If the Consiglio Maggiore is maintained, it is only to make it appear that the many have the final word in the city's politics, an illusion the uomini da bene would be careful to maintain* », in Giovanni SILVANO, « Florentine republicanism in the early sixteenth century », in Gisela BOCK, Quentin SKINNER, Maurizio VIROLI (eds.), *Machiavelli and Republicanism*, *op. cit.*, p. 55.

[964] Voir Giuseppe PANSINI, « Predominio politico e gestione del potere in Firenze tra Repubblica e Principato », *op. cit.*, p. 127.

[965] Voir ce sujet Nicolai RUBINSTEIN, « Dalla Repubblica al Principato », *op. cit.*, p. 162.

[966] Il est difficile de croire, à la suite de Rudolf VON ALBERTINI, que l'oligarchie ait la moindre crainte quant à la possibilité de voir les catégories médianes lui contester cette domination. Voir Rudolf VON ALBERTINI, *Firenze dalla repubblica al principato*, *op. cit.*, p. 26-27.

au gouvernement, associée à la nouvelle influence acquise grâce à l'accession au pontificat, a considérablement amoindri le péril extérieur. De ce fait, les oligarques les plus éminents n'ont guère de raisons d'accepter de revenir à une situation de sujétion proche de celle qu'ils ont connue avant décembre 1494.

Lorenzo se trouve donc contraint, comme Giovanni avant lui, de coopérer avec les hommes qui incarnent l'état d'esprit républicain. Il ne peut les exclure du pouvoir et doit les incorporer dans les principaux centres de décision, en particulier au sein du conseil des Soixante-Dix, dont l'élection, en janvier 1514, met un terme définitif aux espoirs de renaissance du *Consiglio maggiore*. La présence d'opposants au sein des organes de gouvernement, en particulier ceux qui, comme le groupe des *accoppiatori*, sont chargés de distribuer les charges publiques, limite l'action des Médicis. Selon Filippo de' Nerli, cette mixité entrave jusqu'en 1527 le développement d'un pouvoir médicéen fort :

> Et, de ce fait, dans les *pratiche* au sein desquelles il s'agissait de distribuer les charges publiques, les citoyens qui entouraient les Médicis étaient très divisés, et ces divisions, qui toujours subsistèrent parmi les premiers citoyens du gouvernement, créèrent de nombreuses difficultés aux Médicis jusqu'en 1527[967]

On peut néanmoins se demander si, après deux décennies d'exil, les Médicis ne se contentent pas, en définitive, d'un telle forme de compromis. Car, comme le remarque Rudolf Von Albertini,

> un appui réciproque était avantageux pour les deux parties. Les Médicis étaient revenus au pouvoir grâce à un bouleversement qui avait liquidé le gouvernement populaire avec l'aide de cette classe aristocratique. Ils devaient se défendre des partisans de la « démocratie », de tous ceux qui souhaitaient un *Consiglio maggiore* et qui auraient voulu gouverner Florence en commun accord avec la bourgeoisie médiane florentine. Ils trouvèrent de ce fait parmi les premières familles les personnalités aptes à occuper les charges de l'État […]. Dans un système constitutionnel et de gouvernement qui conservait les vieilles magistratures et les instituzions républicaines, la fiction du gouvernement libre demeura intacte et les *Ottimati* purent s'assurer des postes-clé au sein de l'État et exercer, sans renoncer à leur tradition politique et spirituelle, un

[967] « […] *e però nelle pratiche, dove si trattava del distribuire i magistrati, erano i cittadini appresso a' Medici molto divisi, e dettero queste divisioni, che si mantennero sempre ne' primi cittadini del governo, di molte difficultà a' Medici per insino al 1527* », in Filippo de' NERLI, *Commentari*..., *op. cit.*, p. 128-129.

pouvoir qui servait leurs intérêts […]. Les rapports, cependant, n'étaient pas exempts de méfiance réciproque[968].

L'acceptation, de la part des Médicis, de ce rapport consensuel se fonde également sur une vision réaliste et tout à fait pragmatique des forces dont ils disposent dans la cité. Qui sont en effet les « *amis* » de Lorenzo au moment où Léon X lui fait parvenir son *Istruzione* ? Ce sont avant tout les jeunes oligarques qui ont contribué à la chute de Piero Soderini, comme le note le rédacteur anonyme qui consigne le récit des actions de Francesco et Paolo Vettori[969]. Cécile Terreaux-Scotto, qui a consacré un long passage de sa thèse de Doctorat à l'étude de ce groupe, est parvenue à la conclusion que,

> si Lorenzo peut rester au pouvoir, c'est sans doute parce qu'il bénéficie désormais du soutien des jeunes médicéens qui ne sont pas liés, contrairement aux vieux, au *vivere civile*[970].

Elle voit par ailleurs dans cette capacité des jeunes à s'affranchir des intérêts propres à l'oligarchie à laquelle ils appartiennent une conséquence de l'héritage savonarolien :

> Tout porte à croire qu'au début du XVIe siècle les jeunes générations ont acquis une part d'autonomie politique. Notre hypothèse est que ceci est pour partie lié à la prédication savonarolienne: les jeunes florentins ont désormais appris à privilégier leurs propres choix et leurs propres ambitions politiques plutôt que des intérêts claniques[971].

---

[968] « *Un reciproco appoggio era vantaggioso per entrambe le parti. I Medici erano ritornati al potere attraverso un rivolgimento che aveva liquidato il governo popolare con l'aiuto di quella classe aristocratica. Essi dovevano difendersi dai fautori della « democrazia », da tutti coloro che desideravano un Consiglio grande e che avrebbero voluto governare Firenze in comune accordo con la borghesia media fiorentina; e trovarono quindi nelle prime famiglie le personalità adatte a ricoprire le cariche dello Stato* […]. *In un sistema costituzionale e di governo che conservava le vecchie magistrature e istituzioni repubblicane, la finzione del governo libero rimase intatta e gli Ottimati poterono garantirsi i posti-chiave nello Stato ed esercitare, senza rinunciare alla loro tradizione politica e spirituale, un potere artistocratico che serviva ai loro interessi* […]. *I rapporti, però, non erano esenti da reciproca diffidenza* », in Rudolf VON ALBERTINI, *Firenze dalla repubblica al principato*, *op. cit.*, p. 26-27.

[969] « *I motivi che poco dopo il loro ritorno feciono i Medici, i quali non si contentevano di star come privati, furono consigliati e fomentati dai medesimi giovani che avevano convenuto di rimetterli, secondo che da qualcuno è scritto, et ha del versimile. Ma perché altri dicono che furono i vecchi, i quali si erano trovati a tempo di Lorenzo de' Medici, e perché io non ci trovo particolarmente nominato Pagolon non mi ci voglio estendere, ma tutto lascierò risolvere a chi più di me ha pratica di questi negozi racconti* », in ANONIMO, *Raccolto delle azioni di Francesco e di Pagolo Vettori*, op. cit., p. 341.

[970] Cécile TERREAUX-SCOTTO D'ARDINO, *Les âges de la vie dans la pensée politique florentine républicaine…*, *op. cit.*, p. 429.

[971] Cécile TERREAUX-SCOTTO D'ARDINO, *Les âges de la vie dans la pensée politique florentine républicaine…*, *op. cit.*, p. 373.

Or, à la différence des principaux adversaires des Médicis, qui ont activement participé au gouvernement de décembre 1494 à août 1512, ces jeunes n'ont, pour beaucoup, aucune expérience de la vie publique. Ils ont pour certains été formés à Rome et, de ce fait, sont longtemps restés éloignés de Florence. Faute d'avoir eu l'âge nécessaire à la qualification avant le changement de régime, la plupart n'ont jamais été élus au sein d'une magistrature importante. Il devient donc vite évident pour Lorenzo que, si ces jeunes peuvent éventuellement servir de groupe de pression, ils sont loin d'être prêts à prendre en charge les responsabilités de l'État. Leur jeunesse les empêche d'ailleurs encore d'occuper des fonctions au sein des *Tre maggiori*. Ainsi Filippo de' Nerli confirme-t-il que, dans le cas de Filippo Strozzi, né en 1489, l'influence politique ne procède pas du *cursus honorum* traditionnel:

> Et bien que Filippo Strozzi, beau-frère de Lorenzo, n'apparût pas dans les magistratures et les *pratiche* en raison de sa jeunesse, il jouissait néanmoins, en secret, d'une grande confiance et, comme il s'entendait avec Francesco Vettori, avec qui il était très ami, tous les deux avaient avec Lorenzo un grand pouvoir, et ce dernier leur demandait volontiers conseil[972].

De plus, à l'intérieur même du groupe des « *amis* » des Médicis, se dessine une hiérarchie, selon le degré de confiance et d'intimité qui lie ces hommes à Lorenzo. Tous n'ont pas un statut aussi privilégié que celui de Filippo Strozzi, Francesco Vettori ou Benedetto di Filippo Buondelmonti[973].

---

[972] « […] *e benché Filippo Strozzi cognato di Lorenzo, per essere ancora molto giovane, ne' magistrati e nelle pratiche non apparisse, era nientedimanco nel segreto in fede grandissima ed intendendosela egli con Francesco Vettori suo amicissimo, potevano assai con Lorenzo, ed egli anche con loro volentieri si consigliava* », in Filippo de' NERLI, *Commentari…*, *op. cit.*, p. 128.

[973] Melissa M. BULLARD écrit à ce sujet: « *Even among the* amici *there was a differentiation. An inner circle of select intimates such as Filippo Strozzi, Benedetto Buondelmonti and Francesco Vettori was set apart by their special relationship to the Medici. For them there was a difference between just any* amico *and a close* amico, *and they felt that in return for his deeper loyalty the close* amico *should enjoy special reward* », in Melissa M. BULLARD, *Filippo Strozzi and the Medici. Favor and finance in sixteenth-century Florence and Rome*, Cambridge, Cambridge University Press, 1980, p. 34.

VII.2.2. La dichotomie au sein du personnel politique, fondement du pouvoir médicéen

La composition du conseil des Soixante-Dix, dont les premiers membres sont élus en janvier 1514[974], illustre parfaitement le nouvel équilibre des forces en présence. Ce conseil se voit doté d'importantes attributions, qui en font, comme le note H. C. Butters, le cœur décisionnel du régime, tout comme son prédécesseur l'avait été sous le régime médicéen antérieur à décembre 1494 :

> Les Soixante-Dix devaient jouir de la même autorité que leurs prédesseurs avant novembre 1494, y compris du droit d'élire les *Otto di Pratica*, qui remplaçaient les *Dieci di Balìa*, ainsi que les *Dodici Procuratori*. Ils devaient rester en charge cinq ans, mais, au terme de cette période, ils pouvaient prolonger leur propre autorité pour une période supplémentaire. Ils pouvaient coopter, s'ils le souhaitaient, tous ceux qui avaient occupé la fonction de Gonfalonier de Justice[975].

La possibilité offerte aux Soixante-Dix de prolonger leur mandat de leur propre initiative[976] signe l'abandon définitif de la tradition républicaine, fondée au contraire sur une rapide rotation des charges. L'introduction d'une telle permanence permet la formation, autour de Lorenzo de' Medici, d'un groupe de citoyens qui, au moins jusqu'à la mort de ce dernier, s'approprient la mainmise politique sur la cité. Il est cependant difficile, à la vue de la composition de ce conseil, d'y voir un instrument complètement dévoué aux Médicis. Malgré l'élection au pontificat de Giovanni de' Medici, peu de choses ont en effet changé depuis septembre 1512. L'admission automatique des membres de la *balìa* du 16

---

[974] Voir la liste des membres du *Conseil des Soixante-Dix*, in *Documents annexes*, 21, p. 440.

[975] « *The Seventy were to enjoy the same authority that their predecessors had enjoyed before November 1494, including the right to elect the* Otto di Pratica, *which was to replace the* Dieci di Balìa, *and the Twelve Procurators. They were to sit for five years, but at the end at that period they could prolong their own authority for a further term. They could co-opt, whenever they wanted to, all those who had been* seduti *Gonfalonieri of Justice* », in H. C. BUTTERS, *Governors and Government in Early Sixteenth Century Florence*, *op. cit.*, p. 227.

[976] Cela nous est confirmé par Filippo de' NERLI: « […] *e furono i settanta allora eletti per a tempo, ma con tal facultà di potersi raffermare, in modo che si dicevano essere a vita* », in Filippo de' NERLI, *Commentari…*, *op. cit.*, p. 126.

septembre 1512 dans le nouvel organe[977] montre que Lorenzo n'est pas encore parvenu à se défaire de l'influence de ses adversaires au sein de l'oligarchie.

Du point de la répartition des générations, on observe qu'une place très importante est réservée à ceux dont l'entrée dans la vie publique remonte au régime médicéen antérieur à décembre 1494. 62 membres du conseil des Soixante-Dix ont ainsi occupé une charge des *Tre maggiori* avant cette date. Un premier groupe d'élus regroupe ainsi les 46 citoyens qui sont nés avant 1455[978]. On trouve parmi eux de fervents opposants à une mainmise médicéenne sur le pouvoir, comme Giambattista Ridolfi ou Bernardo Rucellai. 34 d'entre eux ont été élus aux *Tre maggiori* de décembre 1494 à août 1512, 35 ont participé aux conseils restreints et 39 ont pris la parole au sein des *pratiche*. 39 d'entre eux ont par ailleurs été élus pour la première fois aux *Tre maggiori* avant le renversement institutionnel de décembre 1494. Un second ensemble, un peu moins important sur le plan numérique[979], rassemble ceux qui avaient entre 30 et 40 ans au moment du renversement de Piero de' Medici. Leur participation à la vie publique est, pour beaucoup d'entre eux, liée au régime né en décembre 1494. Ce sont là des membres de la génération qui, sous l'impulsion de Piero Soderini, a privilégié la participation aux *Tre maggiori*, qu'elle a largement investis à partir de 1507. Un troisième groupe se dégage, composé des 52 personnes nées à partir de 1465. On y retrouve plusieurs des auteurs du coup de force contre Piero Soderini, et en particulier Paolo et Francesco Vettori, Palla Rucellai, Bartolomeo Valori et Benedetto Buondelmonti. C'est dans ce groupe que Lorenzo de' Medici compte ses plus fidèles appuis. Trente-quatre membres de ce groupe ont été élus aux *Tre maggiori* avant septembre 1512. Seuls dix-neuf d'entre eux ont cependant intégré un conseil restreint, pour la plupart après 1508[980], et dix seulement ont pris la parole au sein des *pratiche*. S'il est majoritaire sur le plan numérique, le groupe au sein duquel Lorenzo compte le plus de partisans se compose donc d'hommes dont l'expérience politique se révèle très limitée, surtout par

[977] Sur les conditions d'appartenance au conseil des Soixante-Dix, voir Rosemary DEVONSHIRE JONES, *Francesco Vettori. Florentine Citizen and Medici Servant*, *op. cit.*, p. 81-83. Seuls quatre membres de la *balìa* de 1512, en sus de Giuliano de' Medici, retourné à Rome, n'intègrent pas le nouvel organe. Il s'agit de Francesco Pepi, Bindaccio di Andrea Ricasoli, Giuliano Salviati et Francesco Taddei.

[978] Seuls cinq dates de naissance nous font défaut. Ce sont celles de Luca di Maso degli Albizzi, d'Andrea et d'Antonio di Manetto Carnesecchi, d'Agnolo di Francesco Dini et d'Antonio Paganelli. À l'exception d'Antonio Carnesecchi, tous appartiennent cependant à la génération dont l'entrée dans la vie publique remonte au régime médicéen antérieur à décembre 1494.

[979] On y recense 41 personnes.

[980] Parmi ces derniers, quinze n'y ont été élus qu'une seule fois et cinq deux fois.

rapport à celle des « vieux » oligarques, qui, pour beaucoup, participent activement à la vie politique depuis le régime du Magnifique.

L'instauration du conseil des Soixante-Dix offre nénamoins à Lorenzo un remarquable instrument de contrôle sur la distribution des charges publiques, qui fait pencher définitivement la balance en sa faveur. Désormais, note Giovanni Silvano, « *le poids politique de la vieille aristocratie citadine avait été en grande partie neutralisé* »[981]. L'étude de la composition des *Otto di Pratica* menée par Rosemary Devonshire Jones de juin 1514 à décembre 1518 montre l'efficacité de cette stratégie politique :

> Seulement trente-deux citoyens entrent en fonction au sein des *Otto* durant la période qui court de juin 1514 (quand les *Otto* ont remplacé les *Dieci*) à décembre 1518 (la dernière élection semestrielle avant la mort de Lorenzo). Durant cette période, si aucun citoyen n'avait accédé à cette charge plus d'une fois, soixante-douze citoyens, ce qui est plus du double du nombre actuel, auraient pu être désignés. De la sorte, Piero Alamanni, Lanfredino Lanfredini, Iacopo Salviati, Antonio Serristori, Pandolfo Corbinelli, Lorenzo Morelli, Luigi Della Stufa entrèrent en charge cinq fois chacun et, dans tous les cas sauf dans celui de Serristori, tous les douze mois. Les autres, comme Filippo Buondelmonti, Luca degli Albizzi et Piero Ridolfi, en furent membres quatre fois, Ruberto Acciaiuoli, Iacopo Gianfigliazzi et Matteo Strozzi trois fois, et de nombreux autres citoyens deux fois. C'était un cercle très restreint. Il s'agissait probablement du type de *gouverno stretto* que Vettori avait en tête quand il exprima l'opinion que, en 1518 déjà, Lorenzo « *disponeva della città in modo suo* »[982].

---

[981] « *Il peso politico della vecchia aristocrazia cittadina era stato in gran parte neutralizzato* », in Giovanni SILVANO, *"Vivere Civile" e "Governo Misto" a Firenze nel Primo Cinquecento*, *op. cit.*, p. 51.

[982] Rosemary DEVONSHIRE JONES analyse ainsi la distribution de la charge de *Otto di Pratica* et en conclut que seul un nombre très réduit de personnes accèdent à cette fonction: « *A glance at the tratte for the* Otto di Pratica *shows what must amount to similar control over elections to this office. Only thirty-two citizens held office in the* Otto *during the period June 1514 (when the* Otto *replaced the* Dieci*) to December 1518 (the last half-yearly election before Lorenzo's death). In this period if no citizen had held office more than once, seventy-two citizens, that is more than twice the actual number could have been appointed. As it was, Pietro Alamanni, Lanfredo Lanfredini, Jacopo Salviati, Antonio Serristori, Pandolfo Corbinelli, Lorenzo Morelli, Aloysio della Stufa held office five times each and in all but Serristori's case once every twelve months; others, like Filippo Buondelmonti, Luca degli Albizzi, and Piero Ridolfi were members four times; Roberto Acciaiuoli, Jacopo Gianfigliazzi and Matteo Strozzi three times; and many other citizens twice. This was a very small circle. It was probably this tipe of governo stretto which Vettori had in mind when he expressed the opinion that in 1518 Lorenzo already* " *disponeva della città in modo suo*" », in Rosemary DEVONSHIRE JONES, « Lorenzo de' Medici, Duca d'Urbino "Signore" of Florence ? », in Myron P. GILMORE (ed.), *Studies on Machiavelli*, *op. cit.*, p. 307.

Le contrôle de Lorenzo sur la vie publique est tel que certains de ses adversaires préfèrent abandonner la vie publique, comme le signale Filippo de' Nerli lorsqu'il commente les événements de l'année 1518:

> À cette époque, de nombreux citoyens avaient découvert l'âme du Duc [Lorenzo]. Comme il leur semblait qu'il voulait transformer l'État en principat, et qu'ils ne le pouvaient l'accepter, certains d'entre eux s'éloignèrent, se détachèrent largement des affaires publiques et abandonnèrent le gouvernement. Parmi eux furent surtout remarqués Lanfredino Lanfredini et Iacopo Salviati. Lanfredino s'enferma chez lui, comme s'il n'était pas en bonne santé, et Iacopo Salviati, étant d'une meilleure famille et ayant davantage d'appuis, se réfugia avec plus de courage à Rome sous la protection du pape[983].

La situation paraît donc loin d'être aussi sombre pour les Médicis que Francesco Guicciardini ne le prétend en 1516:

> Néanmoins, bien que nous soyons déjà parvenus à la fin de trois années de pontificat, on n'en voit guère l'effet, selon cette opinion: les amis ne se montrent pas satisfaits. Ils sont même tout à fait froids et suspendus. Le peuple est plus que mécontent, empli de jalousies et de suspicions. Si la situation de la cité en reste là, cela est malheureux et tout au dommage de l'État, car un gouvernement est difficile à régir quand le peuple est ennemi et qu'on se trouve sans partisans puissants[984].

---

[983] « *Avevano in quel tempo molti cittadini scoperto l'anima del Duca [Lorenzo], e parendo loro che volesse al tutto ridurre lo stato a Principato, né volendo consentirlo, però s'allargarono alcuni di loro, e si discostarono molto dalle cose pubbliche, e s'andavano ritraendo dal governo, intra ' quali furono de' più notati Lanfredino Lanfredini e Iacopo Salviati. Lanfredino si fermò a casa, come non ben sano, e Iacopo Salviati avendo più qualità e più appoggi, con più animo si ridusse a Roma sotto la protezione del Papa* », in Filippo de' NERLI, *Commentari*..., *op. cit.*, p. 131.

Iacopo Pitti décrit ainsi la malaise croissant parmi l'oligarchie: « *Con tutto questo si scorgeva una certa mala contentezza non solamente nell'universale, per trovarsi privato del Consiglio Grande, ma eziando in molti de' primati cittadini: i quali subitochè da' loro petti sgomberarono l'invidia e l'odio contro al Soderino per la sua cacciata, cominciarono a riguardare con altr'occhio che prima lo stato loro e la città. Vedevano le case loro non più frequentate da terrazzani e da soggetti, ma tutto il corso alla casa de' Medici rivolto; quindi sperarsi da ciascheduno ogni bene, quindi temersi ogni male; però, rivolgendosi addietro, s'accorgevano aver perduto uno stato dov'erano signori assoluti, con utile e onore assai; e, riguardandosi in viso, se ne accuravano quasi l'uno all'altro, abbassando gli occhi prima alla terra colui che più se ne sentiva dalla colpa trafitto; e con qualche motto s'andavano nutricando le vecchie fantasie, usando insieme, e con le face ajutando l'un l'altro negli squittinii, nel concedere gli onori* », in Iacopo PITTI, *Dell'Istoria fiorentina*..., I, *op. cit.*, p. 107-108.

[984] « *Nondimeno benché noi siamo già alla fine de' tre anni del pontificato, lo effetto non si vede seguìto secondo questa opinione: li amici non si veggono contenti, anzi sono tutti freddi e sospesi; el populo è più la che in mala contentezza, pieno di gelosie e sospetti che stando così la condizione della città è miserabile e tutto è a danno dello stato, perché è difficile cosa uno governo dove el populo sia inimico e sia ancora sanza partigiani potenti* », in Francesco GUICCIARDINI, *Del modo di assicurare lo stato alla casa de' Medici*, *op. cit.*, p. 51-52.

Toute l'habileté de Lorenzo tient justement dans le paradoxe soulevé par Francesco Guicciardini. Lorenzo a des partisans jeunes et peu expérimentés, dont l'influence politique pèse peu face à celle de ses opposants au sein de l'oligarchie. Cependant, malgré son éloignement progressif de la cité à partir du moment où il reçoit le titre de duc d'Urbin, le 18 août 1516[985] et le mécontement intérieur qui s'exprime à cette occasion[986], il n'est victime d'aucun rejet populaire. Cela est dû en grande partie au fait qu'il applique l'un des préceptes fondamentaux que lui a transmis Léon X dans son *Istruzione*. Fondant son pouvoir sur une base politique réduite à quelques dizaines d'individus, Lorenzo ouvre en effet très largement l'accès aux autres charges publiques, en particulier aux *Tre maggiori* et aux fonctions hors les murs. C'est sans doute la raison pour laquelle, comme le fait remarquer Niccolò Guicciardini dans son *Discorso*, les apparences prévalent sur la réalité:

> Et il dirigea la cité de telle manière que, bien qu'il la guidât selon son bon plaisir, il agissait néanmoins de sorte, poussé par sa sagesse, que beaucoup ne s'apercevaient pas qu'il s'éloignait de l'usage civile. Et il honorait et caressait tous les citoyens, et à ceux qui n'étaient pas nobles et puissants, il leur donnait autant d'autorité et de réputation qu'il était raisonnable de le faire, de telle manière que le peuple demeurait trompé par ce voile[987].

De septembre 1512 à mai 1527, 1351 personnes participent ainsi à la gestion des affaires publiques à travers les *Tre maggiori*. 450 familles sont représentées au sein de ces magistratures, dont 252 par seulement un ou deux de leurs membres. À l'inverse, les Dini voient vingt-sept des leurs[988] élus à ces fonctions de 1512 à 1527. Les autres familles bien représentées sont les Ridolfi (seize membres), les Pucci et les Strozzi (onze membres), les Capponi, Corbinelli, Franceschi et Pandolfini (dix membres). Cette ouverture des *Tre maggiori* à un grand nombre de familles ne doit cependant pas masquer le fait que

---

[985] Voir à ce sujet Giovanni SILVANO, *"Vivere Civile" e "Governo Misto" a Firenze nel Primo Cinquecento*, *op. cit.*, p. 69-71.
[986] Voir à ce sujet Giovanni SILVANO, *"Vivere Civile" e "Governo Misto" a Firenze nel Primo Cinquecento*, *op. cit.*, p. 78-79.
[987] « *El quale in modo quella ciptà maneggiò che, quantunque a suo piacere la guidassi, pure per la sua prudentia faceva che a molti non pareva della civile usanza uscissi. Et tutti li ciptadini honorava et carezava, et a quelli che non erono nobili et potenti dava authorità et riputatione quanto ragionevole era in modo che el popolo sotto questo velo restava ingannato* », in Niccolò GUICCIARDINI, *Discorso di messer Niccolò Guicciardini…*, *op. cit.*, p. 367.
[988] Toutes branches confondues.

l'accès au Gonfaloniérat de Justice est sévèrement contrôlé[989]. Seuls 88 citoyens, issus de 63 familles, y accèdent en effet. Parmi les familles qui y sont le mieux représentées, on recense les Medici, les Capponi, les Pitti, les Pucci et les Ridolfi. Il faut paradoxalement attendre la mort de Lorenzo, en 1519, pour voir ses « jeunes » partisans, nés après 1470, accéder au Gonfaloniérat. Palla Rucellai est ainsi nommé Gonfalonier en mars-avril 1520, tandis que Francesco Vettori et Bartolomeo Valori parviennent respectivement à cette fonction en novembre-décembre 1521 et en mai-juin 1524. Âgés tous les trois de 47 ans au moment de leur entrée en fonction, ils sont désormais arrivés à maturité.

Comme Léon X l'a conseillé à Lorenzo, l'accès au *priorat* et aux *collegi* est beaucoup plus ouvert. Plus du quart des postes y sont réservés aux représentants des *arti minori*. Le personnel politique auquel ces charges sont confiées présente des liens ténus avec le régime précédent. Parmi les 567 prieurs élus de septembre 1512 à mai 1527, seuls 204 ont déjà fait l'expérience des *Tre maggiori* avant le changement de régime. 82 ont participé aux *pratiche*, tandis que 94 ont été élus au sein d'un conseil restreint. Parmi les 1103 membres des *collegi*, 296 ont été élus aux *Tre maggiori* avant septembre 1512, 110 aux pratiche et 104 aux conseils restreints. L'illustration graphique de ce phénomène[990] montre clairement que, si à la fin de l'année 1512 et en 1513, les élus aux *Tre maggiori* présentent de forts liens avec le régime précédent, ceux-ci s'estompent dès les années suivantes. Les hommes choisis pour intégrer les *Tre maggiori* sont donc dans l'ensemble, à l'exception de ceux qui sont élus au Gonfaloniérat de Justice, peu expérimentés. Le graphique illustrant l'âge moyen des élus aux *Tre maggiori*[991] confirme cette tendance, très nette entre 1514 et 1520. Cette volonté d'intégrer dans le personnel politique une large frange des citoyens se vérifie tout

---

[989] Rosemary DEVONSHIRE JONES décrit ainsi le processus d'élection de la *Signoria* en novembre 1516: « *The procedure is to this extent clear: a note of citizens « designati » for the Signoria was sent by [Goro] Gheri to Lorenzo. Gheri made suggestions and provided information about them and asked Lorenzo to indicate those he approved. The principle of final selection for this election emerges: citizens whose loyalty to the Medici is weak will be appointed Priors only if the Gonfalonier is exceptionally trustworthy. In October 1516, for example, Gheri discusses the choice of Andrea Niccolini and Antonio Pazzi as Priors. Niccolini « non è molto sicuro »; neither i Pazzi; he and Pazzi can only be elected if a citizen « più certo e più sicuro che non è messer Niccolò Altoviti » becomes Gonfalonier. If, for instance, Leonardo Bartolini is Gonfalonier instead of Niccolò Altoviti, then Pazzi and Niccolini can be Priors. Bartolini was in the event elected Gonfalonier and Pazzi and Niccolini in consequence became Priors. As Niccolo Altoviti did not become Gonfalonier, his request to be one of the Otto di Pratica was granted* », in Rosemary DEVONSHIRE JONES, « Lorenzo de' Medici, Duca d'Urbino "Signore" of Florence ? », *op. cit.*, p. 305-306.

[990] Voir le *Pourcentage des élus aux* Tre maggiori *(septembre 1512-mai 1527) ayant été élus de décembre 1494 à août 1512 à une charge similaire ou étant intervenus au sein des* pratiche *et des conseils restreints*, in *Documents annexes*, 22, p. 442.

[991] Voir l'*Âge moyen d'entrée en charge au sein des* Tre maggiori *(septembre 1512-mai 1527)*, in *Documents annexes*, 23, p. 443.

particulièrement dans la distribution des charges hors les murs, qui étaient réservés sous le régime précédent à un petit groupe d'oligarques. Le contraste avec la situation antérieure au changement institutionnel est flagrant: 728 individus recensés dans notre *Répertoire prosopographique du personnel politique florentin* sont en effet envoyés hors les murs de septembre 1512 à mai 1527[992]. 258 familles participent à la politique diplomatique de la cité ou à la gestion du territoire sous domination florentine. L'exemple des *commissari generali* envoyés à Pise de février 1513 à mars 1527[993] est tout à fait révélateur de cette volonté d'impliquer de larges pans des citoyens dans la vie publique. Avant septembre 1512, la charge de *commissario* ou de *commissario generale* à Pise était réservée à un nombre réduits de personnes, qui étaient pour la plupart issues de l'oligarchie et qui, pour certaines, l'avaient occupée plusieurs fois en quelques années. À partir de février 1513, on observe au contraire une distribution plus homogène. Aucun des hommes choisis ne cumule plus d'un mandat, et aucune famille ne voit plusieurs de ces membres désignés à cette fonction.

En quelques années à peine, Lorenzo parvient ainsi à redessiner les contours du personnel politique florentin. Sa transformation de « *cittadino privato* » à seigneur de la cité se double de la mise à l'écart de ceux qui, parmi les oligarques, refusent son pouvoir[994]. Elle s'accompagne en même temps de l'instauration d'un compromis politique tout à fait viable avec une majorité de citoyens, à qui Lorenzo offre la possibilité de participer à la vie publique de la cité selon des modalités auxquelles même le gouvernement « populaire » ne les avait pas habitués. Il n'en demeure pas moins, remarque Francesco Guicciardini dans son texte intitulé *Del modo di assicurare lo stato alla casa de' Medici*, que les Médicis,

> tiennent le gouvernement avec une telle autorité qu'ils sont les maîtres de la cité et de tout ce *dominio*, et il n'y pas presque pas d'autre différence entre eux et un seigneur que dans la manière de commander. Car, si les paroles de ce dernier sont des lois et des décisions, ici *etiam* on fait ce qu'ils veulent, mais sous le nom d'autres citoyens et par le

[992] Il faut bien sûr tenir compte du fait que les sources d'information sont plus importantes après août 1512, en raison notamment de l'existence des *Carteggi degli Otto di pratica*.
[993] Voir la liste des *Commissari generali di Pisa*, in *Documents annexes*, 19, p. 438.
[994] Giovanni SILVANO commente ainsi ce processus: « *Lorenzo de' Medici aveva attratto a sé i giovani aristocratici della città. È questa un'altra conferma circa la direzione della politica interna di Lorenzo: emarginare dalla scena politica i vecchi, quanti cioè erano troppo legati al trandizionale 'vivere civile', a una forma di repubblicanesimo classico dove si celebrava l'eccellenza del governo misto. Lorenzo dunque voleva qualcosa di diverso* », in Giovanni SILVANO, *"Vivere Civile" e "Governo Misto" a Firenze nel Primo Cinquecento*, *op. cit.*, p. 79.

biais des magistratures, qui sont désignées par eux et leur obéissent en toute chose et au moindre signe[995].

Il n'est qu'à lire ce que le proche collaborateur de Lorenzo, Goro Gheri, écrit en 1515 dans l'une de ses lettres, pour bien comprendre que cette ouverture des charges ne se traduit nullement, du moins jusqu'à la mort de Lorenzo, par un transfert de pouvoir :

> Je ferais en sorte qu'aux Anciens, c'est-à-dire les Prieurs, qui maintenant ne possèdent plus ni cérémonie ni réputation, on fasse quelque cérémonie honorifique à notre mode de Toscane, afin qu'il aient l'impression d'avoir beaucoup acquis; je ne dis pas néanmoins de leur donner quelque autorité de valeur, mais *solum* cérémonies et fumée[996].

[995] « […] *tenendo questo governo con la autorità che tengono, sono padroni di questa città e di tutto questo dominio, né è da loro a uno signore a bacchetta quasi altra differenzia che nel modo del comandare; perché le parole di quello solo sono legge e deliberazioni, qui* etiam *si fa quello che vogliono, ma sotto nome di altri e per mezzo de' magistrati, e' quali sono creati da loro ed ubidiscono in ogni cosa a ogni minimo cenno* », in Francesco GUICCIARDINI, *Del modo di assicurare lo stato alla casa de' Medici*, *op. cit.*, p. 53.

[996] « *Farei che li Anziani, cioè li Priori, quali adesso stanno senza alcuna cerimonia o reputazione, si desse loro qualche cerimonia di onoranza al modo nostro di Toscana, perché paresse loro d'avere acquistato assai : non dico già dare loro autorità di valore, ma solum cerimonie e fumo* », in *Archivio Storico Italiano*, *Appendice* VI, 1848, p. 66.

CONCLUSION

La mort de Lorenzo, le 4 mai 1519[997], place les Médicis dans une situation délicate. Sa disparition brutale les empêche, faute de représentants influents sur place, de poursuivre la voie vers un pouvoir personnel ouverte par le duc d'Urbin[998]. La situation politique, remarque Giuseppe Bisaccia,

> était en effet redevenue fluide, susceptible de changements, dans un sens comme dans l'autre, car personne de la maison des Médicis, qui fût capable de tenir sur place les rênes du gouvernement florentin, n'était disponible pour le moment: Giovanni de' Medici (Léon X) se trouvait contraint, pour d'évidentes raisons, à manœuvrer l'affaire depuis Rome, avec l'aide de son cousin, le cardinal Giulio de' Medici. La discussion sur les institutions s'ouvre donc à nouveau, sollicitée cette fois par les Médicis eux-mêmes, qui devaient probablement se rendre compte de la situation précaire de leur famille qui manquait, pour le moment du moins, de descendants capables de maîtriser la situation à Florence[999].

L'implication d'une large frange des citoyens dans la vie publique, conjuguée à l'absence d'un pouvoir médicéen fort après la mort de Lorenzo, donne naissance à la grande

---

[997] Voir à ce propos Francesco VETTORI, *Sommario della Istoria d'Italia*, *op. cit.*, c. 29v, p. 184-185.

[998] Carlo DIONISOTTI écrit à ce sujet: « […] *il principato era ormai fuori questione, non essendoci più chi potesse diventar principe* », in Carlo DIONISOTTI, « Dalla repubblica al principato », *op. cit.*, p. 105.

[999] « *La situazione era infatti ridivenuta fluida, suscettibile quindi di cambiamenti, in un senso o nell'altro, non essendovi nessuno della casa dei Medici disponibile, per il momento, che potesse reggere sul posto le redini del governo fiorentino: Giovanni de' Medici (Leone X) era per ovvie ragioni costretto a manovrare le cosa da Roma, con l'ausilio del cugino, il cardinale Giulio de' Medici. Si riapre quindi la discussione sulle istituzioni, sollecitata questa volta dagli stessi Medici, che dovevano probabilmente rendersi conto della precaria situazione della loro casata che mancava, almeno per il momento, di discendenti capaci di tenere la situazione in pugno a Firenze* », in Giuseppe BISACCIA, *La « Repubblica fiorentina » di Donato Giannotti*, Firenze, Leo S. Olschki, 1978, p. 72.

réflexion institutionnelle des années 1521-1522. Filippo de' Nerli nous décrit de la sorte la confusion qui s'installe alors dans la cité :

> Cette partie des citoyens qui conseillaient au Cardinal d'élargir la distribution des honneurs, et qui toujours avait pris la défense de l'universel, paraissait prêter davantage l'oreille aux discours de cette réforme. Et la partie qui voulait restreindre l'accès aux charges détestait et critiquait ceux qui parlaient de quelque manière que ce fût de cette réforme. Et les citoyens dans leur ensemble restaient neutres et attendaient, avec un très grand désir, que cette réforme se fît. Et une certaine espèce de jeunes, notamment ceux qui participaient aux réunions des *Orti Oricellari*, la désiraient et ne s'en cachaient pas. Ainsi, la cité était tout à fait divisée et très confuse, car la majorité des citoyens s'agitaient, les uns portés par l'espérance, les autres par la crainte, et beaucoup allèrent si loin qu'il écrivirent divers projets pour cette réforme[1000].

Il est intéressant de constater que, cinq ans après l'instauration du Conseil des Soixante-Dix, qui sanctionne l'abandon définitif de l'ordonnancement institutionnel mis en place en décembre 1494, les idéaux républicains resurgissent dès que meurt Lorenzo, comme si sa disparition physique avait d'un coup levé le voile de l'illusion. Carlo Dionisotti explique la vigueur de cette réflexion institutionnelle par la permanence de l'esprit républicain :

> Les structures et les forces traditionnelles du gouvernement de Florence, que Bibbiena avait méprisées en les contemplant impatiemment depuis l'extérieur, et que Gheri avait brièvement expérimentées en tant que secrétaire du duc Lorenzo, n'étaient pas telles qu'elles puissent être vidées et consumées peu à peu sans faire de bruit : elles avaient des racines enchevêtrée, robustes et profondes, bien plus profondes que la lignée des Médicis[1001].

[1000] « *Quella parte de' cittadini che consigliavano il Cardinale doversi allargare nella distribuzione degli onori, e che sempre aveva preso la protezione dell'universale, pareva che a questi discorsi della riforma predetta prestassero più gli orecchi; e a quella parte che voleva tenere più stretti gli offici e gli onori detestava e biasimava molto chi di quella riformazione parlava in modo alcuno; e l'universale de' cittadini neutrali stava aspettando con desiderio grandissimo che la riforma predetta si facesse; ed una certa sorta di giovani, e massimamente di quelli che già concorrevano all'orto de' Rucellai la sollecitavano, e se ne scoprivano. In tal guisa era la città tutta divisa e molto confusa, stando la maggior parte de' cittadini sollevati, chi in sulla speranza, e chi in sul timore, e andarono molti tant'oltre che scrissero vari modelli per la detta riforma* », in Filippo de' NERLI, *Commentari*..., *op. cit.*, p. 137.

[1001] « *Le tradizionali strutture e forze del governo di Firenze, che il Bibbiena aveva disistimato guardandole impazientemente dall'esterno, e che il Gheri aveva brevemente sperimentato come segretario del duca Lorenzo, non*

Si l'esprit républicain survit à la mise en place du « système » théorisé par Léon X dans son *Istruzione*, c'est sans doute parce que la stratégie de prise de pouvoir médicéenne, en voulant préserver les apparences, a continué d'impliquer dans la vie publique beaucoup d'hommes qui avaient participé aux travaux du *Consiglio maggiore* avant la chute de Piero Soderini. Les membres de l'oligarchie opposés à une mainmise médicéenne sur le pouvoir ont pour beaucoup abandonné la vie politique, certains parce qu'ils étaient âgés, d'autres parce qu'ils avaient compris que Lorenzo ne les laisserait plus exister en tant que force politique. Les catégories médianes, en revanche, qui paraissaient être les grandes perdantes du retour des Médicis dans la cité, n'ont pas été exclues de l'attribution des charges publiques, mais se sont vues offrir, au contraire, un espace politique à la périphérie immédiate du pouvoir. Il ne fait pas de doute, selon nous, que cet élément de continuité a grandement contribué à la résurgence progressive des idéaux républicains, en préservant l'idée, chez un grand nombre de citoyens, que la participation à la vie publique est un droit qui doit être largement partagé.

La permanence de l'esprit républicain, malgré les modifications des rapports de forces politiques et les mutations institutionnelles, montre combien les événements qui se produisent durant la période qui court du renversement de Piero de' Medici à la restauration médicéenne postérieure à septembre 1512 gagnent à être étudiés comme un ensemble homogène et cohérent. Ainsi, plutôt que de réfléchir en termes de ruptures ou de fractures, comme une simple observation des modifications institutionnelles pourrait y inciter, sans doute doit-on plutôt observer les événements qui se produisent de novembre 1494 à mai 1519 et, au-delà, jusqu'en mai 1527, selon une perspective fondée au contraire sur la permanence et la continuité. Tel est, nous semble-t-il, le principal apport d'une étude de grande ampleur telle que celle qui a donné naissance à notre *Répertoire prosopographique du personnel politique florentin de décembre 1494 à mai 1527*. L'utilisation des informations apportées par ce dernier nous a en effet permis d'observer comment la chute de Piero de' Medici ne s'accompagne pas d'un bouleversement complet du personnel politique qui prend en main les destinées de la cité. Les hommes qui contribuent à mettre en place et à stabiliser l'ordonnancement institutionnel né en novembre-décembre 1494 ont, pour

---

erano tali da poter essere svuotate e consumate pian piano senza far rumore : avevano radici intricate, robuste e profonde, ben più profonde che non la casa dei Medici », in Carlo DIONISOTTI, *Machiavellerie*, *op. cit.*, p. 106.

beaucoup, déjà participé au gouvernement de la cité sous le régime médicéen, notamment ceux qui sont issus de l'oligarchie.

L'arrivée massive dans la vie publique, à la suite de la création du *Consiglio maggiore*, d'un grand nombre de citoyens qui peuvent, de droit, revendiquer l'accès aux principales charges de gouvernement modifie cependant l'équilibre des forces en présence et introduit une ligne de fracture basée sur l'antagonisme entre les « *popolani* » et les « *grandi* ». Dans un tel contexte, les événements liés au « moment savonarolien » se révèlent déterminants, car ils fondent le nouveau rapport au pouvoir qui s'instaure durant les années suivantes. Notre étude prosopographique nous a ainsi permis de montrer comment, de simple « minorité agissante » dépourvue de majorité au sein du *Consiglio maggiore* et, sans doute, moins bien organisée que les commentateurs l'ont longtemps cru, le mouvement savonarolien a pu imposer ses représentants dans la plupart des organes de gouvernement. La stratégie qui consiste à investir massivement l'assemblée des *pratiche* et les conseils restreints, lieux où est pensée et mise en œuvre la politique de cité dans les domaines les plus délicats, s'accompagne d'une réflexion sur la source du pouvoir et sur les instruments de l'influence politique. Ainsi les *Tre maggiori*, émanations du *Consiglio maggiore*, apparaissent-il comme des organes difficiles à contrôler, en raison de l'ampleur même du corps électoral chargé de les désigner. Aussi sont-ils largement investis par les membres des catégories médianes. À l'inverse, les conseils restreints (notamment les *Dieci di libertà*) et les *pratiche* qui, en raison de la nature même de leur activité, nécessitent le recours à des citoyens expérimentés, se présentent comme des organes plus aisés à maîtriser.

La réorganisation de la vie publique consécutive à l'exécution de Savonarole met en évidence la principale leçon que tire l'oligarchie des premières années du régime : la majorité numérique ne suffit pas à fonder le pouvoir politique, ou, tout au moins, elle n'en est que l'un des piliers. À nouveau unis par leur volonté de ne pas abandonner le pouvoir aux mains des catégories médianes, les oligarques développent un discours valorisant les notions de compétence et d'expérience, dont les milieux « populaires », pour de multiples raisons, ne peuvent guère se targuer. Liée à l'état de tension permanente de la conjoncture interne et externe, cette stratégie conduit à l'appropriation par l'oligarchie de certains conseils tels que les *Dieci di libertà*, les *Ufficiali del Monte* ou les *Sei di mercatanzia*, ainsi que de l'assemblée des *pratiche*. L'étude du personnel politique utilisé dans ces organes montre clairement que le recrutement y est très homogène.

Sans doute était-il également nécessaire de mettre en évidence le rôle central joué par l'assemblée des *pratiche* dans le nouvel équilibre politique qui s'installe à Florence. Résurgence de l'âge d'or des institutions républicaines, cet organe accompagne le nouveau régime tout au long de son existence. Si les *pratiche* développent une réflexion inadaptée à l'état d'urgence dans lequel se trouve la cité et si ne jouent pas pleinement leur rôle de laboratoire chargé de penser la politique, elles ne se présentent pas moins comme un élément central dans le processus qui mène à la prise décision. L'élite qui s'y dégage, composée pour l'essentiel de représentants de l'oligarchie, se rapproche beaucoup, dans sa composition, de celle qui s'impose au sein des *Dieci di libertà*. La violente réaction de la majorité des membres du *Consiglio maggiore*, au tournant du siècle, face à l'appropriation du conseil des *Dieci* par les membres de l'oligarchie illustre les tensions qui accompagnent cette évolution du rapport de forces dans la cité. La création du Gonfaloniérat de Justice à vie et l'élection à cette charge de Piero Soderini peuvent donc être perçues comme le moyen d'éviter que cet antagonisme ne se conclue par une paralysie institutionnelle complète et, de ce fait, par la fin prématurée du régime républicain. L'étude du *Répertoire prosopographique du personnel politique florentin de décembre 1494 à mai 1527* met donc en évidence, après 1502, l'émergence d'une double élite, fondée sur une dissociation du personnel politique entre ceux qui participent à la vie publique par l'intermédiaire des *Tre maggiori*, et ceux, en plus petit nombre, fondent leur pratique politique sur la participation à des organes restreints. Dans un contexte de crise permanente, ces derniers voient leur influence s'accentuer et se pérenniser, jusqu'à instaurer un véritable état de dépendance à leur égard.

L'étude du personnel politique utilisé durant les dernières années du régime sodérinien montre cependant combien l'équilibre entre ces deux groupes est fragile. Si une nouvelle génération, issue en grande partie de catégories médianes, parvient à supplanter celle des fondateurs du régime au sein des *Tre maggiori* à partir de 1507, le processus de formation à la vie publique mis en place, en particulier, sous l'impulsion de Piero Soderini, ne parvient pas à atténuer la distance qui s'est installée entre la jouissance des honneurs publiques et celle du pouvoir réel. Il faut voir dans cet échec, conjugué à la crise générale de légitimité qui touche l'ordonnancement institutionnel, l'une des causes principales de la chute du régime sodérinien. La prise du pouvoir par l'oligarchie après septembre 1512, puis par les Médicis après l'élection de Léon X au pontificat, apparaît ainsi comme la

continuation logique du processus mis en route après 1502. Elle se fonde en effet sur une dissociation entre ceux qui détiennent l'influence politique de ceux qui se voient confier des charges honorifiques et rémunératrices aussi bien dans la cité que hors les murs, mais qui sont en réalité privés de toute capacité à peser sur les grandes orientations en matière financière et diplomatique notamment.

Notre démarche de recherches nous a ainsi permis de dégager d'intéressants liens de continuité sur toute la période considérée. La méthode prosopographique apparaît donc tout à fait utile pour dégager avec finesse et précision les contours du personnel politique. Confrontées à une telle source documentaire, l'analyse des modifications institutionnelles et celle des textes collatéraux s'enrichissent et gagnent en nuances. À l'inverse, il nous est rapidement apparu qu'une étude prosopographique ne saurait se limiter à une utilisation de type statistique ou numérique, qui risquerait d'entraîner des erreurs d'interprétation, voire de fausser la perception qu'on peut avoir de l'enchaînement des événements. Les diverses sources documentaires sont donc vouées à s'interpénétrer, afin de nous fournir des angles de vue différents et complémentaires sur un même processus politique. Pour autant que ce lien paraisse indispensable, rapprocher des documents de nature si variée se révèle être un exercice parfois périlleux, en tout cas souvent complexe. Ce rapprochement nous a paru tout à fait fructueux dans l'étude des ressorts du « moment machiavélien » et dans la mise en évidence des déséquilibres structurels qui ont causé la chute de l'ordonnancement institutionnel né en décembre 1494.

Après septembre 1512, en revanche, si elle nous a permis de montrer comment l'émergence du pouvoir médicéen se fonde en partie sur l'expérience politique du régime « populaire », l'utilisation du matériau prosopographique s'est révélée moins fructueuse. La très nette dissociation entre la participation à la vie publique et la réalité du pouvoir, caractéristique des années qui suivent la démission forcée de Piero Soderini, rend en effet difficile l'exploitation de notre *Répertoire prosopographique*. Les critères de définition du personnel politique que nous avions établis à l'origine étaient fondés sur le postulat que l'attribution des principales charges publiques et la participation à la définition des principales orientations politiques de la cité étaient liées. Or, fragilisé par l'évolution du régime sodérinien, ce lien voit sa disparition sanctionnée par la prise de pouvoir des Médicis entre 1513 et 1519. Dans un système où l'attribution des charges publiques se trouve désormais contrôlée par un petit nombre de citoyens, ce critère ne peut plus guère

être utilisé pour éclairer l'étude des rapports politiques dans la cité. Toute forme de démarche prosopographique perd donc de sa cohérence. Le faible nombre de textes critiques consacrés à l'évolution des rapports politiques entre mai 1519 et mai 1527 montre cependant combien l'analyse du processus qui mène au renouveau des institutions républicaines entre 1527 et 1530 est complexe et difficile à mettre en œuvre.

Notre étude laisse par ailleurs de côté quelques individus dont le parcours politique s'effectue hors du *cursus honorum* traditionnel. L'exemple de Machiavel, bien sûr, est particulièrement représentatif des limites d'une démarche de ce type, basée sur la définition de critères discriminants. Malgré nos craintes initiales quant aux conséquences possibles de ce phénomène, il nous est cependant apparu que, loin d'appauvrir notre étude, de telles absences l'enrichissaient au contraire de contre-exemples tout à fait signifiants et porteurs de sens. Ainsi, bien qu'il soit absent de notre *Répertoire prosopographique*, Machiavel n'en est pas moins très présent, presque par transparence, dans notre étude. L'exemple de son implication dans la vie publique, profondément atypique par rapport au parcours de la plupart de ces concitoyens, illustre fort bien, en particulier, l'échec du processus de formation à la vie publique des jeunes citoyens de sa génération.

DOCUMENTS ANNEXES

Document annexe 1

Pourcentage des élus aux *Tre maggiori* ayant occupé une charge similaire sous le régime médicéen [1002]

(décembre 1494-août 1512)

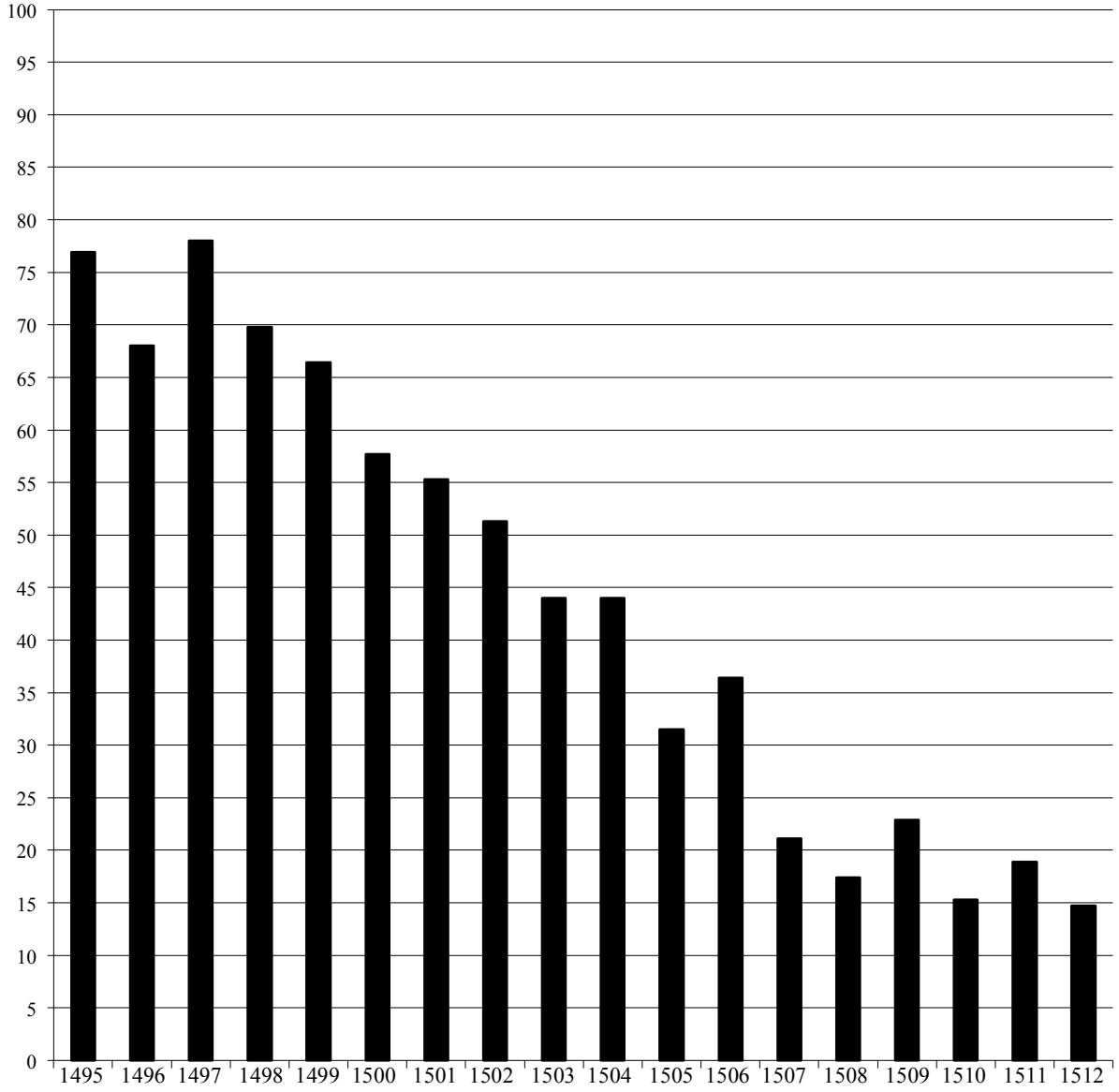

[1002] Ce graphique est exprimé en pourcentages annuels et non en données numériques, car le nombre d'élus aux *Tre maggiori* varie selon les années, en particulier parce que certains citoyens peuvent occuper plusieurs charges durant la même année ou meurent en cours de charge et sont donc remplacés. S'y s'ajoutent les lacunes dans les registres *Tratte* qui, même si elles sont limitées en nombre, pèsent sur les informations dont nous disposons.

Document annexe 2

Âge moyen des élus aux *Tre maggiori* (■)
et des membres des conseils restreints (□)[1003]
(décembre 1494-août 1512)

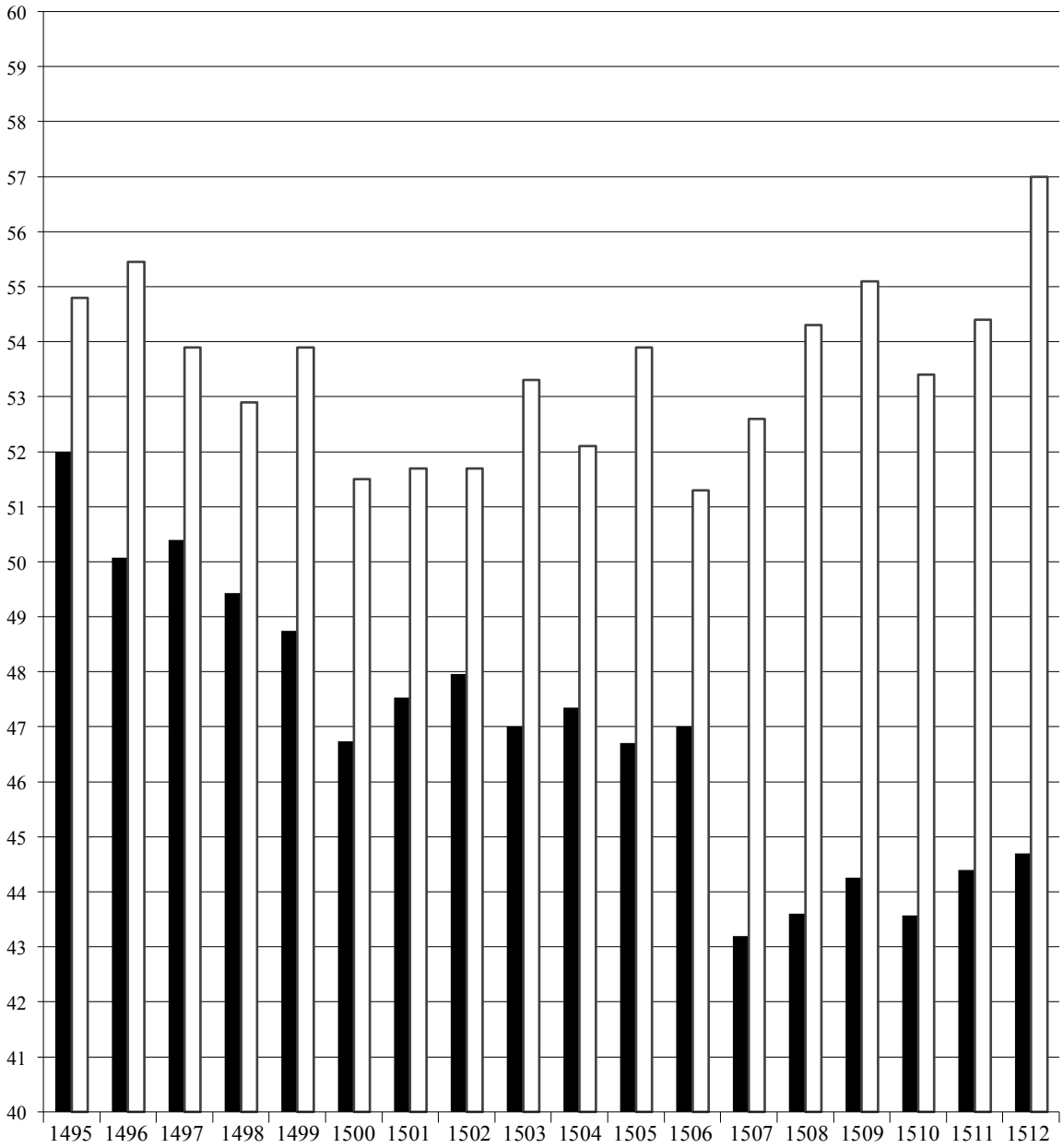

[1003] Ce graphique illustre l'âge moyen des élus aux *Tre maggiori* au moment de leur entrée en charge et celui des membres des conseils restreints (*Dieci di libertà*, *Ufficiali del Monte*, *Otto di guardia*, *Conservatori di legge* et *Sei di mercatanzia*) en fonction pour chaque année prise en considération.

Document annexe 3

Pourcentage des élus aux *Tre maggiori* intervenant aux *pratiche*

(décembre 1494-août 1512)

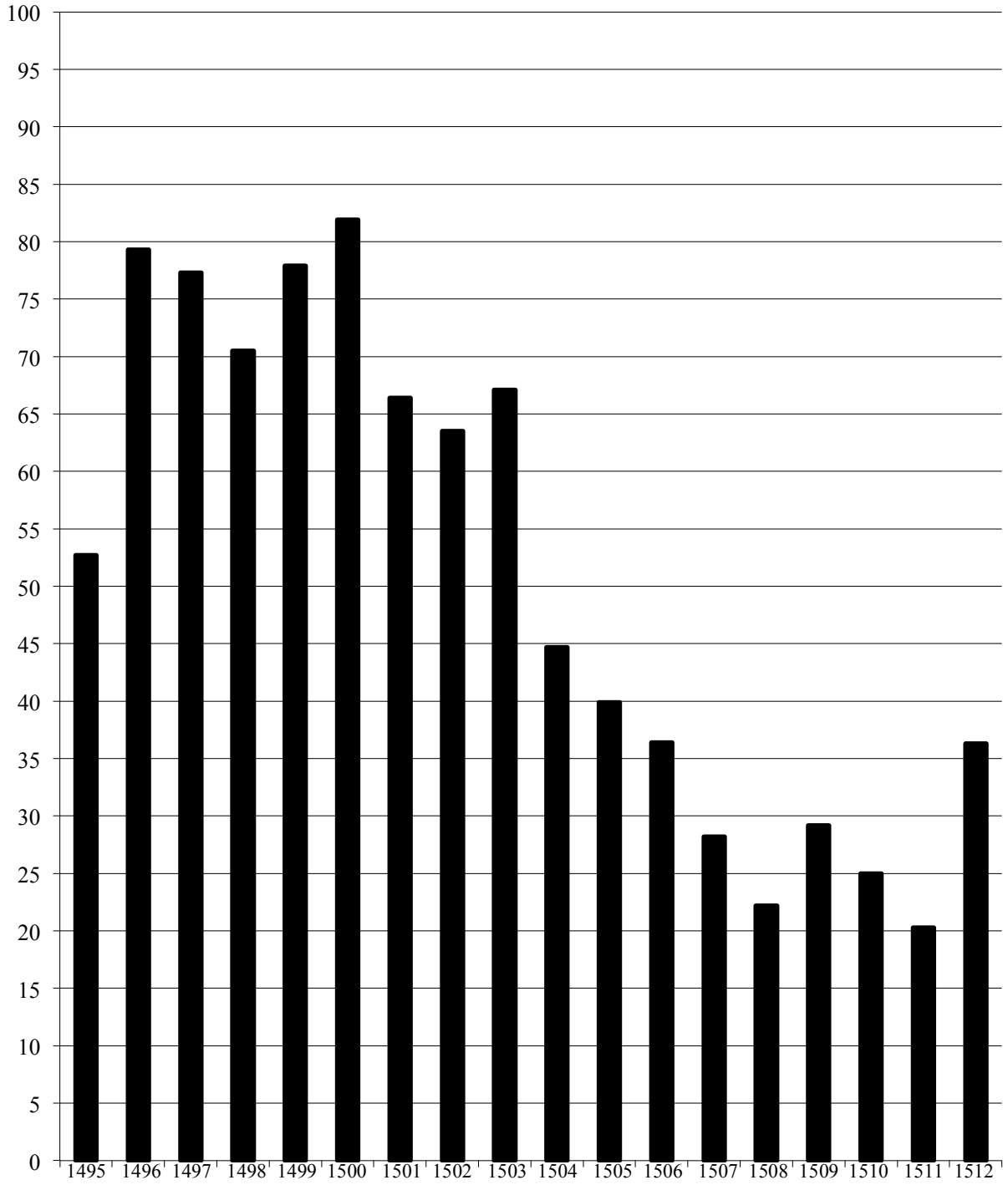

Document annexe 4

L'élite politique florentine de 1499 à 1509 selon Roslyn Pesman Cooper[1004]

ALBERTI (degli) Piero di Daniello
ALBIZZI (degli) Luca di Maso
ALTOVITI Niccolò di Simone
BARTOLINI Giambattista di Niccolò
BONSI Domenico di Baldassare
CANIGIANI Antonio di Simone
CAPPONI Cappone di Bartolomeo[1005]
CAPPONI Tommaso di Gino
CARDUCCI Filippo di Andrea
CARNESECCHI Pierantonio di Francesco
CARNESECCHI Piero di Simone
CORSI Giovanni di Iacopo
CORSINI Amerigo di Bartolomeo
CORSINI Gherardo di Bertoldo
DA DIACCETO Bernardo di Carlo
DA FILICAIA Alessandro di Antonio
DAVANZATI Francesco di Lorenzo
DEL NERO Piero di Francesco
DELL'ANTELLA Filippo di Giovanni
GINORI Tommaso di Zanobi
GIUGNI Bartolomeo di Domenico
GUALTEROTTI Francesco di Lorenzo
GUASCONI Giovacchino di Biaggio
GUASCONI Niccolò di Zanobi
GUICCIARDINI Piero di Iacopo
LANFREDINI Lanfredino di Iacopo
LENZI Lorenzo di Anfrione
LENZI Piero di Afrione
MACHIAVELLI Niccolò di Alessandro
MALEGONNELLE Antonio di Piero
MANNELLI Guido di Francesco
MARTELLI Gismondo di Francesco
MAZZINGHI Giuliano di Iacopo
MEDICI (de') Lorenzo di Pierfrancesco
MORELLI Lorenzo di Matteo
NASI Bernardo di Lutozzo
NERLI (de') Benedetto di Tanai
NOBILI (de') Uberto di Francesco

[1004] Dans l'expression « *élite politique* » sont inclus les hommes par Roslyn PESMAN COOPER comme appartenant au « *inner circle* », in Roslyn PESMAN COOPER, « The Florentine Ruling Group under the "Governo Popolare", 1495-1512 », *op. cit.*, p. 250. Afin d'éviter toute ambiguïté ou risque d'homonymie, tous les noms et prénoms de cette liste, cités par Roslyn PESMAN COOPER sous une forme simple (nom et premier prénom), ont été complétés par le second prénom et standardisés selon la méthode présentée dans le corps de notre travail.

[1005] Il s'agit sans doute plutôt de Cappone di Bartolomeo, qui intervient trente-trois fois aux *pratiche* du 7 décembre 1497 au 15 novembre 1507 et est élu deux fois parmi les Sei di mercatanzia que de Cappone di Gino ou Cappone di Iacopo.

DELLA STUFA Luigi di Agnolo
DIETISALVI Lorenzo di Dietisalvi
GADDI Taddeo di Agnolo
GIACOMINI Antonio di Iacopo
PUCCI Francesco di Giovanni
RIDOLFI Giambattista di Luigi
RUCELLAI Bernardo di Giovanni
SALVIATI Alamanno di Averardo
SALVIATI Giuliano di Francesco
SALVIATI Iacopo di Giovanni
SERNIGI Clemente di Cipriano
SODERINI Gianvittorio di Tommaso
PAZZI (de') Guglielmo di Antonio
PEPI Francesco di Chirico
PITTI Giovanni di Buonaccorso[1006]
POPOLESCHI Piero di Niccolò
SODERINI Piero di Tommaso
STROZZI Antonio di Vanni
TEDALDI Iacopo di Piero
TOSINGHI Pierfrancesco di Francesco
VALORI Niccolò di Bartolomeo
VESPUCCI Guidantonio di Giovanni
ZATI Niccolò di Simone

[1006] Roslyn PESMAN COOPER songe ici plus vraisemblablement à Giovanni di Buonaccorso, membre des *Otto di guardia* de mai à août 1499, gonfalonier de Compagnie de mai à août 1502 et qui est intervenu à dix-sept reprises au sein des *pratiche*, plutôt qu'à Giovanni di Salvestro, gonfalonier de Compagnie de janvier à avril 1495, membre des *Dodici Buoniuomini* du 15 mars au 15 juin 1506 et *Conservatore di legge* d'avril à septembre 1509.

Document annexe 5

L'élite politique au sein des *Tre maggiori*

(décembre 1494-août 1512)

7 charges

MANOVELLI Lorenzo

6 charges

DEL ZACCHERIA Francesco
IACOPI Giovanni
NERETTI Bernardo
STEFANI Leonardo
VALORI Niccolò

5 charges

BENCI Antonio
BERNARDI Bernardo
BRAMANTI Gianfrancesco
BUONACCORSI Lorenzo
CAPPELLI Filippo
CERPELLONI Clemente
DAZZI Piero
DEL BENE Tommaso
DELLA LUNA Francesco
DELLA STUFA Girolamo
DINI Giovanni
FRANCESCHI Francesco
GIANNI Tommaso
GINORI Girolamo

4 charges

ADIMARI Piero
AGNOLINI Guglielmo
ALBIZZI (degli) Niccolò
AMBRUOGI Francesco
ANTINORI Niccolò
ARDINGHELLI Piero
ARRIGUCCI Francesco
ASINI (degli) Bernardo
BARONCINI Francesco
BARTOLOMEI Giovanni
BECCHI Gabriele
BELLACCI Marco
BENCIVENNI Piero
BORGIANNI Iacopo
BRAMANTI Francesco
BUONAGRAZIA Bartolomeo
CAMBI Napoleone
CANIGIANI Antonio
CANIGIANI Carlo
CAPPELLI Giovanni
CARDUCCI Agnolo
CICCIAPORCI Bernardo
CINI Francesco
CITTADINI Giambattista
GIROLAMI Francesco
GONDI Lorenzo
GUALTEROTTI Filippozzo
GUARDI Girolamo
GUASCONI Giambattista
LANFREDINI Lanfredino
LAPACCINI Iacopo
LORINI Pellegrino
MANCINI Giovanni
MANETTI Filippo
MANETTI Giannozzo
MANNUCCI Iacopo
MARUCELLI Giuliano
MIGLIOROTTI Manetto
MIGLIOROTTI Antonio
MINERBETTI Giovanni
MONTI Iacopo
MONTI Biaggio
MORI Giovanni
NESI Giovanni
NICCOLINI Giovanni
PETRINI Bernardo
PIERI Andrea
PIERI Francesco

GUIDETTI Bastiano
LAPI Giovanni
LENZI Piero
LOTTI Bastiano
LOTTINI Carlo
LUCALBERTI Pazzino
MONTI Bernardo
NERETTI Neretto
PETRINI Averano
RINUCCINI Giovanni
SACCHETTI Niccolò
Giovanni di Zanobi[1007]
Zanobi di Giovanni

CORSINI Niccolò
CORTIGIANI Carlo
DA DIACCETO Gaspare
DA FILICAIA Antonio
DA SOMMAIA Francesco
DA VERRAZZANO Piero
DEL CACCIA Agnolo
DEL NERO Neri
DEL ROSSO Rosso
DEL ZACCHERIA Zanobi
DELLA ROCCA Biaggio
DELLA STRUFFA Girolamo
DELLO STRINA Strinato
DINI Piero
GERINI Girolamo

RUSTICHI Antonio
SALVETTI Michele
SALVETTI Zanobi
SALVIATI Lorenzo
SALVUCCI Leonardo
SASSI Antonio
SEGNI Mariotto
SIGNORINI Piero
TEMPERANI Francesco
TOSINGHI Lorenzo
TUCCI Agnolo
UBERTINI Gregorio
VECCHIETTI Antonio
VETTORI Bernardo
ZATI Francesco

[1007] Giovanni di Zanobi et son père appartiennent à une famille dont le patronyme n'a pas encore été fixé.

Document annexe 6 [1008]

Dieci di libertà e pace

(décembre 1494–décembre 1513)

Décembre 1494 [1009]

Piero di Francesco Vettori
Piero di Bertoldo Corsini
Paolantonio di Tommaso Soderini
Piero di Iacopo Guicciardini
Piero di Giovanni Pieri
Lorenzo di Matteo Morelli
Lorenzo di Anfrione Lenzi
Francesco di Luca degli Albizzi
Iacopo di Giannozzo Pandolfini
Lorenzo di Niccolò Benintendi

[1008] Les listes de composition des conseils des *Dieci di libertà*, *Ufficiali del Monte*, *Otto di guardia e di custodia*, *Conservatori di legge* et *Sei di mercatanzia* sont le résultat d'une recherche épigraphique menée par nos soins au sein de l'Archivio Storico di Firenze. Certains noms portés sur les registres des *Tratte* que nous avons consultés se sont révélés difficiles à lire. Nous avons donc parfois procédé à des hypothèses d'identification, signalées par le symbole [*?*]. Lorsqu'un nom ou un prénom étaient illisibles, nous les avons remplacés par [*ill.*]. Lorsque le manuscrit original s'est révélé lacunaire, nous avons signalé le manque. Nous avons également utilisé les symboles suivants: le signe [+] indique que la charge n'a pas été menée à son terme. A l'inverse, une entrée en fonction en cours de mandat est signalée par le signe [*].

Par ailleurs, les dates portées ici sont celles de l'élection aux différents conseils et magistratures telles qu'elles apparaissent sur les registres des *Tratte*. A l'inverse, sur les fiches prosopographiques individuelles rassemblées dans notre *Répertoire prosopographique du personnel politique florentin*, c'est au contraire la période de charge qui a été prise en compte selon les modalités énoncées de la sorte par les curateurs de l'édition *on-line* des *Tratte* :

« *Cambiarono [nel 1343] anche le date d'ingresso in ufficio. Se in precedenza il Gonfaloniere di Giustizia, il Notaio e i Priori cominciavano il loro periodo di due mesi il 15 del mese, adesso essi sarebbero entrati in carica il primo giorno del mese successivo all'elezione: gennaio, marzo, maggio, luglio, settembre e novembre. I Gonfalonieri di Compagnia cominciavano il loro periodo di quattro mesi il 7 del mese seguente a quello delle elezioni: gennaio, giugno e settembre. I Buonuomini invece cominciavano il loro periodo di tre mesi il 15 (dicembre, marzo, giugno e settembre) ed erano estratti intorno al 12 di quello stesso mese. In un dato anno il primo termine dell'entrata in carica per Gonfaloniere di Giustizia, Notaio e Priori, e per i Gonfalonieri di Compagnia cominciava nella prima settimana di gennaio dopo la loro elezione negli ultimi giorni di dicembre del precedente anno; il primo termine per i Buonuomini per quello stesso anno cominciava il 15 dicembre del precedente anno. (Nonostante che secondo il calendario fiorentino, in uso fino al 1751, l'anno cominciasse il 25 marzo, il primo termine degli incarichi per un anno cominciava nondimeno in dicembre-gennaio, quando l'intero complesso degli uffici cambiava contemporaneamente)* », in *Florentine Renaissance Resources, Online Tratte of Office Holders, 1282-1532*, *op. cit.*, Historical Overview.

[1009] Les listes des *Dieci* élus en décembre 1494, puis en juin et décembre 1495 sont absentes des *Tratte*. Celle de décembre 1494 est transcrite par plusieurs chroniqueurs, et en premier lieu par Guicciardini: « *Furono di poi creati e' dieci, Piero Vettori, Piero Corsini, Paolantonio Soderini, Piero Guicciardini e Piero Pieri, Lorenzo Morelli, Lorenzo Lenzi, Francesco degli Albizzi, Iacopo Pandolfini e Lorenzo Benintendi* », in Francesco GUICCIARDINI, *Storie fiorentine*, XII, *op. cit.*, p. 215. Cette liste est également reportée in Bartolomeo CERRETANI, *Storia fiorentina*, *op. cit.*, note 114, p. 221, ainsi que in Piero PARENTI, *Storia Fiorentina*, I, *op. cit.*, c. 98r, p. 150.

Juin 1495

Francesco di Chirico Pepi[1010]
Filippo di Lorenzo Buondelmonti
Vieri di Cambio de' Medici[1011]
Gino di Giuliano Ginori

Décembre 1495 [1012]

Bernardo di Lutozzo Nasi
Paolantonio di Tommaso Soderini
Alamanno di Filippo Rinuccini
Lorenzo di Matteo Morelli
Piero di Niccolò Popoleschi
Piergiovanni di Andrea Ricasoli
Francesco di Filippo Valori
Pierfilippo di Giannozzo Pandolfini
Francesco di Andrea Romoli
Baldassare di Bernardo Brunetti

Juin 1496 [1013]

Domenico di Baldassare Bonsi
Bernardo di Neri Del Nero
Matteo di Nofri Del Caccia
Giuliano di Francesco Salviati
Guidantonio di Giovanni Vespucci
Domenico di Bernardo Mazzinghi
Lodovico di Antonio Masi
Francesco di Antonio Taddei
Piero di Giovanni Pieri
Giuliano di Giovanni Marucelli

Décembre 1496

Antonio di Simone Benozzi[1014]
Piero di Bertoldo Corsini
Tommaso di Paolo Morelli
Battista di Giovanni Serristori
Francesco di Martino Dello Scarfa
Lorenzo di Anfrione Lenzi
Pierfilippo di Giannozzo Pandolfini
Taddeo di Agnolo Gaddi
Antonio di Sasso Sassi
Iacopo di Borgianni Borgianni

[1010] Pepi et Buondelomonti sont cités par Francesco GUICCIARDINI, *Storie fiorentine*, XIII, *op. cit.*, p. 231-232.

[1011] Vieri di Cambio de' Medici intervient au nom des *Dieci* lors de la *pratica* du 4 novembre 1495; Gino di Giuliano Ginori le 13 novembre, in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e pratiche della Repubblica fiorentina (1495-1497)*, *op. cit.*, c. 79r, p. 54 et c. 91r, p. 60.

[1012] Cette liste est reportée in Piero PARENTI, *Storia Fiorentina*, I, *op. cit.*, c. 192r, p. 286. La présence de Valori, Pandolfini, Morelli, Soderini et Popoleschi est confirmée par les registres des *pratiche*, in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e pratiche della Repubblica fiorentina (1495-1497)*, *op. cit.*, c. 97r, p. 64; c. 175rv, p. 120 et c. 9rv, p. 166 pour Valori; c. 182v-183r, p. 126 et c. 39v-40r, p. 189 pour Pandolfini; c. 212rv, p. 148 pour Morelli; c. 45v, p. 195 pour Soderini et c. 60r, p. 204 pour Popoleschi.

[1013] Archivio Storico di Firenze, *Tratte*, 905, c. 115v (juin 1496-juin 1497).

[1014] Le *Dizionario Biografico degli Italiani* cite à sa place Antonio di Simone Canigiani, in *Dizionario Biografico degli Italiani*, 18, Roma, Istituto della Enciclopedia Italiana, 1975, p. 83.

Juin 1497 [1015]

Tanai di Francesco de' Nerli

Francesco di Lorenzo Gualterotti

Mauro di Antonio Fantoni

Matteo di Nofri Del Caccia

Michele di Bernardo Niccolini

Bernardo di Giovanni Rucellai

Clemente di Cipriano Sernigi

Gino di Giuliano Ginori

Francesco di Filippo Valori

Marco di Giovanni Baroncini

Francesco di Luca degli Albizzi+

3 décembre 1497 [1016]

Paolantonio di Tommaso Soderini

Giambattista di Luigi Ridolfi

Antonio di Giovanni Giugni

Giuliano di Francesco Salviati

Domenico di Giovanni Bartoli

Domenico di Bernardo Mazzinghi

Luigi di Agnolo Della Stufa

Pierfrancesco di Francesco Tosinghi

Giovanni di Francesco Puccini

Piero di Giovanni Pieri

3 juin 1498 [1017]

Ridolfo di Pagnozzo Ridolfi

Benedetto di Tanai de' Nerli

Bernardo di Carlo Da Diacceto

Piero di Daniello degli Alberti

Piero di Niccolò Popoleschi

Giovanni di Antonio Canacci

Vieri di Cambio de' Medici

Iacopo di Giannozzo Pandolfini

Clemente di Francesco Cerpelloni

Francesco di Andrea Romoli

3 décembre 1498

Domenico di Baldassare Bonsi

Giovanni di Giannozzo Manetti+

Antonio di Sasso Sassi

Battista di Giovanni Serristori

Giuliano di Leonardo Gondi

Zanobi di Bartolomeo Del Zaccheria

Guidantonio di Giovanni Vespucci+

Clemente di Cipriano Sernigi

Paolo di Francesco Falconieri

Luca di Antonio degli Albizzi

Piero di Iacopo Guicciardini*

Bernardo di Giovanni Rucellai*

[1015] Voir Piero PARENTI, *Storia Fiorentina*, II, *op. cit.*, c. 9v, p. 106. Il n'est pas précisé lequel de ces hommes ne va pas jusqu'au bout de sa charge, mais il s'agit sans doute de Gino Ginori.

[1016] Archivio Storico di Firenze, *Tratte*, 905, c. 124v-126r (décembre 1497-décembre 1507).

[1017] Cette liste est confirmée in Piero PARENTI, *Storia Fiorentina*, II, *op. cit.*, c. 37r, p. 168.

20 septembre 1500

Piero di Tommaso Soderini
Francesco di Lorenzo Gualterotti
Niccolò di Simone Zati
Giuliano di Francesco Salviati
Antonio di Bartolomeo Del Vigna+
Clemente di Cipriano Sernigi
Giovanni di Santi Ambruogi+
Leonardo di Zanobi Guidotti
Giovacchino di Biaggio Guasconi+
Marco di Giovanni Baroncini
Giambattista di Niccolò Bartolini*
Bernardo di Francesco Neretti*
Luca di Maso degli Albizzi*

20 mars 1501 [1018]

Giovanni di Tommaso Ridolfi
Amerigo di Bartolomeo Corsini
Piero di Giovanni Pieri
Lorenzo di Lotto Salviati
Ruberto di Giovanni Ricci
Iacopo di Bartolomeo Del Zaccheria
Neri di Stefano Cambi
Giovanni di Corrado Berardi
Gismondo di Francesco Martelli
Piero di Simone Carnesecchi

10 juin 1502 [1019]

Piero di Tommaso Soderini
Piero di Iacopo Guicciardini
Giuliano di Francesco Salviati
Niccolò di Simone Zati+
Filippo di Andrea Carducci
Antonio di Iacopo Giacomini
Giovanni di Santi Ambruogi
Francesco di Antonio Taddei+
Pierfrancesco di Francesco Tosinghi
Lorenzo di Niccolò Benintendi
Luca di Maso degli Albizzi*
Niccolò di Matteo Sacchetti*

[1018] Noté « *20 marzo 1500* » (anno fiorentino). Par ailleurs, les milieux populaires refusent en décembre 1501 de procéder à l'élection des *Dieci*.

[1019] Cette liste est partiellement reprise in Francesco GUICCIARDINI, *Storie fiorentine*, XXII, *op. cit.*, p. 360 et, dans son intégralité, par Bartolomeo CERRETANI, in *Storia fiorentina*, *op. cit.*, p. 301, note 351. Piero VAGLIENTI nous livre pour sa part des noms différents. Il note ainsi : « *Addì 8 detto si praticò nel Consiglio el fare e Dieci della guerra pel caso di sopra e anche perché invero era nicistà perché la Signoria non può attendere a tante cose. E pel Consiglio, a li otto dì se ne vinse sei che fu Piero Guicciardini e Piero Soderini, Francesco d'Antonio di Taddeo, Giuliano Salviati, Filippo Carducci e Antonio Giacomini ; e a dì 9 di nuovo si raunò el Consiglio per fare e' resto, e qua' funno Matteo del Caccia e Piero Francesco di Francesco Tosinghi e pelli artefici Giovanni di Santi di Simone Ambruogi e Lorenzo di Benintendi, a cominciare el detto ufficio el dì che funno creati* », in Piero VAGLIENTI, *Storia dei suoi tempi*, *op. cit.*, c. 124v, p. 153.

10 décembre 1502

Giovanni di Tommaso Ridolfi+

Gherardo di Bertoldo Corsini

Andrea di Giovanni Pieri

Paolo di Zanobi Da Diacceto

Alamanno di Averardo Salviati

Zanobi di Bartolomeo Del Zaccheria

Giovanni di Corrado Berardi

Uberto di Francesco de' Nobili

Giovacchino di Biagio Guasconi

Tommaso di Zanobi Ginori

Antonio di Simone Canigiani*

Juin 1503

Francesco di Lorenzo Gualterotti

Niccolò di Alessandro Machiavelli

Iacopo di Tanai de' Nerli

Filippo di Giovanni Dell'Antella

Domenico di Bernardo Mazzinghi

Clemente di Cipriano Sernigi

Piero di Brunetto Brunetti

Francesco di Antonio Taddei

Gismondo di Francesco Martelli

Marco di Giovanni Baroncini

Décembre 1503

Piero di Francesco Del Nero

Giambattista di Luigi Ridolfi

Piero di Giovanni Pieri

Francesco di Chirico Pepi

Matteo di Nofri Del Caccia

Neri di Stefano Cambi

Piero di Anfrione Lenzi

Luca di Maso degli Albizzi

Pierfrancesco di Francesco Tosinghi

Iacopo di Borgianni Borgianni

Juin 1504

Antonio di Simone Canigiani+

Benedetto di Tanai de' Nerli

Niccolò di Simone Zati

Paolo di Zanobi Da Diacceto

Giovanni di Corrado Berardi

Uberto di Francesco de' Nobili

Giovanni di Santi Ambruogi

Giovacchino di Biagio Guasconi

Antonio di Niccolò Da Filicaia

Lorenzo di Niccolò Benintendi

Gianvittorio di Tommaso Soderini*

Décembre 1504

Giovanni di Tommaso Ridolfi
Lanfredino di Iacopo Lanfredini
Antonio di Sasso Sassi
Lorenzo di Matteo Morelli
Alamanno di Averardo Salviati
Zanobi di Bartolomeo Del Zaccheria
Domenico di Berardo Mazzinghi
Antonio di Iacopo Giacomini [*Tebalducci*]
Giraldo di Francesco Giraldi
Luigi di Agnolo Della Stufa

Juin 1505

Niccolò di Alessandro Machiavelli
Piero di Francesco Del Nero
Francesco di Chirico Pepi
Antonio di Averardo Serristori
Clemente di Cipriano Sernigi
Giambattista di Niccolò Bartolini
Bernardo di Francesco Neretti
Pierfrancesco di Francesco Tosinghi
Francesco di Antonio Taddei
Giuliano di Giovanni Marucelli

Décembre 1505

Benedetto di Tanai de' Nerli
Niccolò di Bernardo Corbinelli
Piero di Giovanni Pieri
Niccolò di Simone Zati
Giovanni di Berlinghiero Berlinghieri
Agnolo di Francesco Dini [*Miniati*]
Filippo di Andrea Carducci
Giovanni di Piero Acciaiuoli
Larione di Bartolomeo Martelli
Niccolò di Bartolomeo Valori

Juin 1506

Gianvittorio di Tommaso Soderini
Piero di Iacopo Guicciardini[+]
Iacopo di Scolaio Ciacchi
Alamanno di Averardo Salviati
Piero di Anfrione Lenzi[+]
Uberto di Francesco de' Nobili
Piero di Brunetto Brunetti
Luigi di Agnolo Della Stufa
Lorenzo di Antonio degli Alessandri
Lorenzo di Niccolò Benintendi
Bernardo di Lutozzo Nasi*
Francesco di Lorenzo Davanzati*

Décembre 1506

Giambattista di Luigi Ridolfi
Simone di Bernardo Del Nero
Mauro di Antonio Fantoni
Lorenzo di Matteo Morelli
Bartolo di Piero Zati
Zanobi di Bartolomeo Del Zaccheria
Bernardo di Carlo Gondi
Ruberto di Donato Acciaiuoli
Giovacchino di Biagio Guasconi
Giraldo di Francesco Giraldi

Juin 1507

Piero di Francesco Del Nero
Gherardo di Bertoldo Corsini
Niccolò di Simone Zati
Antonio di Averardo Serristori
Filippo di Andrea Carducci
Gherardo di Bongianni Gianfigliazzi
Bernardo di Francesco Neretti
Tommaso di Zanobi Ginori
Lattanzio di Francesco Tedaldi
Bernardo di Benedetto Puccini

Décembre 1507

Niccolò di Bernardo Corbinelli
Niccolò di Tommaso Antinori
Guglielmo Agnolo Agnolini
Andreuolo di Andreuolo Sacchetti
Andrea di Niccolò Giugni
Iacopo di Borgianni Borgianni
Giambattista di Niccolò Bartolini
Alessandro di Donato Acciaiuoli
Francesco di Antonio Taddei
Niccolò di Bartolomeo Valori

Juin 1508 [1020]

Gianvittorio di Tommaso Soderini
Neri di Francesco Del Nero
Alamanno di Averardo Salviati
Iacopo di Scolaio Ciacchi
Piero di Anfrione Lenzi
Francesco di Lorenzo Davanzati
Clemente di Francesco Cerpelloni
Luigi di Agnolo Della Stufa
Niccolò di Francesco degli Alessandri
Marco di Giovanni Baroncini

[1020] Archivio Storico di Firenze, *Tratte*, 906, c. 47r-48r (juin 1508-décembre 1513).

Décembre 1508

Gherardo di Bertoldo Corsini
Niccolò di Alessandro Machiavelli
Andrea di Giovanni Pieri
Antonio di Averardo Serristori
Lorenzo di Matteo Morelli
Zanobi di Bartolomeo Del Zaccheria
Domenico di Bernardo Mazzinghi
Agnolo di Lorenzo Carducci
Giovacchino di Biaggio Guasconi
Antonio di Niccolò Da Filicaia

Juin 1509

Neri di Gino Capponi
Carlo di Leonardo Del Benino
Niccolò di Matteo Sacchetti
Niccolò di Simone Zati
Filippo di Andrea Carducci
Alessandro di Donato Acciaiuoli
Francesco di Santi Ambruogi
Francesco di Antonio Taddei+
Pierfrancesco di Francesco Tosinghi
Giuliano di Giovanni Marucelli
Tommaso di Zanobi Ginori*

Décembre 1509

Giovanni di Tommaso Ridolfi
Lanfredino di Iacopo Lanfredini
Antonio di Sasso Sassi
Miniato di Francesco Busini
Andreuolo di Andreuolo Sacchetti
Agnolo di Francesco Dini [*Miniati*]
Scolaio di Agnolo Spini
Giambattista di Niccolò Bartolini
Lorenzo di Antonio degli Alessandri
Bartolo di Leonardo Tedaldi

Juin 1510

Piero di FrancescoAlamanni
Neri di Francesco Del Nero
Bernardo di Girolamo Morelli
Iacopo di Scolaio Ciacchi
Domenico di Bernardo Mazzinghi
Ruberto di Donato Acciaiuoli+
Giovanni di Santi Ambruogi+
Piero di Antonio Taddei
Lorenzo di Niccolò Martelli
Baroncino di Giovanni Baroncini
Uberto di Francesco de' Nobili*
Clemente di Francesco Cerpelloni*

Décembre 1510

Alessandro di Francesco Nasi+
Piero di Iacopo Guicciardini
Andrea di Giovanni Pieri+
Giovanni di Vieri Salviati
Ruberto di Giovanni Ricci
Francesco di Bartolomeo Del Zaccheria
Antonio di Vanni Rucellai
Leonardo di Benedetto Strozzi+
Francesco di Antonio Taddei
Giovacchino di Biaggio Guasconi
Simone di Bernardo Del Nero*
Guglielmo di Agnolo Agnolini*
Agnolo di Lorenzo Carducci*

Juin 1511

Piero di Leonardo Del Benino
Tommaso di Iacopo Gianni
Iacopo di Giovanni Salviati
Agnolo di Giovanni Del Caccia
Scolaio di Agnolo Spini
Bernardo di Carlo Gondi
Bernardo di Francesco Neretti
Berto di Francesco Da Filicaia
Francesco di Giuliano De'Medici
Giambattista di Francesco Cittadini

Décembre 1511

Giambattista di Luigi Ridolfi
Neri di Francesco Del Nero
Antonio di Sasso Sassi
Lorenzo di Matteo Morelli
Andreuolo di Andreuolo Sacchetti
Dino di Giovanni Dini [*Miniati*]
Giambattista di Niccolò Bartolini
Giovanni di Piero Acciaiuoli
Tommaso di Zanobi Ginori
Bartolo di Leonardo Tedaldi

Juin 1512

Niccolò di Alessandro Machiavelli
Ormanozzo di Tommaso Deti
Andrea di Niccolò Giugni+
Antonio di Averardo Serristori
Francesco di Lorenzo Davanzati
Filippo di Andrea Carducci
Neretto di Francesco Neretti+
Pellegrino di Antonio Lorini
Piero di Antonio Taddei
Marco di Giovanni Baroncini
Domenico di Paolo Pasquini*

Décembre 1512

Benedetto di Tanai de' Nerli
Lanfredino di Iacopo Lanfredini
Gianfrancesco di Bernardo Fantoni
Piero di Daniello degli Alberti
Filippo di Giovanni Dell'Antella
Zanobi di Bartolomeo Del Zaccheria
Niccolò di Simone Altoviti
Clemente di Cipriano Sernigi+
Lorenzo di Dietisalvi Dietisalvi+
Alessandro di Antonio Pucci
Francesco di Zanobi Da Diacceto*
Giuliano di Lorenzo de' Medici*
Antonio di Giovanni Spini*

Juin 1513

Piero di Francesco Alamanni
Pandolfo di Bernardo Corbinelli
Matteo di Agnolo Niccolini
Lorenzo di Matteo Morelli
Bernardo di Giovanni Rucellai
Filippo di Lorenzo Buondelmonti
Matteo di Simone Cini
Guglielmo di Antonio de' Pazzi
Luca di Maso degli Albizzi
Leonardo di Francesco Benci

Décembre 1513

Giambattista di Luigi Ridolfi+
Piero di Iacopo Guicciardini+
Guglielmo di Agnolo Agnolini
Iacopo di Giovanni Salviati
Antonio di Averardo Serristori
Agnolo di Francesco Dini [*Miniati*]
Iacopo di Bongianni Gianfigliazzi
Andrea di Tommaso Minerbetti
Luigi di Agnolo Della Stufa
Lorenzo di Piero de' Medici*
Gherardo di Bertoldo Corsini*

Document annexe 7

Ufficiali del Monte

(30 mars 1495 - mai 1512)

30 Mars 1495 [1021]

Ridolfo di Pagnozzo Ridolfi
Piero di Tommaso Soderini
Benedetto di Tanai de' Nerli
Agnolo di Bernardo Bardi
Antonio di Sasso Sassi
Francesco di Zanobi Girolami
Alfonso di Filippo Strozzi
Clemente di Francesco Cerpelloni
Antonio di Zanobi Del Giocondo
Taddeo di Agnolo Gaddi

Avril 1496

Piero di Anfrione Lenzi
Giovanni di Ruberto de' Nobili
Francesco di Filippo Valori
Giovanni di Alessandro Arrighi
Guidantonio di Giovanni Vespucci
Francesco di Martino Dello Scarfa
Baldassare di Bernardo Brunetti

février 1497

Paolantonio di Tommaso Soderini
Francesco di Antonio Taddei
Carlo di Lorenzo Strozzi
Alessandro di Antonio Gondi
Lorenzo di Matteo Morelli
Benedetto di Andrea Bonsi
Lorenzo di Niccolò Benintendi
Francesco di Zanobi Girolami
Lorenzo di Anfrione Lenzi
Tommaso di Bernardo Antinori
Taddeo di Agnolo Gaddi*
Battista di Pandolfo Pandolfini*
Matteo di Lorenzo Strozzi*

[1021] Archivio Storico di Firenze, *Tratte*, 905, c. 3rv (30 mars 1495-mars 1501).

Septembre 1498

Pierantonio di Gaspare Bandini+
Tommaso di Bernardo Antinori
Paolo di Francesco Falconieri
Tommaso di Antonio Del Bene
Filippo di Lutozzo Nasi
Leonardo di Giuliano Gondi
Lorenzo di Pierfrancesco de' Medici [*Popolani*]
Francesco di Tanai de' Nerli
Niccolò di Bernardo [*ill.*]
Giovanni di Benedetto Guardi
Salvi di Francesco Borgherini*
Giovanni di Alessandro Arrighi*+
Lorenzo di Buonaccorso Pitti*
Bartolomeo di Bartolomeo Da San Miniato*
Michele di Francesco Da Cepperello*
Leonardo di Bartolomeo [*ill.*]*
Bernardo di Bernardo Boni*

Mars 1501

Neri di Francesco Del Nero
Paolo di Zanobi Da Diacceto
Giambattista di Niccolò Bartolini
Larione di Bartolomeo Martelli
Bernardo di Giovanni [*ill.*]

Mars 1502 [1022]

Piero di Tommaso Corbinelli
Bartolomeo di Iacopo Mancini
Francesco di Manno Temperani
Rinaldo di Borgo Rinaldi
Marco di Giovanni Baroncini

Mars 1503

Iacopo di Giovanni Salviati
[*ill.*] di Zanobi Orlandini
Tommaso di Paolantonio Soderini [?]
Giovanni di Niccolò Mannelli
Zanobi di Giovanni [*ill.*]

[1022] Archivio Storico di Firenze, *Tratte*, 905, c. 32r (mars 1502-mars 1508).

Mars 1504

Rinieri di Bernardo Dei

Piero di Iacopo Guicciardini

Niccolò di Tommaso Antinori

Raffaello di Francesco Girolami

Benedetto di Andrea Bonsi

Mars 1505

Matteo di Lorenzo Strozzi

Agnolo di Bernardo Bardi

Alamanno di Averardo Salviati

Francesco di Leonardo Mannelli

Giovanni di Benedetto Guardi

Mai 1506

Antonio di Piero Gualterotti

Gianfrancesco di Ridolfo Ridolfi

Iacopo di Giovanni Salviati

Antonio di Averardo Serristori

Zanobi di Giovanni [*manque*]

Mars 1507

Niccolò di Tommaso Antinori

Agnolo di Bernardo Bardi

Bartolomeo di Leonardo Ginori

Ruberto di Bernardo Nasi

Giovanni di Benedetto Guardi

Mars 1508

Giovacchino di Biagio Guasconi

Giambattista di Luigi Ridolfi

Bartolomeo di Filippo Valori

Martino di Francesco Dello Scarfa

Benedetto di Andrea Bonsi

Mars 1509 [1023]

Simone di Bernardo Del Nero

Andrea di Niccolò Giugni

Filippo di Andrea Carducci

Larione di Bartolomeo Martelli

Antonio di Sasso Sassi

13 Septembre 1509

Niccolò di Tommaso Antinori

Iacopo di Giovanni Salviati

Tommaso di Paolantonio Soderini

Gianfrancesco di Ridolfo Ridolfi

Lorenzo di Niccolò Benintendi

6 Mai 1510

Lorenzo di Buonaccorso Pitti

Martino di Francesco Dello Scarfa

Gianfrancesco di Antonio de' Nobili

Corso di Lodovico Adimari

Giovanni di Benedetto Guardi

Alfonso di Filippo Strozzi

Sasso di Antonio Sassi

Francesco di Luca Capponi

Carlo di Leonardo Ginori

[1023] Archivio Storico di Firenze, *Tratte*, 906, c. 69r (mars 1509-mai 1512). Les *Ufficiali del Monte* pour la période qui court de juin 1513 à avril 1529 sont répertoriés in *Tratte*, 906, c. 69v-70r.

Mai 1511

Neri di Francesco Del Nero

Niccolò di Matteo Sacchetti

Alessandro di Donato Acciaiuoli

Berto di Francesco Da Filicaia

Giambattista di Francesco Cittadini

Mai 1512

Niccolò di Alessandro Machiavelli[+]

Alessandro di Niccolò Antinori

Alessandro di Leonardo Mannelli

Giambattista di Paolantonio Soderini

Giovanni di Lapo Niccolini

Marchione di Daniello Dazzi

Filippo di Piero Da Gagliano

Carlo di Leonardo Ginori

Benedetto di Andrea Bonsi

Francesco di Giovanni Calandri

Lorenzo di Niccolò Machiavelli*

Document annexe 8

Otto di guardia e custodia

(4 décembre 1494-16 septembre 1512)

4 décembre 1494 [1024]

Guido di Francesco Mannelli
Mauro di Antonio Fantoni
Marco di Piero Nardi
Salvetto di Giovanni Salvetti
Andrea di Carlo Strozzi
Carlo di Bernardo Rucellai
Piero di Iacopo Gherardini
Bartolomeo di Papi Tedaldi[1025]

Mai 1495 [1026]

Francesco di Lorenzo Gualterotti
Iacopo di Luca Pitti
Alamanno di Filippo Rinuccini
Tommaso di Paolo Morelli
Piero di Anfrione Lenzi
Giovanni di Stagio [*manque*]
Lodovico di Antonio Masi
Marco di Giovanni Baroncini

Settembre 1495

Amerigo di Bartolomeo Corsini
Baldassare di Bernardo Brunetti
Alessandro di Bernardo Galilei
Iacopo di Borgianni Borgianni[1027]
Domenico di Bernardo Mazzinghi
Piergiovanni di Andrea Ricasoli+
Niccolò di Giuntino Giuntini*
Giovanni di Alessandro Arrighi
Alfonso di Giovanni Della Casa

[1024] Archivio Storico di Firenze, *Tratte*, 905, c. 2v. Cette liste commence en juillet 1488 (c. 1r).
[1025] Cette liste est reprise in Piero PARENTI, *Storia Fiorentina*, I, *op. cit.*, c. 98r, p. 150.
[1026] Archivio Storico di Firenze, *Tratte*, 905, c. 188r-192r (mai 1495-janvier 1508).
[1027] Le *Dizionario Biografico degli Italiani* indique par erreur sa présence au sein des *Otto di guardia* en mai 1495, in *Dizionario Biografico degli Italiani*, 54, Roma, Istituto della Enciclopedia Italiana, 2000, p. 361.

Janvier 1496

Niccolò di Bernardo Del Nero
Giovambattista di Francesco Giovanni
Giovanni di Vieri Salviati
Francesco di Filippo Rinuccini
Giovanni di Iacopo Gucci
Neretto di Francesco Neretti
Piero di Lucantonio degli Albizzi
Francesco di Santi Ambruogi[1028]

Mai 1496

Carlo di Daniello Canigiani
Torrigiano di Antonio Torrigiani
Giovanni di Agnolo Baroncelli
Iacopo di Bartolomeo Del Zaccheria
Tommaso di Antonio Del Bene
Giovanni di Guido Baldovinetti
Pierfrancesco di Francesco Tosinghi
Piero di Zanobi Marignolli

Septembre 1496

Battista di Giovanni Nasi
Giovanni di Giannozzo Manetti
Tommaso di Vieri Guidacci
Giuliano di Piero Orlandini+
Gherardo di Bongianni Gianfigliazzi
Marco [?] di Simone [*manque*]
Francesco di Niccolò degli Alessandri
Lorenzo di Niccolò Benintendi

Janvier 1497

Tommaso di Francesco Giovanni
Iacopo di Lorenzo Mannucci
Niccolò di Matteo Sacchetti
Agnolo di Lorenzo Segni
Francesco di Piero Nesi*[1029]
Giambattista di Niccolò Bartolini
Gino di Giuliano Ginori
Girolamo di Bartolomeo Fortini

Mai 1497

Bernardo di Lutozzo Nasi
Gregorio di Piero Del Benino
Bartolomeo di Domenico Giugni
Agostino di Francesco Dini
Tommaso di Piero Giacomini
Luca di Lodovico Bernardi
Tommaso di Francesco Tosinghi
Francesco di Giovanni Baroncini

[1028] Voir à son sujet Piero PARENTI, *Storia Fiorentina*, II (1496 ~ 1502), Firenze, Leo S. Olschki, 2005, c. 75v-76r, p. 64.

[1029] Le nom est illisible sur le registre des *Tratte* concerné. Le compte rendu de la *pratica* du 21 avril 1497 cite un certain Francesco dal Nesi, membre des *Otto* à cette date, mais aucun Francesco di Piero Nesi n'est répertorié dans les *Tratte*. Voir Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1495-1497)*, *op. cit.*, c. 23v, p. 471.

Septembre 1497

Bernardo di Francesco Vettori.
Antonio di Paolo Parigi
Bindaccio di Bernardo Peruzzi
Zanobi di Bartolomeo Del Zaccheria
Mariotto di Piero Dell'Amorotta
Antonfrancesco di Bartolomeo Scali
Piero di Simone Carnesecchi
Luca di Antonio degli Albizzi

Janvier 1498

Simone di Bernardo Del Nero
Piero di Leonardo Del Benino
Niccolò di Simone Zati
Giovanni di Cristofano Spinelli
Bartolomeo di Giovanni Popoleschi
Filippo di Zanobi Pasquini
Baldo di Francesco Inghirami
Biagio di Michele Monti

Mai 1498 [1030]

Ruberto di Giovanni Corsini
Francesco di Cino Cini
Antonio di Domenico Giugni
Gabriele di Michele Becchi
Domenico di Tommaso Fagiuoli
Doffo di Agnolo Spini
Francesco di Giovanni Pucci
Piero di Marco Parenti

Septembre 1498

Cappone di Gino Capponi
Iacopo di Tanai de' Nerli
Giovanni di Berlinghiero Berlinghieri
Bartolo di Piero Zati
Antonio di Marsilio Vecchietti
Zanobi di Giovanni [*manque*]
Girolamo di Ottaviano di Gerini
Lorenzo di Domenico Del Giocondo

Janvier 1499

Girolamo di Luigi Quaratesi
Piero di Giovanni Pieri
Nofri di Giovanni Del Caccia
Benedetto di Antonio Mini
Girolamo di Filippo Rucellai
Antonio di Iacopo Giacomini
Tommaso di Folco Portinari
Niccolò di Bartolomeo Valori

[1030] Cette liste est confirmée par Luca LANDUCCI, *Diario fiorentino*, *op. cit.*, p. 178-179.

Mai 1499

Giovanni di Buonaccorso Pitti
Neri di Francesco Del Nero
Albizzo di Andrea Mancini
Tinoro di Marco Bellacci
Giovanni di Corrado Berardi
Giuliano di Berto Benozzi
Francesco di Giovanni Arrigucci
Francesco di Michele Cittadini

Septembre 1499 [1031]

Lorenzo di Recco Capponi
Francesco di Agnolo Tucci
Salvestro di Piero Nardi
Francesco di Piero Pieri
Lorenzo di Giovanni Popoleschi
Cosimo di Leonardo Bartolini
Filippo di Giovanni Cappelli
Tommaso di Zanobi Ginori

Janvier 1500

Lutozzo di Battista Nasi
Giannozzo di Bernardo Manetti
Alessandro di Bernardo Galilei
Girolamo di Nofri Del Caccia
Marchione di Daniello Dazzi
Iacopo di Francesco Monti
Girolamo di Giovenco Della Stufa
Girolamo di Struffa Della Struffa

Mai 1500

Giovanni di Tommaso Ridolfi
Antonio di Paolo Parigi
Tommaso di Piero Borghini
Zanobi di Bartolomeo Del Zaccheria
Piero di Niccolò Cambi
Bernardo di Carlo Gondi
Tommaso di Francesco Tosinghi
Luca di Maso degli Albizzi

[1031] Incomplète, la liste des *Otto di guardia* reportée sur le compte rendu de la *pratica* du 1er octobre 1499 nous indique une composition différente: il n'y est en effet pas fait mention de Francesco di Agnolo Tucci, ni de Francesco di Piero Pieri et de Cosimo di Leonardo Bartolini. A leur place apparaissent les noms de Francesco del Rosso et Francesco Neri, in Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e pratiche della repubblica fiorentina (1498-1505)*, I, *op. cit.*, c. 155rv, p. 231-232. Il n'est pas rare que les registres des *Tratte* fassent preuve d'une plus grande fiabilité que ceux des *pratiche*, aussi avons-nous privilégié les informations fournies par les premiers.

Septembre 1500

Gherardo di Bertoldo Corsini
Simone di Bernardo Del Nero
Neri di Filippo Rinuccini
Antonio di Averardo Serristori
Giuliano di Giovanni Dello Scarfa
Domenico di Paolo Pasquini
Alessandro di Iacopo degli Alessandri
Puccino di Tommaso Puccini

Janvier 1501

Giovambattista di Francesco Giovanni
Stefano di Niccolò Corsellini
Iacopo di Scolaio Ciacchi
Francesco di Bartolomeo Del Zaccheria
Francesco di Simone Guiducci
Scolaio di Agnolo Spini
Francesco di Bernardo Della Tosa
Luca di Antonio degli Albizzi

Mai 1501

Tommaso di Iacopo Gianni
Benedetto di Tanai de' Nerli+
Bartolomeo di Iacopo Mancini
Bernardo di Bernardo degli Asini
Giovanni di Bartolomeo Popoleschi
Piero di Brunetto Brunetti
Piero di Zanobi Marignolli
Leonardo di Francesco Benci
Averardo di Simone Canigiani*

Septembre 1501

Niccolò di Giorgio Ugolini
Girolamo di Piero Tazzi
Geri di Gherardo Risaliti
Leonardo di Lorenzo Salvucci
Francesco di Lorenzo Davanzati
Pazzino di Bernardo Lucalberti
Niccolò di Tedice degli Albizzi
Girolamo di Gino Ginori

Janvier 1502

Giambattista di Luigi Ridolfi
Bastiano di Lotto Lotti
Giovanni di Bernardo Iacopi
Buonaccorso di Simone Rinuccini
Uberto di Francesco de' Nobili
Giovanni di Santi Ambruogi
Giovacchino di Biaggio Guasconi
Lorenzo di Niccolò Benintendi

Mai 1502

Giovanni di Simone Formiconi
Averano di Zanobi Petrini
Giuliano di Piero Orlandini
Piero di Bastiano Lulli
Alamanno di Cesare Petrucci
Girolamo di Giovanni Popoleschi
Benedetto di Bartolomeo Fortini
Luigi di Agnolo Della Stufa[+]
Girolamo di Francesco Inghirami

Septembre 1502

Bernardo di Benedetto Cicciaporci
Mariotto di Piero Segni
Ruberto di Giovanni Ricci
Niccolò di Antonio degli Alberti
Neri di Iacopo Venturi
Francesco di Santi Ambruogi
Filippo di Giovanni Tanagli
Naldo di Giovanni Baldi

Janvier 1503

Albertaccio di Andrea Corsini
Antonio di Simone Benozzi
Giannozzo di Bernardo Salviati
Iacopo di Bartolomeo Del Zaccheria
Agnolo di Lorenzo Carducci
Antonio di Giovanni Rucellai
Zanobi di Lucantonio degli Albizzi
Giuliano di Girolamo Lapi

Mai 1503

Gregorio di Piero Del Benino
Filippo di Bernardo Manetti
Girolamo di Andrea Mancini
Giambattista di Giuliano Gondi
Teghiaio di Alessandro Buondelmonti[1032]
Ottaviano di Francesco Dello Strina[1033]
Bartolomeo di Pandolfo Pandolfini
Giovanni di Piero Landi

Septembre 1503

Alessandro di Bernardo Scarlatti
Mauro di Antonio Fantoni
Lodovico di Iacopo Morelli
Agnolo di Francesco Dini [*Miniati*]
Francesco di Piero Giacomini
Paolo di Pandolfo Rucellai
Andrea di Zanobi Guidotti
Antonio di Tommaso Martini

[1032] Da Montebuoni.
[1033] Strinati.

Janvier 1504

Antonio di Piero Gualterotti
Giuliano di Agostino Biliotti
Bartolo di Piero Zati
Giovanni di Benedetto Covoni
Lodovico di Lodovico Giandonati
Ruberto di Francesco Canacci
Pierantonio di Francesco Carnesecchi
Antonio di Piero Migliorotti

Mai 1504

Lutozzo di Piero Nasi
Stefano di Niccolò Corsellini
Tommaso di Orlando Gherardi
Salvi di Bartolo [*manque*]
Giambattista di Francesco de' Nobili
Francesco di Guglielmo Da Sommaia
Francesco di Giuliano de' Medici
Francesco di Giovanni Arrigucci

Septembre 1504

Francesco di Piero Vettori
Simone di Antonio Canigiani
Niccolò di Girolamo Morelli
Gaspare di Lapo Da Diacceto
Antonfrancesco di Bartolomeo Scali
Strinato di Francesco Dello Strina [*Strinati*]
Lorenzo di Antonio degli Alessandri
Francesco di Andrea Puccini

Janvier 1505

Filippozzo di Lorenzo Gualterotti
Piero di Giovanni Pieri
Leonardo di Giuliano Gondi
Francesco di Niccolò Salvetti
Niccolò di Carlo de' Nobili
Giambattista di Bernardo Bartoli
Uliviero di Simone Guadagni
Benedetto di Bartolomeo Fortini

Mai 1505

Francesco di Piero Machiavelli
Tommaso di Iacopo Gianni
Francesco di Simone Zati
Bartolomeo di Iacopo Mancini
Piero di Tommaso Fagiuoli
Luca di Lodovico Bernardi
Filippo di Antonio Lorini
Biaggio di Michele Monti

Septembre 1505

Giambattista di Luigi Ridolfi
Guglielmo di Agnolo Agnolini
Francesco di Vieri Guidacci
Dino di Giovanni Dini [*Miniati*]
Neri di Piero Acciaiuoli
Giovanni di Bartolomeo Popoleschi
Antonio di Domenico Bruni
Bartolomeo di Leonardo Ginori

Janvier 1506

Niccolò di Tommaso Antinori
Filippo di Piero Del Pugliese
Bernardo di Girolamo Morelli
Filippo di Niccolò Sacchetti
Giovanni di Niccolò Buoninsegni
Bernardo di Monte Monti
Lattanzio di Francesco Tedaldi
Pierpaolo di Michele Monti

Mai 1506

Zanobi di Girolamo Ridolfi
Giuliano di Paolo Parigi
Francesco di Averardo Serristori
Francesco di Salvi [*manque*]
Giovanni di Bartolo Mori
Giovanni di Mariotto [?] Gondi
Giambattista di Carlo Guasconi
Pellegrino di Antonio Lorini

Septembre 1506

Piero di Leonardo Del Benino
Giovanni di Benedetto Cicciaporci
Francesco di Andrea Zati
Piero di Giovanni Orlandini
Alessandro di Donato Acciaiuoli
Lorenzo di Matteo Manovelli
Berto di Francesco Da Filicaia
Giovanni di Zanobi Landi

Janvier 1507

Bartolomeo di Pagnozzo Ridolfi
Piero di Rosso Del Rosso
Federico di Giuliano Gondi
Francesco di Bartolomeo Del Zaccheria
Francesco di Lorenzo Davanzati
Iacopo di Bartolomeo Boccacci
Bernardo di Francesco Carnesecchi
Banco di Andrea degli Albizzi

Mai 1507

Niccolò di Pierozzo Del Vivaio
Coppo di Iacopo Canigiani
Mariotto di Matteo Sacchetti
Piero di Daniello degli Alberti
Geri di Zanobi Girolami
Giovanni di Zanobi Pasquini
Girolamo di [*ill.*]
Giuliano di Giovanni Marucelli

Septembre 1507

Bartolomeo di Leonardo Frescobaldi
Domenico di Giovanni Parigi
Tommaso di Bernardo Ciacchi
Giovanni di Antonio Dini
Clemente di Cipriano Sernigi
Zanobi di Nofri Acciaiuoli
Bartolo di Leonardo Tedaldi
Lorenzo di Pierfrancesco Tosinghi

Janvier 1508

Antonio di Piero Gualterotti
Niccolò di Giuliano Ridolfi
Giovanni di Iacopo Mancini
Antonio di Iacopo Berlinghieri
Giovanni di Luigi Bartoli
Tommaso di Paolo Pasquini
Piero di Antonio Taddei
Bartolomeo di Giovanni Buonagrazia

Mai 1508 [1034]

Giovanni di Francesco Amadori
Corso di Michele Delle Colombe
Simone di Iacopo Corsi
Iacopo di Borgianni Borgianni
Neri di Iacopo Venturi
Piero di Bernardo Bartolini
Giovanni di Niccolò Cerretani
Andrea di Paolo Carnesecchi

[1034] Archivio Storico di Firenze, *Tratte*, 906, c. 84r-85r (mai 1508-septembre 1512). Cette liste se prolonge jusqu'en mai 1529 (c. 89v), mais celle des *Otto* élus en juin 1515 se trouve in Archivio Storico di Firenze, *Tratte*, 932, c. 176v.

Settembre 1508

Alessandro di Francesco Nasi[+]
Iacopo di Girolamo Ridolfi
Niccolò di Antonio degli Alberti
Giovanni di Bernardo Iacopi
Lorenzo di Giovanni Popoleschi
Iacopo di Monte Monti
Andrea di Iacopo Tedaldi
Migliorotto di Manetto Migliorotti
Luca di Luigi Guicciardini*

Janvier 1509

Carlo di Leonardo Del Benino
Gianfrancesco di Bernardo Fantoni
Antonio di Iacopo Mancini
Francesco di Battista Guardi
Bernardo di Carlo Gondi
Raffaello di Giuliano Viviani
Giovanni di Conte de' Medici
Matteo di Andrea degli Albizzi

Mai 1509

Piero di Iacopo Guicciardini
Neri di Gino Capponi
Alessandro di Bernardo Galilei
Agnolo di Giovanni Del Caccia
Cosimo di Lorenzo Davanzati
Domenico di Paolo Pasquini
Bartolomeo di Filippo Valori
Bartolomeo di Niccolò Benintendi

Septembre 1509

Niccolò di Bernardo Corbinelli
Guglielmo di Agnolo Agnolini
Galeotto di Ruberto Leoni
Zanobi di Bartolomeo Del Zaccheria
Piero di Giovanni Compagni
Francesco di Antonio Spini
Antonio di Duti Masi
Giovanni di Pandolfo Pandolfini

Janvier 1510

Niccolò di Braccio Guicciardini
Giovanni di Tommaso Ridolfi
Ottagnolo di Lorenzo Benvenuti
Bernardo di Girolamo Morelli
Piero di Daniello Dazzi
Santi di Francesco Ambruogi
Francesco di Giuliano de' Medici
Lorenzo di Giovanni Puccini

Mai 1510

Giovanni di Ridolfo Lotti
Gianfrancesco di Bartolomeo Bramanti
Francesco di Zanobi Da Diacceto
Stefano di Ruggieri Carucci
Domenico di Domenico Federighi
Stefano di Neri Cambi
Alessandro di Gino Ginori
Larione di Bartolomeo Martelli

Septembre 1510

Amerigo di Luca Pitti
Gherardo di Bertoldo Corsini
Domenico di Niccolò Giugni
Domenico di Niccolò Magaldi
Giovanni di Girolamo Popoleschi
Bernardo di Francesco Neretti
Antonio di Francesco Giraldi
Bernardo di Benedetto Puccini

Janvier 1511

Lorenzo di Francesco Guidetti
Piero di Andrea Formiconi
Giovanni di Antonio Peruzzi
Michele di Giovanni Salvetti
Iacopo di Bongianni Gianfigliazzi
Piero di Niccolò Ardinghelli
Piero di Salvestro Aldobrandini
Niccolò di Andrea [*ill.*]

Mai 1511

Francesco di Carlo Pitti
Gianfrancesco di Ridolfo Ridolfi
Lorenzo di Lotto Salviati
Bernardo di Piero Borghini
Giovanni di Carlo Federighi
Giovanni di Ruberto Canacci
Bernardo di Gino Ginori
Leonardo di Francesco Benci

Septembre 1511

Filippozzo di Lorenzo Gualterotti
Bernardo di Lorenzo Agnolini
Francesco di Niccolò Peruzzi
Paolo di Benedetto Bonsi
Antonio di Tommaso Redditi
Alessandro di Carlo de' Nobili
Galeotto di Lorenzo de' Medici
Filippo di Arrigo Arrigucci

Janvier 1512

Iacopo di Neri Del Benino
Domenico di Andrea Alamanni
Alessandro di Antonio Gondi
Giovanni di Lapo Niccolini
Tommaso di Neri Ardinghelli
Biaggio di Antonio Della Rocca
Stoldo di Filippo Rinieri
Antonio di Piero Migliorotti

Mai 1512

Piero di Giuliano Ridolfi
Sasso di Antonio Sassi
Agnolo di Andreuolo Sacchetti
Francesco di Niccolò Salvetti
Mariotto di Lorenzo Dello Steccuto
Giovanni di Piero Franceschi
Tommaso di Zanobi Ginori
Giovacchino di Filippo Macinghi

Septembre 1512 [1035]

Benedetto di Bernardo Lotti
Francesco di Piero Vettori
Andrea di Paolo Niccolini
Mainardo di Bartolomeo Cavalcanti
Gianfrancesco di Antonio de' Nobili
Matteo di Piero Pasquini
Niccolò di Tedice degli Albizzi
Niccolò di Bartolomeo Del Troscia

16 septembre 1512 [1036]

Giovanni di Paolo Machiavelli
Francesco di Piero Pitti
Lodovico di Iacopo Morelli
Giovanni di Cristofano Spinelli
Piero di Francesco Rucellai
Matteo di Simone Cini
Luigi di Agnolo della Stufa
Mariano di Antonio Muzi

[1035] La liste est barrée, car les élus ont été démis de leur charge au moment de la chute de Piero Soderini. Une nouvelle élection a été faite le 16 septembre 1512.
[1036] Piero Vaglienti, *Storia dei suoi tempi*, *op. cit.*, c. 190v, p. 237.

Document annexe 9

Conservatori di legge

(mars 1495-12 octobre 1512)

Mars 1495 [1037]

Gherardo di Bertoldo Corsini
Leonetto di Benedetto Rossi
Torrigiano di Antonio Torrigiani
Piero di Giovanni Covoni
Alamanno di Filippo Rinuccini
Iacopo di Bartolomeo Del Zaccheria
Giovanni di Corrado Berardi
Niccolò di Giuntino Giuntini
Lorenzo di Dietisalvi Dietisalvi[1038]
Lodovico di Antonio Masi

Août 1495

Niccolò di Bernardo Del Nero
Bernardo di Lutozzo Nasi
Luigi di Bernardo Giugni
Giuliano di Leonardo Gondi
Carlo di Niccolò de' Nobili
Girolamo di Filippo Rucellai
Luigi di Cristofano Calderini
Iacopo di Piero Tedaldi
Gismondo di Francesco Martelli
Francesco di Giovanni Spina

Mars 1496

Giambattista di Antonio Corbinelli
Bernardo di Stefano Segni
Francesco di Andrea Zati
Albizzo di Andrea Mancini
Lorenzo di Giovanni Bartoli
Neri di Stefano Cambi
Giovanni di Alessandro Arrighi
Niccolò di Tedice degli Albizzi
Iacopo di Lorenzo Mannucci
Ruggieri di Taddeo Carucci

[1037] Archivio Storico di Firenze, *Tratte*, 932, c. 158r-163r (mars 1495-septembre 1505). Ce registre recoupe en partie le registre 905, qui paraît en être le brouillon et contient la liste des Conservatori di legge de septembre 1488 à mars 1504 (c. 17r-20v).
[1038] Prénoms.

Septembre 1496

Piero di Bartolomeo Gualterotti
Simone di Bernardo Del Nero
Antonio di Simone Canigiani
Piero di Daniello degli Alberti
Giovanni di Lorenzo Buondelmonti
Giovanni di Antonio Minerbetti
Leonardo di Rinaldo Stefani
Gino di Giuliano Ginori
Francesco di Francesco Guasconi
Girolamo di [*ill.*] Bonsi

Mars 1497

Pegolotto di Bernardo Balducci
Gregorio di Piero Del Benino
Francesco di Cino Cini
Andrea di Niccolò Giugni
Domenico di [*ill.*] Magaldi
Francesco di Zanobi Franceschi
Bertoldo di Bertoldo Gianfigliazzi
Giovanni di Niccolò Cambi
Francesco di Filippo Valori
Piero di Salvestro Lapi

Septembre 1497

Tommaso di Francesco Giovanni
Giovanni di Giannozzo Manetti
Piero di Giovanni Covoni
Lorenzo di Lotto Salviati
Girolamo di Averardo Giacchinotti
Iacopo di Alesso Lapacini
Francesco di Niccolò degli Alessandri
Luca di Giovanni Martini
Piero di Brunetto Brunetti
Giovanni di Zanobi Landi

Mars 1498

Chiaro di Francesco Da Casavecchia
Niccolò di Tommaso Antinori
Antonio di Sasso Sassi
Gherardo di Andrea Guardi
Alessandro di Bernardo Galilei
Piero di Bernardo Vespucci
Giambattista di Ruberto Buoninsegni
Alessandro di Gino Ginori
Guidaccio di Giovanni Percori
Leonardo di Lorenzo Salvucci

Septembre 1498

Girolamo di Pagnozzo Ridolfi
Antonio di Bernardo Paganelli
Giuliano di Leonardo Gondi
Bindaccio di Andrea Ricasoli
Bernardo di Dante Da Castiglione
Iacopo di Francesco Monti
Filippo di Giovanni Cappelli
Antonio di Francesco Cortigiani
Francesco di Giovanni Baroncini
Tinoro di Marco Bellacci

Mars 1499

Piero di Giovanni Capponi
Amerigo di Bartolomeo Corsini
Ruberto di Simone Zati
Giovanni di Bernardo Iacopi
Uberto di Francesco de' Nobili
Antonio di Marsilio Vecchietti
Leonardo di Zanobi Guidotti
Piero di Zanobi Marignolli
Mauro di Antonio Fantoni
Zanobi di Niccolò Salvetti

Septembre 1499

Francesco di Bernardo Quaratesi
Luca di Giorgio Ugolini
Francesco di Chirico Pepi
Nofri di Niccolò Foresi
Guglielmo di Paolo Altoviti
Domenico di Giovanni Bartoli
Domenico di Paolo Pasquini
Giambattista di Paolo degli Albizzi
Antonio di Tommaso Martini
Mariano di Antonio Muzzi

Mars 1500

Neri di Luigi Vettori
Bastiano di Giannozzo Pitti
Averano di Zanobi Petrini
Paolo di Zanobi Da Diacceto
Francesco di Tommaso Cavalcanti
Stefano di Rugieri Carucci
Niccolò di Giovanni Popoleschi
Giovanni di Corrado Berardi
Domenico di Stagio Buonaguisi
Giovacchino di Biaggio Guasconi

Septembre 1500

Bernardo di Simone Uguccioni
Matteo di Bernardo Biliotti
Agnolo di Giovanni Del Caccia
Francesco di Zanobi Girolami
Andrea di Carlo Strozzi
Giovanni di Guido Baldovinetti
Clemente di Francesco Cerpelloni
Carlo di Francesco Cortigiani
Guidaccio di Giovanni Pecori
Girolamo di Antonio Muzzi

Mars 1501

Tommaso di Iacopo Guidetti
Matteo di Filippo Lippi
Rosso di Guido Del Rosso
Giovanni di Cristofano Spinelli
Leonardo di Lorenzo Salvucci
Buoninsegna di Niccolò Buoninsegni
Paolo di Daniello Dazzi
Bartolomeo di [*ill.*] Orlandini
Giovanni di Tommaso Lapi
Giannozzo di Bernardo Salviati

Septembre 1501

Niccolò di Alessandro Machiavelli
Girolamo di Luigi Quaratesi
Matteo di Nofri Del Caccia
Francesco di Apardo Lottini
Giovanni di Bartolo Mori
Tommaso di Piero Giacomini
Bartolomeo di Francesco Dello Strina[1039]
Paolo di Benci Benci
Giovanni di Francesco Inghirami
Michele di Antonio Cittadini

Mars 1502

Maffeo di Lorenzo Corbinelli
Matteo di Agnolo Belfradelli
Girolamo di Piero Tazzi
Piero di Daniello degli Alberti
Bindaccio di Michele Cerchi
Iacopo di Bartolomeo Del Zaccheria
Temperano di Manno Temperani
Tommaso di Federigo Sassetti
Piero di Antonio Taddei
Giovanni di Matteo Nelli

[1039] Strinati.

Septembre 1502

Lorenzo di Recco Capponi
Bernardo di Francesco Vettori
Alessandro di Bernardo Ciacchi
Domenico di Carlo Aldobrandi
Girolamo di Giovanni Popoleschi
Clemente di Cipriano Sernigi
Strinato di Francesco Dello Strina[1040]
Leonardo di Antonio Cambini
Bernardo di Giovanni Martini
Pellegrino di Giovanni Baldi

Mars 1503

Lutozzo di Battista Nasi
Neri di Francesco Del Nero
Stefano di Niccolò Corsellini
Domenico di Niccolò Magaldi
Giovanni di Berlinghiero Berlinghieri
Francesco di Borgianni Borgianni[1041]
Francesco di Simone Guiducci
Guglielmo di Bardo Altoviti
Girolamo di Giovenco Della Stufa
Antonio di Niccolò Da Filicaia

Septembre 1503

Raffaello di Gregorio Antinori
Antonio di Simone Canigiani
Simone di Iacopo Corsi
Ubertino di Geri Risaliti
Giambattista di Ruberto Buoninsegna
Simone di Francesco de' Nobili
Luca di Lodovico Bernardi
Leonardo di Zanobi Guidotti
Baldo di Francesco Inghirami
Giambattista di Francesco Cittadini

Mars 1504

Piero di Tommaso Corbinelli
Galeotto di Luca Capponi
Piero di Rosso Del Rosso
Filippo di Giovanni Dell'Antella
Agnolo di Giovanni Del Caccia
Piero di Bastiano Lulli
Giovanni di Lorenzo Buondelmonti
Paolo di Pandolfo Rucellai
Piero di Salvestro Lapi
Carlo di Francesco Cortigiani

[1040] Strinati.
[1041] Prénoms.

Septembre 1504

Tommaso di Iacopo Gianni
Iacopo di Bartolomeo Gualterotti
Piero di Daniello degli Alberti
Girolamo di Andrea Mancini
Geri di Zanobi Girolami
Pazzino di Bernardo Lucalberti
Piero di Francesco Dini[1042]
Carlo di Bernardo Della Tosa
Rinaldo di Borgo Rinaldi
Bartolomeo di Giovanni Buonagrazia

Mars 1505

Niccolò di Alessandro Machiavelli
Piero di Iacopo Guicciardini
Mauro di Antonio Fantoni
Andrea di Niccolò Giugni
Tommaso di Paolo Morelli
Zanobi di Niccolò Salvetti
Raffaello di Giuliano Viviani
Piero di Daniello Dazzi
Piero di Bernardo Adimari
Alessandro di Gino Ginori

Septembre 1505

Giovacchino di Lotto Lotti
Napoleone di Filippo Cambi
[*ill.*] di Iacopo Mancini
Giuliano di Piero Orlandini
Niccolò di Giovanni Popoleschi
Giovanni di Carlo Federighi
Zanobi di Giovanni [*ill.*]
Niccolò di Bartolomeo Valori
Bartolomeo di Tommaso Lapi
Nerone di Bartolomeo Dietisalvi[1043]

Mars 1506 [1044]

Giovanni di Benedetto Cicciaporci
Niccolò di Pierozzo Del Vivaio
Andrea di Giovanni Pieri
Michele di Galeotto Del Caccia
Niccolò di Matteo Sacchetti
Giovanni di Antonio Dini
Tommaso di Filippo Rucellai
Clemente di Cipriano Sernigi
Bartolo di Leonardo Tedaldi
Giuliano di Girolamo Lapi

[1042] Fedini.
[1043] Prénoms.
[1044] Archivio Storico di Firenze, *Tratte*, 905, c. 31rv (mars 1506-mars 1508).

Septembre 1506

Castello di Tommaso Corsini
Niccolò di Braccio Guicciardini
Giovanni di Francesco Nesi
Niccolò di Salvetto Salvetti
Simone di Gagliardo Bonciani
Cosimo di Francesco Sassetti
Giovanni di Zanobi [*manque*]
Paolo di Niccolò Cerretani
Zanobi di Lucantonio degli Albizzi
Piermaria di Calandro Calandri
Antonio di Marabottino Rustichi*
Bartolomeo di Domenico [*ill.*]*

Mars 1507

Pazzino di Giovanni Biliotti
Iacopo di Neri Del Benino
Antonio di Simone Benozzi
Bindaccio di Michele Cerchi
Giovambattista di Marco degli Asini
Iacopo di Borgianni Borgianni
Michele di Carlo Strozzi
Cosimo di Lorenzo Davanzati
Girolamo di Ottaviano Gerini
Lorenzo di Tommaso Lapi
Piero di Giovanni Orlandini*
Lorenzo di Simone Buondelmonti*

Septembre 1507

Giambattista di Antonio Corbinelli
Neri di Tanai de' Nerli+
Giuliano di Francesco Salviati
Antonio di [*ill.*]
Francesco di Manno Temperani
Iacopo di Francesco Monti
Bernardo di Pacchio Adimari
Tommaso di Puccio Pucci
Giovacchino di Biagio Guasconi
Girolamo di Struffa Della Struffa
Giambattista di Francesco Giovanni*

Mars 1508

Bartolomeo di Leonardo Frescobaldi
Niccolò di Piero Bini
Girolamo di Michelozzo Michelozzi
Galeotto di Ruberto Leoni
Filippo di Niccolò Sacchetti
Piero di Bastiano Lulli
Iacopo di Alesso Lapaccini
Giovanni di Carlo Strozzi
Francesco di Bartolomeo Nelli
Bartolomeo di Ridolfo Ciai

28 Septembre 1508 [1045]

Battista di Braccio Guicciardini
Niccolò di Giovanni Cicciaporci
Nofri di Niccolò Foresi
Andreuolo di Otto Niccolini
Bertoldo di Bertoldo Gianfigliazzi
Giovanni di Simone Altoviti
Leonardo di Rinaldo Stefani
Stefano di Piero Boni
Lorenzo di Niccolò Martelli
Lorenzo di Niccolò Benintendi

18 avril 1509

Giovanni di Salvestro Pitti
Piero di Tanai de' Nerli
Piero di Giovanni Pieri
Giovanni di Bernardo Iacopi
Carlo di Apardo Lottini
Zanobi di Bartolomeo Del Zaccheria
Mariotto di Lorenzo Dello Steccuto
Giovanni di Mariotto Gondi+
Luigi di Barone Cappelli
Pellegrino di Antonio Lorini
Francesco di Guglielmo Serristori [?]*

12 octobre 1509

Giovanni di Francesco Amadori
Agnolo di Piero Serragli
Niccolò di Matteo Sacchetti
Filippo di Giovanni Dell'Antella
Giovanni di Bartolo Mori
Bernardo di Carlo Gondi
Francesco di Santi Ambruogi
Albertaccio di Beltrame Guasconi
Bernardo di Benvenuto Del Bianco
Giambattista di Francesco Cittadini

12 Avril 1510

Niccolò di Piero Corsini
Piero di Luca Pitti
Guglielmo di Agnolo Agnolini
Niccolò di Salvetto Salvetti+
Agnolo di Giovanni Del Caccia
Dino di Giovanni Dini[1046]
Niccolò di Brancaccio Rucellai
Piero di Anfrione Lenzi
Antonio di Duti Masi
Bernardo di Giovanni Martini
Bartolomeo di Iacopo [*ill.*]*

[1045] Archivio Storico di Firenze, *Tratte*, 906, c. 12-13r (septembre 1508-octobre 1512). Cette liste se prolonge jusqu'en juin 1530 (c. 17r).
[1046] Miniati.

12 Octobre 1510

Lorenzo di Francesco Guidetti
Giovanni di Tommaso Ridolfi[+]
Giovanni di Cristofano Spinelli
Andreuolo di Andreuolo Sacchetti
Baldassare di Baldassare Carducci
Francesco di Antonio Della Luna
Piero di Brunetto Brunetti
Francesco di Giuliano de' Medici
Ugo di Francesco Della Stufa
Lorenzo di Giovanni Puccini
Piero di Francesco Del Nero*

12 avril 1511

Piero di Giuliano Ridolfi
Luca di Luigi Guicciardini[+]
Agostino di Francesco Fantoni
Lorenzo di Lotto Salviati
Niccolò di Piero Nardi
Francesco di Niccolò Salvetti
Piero di Tommaso Fagiuoli
Vanni di Cesare Petrucci
Tommaso di Francesco Tosinghi
Domenico di Benvenuto Benvenuti
Lottozzo di Bartolomeo Nasi*

12 octobre 1511

Giannozzo di Bernardo Manetti
Maffeo di Lorenzo Corbinelli
Carlo di Ruberto Leoni
Tommaso di Scolaio Ciacchi
Piero di Giovanni Federighi
Spinello di Bernardo Lucalberti
Antonio di Nofri Lenzoni
Uliviero di Simone Guadagni
Antonio di Manetto Carnesecchi
Giovanni di Piero Landi

12 avril 1512

Piero di Cosimo Bonsi
Bastiano di Lotto Lotti
Guido di [*ill.*]
Ruberto di Giovanni Ricci
Giovanni di Benedetto Covoni
Dionigi di Dino Peri
Scolaio di Agnolo Spini
Francesco di Guglielmo Da Sommaia
Leonardo di Zanobi Guidotti
Gismondo di Carlo Guasconi

12 octobre 1512

Lorenzo di Bonaccorso Pitti

Neri di Tanai de' Nerli

Antonio di Giovanni Giugni

Piero di Daniello degli Alberti+

Bindaccio di Andrea Ricasoli

Giovanni di Piero Altoviti

Bartolomeo di Brancaccio Fedini

Averardo di Alessandro Da Filicaia

Paolo di Niccolò Cerretani

Giovanni di Zanobi Landi

Girolamo di Benedetto Galilei*

Document annexe 10

Sei di mercatanzia

(décembre 1498-août 1512)

Décembre 1498 [1047]

Lorenzo di Recco Capponi

Agnolo di Pandolfo Pandolfini

Filippo di Domenico Giugni

Ruberto di Giovanni Corsini

Galileo di Bernardo Galilei

Leonardo di Rinaldo Stefani

Avril 1499

Tommaso di Neri Ardinghelli

Niccolò di Simone Zati

Andrea di Piero Del Benino

Matteo di Manetto Carnesecchi

Antonio di Lorenzo Buondelmonti

Domenico di Paolo Pasquini

[1047] Archivio Storico di Firenze, *Tratte*, 905, c. 134v (décembre 1498-décembre 1500). Dans son chapitre consacré aux *Sei di mercatanzia*, Guidubaldo GUIDI précise que cette magistrature est élue pour quatre mois avec un renouvellement en novembre, mars et juillet, in Guidubaldo GUIDI, *Lotte, pensiero e istituzioni politiche*..., II, *op. cit.*, p. 700. Les registres des *Tratte* indiquent au contraire que l'élection a lieu en décembre, avril et août.

Août 1499

Giannozzo di Bernardo Manetti

Nerozzo di Piero Del Nero

Paolo di Francesco Falconieri

Girolamo di Ottaviano Gerini

Scolaio di Agnolo Spini

Niccolò di Antonio Lapozzi

Décembre 1499

Luca di Antonio degli Albizzi

Luigi di Francesco Venturi

Benozzo di Domenico Federighi

Cappone di Bartolomeo Capponi

Tommaso di Puccio Pucci

Andrea di Giovanni Pieri

Avril 1500

Gismondo di Francesco Martelli

Uberto di Francesco de' Nobili

Antonio di Niccolò Da Filicaia

Raffaello di Gregorio Antinori

Niccolò di Piero Serragli

Francesco di Michele Cittadini

Août 1500

Giovanni di Simone Formiconi

Ruberto di Giovanni Corsini

Bartolo di Piero Zati

Agnolo di Bernardo Bardi

Tommaso di Folco Portinari

Bernardo di Giovanni Petrini

Décembre 1500

Iacopo di Tanai de' Nerli

Neri di Iacopo Venturi

Niccolò di Bernardo Corbinelli

Pellegrino di Francesco Da Casavecchia

Matteo di Agnolo Belfradelli

Matteo di Piero Pasquini

Avril 1501 [1048]

Carlo di Daniello Canigiani

Giannozzo di Bernardo Manetti

Tommaso di Antonio Del Bene

Cappone di Bartolomeo Capponi

Girolamo di Ottaviano Gerini

Lorenzo di Luca Salvucci

Août 1501

Antonfrancesco di Bartolomeo Scali

Luca di Antonio degli Albizzi

Giambattista di Francesco Giovanni

Tommaso di Puccio Pucci

Simone di Gagliardo Boncianni

Baroncino di Giovanni Baroncini

[1048] Archivio Storico di Firenze, *Tratte*, 905, c. 138v-140r (avril 1501-avril 1508).

Décembre 1501

Benedetto di Tanai de' Nerli

Raffaello di Gregorio Antinori

Giovanni di Tommaso Lapi

Antonio di Domenico Giugni

Pierantonio di Francesco Carnesecchi

Gianfrancesco di Bernardo Fantoni

Avril 1502

Piero di Tommaso Soderini[+]

Antonio di Bartolomeo Corsini

Giuliano di Iacopo Mazzinghi

Tinoro di Marco Bellacci

Giulianmaria di Iacopo Rinuccini

Leonardo di Rinaldo Stefani

Niccolò di Giorgio Ugolini*

Août 1502

Giovanni di Cristofano Spinelli

Iacopo di Francesco Venturi

Girolamo di Filippo Rucellai

Bernardo di Carlo Gondi

Matteo di Agnolo Belfradelli

Niccolò di Antonio Lapozzi

Décembre 1502

Piero di Tanai de' Nerli

Francesco di Leonardo Mannelli

Piero di Antonio Taddei

Tommaso di Bernardo Antinori

Alessandro di Bernardo Galilei

Averano di Zanobi Petrini

Avril 1503

Antonio di Lorenzo Buondelmonti [*Da Montebuoni*]

Cosimo di Francesco Sassetti

Domenico di Bernardo Mazzinghi+

Piero di Niccolò Del Benino+

Matteo di Manetto Carnesecchi

Agnolo di Francesco Dini [*Miniati*]

Simone di Gagliardo Bonciani*

Niccolò di Tedice degli Albizzi*

Août 1503

Bernardo di Luttozzo Nasi

Uberto di Francesco de' Nobili

Lorenzo di Giovanni Popoleschi

Guglielmo di Bardo Altoviti

Tommaso di Puccio Pucci

Girolamo di Struffa Della Struffa

Décembre 1503

Scolaio di Agnolo Spini

Giovanni di Guido Baldovinetti

Andreuolo di Andreuolo Sacchetti

Battista di Francesco Dini

Pazzino di Bernardo Lucalberti

Bernardo di Francesco Neretti

Avril 1504

Leonardo di Benedetto Strozzi

Alessandro di Leonardo Mannelli

Giovanni di Vieri Salviati

Bernardo di Alamanno de' Medici

Galileo di Bernardo Galilei

Francesco di Santi Ambruogi

Août 1504

Tommaso di Francesco Tosinghi+

Antonio di Averardo Serristori

Luca di Maso degli Albizzi

Piero di Simone Carnesecchi

Giovanni di Francesco Neretti

Leonardo di Francesco Del Benino[1049]

Cappone di Gino Capponi*

Décembre 1504

Giambattista di Luigi Ridolfi

Giambattista di Niccolò Bartolini

Simone di Iacopo Corsi

Giulianmaria di Iacopo Rinuccini

Lorenzo di Dietisalvi Dietisalvi

Matteo di Piero Pasquini

Avril 1505

Luttozzo di Battista Nasi

Girolamo di Luigi Quaratesi

Lorenzo di Lotto Salviati

Simone di Bernardo Del Nero

Girolamo di Ottaviano Gerini

Bernardo di Giovanni Petrini

Août 1505

Lorenzo di Francesco Guidetti

Piero di Iacopo Guicciardini

Filippo di Alessandro Machiavelli

Temperano di Manno Temperani

Giovanni di Simone Formiconi

Giambattista di Francesco Cittadini

[1049] Non identifié.

Décembre 1505

Leonardo di Benedetto Strozzi

Bartolomeo di Giovanni Orlandini

Girolamo di Bernardo Corbinelli

Giovanni di Corrado Berardi

Niccolò di Piero Serragli

Nerone di Bartolomeo Dietisalvi [*Neroni*]

Avril 1506

Luttozzo di Piero Nasi

Agnolo di Lorenzo Carducci

Leonardo di Zanobi Guidotti

Bernardo di Carlo Gondi

Zanobi di Francesco Carnesecchi

Giovanni di Santi Ambruogi

Août 1506

Bernardo di Carlo Da Diacceto

Alessandro di Leonardo Mannelli

Niccolò di Tedice degli Albizzi

Giovanni di Antonio Canacci

Francesco di Giovanni Pucci

Girolamo di Struffa Della Struffa

Décembre 1506

Bernardo di Francesco Vettori

Antonfrancesco di Bartolomeo Scali

Domenico di Niccolò Magaldi

Agnolo di Giovanni Del Caccia

Galileo di Bernardo Galilei

Piero di Giovanni Pieri

Avril 1507

Alessandro di Francesco Nasi+

Filippo di Niccolò Sacchetti

Marchionne di Daniello Dazzi

Giovanni di Berlinghiero Berlinghieri+

Niccolò di Piero Corsini

Francesco di Cino Cini

Tinoro di Marco Bellacci*

Niccolò di Giorgio Ugolini*

Août 1507

Giambattista di Luigi Ridolfi

Antonio di Giovanni Giugni

Francesco di Giuliano de' Medici

Piero di Simone Carnesecchi

Girolamo di Ottaviano Gerini

Zanobi di Bartolomeo Del Zaccheria

Décembre 1507

Filippozzo di Lorenzo Gualterotti

Francesco di Lorenzo Davanzati

Neri di Stefano Cambi

Mariotto di Piero Segni

Tommaso di Puccio Pucci

Bernardo di Giovanni Petrini

Avril 1508 [1050]

Larione di Bartolomeo Martelli

Giovanni di Tommaso Lapi

Niccolò di Simone Zati

Bartolomeo di Pandolfo Pandolfini

[1050] Archivio Storico di Firenze, *Tratte*, 906, c. 150r-150v (avril 1508-août 1512). Cette liste se prolonge jusqu'en août 1530 (c. 154v).

Galileo di Bernardo Galilei

Clemente di Francesco Cerpelloni

Août 1508

Tommaso di Zanobi Ginori

Francesco di Leonardo Mannelli

Domenico di Bernardo Mazzinghi

Matteo di Nofri Del Caccia

Giulianmaria di Iacopo Rinuccini

Simone di Antonio Benozzi

Décembre 1508

Bernardo di Francesco Vettori

Bernardo di Dante Da Castiglione

Lodovico di Iacopo Morelli

Giovanni di Corrado Berardi

Bernardo di Francesco Carnesecchi

Giambattista di Francesco Cittadini

Avril 1509

Lorenzo di Antonio degli Alessandri

Uberto di Francesco de' Nobili

Giovanni di Bernardo Iacopi

Piero di Francesco Del Nero

Giovanni di Simone Formiconi

Leonardo di Lorenzo Salvucci

Août 1509

Bartolomeo di Rosso Buondelmonti+

Girolamo di Luigi Quaratesi

Piero di Antonio Taddei

Simone di Iacopo Corsi

Giovanni di Filippo Franceschi

Andrea di Piero Pieri [?]

Battista di Pandolfo Pandolfini*

Décembre 1509

Piero di Tanai de' Nerli

Filippo di Niccolò Sacchetti

Clemente di Cipriano Sernigi

Bernardo di Carlo Gondi

Niccolò di Piero Serragli

Girolamo di Struffa Della Struffa

Avril 1510

Niccolò di Giorgio Ugolini

Antonio di Bartolomeo Corsini

Simone di Iacopo Ridolfi

Mariotto di Piero Segni

Galileo di Bernardo Galilei

Zanobi di Bartolomeo Del Zaccheria

Août 1510

Scolaio di Agnolo Spini

Lanfredino di Iacopo Lanfredini

Niccolò di Tommaso Antinori

Piero di Leonardo Del Benino

Bernardo di [*ill.*]

Pellegrino di Giovanni Baldi

Décembre 1510

Leonardo di Benedetto Strozzi+

Alessandro di Leonardo Mannelli

Niccolò di Alessandro Machiavelli

Francesco di Giovanni Arrigucci

Francesco di Giovanni Pucci

Gianfrancesco di Bernardo Fantoni+

Benedetto di Tanai de' Nerli*

Marco di Giovanni Baroncini*

Avril 1511

Filippo di Giovanni Dell'Antella

Giannozzo di Bernardo Salviati

Tinoro di Marco Bellacci

Antonio di Averano Serristori

Alessandro di Bernardo Galilei

Francesco di Santi Ambruogi

Août 1511

Larione di Bartolomeo Martelli

Ruberto di Giovanni Ricci

Andreuolo di Andreuolo Sacchetti

Pazzino di Bernardo Lucalberti

Agostino di Francesco Dini

Niccolò di Bartolomeo [*ill.*]

Décembre 1511

Neri di Piero Acciaiuoli

Giovanni di Tommaso Lapi

Giovacchino di Biaggio Guasconi

Bernardo di Alamanno de' Medici

Zanobi di Francesco Carnesecchi

Piero di Brunetto Brunetti

Avril 1512

Antonio di Simone Canigiani

Francesco di Zanobi Girolami

Domenico di Domenico Federighi

Niccolò di Tommaso Antinori

Niccolò di Piero Serragli

Baroncino di Giovanni Baroncini

Août 1512

Niccolò di [*ill.*]

Bartolomeo di Giovanni Benci

Iacopo di Giovanni Salviati

Simone di Iacopo Corsi

Tommaso di Puccio Pucci

Leonardo di Francesco Benci

Document annexe 11

La fréquence des *pratiche*

(1495-1497)

[*Nombre mensuel de réunions*]

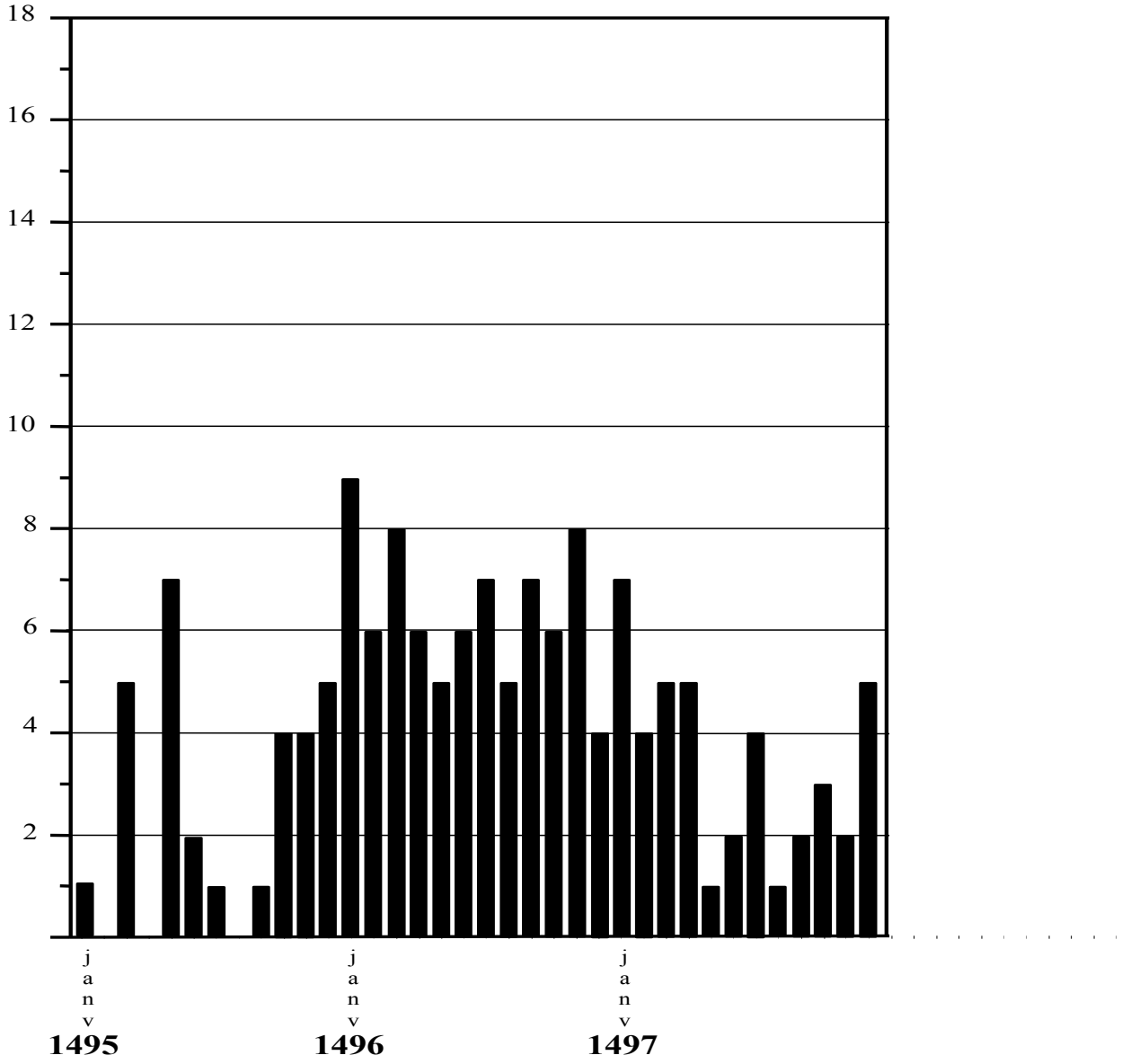

La fréquence des *pratiche*

(1498-1502)

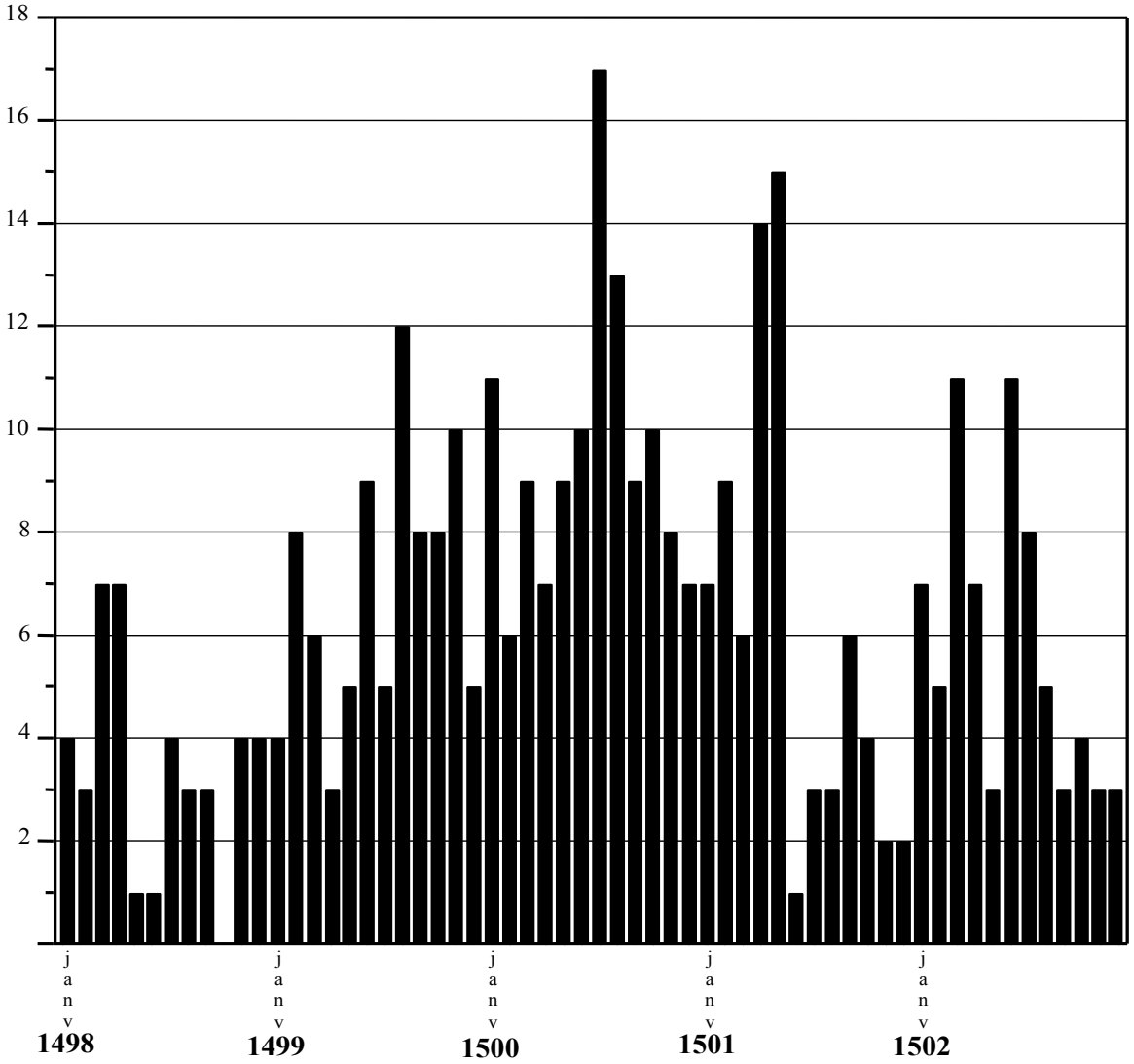

La fréquence des *pratiche*

(1503-1507)

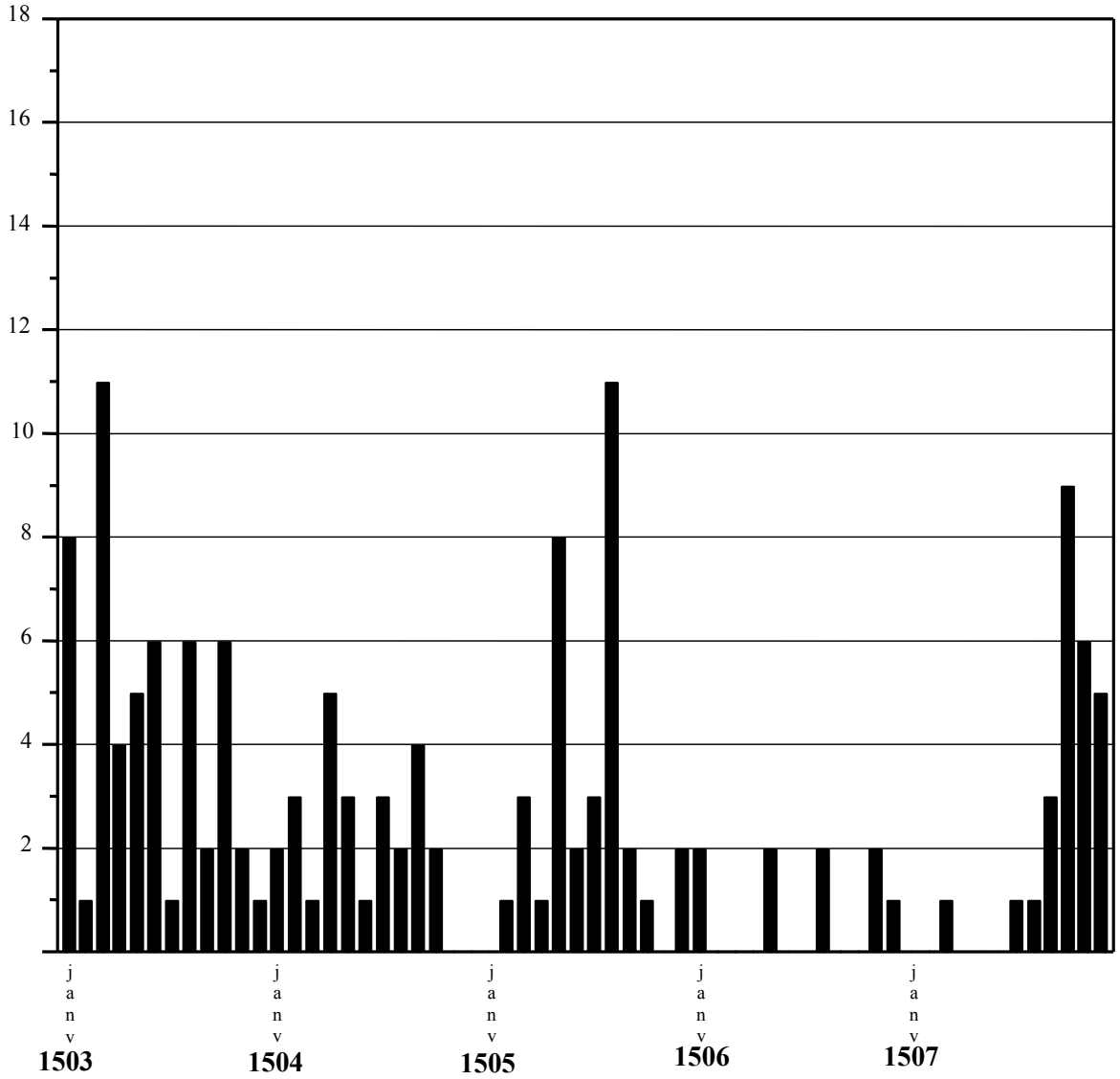

La fréquence des *pratiche*

(1508-1512)

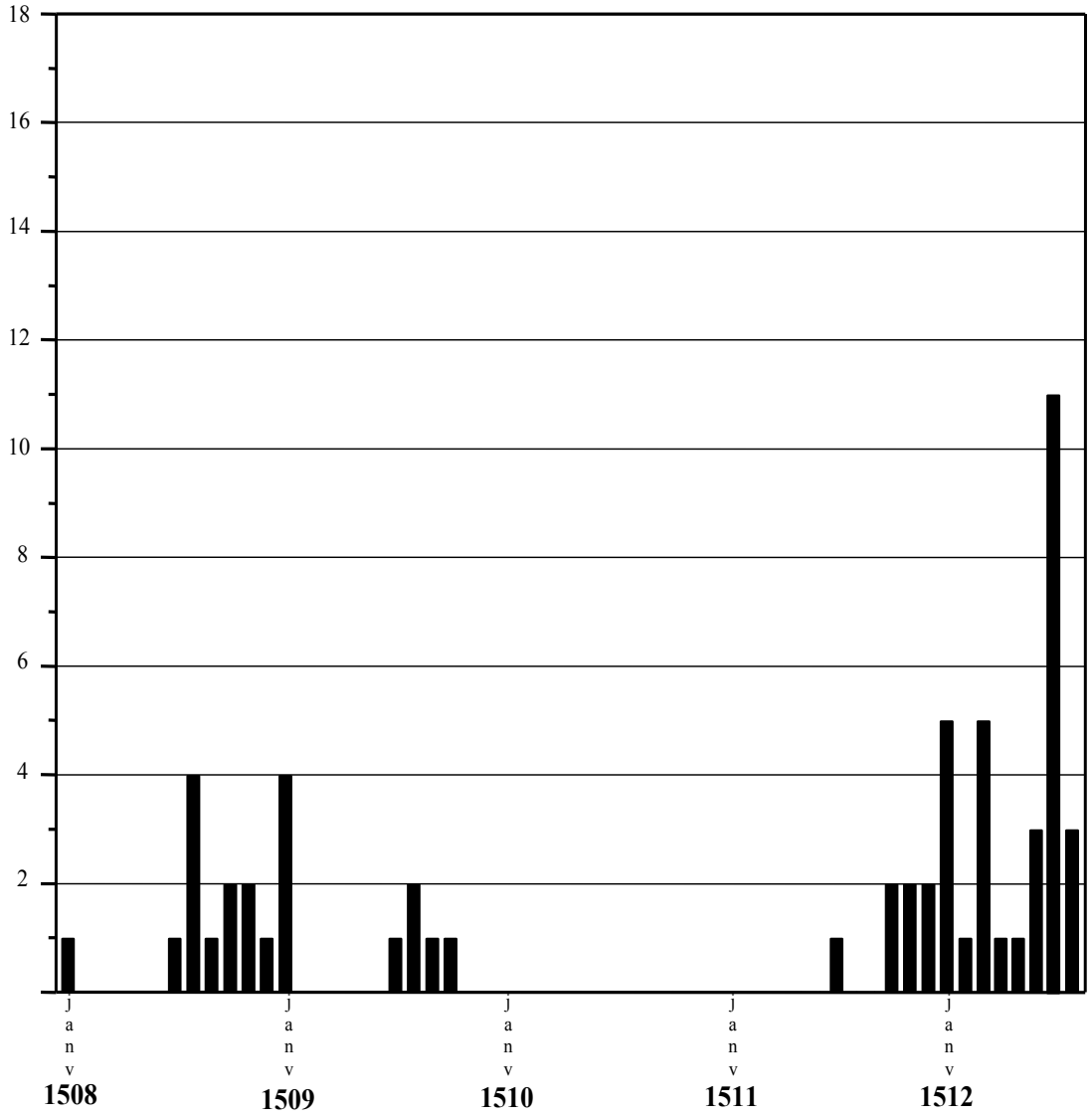

Document annexe 12

Participants à la *pratica* du 16 novembre 1508 [1051]

Raunato li 'nfrascitti cittadini nella sala vechia per lo Offitio de' Dieci, et facto leggere loro le lectere di Francia de' 7 dì da Parigi, et domandato parere, fu consiglato nello infrascritto modo:

Per il numero de' Collegi:
Francesco Temperani, Napoleone Cambi.

Pel numero de' Dodici:
Alamanno da Verazano, Bernardo Petrini.

Santo Spirito:
Giovambattista Ridolfi, Piero Guicciardini, Benedetto de' Nerli, Niccolò Antinori, Antonio Canigiani, Niccolò Corbinelli, Niccolò Ugolini, Lanfredino Lanfredini, Gherardo Corsini, Piero del Nero, Andrea Pieri, Antonio di Saxo, Giovan Francesco Fantoni.

Santa Maria Novella:
Niccolò Altoviti, Antonio Strozi, Niccolò Rucellai, Domenico Mazzinghi, Giovanni Berardi, Uberto de' Nobili, Antonio Giacomini, Cosimo Saxetti [*Sassetti*], Chimenti Sernigi, Giovambattista Bartolini, Alessandro Acciaiuoli, Bernardo Gondi.

[1051] Pour une meilleure lecture, nous avons complété ou corrigé les noms qui, dans les textes tirés des registres des *pratiche* retranscrits dans les pages suivantes, étaient mentionnés sous une forme abrégée ou non conforme à l'usage courant.

Santa Croce:

Francesco Pepi, Matteo Niccolini, Lorenzo Morelli, Andrea Giugni, Piero degli Alberti, Andreuolo Sacchetti, Niccolò Zati, Giovanni Corsi, Simone Corsi, Tommaso Gherardi, Filippo dell'Antella.

San Giovanni:

Giovanni Cerretani, Piero Aldobrandini, Luca degli Albizzi, Guglielmo de' Pazzi, Antonio Giraldi, Giovachino Guasconi, Tommaso Ginori, Pier Francesco Tosinghi, Niccolò Valori, Francesco d'Antonio di Taddeo, Lorenzo Benintendi, Giuliano Marucelli[1052].

[1052] Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1505-1512)*, *op. cit.*, c. 154r, p. 210-211.

Document annexe 13

Citoyens *richiesti* aux *pratiche*

(12 février–16 novembre 1501)

1) 12 février 1501

E' cittadini che si trovorono alla sopradecta consulta et viva voce consentirono, oltre a' Signori et loro venerabili Collegi, Dieci et Octo, sono l'infrascripti:

Domenico Bonsi, Antonio Malegonnelle, Antonio Strozzi, Bernardo Soderini, Enea della Stufa, Giovanvittorio Soderini, Ormanozzo Deti, Matteo Niccolini, Luca Corsini, Benedetto de' Nerli, Paolo Falconieri, Bernardo Boni, Nero del Nero, Paolo da Diacceto, Larione Martelli, Antonio Berlinghieri, Francesco degli Albizzi, Alessandro da Filicaia, Francesco Girolami, Piero degli Alberti, Guido Mannelli, Gismondo Martelli, Antonio Giraldi, Berto da Filicaia.

Geri Risaliti, Guglielmo de' Pazzi, Niccolò Carducci, Lorenzo Bartoli, Francesco d'Antonio di Taddeo [*Taddei*], Maffio Corbinelli, Duccino Mancini, Giuliano Mazzinghi, Bernardo Rucellai, Antonio Canigiani, Giovambattista Ridolfi, Piero Pieri, Piero di Brunetto [*Brunetti*], Francesco Franceschi, Mauro Fantoni, Leonardo Benci, Alamanno Salviati, Galileo Galilei, Lapo Mazzei, Tommaso Capponi, Piero Guicciardini, Piero Rucellai, Iacopo Pandolfini.

Neri Vettori, Lorenzo Capponi, Pier Maria Calandri, Giovanni Lapaccini, Piero Parenti, Giovambattista Boninsegni, Tommaso Tosinghi, Gherardo Corsini, Chimenti Cerpelloni, Niccolò degli Alberti, Lorenzo Lenzi, Bernardo da Diacceto, Iacopo Tedaldi, Antonio Paganelli, Bartolomeo Giugni, Niccolò Guasconi, Cappone Capponi, Veri de' Medici, Lorenzo Dietisalvi, Giovanni Tornaquinci, Alessandro Galilei, Amerigo Corsini, Guglielmo Altoviti.

Taddeo Gaddi, Giovanni Corsi, Lorenzo Popoleschi, Iacopo Niccolini, Giuliano Maria Rinuccini, Benedetto Fortini, Marchionne di Azzo [*Dazzi*], Iacopo [*Del*] Zaccaria[1053].

2) 16 février 1501

E' cittadini sono intervenuti alla soprascripta consulta, oltre a' Collegi, Dieci di Libertà etc., et Octo di Guardia et Balìa, sono l'infrascripti:

Sancto Spirito: Messer Ormannozzo Deti, Nero di Francesco del Nero, Antonio Canigiani, Giovambattista Ridolfi, Tomaso Capponi, Piero Guicciardini, Amerigho Corsini, Bernardo Nasi, Piero Pieri, Bernardo di Francesco Vectori, Lanfredino Lanfredini, Lorenzo di Ceccho [*Recco*] Capponi, Guido Mannelli.

Sancta Croce: Lorenzo Morelli, Antonio Berlinghieri, Francesco Girolami, Piero delli Alberti, Alamanno Salviati, Bernardo da Diacceto, Alexandro Gallilei, Giovanni Corsi, Iacopo Niccolini, Iacopo del Zaccheria.

Santa Maria Novella: messer Antonio Malegonnelle, Messer Antonio Strozzi, Giuliano Mazzinghi, Bernardo Rucellai, Lorenzo Lenzi, Guglielmo di Bando Altoviti, Piero Popoleschi.

San Giovanni: Guglielmo de' Pazzi, Iacopo Pandolfini, Thommaso Thosinghi, Lorenzo di messer Dietisalvi, Taddeo Gaddi, Agnolo Pandolfini, Niccolò Valori, Francesco d'Antonio di Taddeo, Piero d'Antonio di Taddeo, Bernardo di Giovanni Puccini, Andrea Carnesecchi, Lorenzo di Pier Francesco de' Medici[1054].

[1053] Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, c. 243r, p. 577-578.

[1054] Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, c. 246r, p. 581.

3) 17 février 1501

E' cittadini che intervenno alla soprascripta consulta furono l'infrascripti, oltre a' Collegi et Offici de' Dieci di Libertà, etc:

Antonio Malegonnelle, Lorenzo de' Medici, Giovanni Guardi, Filippo Buondelmonti, Amerigo Corsini, Marchionne d'Azzi [*Dazzi*], Lorenzo Morelli, Niccolò Machiavelli, Agnolo Pandolfini, Uberto de' Nobili, Lanfredino Lanfredini, Alamanno Salviati, Francesco Mannelli, Raffaello Girolami, Domenico Dei, Alessandro Mannelli, Giovambattista Ridolfi, Lorenzo Lenzi, Iacopo Pandolfini, Francesco d'Antonio di Taddeo, Bernardo Nasi, Antonio Canigiani, Guglielmo de' Pazzi, Lorenzo Dietisalvi, Paolo Falconieri, Nero del Nero, Taddeo Gaddi, Tinoro Bellacci[1055].

4) 16 novembre 1501

Lanfredino di Iacopo Lanfredini, Gonfaloniere di Iustitia, nella audientia alla presentia de' Collegi et di circa a 30 cittadini: [...]

E' nomi de' cittadini che intervennono in questa pratica sono l'infrascripti:

Messer Antonio Malegonnelle, messer Antonio Strozzi, messer Francesco Gualterotti, messer Luca Corsini, Alexandro Alamanni, Giovambattista Bartholini, Antonio Berlinghieri, Piero Popoleschi, Mattheo del Caccia, Guido Mannelli, Bernardo da Diacceto, Guglielmo de' Pazzi, Iacopo Venturi, Piero Lapi, Bindaccio Peruzzi, Alexandro Galilei, Francesco Zati, Lorenzo Dietisalvi, Piero Lenzi, Niccolò Zati, Francesco Temperani, Agnolo Pandolfini, Piero di Giovanni Compagni, Pier Francesco Tosinghi, Giovambattista di Luigi Ridolfi, Giuliano Salviati, Girolamo della Stufa, Benedecto de' Nerli, Simone Corsi, Tommaso Tebalducci, Mauro Fantoni, Piero di Iacopo d'Agnolo [*Bencivenni*], Iacopo del Zaccaria [*Del Zaccheria*], Chimenti Cerpelloni, Lorenzo Benintendi[1056].

[1055] Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, c. 249rv, p. 584.
[1056] Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, c. 368v, p. 704-705.

Document annexe 14

Citoyens choisis pour participer à des *pratiche strette*

(13 juin 1495-30 mars 1507)

I. 13 juin 1495

Consultationes habitae super provisione pecuniarum etc., in qua quidem inter facienda ad consultandum inctentiones vestrum:

Ristoro Serristori, Piero Popoleschi, Francesco Valori, Bernardo Manetti, Francesco degli Albizi, Piero Vettori, Braccio Martelli, Alamanno Salviati, Piero Lenzi, Lorenzo Lenzi, Francesco Scarsi [*Dello Scarfa*], Bernardo Rucellai, Francesco Girolami, Iacopo Pandolfini, Piero degli Alberti, Piero Guicciardini, Bernardo di Niccolò Capponi, Ridolfo di Pagnozzo [*Ridolfi*], Lorenzo Morelli, Lorenzo di Pierfrancesco Popolani, Taddeo Gaddi, Tanai de' Nerli, Francesco Pucci[1057].

II. 28 janvier 1497

Deputati sunt demum ante exitum de sala infrascripti cives:

Domenicho Mazinghi, Luca degl'Albizi, Giovambatista Boninsegni, Iacopo del Vigna, Francescho Girolami, messer Thomaso Minerbetti, messer Enea della Stupha, Piero Corsini, Taddeo Gaddi, Piero Gualterocti, Guido Mannegli, Luigi Giugni, Dionigi Nasi, Braccio Martegli, Pier Francesco Tosinghi, Alexandro da Filiacaria, Antonio Paganegli, Pagolo Falconieri, Piero del Puglese, Bernardo Capponi, Bernardo Nasi, Ghirigoro del Benino, Amerigo Corsini, Benvenuto del Biancho, Thomaso di Gino Capponi, Bernardo d'Inghilese [*Ridolfi*], Bartholomeo del Tenaglia [*Tanagli*], Andrea di Manetto [*Manetti*], Lionardo Bartholi[1058].

[1057] Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1495-1497)*, *op. cit.*, c. 51r, p. 36.

[1058] Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1495-1497)*, *op. cit.*, c. 343v, p. 420.

III. 8 février 1497

Dicta die ante discessum Consilii electi sunt infrascripti homines:

Biagio Velluti, Lionardo Benci, Giovanni Mori, Iacopo del Vigna, messer Luca Corsini, messer Francesco Pepi, Piero Lapi, Domenico Bartholi, Alfonso Strozzi, Antonio Paganelli, Giuliano Gondi, Giuliano Mazinghi, Pagolantonio Soderini, Antonio Manetti, Batista Nasi, Michele Nicholini, Giovanni di Lorenzo Buondelmonti, Giovanpagolo Lotti, Giovanni di Stagno [*Barducci*][1059].

IV. 17 février 1497

Deputaverunt dicta die infrascriptos homines:

Messer Domenico Bonsi, pro Doctoribus; Nicholò Guasconi, Braccio Martelli, pro 2ª; Benedecto di Tanai [*Nerli*], Piero Soderini, pro Officialibus Montis; Giuliano Mazinghi, Iacopo Pandolfini, Guido Manegli, Antonio Paganelli, Bernardo Nasi, Amerigo Corsini, Andrea di Bono [*Boni*], Ubertino Risaliti, Tinoro Bellacci, Guglelmo Altoviti, Domenico Pandolfini, Piero di Giovanni Capponi, Andrea di Manetto [*Manetti*].

Deputaverunt:

Tomaso Giovanni, pro numero Otto; Luigi Giugni, pe' Capitani di Parte guelfa; Lorenzo di Pier Francesco Popolani [*de' Medici*], Galeotto Ciei et Antonio Spini; Lodovico Masi, Thomaso Portinari, pro Gonfalonieriis; Antonio Giugni et Mauro Fantoni; Piero Corsini et Taddeo Gaddi, pro X[1060].

[1059] Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1495-1497)*, *op. cit.*, c. 348r, p. 423.

[1060] Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1495-1497)*, *op. cit.*, c. 352rv, p. 426.

V. 4 avril 1497

Post predicta incontinenti nominati fuerunt infrascripti cives et homines ut super consultatis iudicent quid agendum, maxime super negotiis Consilii generalis:

Lodovico Masi, Domenico Mazinghi, Biagio Velluti, Lionardo Benci, pro numero Gonfalonierorum. Felice del Bechuto, Bernardo Manetti, Luigi Calderini, pro numero XII. Pagolantonio Soderini, Francesco d'Antonio di Taddeo [*Taddei*], Francesco Girolami, pro Officialibus Montis. Gino Ginori, Thomaso Giovani, per gl'Otto. Andrea di Bono [*Boni*], pro Officio Sex Mercantie. Andrea di Nicholò Giugni, Francesco Valori, pro Conservatoribus legum. Piero di Giovanni Capponi, Piero Guicciardini, Mauro Fantoni, pro quarterio Sancti Spiritus, pro 80 Viris. Luigi Giugni, Antonio da Filicaia, Francesco di Zanobi Franceschi pro quarterio Sanctae Crucis. Nicholò de Nobili, Francesco di messer Manno [*Temperani*], Filippo di Zanobi Pasquini, pro quarterio Sanctae Mariae Novellae. Nicholò Guasconi, Braccio Martelli, Francesco del Cictadino, pro quarterio Sancti Iohannis. Messer Guido Vespucci, pro Militibus et Doctoribus. Tanai de' Nerli, pro sua panchata. Nicholò Ridolfi, pro sua. Giuliano Mazinghi, pro sua. Tinoro Bellacci, pro sua. Alexandro de Filicaia, pro sua. Piero Francesco Thosinghi, pro sua. Antonio di Tomaso Martini pro sua. Guido Mannegli pro sua. Amerigo Corsini pro sua[1061].

VI. 11 avril 1497

Dicta die deputati fuerunt infrascripti cives:

Domenico Mazinghi, Antonio Corsini, Biagio Velluti, Lionardo Benci, pro Gonfalonieriis. Domenico Buonagiusi, Nicholò Antinori, Bernaba Mini, pro XII. Piero di Cante [*Compagni*], pe' Capitani di Parte. Pier Filippo Pandolfini, Antonio Canigiani, pro X. ... per gl'Otto. Pagolantonio Soderini, Francesco Girolami, Francesco d'Antonio di Tadeo, per gl'Officiali di Monte. Andrea di Bono [*Boni*], pe' Sei della Mercatantia.

[1061] Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1495-1497)*, *op. cit.*, c. 12v-13r, p. 463.

Ghirigoro del Benino, Bertoldo Gianfigliazi, pe' Conservadori. Piero di Giovanni Capponi, Ridolfo di Pagnozo [*Ridolfi*], Mauro Fantoni, per gli 80, quartiere di Sancto Spirito. Piero Covoni, Matheo del Caccia, Iacopo d'Antonio di Pero [*Peri*], quartiere di Sancta Croce. Nicholò de' Nobili, Giovanni Federighi, Andrea di Manetto [*Manetti*], quartiere di Sancta Maria Nuova. Braccio Martelli, Nicholò Guasconi, Francesco del Cictadino, quartiere di San Giovanni. Messer Guidantonio Vespucci, Nicholò Ridolfi, Francesco Valori, Giovambaptista Ridolfi, Piero Guicciardini, Bernardo Rucellai, Bernardo de Ghiacceto, Lorenzo di messer Dietisalvi, Piero Soderini, Guido Mannegli, Tanai de' Nerli, Giovanni di Puccino [*Puccini*], Giuliano Mazzinghi, Piero degl'Alberti, Antonio di Tuccio Manetti, Tomaso di Piero Malegonnelle, Tinori Bellacci, Antonio di Thomaso di Guccio[1062], Amerigo Corsini, Iacopo Pandolfini[1063].

VII. 21 avril 1497

Post predicta immediate fuerunt electi infrascripti homines ad consultandum super re proposita:

Lodovico Masi, Thomaso Portinari, Francesco Mannelli, Bastiano di Lazero [*Brunacci*], pro numero Gonfaloneriorum. Antonio Rucellai, Thomaso Ciachi, Alexandro Acciaiuoli pro numero XII. Francesco di Bartholomeo Martegli, pro Capitaneis Partis guelfe. Lorenzo Lenzi, Antonio di Saxo [*Sassi*], pro Officio X. Messer Francesco dal Nesi, Giovambattista Bartholini, pro Officio 8. Alexandro Gondi, Carlo Strozo [*Strozzi*], pro Officialibus Montis. Pagolocto Balducci, Francesco ser Franceschi, pro numero Conservatorum. Giovanni Corsi, pro Officio Sex Mercantie. Antonio Paganelli, Francesco Segni, Mauro Fantoni, pro 80, quarterio Sancti Spiritus. Bernardo di Bernardo d'Ambruogio [*Ambruogi*], Nofri del Forese [*Foresi*], Benedecto d'Antonio di Lionardo, pro 80, quartiero Sancte Crucis. Anton Francesco Scali, Giovanni di Simone Altoviti, Piero di Brunetto [*Brunetti*], pro 80, quarterio Sancte Mariae Novae. Thomaso Pucci, Piero Mangnolli [*Mannelli*], Biagio Monti, pro 80, quarterio Sancti Iohannis. Messer Agnolo

[1062] Non identifié.
[1063] Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1495-1497)*, *op. cit.*, c. 18r, p. 466.

Nicholini, pro Doctoribus. Giuliano Gondi, pro sua panchata. Bernardo Capponi, pro sua. Antonio Manetti, pro sua. Pier Francesco Tosinghi, pro sua. Nicholò Serragli, pro sua. Bartholomeo Bartholini, pro sua. Giuliano Panciatichi, pro sua. Alexandro da Filicaia, pro sua. Guglemus Bardi de Altoviti, pro sua.

Postea eadem die fuerunt additi per dominationem indicti alii una cum suprascriptis:

Piero del Puglese, Nerozo del Nero, Nicholò Ridolfi, Matheo del Caccia, Francesco di Gherardo Gherardi, Iacopo Salviati, Giovan Francesco Tornabuoni, Thomaso Malegonnelle, Bartholomeo Buondelmonti, Antonio Giraldi, Andrea Cambini, Lorenzo Benintendi[1064].

VIII. 4 juillet 1497

Post predicta immediate electi sunt infrascripti homines pro numero Offitiorum et panchatarum ad inveniendos modos accommodatos:

Guglielmo Altoviti, Giovanni Puccini, pro numero Gonfaloneriorum. Bernardo d'Inghilese [*Ridolfi*], Iacopo d'Antonio di Pero [*Peri*], pro numero XII. Francesco Valori, Bernardo Rucellai, pro X. Bernardo Nasi, Ghirigoro del Benino, pro Officio 8. Lorenzo Lenzi, Pagolantonio Soderini, pro Officialibus Montis. Piero di Giovanni Capponi, Antonio Paganelli, Zanobi Pedoni, pro quarterio Sancti Spiritus, pro 80. Luigi Giugni, Piero Covoni, Nofri di Forese [*Foresi*], pro quarterio Sancte Crucis, pro 80. Marchionne Dazi, Salvestro Federighi, Lionardo Strozi, pro quarterio Sancte Marie Nuove. Nicholò Guasconi, Tommaso Puccini[1065], Biagio Monti, quarterio Sancti Iohannis, pro 80. Messer Domenico Bonsi, Bernardo del Nero, Piero Popoleschi, Antonio Canigiani, pro Arrotis[1066].

[1064] Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1495-1497)*, *op. cit.*, c. 23r-24r, p. 471-472.
[1065] Sans doute Tommaso di Puccio Pucci.
[1066] Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1495-1497)*, *op. cit.*, c. 53rv, p. 493.

IX. 18 novembre 1497

Item, postea ante discessionem deputati fuerunt per Magistratus assistentes et panchatas infrascripti homines:

Tinoro Bellacci, Tommaso del Bene, Nofri Mellini, Bartholomeo di Taccio [*Tucci*], pel numero de' Gonfalonieri. Nofri Foresi, Ridolfo da Somaia, Biagio Monti, pel numero de' XII. Matheo del Caccia, Bernardo Rucellai, pro X exentibus in Offitio. Domenico Mazinghi, Pier Francesco Thosinghi, pro X designatis. Francesco d'Antonio di Taddeo [*Taddei*], Lorenzo Benintendi pro Officialibus Montis. Bernardo Vettori, Luca d'Antonio degl'Albizi, pro Officio 8. Piero Gualterocti, Antonio Canigiani, pro 3ª panchata. Bartholomeo Rustichi, Antonio di Saxo [*Sassi*], pro 4ta panchata. Pero Machiavelli, Pier Maria Calandri, pro 5ta panchata. Tommaso di Francesco Giovanni, Giovanni Formiconi, pro ultima panchata[1067].

X. 25 novembre 1497

Item postea incontinenti fuerunt deputati infrascripti homines per assistentes Magistratus et Ottaginta de voluntate Magnificorum Dominorum:

Tinoro Bellacci, Nofri Mellini, Iohanni d'Antonio di Dino [*Dini*], pro Gonfalonieriorum. Nofri Foresi, Iacopo Tanagli, pro XII. Francesco Valori, pro X. Bernardo Vettori, pro Otto. Giovanni Formiconi, pro Sex Mercantie. Pier Francesco Tosinghi, pe' X nuovi. Antonio Canigiani, Ioambatista Corbinegli, Tomaso Iacomini [*Giacomini Tebalducci*], Guglelmo Altoviti, Piero Maria Calandri[1068].

[1067] Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1495-1497)*, *op. cit.*, c. 108v, p. 524-525.
[1068] Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1495-1497)*, *op. cit.*, c. 118v, p. 527.

XI. 7 décembre 1497

Incontinenti ex mandato Dominorum prefati Magistratus et panchate elegerunt sponte sua infrascriptos homines ad examinandum provisionem pecunie, et modum providendi pecuniis quorum nomina sunt hec videlicet:

Tinoro Bellacci, Thomaso del Bene, Francesco Pescioni, Giovanni di Dino [*Dini*], pro Gonfalonieriis. Nofri Foresi, Iacopo Tanagli, Iacopo Monti, pro XII. Antonio Giugni, pro Officio X. Bernardo Vettori per gli 8. Alexandro Gondi et Taddeo Gaddi, Francesco d'Antonio di Taddeo [*Taddei*], Benedecto Bonsi. Messer Francesco Gualterotti, Messer Giovan Victorio [*Soderini*], pro Doctoribus. Giuliano Gondi, Francesco Valori, Antonio Canigiani, pro sua panchata. Girolamo Giachinotti, Bartholomeo Rustichi, Baldassare Brunetti. Amerigo Corsini, Girolamo Corbinegli, Marcho Nicholini. Thomaso Baroncegli, Nicholò Machiavelli, Francesco del Cictadino [*Cittadini*]. Agnolo di Pandolfo Pandolfini, Guglielmo Altoviti, Bastiano Lotti, Giuliano Mazinghi, Guido Cambi, Simone del Nero, Antonio Lorini, Cappone di Bartholomeo Capponi, Antonio di Saxo [*Sassi*][1069].

XII. 16 mars 1498

Et hiis dictis, discesserunt Domini, relictis in audientia hiis qui consulturi erant de ipsa re.

Guidantonio Vespucci, Agnolo Niccolini, Antonio Malegonnelle, Antonio Strozzi, Luca Corsini, Paolantonio Soderini, Giovambattista Ridolfi, Pierfrancesco Tosinghi, Bernardo Nasi, Giuliano Gondi, Francesco Valori, Braccio Martelli, Giuliano Mazzinghi, Tommaso Capponi, Piero Guicciardini, Benedetto de' Nerli, Luca degli Albizzi, Lorenzo de' Medici, Antonio Sassi[1070].

[1069] Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1495-1497)*, *op. cit.*, c. 131r, p. 532.
[1070] Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, I, *op. cit.*, c. 41r, p. 61.

XIII. 26 octobre 1499

Inteso e' nostri Signori quanto come di sopra è stato consigliato, richiese che e' cittadini assignati, cioè e' Richiesti, deputassino 6 cittadini, cioè 3 per cerchio, e' quali fussino domattina in Palagio di buona hora, e' quali examinassino come è da procedere nella impresa [*di Pisa*], et da darne notitia alli ambasciadori ad Milano.

Furono deputati dal primo cerchio: Messer Luca Corsini, Francesco d'Antonio di Taddeo et Ridolfo di Pagnozzo Ridolfi.

Dal sechondo: Guglielmo d'Antonio de' Pazzi, Chimenti di Cipriano Sernigi et Giovanni di Tommaso Ridolfi.

Per il numero de' Gonfalonieri sono stati deputtati Giovambaptista Bartolini et Chimenti Cerpelloni.

Per il numero de' XII Buoni Homini sono stati deputati Giovanni Buondelmonti et Tommaso di Lorenzo Baroncelli.

Deputati per andare al Governatore, etiam intendersi della impresa: Piero di Iacopo Guicciardini et Bernardo di Francesco Neretti, Filippo Buondelmonti et Luca d'Antonio degli Albizzi[1071].

XIV. 2 novembre 1499

Raphaello Bonciani, preposto ante decto, commendò delli uniti Consigli et dixe che chi era ragunato per Magistrato deputassino uno di loro; et li altri, ogni paghata deputassi uno. Furono deputati l'infrascripti:

Pe' Capitani di Parte: Messer Simone Uguccioni, Tomaso Antinori, Domenico Aldobrandi, Pagolo Benini [*Del Benino*], Alexandro Alamanni, Iacopo Stiactesi [*Schiattesi*].

[1071] Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, I, *op. cit.*, c. 129rv, p. 241.

Per li Octo[1072]: Piero Lenzi, Cosimo Bartholini, Pier Francesco Tosinghi, Guglielmo de' Pazzi, Lionardo Busini, Marcho Niccolini, Giovanni di Tomaso Ridolfi, Agnolo di Pandolfo Pandolfini, Giovanni di Brunecto [*Brunetti*], Guido Mannelli, Piero Popoleschi, Mariotto Migliorotti, Bernardo di Carlo da Diacceto, Giovanni d'Antonio Corbinelli, Bartholomeo di Lionardo Frescobaldi, Iacopo di Alexo Lapaccini, Cardinale di Guglielmo Rucellai, Francesco di Giovanni Baroncini, Giovanni Federighi.

Collegi, Gonfalonieri: Giovambaptista di Niccolò Bartholini; Chimenti Cerpelloni.

Pe' XII: Giovanni Buondelmonti, Bernardo [*di*] Neroni [*Neretti*][1073].

XV. 5 septembre 1500

Et lecto più lettere che monstrano bisogno do provisione di danari, la Signoria domandò consiglio donde se ne ha a trarre etc., et simile che modo occorre pigliare circa il governo,etc. [...].

Deputati per i Gonfalonieri vecchi: Niccolò Carducci et Niccolò Ferrucci.

De' XII Buoni Homini: Ubertino Risaliti et Neri Compagni.

De' Gonfalonieri nuovi: Antonio Berlinghieri et Piero di Marietto Rucellai.

Delli 80: Pier Francesco Tosinghi, Tinoro Bellacci, Gismondo Martelli, Giovanni d'Antonio di Dino [*Dini*][1074].

XVI. 2 mars 1501

Piero Soderini, nuovo Gonfaloniere di Iustitia, commendato della buona dispositione la Signoria vede per le soprascripte relatione essere nelle menti di ciascuno, et monstro la necessità grande che è di provedere presto presto, et facendosi anchora questa sera voglia

[1072] Cosimo di Leonardo Bartolini est le seul à appartenir aux *Otto di guardia* entrés en fonction en septembre 1499. Les noms qui suivent correspondent sans doute en réalité à ceux des représentants du conseil des Quatre-Vingts.

[1073] Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, I, *op. cit.*, c. 131v, p. 243.

[1074] Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, I, *op. cit.*, c. 127r, p.466 et c. 130r, p. 469.

Idio si sia a tempo, et che il Re stia fermo in quello domanda, dixe che la Signoria voleva che ciacuno gonfalone deputassi 2, 3 o 4, quali iudicassino più apti, che tractassino et facessino conclusione del nuovo modo di gravezza [....].

E' deputati sono l'infrascipti, et prima:

Per il gonfalone della Scala: Antonio Paganelli, Alexandro Alamanni, Luigi Mannelli.

Per i Gonfalonieri di Compagnia: Giuliano Orlandini, Simone Banchi.

Per i XII Buoni Homini: Vanni Petrucci et Antonio di Saxo [*Sassi*].

Nicchio: Giovanni Benizi, Guido Mannelli, Tomaso Capponi.

Ferza: Bartholomeo Pitti, Domenicho Dei, Bertoldo Corsini, Mauro Fantoni.

Dragho, Sancto Spirito: Tomaso Antinori, Cappone di Bartholomeo Capponi, Niccolò Serragli.

Carro: Salvestro Nardi, Nicolò Baroncelli, Pagolo Benintendi.

Bue: Antonio Berlinghieri, Iacopo del Zaccheria, Alexandro Gallilei, Iacopo Marsupini.

Lione Nero: Piero delli Alberti, Bernardo da Diacceto, Stracta Bagnesi.

Ruote: Luigi Giugni, Domenico Aldobrandi, Giovanni d'Antonio di Dino [*Dini*].

Vipera: Nicolò di Iacopo Carducci, Giovanni Baldovinetti, Bartholomeo Buondelmonti.

Liocorno: Giovanni Guantini [*Giuntini*], Bertoldo Gianfigliazzi, Francesco di Lorenzo Davanzati, Andrea di Manetto [*Manetti*].

Lione Rosso: Lorenzo Popoleschi, Giovanni di Brunetto [*Brunetti*], Piero Rucellai.

Lione Biancho: Giovanni Tornaquinci, Giuliano di Iacopo Mazzinghi, Ruberto Venturi.

Lione d'Oro: Veri de' Medici, Piero Mangnelli [*Mannelli*], Giuliano Marucelli.

Dragho, San Giovanni: Domenico Buonagiusi [*Buonaguisi*], Piero Parenti, Lionardi Benci.

Chiavi: Berto da Filicaia, Giuliano Boscholi, Bernardo di Benedecto Puccini.

Vaio: Bartholomeo Benci, Carlo Borromei, Piero di Silvestro Lapi[1075].

[1075] Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, c. 258v-260r, p. 592-593.

XVII. 22 octobre 1501

Cittadini deputati ad ordinare il mandato e la commissione alli ambasciadori apresso il Re Christianissimo:

Messer Domenico Bonsi, Messer Francesco Gualterotti, Piero Popoleschi, Francesco delli Albizzi, Antonio Canigiani, Guglielmo de' Pazzi, Pier Francesco Thosinghi,Tomaso Capponi, Benedecto de' Nerli, Piero Soderini, Bernardo Rucellai, Piero Guicciardini, Antonio di Saxo [*Sassi*], Giuliano Marucelli.

Pel numero de' Gonfalonieri: Piero delli Alberti, Giovanni di Brunetto [*Brunetti*].

Pel numero de' XII Buoni Homini: Bernardo Pucci et Andrea Minerbetti[1076].

XVIII. 13 mars 1503

Deputati ad ordinare il modo del provedimento:

Giovachino Guasconi per i Dieci; Giuliano Lapi per li 8; messer Antonio Malegonnelle; Averano Peruti [*Peruzzi*]; Giovanni Corsi; Raphaello Viviani; Tomaso Gianni; Lionardo Guidotti; Antonio Giugni; Tomaso Capponi; Duccino Mancini; Antonio Spini; Giovanni Formiconi; Guglielmo di Bando Altoviti; Piero Guicciardini[1077].

[1076] Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, c. 365r, p. 701.
[1077] Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, c. 124r, p. 900.

XIX. 30 mars 1507

Havendo e' Magnifici Signori Dieci fatto adunare nella loro audientia li'nfrascripti cittadini [...] fu con ordine del Magistrato proposto a detti cittadini, per via di volontà ad fave nere et bianche, se elli era bene offerire di presente alle Maestà Christianissima per l'impresa di Genova 150 homini d'arme et 100 balestrieri ad cavallo. Furono le fave nere del sì XXI, et le bianche del no III, et non più.

Messer Giovanvictorio Soderini
Antonio Canigiani
Piero Guicciardini
Bernardo Nasi
Benedetto de' Nerli
Gherardo Corsini
Lanfredino Lanfredini
Giovanfrancesco Fantoni
Messer Francesco Pepi
Alamanno Salviati
Niccolò Zati
Bernardo da Diacceto
Iacopo Ciachi
Iacopo di Borgianni [*Borgianni*]
Messer Antonio Strozi
Piero Popoleschi
Giovanni Berardi
Filippo Carducci
Chimenti Sernigi
Chimenti Cerpelloni
Luca degli Albizzi
Luigi della Stufa
Niccolò Valori
Pier Francesco Tosinghi
Francesco d'Antonio di Taddeo
Giuliano Marucelli[1078].

[1078] Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e Pratiche della Repubblica fiorentina (1505-1512)*, *op. cit.*, c. 81r, p. 99.

Document annexe 15

Principaux intervenants aux *pratiche*

(janvier 1495- août 1512)

	Nombre de participations[1079]	Membres de l'élite politique de 1499 à 1509 selon Roslyn Pesman Cooper
PAZZI (de') Guglielmo di Antonio	151	X
BONSI Domenico di Baldassare	150	X
POPOLESCHI Piero di Niccolò	142	X
RIDOLFI Giambattista di Luigi	142	X
MAZZINGHI Giuliano di Iacopo	137	X
NERLI (de') Benedetto di Tanai	125	X
GUALTEROTTI Francesco di Lorenzo	124	X
CANIGIANI Antonio di Simone	118	X
GUICCIARDINI Piero di Iacopo	118	X
LENZI Lorenzo di Anfrione	115	X
MALEGONNELLE Antonio di Piero	112	X
TOSINGHI Pierfrancesco di Francesco	112	X
CORSINI Amerigo di Bartolomeo	105	X
DA DIACCETO Bernardo di Carlo	105	X
ALBERTI (degli) Piero di Daniello	104	X
STROZZI Antonio di Vanni	100	X
MANNELLI Guido di Francesco	96	X
MORELLI Lorenzo di Matteo	96	X

[1079] Dans la mesure où les listes de présence aux *pratiche* sont très rares, ce nombre se fonde pour l'essentiel sur les interventions orales de ces citoyens recensées dans les comptes rendus des *Consulte e pratiche della Repubblica fiorentina*. Il n'exclut donc pas la présence - silencieuse - de ces hommes à d'autres réunions, même si l'on peut supposer que, leur degré d'influence au sein de ce conseil étant très élevé, leur participation à une *pratica* impliquait presque nécessairement une prise de parole.

NASI Bernardo di Lutozzo	96	X
VESPUCCI Guidantonio di Giovanni	92	X
ALBIZZI (degli) Luca di Maso	89	X
LENZI Piero di Anfrione	86	X
PEPI Francesco di Chirico	81	X
TADDEI Francesco di Antonio	77	
RUCELLAI Bernardo di Giovanni	76	X
SODERINI Gianvittorio di Tommaso	69	X
ALTOVITI Niccolò di Simone	65	X
DA FILICAIA Alessandro di Antonio	63	X
SERNIGI Clemente di Cipriano	61	X
SODERINI Piero di Tommaso	61	X
UGUCCIONI Simone di Bernardo	61	
MEDICI (de') Vieri di Cambio	60	
MARTELLI Braccio di Domenico	59	
PUCCI Francesco di Giovanni	59	X
BENIZZI Giovanni di Matteo	56	
CORSINI Luca di Bertoldo	54	
DIETISALVI Lorenzo di Dietisalvi	54	X
BARTOLINI Giambattista di Niccolò	53	X
CAPPONI Tommaso di Gino	52	X
CERPELLONI Clemente di Francesco	51	
COMPAGNI Piero di Giovanni	51	
NICCOLINI Matteo di Agnolo	51	
TEDALDI Iacopo di Piero	50	X
LANFREDINI Lanfredino di Iacopo	49	X
VALORI Francesco di Filippo	49	
ALBIZZI (degli) Francesco di Luca	48	
DEL BENE Tommaso di Antonio	48	
BELLACCI Tinoro di Marco	47	
BUONDELMONTI Giovanni di	47	

Lorenzo		
NICCOLINI Agnolo di Otto	47	
PARENTI Piero di Marco	45	
ZATI Niccolò di Simone	45	X
CORSINI Gherardo di Bertoldo	44	X
DELL'ANTELLA Filippo di Giovanni	44	X
PAGANELLI Antonio di Bernardo	43	
CARDUCCI Niccolò di Iacopo	42	
BERARDI Giovanni di Corrado	41	
RIDOLFI Ridolfo di Pagnozzo	41	

Document annexe 16

Pourcentage des élus aux *Tre maggiori* de 1478 à 1494
parmi les intervenants aux *pratiche* (■)
et les élus aux *Tre maggiori* (□)
(décembre 1494-août 1512)

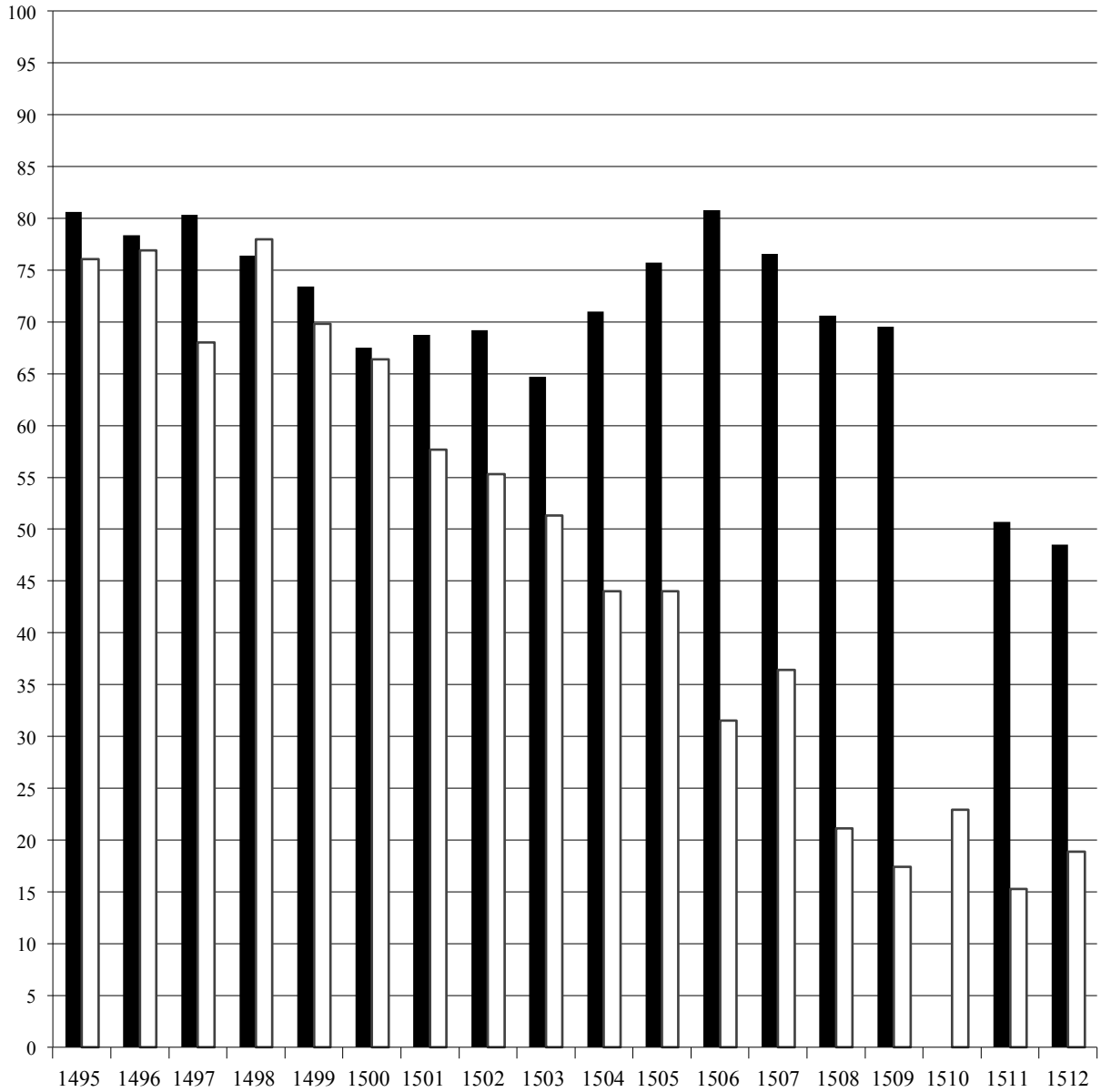

Document annexe 17

Âge moyen des intervenants aux pratiche [1080]

(janvier 1495-septembre 1512)

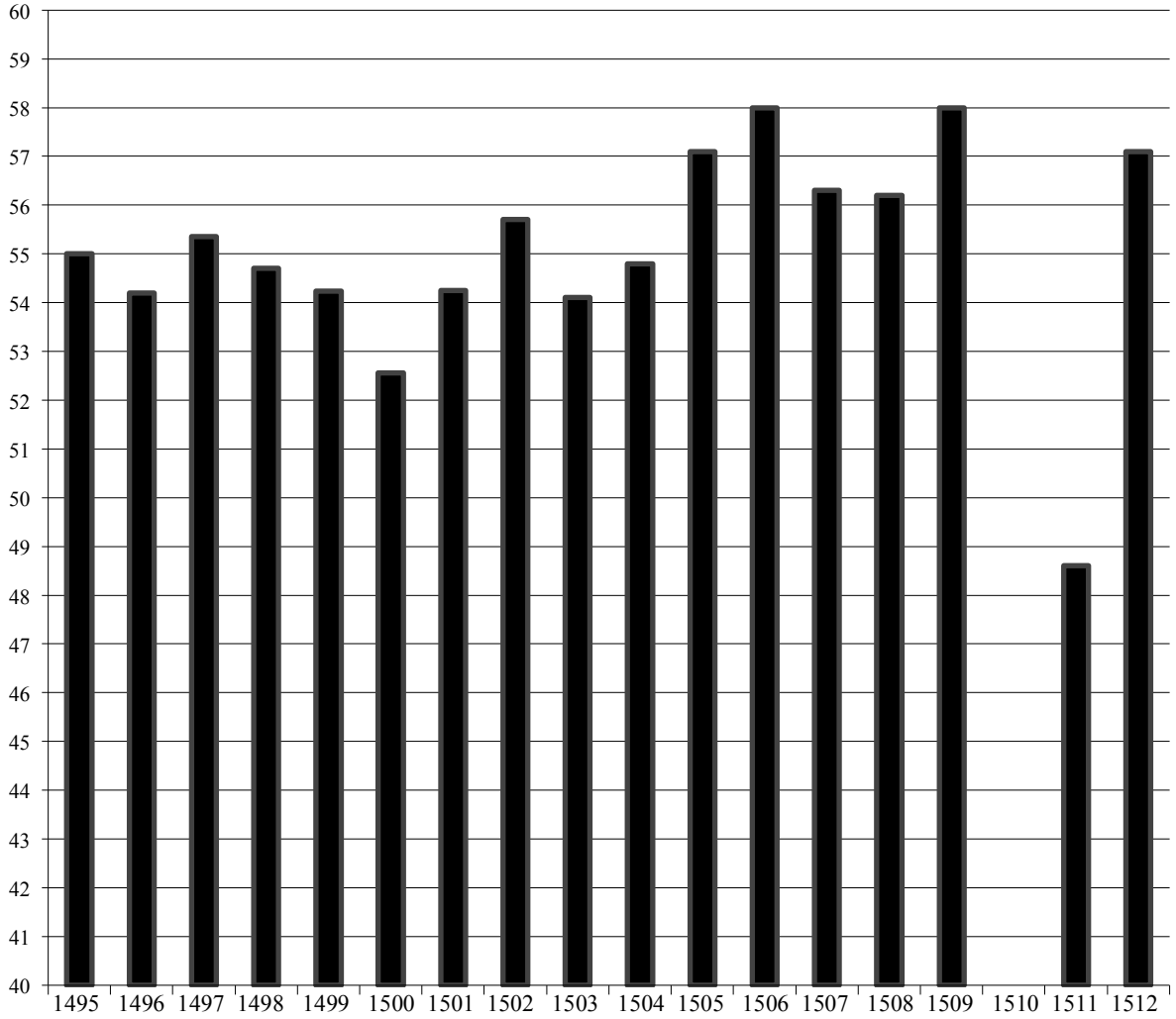

[1080] L'interruption dans la courbe des intervenants aux *pratiche* en 1510 s'explique par l'absence de comptes rendus de réunions pour cette année-là.

Document annexe 18

L'intervention de Luigi Mannelli du 16 mars 1503 retranscrite par Bartolomeo Cerretani et par le scripteur des *pratiche*

1) Bartolomeo Cerretani, *Storia fiorentina*

Questo mantenerssi del ghoverno di Siena e partirssi Valentino per Roma assichurò alquantto le mentte de' nostri ciptadini. Et messo mano al trovare modi di gravezze non se ne vinceva nessuno; onde g[i]udichorno di raunare il consiglio et ristrignerssi a' gonfaloni e trovare modi. Il che fato, fu pel ghonfalone del Bue trovatone uno il quale haveva più voti che gl'altri, ma sendo il ghonfalone del Nichio ristretto et dato comissione al più vechchio che alora referissi, Luigi Manelli homo di chasa nobile ma di pocha auctorità gli disse « dite in ringhiera che c'è questo anno anchora fiorini 15 mila che gli sa il ghonfaloniere e fiorini 5 mila che si prestorno al tale ». Alloro quello a chi era commisso dixe « Luigi, e' sarà meglio che tu vi vadi tu che sa[i] più particolarmente queste cose »; allora tutto il cerchio dixe « vadivi Luigi ». Per la qual cosa, venuto l'ora del ghonfalone del Nichio, Luigi[1081] salito in rimghiera parllò con attentione del consiglio in tal sentenzia:

« Excelsi signori, io sempre in tutte le mie cose sono suto libero da ogni respetto, et nascenddo di padre libero, essendo sempre vivuto in liberttà, liberamente quello che l'animo mio intendi parlerò. E non è nessuno che non confessi che le bene hordinate republiche sanza la ghardia delle gentte d'arme non possono stare perché da quelle la reputatione e' l timore de' nimici et la fede de' subditi nasce; e che per questo sia il vero ne potremo alleghare infinitissimi exempli e quali per la brevità del temppo ometterò; alla condotta delle quali e lloro mantenimento è necessario non pocha somma di danari e quali non da forestieri, non da la povera plebe ma dalle nostre affannate borsse bisogna che eschino. E la causa che non si consentte alle impositione venute avantti non stimo sia da non conoscere il bisogno della ciptà ma da più et varie cause le quali, in una convenutosi, tenghono il vincere le provisioni. E mi ricorda, benignissimo popolo, che dappoi che la ciptà nostra uscì del ghoverno de' Medici non, credutoci essere ridotti in una vera e mera liberttà, non in liberttà ma in più forzato et violentto ghoverno ci riducemo, imperò che da quel tempo in qua

[1081] Luigi Mannelli appartient en réalité au *gonfalone della Scala*.

gl'homini potentti colle graveze co'iuditii in afanno grandissimo e ruina manifesta hanno questo povero popolo condocto, perché alcuni gitato, alcuni hanno dissipato, altri hanno violenttemente rubato le politiche pechunie. Chi è quello che da quel tempo in qua habbi conosc[i]uto un minimo actto di iustitia ? Ma bene s'è visto chi ha con danno e vitupero della nostra già tantto onorata republica fatto la via a' nimici, e quali c'avevano occupato il nostro, altri c'annò condotti e rubelli con pericolo maximo della ciptà, altri tenuto e nimici in sul nostro contado più e più g[i]orni insino in sulle portte sacheg[i]ando ardenddo rubando con inaldita miseria, no[n] solo schacc[i]atoli ma provistoli di continuo provedimento di vetovaglie e fato loro compagnia e sichura scortta, e quali carichi di preda et richi con farcci sì vituperosa condotta con ischerni grandiximi si sono partiti. Qui s'è speso uno milione et 500 migl[i]aia di fiorini solo per isbattere e levare di mano questa ombra di liberttà a questo affannato popolo, gl'asedii che si sono posti a' nostri rebbelli pisani si sa con quantti inghanni de' privati e disonore publico si sono vilisimamente levati, le condote de' nostri condotieri et capitani e altri soldati non dal publico ma da privati sono sute fatte con loro maximo utile et onore et verghogna et danno della republica. E finalmente che altro che inghanni iniustitie rapine vendette dissipatione verghogne ruine di questa misera et abandonata patria ci resta ? Per la qual cosa, ciptadini prestantissimi, che più c'è rimasto se non l'anima, la ciptà allo stremo povera, e buoni ciptadini sbighotiti ? Gl'omini potentti arichiti avidi di queste reliquie delle nostre spoglie superbi pieni di fasto non temono e iuditii anzi gli sprezono non temendo essere tochchi, a lloro è lecito, quel che piace è fare iusto, e finalmente non contentti al resto di queste miserandde ruine della infortunata republica contendendo si sforzano occupare ».

Le quali cose da Luigi profertte co non pocho quore furno con atentione grandissima udite et gl'animi popolari grandemente commossono, afermando che gl'aveva come animoso et buono detto il vero e che gl'era amico del vivere publico, et con non poche lalde lo elevavano al cielo. Da l'altro chantto gl'homini potentti tutti lo dannavano dicenddo che gl'aveva hauto ardire di dire tal cose presentte el supremo magistrato, e che meritava punitione grandissima avendo voluto sollevare il furore popolare, e che se non si punissi si togl[i]eva di degnità alla signoria e davasi animo che un giorno qualcuno non disegassi fare qualche strano e pericoloso moto popolare[1082].

[1082] Bartolomeo CERRETANI, *Storia fiorentina*, *op. cit.*, c. 306r-308r, p. 317-318.

2) *Consulte e pratiche della Repubblica fiorentina*

Per il gonfalone della Scala, Luigi Mannelli: che essendo nato libero et vivuto libero, il parere suo comune etiam sarà libero, non uscendo da quello li è stato commesso, che atteso le conditioni di Italia è da usare la prudentia. Et per liberarsi da' pericoli ne possono soprastare, pare da consigliare im prima noi medesimi; et che e' consigli uniti sempre si debbono seguire, et fuggire quelli di pochi. Et pare loro dovere extirpare le discordie le quali causano le gravezze, le quali sono trovate per abattere il popolo; et per farlo con colore, nutrire la guerra come si è facto non molto tempo fa lasciando venire e' Medici et rebelli presso alla città, et non usando la victoria che era in nostra mano. Et così narrò altri disordini, come fu che si poteva havere accordo con rihavere le cose nostre et in questo modo posare, et non fu voluto pigliare. Et concluse che essendo cara la salute della città, si lasci stare tante quintine et altre gravezze etc., et si vengha a uno modo di gravezza universale; et che questo è solo modo ad posare la città. Et quando per farla universalmente bisognassi um pocho di arbitrio, sono per consentirlo; et che si faccia modo di gravezza che sia quiete et pace universale della città, etc.[1083]

[1083] Denis FACHARD (a cura di), *Consulte e pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, II, *op. cit.*, c. 124v-125r, p. 900-901.

Document annexe 19

Commissari generali di Pisa [1084]

(août 1509-mai 1530)

Bartolomeo di Pagnozzo Ridolfi	août 1509
Giambattista di Leonardo Bartoli	février 1510
Raffaello di Leonardo Carnesecchi	août 1510
Vittorio di Antonio Landi	février 1511
Filippo di Baldo Della Tosa	août 1511
Gianfilippo di Piero Salvetti	février 1512
Filippo di Apardo Lottini	août 1512
Giovanni di Benedetto Puccini	février 1513
Pierfrancesco di Antonio [*ill.*]	août 1513
Francesco di Averardo Serristori	février 1514
Piero di Lorenzo Davanzati	août 1514
Francesco di Santi Ambruogi	février 1515
Agnolo di Cappone Capponi	septembre 1515
Giuliano di Guidetto Guidetti	mars 1516
Maso di Bartolomeo degli Albizzi	septembre 1516
Raffaello di Mazzeo Mazzei	mars 1517
Girolamo di Gino Capponi	septembre 1517
Antonio di [*ill.*] Rucellai	mars 1518
Francesco di Manno Temperani	septembre 1518
Giovanni di Zanobi Landi	mars 1519
Benedetto di Leonardo Strozzi	septembre 1519
Filippo di Simone Uguccioni	mars 1520
Galeotto di Niccolò Masi	septembre 1520
Lorenzo di Matteo Manovelli	mars 1521

[1084] Archivio Storico di Firenze, *Tratte*, 906, c. 37v.

Alessandro di Simone Bonciani	septembre 1521
Pierpaolo di Carlo Biliotti	mars 1522
Aldobrandino di Salvestro Aldobrandini	septembre 1522
Niccolò di Stefano Corsellini	avril 1523
Matteo di Giovanni Bonsi	octobre 1523
Filippo di Francesco Del Caccia	avril 1524
Piero di Niccolò Serragli	octobre 1524
Leonardo di Andrea Pieri	avril 1525
Piero di Lorenzo Davanzati	octobre 1525
Giovanni di Antonio Giugni	septembre 1526
Guido di Tommaso Deti	mars 1527
Alessandro di [*ill.*]	octobre 1527
Giovanni di [*ill.*] Rinuccini	avril 1528
Carlo di Giovanni Mancini	octobre 1528
Giambattista di Iacopo [*ill.*]	avril 1529
Tommaso di Francesco Peri [?]	novembre 1529
Niccolò di Neri Pitti	mai 1530

Document annexe 20

La *balìa* de 1512 [1085]

Santo Spirito

Piero di Francesco Alamanni
Ormanozzo di Tommaso Deti
Lorenzo di Buonaccorso Pitti
Benedetto di Tanai de' Nerli
Pandolfo di Bernardo Corbinelli
Neri di Gino Capponi
Piero di Iacopo Guicciardini
Francesco di Piero Vettori
Lanfredino di Iacopo Lanfredini
Guglielmo di Agnolino Agnolini
Gianfrancesco di Bernardo Fantoni

Santa Maria Novella

Niccolò di Simone Altoviti
Piero di Filippo Tornabuoni
Filippo di Lorenzo Buondelmonti
Clemente di Cipriano Sernigi
Bernardo di Giovanni Rucellai
Filippo di Andrea Carducci
Leonardo di Zanobi Bartolini
Piero di Bernardo Vespucci
Bindaccio di Andrea Ricasoli
Clemente di Francesco Cerpelloni
Simone di Nofri Lenzoni

Santa Croce

Francesco di Chirico Pepi
Matteo di Agnolo Niccolini
Andrea di Niccolò Giugni
Piero di Daniello degli Alberti
Lorenzo di Matteo Morelli
Giuliano di Francesco Salviati

San Giovanni

Averardo di Bernardo de' Medici
Guglielmo di Antonio de' Pazzi
Lorenzo di Dietisalvi Dietisalvi
Francesco di Antonio Taddei
Luigi di Agnolo Della Stufa
Luca di Maso degli Albizzi

[1085] Cette liste a été publiée par Giovanni SILVANO à partir du registre des *Balìe*, 43, c. 31v, in Giovanni SILVANO, *"Vivere Civile" e "Governo Misto" a Firenze nel Primo Cinquecento*, *op. cit.*, Appendice I, p. 175-176. On la retrouve in Piero VAGLIENTI, *Storia dei suoi tempi*, *op. cit.*, c. 190rv, p. 236-237 et Filippo de' NERLI, *Commentari...*, *op. cit.*, p. 116-117. Luca LANDUCCI indique que 48 citoyens y furent élus, in Luca LANDUCCI, *Diario fiorentino*, *op. cit.*, p. 328. Bartolomeo CERRETANI parle au contraire d'une « *balìa piena di 44 ciptadini* », in Bartolomeo CERRETANI, *Storia fiorentina*, op. cit., c. 449r, p. 449.

Filippo di Giovanni Dell'Antella
Iacopo di Giovanni Salviati
Antonio di Averardo Serristori
Giovanni di Bardo Corsi
Iacopo di Antonio Peri
Zanobi di Bartolomeo Del Zaccheria
Alessandro di Antonio Pucci
Lorenzo di Antonio degli Alessandri
Averardo di Alessandro Da Filicaia
Giuliano di Lorenzo de' Medici
Lorenzo di Niccolò Benintendi
Niccolò di Bartolomeo Del Troscia

Document annexe 21

Conseil des Soixante-Dix [1086]

(janvier 1514)

Santo Spirito	Santa Croce
Piero di Francesco Alamanni	Matteo di Agnolo Niccolini
Ormannozzo di Tommaso Deti	Andrea di Niccolò Giugni
Giambattista di Luigi Ridolfi	Lorenzo di Matteo Morelli
Piero di Iacopo Guicciardini	Bernardo di Girolamo Morelli
Benedetto di Tanai de' Nerli	Piero di Daniello degli Alberti
Lanfredini di Iacopo Lanfredini	Filippo di Giovanni dell'Antella
Pandolfo di Bernardo Corbinelli	Iacopo di Giovanni Salviati
Antonio di Bernardo Paganelli	Niccolò di Simone Zati
Neri di Gino Capponi	Antonio di Averardo Serristori
Lorenzo di Buonaccorso Pitti	Galeotto di Ruberto Leoni
Piero di Niccolò Ridolfi	Iacopo di Scolaio Ciacchi
Gherardo di Bertoldo Corsini	Lorenzo di Lotto Salviati
Francesco di Piero Vettori	Giovanni di Cristofano Spinelli
Francesco di Niccolò Capponi	Ruberto di Giovanni Ricci
Leonardo di Bernardo Ridolfi	Tommaso di Orlando Gherardi
Carlo di Leonardo Del Benino	Giovanni di Bardo Corsi
Luigi di Piero Guicciardini	Antonio di Bettino Ricasoli
Amerigo di Luca Pitti	Agnolo di Giovanni del Caccia
Girolamo di Niccolò Capponi	Giannozzo di Bernardo Salviati
Filippo di Alessandro Machiavelli	Agostino di Francesco Dini
Niccolò di Piero Capponi	Francesco di Averardo Serristori

[1086] Cette liste a été publiée in Filippo de' NERLI, *Commentari...*, *op. cit.*, p. 126-128, puis, à partir du registre des *Tratte*, 84, c. 66rv, in Giovanni SILVANO, *"Vivere Civile" e "Governo Misto" a Firenze nel Primo Cinquecento*, *op. cit.*, *Appendice* II, p. 177-181. On la retrouve, sans précision particulière quant à l'appartenance aux différents quartiers, in Archivio Storico di Firenze, *Tratte*, 906, c. 66r et c. 68r.

Francesco di Piero Guicciardini
Giovanni di Matteo Canigiani
Luttozzo di Battista Nasi
Bernardo di Piero Bini
Antonio di Piero Gualterotti
Paolo di Piero Vettori
Alessandro di Giandonato Barbadori
Raffaello di Pandolfo Corbinelli
Giuliano di Piero Pitti
Corso di Michele delle Colombe
Guglielmo di Agnolo Agnolini
Gianfrancesco di Bernardo Fantoni
Niccolò di Battista Dini
Raffaello di Francesco Girolami
Luigi di Francesco Gherardi
Giovanni di Albertaccio degli Alberti
Agnolo di Andreuolo Sacchetti
Antonio di Giovanni Giugni
Francescantonio di Francesco Del Nero
Iacopo di Antonio Peri
Agnolo di Francesco Dini [*Miniati*]
Zanobi di Bartolomeo Del Zaccheria
Bartolomeo di Miniato Dini [*Miniati*]
Antonio di Iacopo Peri
Bernardo di Francesco Del Tovaglia

Santa Maria Novella

Filippo di Lorenzo Buondelmonti
Niccolò di Simone Altoviti
Giovanni di Corrado Berardi
Piero di Filippo Tornabuoni
Bernardo di Giovanni Rucellai
Mariotto di Piero Rucellai
Clemente di Cipriano Sernigi
Filippo di Andrea Carducci
Leonardo di Zanobi Bartolini
Iacopo di Francesco Venturi
Iacopo di Bongianni Gianfigliazzi
Ruberto di Donato Acciaiuoli
Andrea di Tommaso Minerbetti

San Giovanni

Lorenzo di Piero de' Medici
Averardo di Bernardo[1087] de' Medici
Luigi di Agnolo Della Stufa
Guglielmo di Antonio de' Pazzi
Lorenzo di Dietisalvi Dietisalvi
Luca di Maso degli Albizzi
Francesco di Giovanni Pucci
Alessandro di Antonio Pucci
Lorenzo di Antonio degli Alessandri
Averardo di Alessandro Da Filicaia
Francesco di Pierfilippo Pandolfini
Leonardo di Zanobi Guidotti
Andrea di Bernardo Carnesecchi

[1087] di Benedetto, in Giovanni SILVANO, *"Vivere Civile" e "Governo Misto" a Firenze nel Primo Cinquecento*, *op. cit.*, p. 181. Sur le registre 906, le second prénom est proche d'être illisible, mais il s'agit plus probablement d'Averardo di Bernardo de' Medici.

Matteo di Lorenzo Strozzi
Leonardo di Benedetto Strozzi
Giovanni di Carlo Federighi
Piero di Bernardo Vespucci
Palla di Bernardo Rucellai
Piero di Bernardo Bartolini
Francesco di Lorenzo Davanzati
Francesco di Antonio Spini
Luigi di Francesco Venturi
Agnolo di Lorenzo Carducci
Bernardo di Carlo Gondi
Piero di Niccolò Ardinghelli
Zanobi di Nofri Acciaiuoli
Taddeo di Francesco Guiducci
Donato di Antonio Malegonelle
Gianfrancesco di Antonio de' Nobili
Giovanni di Piero Altoviti
Piero di Iacopo Berardi
Piero di Leonardo Tornabuoni
Cosimo di Francesco Sassetti
Piero di Francesco Rucellai
Benedetto di Filippo Buondelmonti
Matteo di Cosimo Bartoli
Clemente di Francesco Cerpelloni
Matteo di Simone Cini
Simone di Nofri Lenzoni
Priore di Francesco Dello Strina
Antonio di Nofri Lenzoni
Giovanni di Zanobi del maestro Luca
Tommaso di Zanobi Ginori
Francesco di Giuliano de' Medici
Francesco di Ruberto Martelli
Giovanni di Bernardo Buongirolami
Antonio di Guglielmo de' Pazzi
Paolo di Piero de' Medici
Taddeo di Francesco Taddei
Bartolomeo di Filippo Valori
Pierfrancesco di Francesco Tosinghi
Paolo di Niccolò Cerretani
Antonio di Manetto Carnesecchi
Bartolo di Leonardo Tedaldi
Antonio di Niccolò Da Filicaia
Ipolito di Giuliano de' Medici
Ruberto di Antonio Pucci
Niccolò di Francesco degli Alessandri
Francesco di Pandolfo[1088] Pandolfini
Filippo di Arrigo Arrigucci
Carlo di Leonardo Ginori
Lorenzo di Niccolò Benintendi
Niccolò di Bartolomeo Del Troscia
Michele di Antonio Cittadini
Leonardo di Francesco Benci
Migliorotto di Manetto Migliorotti
Bernardo di Giovanni Rossi

[1088] Le registre 906 confirme sans ambiguïté ce prénom. Il s'agit peut-être en réalité de Francesco di Bartolomeo.

Document annexe 22

Pourcentage des élus aux *Tre maggiori* (septembre 1512-mai 1527) ayant été élus de décembre 1494 à août 1512 à une charge similaire (■) ou étant intervenus au sein des *pratiche* et des conseils restreints (□)

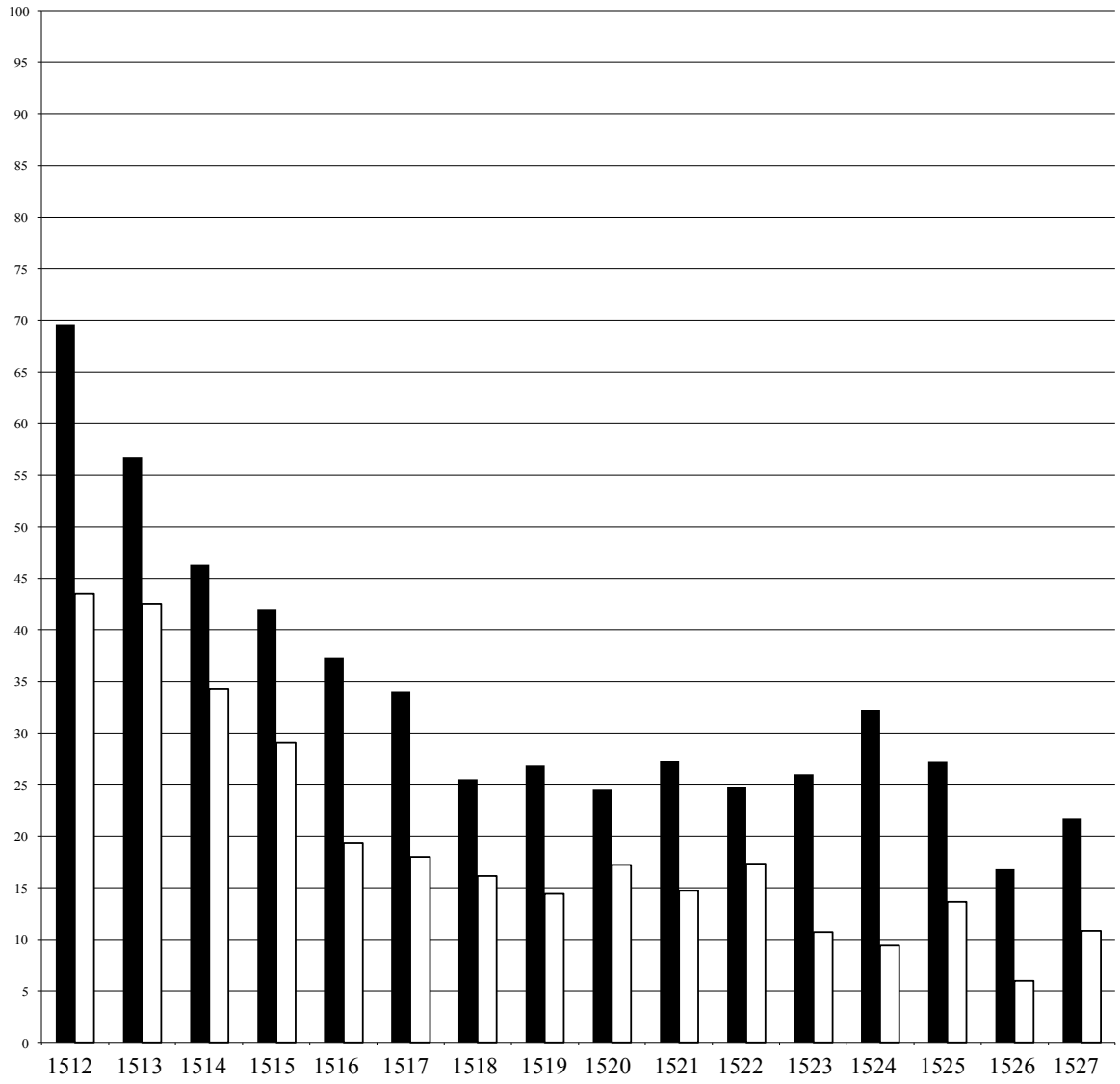

Document annexe 23

Âge moyen d'entrée en charge au sein des *Tre maggiori*

(septembre 1512-mai 1527)

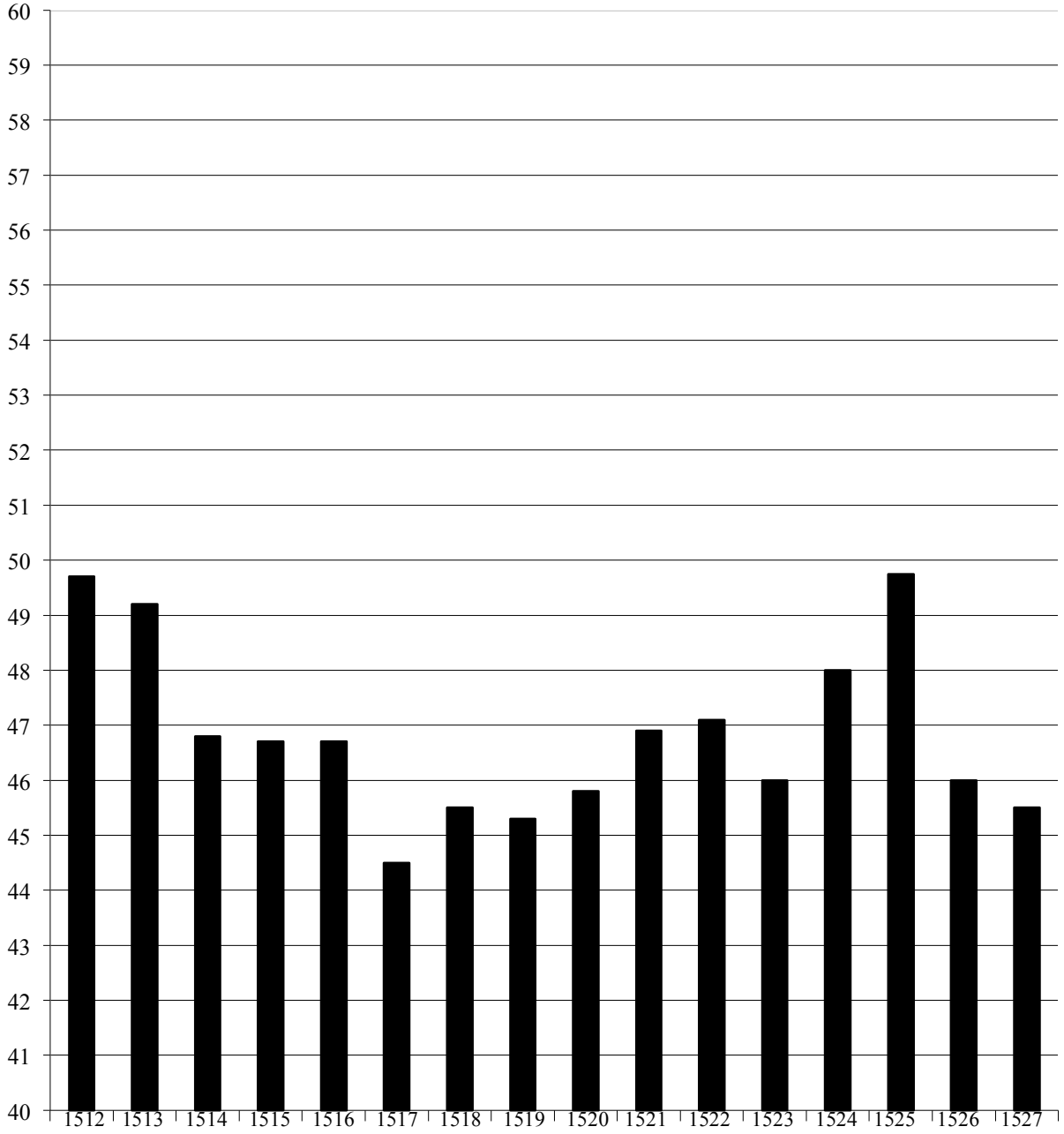

Bibliographie

I – SOURCES

1) ARCHIVES

ARCHIVIO DI STATO DI FIRENZE, *Priorista di Palazzo*.

–, *Tratte* 411, 416, 717, 718, 719, 797, 905, 906, 932, 987, 988.

CADONI Giorgio (a cura di), *Provvisioni concernenti l'ordinamento della Repubblica fiorentina (1494-1512)*, Roma, Nella sede dell'Istituto, I (*2 dicembre 1494-14 febbraio 1497*), 1994; II (*12 maggio 1497-29 dicembre 1502*), 2000 [« Leggi costituzionali della repubblica fiorentina dal 1494 al 1512 », in *Storia e politica*, XIX, 1980, p. 770-802; XX, 1981, p. 149-175, 357-378, 792-807; XXI, 1982, p. 112-135, 294-324, 751-785; XXII, 1983, p. 174-197, 353-371, 571-602; XXIII, 1984, p. 94-114, 454-474, 655-679].

CONTI Elio (a cura di), *Le « Consulte » e « Pratiche » della repubblica fiorentina nel Quattrocento*, Firenze, Università degli Studi, 1981.

DE ANGELIS Laura (a cura di), I *consigli della Repubblica fiorentina: libri fabarum* XIII *e XIV (1326-1331)*, Roma, Ministero per i beni culturali e ambientali, 2000.

FACHARD Denis (a cura di), *Consulte e pratiche della Repubblica fiorentina (1505-1512)*, Genève, Droz, 1988.

–, *Consulte e pratiche della Repubblica fiorentina (1498-1505)*, 2 vol., Genève, Droz, 1993.

–, *Consulte e pratiche della Repubblica fiorentina (1495-1497)*, Genève, Droz, 2002.

KLEIN Francesca (a cura di), I *consigli della Repubblica fiorentina: libri fabarum XVII (1338-1340)*, Roma, Ministero per i beni culturali e ambientali, 1995.

LANCIA Andrea, *Ordinamenti, provvisioni e riformagioni del Comune di Firenze volgarizzati da Andrea Lancia (1355-1357)*, a cura di Luca AZZETTA, Venezia, Istituto Veneto di Scienze, Lettere ed Arti, 2001.

VITI Paolo (a cura di), *Carteggi delle magistrature dell'età repubblicana: Otto di Pratica, Legazioni e commissarie*, 2 vol., Firenze, Leo S. Olschki, 1987.

VITI Paolo, ZACCARIA Raffaella Maria (a cura di), *Archivio delle Tratte*: *Introduzione e inventario*, Roma, Ministero per i beni culturali e ambientali, Pubblicazioni degli Archivi di Stato, 1989.

ZACCARIA Raffaella Maria (a cura di), *Carteggi delle magistrature dell'età repubblicana: Otto di Pratica, Missive*, 2 vol., Firenze, Leo S. Olschki, 1987-1996.

Florentine Renaissance Resources, Online Tratte of Office Holders, 1282-1532, Version 1.1, Machine readable data file, edited by David HERLIHY, Robert BURR LITCHFIELD, Anthony MOLHO and Roberto BARDUCCI, Florentine Renaissance Resources/STG, Brown University, Providence, R. I., 2002.

Online Catasto of 1427. Version 1.3. Edited by David HERLIHY, Christiane KLAPISCH-ZUBER, Robert BURR LITCHFIELD and Anthony MOLHO. [Machine readable data file based on David HERLIHY and Christiane KLAPISCH-ZUBER, *Census and Property Survey of Florentine Domains in the Province of Tuscany, 1427-1480*]. Florentine Renaissance Resources/STG: Brown University, Providence, R. I., 2002.

2) TEXTES IMPRIMÉS

ACCIAIUOLI Ruberto, *Discorso all'arcivescovo di Capua, circa al pigliare il verso di assicurare lo stato di Firenze dopo la guerra del 1530*, in *Archivio Storico Italiano*, 1842, I, p. 446-452.

ALAMANNI Lodovico, *Discorso di Lodovico Alamanni sopra il fermare lo stato di Firenze nella devozione de' Medici*, in Rudolf VON ALBERTINI, *Firenze dalla repubblica al principato. Storia e coscienza politica*, Torino, Einaudi, 1995, p. 376-384.

–, *Lodovicus Alamannus, Ill.mo domino domino Alberto Pio, carpensi principi et caesareo oratori, S. D.*, in Rudolf VON ALBERTINI, *Firenze dalla repubblica al principato. Storia e coscienza politica*, Torino, Einaudi, 1995, p. 385-390.

ALBONICO Simone, BAIOCCHI Angelo (a cura di), *Storici e politici fiorentini del Cinquecento*, I, Milano-Napoli, Riccardo Ricciardi, 1994.

ANONIMO, *Modo di riordinare la città di Firenze ed i suoi magistrati*, in Ignazio DI GENNARO, *Il dibattito su repubblica e principato nella Firenze del primo Cinquecento*, Tesi di Laurea, Università di Firenze, 2002, p. 125-144.

ANONIMO, *Ragionamento circa una riforma radicale della costituzione*, in Ignazio DI GENNARO, *Il dibattito su repubblica e principato nella Firenze del primo Cinquecento*, Tesi di Laurea, Università di Firenze, 2002, p. 107-118.

ANONIMO, *Discorso I° di anonimo sulla riforma dello stato fiorentino l'anno 1494*, in Guidubaldo GUIDI, *Ciò che accadde al tempo della signoria di novembre-dicembre in Firenze l'anno 1494*, Firenze, Arnaud, 1988, p. 201-205.

ANONIMO, *Discorso II° di anonimo sulla riforma dello stato fiorentino l'anno 1494*, in Guidubaldo GUIDI, *Ciò che accadde al tempo della signoria di novembre-dicembre in Firenze l'anno 1494*, Firenze, Arnaud, 1988, p. 206-207.

ANONIMO, *Raccolto delle azioni di Francesco e di Pagolo Vettori*, in Francesco VETTORI, *Scritti storici e politici*, a cura di Enrico NICCOLINI, Bari, Laterza, 1972, p. 338-355.

BONSI Domenico, *Discorso di messer Domenico Bonsi sulla riforma dello stato fiorentino l'anno 1494*, in Sergio BERTELLI, « Constitutional reforms in Renaissance Florence », in *The Journal of Medieval and Renaissance Studies*, vol. 3, n° 1, 1973, p. 156-161 [in Guidubaldo GUIDI, *Ciò che accadde al tempo della signoria di novembre-dicembre in Firenze l'anno 1494*, Firenze, Arnaud, 1988, p. 192-197].

BORGHINI Vincenzio, *Storia della nobiltà fiorentina. Discorsi inediti o rari*, a cura di J.R. WOODHOUSE, Pisa, Edizioni Marlin, 1974.

BUONACCORSI Biagio, *Ricordi di Biagio Buonaccorsi*, in Denis FACHARD, *Biagio Buonaccorsi. Sa vie, son temps, son œuvre*, Bologna, Massimiliano Boni Editore, 1976, p. 169-223.

–, *Diario dall'anno 1498 all'anno 1512 e altri scritti*, a cura di Enrico NICCOLINI, Roma, Istituto Storico Italiano per il Medio Evo, 1999.

–, *Diario di Biagio Buonaccorsi coadiutore al Magistrato de' Dieci della Guerra della città di Fiorenza dall'anno 1498 all'anno 1512*, in *Diario dall'anno 1498 all'anno 1512 e altri scritti*, a cura di Enrico NICCOLINI, Roma, Istituto Storico Italiano per il Medio Evo, 1999, p. 219-364.

–, *Fatti di Pisa*, in *Diario dall'anno 1498 all'anno 1512 e altri scritti*, a cura di Enrico NICCOLINI, Roma, Istituto Storico Italiano per il Medio Evo, 1999, p. 365-377.

–, *Impresa fatta da' Signori Fiorentini con le genti franzese, per espugnare Pisa, capitano monsignore di Belmonte*, in *Diario dall'anno 1498 all'anno 1512 e altri scritti*, a cura di Enrico NICCOLINI, Roma, Istituto Storico Italiano per il Medio Evo, 1999, p. 379-395.

BUONDELMONTI Benedetto, *Lettera a Giovan Francesco da Mantova - 12 aprile 1531*, in *Archivio Storico Italiano*, 1842, I, p. 468-477.

CAPPONI Piero, *Ricordi di Piero Capponi sulla riforma dello stato fiorentino l'anno 1494*, in Sergio BERTELLI, « Constitutional reforms in Renaissance Florence », in *The Journal of Medieval and Renaissance Studies*, vol.3, n°1, 1973, p. 161-164 [in Guidubaldo

GUIDI, *Ciò che accadde al tempo della signoria di novembre-dicembre in Firenze l'anno 1494*, Firenze, Arnaud, 1988, p. 198-200].

CECCHI Domenico, *Riforma sancta e pretiosa*, in Umberto MAZZONE, « *El buon governo* ». *Un progetto di riforma generale nella Firenze savonaroliana*, Firenze, Leo S. Olschki, 1978, p. 181-206.

CECCHI Giovanni Maria, *Sommario de' magistrati di Firenze*, in Arnaldo D'ADDARIO (a cura di), *Il "Sommario de' magistrati di Firenze" di ser Giovanni Maria Cecchi (1562). Per una storia istituzionale dello Stato fiorentino*, Roma, Ministero per i Beni Culturali e Ambientali, Ufficio Centrale per i Beni Archivistici, 1996, p. 30-93.

CERRETANI Bartolomeo, *Dialogo della mutatione di Firenze*, a cura di Giuliana BERTI, Istituto Nazionale di Studi sul Rinascimento, Firenze, Leo S. Olschki, 1993.

–, *Storia fiorentina*, a cura di Giuliana BERTI, Istituto Nazionale di Studi sul Rinascimento, Firenze, Leo S. Olschki, 1994.

DA COLLE Simone, *Narrazione del sacco di Prato*, in *Archivio Storico Italiano*, 1842, I, p. 253-261.

DEI Benedetto, *La Cronica dall'anno 1400 all'anno 1500*, a cura di Roberto BARDUCCI, Firenze, Papafava, 1984.

DELLA ROBBIA Luca, *Recitazione del caso di Pietro Paolo Boscoli e di Agostino Capponi, scritta da Luca Della Robbia, l'anno MDXIII*, in *Archivio Storico Italiano*, 1842, I, p. 283-309.

GHERI Goro, *Istruzione per Roma*, in Rudolf VON ALBERTINI, *Firenze dalla repubblica al principato. Storia e coscienza politica*, Torino, Einaudi, 1995, p. 360-364.

GIANNOTTI Donato, *Repubblica fiorentina*, a critical edition and introduction by Giovanni SILVANO, Genève, Droz, 1990.

GUICCIARDINI Francesco, *Discorso a dì 30 gennajo 1531-32*, in *Archivio Storico Italiano*, 1842, I, p. 453-458.

–, *Considerazioni sui "Discorsi" del Machiavelli*, in *Opere*, a cura di Emanuella LUGNANI SCARANO, Torino, UTET, 1983, vol.1, p. 605-677.

–, *Storia d'Italia*, a cura di Ettore MAZZALI, 3 vol., Milano, Garzanti, 1988.

–, *Avertissements politiques (1512-1530)*, traduits de l'italien et présentés par Jean-Louis FOURNEL et Jean-Claude ZANCARINI, Paris, Editions du Cerf, 1988.

–, *Consolatoria*, in Ugo DOTTI (a cura di), *Autodifesa di un politico*, Roma-Bari, Laterza, 1993, p. 89-121.

–, *Oratio Accusatoria*, in Ugo DOTTI (a cura di), *Autodifesa di un politico*, Roma-Bari, Laterza, 1993, p. 123-186.

–, *Oratio Defensoria*, in Ugo DOTTI (a cura di), *Autodifesa di un politico*, Roma-Bari, Laterza, 1993, p. 187-226.

–, *Diario del viaggio in Spagna*, a cura di Mario SPINELLA, Pordenone, Edizioni Studio Tesi, 1993.

–, *Memorie di famiglia*, in *Diario del viaggio in Spagna*, a cura di Mario SPINELLA, Pordenone, Edizioni Studio Tesi, 1993, p. 37-109.

–, *Dialogo del reggimento di Firenze*, a cura di Gian Maria ANSELMI e Carlo VAROTTI, Torino, Universale Bollati Berlinghieri, 1994.

–, *Ricordi*, a cura di Giorgio MASI, Milano, Mursia, 1994.

–, *Histoire d'Italie (1492-1534)*, éd. établie par Jean-Louis FOURNEL et Jean-Claude ZANCARINI, Paris, Robert Laffont, 1996.

–, *Écrits politiques*, Introduction, traduction, postface et notes par Jean-Louis FOURNEL et Jean-Claude ZANCARINI, Paris, Presses Universitaires de France, 1997.

–, *Discours de Logroño*, in *Écrits politiques*, Introduction, traduction, postface et notes par Jean-Louis FOURNEL et Jean-Claude ZANCARINI, Paris, Presses Universitaires de France, 1997, p. 49-104.

–, *Dialogue sur la façon de régir Florence*, in *Écrits politiques*, Introduction, traduction, postface et notes par Jean-Louis FOURNEL et Jean-Claude ZANCARINI, Paris, Presses Universitaires de France, 1997, p. 105-307.

–, *Considérations à propos des Discours de Machiavel sur la première décade de Tite-Live*, Traduction et présentation de Lucie DE LOS SANTOS, Paris, L'Harmattan, 1997.

–, *Storie fiorentine dal 1378 al 1509*, a cura di Alessandro MONTEVECCHI, Milano, Rizzoli, 1998.

–, *La libertà moderata. Tre discorsi*, a cura di Gennaro Maria BARBUTO, Torino, La Rosa, 2000.

–, *Del modo di ordinare il governo popolare*, in *La libertà moderata*, a cura di Gennaro Maria BARBUTO, Torino, La Rosa, 2000, p. 3-41.

–, *Del governo di Firenze dopo la restaurazione de' Medici nel 1512*, in *La libertà moderata*, a cura di Gennaro Maria BARBUTO, Torino, La Rosa, 2000, p. 43-49.

–, *Del modo di assicurare lo stato alla casa de' Medici*, in *La libertà moderata*, a cura di Gennaro Maria BARBUTO, Torino, La Rosa, 2000, p. 51-64.

GUICCIARDINI Luigi, *Discorso al Duca Alessandro - anno 1531-32*, in *Archivio Storico Italiano*, 1842, I, p. 459-467.

–, *Dialogo*, in Rudolf VON ALBERTINI, *Firenze dalla repubblica al principato. Storia e coscienza politica*, Torino, Einaudi, 1995, p. 428-435.

GUICCIARDINI Niccolò, *Discorso di messer Niccolò Guicciardini del modo del procedere della famiglia de' Medici in Firenze et del fine che poteva havere lo stato in quella famiglia*, in Rudolf VON ALBERTINI, *Firenze dalla repubblica al principato. Storia e coscienza politica*, Torino, Einaudi, 1995, p. 365-375.

–, *Discursus de florentinae rei publicae ordinibus*, in Rudolf VON ALBERTINI, *Firenze dalla repubblica al principato. Storia e coscienza politica*, Torino, Einaudi, 1995, p. 391-407.

–, *Quemadmodum civitas optime gubernari possit et de monarchia, aristochratia et democratia discursus*, in Rudolf VON ALBERTINI, *Firenze dalla repubblica al principato. Storia e coscienza politica*, Torino, Einaudi, 1995, p. 408-412.

–, *In che modo la città di Firenze si potesse dall'Imperatore e dal papa uniti insieme difendere*, in Rudolf VON ALBERTINI, *Firenze dalla repubblica al principato. Storia e coscienza politica*, Torino, Einaudi, 1995, p. 413-417.

LANDUCCI Luca, *Diario fiorentino dal 1450 al 1516*, a cura di Iodoco DEL BADIA, Firenze, Sansoni Antiquaria, 1985.

MACHIAVELLI Niccolò, *Istorie fiorentine*, Milano, Feltrinelli, 1962.

–, *Lettere di Cancelleria*, Milano, Giovanni Salerno Editore, 1970.

–, *Il Principe*, a cura di Giorgio INGLESE, Torino, Einaudi, 1995.

–, *Lettere a Francesco Vettori e a Francesco Guicciardini*, a cura di Giorgio INGLESE, Milano, Rizzoli, 1996.

–, *Le Prince. De principatibus*, traduction et commentaire de Jean-Louis FOURNEL et Jean-Claude ZANCARINI, Paris, Presses Universitaires de France, 2000.

–, *Ghiribizzi al Soderini*, in *Le Prince. De principatibus*, traduction et commentaire de Jean-Louis FOURNEL et Jean-Claude ZANCARINI, Paris, Presses Universitaire de France, 2000, p. 510-517 [texte original et traduction, sous le titre *Caprices à Soderini. Lettre de Machiavel à [Giovan Battista] Soderini*].

–, *Discorsi sopra la prima deca di Tito Livio*, a cura di Francesco BAUSI, 2 vol., Roma, Salerno Editrice, 2001.

–, *L'arte della guerra. Scritti politici minori*, a cura di Jean-Jacques MARCHAND, Denis FACHARD e Giorgio MASI, Roma, Salerno Editrice, 2001.

–, *Discorso sopra Pisa*, in *L'arte della guerra. Scritti politici minori*, a cura di Jean-Jacques MARCHAND, Denis FACHARD e Giorgio MASI, Roma, Salerno Editrice, 2001, p. 419-424.

–, *De rebus Pistoriensibus*, in *L'arte della guerra. Scritti politici minori*, a cura di Jean-Jacques MARCHAND, Denis FACHARD e Giorgio MASI, Roma, Salerno Editrice, 2001, p. 435-442.

–, *Parole da dirle sopra la provisione del danaio, fatto un poco di proemio et di scusa*, in *L'arte della guerra. Scritti politici minori*, a cura di Jean-Jacques MARCHAND, Denis FACHARD e Giorgio MASI, Roma, Salerno Editrice, 2001, p. 443-452.

–, *Del modo di trattare i popoli della Valdichiana ribellati*, in *L'arte della guerra. Scritti politici minori*, a cura di Jean-Jacques MARCHAND, Denis FACHARD e Giorgio MASI, Roma, Salerno Editrice, 2001, p. 458-465.

–, *La cagione dell'Ordinanza, dove la si truovi et quel che bisogni fare*, in *L'arte della guerra. Scritti politici minori*, a cura di Jean-Jacques MARCHAND, Denis FACHARD e Giorgio MASI, Roma, Salerno Editrice, 2001, p. 466-476.

–, *Provisione della ordinanza*, in *L'arte della guerra. Scritti politici minori*, a cura di Jean-Jacques MARCHAND, Denis FACHARD e Giorgio MASI, Roma, Salerno Editrice, 2001, p. 477-492.

–, *Provvedimenti per la riconquista di Pisa*, in *L'arte della guerra. Scritti politici minori*, a cura di Jean-Jacques MARCHAND, Denis FACHARD e Giorgio MASI, Roma, Salerno Editrice, 2001, p. 509-515.

–, *Discorso sulla milizia a cavallo*, in *L'arte della guerra. Scritti politici minori*, a cura di Jean-Jacques MARCHAND, Denis FACHARD e Giorgio MASI, Roma, Salerno Editrice, 2001, p. 519-521.

–, *L'ordinanza de' cavalli*, in *L'arte della guerra. Scritti politici minori*, a cura di Jean-Jacques MARCHAND, Denis FACHARD e Giorgio MASI, Roma, Salerno Editrice, 2001, p. 522-533.

–, *Ai Palleschi*, in *L'arte della guerra. Scritti politici minori*, a cura di Jean-Jacques MARCHAND, Denis FACHARD e Giorgio MASI, Roma, Salerno Editrice, 2001, p. 579-584.

–, *Ghiribizzi d'Ordinanza*, in *L'arte della guerra. Scritti politici minori*, a cura di Jean-Jacques MARCHAND, Denis FACHARD e Giorgio MASI, Roma, Salerno Editrice, 2001, p. 585-593.

–, *Discursus Florentinarum rerum post mortem iunioris Laurentii Medices*, in *L'arte della guerra. Scritti politici minori*, a cura di Jean-Jacques MARCHAND, Denis FACHARD e Giorgio MASI, Roma, Salerno Editrice, 2001, p. 621-641.

–, *Ricordo al cardinale Giulio sulla riforma dello stato di Firenze*, in *L'arte della guerra. Scritti politici minori*, a cura di Jean-Jacques MARCHAND, Denis FACHARD e Giorgio MASI, Roma, Salerno Editrice, 2001, p. 642-644.

–, *Minuta di provvisione per la riforma dello stato di Firenze l'anno 1522*, in *L'arte della guerra. Scritti politici minori*, a cura di Jean-Jacques MARCHAND, Denis FACHARD e Giorgio MASI, Roma, Salerno Editrice, 2001, p. 645-654.

–, *Istruzione d'uno che vada imbasciadore in qualche luogo*, in *L'arte della guerra. Scritti politici minori*, a cura di Jean-Jacques MARCHAND, Denis FACHARD e Giorgio MASI, Roma, Salerno Editrice, 2001, p. 655-661.

–, *Legazioni, commissarie, scritti di governo*, I *(1498-1500)*, a cura di Jean-Jacques MARCHAND, Roma, Salerno Editrice, 2002.

–, *Legazioni, commissarie, scritti di governo*, II *(1501-1503)*, a cura di Denis FACHARD et Emanuele CUTINELLI-RENDINA, Roma, Salerno Editrice, 2003.

–, *Discours sur la première décade de Tite-Live*, traduction d'Alessandro FONTANA et Xavier TABET, Paris, Gallimard, 2004.

MACHIAVELLI Niccolò, GUICCIARDINI Francesco, *Carteggio 1521-1527*, a cura di Marcello FUSETTI, Lausanne, Université de Lausanne, Faculté des lettres, Section d'italien, 1997.

MEDICI Giuliano de', *Istruzione al Magnifico Lorenzo*, in *Archivio Storico Italiano*, *Appendice*, I, 1842-1844, p. 299-306.

MODESTI Iacopo, *Il Miserando Sacco Dato alla Terra di Prato dagli Spagnoli l'anno 1512*, in *Archivio Storico Italiano*, 1842, I, p. 233-251.

NERLI Filippo de', *Commentari de' fatti civili occorsi dentro la città di Firenze dall'anno MCCXV al MDXXXVII*, Augusta, Appresso David Raimondo MERTZ e Giovanni Iacopo MAJER, 1728.

PARENTI Marco, *Lettere*, Firenze, Leo S. Olschki, 1996.

–, *Ricordi storici (1464-1467)*, a cura di Manuela DONI GARFAGNINI, Roma, Edizioni di Storia e Letteratura, 2001.

PARENTI Piero, *Storia Fiorentina*, a cura di Andrea MATUCCI, Istituto Nazionale di Studi sul Rinascimento, I (1476-78 ~ 1492-96), Firenze, Leo S. Olschki, 1994; II (1496 ~ 1502), Firenze, Leo S. Olschki, 2005.

PAZZI (de') Alessandro, *Discorso al Cardinale Giulio de' Medici - anno 1522*, in *Archivio Storico Italiano*, 1842, I, p. 420-432.

PEZZATI Francesco, *Diario della ribellione della città d'Arezzo dell'anno 1502, ed altre cose notabili, scritte da messer Francesco di messer Antonio Pezzati, Canonico in Duomo*, in *Archivio Storico Italiano*, 1842, I, p. 209-226.

PITTI Iacopo, *Dell'Istoria fiorentina di Jacopo Pitti sino al 1529*, in *Archivio Storico Italiano*, 1842, I, p. 1-203.

RUCELLAI Santi, « Tractato breve di fra Sancti Rucellai, de' cambi, in volgare, a fra Hieronymo Savonarola da Ferrara », in Raymond DE ROOVER, « Il trattato di fra Santi Rucellai sul cambio, il monte comune e il monte delle doti », in *Archivio Storico Italiano*, 400, CXI, 1953, p. 24-39.

SAVONAROLA Girolamo, *Prediche sopra Aggeo*, a cura di Luigi FIRPO, Roma, Angelo Belardetti, 1965.

–, *Trattato circa il reggimento e governo della città di Firenze*, in *Prediche sopra Aggeo*, a cura di Luigi FIRPO, Roma, Angelo Belardetti, 1965, p. 435-487.

–, *Sermons, écrits politiques et pièces du procès*, textes traduits et annotés par Jean-Louis FOURNEL et Jean-Claude ZANCARINI, Paris, Seuil, 1992.

SEGNI Bernardo, *Storie fiorentine dall'anno 1527 al 1555*, a cura di Andrea di Lorenzo CAVALCANTI, 3 vol., Firenze, Presso Giuseppe Vanni, 1835.

TOSINGHI Ceccotto, *Parere di Ceccotto Tosinghi sopra il ruolo di riordinare il governo di Firenze*, in Ignazio DI GENNARO, *Il dibattito su repubblica e principato nella Firenze del primo Cinquecento*, Tesi di Laurea, Università di Firenze, 2002, p. 100.

TREXLER Richard C. (ed.), *The* Libro cerimoniale *of the Florentine Republic by Francesco Filarete and Angelo Manfidi*, Genève, Droz, 1978.

VAGLIENTI Piero, *Storia dei suoi tempi (1492-1514)*, a cura di Giuliana BERTI, Michele LUZZATI e Ezio TONGIORGI, Pisa, Nistri-Lischi e Pacini Editori, 1982.

–, *Nota d'una apologia mandata per me Piero Vaglienti alla magnifica nostra Signoria di Firenze per l'utile e bene de la città e del popolo d'essa*, in *Storia dei suoi tempi (1492-1514)*, a cura di Giuliana BERTI, Michele LUZZATI e Ezio TONGIORGI, Pisa, Nistri-Lischi e Pacini Editori, 1982, Appendice I, p. 249-258.

VARCHI Benedetto, *Storia fiorentina*, a cura di Lelio ARBIB, 3 vol., Roma, Edizioni di storia e letteratura, 2003.

VETTORI Francesco, *Scritti storici e politici*, a cura di Enrico NICCOLINI, Bari, Laterza, 1972.

–, *Viaggio in Alamagna*, in *Scritti storici e politici*, a cura di Enrico NICCOLINI, Bari, Laterza, 1972, p. 11-132.

–, *Sommario della Istoria d'Italia (1511-1527)*, in *Scritti storici e politici*, a cura di Enrico NICCOLINI, Bari, Laterza, 1972, p. 133-246.

–, *Vita di Lorenzo de' Medici, Duca d'Urbino, composta per Francesco Vittori e mandata alla illustre e prudente Madonna Clarice, sorella del sopradetto Duca e moglie di Filippo Strozzi*, in *Scritti storici e politici*, a cura di Enrico NICCOLINI, Bari, Laterza, 1972, p. 261-272.

–, *Due Pareri di Francesco Vettori, gentiluomo fiorentino, intorno al governo di Firenze dopo l'assedio, a fra Niccolò della Magna, archivescovo di Capua che poi fu cardinale*, in *Scritti storici e politici*, a cura di Enrico NICCOLINI, Bari, Laterza, 1972, p. 305-312.

–, *Riforma di Firenze. Al Tesauriere*, in Rudolf VON ALBERTINI, *Firenze dalla repubblica al principato. Storia e coscienza politica*, Torino, Einaudi, 1995, p. 425-427.

VETTORI Paolo, *Ricordi di Paolo Vettori al cardinale de' Medici sopra le cose di Firenze*, in Rudolf VON ALBERTINI, Firenze dalla repubblica al principato. Storia e coscienza politica, Torino, Einaudi, 1995, p. 357-359.

VETTORI Piero, *Oratione di Piero Vettori, fatta alla militare ordinanza fiorentina l'anno M.D.XXIX il dì (5 febbraio)*, in Rudolf VON ALBERTINI, *Firenze dalla repubblica al principato. Storia e coscienza politica*, Torino, Einaudi, 1995, p. 418-424.

II – TRAVAUX DE MÉTHODE

1) Sur l'utilisation de la méthode prosopographique

AA.VV., *Dizionario Biografico degli Italiani*, 1-63, Roma, Istituto della Enciclopedia Italiana, 1960-2004.

AA.VV, « Études prosopographiques », in *Siècles. Cahiers du Centre d'Histoire des Entreprises et des Communautés*, X, 1999.

AUTRAND Françoise, « Y a-t-il une prosopographie de l'État médiéval ? », Introduction à Françoise AUTRAND (dir), *Prosopographie et genèse de l'État moderne*, Actes de la table ronde organisée par le Centre National de la Recherche scientifique et l'Ecole Normale Supérieure de jeunes filles, Paris, 22-23 octobre 1984, Paris, ENSJF, 1986, p. 13-18.

AUTRAND Françoise (dir), *Prosopographie et genèse de l'État moderne*, Actes de la table ronde organisée par le Centre National de la Recherche scientifique et l'Ecole Normale Supérieure de jeunes filles, Paris, 22-23 octobre 1984, Paris, ENSJF, 1986.

BERNARD Mathias, « La prosopographie et l'histoire politique de la France contemporaine. Éssai d'historiographie », », in *Siècles. Cahiers du Centre d'Histoire des Entreprises et des Communautés*, X, 1999, p. 47-60.

BIZZOCCHI Roberto, « Ecclésiastiques Toscans et officiers de la Curie Romaine pendant la Renaissance », in Jean-Philippe GENET, Günther LOTTES (dir.), *L'État moderne et les élites (XIIIe-XVIIIe siècles). Apports et limites de la méthode prosopographique*, Actes du colloque international CNRS-Paris I, 16-19 octobre 1991, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996, p. 327-335.

BOURIN Monique, CHAREILLE Pascal (dir.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, IIII, *Enquêtes généalogiques et données prosopographiques*, Tours, Publication de l'Université de Tours, 1995.

BULST Neithard, « Objet et méthode de la prosopographie », in Jean-Philippe GENET, Günther LOTTES (dir.), *L'État moderne et les élites (XIIIe-XVIIIe siècles). Apports et limites de la méthode prosopographique*, Actes du colloque international CNRS-Paris I, 16-19 octobre 1991, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996, p. 467-482.

FAINI Enrico, « Gli studi medievali e il mutamento digitale », in *Archivio Storico Italiano*, 591, CLX, 2002, p. 143-148.

GENET Jean-Philippe, « Prosopographie et genèse de l'État moderne », Introduction à Françoise AUTRAND (dir), *Prosopographie et genèse de l'État moderne*, Actes de la table ronde organisée par le Centre National de la Recherche scientifique et l'Ecole Normale Supérieure de jeunes filles, Paris, 22-23 octobre 1984, Paris, ENSJF, 1986, p. 9-12.

GENET Jean-Philippe, LOTTES Günther (dir.), *L'État moderne et les élites (XIIIe-XVIIIe siècles). Apports et limites de la méthode prosopographique*, Actes du colloque international CNRS-Paris I, 16-19 octobre 1991, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996.

GIORGETTI Vittorio, *Podestà, capitani del popolo e loro ufficiali a Perugia (1195-1500)*, Spoleto, Centro Italiano di Studi sull'Alto Medioevo, 1993.

LALOUETTE Jacqueline, « De l'exemple à la série: histoire de la prosopographie », in *Siècles. Cahiers du Centre d'Histoire des Entreprises et des Communautés*, X, 1999, p. 3-19.

LUZZATI Michele, « La reconstruction nominative et prosopographique de la population d'une ville médiévale: projet de constitution d'une banque de données pour l'histoire de Pise au XVe siècle », in Hélène MILLET (dir.), *Informatique et prosopographie*, Actes de la Table ronde du CNRS, Paris, 25-26 octobre 1984, Editions du Centre National de la Recherche Scientifique, Paris, 1985, p. 147-158.

MASSARD-GUILBAUD Geneviève, « Petite défense et illustration des méthodes quantitatives appliquées à l'histoire », in *Siècles. Cahiers du Centre d'Histoire des Entreprises et des Communautés*, 6, 1997, p. 9-29.

MILLET Hélène (dir.), *Informatique et prosopographie*, Actes de la Table ronde du CNRS, Paris, 25-26 octobre 1984, Editions du Centre National de la Recherche Scientifique, Paris, 1985.

ORNATO Monique, *Répertoire prosopographique de personnages apparentés à la couronne de France aux XIVe et XVe siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001.

PARAVICINI-BAGLIANI Agostino, « Prosopographie et élites ecclésiastiques dans l'Italie médiévale (XIIe-XVe siècles): réflexions et perspectives de recherche », in Françoise AUTRAND (dir), *Prosopographie et genèse de l'État moderne*, Actes de la table ronde organisée par le Centre National de la Recherche scientifique et l'Ecole Normale Supérieure de jeunes filles, Paris, 22-23 octobre 1984, , Paris, ENSJF, 1986, p. 313-334.

REINHARD Wolfgang, WEBER Wolfgang, « Power Elites of Augsburg and Rome 1500-1600. Experiences with Prosopographical Research », in Jean-Philippe GENET, Günther LOTTES (dir.), *L'État moderne et les élites (XIIIe-XVIIIe siècles). Apports et limites de la méthode prosopographique*, Actes du colloque international CNRS-Paris I, 16-19 octobre 1991, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996, p. 213-231.

STONE Lawrence, « Prosopography », in *Daedalus*, C, 1971, n° 1, p. 46-79.

2) Sur la rhétorique, le langage politique et l'écriture de l'histoire

ARTIFONI Enrico, « Retorica e organizzazione del linguaggio politico nel Duecento italiano », in Paolo CAMMAROSANO (a cura di), *Le forme della propaganda politica nel Due e nel Trecento: relazioni tenute al Convegno internazionale organizzato dal Comitato di studi storici di Trieste, dall'Ecole française de Rome e dal Dipartimento di storia dell'università degli studi di Trieste* (Trieste, 2-5 marzo 1993), Rome, Collection de l'Ecole française de Rome, 201, 1994, p. 157-182.

–, « L'éloquence politique dans les cités communales (XIIIe siècle) », in Isabelle HEULLANT-DONAT (dir.), *Cultures italiennes (XIIe-XVe siècles)*, Paris, Les Editions du Cerf, 2000, p. 269-296.

BIONDI Albano, « Tempi e forma della storiografia », in Alberto ASOR ROSA (a cura di), *Letteratura italiana*, volume terzo: *Le forme del testo*, II. *La prosa*, Torino, Einaudi, 1984, p. 1075-1116.

BOILLET Danielle et LUCAS Corinne (dir.), *L'actualité et sa mise en écriture dans l'Italie des XVe-XVIIe siècles*, Actes du Colloque International (Paris, 21-22 octobre 2002), Paris, Université Paris III Sorbonne Nouvelle, 2005.

CABRINI Anna Maria, *Un'idea di Firenze. Da Villani a Guicciardini*, Roma, Bulzoni Editore, 2001.

–, « La scrittura della storia da Villani a Guicciardini », in *Un'idea di Firenze. Da Villani a Guicciardini*, Roma, Bulzoni Editore, 2001, p. 3-108.

CALZONA Arturo, FIORE Francesco Paolo, TENENTI Alberto, VASOLI Cesare, *Il volgare come lingua di cultura dal Trecento al Cinquecento*, Atti del Convegno internazionale (Mantova, 18-20 ottobre 2001), Firenze, Leo L. Olschki, 2003.

CANTIMORI Delio, « Rhetoric and Politics in Italian Humanism », in *Journal of the Warburg Institute*, I, 2, october 1937, p. 83-102.

CICCHETTI Angelo e MORDENTI Raul, *I « libri di famiglia ». Problemi di storiografia letteraria e metodologia della ricerca*, Materiali per la didattica e la ricerca, Roma, 1983.

–, « La scrittura dei libri di famiglia », in Alberto ASOR ROSA (a cura di), *Letteratura italiana*, volume terzo: *Le forme del testo*, II. *La prosa*, Torino, Einaudi, 1984, p. 1117-1159.

CUTINELLI RENDINA Emanuele, MARCHAND Jean-Jacques, MELERA-MORETTINI Matteo, « Ipotesi per una ricerca. L'emergenza del discorso politico dalla storiografia toscana minore tre Quattro e Cinquecento », in Alessandro FONTANA, Jean-Louis

FOURNEL, Xavier TABET, Jean-Claude ZANCARINI (dir.), *Langues et écritures de la république et de la guerre. Études sur Machiavel*, Genova, Name edizioni, 2004, p. 29-50.

DE VINCENTIIS Amedeo, « Politica, memoria e oblio a Firenze nel XIV secolo. La tradizione documentaria della signoria del duca d'Atene », in *Archivio Storico Italiano*, 596, CLXI, 2003, p. 209-248.

FACHARD Denis, « Des *tulliane* du Palais de la Seigneurie aux *bibbie* de l'épistolaire machiavélien », in Alessandro FONTANA, Jean-Louis FOURNEL, Xavier TABET, Jean-Claude ZANCARINI (dir.), *Langues et écritures de la république et de la guerre. Études sur Machiavel*, Genova, Name edizioni, 2004, p. 103-119.

FONTANA Alessandro, FOURNEL Jean-Louis, TABET Xavier, ZANCARINI Jean-Claude (dir.), *Langues et écritures de la république et de la guerre. Études sur Machiavel*, Genova, Name edizioni, 2004.

FOURNEL Jean-Louis, « Rhétorique et langue vulgaire en italien au XVIe siècle: la guerre, l'amour et les mots », in Marc FUMAROLI (éd.), *Histoire de la rhétorique dans l'Europe moderne (1450-1950)*, Paris, Presses Universitaires de France, 1999, p. 313-340.

–, « Quels sont les vrais péchés des hommes ? (Rhétoriques de l'état d'urgence dans la Florence de la Renaissance en guerre - Savonarole, Machiavelli, Guicciardini) », communication au Colloque *Pratiques de la rhétorique dans la littérature de la fin du Moyen Âge et de la première modernité*, Woelfenbuttel, Herzog August Bibliothek, 9-11 octobre 2003.

FOURNEL Jean-Louis et ZANCARINI Jean-Claude, « Mots de la politique. Mots de la république », Postface à Francesco GUICCIARDINI, *Écrits politiques*, Paris, Presses Universitaires de France, 1997, p. 323-351.

–, « Sur la langue du *Prince*: des mots pour comprendre et agir », in MACHIAVEL, *Le Prince*, traduction et commentaire de Jean-Louis FOURNEL et Jean-Claude ZANCARINI, Paris, Presses Universitaires de France, 2000, p. 556-565.

–, « "Les mots propres et les termes d'État". Lexique de l'action et syntaxe de la conviction dans le *Prince* », in Alessandro FONTANA, Jean-Louis FOURNEL, Xavier TABET, Jean-Claude ZANCARINI (dir.), *Langues et écritures de la république et de la guerre. Études sur Machiavel*, Genova, Name edizioni, 2004, p. 51-86.

GALAND-HALLYN Perrine, « La rhétorique en Italie à la fin du Quattrocento (1475-1500) », in Marc FUMAROLI (éd.), *Histoire de la rhétorique dans l'Europe moderne (1450-1950)*, Paris, Presses Universitaires de France, 1999, p. 131-190.

IANZITI Gary, « I "*Commentarii*": appunti per la storia di un genere storiografico quattrocentesco », in *Archivio Storico Italiano*, 554, CL, 1992, p. 1029-1063.

LANDI Sandro, « La parole du peuple: la dimension politique de l'opinion (XVIe-XVIIIe siècle) », in Jean BOUTIER, Sandro LANDI, Olivier ROUCHON (dir.), *Florence et la Toscane XIVe-XIXe siècles. Les dynamiques d'un État italien*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004, p. 345-363.

MARCHAND Jean-Jacques, « Componenti formali del discorso politico nella storiografia toscana minore del primo Cinquecento », in Jean-Jacques MARCHAND, Jean-Claude ZANCARINI (a cura di), *Storiografia Repubblicana Fiorentina (1494-1570)*, Firenze, Franco Cesati Editore, 2003, p. 175-185.

MATUCCI Andrea, *Machiavelli nella storiografia fiorentina. Per la storia di un genere letterario*, Firenze, Leo S. Olschki, 1991.

–, « La scrittura della storia nei "*Discorsi*" di Machiavelli », in Alessandro FONTANA, Jean-Louis FOURNEL, Xavier TABET, Jean-Claude ZANCARINI (dir.), *Langues et écritures de la république et de la guerre. Études sur Machiavel*, Genova, Name edizioni, 2004, p. 87-102.

MIGLIO Luisa, « La Toscana: una civiltà della scrittura », in Elena FASANO GUARINI, Giuseppe PETRALIA, Paolo PEZZINO (a cura di), *Storia della Toscana*, 1. *Dalle origini al Settecento*, Roma-Bari, Laterza, 2004, p. 132-146.

NENCIONI Giovanni, « La lingua del Guicciardini », in AA.VV, *Francesco Guicciardini 1483-1983. Nel V centenario della nascita*, Firenze, Leo S. Olschki, 1984, p. 215-270.

PONS Alain, « La rhétorique des manières au XVIe siècle en Italie », in Marc FUMAROLI (éd.), *Histoire de la rhétorique dans l'Europe moderne (1450-1950)*, Paris, Presses Universitaires de France, 1999,p. 411-430.

POZZI Mario, « Machiavelli e Guicciardini: appunti per un capitolo di storia della prosa italiana », in *Lingua e cultura del Cinquecento. Dolce, Aretino, Machiavelli, Guicciardini, Sarpi, Borghini*, Padova, Liviana Editrice, 1975, p. 50-72.

–, « Appunti sulla lingua e lo stile di Machiavelli », in Alessandro FONTANA, Jean-Louis FOURNEL, Xavier TABET, Jean-Claude ZANCARINI (dir.), *Langues et écritures de la république et de la guerre. Études sur Machiavel*, Genova, Name edizioni, 2004, p.165-176.

QUAGLIONI Diego, « Machiavelli e la lingua della giurisprudenza », in Alessandro FONTANA, Jean-Louis FOURNEL, Xavier TABET, Jean-Claude ZANCARINI (dir.), *Langues et écritures de la république et de la guerre. Études sur Machiavel*, Genova, Name edizioni, 2004, p. 177-192.

TELVE Stefano, *Testualità e sintassi del discorso trascritto nelle Consulte e Pratiche fiorentine (1505)*, Roma, Bulzoni, 2000.

VASOLI Cesare, « L'humanisme rhétorique en Italie au XVe siècle », in Marc FUMAROLI (éd.), *Histoire de la rhétorique dans l'Europe moderne (1450-1950)*, Paris, Presses Universitaires de France, 1999, p. 45-129.

VIROLI Maurizio, *From Politics to Reason of State. The acquisition and transformation of the language of politics 1250-1600*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992.

III – ÉTUDES CRITIQUES

AA.VV., *Forme e tecniche del potere nella città (secoli XIV-XVII)*, Annali della Facoltà di Scienze politiche di Firenze, Perugia, Università di Perugia, 1980.

AA.VV., *I ceti dirigenti in Toscana nell'età precomunale*, Comitato di studi sulla storia dei ceti dirigenti in Toscana, Atti del 1° Convegno, Firenze, 2 dicembre 1978, Pisa, Paccini, 1981.

AA.VV, *I ceti dirigenti dell'età comunale nei secoli XII e XIII*, Comitato di studi sulla storia dei ceti dirigenti in Toscana, Atti del 2° convegno, Firenze, 14-15 dicembre 1979, Pisa, Pacini, 1982.

AA.VV, *Nobiltà e ceti dirigenti in Toscana nei secoli XI-XIII*: *strutture e concetti*, Comitato di studi sulla storia dei ceti dirigenti in Toscana, Atti del IV Convegno, Firenze, 12 dicembre 1981, Firenze, Papafava, 1982.

AA.VV, *I ceti dirigenti nella Toscana tardo comunale*, Comitato di studi sulla storia dei ceti dirigenti in Toscana, Atti del III convegno: Firenze, 5-7 dicembre 1980, Firenze, Papafava, 1983.

AA.VV, *Francesco Guicciardini (1483-1983). Nel V centenario della nascita*, Firenze, Leo S. Olschki, 1984.

AA.VV, *I ceti dirigenti nella Toscana del Quattrocento*, Comitato di studi sulla storia dei ceti dirigenti in Toscana, Atti del V e VI convegno Firenze, 10-11 dicembre 1982 ~ 2-3 dicembre 1983, Firenze, Papafava, 1987.

AA.VV, *Repubblica di Firenze (1434-1531)*, Milano, Franco Maria Ricci, 2002

ALBERTONI Ettore A., *Dottrina della classe politica e teoria delle élites*, Milano, Giuffré Editore, 1985 [*Doctrine de la classe politique et théorie des élites*, Paris, Librairie des Méridiens, 1987].

ANGIOLINI Franco, « Les noblesses italiennes à l'époque moderne: approches et interprétations », in Jean BOUTIER, Caroline DOUKI, Brigitte MARIN, Pierre MILZA (dir.), « Pouvoirs et sociétés en Italie, XVIe-XXe siècles », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 45-1, janvier-mars 1998, p. 66-88.

ANTONELLI Giovanni, « La magistratura degli Otto di guardia a Firenze », in *Archivio Storico Italiano*, 402, CXII, 1954, p. 3-39.

ANZILOTTI Antonio, *La crisi costituzionale della Repubblica fiorentina*, Firenze, 1912 [Roma, Multigrafica, 1969].

ARRIGHI Vanna, « Gli adepti del Savonarola. Linee per una ricerca negli archivi familiari », in Gian Carlo GARFAGNINI (a cura di), *Studi savonaroliani. Verso il V centenario*, Firenze, Atti del primo seminario di studi, Firenze, 14-15 gennaio 1995, Firenze, Sismel-Edizioni Del Galluzzo, 1996, p. 41-45.

–, « La cancelleria fiorentina durante il periodo savonaroliano (1494-1498) », in Gian Carlo GARFAGNINI (a cura di), *Savonarola e la politica*, Atti del secondo seminario di studi, Firenze, 19 ottobre 1996, Firenze, Sismel-Edizioni Del Galluzzo, 1997, p. 111-120.

ASTORRI Antonella, « Note sulla Mercanzia fiorentina sotto Lorenzo dei Medici. Aspetti istituzionali e politici », in *Archivio Storico Italiano*, 554, CL, 1992, p. 965-993.

–, *La mercanzia a Firenze nella prima metà del Trecento. Il potere dei grandi mercanti*, Firenze, Leo S. Olschki, 1998.

–, « Gli spazi politici dei mercanti a Firenze nel primo Trecento », in *Archivio Storico Italiano*, 588, CLIX, 2001, p. 289-317.

BADALONI Nicola, *Inquietudini e fermenti di libertà nel Rinascimento italiano*, Firenze, Edizioni ETS, 2004.

–, « Natura e società in Machiavelli », in *Inquietudini e fermenti di libertà nel Rinascimento italiano*, Firenze, Edizioni ETS, 2004, p. 1-27.

BARBADORO Bernardino, *Le finanze della Repubblica fiorentina: imposta diretta e debito pubblico fino all'istituzione del Monte*, Firenze, Leo S. Olschki, 1929.

BARBADORO Bernardino (a cura di), *Consigli della Repubblica Fiorentina*, Bologna, Zanichelli, 2 vol., 1921-1930.

BARBUTO Gennaro Maria, « La "bottega della politica" », Introduzione a *La libertà moderata. Tre discorsi*, a cura di Gennaro Maria BARBUTO, Torino, La Rosa, 2000, p. VII-LVI.

BARON Hans, *La crisi del primo Rinascimento italiano*, Firenze, Sansoni, 1970.

BECK Patrick (dir.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, IV, *Discours sur le nom: normes, usages, imaginaire (VIe-XVIe siècles)*, Tours, Publication de l'Université de Tours, 1997.

BECKER Marvin B., « The Republican City State in Florence: An Inquiry into Its Origin and Survival (1280-1434) », in *Speculum*, XXXV, 1960, p. 39-50.

–, *Florence in Transition, I: The Decline of the Commune, II: Studies in the Rise of the Territorial State*, Baltimore, Johns Hopkins Press, 1965.

–, « A Study of Political Failure: The Florentine Magnates, 1280-1343 », in *Medieval Studies*, 27, 1965, p. 246-308.

–, *Florentine essays*, Ann Harbor, University of Michigan Press, 2002.

BECKER Marvin B., Gene A. BRUCKER, « The *Arti Minori* in Florentine Politics, 1342-1378 », in *Medieval Studies*, 18, 1956, p. 93-104.

BELLINAZZI Anna, COTTA Irene, « Controllo sociale e repressione del dissenso: gli Otto di guardia e balìa », in Maria Augusta MORELLI TIMPANARO, Rosalia MANNO TOLU e Paolo VITI (a cura di), *Consorterie politiche e mutamenti istituzionali in età laurenziana*, Mostra organizzata dall'Archivio di Stato di Firenze, dalla Soprintendenza archivistica per la Toscana, dalla deputazione di storia patria per la Toscana, Firenze, Archivio di Stato, 4 maggio-30 luglio 1992, Firenze, Silvana Editoriale, 1992, p. 151-176.

BENIGNI Paola, TOCCAFONDI Diana, « Mutamenti e riforme istituzionali », in Maria Augusta MORELLI TIMPANARO, Rosalia MANNO TOLU e Paolo VITI (a cura di), *Consorterie politiche e mutamenti istituzionali in età laurenziana*, Mostra organizzata dall'Archivio di Stato di Firenze, dalla Soprintendenza archivistica per la Toscana, dalla deputazione di storia patria per la Toscana, Firenze, Archivio di Stato, 4 maggio-30 luglio 1992, Firenze, Silvana Editoriale, 1992, p. 17-39.

BERCÉ Yves-Marie et FASANO GUARINI Elena, *Complots et conjurations dans l'Europe moderne*, Actes du colloque international organisé par l'École française de Rome, l'Institut de recherches sur les civilisations de l'Occident moderne de l'Université de Paris-Sorbonne et le Dipartimento di storia moderna e contemporanea dell'Università degli studi di Pisa, Rome, 30 septembre - 2 octobre 1993, Rome, École française de Rome - Palais Farnese, 1996.

BERENGO Marino, « Patriziato e nobiltà: il caso veronese », in Elena FASANO GUARINI (a cura di), *Potere e società negli stati regionali italiani del '500 e '600*, Bologna, Il Mulino, 1978, p. 191-213.

BERTELLI Sergio, « Petrus Soderinus Patriae Parens », in *Bibliothèque d'humanisme et Renaissance*, XXXI, 1969, p. 93-114.

–, « Piero Soderini "Vexillifer perpetuus reipublicae florentinae".1502-1512 », in Anthony MOLHO and John A. TEDESCHI (eds.), *Renaissance. Studies in honor of Hans Baron*, Firenze, Sansoni, 1971, p. 333-359.

–, « Machiavelli e la politica estera fiorentina », in Myron P. GILMORE (ed.), *Studies on Machiavelli*, Firenze, Sansoni, 1972, p. 29-72.

–, « Constitutional reforms in Renaissance Florence », in *The Journal of Medieval and Renaissance Studies*, vol. 3, n° 1, 1973, p. 139-164.

–, « Machiavelli and Soderini », in *Renaissance Quarterly*, 28, 1975, p. 1-16.

–, « La crisi del 1501: Firenze e Cesare Borgia », in Sergio BERTELLI and Gloria RAMAKUS (eds.), *Essays presented to Myron P. Gilmore*, volume I: *History*, Firenze, La Nuova Italia, 1978, p. 1-19.

–, *Il potere oligarchico nello Stato-città medievale*, Firenze, La Nuova Italia, 1978.

–, « La politica estera fiorentina e quella veneziana nella crisi rinascimentale », in Sergio BERTELLI, Nicolai RUBINSTEIN, Craig HUGH SMYTH (eds.), *Florence and Venice: Comparisons and Relations*, Acts of two Conferences at Villa I Tatti in 1976-1977, vol. 1: *Quattrocento*, Firenze, La Nuova Italia, 1979, p. 119-147.

–, « Il potere nascosto: i *consilia sapientum* », in AA.VV., *Forme e tecniche del potere nella città (secoli XIV-XVII)*, Annali della Facoltà di Scienze Politiche dell'Università di Perugia, a.a.1979-1980, n° 16, Perugia, Università di Perugia, 1980, p. 11-31.

–, « Uno magistrato per a lungo tempo o uno doge », in *Studi di storia medievale e moderna per Ernesto Sestan*, Firenze, Leo S. Olschli, 1980, vol.2: *età moderna*, p. 451-494.

–, « Embrioni di partito alle soglie dell'età moderna », in Sergio BERTELLI (a cura di), *Per Federico Chabod (1901-1960). Atti del seminario internazionale*, vol.1: *Lo stato e il potere nel Rinascimento*, Università di Perugia, Annali della Facoltà di Scienze Politiche, 1980-1981, Perugia, Grafica Benucci, 1982, p. 17-35.

–, « Ceti dirigenti e dinamica del potere nel dibattito contemporaneo », in AA.VV., *I ceti dirigenti nella Toscana del Quattrocento*, Comitato di studi sulla storia dei ceti dirigenti in Toscana, Atti del V et VI convegno Firenze, 10-11 dicembre 1982 - 2-3 dicembre 1983, Firenze, Papafava, 1987, p. 1-47.

–, « Di due profili mancati e di un bilancino con pesi truccati (A proposito di un nuovo studio su Firenze repubblicana », in *Archivio Storico Italiano*, 534, CXLV, 1987, p. 579-610.

BERTELLI Sergio (a cura di), *Per Federico Chabod (1901-1960). Atti del seminario internazionale*, vol.1: *Lo stato e il potere nel Rinascimento*, Università di Perugia, Annali della Facoltà di Scienze Politiche, 1980-1981, Perugia, Grafica Benucci, 1982

BERTELLI Sergio and RAMAKUS Gloria (eds.), *Essays presented to Myron P. Gilmore*, vol. 1: *History*, Firenze, La Nuova Italia, 1978.

BERTELLI Sergio, RUBINSTEIN Nicolai, Craig HUGH SMYTH (eds), *Florence and Venice: Comparisons and Relations*, Acts of two Conferences at Villa I Tatti in 1976-1977, vol. 1: *Quattrocento*, Firenze, La Nuova Italia, 1979.

BISACCIA Giuseppe, *La « Repubblica fiorentina » di Donato Giannotti*, Firenze, Leo S. Olschki, 1978.

BIZZOCCHI Roberto, « La crisi del "vivere civile" a Firenze nel primo Cinquecento », in AA.VV., *Forme e tecniche del potere nella città (secoli XIV-XVII)*, Annali della Facoltà di Scienze Politiche dell'Università di Perugia, a.a.1979-1980, n° 16, Perugia, Università di Perugia, 1980, p. 87-103.

–, « La cultura nella Toscana moderna: dall'umanesimo civile alla rivoluzione scientifica », in Elena FASANO GUARINI, Giuseppe PETRALIA, Paolo PEZZINO (a cura di), *Storia della Toscana*, 1. *Dalle origini al Settecento*, Roma-Bari, Laterza, 2004, p. 214-231.

BLACK Robert, « Florentine Political Traditions and Machiavelli's Election to the Chancery », in *Italian Studies*, XL, 1985, p. 1-16.

–, « Machiavelli, servant of the Florentine Republic », in Gisela BOCK, Quentin SKINNER, Maurizio VIROLI (eds.), *Machiavelli and Republicanism*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990, p. 71-100.

–, « Arezzo, the Medici and the Florentine Regime », in William J. CONNELL, Andrea ZORZI (eds), *Florentine Tuscany: structures and practices of power*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, p. 293-311.

BOCK Gisela, « Civil discord in Machiavelli's *Istorie Fiorentine* », in Gisela BOCK, Quentin SKINNER, Maurizio VIROLI (eds.), *Machiavelli and Republicanism*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990, p. 181-202.

BOCK Gisela, SKINNER Quentin, VIROLI Maurizio (eds.), *Machiavelli and Republicanism*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990.

BOURIN Monique (dir.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, I, Études d'Anthroponymie médiévale, I^e^ et IIe Rencontres, Azay-le-Ferron, 1986 et 1987, Tours, Publication de l'Université de Tours, 1989,

–, « Bilan de l'enquête », in Monique BOURIN, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, I, Études d'Anthroponymie médiévale, I^e^ et IIe Rencontres, Azay-le-Ferron, 1986 et 1987, Tours, Publication de l'Université de Tours, 1989, p. 233-246.

BOURIN Monique et CHEVALIER B., « L'enquête: buts et méthodes », in Monique BOURIN, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, I, Études d'Anthroponymie médiévale, I^e^ et IIe Rencontres, Azay-le-Ferron, 1986 et 1987, Tours, Publication de l'Université de Tours, 1989, p. 7-12.

BOUWSMA William, « Venice and the Political Education of Europe », in John Rigby HALE (ed.), *Renaissance Venice*, London, Faber and Faber, 1973, p. 445-466.

BOUTIER Jean, « Les noblesses du grand-duché (XVe-XIXe siècle) », in Jean BOUTIER, Sandro LANDI, Olivier ROUCHON (dir.), *Florence et la Toscane XIVe-XIXe siècles. Les dynamiques d'un État italien*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004, p. 265-285.

BOUTIER Jean, DOUKI Caroline, MARIN Brigitte, MILZA Pierre (dir.), « Pouvoirs et sociétés en Italie, XVIe-XXe siècles », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 45-1, janvier-mars 1998.

BOUTIER Jean, LANDI Sandro, ROUCHON Olivier (dir.), *Florence et la Toscane XIVe-XIXe siècles. Les dynamiques d'un État italien*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004.

BROWN Alison, « City and Citizen: Changing Perception in the Fifteenth and Sixteenth Centuries », in Anthony MOLHO, Kurt RAAFLAUB, Julia EMLEN (eds), *City states in classical antiquity and medieval Italy: Athens and Rome, Florence and Venice*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 1991, p. 93-111.

–, « Florence, Renaissance and early Modern State. Reappraisals », in *The Medici in Florence. The exercise and language of power*, Firenze, Leo S. Olschki - Perth, University of W. Australia Press, 1992, p. 307-326.

–, *The Medici in Florence. The exercise and language of power*, Firenze, Leo S. Olschki - Perth, University of W. Australia Press, 1992.

–, « Savonarola, Machiavelli and Moses », in *The Medici in Florence. The exercise and language of power*, Firenze, Leo S. Olschki - Perth, University of W. Australia Press, 1992, p. 263-279.

–, « Changing perceptions of city and citizen in late Medieval Italy », in *The Medici in Florence. The exercise and language of power*, Firenze, Leo S. Olschki - Perth, University of W. Australia Press, 1992, p. 281-303.

–, « Lorenzo and Public Opinion in Florence. The Problem of Opposition », in Gian Carlo GARFAGNINI (a cura di), *Lorenzo il Magnifico e il suo Mondo*, Convegno internazionale di studi (Firenze, 9-13 giugno 1992), Istituto nazionale di studi sul Rinascimento, Firenze, Leo S. Olschki, 1994, p. 61-85.

–, « Partiti, correnti o coalizioni: un contributo al dibattito », in Anna FONTES, Jean-Louis FOURNEL, Michel PLAISANCE (dir.), *Savonarole. Enjeux, débats, questions*, Actes du colloque international, Paris, 25-26-27 janvier 1996, Paris, Université de la Sorbonne Nouvelle, 1997, p. 50-79.

–, « Un gruppo di "politici" fiorentini alla fine del Quattrocento », in Elisabetta INSABATO (a cura di), *I ceti dirigenti in Firenze dal gonfalonierato di giustizia a vita all'avvento del ducato*, Comitato di studi sulla storia dei ceti dirigenti in Toscana, Atti del VII convegno, Firenze, 19-20 settembre 1997, Lecce, Conte, 1999, p. 47-68.

–, « Uffici di onore e utile: la crisi del repubblicanesimo a Firenze », in *Archivio Storico Italiano*, 596, CLXI, 2003, p. 285-321.

BROWN Judith C., « Concepts of Political Economy: Cosimo I de' Medici in a Comparative European Context », in Furio DIAZ (a cura di), *Firenze e la Toscana dei Medici nell'Europa del '500*, I. *Strumenti e veicoli della cultura. Relazioni politiche ed economiche*, Firenze, Leo S. Olschki, 1983, p. 279-293.

BRUCKER Gene A., *Florentine Politics and Society, 1343-1378*, Princeton, Princeton University Press, 1962.

–, « The Florentine Popolo Minuto and Its Political Role, 1340-1450 », in Lauro MARTINES (ed.), *Violence and Civil Disorder in Italian Cities (1200-1500)*, Berkeley, University of California Press, 1972, p. 155-183.

–, *The Civic World of Early Renaissance Florence*, Princeton, Princeton university Press, 1977 [*Dal Comune alla Signoria. La vita pubblica a Firenze nel primo Rinascimento*, Bologna, Il Mulino, 1981].

–, « Humanism, Politics and the Social Order in Early Renaissance Florence », in Sergio BERTELLI, Nicolai RUBINSTEIN, Craig HUGH SMYTH (eds.), *Florence and Venice: Comparisons and Relations*, Acts of two Conferences at Villa I Tatti in 1976-1977, vol. 1: *Quattrocento*, Firenze, La Nuova Italia, 1979, p. 3-11.

–, *Firenze 1138-1737: l'impero del Fiorino*, Milano, Mondadori, 1983.

–, « Tales of Two Cities: Florence and Venice in the Renaissance », in *American Historical Review*, 88, 1983, p. 599-616.

–, « Bureaucracy and Social Welfare in the Renaissance: A Florentine Case Study », in *Journal of Modern History*, 55, 1983, n° 1, p. 1-21.

–, « The Economic Foundations of Laurentian Florence », in Gian Carlo GARFAGNINI (a cura di), *Lorenzo il Magnifico e il suo Mondo*, Convegno internazionale di studi (Firenze, 9-13 giugno 1992), Istituto nazionale di studi sul Rinascimento, Firenze, Leo S. Olschki, 1994, p. 3-15.

BRUCKER Gene A. (ed.), *The Society of Renaissance Florence: a documentary study*, New York, Harper and Row, 1971.

BRUNI Francesco, *La città divisa. Le parti e il bene comune da Dante a Guicciardini*, Bologna, Il Mulino, 2003.

BULLARD Melissa M., « Marriage, politics and the Family in Florence: the Strozzi-Medici Alliance of 1508 », in *American Historical Review*, 84, 1979, p. 668-687.

–, *Filippo Strozzi and the Medici. Favor and finance in sixteenth-century Florence and Rome*, Cambridge, Cambridge University Press, 1980.

–, *Lorenzo il Magnifico: Image and Anxiety, Politics and Finance*, Firenze, Leo S. Olschki, 1994.

–, « In Pursuit of *Honore et Utile*. Lorenzo de' Medici and Rome », in Gian Carlo GARFAGNINI (a cura di), *Lorenzo il Magnifico e il suo Mondo*, Convegno internazionale di studi (Firenze, 9-13 giugno 1992), Istituto nazionale di studi sul Rinascimento, Firenze, Leo S. Olschki, 1994, p. 123-142.

BURNS James Henderson (dir.), *The Cambridge History of Political Thought*: *1450-1700*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991 [*Histoire de la pensée politique moderne*: *1450-1700*, Paris, Leviathan, 1997].

BURR LITCHFIELD Robert, « Demographic Characteristics of Florentine Patrician Families, Sixteenth to Nineteenth Centuries », in *Journal of Economic History*, XXIX, 2, june 1969, p. 191-205.

–, « Office-holding in Florence after the Republic », in Anthony MOLHO and John A. TEDESCHI (eds.), *Renaissance. Studies in honor of Hans Baron*, Firenze, Sansoni, 1971, p. 531-555.

–, « Ufficiali ed uffici a Firenze sotto il granducato mediceo », in Elena FASANO GUARINI (a cura di), *Potere e società negli stati regionali italiani del '500 e '600*, Bologna, Il Mulino, 1978, p. 133-151.

–, *Emergence of a burocracy*: *the Florentine patricians (1530-1790)*, Princeton, Princeton University Press, 1986.

BUTTERS Humfrey C., « Piero Soderini and the Golden Age », in *Italian Studies*, XXXIII, 1978, p. 56-71.

–, *Governors and Government in Early Sixteenth Century Florence. 1502-1519*, Oxford, Clarendon Press, 1985.

CABRINI Anna Maria, « Il racconto della "mutazione" del 1512 in Cerretani e Guicciardini », in Jean-Jacques MARCHAND, Jean-Claude ZANCARINI (a cura di), *Storiografia Repubblicana Fiorentina (1494-1570)*, Firenze, Franco Cesati Editore, 2003, p. 89-113.

CADONI Giorgio, « Per l'interpretazione del "*Dialogo del reggimento di Firenze*" di Francesco Guicciardini », in *Storia e Politica*, XXII, 1983, p. 625-673.

–, *Crisi della mediazione politica e conflitti sociali*: *Niccolò Machiavelli, Francesco Guicciardini e Donato Giannotti di fronte al tramonto della* Florentina Libertas, Roma, Jouvence, 1994.

–, « Il principe e il popolo », in *Crisi della mediazione politica e conflitti sociali*: *Niccolò Machiavelli, Francesco Guicciardini e Donato Giannotti di fronte al tramonto della* Florentina Libertas, Roma, Jouvence, 1994, p. 93-165.

–, « Il potere e il consenso. Intorno al "*Dialogo del reggimento di Firenze*" di Francesco Guicciardini », in *Crisi della mediazione politica e conflitti sociali*: *Niccolò Machiavelli, Francesco Guicciardini e Donato Giannotti di fronte al tramonto della* Florentina Libertas, Roma, Jouvence, 1994, p. 187-234.

–, Chi prevaleva nel Consiglio Maggiore di Firenze ? », in *Il Pensiero Politico*, XXVIII, n° 2, 1995, p. 257-269 [« Un problema irrisolto: chi prevaleva nel Consiglio maggiore ? », *Appendice*, in *Lotte politiche e riforme istituzionali a Firenze tra il 1494 e il 1502*, Roma, Nella sede dell'Istituto, 1999, p. 85-99].

–, *Lotte politiche e riforme istituzionali a Firenze tra il 1494 e il 1502*, Roma, Nella sede dell'Istituto, 1999.

–, « 1494-1512: "reggimento" oligarchico o "governo popolare" », in *Lotte politiche e riforme istituzionali a Firenze tra il 1494 e il 1502*, Roma, Nella sede dell'Istituto, 1999, p. 5-17.

–, « Genesi e implicazioni dello scontro tra i fautori della "tratta" e i fautori delle "più fave", 1494-1499 », in *Lotte politiche e riforme istituzionali a Firenze tra il 1494 e il 1502*, Roma, Nella sede dell'Istituto, 1999, p. 19-84.

–, « La crisi istituzionale degli anni 1499-1502 », in *Lotte politiche e riforme istituzionali a Firenze tra il 1494 e il 1502*, Roma, Nella sede dell'Istituto, 1999, p. 101-175.

–, « Tale stato non può stare così », in *Lotte politiche e riforme istituzionali a Firenze tra il 1494 e il 1502*, Roma, Nella sede dell'Istituto, 1999, p. 213-236.

–, « In margine ad alcune provvisioni », in *Lotte politiche e riforme istituzionali a Firenze tra il 1494 e il 1502*, Roma, Nella sede dell'Istituto, 1999, p. 247-261.

CAMMAROSANO Paolo (a cura di), *Le forme della propaganda politica nel Due e nel Trecento: relazioni tenute al Convegno internazionale organizzato dal Comitato di studi storici di Trieste*, *dall'Ecole française de Rome e dal Dipartimento di storia dell'università degl istudi di Trieste* (Trieste, 2-5 marzo 1993), Rome, Collection de l'Ecole française de Rome, 201, 1994.

CANZIAN Dario, « Ceti, modelli comportamenti nella società medievale», in *Archivio Storico Italiano*, 584, CLVIII, 2000, p. 381-390.

CAPPONI Gino, *Storia della Repubblica di Firenze*, 2 vol., Firenze, G. Barberà, 1930.

CAPPONI Niccolò, « I ceti dirigenti fiorentini e l'arte della guerra (1494-1537) », in Elisabetta INSABATO (a cura di), *I ceti dirigenti in Firenze dal gonfalonierato di*

giustizia a vita all'avvento del ducato, Comitato di studi sulla storia dei ceti dirigenti in Toscana, Atti del VII convegno, Firenze, 19-20 settembre 1997, Lecce, Conte, 1999, p. 203-212.

CARDINI Franco, « Symbols and Rituals in Florence », in Anthony MOLHO, Kurt RAAFLAUB, Julia EMLEN (eds), *City states in classical antiquity and medieval Italy: Athens and Rome, Florence and Venice*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 1991, p. 499-510.

CASAGRANDE Carla, CRISCIANI Chiara, VECCHIO Silvana (a cura di), *Consilium. Teorie e pratiche del consigliare nella cultura medievale*, Firenze, Sismel-Edizioni del Galluzzo, 2004.

CHABOD Isabelle, « Le gouvernement des pères: l'État florentin et la famille (XIVe-XVe siècles) », in Jean BOUTIER, Sandro LANDI, Olivier ROUCHON (dir.), *Florence et la Toscane XIVe-XIXe siècles. Les dynamiques d'un État italien*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004, p. 241-263.

CIAPPELLI Giovanni, RUBIN Patricia Lee (eds.), *Art, memory and family in Renaissance Florence*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000.

CIPOLLA Carlo, *Money in Sixteenth-Century Florence*, Berkeley, University of California Press, 1989.

CLARKE Paula C., « Marriage, Politics, and the Family in Florence: The Strozzi-Medici Alliance of 1508 », in *American Historical Review*, 84, 1979, p. 668-687.

–, *The Soderini and the Medici. Power and Patronage in Fifteenth-century Florence*, Oxford, Clarendon Press, 1991.

COHN Samuel K., « Rivolte popolari e classi sociali nella Toscana del Rinascimento », in *Studi storici*, 20, 1979, p. 747-758.

–, *The Laboring Classes in Renaissance Florence*, New York, Academic Press, 1980.

–, *Creating the Florentine State: peasants and rebellion (1348-1434)*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.

COMANDUCCI Rita Maria, « Impegno politico e riflessione storica. Bernardo Rucellai e gli Orti Oricellari », in Elisabetta INSABATO (a cura di), *I ceti dirigenti in Firenze dal gonfalonierato di giustizia a vita all'avvento del ducato*, Comitato di studi sulla storia dei ceti dirigenti in Toscana, Atti del VII convegno, Firenze, 19-20 settembre 1997, Lecce, Conte, 1999, p. 153-170.

COMPARATO Vittor Ivo, « From the Crisis of Civil Culture to the Neapolitan Republic of 1647: Republicanism in Italy between the Sixteenth and Seventeenth Centuries », in Martin VAN GELDEREN, Quentin SKINNER (eds.), *Republicanism. A Shared European*

Heritage, I: *Republicanism and Constitutionalism in Early Modern Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002, p. 169-193.

CONNELL William J., Recension à AA.VV., *I ceti dirigenti nella Toscana del Quattrocento*, Comitato di studi sulla storia dei ceti dirigenti in Toscana, Atti del V et VI convegno Firenze, 10-11 dicembre 1982 ~ 2-3 dicembre 1983, Firenze, Papafava, 1987, in *Archivio Storico Italiano*, 540, CXLVII, 1989, p. 367-372.

–, « Changing Patterns of Medicean Patronage. The Florentine Dominion During the Fifteenth Century », in Gian Carlo GARFAGNINI (a cura di), *Lorenzo il Magnifico e il suo Mondo*, Convegno internazionale di studi (Firenze, 9-13 giugno 1992), Istituto nazionale di studi sul Rinascimento, Firenze, Leo S. Olschki, 1994, p. 87-107.

–, « Repubblicanesimo e Rinascimento (nella storiografia anglofona del secondo Novecento) », in *Archivio Storico Italiano*, 596, CLXI, 2003, p. 343-362.

CONNELL William J. (ed.), *Society and individual in Renaissance Florence*, Berkeley, University of California Press, 2002.

CONNELL William J., ZORZI Andrea (eds), *Florentine Tuscany: structures and practices of power*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000.

CONTI Elio, *L'imposta diretta a Firenze nel Quattrocento (1427-1494)*, Roma, Istituto storico italiano per il medioevo, 1984.

CONTI Giuseppe, « La fine di un profeta », in AA.VV, *Repubblica di Firenze (1434-1531)*, Milano, Franco Maria Ricci, 2002, p. 135-172.

COZZI Gaetano, « La giustizia e la politica agli albori dell'età moderna », in Elena FASANO GUARINI (a cura di), *Potere e società negli stati regionali italiani del '500 e '600*, Bologna, Il Mulino, 1978, p. 49-73.

CRACCO Giorgio, « Patriziato e oligarchia a Venezia nel Tre-Quattrocento », in Sergio BERTELLI, Nicolai RUBINSTEIN, Craig HUGH SMYTH (eds.), *Florence and Venice: Comparisons and Relations*, Acts of two Conferences at Villa I Tatti in 1976-1977, vol. 1: *Quattrocento*, Firenze, La Nuova Italia, 1979, p. 71-98.

D'ADDARIO Arnaldo, « Burocrazia, economia e finanze dello Stato Fiorentino alla metà del Cinquecento », in *Archivio Storico Italiano*, 437, CXXI, 1963, p. 362-456.

–, *Alle origini dello Stato moderno in Italia. Il caso toscano*, Firenze, Le Lettere, 1998.

–, « L' "Honorata militia" del Principato Mediceo e la formazione di un ceto di privilegiati nel contado e nel distretto fiorentino dei secoli XVI e XVII » in *Archivio Storico Italiano*, 602, CLXII, 2004, p. 697-737.

DAVIS James C., *The Decline of the Venetian nobility as a Ruling Class*, Baltimore, John Hopkins Press, 1962.

DE ANGELIS Laura, « La classe dirigente albizzesca a Firenze: Fine XIV-primi decenni del XV secolo », in Renzo NINCI (a cura di), *La società Fiorentina nel basso Medioevo: per Elio Conti*, Roma-Firenze, 16-18 dicembre 1992, Dipartimento di storia dell'Università di Firenze, Istituto storico italiano per il Medio Evo, Roma, Nella sede dell'Istituto - Palazzo Borromini, 1995, p. 93-114.

–, « Territorial offices and officeholders », in William J. CONNELL, Andrea ZORZI (eds), *Florentine Tuscany: structures and practices of power*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, p. 165-182.

DE LA RONCIÈRE Charles, « De la ville à l'État régional: la constitution du territoire (XIVe-XVe siècle) », in Jean BOUTIER, Sandro LANDI, Olivier ROUCHON (dir.), *Florence et la Toscane XIVe-XIXe siècles. Les dynamiques d'un État italien*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004, p. 15-38.

DE ROOVER Raymond, « Il trattato di fra Santi Rucellai sul cambio, il monte comune e il monte delle doti », in *Archivio Storico Italiano*, 400, CXI, 1953, p. 3-41.

–, *The Rise and Decline of the Medici Bank (1397-1494)*, Cambridge, Harvard University Press, 1963 [*Il banco Medici dalle origini al declino (1397-1494)*, Firenze, La Nuova Italia Editrice, 1988].

DENLEY Peter, ELAM Caroline (eds), *Florence and Italy: Renaissance studies in honour of Nicolai Rubinstein*, London, Westfield College–University of London Committee for Medieval Studies, 1988.

DEVONSHIRE JONES Rosemary, « Some observations on the Relations between Francesco Vettori and Niccolò Machiavelli during the Embassy to Maximilian I », in *Italian Studies*, XXIII, 1968, p. 93-113.

–, « Lorenzo de' Medici, Duca d'Urbino "Signore" of Florence ? », in Myron P. GILMORE (ed.), *Studies on Machiavelli*, Firenze, Sansoni, 1972, p. 297-315.

–, *Francesco Vettori. Florentine Citizen and Medici Servant*, London, The Athlone Press, 1972.

DI GENNARO Ignazio, *Il dibattito su repubblica e principato nella Firenze del primo Cinquecento*, Tesi di Laurea, Università di Firenze, 2002.

DIAZ Furio, « Cosimo I e il consolidarsi dello Stato assoluto », in Elena FASANO GUARINI (a cura di), *Potere e società negli stati regionali italiani del '500 e '600*, Bologna, Il Mulino, 1978, p. 75-97.

–, *Firenze e la Toscana dei Medici nell'Europa del '500*, I. *Strumenti e veicoli della cultura. Relazioni politiche ed economiche*, Firenze, Leo S. Olschki, 1983.

DIONISOTTI Carlo, « Machiavelli storico », in *Cultura e scuola*, gennaio-giugno 1970, n. 33-34 [in *Machiavellerie*, Torino, Einaudi, 1980, p. 365-409].

–, « Dalla Repubblica al principato », in *Rivista Storica Italiana*, LXXXIII, 1971, p. 227-263 [in *Machiavellerie*, Torino, Einaudi, 1980, p. 101-153].

–, « Machiavelli letterato », in Myron P. GILMORE (ed.), *Studies on Machiavelli*, Firenze, Sansoni, 1972, p. 101-143.

–, *Machiavellerie*, Torino, Einaudi, 1980.

–, « Machiavelli e la lingua fiorentina », in *Machiavellerie*, Torino, Einaudi, 1980, p. 267-363.

DONATI Claudio, *L'idea di nobiltà in Italia. Secoli XIV-XVIII*, Roma-Bari, Laterza, 1988.

DONI GARFAGNINI Manuela, « Metodo storico e riflessione politica nelle "*Cose fiorentine*" di Francesco Guicciardini », in *Rinascimento*, XXVIII, 1988, p. 3-40.

DOTTI Ugo, « L'uomo del Guicciardini », in Ugo DOTTI (a cura di), *Autodifesa di un politico*, Roma-Bari, Laterza, 1993, p. 3-87.

DUFOURNET Jean, FIORATO Adelin, REDONDO Augustin (dir.), *Le pouvoir monarchique et ses supports idéologiques aux XVIe-XVIIe siècles*, Paris, Université de la Sorbonne Nouvelle, 1990.

EDLER DE ROOVER, Florence, « L'arte della seta a Firenze nei secoli XIV e XV », a cura di Sergio TOGNETTI, Firenze, Leo S. Olschki, 1999.

FABBRI Lorenzo, *Alleanza matrimoniale e patriziato nella Firenze del '400: studio sulla famiglia Strozzi*, Firenze, Leo S. Olschki, 1991.

FACHARD Denis, *Biagio Buonaccorsi. Sa vie, son temps, son œuvre*, Bologna, Massimiliano Boni Editore, 1976.

–, « Dietro le quinte della Cancelleria premachiavelliana: la lezione di "quelli cittadini"», in Jean-Jacques MARCHAND, Jean-Claude ZANCARINI (a cura di), *Storiografia Repubblicana Fiorentina (1494-1570)*, Firenze, Franco Cesati Editore, 2003, p. 267-282.

FAINI Enrico, « Il gruppo dirigente fiorentino dell'età consolare » in *Archivio Storico Italiano*, 600, CLXII, 2004, p. 199-231.

FASANO GUARINI Elena, *Introduzione* a Elena FASANO GUARINI (a cura di), *Potere e società negli stati regionali italiani del '500 e '600*, Bologna, Il Mulino, 1978, p. 7-47.

–, « Principe e oligarchie nella Toscana del '500 », in AA.VV., *Forme e tecniche del potere nella città (secoli XIV-XVII)*, Annali della Facoltà di Scienze Politiche dell'Università di Perugia, a.a.1979-1980, n° 16, Perugia, Università di Perugia, 1980, p. 105-126.

–, « I giuristi e lo Stato nella Toscana medicea cinque-seicentesca », in Furio DIAZ (a cura di), *Firenze e la Toscana dei Medici nell'Europa del '500*, I. *Strumenti e veicoli della cultura. Relazioni politiche ed economiche*, Firenze, Leo S. Olschki, 1983, p.229-247.

–, « Machiavelli and the crisis of the Italian Republics », in Gisela BOCK, Quentin SKINNER, Maurizio VIROLI (eds.), *Machiavelli and Republicanism*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990, p. 17-40.

–, « Congiure "contro alla patria" e congiure "contro ad un principe" nell'opera di Niccolò Machiavelli », in Yves-Marie BERCÉ et Elena FASANO GUARINI, *Complots et conjurations dans l'Europe moderne*, Actes du colloque international organisé par l'École française de Rome, l'Institut de recherches sur les civilisations de l'Occident moderne de l'Université de Paris-Sorbonne et le Dipartimento di storia moderna e contemporanea dell'Università degli studi di Pisa, Rome, 30 septembre - 2 octobre 1993, Rome, École française de Rome - Palais Farnese, 1996, p. 9-53.

–, « "État moderne" et anciens États italiens. Élements d'histoire comparée », in Jean BOUTIER, Caroline DOUKI, Brigitte MARIN, Pierre MILZA (dir.), « Pouvoirs et sociétés en Italie, XVIe-XXe siècles », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 45-1, janvier-mars 1998, p. 15-41.

–, « Città e stato nella storiografia fiorentina del Cinquecento », in Jean-Jacques MARCHAND, Jean-Claude ZANCARINI (a cura di), *Storiografia Repubblicana Fiorentina (1494-1570)*, Firenze, Franco Cesati Editore, 2003, p. 283-307.

–, « Lo Stato regionale », in Elena FASANO GUARINI, Giuseppe PETRALIA, Paolo PEZZINO (a cura di), *Storia della Toscana*, 1. *Dalle origini al Settecento*, Roma-Bari, Laterza, 2004, p. 147-166.

FASANO GUARINI Elena (a cura di), *Potere e società negli stati regionali italiani del '500 e '600*, Bologna, Il Mulino, 1978.

FASANO GUARINI Elena, PETRALIA Giuseppe, PEZZINO Paolo (a cura di), *Storia della Toscana*, 1. *Dalle origini al Settecento*, Roma-Bari, Laterza, 2004.

FINLAY Robert, *Politics in Renaissance Venice*, London, E. Benn, 1980 [*La vita politica nella Venezia del Rinascimento, Milano*, Jaco Book, 1982].

FIORATO Adelin Charles (dir.), *Italie 1494*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 1994

FOCHER Ferruccio, *Libertà e teoria dell'ordine politico. Machiavelli, Guicciardini e altri studi,* Milano, Franco Angeli, 2000.

–, « Francesco Guicciardini e il Reggimento di Firenze. Dalle *Storie fiorentine* al *Dialogo* », in *Libertà e teoria dell'ordine politico. Machiavelli, Guicciardini e altri studi,* Milano, Franco Angeli, 2000, p. 40-72.

–, « Libertà e teoria politica nella Firenze tra Quattro e Cinquecento », in *Libertà e teoria dell'ordine politico. Machiavelli, Guicciardini e altri studi,* Milano, Franco Angeli, 2000, p. 15-39.

FONTANA Alessandro, « Les ambassadeurs après 1494: la diplomatie et la politique nouvelles », in Adelin Charles FIORATO (dir.), *Italie 1494*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 1994, p. 143-178.

FONTANA Alessandro, SARO Georges (dir.), *Venise, 1297-1797: la République des Castors*, Fontenay-aux-Roses, ENS Editions Fontenay-Saint Cloud, 1997.

FONTANA Alessandro, FOURNEL Jean-Louis, « Le "meilleur gouvernement": de la constitution d'un mythe à la "terreur de l'avenir" », in Alessandro FONTANA, Georges SARO (dir.), *Venise, 1297-1797: la République des Castors*, Fontenay-aux-Roses, ENS Editions Fontenay/Saint Cloud, 1997, p. 13-35.

FONTES Anna, FOURNEL Jean-Louis, PLAISANCE Michel (dir.), *Savonarole*: *enjeux, débats, questions*, Actes du colloque international (Paris, 25-26-27 janvier 1996), Paris, Université de la Sorbonne Nouvelle, 1997.

FORTINI BROWN Patricia, « The Self-Definition of the Venetian Republic », in A. MOLHO, K. RAAFLAUB, J. EMLEN (eds), *City states in classical antiquity and medieval Italy: Athens and Rome, Florence and Venice*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 1991, p. 511-548.

FOURNEL Jean-Louis, « Le procès de Savonarole: manipulation et bilan », in Anna FONTES, Jean-Louis FOURNEL, Michel PLAISANCE (dir.), *Savonarole*: *enjeux, débats, questions*, Actes du colloque international (Paris, 25-26-27 janvier 1996), Paris, Université de la Sorbonne Nouvelle, 1997, p. 223-242.

–, « Du jugement de soi au tribunal de l'Histoire: l'analyse immédiate de la défaite par Francesco Guicciardini », in BOILLET Danielle et LUCAS Corinne (dir.), *L'actualité et sa mise en écriture dans l'Italie des XVe-XVIIe siècles*, Actes du Colloque International (Paris, 21-22 octobre 2002), Paris, Université Paris III Sorbonne Nouvelle, 2005, p. 85-102.

–, « La connaissance de l'ennemi comme forme nécessaire de la politique dans la Florence des Guerres d'Italie », in Laura FOURNIER-FINOCCHIARO (dir.), *L'Italie menacée: Figures de l'ennemi du XVIe au XXe siècle*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 17-43.

FOURNEL Jean-Louis, ZANCARINI Jean-Claude, « L'arme de la parole », Présentation à *Savonarole. Sermons, écrits politiques et pièces du procès*, Paris, Seuil, 1993, p. 7-44.

–, « Face à l'état d'urgence: sermons et écrits politiques de Savonarole (1494-1498) », in Adelin Charles FIORATO (dir.), *Italie 1494*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 1994, p. 15-39.

–, *Guerre d'Italia (1494-1559)*, Firenze, Giunti, 1996.

–, « Le "désir des hommes" et l' "examen des choses" », Introduction à Francesco GUICCIARDINI, *Écrits politiques*, Paris, Presses Universitaires de France, 1997, p. 7-45.

–, « Le modèle politique vénitien: notes sur la constitution d'un mythe », in *Théories de la libre république du Quattrocento aux Lumières*, Revue de synthèse, n° 2-3, Paris, Centre international de Synthèse – Albin Michel, avril-septembre 1997, p. 207-219.

–, « La civiltà à Florence au temps des guerres d'Italie : "âme de la cité" ou "espèce d'ânerie"? », in L. BOROT (dir.), *Civisme et citoyenneté: une longue histoire*, Montpellier, Université Paul Valéry, 1999, p. 51-92.

–, « Le laboratoire florentin », in Niccolò MACHIAVELLI, *Le Prince*, traduction et commentaire de Jean-Louis FOURNEL et Jean-Claude ZANCARINI, Paris, Presses Univesitaires de France, 2000, p. 1-30.

–, *La politique de l'expérience*: *Savonarole, Guicciardini et le républicanisme florentin*, Alessandria, Edizioni dell'Orso, 2002.

–, « L'ennemi dans l'histoire florentine selon Machiavel et Guicciardini: un noeud interprétatif de l'histoire florentine », in Jean-Jacques MARCHAND, Jean-Claude ZANCARINI (a cura di), *Storiografia Repubblicana Fiorentina (1494-1570)*, Firenze, Franco Cesati Editore, 2003, p. 31-49.

FOURNEL Jean-Louis, ZANCARINI Jean-Claude (dir.), *Savonarole. Sermons, écrits politiques et pièces du procès*, Paris, Seuil, 1993.

FOURNIER-FINOCCHIARO Laura (dir.), *L'Italie menacée: Figures de l'ennemi du XVIe au XXe siècle*, Paris, L'Harmattan, 2004.

FRAGNITO Gigliola, MIEGGE Mario (a cura di), *Girolamo Savonarola da Ferrara all'Europa*, Atti del convegno internazionale, Ferrara, 30 marzo-3 aprile 1998, Istituto di Studi Rinascimentali di Ferrara - Università di Ferrara - Comune di Ferrara, Firenze, Sismel-Edizioni del Galluzzo, 2001, p. 312-324.

FUBINI Riccardo, « Osservazioni e documenti sulla crisi del ducato di Milano nel 1477 e sulla riforma del Consiglio Segreto Ducale di Bona Sforza », in Sergio BERTELLI and Gloria RAMAKUS (eds.), *Essays presented to Myron P. Gilmore*, volume I: *History*, Firenze, La Nuova Italia, 1978, p. 47-103.

–, « La figura politica dell'ambasciatore negli sviluppi dei regimi oligarchici quattrocenteschi. Abbozzo di una ricerca (a guisa di lettera aperta) », in AA.VV., *Forme e tecniche del potere nella città (secoli XIV-XVII)*, Annali della Facoltà di Scienze Politiche dell'Università di Perugia, a.a.1979-1980, n° 16, Perugia, Università di Perugia, 1980, p. 33-59.

–, *Introduzione* a AA.VV., *I ceti dirigenti nella Toscana del Quattrocento*, Comitato di studi sulla storia dei ceti dirigenti in Toscana, Atti del V et VI convegno Firenze, 10-11 dicembre 1982 ; 2-3 dicembre 1983, Firenze, Papafava, 1987, p. IX-XX.

–, « Classe dirigente ed esercizio della diplomazia nella Firenze quattrocentesca. Rappresentanza esterna ed identità cittadina nella crisi della tradizione comunale », in AA.VV., *I ceti dirigenti nella Toscana del Quattrocento*, Comitato di studi sulla storia dei ceti dirigenti in Toscana, Atti del V et VI convegno Firenze, 10-11 dicembre 1982; 2-3 dicembre 1983, Firenze, Papafava, 1987, p. 117-189.

–, « From Social to Political Representation in Renaissance Florence », in Anthony MOLHO, Kurt RAAFLAUB, Julia EMLEN (eds), *City states in classical antiquity and medieval Italy: Athens and Rome, Florence and Venice*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 1991, p. 223-239.

–, *Cultura umanistica e tradizione cittadina nella storiografia fiorentina del '400*, Firenze, Leo S. Olschki, 1991.

–, *Italia quattrocentesca. Politica e diplomazia nell'età di Lorenzo il Magnifico*, Milano, Franco Angeli, 1994.

–, « Dalla rappresentanza sociale alla rappresentanza politica. Sviluppi politico-costituzionali in Firenze dal Tre al Cinquecento », in *Italia quattrocentesca. Politica e diplomazia nell'età di Lorenzo il Magnifico*, Milano, Franco Angeli, 1994, p. 41-61.

–, « La congiura dei Pazzi: radici politico-sociali e ragioni di un fallimento », in *Italia quattrocentesca. Politica e diplomazia nell'età di Lorenzo il Magnifico*, Milano, Franco Angeli, 1994, p. 87-106.

–, « Machiavelli, i Medici, e la storia di Firenze nel Quattrocento », in *Archivio Storico Italiano*, 571, CLV, 1997, p. 127-141.

–, « L'uscita dal sistema politico della Firenze quattrocentesca dall'istituzione del Consiglio Maggiore alla nomina del gonfaloniere perpetuo », in Elisabetta INSABATO (a cura di), *I ceti dirigenti in Firenze dal gonfalonierato di giustizia a vita all'avvento del ducato*, Comitato di studi sulla storia dei ceti dirigenti in Toscana, Atti del VII convegno, Firenze, 19-20 settembre 1997, Lecce, Conte, 1999, p. 19-46.

GAETA Franco, « Osservazioni sul percorso storiografico di Francesco Guicciardini », AA.VV, *Francesco Guicciardini 1483-1983. Nel V centenario della nascita*, Firenze, Leo S. Olschki, 1984, p. 131-159.

GALASSO Giuseppe, « La feudalità napoletana nel secolo XVI », in Elena FASANO GUARINI (a cura di), *Potere e società negli stati regionali italiani del '500 e '600*, Bologna, Il Mulino, 1978, p. 241-257.

GARFAGNINI Gian Carlo, « Savonarola e Firenze: spunti per un bilancio storiografico », in Gigliola FRAGNITO, Mario MIEGGE (a cura di), *Girolamo Savonarola da Ferrara all'Europa*, Atti del convegno internazionale, Ferrara, 30 marzo-3 aprile 1998, Istituto di Studi Rinascimentali di Ferrara - Università di Ferrara - Comune di Ferrara, Firenze, Sismel -Edizioni del Galluzzo, 2001, p. 312-324.

GARFAGNINI Gian Carlo (a cura di), *Lorenzo il Magnifico e il suo Mondo*, Convegno internazionale di studi (Firenze, 9-13 giugno 1992), Istituto nazionale di studi sul Rinascimento, Firenze, Leo S. Olschki, 1994.

–, *Studi savonaroliani. Verso il V centenario*, Atti del primo seminario di studi, Firenze, 14-15 gennaio 1995, Firenze, Sismel-Edizioni Del Galluzzo, 1996.

–, *Savonarola e la politica*, Atti del secondo seminario di studi, Firenze, 19 ottobre 1996, Firenze, Sismel-Edizioni Del Galluzzo, 1997.

–, *Una città e il suo profeta: Firenze di fronte al Savonarola*, Atti del convegno internazionale di studi Firenze, 10-13 dicembre 1998, Firenze, Sismel-Edizioni Del Galluzzo, 2001.

GILBERT Felix, « Bernardo Rucellai and the Orti Oricellari: A Study in the Origin of Modern Political Thought », in *Journal of the Warburg and Courtauld Institutes*, XII, 1949, p. 101-131 [« Bernardo Rucellai e gli Orti Oricellari. Studio sull'origine del pensiero politico moderno », in *Machiavelli e il suo tempo*, Bologna, Il Mulino, 1977, p. 15-66].

–, « Florentine Political Assumptions in the period of Savonarola and Soderini », in *Journal of the Warburg and Courtauld Institutes*, 20, 1957, p. 107-214 [« Le idee politiche a Firenze al tempo di Savonarola e Soderini », in *Machiavelli e il suo tempo*, Bologna, Il Mulino, 1977, p. 67-114].

–, *Machiavelli and Guicciardini. Politics and History in Sixteenth-Century Florence*, Princeton, Princeton University Press, 1965 [*Machiavel et Guichardin. Politique et histoire à Florence au XVIe siècle*, Paris, Seuil, 1996].

–, « The Venetian constitution in florentine political thought », in Nicolai RUBINSTEIN (ed.), *Florentine Studies: Politics and Society in Renaissance Florence*, London, Faber and Faber, 1968, p. 463-500 [« La costituzione veneziana nel pensiero politico fiorentino », in *Machiavelli e il suo tempo*, Bologna, Il Mulino, 1977, p. 115-167].

–, « Machiavelli's "*Istorie fiorentine*": an Essay in Interpretation », in Myron P. GILMORE (ed.), *Studies on Machiavelli*, Firenze, Sansoni, 1972, p. 73-99.

–, *Machiavelli e il suo tempo*, Bologna, Il Mulino, 1977.

–, « Idées, problèmes et institutions politiques à Florence à la fin du XVe siècle », in *Machiavel et Guichardin. Politique et histoire à Florence au XVIe siècle*, Paris, Seuil, 1996, p. 15-48.

–, « La réaction des aristocrates florentins à la révolution de 1494 », in *Machiavel et Guichardin. Politique et histoire à Florence au XVIe siècle*, Paris, Seuil, 1996, p. 49-91.

–, « La crise des fondements de la réflexion politique », in *Machiavel et Guichardin. Politique et histoire à Florence au XVIe siècle*, Paris, Seuil, 1996, p. 92-129.

–, « Machiavel », in *Machiavel et Guichardin. Politique et histoire à Florence au XVIe siècle*, Paris, Seuil, 1996, p. 130-166.

–, « Entre l'histoire et la politique », in *Machiavel et Guichardin. Politique et histoire à Florence au XVIe siècle*, Paris, Seuil, 1996, p. 195-222.

–, « Guichardin », in *Machiavel et Guichardin. Politique et histoire à Florence au XVIe siècle*, Paris, Seuil, 1996, p. 223-247.

GILLI Patrick, « Le discours politique florentin à la Renaissance: autour de l'"humanisme civique"», in Jean BOUTIER, Sandro LANDI, Olivier ROUCHON (dir.), *Florence et la Toscane XIVe-XIXe siècles. Les dynamiques d'un État italien*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004, p. 323-343.

GILMORE Myron P. (ed.), *Studies on Machiavelli*, Firenze, Sansoni, 1972.

–, « Myth and Reality un Venetian Political Theory », in John Rigby HALE (ed.), *Renaissance Venice*, London, Faber and Faber, 1973, p. 431-444.

GOLDTHWITE Richard A., « Organizzazione economica e struttura familiare », in AA.VV., *I ceti dirigenti nella Toscana tardo comunale*, Comitato di studi sulla storia dei ceti dirigenti in Toscana, Atti del III convegno: Firenze, 5-7 dicembre 1980, Firenze, Papafava, 1983, p. 1-13.

GRAFTON Anthony, « L'humanisme et la théorie politique », in *Histoire de la pensée politique moderne: 1450-1700*, sous la direction de J. H. BURNS, Paris, Leviathan, 1997, p. 9-27 [*The Cambridge History of Political Thought: 1450-1700*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991].

GREGORY Heather, « Daughters, Dowries and the Family in Fifteenth Century Florence », in *Rinascimento*, XXVII, 1987, p. 215-237.

GUIDI Guidubaldo, « I sistemi elettorali agli uffici del Comune di Firenze nel primo Trecento. Il sorgere della elezione per squittinio (1300-1328) », in *Archivio Storico Italiano*, 475, CXXX, 1972, p. 345-407.

–, « I sistemi elettorali agli uffici della città-repubblica di Firenze nella prima metà del Trecento (1329-1349) », in *Archivio Storico Italiano*, 493-494, CXXXV, 1977, p. 373-424.

–, « La crisi delle istituzioni di Firenze ed il pensiero politico all'inizio del Quattrocento (1402-1412) », in AA.VV., *Forme e tecniche del potere nella città (secoli XIV-XVII)*, Annali della Facoltà di Scienze Politiche dell'Università di Perugia, a.a.1979-1980, n° 16, Perugia, Università di Perugia, 1980, p. 61-86.

–, *Il Governo della Città-repubblica di Firenze del primo Quattrocento*, Firenze, Leo S. Olschki, 1981.

–, « La corrente savonaroliana e la petizione al Papa del 1497 », in *Archivio Storico Italiano*, 519, CXLII, 1984, p. 31-46.

–, *Ciò che accadde al tempo della signoria di novembre dicembre in Firenze l'anno 1494*, Firenze, Arnaud, 1988.

–, *Lotte, pensiero e istituzioni politiche nella Repubblica fiorentina dal 1494 al 1512*, 3 vol., Firenze, Leo S. Olschki, 1992.

–, « La politica e lo stato nel Savonarola », in Gian Carlo GARFAGNINI (a cura di), *Studi savonaroliani. Verso il V centenario*, Firenze, Atti del primo seminario di studi, Firenze, 14-15 gennaio 1995, Firenze, Sismel-Edizioni Del Galluzzo, 1996, p. 23-34.

–, « Il Savonarola e la partecipazione alla vita politica », in Anna FONTES, Jean-Louis FOURNEL, Michel PLAISANCE (dir.), *Savonarole. Enjeux, questions, débats*, Actes du colloque international, Paris, 25-26-27 janvier 1996, Paris, Université de la Sorbonne Nouvelle, 1997, p. 35-44.

GUIDI BRUSCOLI Francesco, « Politica matrimoniale e matrimoni politici nella Firenze di Lorenzo de' Medici », in *Archivio Storico Italiano*, 572-573, CLV, 1997, p. 347-398.

HALE John Rigby, « War and Public Opinion in Renaissance Italy », in Ernest Fraser JACOB (ed.), *Italian Renaissance Studies*, London, Faber and Faber, 1960, p. 94-122.

HALE John Rigby (ed.), *Renaissance Venice*, London, Faber and Faber, 1973.

HERLIHY David, « Some psychological and social roots of violence in the Tuscan cities », in Lauro MARTINES (ed.), *Violence and Civil Disorder in Italian Cities (1200-1500)*, Berkeley, University of California Press, 1972, p. 129-154.

–, « Tuscan Names, 1200-1530 », in *Renaissance Quarterly*, 41, 1988, p. 561-582.

–, « The Rulers of Florence, 1282-1530 », in Anthony MOLHO, Kurt RAAFLAUB, Julia EMLEN (eds), *City states in classical antiquity and medieval Italy*: *Athens and Rome, Florence and Venice*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 1991, p. 197-221.

INSABATO Elisabetta (a cura di), *I ceti dirigenti in Firenze dal gonfalonierato di giustizia a vita all'avvento del ducato*, Comitato di studi sulla storia dei ceti dirigenti in Toscana, Atti del VII convegno, Firenze, 19-20 settembre 1997, Lecce, Conte, 1999.

ISAACS Ann K., « Le altre Toscane: gli Stati non fiorentini della Toscana fra 1350 e 1650 », in Elena FASANO GUARINI, Giuseppe PETRALIA, Paolo PEZZINO (a cura di), *Storia della Toscana*, 1. *Dalle origini al Settecento*, Roma-Bari, Laterza, 2004, p. 167-182.

JACOB Ernest Fraser (ed.), *Italian Renaissance studies*, London, Faber and Faber, 1960.

KENT Dale V., « The Florentine Reggimento in the Fifteenth Century », in *Renaissance Quarterly*, 28, 1975, p. 575-638.

–, *The Rise of the Medici Faction in Florence, 1426-1434*, Oxford, Oxford University Press, 1978.

–, « The importance of being eccentric: Giovanni Cavalcanti's view of Cosimo de' Medici's Florence », in *The Journal of Medieval and Renaissance Studies*, 9, 1979, p. 101-132.

–, « Dinamica del potere e patronato nella Firenze dei Medici », in AA.VV., *I ceti dirigenti nella Toscana del Quattrocento*, Comitato di studi sulla storia dei ceti dirigenti in Toscana, Atti del V et VI convegno Firenze, 10-11 dicembre 1982 ; 2-3 dicembre 1983, Firenze, Papafava, 1987, p. 49-62.

–, « The Dynamic of Power in Cosimo de' Medici's Florence », in Francis W. KENT, Patricia SIMONS, J.C. EADE (ed.), *Patronage, Art and Society in Renaissance Italy*, Oxford, Clarendon Press, 1987, p. 63-77.

–, *Cosimo de' Medici and the Florentine Renaissance. The Patron's Oeuvre*, New Haven and London, Yale University Press, 2000.

KENT Francis W., *Household and Lineage in Renaissance Florence: the family life of the Capponi, Ginori and Rucellai*, Princeton, Princeton University Press, 1977.

–, « Il ceto dirigente fiorentino e i vincoli di vicinanza nel Quattrocento », in AA.VV., *I ceti dirigenti nella Toscana del Quattrocento*, Comitato di studi sulla storia dei ceti dirigenti in Toscana, Atti del V et VI convegno Firenze, 10-11 dicembre 1982 ; 2-3 dicembre 1983, Firenze, Papafava, 1987, p. 63-78.

KENT Francis W., « Palaces, Politics and Society in Fifteenth-Century Florence », in *I Tatti Studies. Essays in the Renaissance*, 2, Firenze, Villa I Tatti, 1987, p. 41-70.

–, « Ties of Neighbourhood and Patronage in Quattrocento Florence », in Francis W. KENT, Patricia SIMONS, J.C. EADE (ed.), *Patronage, Art and Society in Renaissance Italy*, Oxford, Clarendon Press, 1987, p. 79-98.

–, « *Lorenzo..., amico degli uomini da bene*. Lorenzo de' Medici and Oligarchy », in Gian Carlo GARFAGNINI (a cura di), *Lorenzo il Magnifico e il suo Mondo*, Convegno internazionale di studi (Firenze, 9-13 giugno 1992), Istituto nazionale di studi sul Rinascimento, Firenze, Leo S. Olschki, 1994, p. 43-60.

KENT Francis W., with Patricia SIMONS, « Renaissance Patronage: An Introductory Essay », in Francis W. KENT, Patricia SIMONS, J.C. EADE (ed.), *Patronage, Art and Society in Renaissance Italy*, Oxford, Clarendon Press, 1987, p. 1-21.

KENT Francis W., SIMONS Patricia, EADE J.C. (ed.), *Patronage, Art and Society in Renaissance Italy*, Oxford, Clarendon Press, 1987.

KENT Dale V., KENT Francis W., *Neighbours and Neighbourhood in Renaissance Florence: the district of the Red Lion in the fifteenth century*, Locust Valley, J.J. Augustin, 1982.

KLAPISCH-ZUBER Christiane, « Le nom "refait". La transmission des prénoms à Florence (XIVe-XVIe siècle) », in *L'Homme*, 20 (4), 1980, p. 77-104 [in *La maison et le nom: stratégies et rituels dans l'Italie de la Renaissance*, Paris, Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales, 1990, p. 83-107].

–, « L'invention du passé familial », in *Temps, mémoire, tradition au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1983, p. 96-118 [in *La maison et le nom: stratégies et rituels dans l'Italie de la Renaissance*, Paris, Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales, 1990, p. 19-35].

–, « Ruptures de parenté et changements d'identité chez les magnats florentins du XVIe siècle », in *Annales: Economies, Sociétés, Civilisations*, 1985, p. 1205-1240.

–, « La femme et le lignage florentin (XIVe-XVIe siècles) », in Richard C. TREXLER (ed.), *Persons in Groups. Social Behavior as Identity Formation in Medieval and Renaissance Europe*, University Center of Binghamton, New York, Center for Medieval & Early Renaissance Studies, 1985, p. 141-153.

–, « Compérage et clientélisme », in *Ricerche storiche*, 15 (1), 1985, p. 61-76 [in *La maison et le nom: stratégies et rituels dans l'Italie de la Renaissance*, Paris, Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales, 1990, p. 123-133].

–, *La maison et le nom: stratégies et rituels dans l'Italie de la Renaissance*, Paris, École des Hautes Etudes en Sciences sociales, 1990.

–, « L'aïeul des généalogies toscanes », in *Annales de démographie historique*, 1991, p. 103-112.

–, « Honneur de noble, renommée de puissant: la définition des magnats italiens (1280-1400) », in *Médiévales. La renommée*, n°24, printemps 1993, p. 81-100.

–, « Les acteurs politiques de la Florence communale (1350-1430) », in Jean BOUTIER, Sandro LANDI, Olivier ROUCHON (dir.), *Florence et la Toscane XIVe-XIXe siècles. Les dynamiques d'un État italien*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004, p. 217-239.

KLAPISCH-ZUBER Christiane, HERLIHY David, *Les Toscans et leurs familles: Une étude du catasto Florentin de 1427*, Paris, Editions de l'école des hautes études en sciences sociales, 1978.

KLEIN Francesca, « Ceti dirigenti e controllo dello spazio urbano a Firenze : i legami di vicinato », in AA.VV., *I ceti dirigenti nella Toscana tardo comunale*, Comitato di studi sulla storia dei ceti dirigenti in Toscana, Atti del III convegno: Firenze, 5-7 dicembre 1980, Firenze, Papafava, 1983, p. 209-220.

–, « Il mito del governo largo. Riordinamento istituzionale e prasi politica nella Firenze savonaroliana », in Gian Carlo GARFAGNINI (a cura di), *Studi savonaroliani. Verso il V centenario*, Atti del primo seminario di studi, Firenze, 14-15 gennaio 1995, Firenze, Sismel-Edizioni del Galluzzo, 1996, p. 61-65.

KOVESI Catherine M., « Niccolò Valori and The Medici Restoration of 1512. Politics, Eulogies and the Preservation of a Family Myth », in *Rinascimento*, XXVII, 1987, p. 301-325.

LANDI Sandro, « Alcune considerazioni sulla "voce d'un popolo" in Machiavelli (*Discorsi*, I 58) », in *Laboratoire italien*, 1. *Le peuple. Formation d'un sujet politique*, 2001, p. 35-52.

LANE Frederic, « The Enlargment of the Great Council of Venice », in J.G. ROWE, W.H. STOCKDALE (eds.), *Florilegium Historiale*, Toronto, University of Toronto Press, 1971, p. 236-273.

LARIVAILLE Paul, « Éducation civique et politique dans la pensée de Machiavel », in Alessandro FONTANA, Jean-Louis FOURNEL, Xavier TABET, Jean-Claude ZANCARINI (dir.), *Langues et écritures de la république et de la guerre. Études sur Machiavel*, Genova, Name edizioni, 2004, p. 233-257.

LEONARDI Claudio, « Il problema Savonarola. A conclusione di un convegno », in Gian Carlo GARFAGNINI (a cura di), *Studi savonaroliani. Verso il V centenario*, Firenze, Atti del primo seminario di studi, Firenze, 14-15 gennaio 1995, Firenze, Sismel-Edizioni Del Galluzzo, 1996, p. 319-323.

LIND Gunner, « Grands et petits amis: clientélisme et élites du pouvoir », in Wolfgang REINHARD (dir.), *Les élites du pouvoir et la construction de l'État en Europe*, Paris, Presses Universitaires de France, 1996, p. 163-201.

LOWE Kate J.P. , *Church and Politics in Renaissance Italy*: *The Life and Career of Cardinal Francesco Soderini (1453-1524)*, Cambridge, Cambridge University Press, 1993.

LUZZATI Michele, « La classe dirigente di Pisa nel secolo XVI », in *Archivio Storico Italiano*, 497-498, CXXXVI, 1978, p. 457-467.

MALANIMA Paolo, « L'economia toscana dalla peste nera alla fine del Seicento », in Elena FASANO GUARINI, Giuseppe PETRALIA, Paolo PEZZINO (a cura di), *Storia della Toscana*, 1. *Dalle origini al Settecento*, Roma-Bari, Laterza, 2004, p. 183-197.

MALLETT Michael, « Lorenzo and Venice », in Gian Carlo GARFAGNINI (a cura di), *Lorenzo il Magnifico e il suo Mondo*, Convegno internazionale di studi (Firenze, 9-13 giugno 1992), Istituto nazionale di studi sul Rinascimento, Firenze, Leo S. Olschki, 1994, p. 109-121.

MANDICH Giulio, « I fiorini di conto a Firenze nel 1465-1531 », in *Archivio Storico Italiano*, 543, CXLVIII, 1990, p. 37-67.

MANTELLI Roberto, *Il pubblico impiego nell'economia del Regno di Napoli*: *retribuzioni, reclutamento e ricambio sociale nell'epoca spagnuola (sec. XVI-XVII)*, Napoli, Nella Sede dell'Istituto, 1996.

MARANINI Giuseppe, *La costituzione di Venezia. I. Dalle origini alla serrata del Maggior Consiglio, II. Dopo la serrata del Maggior Consiglio*, Firenze, La Nuova Italia, 1974 [Venezia-Roma, La Nuova Italia, 1927-1931].

MARCHAND Jean-Jacques, *Niccolò Machiavelli. I primi scritti politici (1499-1512)*, Padova, Editrice Antinore, 1975.

–, « Les institutions (*ordini*), les lois et les moeurs (*costumi*) chez Machiavel », in Alessandro FONTANA, Jean-Louis FOURNEL, Xavier TABET, Jean-Claude ZANCARINI (dir.), *Langues et écritures de la république et de la guerre. Études sur Machiavel*, Genova, Name edizioni, 2004, p. 259-274.

MARCHAND Jean-Jacques, ZANCARINI Jean-Claude (a cura di), *Storiografia Repubblicana Fiorentina (1494-1570)*, Firenze, Franco Cesati Editore, 2003.

MARIETTI Marina, « Le "principat civil" et son évolution dans l'œuvre de Machiavel », in Jean DUFOURNET, Adelin FIORATO, Augustin REDONDO (dir.), *Le pouvoir monarchique et ses supports idéologiques aux XVIe-XVIIe siècles*, Paris, Université de la Sorbonne Nouvelle, 1990, p. 27-38.

–, « L'ennemi intérieur dans les *Istorie fiorentine* », in Alessandro FONTANA, Jean-Louis FOURNEL, Xavier TABET, Jean-Claude ZANCARINI (dir.), *Langues et écritures de la république et de la guerre. Études sur Machiavel*, Genova, Name edizioni, 2004, p. 275-297.

MARKS L.F., « La crisi finanziaria a Firenze dal 1954 al 1502 », in *Archivio Storico Italiano*, 402, CXII, 1954, p. 40-72.

–, « The Financial Oligarchy under Lorenzo », in Ernest Fraser JACOB (ed.), *Italian Renaissance Studies*, London, Faber and Faber, 1966, p. 123-147.

MARTINES Lauro, *Lawyers and Statecraft in Renaissance Florence*, Princeton, Princeton University Press, 1968.

–, *Violence and Civil Disorder in Italian Cities (1200-1500)*, Berkeley, University of California Press, 1972 (Symposium sponsored by the Center for Medieval and Renaissance Studies of the University of California, Los Angeles, May 1969).

–, *Power and Imagination. City-States in Renaissance Italy*, New York, Alfred A. Knopf, 1979 [*Potere e fantasia. Le città stato nel Rinascimento*, Roma-Bari, Laterza, 1981].

MARZI Demetrio, *La Cancelleria della Repubblica fiorentina*, 2 vol., a cura di Giovanni CHERUBINI, Firenze, Casa Editrice Le Lettere, 1987.

MASCHIETTO Beatrice, « Ordine politico e assetto sociale nell'esperienza cittadina italiana dal Medioevo all'Età moderna », in *Il Pensiero Politico*, 27, 1994, p. 271-277.

MATUCCI Andrea, « L'elezione al gonfalonierato perpetuo di Piero Soderini nella *Storia Fiorentina* di Piero Parenti », in Elisabetta INSABATO (a cura di), *I ceti dirigenti in Firenze dal gonfalonierato di giustizia a vita all'avvento del ducato*, Comitato di studi sulla storia dei ceti dirigenti in Toscana, Atti del VII convegno, Firenze, 19-20 settembre 1997, Lecce, Conte, 1999, p. 265-279.

MAZZONE Umberto, « *El buon governo* ». *Un progetto di riforma generale nella Firenze savonaroliana*, Firenze, Leo S. Olschki, 1978.

MEDICI Daniela, « I primi dieci anni del priorato », in Sergio RAVEGGI, Massimo TARASSI, Daniela MEDICI, Patrizia PARENTI, *Ghibellini, ghelfi e popolo grasso*: *i detentori del potere politico a Firenze nella seconda metà del Dugento*, Firenze, La Nuova Italia, 1978, p. 165-237.

MOLHO Anthony, « The Florentine Oligarchy and the Balie of the Late Trecento », in *Speculum*, 43, 1968, p. 23-52.

–, « Politics and the Ruling class in Early Renaissance Florence », in *Nuova Rivista Storica*, 52, ottobre 1968, t. II, p. 401-420 [« Politica e classe dirigente nella Firenze del primo Rinascimento », in *Il pensiero italiano del Rinascimento e il tempo nostro*, Atti del 5º convegno internazionale del Centro di studi umanistici, Fondazione Secchi Tarugi, Montepulciano, Palazzo Tarugi, 8-13 agosto 1968, a cura di Giovannangiola TARUGI, Firenze, Leo S. Olschki, 1970, p. 169-185].

–, *Florentine public finances in the early Renaissance (1400-1433)*, Cambridge, Harvard University Press, 1971.

–, « L'amministrazione del debito pubblico a Firenze nel quindicesimo secolo », in AA.VV., *I ceti dirigenti nella Toscana del Quattrocento*, Comitato di studi sulla storia dei ceti dirigenti in Toscana, Atti del V et VI convegno Firenze, 10-11 dicembre 1982; 2-3 dicembre 1983, Firenze, Papafava, 1987, p. 191-207.

–, « Fisco ed economia a Firenze alla vigilia del Concilio », in *Archivio Storico Italiano*, 546, CXLVIII, 1990, p. 806-844.

–, « Names, Memory, Public Identity in Late Medieval Florence », in Giovanni CIAPPELLI, Patricia Lee RUBIN (eds), *Art, Memory, and Family in Renaissance Florence*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000.

MOLHO Anthony, RAAFLAUB Kurt, EMLEN Julia (eds), *City states in classical antiquity and medieval Italy: Athens and Rome, Florence and Venice*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 1991.

MOLHO Anthony, TEDESCHI John A. (eds.), *Renaissance. Studies in honor of Hans Baron*, Firenze, Sansoni, 1971.

MORELLI TIMPANARO Maria Augusta, MANNO TOLU Rosalia e VITI Paolo (a cura di), *Consorterie politiche e mutamenti istituzionali in età laurenziana*, Mostra organizzata dall'Archivio di Stato di Firenze, dalla Soprintendenza archivistica per la Toscana, dalla deputazione di storia patria per la Toscana, Firenze, Archivio di Stato, 4 maggio-30 luglio 1992, Firenze, Silvana Editoriale, 1992.

MOULAKIS Athanasios, « Il costituzionalismo realista di Francesco Guicciardini. A proposito del cosidetto *Discorso di Logrogno* », in Elisabetta INSABATO (a cura di), *I ceti dirigenti in Firenze dal gonfalonierato di giustizia a vita all'avvento del ducato*, Comitato di studi sulla storia dei ceti dirigenti in Toscana, Atti del VII convegno, Firenze, 19-20 settembre 1997, Lecce, Conte, 1999, p. 69-76.

MUIR Edward, « The Doge as *primus inter pares*: Interregnum Rites in Early Sixteenth-Century Venice », in Sergio BERTELLI and Gloria RAMAKUS (eds.), *Essays presented to Myron P. Gilmore*, volume I: *History*, Firenze, La Nuova Italia, 1978, p. 145-160.

NAJEMY John M., « *Arti* and *Ordini* in Machiavelli's *Istorie Fiorentine* », in Sergio BERTELLI and Gloria RAMAKUS (eds.), *Essays presented to Myron P. Gilmore*, I: *History*, Firenze, La Nuova Italia, 1978, p. 160-191.

–, « Guild Republicanism in Trecento Florence: The Successes and Ultimate Failure of Corporate Politics », in *American Historical Review*, 84, 1979, p. 53-71.

–, *Corporatism and Consensus in Florentine Electoral Politics, 1280-1400*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1982.

–, « The controversy surrounding Machiavelli's service to the Republic », in Gisela BOCK, Quentin SKINNER, Maurizio VIROLI (eds.), *Machiavelli and Republicanism*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990, p. 101-118.

–, « The Dialogue of Power in Florentine Politics », in Anthony MOLHO, Kurt RAAFLAUB, Julia EMLEN (eds), *City states in classical antiquity and medieval Italy: Athens and Rome, Florence and Venice*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 1991, p. 269-288.

–, *Between Friends. Discourses of Power and Desire in the Machiavelli-Vettori Letters of 1513-1515*, Princeton, Princeton University Press, 1993.

NICCOLI Ottavia, « I bambini del Savonarola », in Gian Carlo GARFAGNINI (a cura di), *Studi savonaroliani. Verso il V centenario*, Firenze, Atti del primo seminario di studi, Firenze, 14-15 gennaio 1995, Firenze, Sismel-Edizioni Del Galluzzo, 1996, p. 279-288.

NINCI Renzo, « Tecniche e manipolazioni elettorali nel comune di Firenze tra XIV e XV secolo (1382-1434) », *in Archivio Storico Italiano*, 553, CL, 1992, p. 735-773.

NINCI Renzo (a cura di), *La società fiorentina nel Basso Medioevo*: *per Elio Conti*, Roma-Firenze, 16-18 dicembre 1992, Dipartimento di storia dell'Università di Firenze, Istituto storico italiano per il Medio Evo, Roma, Nella sede dell'Istituto – Palazzo Borromini, 1995.

OTTOKAR Nicola, *Il Comune di Firenze alla fine del Dugento*, Torino, Einaudi, 1962.

PAMPALONI Guido, « Fermenti di riforme democratiche nella Firenze medicea del Quattrocento », in *Archivio Storico Italiano*, 429, CXIX, 1961, p. 11-62.

–, « I Tornaquinci, poi Tornabuoni fino ai primi del Cinquecento », in *Archivio Storico Italiano*, 457, CXXVI, 1968, p. 331-362.

–, « I magnati a Firenze alla fine del Dugento », in *Archivio Storico Italiano*, 472, CXXIX, 1971, p. 387-423.

–, « Il movimento piagnone secondo la lista del 1497 », in Myron P. GILMORE (ed.), *Studies on Machiavelli*, Firenze, Sansoni, 1972, p. 335-347.

PANDIMIGLIO Leonida, « Giovanni di Paolo Morelli e le strutture familiari », in *Archivio Storico Italiano*, 495-496, CXXXVI, 1978, p. 3-88.

–, « Lorenzo Morelli (1446-1528) e le "calamità d'Italia": presenza pubblica e memoria privata », in Elisabetta INSABATO (a cura di), *I ceti dirigenti in Firenze dal gonfalonierato di giustizia a vita all'avvento del ducato*, Comitato di studi sulla storia dei ceti dirigenti in Toscana, Atti del VII convegno, Firenze, 19-20 settembre 1997, Lecce, Conte, 1999, p. 281-304.

PANSINI Giuseppe, « Predominio politico e gestione del potere in Firenze tra Repubblica e Principato », in Elisabetta INSABATO (a cura di), *I ceti dirigenti in Firenze dal gonfalonierato di giustizia a vita all'avvento del ducato*, Comitato di studi sulla storia dei ceti dirigenti in Toscana, Atti del VII convegno, Firenze, 19-20 settembre 1997, Lecce, Conte, 1999, p. 77-138.

PARENTI Patrizia, « Dagli Ordinamenti di Giustizia alle lotte tra Bianchi e Neri », in Sergio RAVEGGI, Massimo TARASSI, Daniela MEDICI, Patrizia PARENTI, *Ghibellini, ghelfi e popolo grasso: i detentori del potere politico a Firenze nella seconda metà del Dugcento*, Firenze, La Nuova Italia, 1978, p. 239-326.

PERINI Leandro, « Machiavelli e Guicciardini diplomatici », in *Archivio Storico Italiano*, 574, CLV, 1997, p. 649-678.

PEROL Céline, « Florence et le Domaine florentin aux XVe et XVIe siècles: pouvoir et clientèles », in Jean BOUTIER, Sandro LANDI, Olivier ROUCHON (dir.), *Florence et la Toscane XIVe-XIXe siècles. Les dynamiques d'un État italien*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004, p. 161-177.

PESMAN COOPER Roslyn, « L'elezione di Piero Soderini a gonfaloniere a vita. Note storiche », in *Archivio Storico Italiano*, 453, CXXV, 1967, p. 145-185 [in *Pier Soderini and the Ruling Class in Renaissance Florence*, Goldbach, Keip Verlag, 2002, p. 1-41].

–, « Pier Soderini. Aspiring Prince or Civic Leader ? », in *Sudies in Medieval and Renaissance History*, 1978, 1, p. 69-126 [in *Pier Soderini and the Ruling Class in Renaissance Florence*, Goldbach, Keip Verlag, 2002, p. 43-98].

–, « Machiavelli, Francesco Soderini and Don Michelotto », in *Nuova Rivista Storica*, LXVI, 1982, p. 342-357 [in *Pier Soderini and the Ruling Class in Renaissance Florence*, Goldbach, Keip Verlag, 2002, p. 99-114].

–, « Machiavelli, Pier Soderini and *Il Principe* », in CONDREN C., PESMAN COOPER Roslyn (eds.), *Altro Polo, A Volume of Italian Renaissance Studies*, Frederick May Foundation for Italian Studies, University of Sydey, 1982, p. 119-144 [in *Pier Soderini and the Ruling Class in Renaissance Florence*, Goldbach, Keip Verlag, 2002, p. 115-140].

–, « The Florentine Ruling Group under the "Governo Popolare", 1495-1512 », in *Studies in Medieval and Renaissance History*, 1984, p. 75-181 [in *Pier Soderini and the Ruling Class in Renaissance Florence*, Goldbach, Keip Verlag, 2002, p. 141-251].

–, « The prosopography of the "Prima Repubblica" », in *I ceti dirigenti nella Toscana del Quattrocento*, Atti del V et VI convegno Firenze Comitato di studi sulla storia dei ceti dirigenti in Toscana, 10-11 dicembre 1982 ; 2-3 dicembre 1983, Firenze, Papafava, 1987, p. 239-255.

–, « La caduta di Piero Soderini e il "Governo popolare". Pressioni esterne e dissenso interno », *Archivio Storico Italiano*, 523, CXLIII, 1985, p. 225-260 [in *Pier Soderini and the Ruling Class in Renaissance Florence*, Goldbach, Keip Verlag, 2002, p. 253-286].

–, « Political Survival in Early Sixteenth-Century Florence: The Case of Niccolò Valori », in DENLEY Peter, ELAM Caroline (eds), *Florence and Italy: Renaissance studies in honour of Nicolai Rubinstein*, London, Westfield College – University of London Committee for Medieval Studies, 1988, p. 73-90 [in *Pier Soderini and the Ruling Class in Renaissance Florence*, Goldbach, Keip Verlag, 2002, p. 289-306].

–, *Pier Soderini and the Ruling Class in Renaissance Florence*, Goldbach, Keip Verlag, 2002.

PEZZAROSSA Fulvio, « Mutamenti istituzionali e racconto storico nel Cinquecento fiorentino. Tra Cerretani e Varchi », in Elisabetta INSABATO (a cura di), *I ceti dirigenti in Firenze dal gonfalonierato di giustizia a vita all'avvento del ducato*, Comitato di studi sulla storia dei ceti dirigenti in Toscana, Atti del VII convegno, Firenze, 19-20 settembre 1997, Lecce, Conte, 1999, p. 213-244.

PHILLIPS Mark, « Machiavelli, Guicciardini, and the Tradition of Vernacular Historiography in Florence », in *American Historical Review*, 84, 1979, p. 86-105.

PIERACCIONI Gaia, « Note su Machiavelli storico. I. Machiavelli e Giovanni di Carlo », in *Archivio Storico Italiano*, 538, CXLVI, 1988, p. 635-664.

–, « Note su Machiavelli storico. II. Machiavelli lettore delle *Storie fiorentine* di Guicciardini », in *Archivio Storico Italiano*, 540, CXLVII, 1989, p. 61-98.

POCOCK John G. A., *The Machiavellian Moment: Florentine Political Thought and the Atlantic Republican Tradition*, Princeton, Princeton University Press, 1975 [*Le moment machiavélien: la pensée politique florentine et la tradition républicaine atlantique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1997].

–, « Machiavelli and the Rethinking of History », in *Il Pensiero politico*, 27, 1994, p. 215-230.

POLIZZOTTO Lorenzo, « The Medici and the Savonarolans, 1512-1527: The Limitations of Personal Government and of the Medicean Patronage System », in Francis W. KENT, Patricia SIMONS, J.C. EADE (ed.), *Patronage, Art and Society in Renaissance Italy*, Oxford, Clarendon Press, 1987, p. 135-150.

–, « Prophecy, Politics and History in early Sixteenth-Century Florence : the admonitory letters of Francesco d'Antonio de' Ricci », in Peter DENLEY, Caroline ELAM (eds.), *Florence and Italy: Renaissance studies in honour of Nicolai Rubinstein*, London, Westfield College–University of London Committee for Medieval Studies, 1988, p. 107-134..

–, *The Elect Nation: the Savonarolan Movement in Florence, 1494-1545*, Oxford, Oxford University Press, 1994.

–, « Savonarola, savonaroliani e la riforma della donna », in Gian Carlo GARFAGNINI (a cura di), *Studi savonaroliani. Verso il V centenario*, Firenze, Atti del primo seminario

di studi, Firenze, 14-15 gennaio 1995, Firenze, Sismel-Edizioni Del Galluzzo, 1996, p. 229-244.

POLONI Alma, « Il ricambio dei ceti dirigenti delle città comunali italiane nel Duecento: nuove osservazioni sul caso pisano » in *Archivio Storico Italiano*, 601, CLXII, 2004, p. 415-452.

QUAGLIONI Diego, « *Civilis sapientia* ». *Dottrine giuridiche e dottrine politiche fra medioevo ed età moderna*, Saggi per la storia del pensiero giuridico moderno, Rimini, Maggioli Editore, 1989.

RAO Ida Giovanna, VITI Paolo, ZACCARIA Raffaella Maria (a cura di), *I processi di Savonarola (1498)*, Firenze, Sismel-Edizioni Del Galluzzo, 2001.

RAVEGGI Sergio, « Il regime ghibellino », in Sergio RAVEGGI, Massimo TARASSI, Daniela MEDICI, Patrizia PARENTI, *Ghibellini, ghelfi e popolo grasso: i detentori del potere politico a Firenze nella seconda metà del Dugento*, Firenze, La Nuova Italia, 1978, p. 1-72.

–, « Le famiglie di parte ghibellina nella classe dirigente fiorentina del secolo XIII », in *I ceti dirigenti dell'età comunale nei secoli XII e XIII*, Comitato di studi sulla storia dei ceti dirigenti in Toscana, Atti del 2° convegno, Firenze, 14-15 dicembre 1979, Pisa, Pacini, 1982, p. 277-299.

RAVEGGI Sergio, TARASSI Massimo, MEDICI Daniela, PARENTI Patrizia, *Ghibellini, ghelfi e popolo grasso: i detentori del potere politico a Firenze nella seconda metà del Dugento*, Firenze, La Nuova Italia, 1978.

REINHARD Wolfgang (dir.), *Les élites du pouvoir et la construction de l'État en Europe*, Paris, Presses Universitaires de France, 1996.

–, « Élites du pouvoir, serviteurs de l'État, classes dirigeantes et croissance du pouvoir d'État », Introduction à Wolfgang REINHARD (dir.), *Les élites du pouvoir et la construction de l'État en Europe*, Paris, Presses Universitaires de France, 1996, p. 1-24.

RIDOLFI Roberto, *Vita di Girolamo Savonarola*, Roma, Angelo Belardetti Editore, 1952 [Firenze, Le Lettere, 1997].

–, *Vita di Niccolò Machiavelli*, Roma, Angelo Belardetti Editore, 1954 [Firenze, Sansoni, 1978].

–, *Vita di Francesco Guicciardini*, Roma, Angelo Belardetti Editore, 1960.

RIVIERE Jean-Marc, *Temps de la politique et temps de l'histoire dans les pratiche de Florence et dans les premiers écrits de Machiavel*, Mémoire de DEA présenté sous le direction de Jean-Louis FOURNEL, Université Paris 8, 1999.

–, « Le temps du conseil dans les *pratiche* de Florence de 1498 à 1512 », in *Il Pensiero Politico*, XXXIII, n°2, 2000, p. 185-210.

–, « Fiction et histoire dans le *Viaggio in Alamagna* de Francesco Vettori », in Jean-Jacques MARCHAND, Jean-Claude ZANCARINI (a cura di), *Storiografia Repubblicana Fiorentina (1494-1570)*, Firenze, Franco Cesati Editore, 2003, p. 369-380.

ROMANO Dennis, *Patricians and Popolani: the social foundations of the Venetian Renaissance State*, Baltimore, John Hopkins Renaissance Press, 1987 [*Patrizi e Popolani: la società veneziana nel Trecento*, Bologna, Il Mulino, 1993].

ROSSETTI Gabriella, « Definizione dei ceti dirigenti e metodo della ricerca di storia familiare », in *I ceti dirigenti in Toscana nell'età precomunale*, Comitato di studi sulla storia dei ceti dirigenti in Toscana, Atti del 1° Convegno, Firenze, 2 dicembre 1978, Pisa, Paccini, 1981, p. 59-78.

ROTH Cecil, *L'ultima repubblica fiorentina*, Firenze, Vallecchi, 1929 [*The Last Florentine Republic*, London, 1925].

ROUCHON Olivier, « L'invention du principat médicéen (1512-1609) », in Jean BOUTIER, Sandro LANDI, Olivier ROUCHON (dir.), *Florence et la Toscane XIVe-XIXe siècles. Les dynamiques d'un État italien*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004, p. 65-90.

RUBINSTEIN Nicolai, « The Beginnings of Political Thought in Florence. A Study in Mediaeval Historiography », in *Journal of the Warburg and Courtauld Institutes*, V, 1942, p. 198-227 [in *Studies in Italian History in the Middle Ages and the Renaissance, I: Political Thought and the Language of Politics. Art and Politics*, Roma, Edizioni di Storia e Letteratura, 2004, p. 1-41].

–, « I primi anni del Consiglio Maggiore a Firenze (1494-1499) », I, in *Archivio Storico Italiano*, 403, CXII, 1954, p. 151-194 et II, in *Archivio Storico Italiano*, 404, CXII, 1954, p. 321-347.

–, « The Beginnings of Niccolo Machiavelli's Career in the Florentine Chancery », in *Italian Studies*, XI, 1956, p. 72-91.

–, « Politics and Constitution in Florence at the end of the Fifteenth Century », in Ernest Fraser JACOB (ed.), *Italian Renaissance Studies*, London, Faber and Faber, 1960, p. 148-183.

– (ed.), *Florentine Studies: Politics and Society in Renaissance Florence*, London, Faber and Faber, 1968.

–, « Florentine Constitutionalism and Medici Ascendency in the Fifteenth Century », in Nicolai RUBINSTEIN (ed.), *Florentine Studies: Politics and Society in Renaissance Florence*, London, Faber and Faber, 1968, p. 442-462.

–, « Notes on the word *Stato* in Florence before Machiavelli », in John G. ROWE, W.H. STOCKDALE (eds.), *Florilegium Historiale. Essays presented to Wallace K. Ferguson*, Toronto, University of Toronto Press, 1971, p. 313-326 [in *Studies in Italian History in the Middle Ages and the Renaissance, I: Political Thought and the Language of Politics. Art and Politics*, Roma, Edizioni di Storia e Letteratura, 2004, p. 151-163].

–, *Il governo di Firenze sotto i Medici (1434-1494)*, Firenze, La Nuova Italia, 1971.

–, « Machiavelli and the World of Florentine Politics », in Myron P. GILMORE (ed.), *Studies on Machiavelli*, Firenze, Sansoni, 1972, p. 3-28.

–, « Oligarchy and Democracy in Fifteenth-Century Florence », in Sergio BERTELLI, Nicolai RUBINSTEIN, Craig HUGH SMYTH (eds.), *Florence and Venice: Comparisons and Relations*, Acts of two Conferences at Villa I Tatti in 1976-1977, vol. 1: *Quattrocento*, Firenze, La Nuova Italia, 1979, p. 99-112.

–, « *Stato* and Regime in Fifteenth-Century Florence », in Sergio BERTELLI (a cura di), *Per Federico Chabod (1901-1960). Atti del seminario internazionale*, vol.1: *Lo stato e il potere nel Rinascimento*, Università di Perugia, Annali della Facoltà di Scienze Politiche, 1980-1981, Perugia, Grafica Benucci, 1982, p. 137-146.

–, « Le dottrine politiche nel Rinascimento », in *The Renaissance. Essays in Interpretation*, London-New York, Methuen, 1982, p. 153-200 [in *Studies in Italian History in the Middle Ages and the Renaissance, I: Political Thought and the Language of Politics. Art and Politics*, Roma, Edizioni di Storia e Letteratura, 2004, p. 201-249].

–, « Dalla Repubblica al Principato », in Furio DIAZ (a cura di), *Firenze e la Toscana dei Medici nell'Europa del '500*, I. *Strumenti e veicoli della cultura. Relazioni politiche ed economiche*, Firenze, Leo S. Olschki, 1983, p. 159-176.

–, « Guicciardini politico », in AA.VV, *Francesco Guicciardini 1483-1983. Nel V centenario della nascita*, Firenze, Leo S. Olschki, 1984, p. 161-189.

–, « Florentina Libertas », in *Rinascimento*, II, XXVI, 1986, p. 3-26 [in *Studies in Italian History in the Middle Ages and the Renaissance, I: Political Thought and the Language of Politics. Art and Politics*, Roma, Edizioni di Storia e Letteratura, 2004, p. 274-294].

–, « Machiavelli and the Florentine republican experience », in Gisela BOCK, Quentin SKINNER, Maurizio VIROLI (eds.), *Machiavelli and Republicanism*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990, p. 3-16.

–, « The republican ideal of political liberty », in Gisela BOCK, Quentin SKINNER, Maurizio VIROLI (eds.), *Machiavelli and Republicanism*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990, p. 293-309.

–, « Italian Political Thought, 1450-1530 », in J.H. BURNS (dir.), *The Cambridge History of Political Thought 1450-1700*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991, p. 30-65

[« La pensée politique italienne, 1450-1530 », in *Histoire de la pensée politique moderne 1450-1700*, Paris, Leviathan, 1997, p. 28-59].

–, « Le origini medievali del pensiero repubblicano del secolo XV », in *Politica e cultura nelle repubbliche italiane dal Medioevo all'età moderna. Firenze-Genova-Lucca-Siena-Venezia*, Atti del Convegno, Siena, 1997, a cura di S. ADORNI BRACCESI e M. ASCHIERI, Roma, 2001, p. 1-20 [in *Studies in Italian History in the Middle Ages and the Renaissance, I: Political Thought and the Language of Politics. Art and Politics*, Roma, Edizioni di Storia e Letteratura, 2004, p. 365-381].

–, *Studies in Italian History in the Middle Ages and the Renaissance, I: Political Thought and the Language of Politics. Art and Politics*, Roma, Edizioni di Storia e Letteratura, 2004.

–, « Dante and Nobility », in *Studies in Italian History in the Middle Ages and the Renaissance, I: Political Thought and the Language of Politics. Art and Politics*, Roma, Edizioni di Storia e Letteratura, 2004, p. 166-200.

SALVEMINI Biagio (a cura di), *Gruppi ed identità sociali nell'Italia di età moderna*: *percorsi di ricerca*, Bari, Edipuglia, 1998.

SALVEMINI Gaetano, *Magnati e Popolani in Firenze dal 1280 al 1295*, Firenze, Carnesecchi, 1897.

SASSO Genaro, « Guicciardini e Machiavelli », AA.VV, *Francesco Guicciardini 1483-1983. Nel V centenario della nascita*, Firenze, Leo S. Olschki, 1984, p. 3-130.

SAVELLI Aurora, « Sul concetto di popolo: percorsi semantici e note storiografiche », in *Laboratoire italien*, 1. *Le peuple. Formation d'un sujet politique*, 2001, p. 9-24.

SCARANO LUGNANI Emanuella, *Guicciardini e la crisi del Rinascimento*, Roma-Bari, Laterza, 1982 [1ª ed. 1973].

SESTAN Ernesto, *Italia medievale*, Napoli, Edizioni Scientifiche Italiane, 1968.

SILVANO Giovanni, *"Vivere Civile" e "Governo Misto" a Firenze nel Primo Cinquecento*, Bologna, Pàtron, 1985.

–, « Florentine republicanism in the early sixteenth century », in Gisela BOCK, Quentin SKINNER, Maurizio VIROLI (eds.), *Machiavelli and Republicanism*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990, p. 41-70.

–, « Gli "uomini da bene" di Francesco Guicciardini: coscienza aristocratica e repubblica a Firenze nel primo '500 », in *Archivio Storico Italiano*, 546, CXLVIII, 1990, p. 845-892.

–, « Dal centro alla periferia. Niccolò Machiavelli tra stato cittadino e stato territoriale », in *Archivio Storico Italiano*, 554, CL, 1992, p. 1105-1141.

SKINNER Quentin, *The Foundations of Modern Political Thought*, 2 vol., Cambridge, Cambridge University Press, 1978 [*Les fondements de la pensée politique moderne*, Paris, Albin Michel, 2001].

–, *Machiavel*, Paris, Seuil, 1989 [*Machiavelli*, Oxford, Oxford University Press, 1981].

–, « Machiavelli's *Discorsi* and the pre-humanist origins of republican ideas », in Gisela BOCK, Quentin SKINNER, Maurizio VIROLI (eds.), *Machiavelli and Republicanism*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990, p. 121-141.

–, « Machiavel: la République et la liberté », in Alessandro FONTANA, Jean-Louis FOURNEL, Xavier TABET, Jean-Claude ZANCARINI (dir.), *Langues et écritures de la république et de la guerre. Études sur Machiavel*, Genova, Name edizioni, 2004, p. 335-345.

SOLA Giorgio, « Classe dominante, classe politica ed *élites* », in *Il Pensiero Politico*, 36, 2003, p. 464-484.

SPINI Giorgio, « Il principato dei Medici e il sistema degli stati europei del Cinquecento », in Furio DIAZ (a cura di), *Firenze e la Toscana dei Medici nell'Europa del '500*, I. *Strumenti e veicoli della cultura. Relazioni politiche ed economiche*, Firenze, Leo S. Olschki, 1983, p. 177-216.

SQUEO Antonio, « Marcatori di identità sociali: nomi di persona e controriforma nella *terra* di Palo », in Biagio SALVEMINI (a cura di), *Gruppi ed identità sociali nell'Italia di età moderna. Percorsi di ricerca*, Bari, Edipuglia, 1998, p. 111-142.

STARN Randolph, « "Ante Machiavel": Machiavelli and Gianotti », in Myron P. GILMORE (ed.), *Studies on Machiavelli*, Firenze, Sansoni, 1972, p. 285-293.

STEPHENS J. N., *The Fall of the Florentine Republic, 1512-1530*, Oxford, Clarendon Press, 1983.

TADDEI Ilaria, « Le système politique florentin au XVe siècle », in Jean BOUTIER, Sandro LANDI, Olivier ROUCHON (dir.), *Florence et la Toscane XIVe-XIXe siècles. Les dynamiques d'un État italien*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004, p. 39-63.

TANGHERONI Marco, « I comuni e le città », in Elena FASANO GUARINI, Giuseppe PETRALIA, Paolo PEZZINO (a cura di), *Storia della Toscana*, 1. *Dalle origini al Settecento*, Roma-Bari, Laterza, 2004, p. 91-101.

TARANTO Domenico, « Arte dello Stato e valutazione dell'economia in Machiavelli », in Alessandro FONTANA, Jean-Louis FOURNEL, Xavier TABET, Jean-Claude ZANCARINI (dir.), *Langues et écritures de la république et de la guerre. Études sur Machiavel*, Genova, Name edizioni, 2004, p. 347-364.

TARASSI Massimo, « Il regime guelfo », in Sergio RAVEGGI, Massimo TARASSI, Daniela MEDICI, Patrizia PARENTI, *Ghibellini, ghelfi e popolo grasso: i detentori del potere politico a Firenze nella seconda metà del Dugento*, Firenze, La Nuova Italia, 1978, p. 73-164.

–, « Le famiglie di parte guelfa nella classe dirigente della città di Firenze durante il XIII secolo », in *I ceti dirigenti dell'età comunale nei secoli XII e XIII*, Comitato di studi sulla storia dei ceti dirigenti in Toscana, Atti del 2° convegno, Firenze, 14-15 dicembre 1979, Pisa, Pacini, 1982, p. 301-321.

TEICHER Anna, « Politics and Finance in the Age of Cosimo I: the Public and Private face of Credit », in Furio DIAZ (a cura di), *Firenze e la Toscana dei Medici nell'Europa del '500*, I. *Strumenti e veicoli della cultura. Relazioni politiche ed economiche*, Firenze, Leo S. Olschki, 1983, p. 343-362.

TENENTI Alberto, *Florence à l'époque des Médicis : de la cité à l'État*, Paris, Flammarion, 1968.

TERREAUX-SCOTTO D'ARDINO Cécile, *Les âges de la vie dans la pensée politique florentine républicaine de la révolte des Ciompi à la chute de la République*, Thèse de Doctorat présentée sous la direction de Jean-Louis FOURNEL, Université Paris 8, 2001.

–, « " Vous êtes des enfants de cent ans". Âge réel et âge métaphorique dans les sermons politique de Savonarole », in *Il Pensiero Politico*, 36, 2003, p. 3-25.

–, « Histoire de la famille et histoire de la cité chez Francesco Guicciardini », in Jean-Jacques MARCHAND, Jean-Claude ZANCARINI (a cura di), *Storiografia Repubblicana Fiorentina (1494-1570)*, Firenze, Franco Cesati Editore, 2003, p. 51-70.

TOGNETTI Sergio, *Il banco Cambini. Affari e mercati di una compagnia mercantile-bancaria nella Firenze del XV° secolo*, Firenze, Leo S. Olschki, 1999.

–, « Problemi di vettovagliamento cittadino e misure di politica annonaria a Firenze nel XV secolo (1430-1500) », in *Archivio Storico Italiano*, 581, CLVII, 1999, p. 419-452.

–, *Da Figline a Firenze. Ascesa economica e politica della famiglia Serristori (secoli XIV-XVI)*, Firenze, Opus Libri, 2003.

TREXLER Richard C., *The spiritual power: Republican Florence under interdict*, Leiden, E.J. Brill, 1974.

–, *Public life in Renaissance Florence*, New York – London – Toronto, Academic Press, 1980 [Ithaca, Cornell University Press, 1991].

–, *Famiglia e potere a Firenze nel Rinascimento*, Roma, Istituto della Enciclopedia Italiana, 1990.

TREXLER Richard C. (ed.), *Persons in groups: social behavior as identity formation in medieval and renaissance Europe*, Papers of the sixteenth annual conférence of the Center for medieval and early Renaissance studies, [State University of New York at Binghamton, 1982], Binghamton, Center for medieval and early Renaissance studies, 1985.

VAN GELDEREN Martin, SKINNER Quentin (eds.), *Republicanism. A Shared European Heritage*, I: *Republicanism and Constitutionalism in Early Modern Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002.

VAROTTI Carlo, « Patriziato e nobiltà nel *Dialogo del reggimento* di Firenze di Francesco Guicciardini », in *Il Pensiero politico*, 27, 1994, p. 303-313.

–, « Spazi politici, politica, storia: Bartolomeo Cerretani », in Jean-Jacques MARCHAND, Jean-Claude ZANCARINI (a cura di), *Storiografia Repubblicana Fiorentina (1494-1570)*, Firenze, Franco Cesati Editore, 2003, p. 153-173.

VASOLI Cesare, « The Machiavellian Moment : A Grand Ideological Synthesis », Review article in *Journal of Modern History*, vol. XLIX, 4, 1979, p. 661-670.

–, « "Consorterie politiche e mutamenti istituzionali in età laurenziana". Presentazione della mostra presso l'Archivio di Stato di Firenze », in *Archivio Storico Italiano*, 554, CL, 1992, p. 1163-1175.

–, « La cultura laurenziana. Tendenze e ambienti intellettuali », in Gian Carlo GARFAGNINI (a cura di), *Lorenzo il Magnifico e il suo Mondo*, Convegno internazionale di studi (Firenze, 9-13 giugno 1992), Istituto nazionale di studi sul Rinascimento, Firenze, Leo S. Olschki, 1994, p. 153-175.

–, « Machiavelli, gli antichi, la religione e le armi », in Alessandro FONTANA, Jean-Louis FOURNEL, Xavier TABET, Jean-Claude ZANCARINI (dir.), *Langues et écritures de la république et de la guerre. Études sur Machiavel*, Genova, Name edizioni, 2004, p. 365-381.

VERDE Armando F., « Fra Girolamo Savonarola e Lorenzo de' Medici. Il quaresimale in S. Lorenzo del 1492 », in Paolo VITI (a cura di), « Studi su Lorenzo de' Medici e il secolo XV », in *Archivio Storico Italiano*, 552, CL, 1992, p. 493-605.

VILLARI Pasquale, *Life and times of Girolamo Savonarola*, London, T.F. Unwin, 1897 [*La storia di Girolamo Savonarola e de' suoi tempi*, 2 vol., Firenze, Le Monnier, 1910].

VIOLANTE Cinzio, « Le strutture familiari, parentali e consortili delle aristocrazie in Toscana durante i secoli X-XII », in *I ceti dirigenti in Toscana nell'età precomunale*, Comitato di studi sulla storia dei ceti dirigenti in Toscana, Atti del 1° Convegno, Firenze, 2 dicembre 1978, Pisa, Paccini, 198, p. 1-57.

VIROLI Maurizio, « Machiavelli and the republican idea of politics », in Gisela BOCK, Quentin SKINNER, Maurizio VIROLI (eds.), *Machiavelli and Republicanism*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990, p. 143-172.

VISMARA Giulio, « Il patriziato milanese nel Cinque-Seicento », in Elena FASANO GUARINI (a cura di), *Potere e società negli stati regionali italiani del '500 e '600*, Bologna, Il Mulino, 1978, p. 153-171.

VITALE Giuliana, *Élite burocratica e famiglia. Dinamiche nobiliari e processi di costruzione statale nella Napoli angioino-aragonese*, Napoli, Liguori Editore, 2003.

VITI Paolo (a cura di), « Studi su Lorenzo de' Medici e il secolo XV », in *Archivio Storico Italiano*, 552, CL, 1992, p. 261-605.

VIVANTI Corrado, « L'apprentissage de l'art politique », in Alessandro FONTANA, Jean-Louis FOURNEL, Xavier TABET, Jean-Claude ZANCARINI (dir.), *Langues et écritures de la république et de la guerre. Études sur Machiavel*, Genova, Name edizioni, 2004, p. 399-415.

VON ALBERTINI Rudolf, *Das florentinische Staatsbewußtsein im Übergang von der Republik zum Prinzipat*, Bern, A. Francke AG Verlag, 1955 [*Firenze dalla repubblica al principato. Storia e coscienza politica*, Torino, Einaudi, 1970 et 1995].

WEINSTEIN Donald, « Machiavelli and Savonarola », in Myron P. GILMORE (ed.), *Studies on Machiavelli*, Florence, Sansoni, 1972, p. 253-264.

–, *Savonarola and Florence. Prophecy and Patriotism in the Renaissance*, Princeton, Princeton University Press, 1970 [*Savonarole et Florence*, Paris, Calmann-Lévy, 1973].

WILDE Johannes, « The hall of the Great Council of Florence », in *The Journal of the Warburg and Courtauld Institutes*, 1944, vol. 7, p. 65-81 [in Creighton GILBERT (ed.), *Renaissance Art*, New York, Evanston, San Francisco, London, Harper & Row, 1970, p. 92-132].

WITT Ronald G., « Florentine Politics and the Ruling Class. 1382-1407 », in *Journal of the Medieval and Renaissance Studies*, 6, 1976, p. 243-267

ZACCARIA Raffaella Maria, « Politica e controllo dei sistemi elettorali », in Maria Augusta MORELLI TIMPANARO, Rosalia MANNO TOLU, Paolo VITI (a cura di), *Consorterie politiche e mutamenti istituzionali in età laurenziana*, Mostra organizzata dall'Archivio di Stato di Firenze, dalla Soprintendenza archivistica per la Toscana, dalla deputazione di storia patria per la Toscana, Firenze, Archivio di Stato, 4 maggio-30 luglio 1992, Firenze, Silvana Editoriale, 1992, p. 41-75.

ZANCARINI Jean-Claude, « La question de l'ennemi dans les sermons et écrits de Savonarole », in Anna FONTES, Jean-Louis FOURNEL, Michel PLAISANCE (dir.), *Savonarole: enjeux, débats, questions*, Actes du colloque international (Paris, 25-26-27 janvier 1996), Paris, Université de la Sorbonne Nouvelle, 1997, p. 45-57.

–, « Le moment du Grand Conseil. Florence 1494-1537 », in Marcella DIAZ-ROZZOTTO (dir.), *Hommage à Jacqueline Brunet*, vol.1, Besançon, Annales Littéraires de l'Université de Franche-Comté, 1997, p. 409-420.

–, « Tradition républicaine et république nouvelle à Florence: Francesco Guicciardini et la *libertà* fiorentina », in *Théories de la libre république du Quattrocento aux Lumières*, Revue de synthèse, n° 2-3, Paris, Centre international de Synthèse – Albin Michel, avril-septembre 1997, p. 193-205.

–, « Les humeurs du corps politique. Le peuple et la plèbe chez Machiavel », in *Laboratoire italien*, 1. *Le peuple. Formation d'un sujet politique*, 2001, p. 25-33.

–, « "Però vedilo diligenter". Sur les *Cose fiorentine* de Francesco Guicciardini », in Jean-Jacques MARCHAND, Jean-Claude ZANCARINI (a cura di), *Storiografia Repubblicana Fiorentina (1494-1570)*, Firenze, Franco Cesati Editore, 2003, p. 17-29.

ZANETTI Paolo, « Intervento politico, riorganizzazione istituzionale, pratica amministrativa del principato mediceo nell'area pisana (1532-1574) », in *Archivio Storico Italiano*, 536, CXLVI, 1988, p. 183-215.

ZORZI Andrea, « Aspetti e problemi dell'amministrazione della giustizia penale nella Repubblica fiorentina. I: La transizione dal XIV al XV secolo », in *Archivio Storico Italiano*, 533, CXLV, 1987, p. 391-453; « II: Gli assetti quattrocenteschi e dell'ultimo periodo repubblicano », in *Archivio Storico Italiano*, 534, CXLV, 1987, p. 527-578.

–, *L'amministrazione della giustizia penale nella repubblica fiorentina. Aspetti e problemi*, Firenze, Leo S. Olschki, 1988.

–, « The "Material Constitution" of the Florentine Dominion », in William J. CONNELL, Andrea ZORZI (eds), *Florentine Tuscany: structures and practices of power*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, p. 6-31.

ZULIANI Dario, « Nuovi processi a sostenitori del Savonarola nell'aprile 1498 », in *Archivio Storico Italiano*, 592, CLX, 2002, p. 321-352.